La diplomatie française et les intérêts méditerranéens maghrébins

Bochra Settouti Abdallah

▶ **To cite this version:**

Bochra Settouti Abdallah. La diplomatie française et les intérêts méditerranéens maghrébins. Science politique. Université Nancy 2, 2008. Français. NNT : 2008NAN20017 . tel-01777345

HAL Id: tel-01777345
https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01777345

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

UNIVERSITE NANCY 2
FACULTE DE DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

THESE

en vue de l'obtention du grade de

DOCTEUR EN DROIT
(Doctorat Nouveau Régime, mention Science politique)

Présentée et soutenue publiquement le 30 octobre 2008
Par

Bochra SETTOUTI

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LES INTERETS MEDITERRANEENS MAGHREBINS

*Thèse dirigée par **Auguste MAMPUYA**,* Professeur Associé à l'Université de Nancy II

JURY :

Monsieur Auguste MAMPUYA

Ancien Professeur Associé de Droit Public à l'Université Nancy 2, Professeur à Kinshasa (Congo) et Directeur de recherches

Monsieur Etienne CRIQUI

Professeur de Science Politique à l'Université Nancy 2

Monsieur Raphaël PORTEILLA

Maître de Conférences HDR de Science Politique à l'Université de Bourgogne (Rapporteur)

Monsieur Edmond JOUVE

Professeur de Droit Public, Science Politique à l'Université René Descartes-Paris (Rapporteur)

UNIVERSITE NANCY 2
FACULTE DE DROIT, SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

THESE

en vue de l'obtention du grade de

DOCTEUR EN DROIT
(Doctorat Nouveau Régime, mention Science politique)

Présentée et soutenue publiquement le 30 octobre 2008
Par

Bochra SETTOUTI

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LES INTERETS MEDITERRANEENS MAGHREBINS

*Thèse dirigée par **Auguste MAMPUYA**,* Professeur Associé à l'Université de Nancy II

JURY :

Monsieur Auguste MAMPUYA

Ancien Professeur Associé de Droit Public à l'Université Nancy 2, Professeur à Kinshasa (Congo) et Directeur de recherches

Monsieur Etienne CRIQUI

Professeur de Science Politique à l'Université Nancy 2

Monsieur Raphaël PORTEILLA

Maître de Conférences HDR de Science Politique à l'Université de Bourgogne (Rapporteur)

Monsieur Edmond JOUVE

Professeur de Droit Public, Science Politique à l'Université René Descartes-Paris (Rapporteur)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2007-2008

LE CORPS ENSEIGNANT de la Faculté de Droit, Sciences Economiques & Gestion

DOYEN	**M. Olivier CACHARD**
DOYENS HONORAIRES	MM. TALLON, GROSS, JAQUET, CRIQUI
PROFESSEURS ÉMÉRITES	M. VITU, Professeur de Droit Pénal M. CHARPENTIER, Professeur de Droit Public M. JAQUET, Professeur de Droit Public M. COUDERT, Professeur d'Histoire du Droit Mme GAY, Professeur d'Histoire du Droit M. BORELLA, Professeur de Droit Public Mme MARRAUD, Professeur de Droit Privé M. GROSS Bernard, Professeur de Droit Privé

PROFESSEURS

M. RAY Jean-Claude	Professeur de Sciences Économiques
M. SEUROT François	Professeur de Sciences Économiques
M. DUGAS DE LA BOISSONNY Christian	Professeur d'Histoire du Droit
M. SEUVIC Jean-François	Professeur de Droit Privé
M. MOUTON Jean-Denis	Professeur de Droit Public
M. BUZELAY Alain	Professeur de Sciences Économiques
M. JACQUOT François	Professeur de Droit Privé
M. ARNOULD Daniel	Professeur de Sciences Économiques
M. CRIQUI Etienne	Professeur de Science Politique
M. BILLORET Jean-Louis	Professeur de Sciences Économiques
M. PIERRÉ-CAPS Stéphane	Professeur de Droit Public
M. GOSSEREZ Christian	Professeur de Droit Public
M. GARTNER Fabrice	Professeur de Droit Public
M. ÉBOUÉ Chicot	Professeur de Sciences Economiques
M. DEFFAINS Bruno	Professeur de Sciences Economiques
M. MAZIAU Nicolas	Professeur de Droit Public
M. DEREU Yves	Professeur de Droit Privé
M. BISMANS Francis	Professeur de Sciences Economiques
M. ASTAING Antoine	Professeur d'Histoire du Droit
Mme DORIAT-DUBAN Myriam	Professeur de Sciences Economiques
M. STASIAK Frédéric	Professeur de Droit Privé
M. CACHARD Olivier	Professeur de Droit Privé
M. GRY Yves	Professeur de Droit Public
M. LAMBERT Thierry	Professeur de Droit Privé

15/10/2007
Décanat

M. HENRY Xavier	Professeur de Droit Privé
M. PLESSIX Benoît	Professeur de Droit Public
Mme TISSERAND-MARTIN Alice	Professeur de Droit Privé
Mme LEMONNIER-LESAGE Virginie	Professeur d'Histoire du Droit
Mme SPAETER-LOEHRER Sandrine	Professeur de Sciences Economiques
Mme UBAUD-BERGERON Marion	Professeur de Droit Public
M. MAMPUYA Auguste	Professeur "invité" de Droit Public

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

M. BOURGAUX Claude	Maître de Conférences de Droit Privé
M. BEAUFORT Jean-Louis	Maître de Conférences de Droit Privé
M. PELLISSIER Dominique	Maître de Conférences de Sciences Économiques
Mme CHARDIN France	Maître de Conférences de Droit Privé
M. GERMAIN Eric	Maître de Conférences de Droit Public
M. LUISIN Bernard	Maître de Conférences de Droit Public
Mme MANSUY Francine	Maître de Conférences de Droit Privé
M. VENANDET Guy	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme TILLEMENT Geneviève	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme GANZER Annette	Maître de Conférences de Droit Privé
M. OLIVIER Laurent	Maître de Conférences de Science Politique
M. DIELLER Bernard	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M. GUIGOU Jean-Daniel	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M. GASSER Jean-Michel	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme JANKELIOWITCH-LAVAL Eliane	Maître de Conférences de Sciences Économiques
M. AIMAR Thierry	Maître de Conférences de Sciences Économiques
Mme KUHN Nicole	Maître de Conférences de Droit Public
Mme DAVID-BALESTRIERO Véronique	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme ETIENNOT Pascale	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme DANTONEL-COR Nadine	Maître de Conférences de Droit Public
Mlle BARBIER Madeleine	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M. FOURMENT François	Maître de Conférences de Droit Privé
M. ANDOLFATTO Dominique	Maître de Conférences de Science Politique
Mme DEFFAINS Nathalie	Maître de Conférences de Droit Public
Mme SIERPINSKI Batyah	Maître de Conférences de Droit Public
M. MOINE André	Maître de Conférences de Droit Public
Mlle LEBEL Christine	Maître de Conférences de Droit Privé
Mlle LE GUELLAFF Florence	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M. PY Bruno	Maître de Conférences de Droit Privé
M. BERNI Daniel	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M. EVRARD Sébastien	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M. FENOGLIO Philippe	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mme DUBOIS-BOURREAU Cécile	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mlle GARDIN Alexia	Maître de Conférences de Droit Privé

15/10/2007
Décanat

Mlle GARDIN Alexia	Maître de Conférences de Droit Privé
M. KLOTGEN Paul	Maître de Conférences de Droit Privé
Mme DERDAELE Elodie	Maître de Conférences de Droit Public
MM. DAMAS Nicolas	Maître de Conférences de Droit Privé
M. GICQUEL Jean-François	Maître de Conférences d'Histoire du Droit
M. PFISTER Etienne	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mme LELIEVRE Valérie	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M. PRÉVOT Jean-Luc	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M. WEBER Jean-Paul	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mme CHAUPAIN-GUILLOT Sabine	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M. CHOPARD Bertrand	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mlle PIERRE Nathalie	Maître de Conférences de Droit Privé
M. PIERRARD Didier	Maître de Conférences de Droit Public
Mme HOUIN-BRESSAND Caroline	Maître de Conférences de Droit Privé
M. ZIANE Ydriss	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M. GABUTHY Yannick	Maître de Conférences de Sciences Economiques
Mlle BLAIRON Katia	Maître de Conférences de Droit Public
M. FEREY Samuel	Maître de conférences de Sciences Economiques
M. MULLER François	Maître de conférences de Droit Public

M. FERRY Frédéric	Maître de Conférences associé de Droit Privé
Mme MOUKHA Stéphanie	Maître de Conférences associé de Droit privé
M. GAUDEL Pierre-Jean	Maître de Conférences associé de Droit Public
M. GUENOT Jacques	Maître de Conférences associé de Droit Privé
M. GREGOIRE Christian	Maître de Conférences de Sciences Economiques
M. BERNARDEAU Ludovic	Maître de Conférences associé de Droit Privé

ASSISTANTS et PRAG

Mlle ABALLEA Armelle	Assistante de Droit Public
M. ECKERSLEY David	Assistant d'Anglais
M. LOVAT Bruno	PRAG de Mathématiques
Mme DIEHL Christel	PRAG d'Anglais

15/10/2007

Décanat

« La Faculté n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme étant propres à leur auteur ».

15/10/2007

Décanat

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont soutenu en particulier Anne-Marie PARISOT et Catherine DROUHOT.

Je dédie mon travail à mes très chers parents et mon très cher époux.

Résumé:

L'étude qu'on va présenter porte sur « *La Diplomatie française et les Intérêts méditerranéens maghrébins* ». Elle se propose de dresser un bilan de différents aspects de la coopération entre la France et les Etats du Maghreb, en particulier, les trois pays du "Maghreb central" (Maroc, Algérie, Tunisie), en raison de liens historiques exceptionnels et très forts, forgés entre eux.

Ce bilan sera établi en prenant en considération le contenu de la politique visée et les circonstances dans lesquelles elle se déploie et les conditions qui président à sa définition et à sa mise en œuvre.

L'objet de notre travail réside dans une étude-évaluation des rapports France- Maghreb, ainsi, dans une première partie, l'attention sera concentrée sur la Méditerranée maghrébine comme espace de coopération privilégié par la France, dans laquelle on va dans un premier temps, dégager les facteurs historiques, géographiques, culturels et politiques qui déterminent et nourrissent cette relation privilégiée entre la France et le Maghreb. Dans un second temps, l'attention sera portée sur l'aspect contemporain de cette coopération franco-maghrébine en traitant, spécifiquement, les relations politico-économiques, contemporaines entre la France et ses trois ex-colonies susvisées, de l'époque de la décolonisation jusqu'à l'époque actuelle.

Dans une seconde partie, le projecteur sera braqué sur les différents aspects de l'action diplomatique française vis-à-vis des Etats maghrébins. D'où l'utilité d'appréhender cette question de deux manières : en premier lieu, faire connaître l'implication active de la France d'une part, dans le cadre de rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE) et d'autre part, dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale entre les Etats maghrébins. En second lieu, on tient à signaler l'existence d'une autre dimension importante sur laquelle la France travaille, également, avec les Etats du Maghreb : il s'agit de son intervention dans les conflits régionaux inter-maghrébins, en prenant à titre d'exemple une question complexe et toujours d'actualité : le conflit du Sahara occidental. D'où l'utilité de mettre en évidence deux traits essentiels : d'un côté, le caractère relativement traditionnel de la politique saharienne de la France et d'un autre côté, son caractère récent face aux nouvelles données du conflit sahraoui.

Mots clés :

France, Maghreb, Méditerranée, coopération, histoire, intégration, processus euro-méditerranéen, politique européenne de voisinage.

Abstract:

The study which one will present door on "the *French diplomacy and the Mediterranean interests' maghreban*". It proposes to draw up an assessment of various aspects of the co-operation between France and the States of the Maghreban in particular the three countries of the "central Maghreb" (Morocco, Algeria, Tunisia), because of exception of the bonds, historically very strong, forged between them. This assessment will be established by taking into account the contents of the policy concerned and the circumstances in which it is spread and of the conditions which govern its definition and its use.

The object of our work resides in an study-evaluation of the relation between France and the Maghreb, thus, in a first part, the attention will be concentrated on the Mediterranean maghreban as a space of co-operation privileged by France and in which one goes initially, to release the historical, geographical, cultural factors and policies which determine and nourish this relation privileged between France and the Maghreb. Whereas in the second time, the attention will be accentuated on the contemporary aspect of this co-operation free maghreban by specifically treating the contemporary political and economic relations between France and its three ex-colonies referred to above of the time of the decolonization until the current time.

In one second part, the projector will be directed on the various aspects of the French diplomatic action with respect to the maghreban States. From where utility to apprehend this question in two manners: Firstly, to make known the active implication of France on the one hand, within the framework of bringing together between the States of the Maghreb and the European Union (EU) and, on the other hand, within the framework of the promotion of regional integration enters the maghreban States . In the second place, we make a point of announcing the existence of another important dimension on which France also works with the States of the Maghreb: it is about its intervention in the regional conflicts inter maghreban, while taking for example a complex question and always of topicality titrates: the conflict of the Occidental Sahara. From where this points two essential features: on a side, relatively traditional character of the Saharan policy of France and another side, its recent nature facing of the new data of the Saharan's conflict.

Keywords :

France, Maghreb, Mediterranean, Cooperation, History, Integration, Euro-Mediterranean process, European Neighbourhood Policy.

SOMMAIRE

Résumé: ... 8

Abstract: ... 9

Introduction ... 11

PARTIE I : ... 23

LA MEDITERRANEE MAGHREBINE : ESPACE DE COOPERATION PRIVILEGIE PAR LA FRANCE .. 23

Chapitre I : Les approches historique, géographique, culturelle et politique des relations France- Maghreb ... 29

Section I : Les liens historiques et géographiques ... 29

Section II : Les liens culturels et politiques ... 85

Chapitre II : Les relations politico-économiques contemporaines entre la France et les Etats du Maghreb ... 127

Section I : De l'époque de la décolonisation… ... 127

Section II : …A l'époque actuelle ... 179

PARTIE II : ... 304

LES DIFFERENTS ASPECTS DE L'ACTION DIPLOMATIQUE FRANÇAISE VIS-A-VIS DES ETATS DU MAGHREB ... 304

Chapitre I : Un autre cadre relationnel de la coopération franco-maghrébine ... 307

Section I : La France vise à encourager le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE) ... 307

Section II : La France favorise l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb.. 359

Chapitre II : Le rôle de la France dans la gestion des crises régionales maghrébines : le cas du conflit du Sahara occidental ... 424

Section I : Le Sahara occidental : un enjeu régional ... 424

Section II : L'intervention de la France dans le conflit du Sahara occidental ... 493

Conclusion ... 547

Annexe 1 ... 559

Références bibliographiques ... 560

Introduction

" *Il n'est pas de puissance rêvée dans l'histoire du monde qui n'ait cherché à se contempler sur les rivages de la Méditerranée***"**[1].

En effet, la Méditerranée a été toujours un foyer de rayonnement exceptionnel, ouvert au dialogue et aux échanges dans tous les domaines. Des relations étroites unissent, depuis des siècles, les pays qui la bordent. Berceau de civilisations, cette Méditerranée a toujours été un objet de convoitises, une zone de turbulences et de conflits militaires. En outre, l'histoire de l'humanité a conservé des pages brillantes du génie des peuples méditerranéens.

La Méditerranée a été le support de la presque totalité des grands empires qui, pendant des siècles, ont cherché à s'assurer la domination du monde de leur époque. Dans cette optique, Fernand Braudel a écrit que **"***le passé méditerranéen, à vrai dire, c'est une histoire accumulée en couches aussi épaisses que l'histoire de la Chine lointaine***"**[2]. C'est là, dans ce bassin méditerranéen, que trois grands univers de civilisation ont survécu aux péripéties de l'histoire : l'univers latin dont le centre a été à Rome, l'univers islamique qui commence à la Mecque et aboutit au Maroc et l'univers grec ou orthodoxe qui se partage entre Athènes et Constantinople, devenue en 1453, Istanbul.

Il importe également de souligner que la Méditerranée est un espace réparti entre huit pays appartenant à deux communautés : le Maghreb (le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie) et le Machrek (l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban). Certes, il s'agit de deux communautés qui partagent la même foi (l'Islam), la même langue (l'Arabe), les mêmes traditions, les mêmes fondements culturels et, à quelques nuances près, les mêmes pesanteurs démographiques, les mêmes problèmes politiques (jeu démocratique absent ou balbutiant malgré les expériences "pluralistes" appliquées ici et là), la même inquiétude pour l'avenir des régimes en place, et le plus important le même sous-développement. En revanche, il s'agit aussi de deux communautés qui sont diverses par leur genèse historique moderne (colonialisme français chez les uns, colonialisme britannique et italien chez les autres), par leur pratique culturelle quotidienne (plus moderniste donc plus ouverte chez les uns, plus

[1] MITTERRAND (F.), « *Une Méditerranée de paix* », Nouvelle Revue socialiste, septembre- octobre 1980, p. 180.
[2] BRAUDEL (F.), « *La Méditerranée économique* », Premier rapport général sur la situation des riverains au début des années 90, Centre d'Economie et de Finances internationales. Les Milles, Bouches-du-Rhône, Paris : ECONOMICA, 1992, p. 3.

nationale donc plus introvertie chez les autres), par leur recherche d'une nouvelle identité nationale (islamo-moderne chez les uns, islamo-fondamentaliste chez les autres), par leur préoccupations et sensibilités militaires et sécuritaires (Sahara occidental au Maghreb, Israël au Machrek), enfin par leur besoin d'intégration : régionale d'abord (l'Unité du Maghreb est plus impérieuse que l'Unité du Machrek) et internationale ensuite (un Maghreb plus euro-méditerranéen, un Machrek plus orientalo-arabe). Cette réflexion nous amène à constater que l'espace maghrébin est celui qui est le plus ouvert vers l'Europe et le plus proche de l'Occident. En témoigne, à titre d'exemple, une belle formule de Maurice Flory : **"***le plus souvent sur nos côtes, la patrie méditerranéenne se réduit à la Méditerranée occidentale, celle dont on disait, il y'a trente ans à Alger, qu'elle traverse la France comme la Seine traverse Paris***"**[3].

Le terme "Méditerranée" sera pris donc dans le sens de la Méditerranée maghrébine englobant en particulier les trois pays du "Maghreb central" à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, dans la mesure où ces trois pays constituent, comme chacun le sait, un cadre d'analyse relativement homogène. Ce qui constitue, en fait, une délimitation de l'objet de notre recherche.

De manière plus précise, l'étude qu'on va présenter se propose de dresser un bilan de différents aspects de la coopération entre la France d'une part, et ces trois pays du Maghreb d'autre part.

Ce bilan sera établi en prenant en considération le contenu de la politique visée et les circonstances dans lesquelles elle se déploie et des conditions qui président à sa définition et à sa mise en œuvre. Proprement dit, il ne s'agira pas seulement, pour nous, de dévoiler la teneur de la politique considérée et ses changements éventuels, mais aussi de la développer, en tentant, autant que faire se peut, d'identifier et d'analyser les facteurs qui déterminent le choix des décideurs français, sans perdre de vue ni les modifications susceptibles de les affecter, ni le cadre global dans lequel ils s'inscrivent.

En fait, les aspects de la coopération entre la France, ancienne métropole, et les pays précités sont multiples et divers et peuvent comprendre les relations politiques, culturelles, sociales ou économiques. Vu l'importance de l'existence de ces relations entre eux, dans notre débat, les efforts d'études et d'analyses seront concentrés sur tous ces aspects évoqués.

[3] FLORY (M.), « *La Méditerranée espace de coopération ?* », Paris : Editions ECONOMICA, 1994, p. 57.

L'utilisation, ici, du terme "Méditerranée" laisse entendre peut être une certaine conception des relations France-Maghreb. La signification du terme "coopération" fait l'objet de longues discussions et réflexions. Pour ceux qui défendent l'approche de la coopération, il n'existe pas de contradiction fondamentale entre les intérêts de la France et les Etas maghrébins. Certes, il existe des différences d'intérêts entre les deux groupes de pays, mais, il y'a des intérêts communs et des relations historiques privilégiées. Dans ce contexte, les relations intenses, qui existent, ne sont pas à remettre en cause, mais elles restent à rationaliser, à mieux être organisées, à être rendues plus stables et prévisibles. Ainsi, ces relations contribuent efficacement au développement des pays du Maghreb. Cependant, pour ceux qui réfutent l'approche de la coopération, on n'y voit qu'une voie et un moyen permettant la perpétuation des liens de domination des pays du Maghreb par la France. Dans cette logique, la coopération ne peut pas être un instrument valable et utile dans cette politique de développement. Elle peut servir, aux mieux, à palier aux problèmes temporaires et conjoncturels qui seraient nés de la réalisation effective d'une telle stratégie impliquant une remise en cause des relations intenses entre la France et les pays du Maghreb.

Force est cependant de reconnaître que la coopération, définie selon certains auteurs comme **"***un mode de relations internationales qui implique la mise en œuvre d'une politique poursuivie pendant une certaine durée et destinée à rendre plus intimes, grâce à des mécanismes permanents, les relations dans un ou plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des partenaires***"**[4], ne sera utilisée que tardivement dans le vocabulaire international. Effectivement, il a fallu attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que ce terme "coopération" devienne d'usage courant. En d'autres termes, son utilisation, de façon très large, n'interviendra pas avant l'émergence de l'idée de coexistence pacifique et le déclenchement du processus de décolonisation. C'est ainsi que les relations franco-maghrébines se situent dans la logique paradoxale des relations d'après-guerre ayant caractérisé les liens de dépendance entre Etats coloniaux et Etats colonisés. Néanmoins, cette définition nécessite, selon certains, d'être nuancée car il faut distinguer la coopération entre pays développés et la coopération entre pays à développement inégal.

[4] GONIDEC (P.F), « *Relations internationales* », Paris : (2éme éd) Editions Montchrestien, 1981, p. 376.

En effet, la coopération, entre des Etats se trouvant en situation de parfaite égalité en droit et en fait, "*ne pose pas de problèmes si les Etats en présence disposent d'une puissance militaire, économique ou culturelle comparable*"[5].

Les relations franco-maghrébines s'insèrent dans le cadre de cette seconde catégorie. Toutefois, la coopération, en principe, se fonde sur les intérêts des deux pays, mais, peut-elle remettre en cause la situation d'inégalité héritée de la colonisation ? Situation déterminante quant au pouvoir de négociation[6].

D'ailleurs, la caractéristique essentielle de la coopération, de l'aide et de l'assistance, est de s'adresser à des pays sous-développés et de donner pour justifier la suppression du sous-développement[7].

Au demeurant, les trois notions apparaissent comme un seul aspect dans l'évolution d'ensemble qui devrait caractériser les rapports Nord-Sud.

Ces notions, dont les mobiles politiques et commerciaux de "*ce qu'on l'appelle ici assistance, là aide, ailleurs coopération*"[8] ne peuvent être niés, font ressortir le phénomène de dépendance[9] caractérisant les relations franco-maghrébines, relations entre le centre développé et sa périphérie en voie de développement.

Dans cette perspective, il serait préférable, pour ne pas avantager l'une ou l'autre, d'employer la notion de "coopération" lorsqu'elle est culturelle, la notion d'"assistance" lorsqu'elle prend la forme d'une assistance technique et la notion d'"aide" lorsqu'elle prend la forme d'une contribution financière.

En fait, ce paradoxe réside dans la volonté des pays colonisés d'achever leur indépendance politique, économique et culturelle et de coopérer avec l'ancien Etat- colonial.

---

[5] DEBBASCH (Ch.), « *De la coopération* », Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1967, p. 11.
[6] OUALALOU (F.), B.E.S.S.M n° 128- 129, 1976, p. 135.
[7] BOURGI (A.), « *La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal* », Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), (Bibliothèque africaine et Malgache, tome XXX, 1979), p. 3.
[8] JOUVE (E.), « *Les relations internationales du Tiers- monde* », Paris : Berger- Levrault, 1976, p. 295.
[9] "*La notion d'aide et de coopération a souvent pour conséquence de maintenir ou de créer des rapports de dépendance*", dans BOURGI (A.), « La politique française de coopération… », Op. Cit., p. 2.
"*L'aide bilatérale n'est bien souvent que le chausse-pied qui permet de faire entrer (les pays du Tiers-monde) dans cet état de dépendance perpétuelle, de paralyser l'exercice de leur souveraineté en les obligeant à suivre telle ou telle politique et à adopter tel ou tel type de structures*", dans GONIDEC (P.F), « Relations… », Op. Cit., p. 286.

Au sortir de la colonisation, les Etats du Maghreb (on parle ici du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie) sont confrontés à un double impératif : impératif économique qui consiste à la réalisation de leur développement par leurs propres forces; impératif politique à savoir leur véritable indépendance.

Devant l'impossibilité de les atteindre conjointement, ces Etats maghrébins ne pouvaient se passer des relations avec leur ancien colonisateur.

La France s'est présentée comme le meilleur partenaire avec lequel ces Etats pouvaient entretenir des relations, étant donnée qu'elle a colonisé ces pays durant de longues années (le Maroc par exemple : un demi-siècle, l'Algérie : un siècle…etc.). De ce fait, ils se sont placés sous l'influence française.

En fait, il faut savoir qu'aucun Etat maghrébin ne considérera pratiquement son indépendance politique comme une rupture totale avec l'ancienne métropole. Effectivement, toutes les ex-colonies françaises du Maghreb exprimeront leur volonté de garder des rapports avec l'ex-Etat colonial et feront connaître leur adhésion à sa politique de coopération. A cet égard, on ne manque évidemment pas d'évoquer quelques témoignages :

A la suite de la conclusion, le 2 mars 1956, des conventions reconnaissant l'indépendance du Maroc, le roi Mohammed V s'est prononcé en ces termes : **"***…Vous savez que la France a reconnu notre indépendance et que les négociations se poursuivent encore qui définiront les rapports d'interdépendance entre nos deux pays. Loin de diminuer notre indépendance ou de porter atteinte à notre dignité nationale, cette interdépendance au contraire sera l'une des manifestations de notre personnalité…Les nations, même les plus grandes, ne peuvent se passer actuellement d'établir entre elles des liens d'entraide et de coopération…***"**[10].

Pour sa part, Habib Bourguiba a déclaré, et cela bien avant l'accession de son pays à la souveraineté, le 9 août 1947 : **"***…Nous savons fort bien que la Tunisie n'est pas en mesure de se passer d'une aide extérieure, aussi bien pour sa sécurité que pour son développement dans tous les domaines. C'est pourquoi la Tunisie, entant qu'Etat souverain ne refusera jamais de traiter avec la France pour réaliser avec elle une coopération qui serait dans l'intérêt de tous. Nous sommes disposés à le faire, bien que nous réalisions parfaitement*

[10] LACOUTURE (J.), « *Cinq hommes et la France* », Paris : Editions du Seuil, 1961, p. 235.

qu'un traité passé entre la France et la Tunisie sera toujours un traité inégal"[11]. Encore, au cours de l'interview accordée à Radio-Luxembourg, le 9 août 1954, il s'est exprimé ainsi : "*…Il n'existe plus dans le monde d'Etats réellement souverains, totalement indépendants. Tous les Etats qui ont accédé à l'indépendance ont consenti même à leurs anciens colonisateurs des limitations importantes de leur souveraineté en vue d'assurer la sécurité de leur pays, la prospérité et le progrès de leur peuple…Nous souhaitons sincèrement fonder nos rapports définitifs avec la France sur le concept d'association que l'on peut définir : coopération dans la liberté et que nous pourrons édifier ensemble par le moyen d'arrangements négociés entre nos deux Etats souverains au nom de deux peuples libres*"[12]. Et juste avant le déclenchement du processus de décolonisation, M. Bourguiba s'est prononcé en ces termes : "*…Je ne pense pas à la Tunisie seule. L'indépendance à laquelle je tends, elle doit se faire en accord indissoluble avec la France*"[13].

De leur côté, les dirigeants des ex- départements français de l'Afrique du Nord ont affirmé leur position en faveur des accords d'Evian : "…*On a voulu,* déclare, à ce propos, le premier chef d'Etat algérien, A. Ben Bella, *à des fins que l'on devine, accréditer la thèse que je serais opposé aux accords d'Evian (et donc à la coopération avec la France). C'est faux. C'est archi-faux et si vous voulez plus de précisions, je vous dirai encore que j'ai donné mandat écrit au président Ben Khadda pour voter en faveur de ces accords lorsque le C.N.R.A. s'est réuni*"[14].

Au regard de ces exemples, on peut affirmer que le refus de la coopération avec la France ne trouve pas de supporters parmi les dirigeants maghrébins, et ceci même lorsque ces dirigeants se sentent plus proches des Etats socialistes que des Etats libéraux, comme ceux de l'Algérie[15]. Cette attitude appelle une question cruciale. Comment, en effet, peut-on concevoir cet attachement à la France. Ou alors comment ce choix de la France, comme le partenaire le plus préféré et le plus privilégié, peut être expliqué et justifié? Néanmoins, cette question ne doit pas demeurer seulement à sens unique mais à deux sens : en même temps maghrébin et français.

[11] BOURGUIBA (H.), « *La Tunisie et la France : vingt cinq ans de lutte pour une coopération libre* », Paris : René Julliard, p. 207.
[12] Ibid, p. 449.
[13] LACOUTURE (J.), « Cinq hommes et… », Op. Cit., p. 163.
[14] DOUENCE (J.C), « *La mise en place des institutions algériennes* », Paris : F.N.S.P. (Centre d'Etude des Relations internationales, Etudes maghrébines, n° 2), 1964, p. 36.
[15] GRIMAUD (N.), « *La politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)* », Paris : Editions Karthala, 1984, p. 6.

A vrai dire, les relations franco- maghrébines sont le produit d'une interaction de facteurs. De ce fait, elles ne sauraient être analysées du seul point de vue de l'ancienne puissance coloniale, même si l'intitulé du sujet semble aller dans ce sens.

Dans cette perspective, la présente étude se propose de dresser, autant que possible, un bilan de quelques décennies de relations entre les Etats du Maghreb en particulier ceux du "Maghreb central" et de la France en raison évidemment des liens exceptionnels, historiquement très forts, forgés notamment entre cette dernière et le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Toutefois, l'importance accordée à ces relations est fonction de la qualité des informations et de la documentation disponible.

D'ailleurs, comme l'ont souligné, les professeurs A. Mahiou et J. Leca : **"**…*Rien ne ressemble plus à un iceberg que l'action internationale d'un Etat et cela fait courir à l'observateur le risque de ne percevoir que la partie apparente avec les déclarations officielles ou officieuses et les comportements affichés, d'omettre la partie la plus profonde et cachée qui est parfois déterminante***"**[16].

S'il existe d'abondantes littératures consacrées aux relations entre la France et l'ensemble des pays en voie de développement en particulier entre la France et les Etats du Tiers- monde[17], la France et les Etats africains et Malgache[18], la France et les pays les moins avancés[19], il y'aurait des difficultés à découvrir une recherche concernant les relations françaises avec les pays arabes ou maghrébins, voire même avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Du point de vue chronologique, l'indépendance de ces Etats du Maghreb constitue un point de départ significatif quant à l'analyse de ces rapports.

[16] La préface des deux auteurs citée à l'ouvrage de GRIMAUD (N.), « La politique extérieure de l'Algérie… », Op. Cit., p. 6.
[17] CADENAT (P.), « *La France et le Tiers-monde : vingt ans de coopération bilatérale* », Paris : la Documentation française (N.E.D.), 1983. p. 49. Egalement, BEAUD, BERNIS et MASINI « *La France et le Tiers-monde* », Paris : Presses universitaires de Grenoble, 1983. p. 75.
[18] NOUVAILLE-DEGORCE (B.), « *La politique française de coopération avec les Etats africains et Malgache au Sud du Sahara : 1958- 1978* », Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, 1982 (Collection du Centre d'Etudes d'Afrique noire.), p. 81- 87.
[19] MAGAUD « *Les orientations de la politique française à l'égard des pays les moins avancés* », Rapport du Conseil économique et social, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Conseil économique et social (C.E.S.), 10/06/1982.

Le sujet illustre la place qu'ont jouée de nombreux paramètres dans l'élaboration de la politique de deux groupes d'Etats.

L'analyse des relations franco-maghrébines peut être appréhendée dans le cadre des relations centre- périphérie en vue d'expliquer, d'identifier les facteurs déterminants dans la localisation du comportement des décideurs et l'évaluation de leur influence respective.

Cette démarche adoptée, grâce à une approche théorique à la fois structuraliste, fonctionnaliste et systémique, permet d'échapper à l'analyse trop descriptive qu'impose généralement ce genre de travail. Mais cette démarche n'exclut pas l'investigation empirique du concret.

Ces relations, en tant que lieu d'affrontement et d'échange entre les acteurs maghrébins et l'acteur français, même si elles développent un processus d'influence réciproque entre ces partenaires, n'échappent pas aux relations entreprises avec l'environnement international puisque ces relations ne se déroulent pas en vase clos.

De ce fait, les relations franco-maghrébines ne peuvent être dissociées du système international constituant son environnement, car il leur impose ses influences, ses contradictions et son développement.

Cependant, à l'intérieur d'une forte régularité des relations franco- maghrébines (en volume et dans le temps) se dissimulent de réelles dissensions ou une inadéquation entre les plans propres de ces pays.

Les Etats maghrébins cherchent une plus forte autonomie globale politique, économique et culturelle, alors que la France, quant à elle, s'attache à renforcer sa position privilégiée.

Ce type de positionnement correspond globalement à une analyse en termes de centre et périphérie ou de relations d'un type à développement inégal.

L'objet de notre travail réside dans une étude-évaluation des rapports France-Maghreb. Dans une première partie de notre étude, l'attention sera concentrée sur la Méditerranée maghrébine comme espace de coopération privilégié par la France. On va dans un premier temps, dégager les facteurs historiques, géographiques, culturels et politiques qui déterminent et nourrissent cette relation privilégiée entre la France et le Maghreb tout en essayant de savoir dans quelle mesure ces facteurs constituent des ciments de la densité des relations entre la France et les

Etats maghrébins ? En d'autres termes, à quel point ce grand héritage marque pour toujours la priorité qu'accorde la France aux relations franco- maghrébines ?

A cet égard, on doit expliquer à l'observateur que le passé colonial, la proximité géographique d'une part, et, l'élément migratoire et la proximité linguistique d'autre part, constituent les fondements de ce que devrait être une doctrine de coopération, propre à inspirer et à guider l'action des décideurs français et maghrébins et à indiquer les grandes orientations de la politique de coopération. Autrement dit, ces paramètres se présentent comme constituant les bases d'une véritable doctrine sur laquelle se serait appuyée la politique de coopération franco- maghrébine.

La présentation de ce paramètre historique est d'une grande utilité pour la compréhension de la diplomatie française à l'égard des Etats du Maghreb. Il permet effectivement d'en saisir les traits essentiels et l'évolution. D'abord, parce qu'il fournit des informations susceptibles de contribuer à sa reconstitution. Enfin, parce qu'il demeure indispensable pour l'appréhension de la question faisant l'objet de notre recherche.

Néanmoins, si l'aspect historique constitue, en effet, un instrument auquel on sera amené à se référer pour tenter d'appréhender la diplomatie de la France avec les Etats de la Méditerranée maghrébine, il ne peut, en revanche, rendre compte de tous les aspects de cette politique. Cela veut dire qu'on doit, pour y parvenir, prendre en considération la politique de la France dans son ensemble. Ainsi, dans un second temps de notre première partie, notre attention sera concentrée sur l'aspect contemporain de cette coopération franco- maghrébine en traitant spécifiquement les relations politico- économiques contemporaines entre la France et ses trois ex-colonies susvisées, de l'époque de la décolonisation jusqu'à l'époque actuelle. A cet égard, on doit faire remarquer à l'observateur que la politique française de coopération avec les Etats du Maghreb ne saurait être aperçue comme une donnée invariable et perpétuelle. En d'autres termes, après l'indépendance des trois Etats du "Maghreb central" à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, la politique de coopération que la France a poursuivie à l'égard de ces Etats en question s'est caractérisée essentiellement par la continuité. La France cherchait, en effet, à continuer sa politique de coopération avec eux notamment en matière politique et économique. En revanche, cette coopération est appelée à varier selon les acteurs internationaux auxquels elle s'adresse.

Cette idée de changement appelle une question cruciale qui reste à clarifier et qui est celle relative à l'explication des changements susceptibles d'affecter la politique française de coopération avec les Etats considérés. Qu'est ce qui entraîne de tels changements ?

La réponse à cette question nécessite de faire connaître les métamorphoses qu'a connues la politique de coopération de la France avec les Etats concernés, de manière à tenir compte des évolutions nécessaires. D'où deux étapes, la première relative à la politique de coopération avec les Etats précités à l'époque de la décolonisation, la seconde à l'époque actuelle.

Cependant, dans une seconde partie de notre étude, nous mettrons l'accent sur la position de la France en tant qu'un acteur puissant et actif. En d'autres termes, la France comme puissance euro-méditerranéenne, cherche depuis la fin de la guerre froide et la guerre du Golfe, période qui a suscité de nouveaux cadres coopératifs multilatéraux, à jouer un rôle majeur dans le concert européen. Sa conviction est qu'elle doit rester maîtresse et doit fortement s'exprimer sur les problèmes et l'avenir de la Méditerranée, il s'agit ici particulièrement de la région du Maghreb. La France, qui ne manque pas d'atouts, entend les utiliser en tenant compte des facteurs d'attraits et de liens qu'elle conserve avec l'ensemble des pays maghrébins. Ainsi, le projecteur sera braqué dans cette seconde partie sur les différents aspects de l'action diplomatique française vis-à-vis des Etats maghrébins, et, ceci pour montrer à l'observateur le rôle particulier que la France peut jouer dans une démarche volontariste en faveur du monde maghrébin. D'où l'utilité d'appréhender cette question de deux manières :

Dans un premier temps, il s'agit d'une part, de faire connaître l'implication ou la contribution active de la France, en tant que pont entre les deux rives, en faveur de la Méditerranée maghrébine,- région avec laquelle elle entretient des relations particulièrement denses, fondées sur le dialogue et le respect mutuel,- dans le cadre de rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE)- et ceci au niveau du processus euro- méditerranéen de Barcelone où elle (la France) milite en faveur de coopérations plus étroites entre l'Union européenne et le Maghreb et soutient la demande du Maroc d'obtenir un "statut avancé" qui confirmera sa relation privilégiée avec l'Europe.- Et également, au niveau d'autres enceintes informelles de dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée : dialogue "5+5" et Forum méditerranéen . Elle exerce une influence bénéfique pour aider à la réussite de ces différents processus existants en apportant sa contribution propre, en tant que membre de l'Union européenne (UE), comme pays ayant une grande connaissance de l'ensemble de la région

méditerranéenne et comme pays accepté comme interlocuteur honnête et équitable qui s'emploie à contribuer à l'effort de paix, si nécessaire en ce moment. Et d'autre part, il s'agit de faire connaître les initiatives ambitieuses de la France, en présentant les grandes priorités qui sont au cœur de cette ambition, en tant que partenaire extérieur, censée favoriser l'union maghrébine et œuvrer à sa réalisation, dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale entre les Etats maghrébins.

Dans un second temps, on tient à signaler l'existence d'une autre dimension importante sur laquelle la France travaille également avec les Etats du Maghreb : il s'agit effectivement de son intervention dans les conflits régionaux inter- maghrébins. Afin d'illustrer cette approche, il nous semble utile d'évoquer le rôle de la France, comme grande puissance partagée, dans la gestion des crises régionales maghrébines en prenant à titre d'exemple le conflit du Sahara occidental car cette question est complexe et toujours d'actualité; c'est ce qui lui donne toute son ampleur.

Cette affirmation suggère qu'on doit mettre en évidence deux traits essentiels qui méritent de retenir l'attention : d'une part, le caractère relativement traditionnel de la politique saharienne de la France et d'autre part, son caractère récent face aux nouvelles données du conflit sahraoui. Toutefois cette politique était l'objet de différentes attitudes et par conséquent de différents changements dans les relations de la France avec les acteurs concernés, le Maroc en particulier.

L'idée de changements étant indiquée, une question reste à éclaircir relative à l'explication des changements susceptibles d'affecter la politique saharienne de la France. Qu'est ce qui provoque de tels changements ? Ou alors comment de tels changements vont-ils pouvoir se concrétiser? Et quelles conséquences pour de telles mutations ?

La réponse à cette question nécessite de l'aborder à partir de deux idées : tout d'abord, il nous paraît utile d'évoquer l'engagement de la France dans l'affaire du Sahara occidental depuis le septennat du président Valéry Giscard d'Estaing et du président François Mitterrand avant de passer, ensuite, à l'engagement de la France, sous la présidence de Jacques Chirac et celle de son successeur M. Nicolas Sarkozy. Ceci bien sûr face aux nouveaux événements intervenus dans le dossier saharien à savoir en particulier la nouvelle initiative marocaine d'autonomie du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Maroc.

Force est cependant de reconnaître finalement qu'au vu de la formulation du sujet, il peut paraître que l'étude entreprise s'intéresse uniquement au côté français. Néanmoins, on tient à faire savoir que la diplomatie de la France avec ses ex- colonies dépend pour une part importante, des stratégies et tactiques des Etats maghrébins, de leurs réactions à son égard, des changements qui interviennent à leur niveau, de la propension de chacun d'eux à répondre aux objectifs arrêtés par la partie française, de la nature du pouvoir…etc. Ce qui veut dire que les Etats maghrébins peuvent agir sur le partenaire français, l'encourager à tenir compte de leurs revendications, à faire des concessions, à changer la politique de coopération qu'il envisage de poursuivre dans ses relations avec eux. Ce qui veut dire aussi, selon certains, que **"***la coopération n'est pas un produit de confection, standardisé que l'on impose à des consommateurs totalement passifs***"**[20].

[20] « *Les relations culturelles extérieures* », Paris : la Documentation française, septembre 1979, p. 49.

PARTIE I :

La Méditerranée maghrébine : espace de coopération privilégié par la France

Appréhender cette problématique nécessite d'abord de définir ce qu'est la Méditerranée maghrébine ou le Maghreb. A cet égard, on ne manque évidemment pas de souligner que ce dernier désigne les pays du soleil couchant : l'Occident nord-africain, par opposition au Machrek ″le levant″, pays du soleil levant : l'Orient arabe. Il comprend, dans son acceptation traditionnelle, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, trois anciens pays berbères, islamisés et arabisés.

Il est également à noter que le traité portant création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) a été signé en 1989. Ce dernier réunit outre ces pays, la Libye et la Mauritanie. Néanmoins l'union économique et politique des cinq pays qui le composent reste compromise par les problèmes sociopolitiques inhérents à chacun d'eux. A vrai dire les bases historiques et culturelles sur lesquelles repose l'ensemble géopolitique qui s'étend, à la charnière de l'Europe et de l'Afrique, de la Méditerranée au Sahara, constituent autant d'atouts pour la création d'un "Grand Maghreb".

Il importe aussi de reconnaître que les données démographiques, économiques, sociales, culturelles et politiques relatives aux pays maghrébins, révèlent, en effet, combien cet espace est contrasté, combien sont énormes, les différences et les disparités. Toutefois, au-delà de ces contrastes, les pays du Maghreb ont une histoire commune où s'entremêlent et se superposent des périodes de guerre et des périodes de paix, des relations de coopération et de domination, d'échange et de rupture. En dépit des expressions diverses et multiples de leurs cultures, ils ont également, des points de convergence dans l'idée de Dieu, dans le sens de la dignité et de l'honneur. De même, ils partagent des valeurs communes telles qu' "un certain goût de la vie". En outre, ils ont en commun des difficultés qui sont démographiques, culturelles et financières. Enfin ils sont confrontés à des problèmes et à des défis qu'ils doivent affronter ensemble, qu'il s'agisse de la pollution, de l'eau ou de l'environnement politique et économique mondial.

En réalité, pour **"***le monde arabe dans son ensemble le Maghreb c'est l'Occident. L'Occident du monde arabe naturellement. Pour l'Europe, le Maghreb c'est avant tout le nord de l'Afrique.*

D'où l'expression relativement récente d'Afrique du Nord…Le Maghreb est entouré par l'Océan atlantique à l'Ouest, par la Méditerranée au nord et à l'est, par le Sahara au sud. Les géographes arabes l'ont bien défini par l'expression "Djazirat ei-Maghreb" : l'île du

Couchant. Cependant, c'est une île qui a été depuis le Haut Moyen Age en relation constante avec l'Afrique au sud du Sahara, le Moyen Orient, et les pays de l'Europe méditerranéenne"[21].

Dans ce contexte, il importe de souligner qu'"*aujourd'hui, on distingue dans le Maghreb trois pays : la Tunisie (163.610 km2), l'Algérie (2.381.741 km2, soit plus de 4 fois la France), le Maroc (710.850 km2, soit plus de la superficie de la France). Les habitants de ce Maghreb sont dits Maghrébins et non pas les Maghrébiens, comme on peut parfois l'entendre. Cet ensemble qui fait en tout six fois la France renferme des particularismes, des spécificités…On entend par Grand Maghreb, les trois pays mentionnés, plus la Libye et la Mauritanie. Les Arabes comprennent par Maghreb al-aqsâ (le Maghreb le plus éloigné) : le Maroc*"[22]. Effectivement, cette Méditerranée occidentale maghrébine est aperçue par certains auteurs par exemple Maryse Fabriès Verfaillie, à la fois comme une réalité et un mythe, une figure à géométrie variable, aux limites incertaines. *" Géographiquement, « la presqu'île du Couchant » est une entité agencée autour du système montagneux de l'Atlas et délimité par des frontières naturelles : La mer Méditerranée au nord, le désert saharien au sud, l'océan Atlantique à l'ouest et le désert libyco- égyptien à l'est. Mais l'organisation politique interne ne repose pas sur des frontières naturelles. Le Maghreb peut se réduire à trois pays (le Maghreb central) ou s'étendre à cinq membres (six, si l'on compte la République sahraouie, le dernier- né des Etats- nations du MENA sur les frontières héritées de la colonisation). Ses cinq membres (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Libye) sont rassemblés dans l'UMA constitué en Février 1989*"[23].

Il est indéniable que le Maghreb central est une périphérie plurielle pour plusieurs raisons : D'abord sa localisation au nord- ouest de l'Afrique en fait une périphérie géographique du monde arabe auquel elle appartient pourtant distinctement.

Ensuite, son appartenance socio- économique aux pays du Sud en fait aussi une périphérie des pays du Nord et particulièrement de l'Union européenne (UE) avec laquelle elle enregistre l'essentiel de ses échanges.

[21] Malek (A.), « *Renaissance du Monde Arabe* », Paris : Duculot, 1972, p. 141.
[22] Cahiers du CRESM, « *Le Maghreb musulman en 1979* », Paris : CNRS, 1981.
[23] FABRIES- VERFAILLIE (M.), « *l'Afrique du Nord et le Moyen- Orient dans le nouvel espace mondial : Une marge stratégique ou un croisement fracturé* ? », Presses universitaires de France, 1988, p. 242.

Enfin, elle apparaît comme un trait d'union ou un pont entre l'Occident en général et l'Afrique noire avec laquelle elle partage un immense désert et des populations berbérophones. C'est évidemment de ces contrastes et de ces points de convergence qu'est né à Barcelone, le projet de Partenariat euro- méditerranéen ouvrant ainsi une nouvelle voie dans les relations entre le Maghreb et les membres de l'Union européenne (UE) dont la France reste la référence la plus proche. Convaincus de leurs solidarités, la France et les pays maghrébins intensifieraient leurs liens et conduiraient des actions de développement à long terme. Dans cette optique, le président Jacques Chirac a déclaré lors de la clôture de la XII^{ème} conférence annuelle des Ambassadeurs réunis à l'Elysée, lorsqu'il a abordé le chapitre des relations de l'Union européenne avec le Maghreb : *" Nos relations avec le Maghreb demeurent plus que jamais une priorité politique et stratégique de notre action extérieure"*[24]. Selon le chef de l'Etat, "une politique ambitieuse de voisinage" doit aussi se développer en direction des pays de la rive sud de la Méditerranée, "dans la perspective de leur association renforcée à l'Europe". En effet, perçu comme héritier du général de Gaulle, le président de la République a un rôle tout particulier à jouer dans une démarche volontariste en faveur de cette zone fragile qu'est la Méditerranée maghrébine afin de dynamiser la diplomatie française dans cette région et c'est dans cette voie que la France s'est clairement réengagée. Dans ce contexte, M. Chirac souhaite que son pays saisisse l'occasion du dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone pour proposer de nouvelles avancées. Pour lui, il revient à la France de le faire, elle qui a été à l'origine de ce mouvement bien avant novembre 1995. A cet égard, a-t-il argumenté : *" A nos portes, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie s'attachent, avec courage et détermination, à répondre aux aspirations d'une jeunesse nombreuse, avide d'apprendre et d'entreprendre, impatiente de mettre la force de son enthousiasme au service du progrès économique et social.*

L'Europe doit les aider à relever ce défi, dans un esprit de solidarité et de générosité. Nous avons besoin, à nos frontières sud, d'un ensemble maghrébin uni et stable, qui constitue pour ses populations un espace de démocratie, de liberté et de prospérité. C'est l'objectif"[25].

Force est de constater que la politique de la France vise avant tout à pérenniser et à approfondir encore cette relation dans une logique de soutien aux réformes et de renforcement de la stabilité régionale. Elle contient en effet trois volets complémentaires :

[24] Déclaration de M. CHIRAC (J.) devant les Ambassadeurs français à l'étranger, « *Nos relations avec le Maghreb, plus que jamais une priorité* », El Watan, 29 août 2004.
[25] Voir : http://www.ifrane.com/Confluences/Introductions/intro22.htm.

Tout d'abord, la France encourage le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE). Elle a ainsi contribué activement au lancement en 1995 du processus de Barcelone. Elle encourage également le développement d'un dialogue politique et d'une réflexion collective sur les grands sujets d'intérêts communs au sein d'instances euro-méditerranéennes informelles : dialogue ″5+5 ", Forum méditerranéen.

Ensuite, la France souhaite par ailleurs favoriser l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb. L'accord de libre- échange entre les pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie) paraphé le 11 janvier 2003 (initiative d'Agadir) et qui vise la création d'une zone de libre échange d'ici 2005 apparaît comme une initiative prometteuse. De même, l'UMA (l'Union du Maghreb arabe) qui rassemble le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie et a été créée en 1989, est également une institution à fort potentiel malgré les contentieux qui entravent pour l'instant son développement. En outre, la France soutient en particulier les efforts des Nations- unies pour trouver une solution politique réaliste et durable, agréée par les parties, au conflit du Sahara occidental.

Enfin, en cohérence avec cette politique régionale, la France continue à développer des relations bilatérales fortes adaptées à la richesse et aux spécificités de chaque pays. En effet, parmi les grandes priorités de la coopération, il est opportun de citer à titre d'exemple le soutien au processus de démocratisation, la modernisation des Etats, la transition économique, l'éducation ainsi que la formation et le développement à la situation de chaque Etat. Egalement, le dialogue politique correspond à la relation singulière qu'entretient la France avec chacun des Etats du Maghreb.

Force est alors de remarquer que les liens entre la France et le Maghreb sont étroits. Il nous semble nécessaire et fort important de traiter dans un premier temps (**Chapitre I**) les facteurs, -en en faisant l'historique, car chaque histoire du temps présent ne peut être comprise sans référence au passé,- qui nourrissent cette relation privilégiée entre la France et le Maghreb. Dans ce volet, cette relation est- elle vraiment l'héritage de l'histoire, l'héritage de leurs échanges permanents ? Et quel est l'impact, le poids et le rôle de ce grand héritage sur l'approfondissement de leurs relations ? Ceci nous conduit, effectivement, à déterminer plus vaguement les types de liens existants entre la France et les Etats du Nord de l'Afrique- en mettant plus l'accent sur le Maghreb central (réduit à trois pays : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie) en raison des liens, historiquement très forts, et exceptionnels, forgés notamment entre ces trois pays du Maghreb et la France- tout en essayant de démontrer à quel point ces

liens du passé marquent pour toujours l'importance qu'attache la France aux relations franco-maghrébines auxquelles elle accorde une priorité politique, dans un contexte international qui rend plus nécessaire que jamais le rapprochement entre la Méditerranée maghrébine et le dialogue des cultures. Toutefois, notre étude viendra débouchée, dans un second temps, sur les relations politico-économiques contemporaines entre la France et le Maghreb en tenant compte de l'histoire qui plonge ses racines dans un passé, proche ou lointain, que les Français connaissent plus ou moins (**Chapitre II**).

Chapitre I : Les approches historique, géographique, culturelle et politique des relations France- Maghreb

Il importe de reconnaître que la France ne cesse d'être hantée par son histoire coloniale. Le Maghreb y occupe une place de premier plan de par la proximité géographique et l'ancienneté des relations et en raison de la particulière violence de la colonisation et de la décolonisation de l'Algérie. *"L'adoption, en février 2005, par l'assemblée nationale française d'une loi recommandant dans son article 4 que les programmes scolaires reconnaissent le « rôle positif de la présence française » en Afrique du Nord et les vives réactions qu'elle a justement suscitées témoignent de l'actualité brûlante d'une histoire encore très proche"*[26]. C'est alors dans ce contexte, que notre étude s'intéresse de près, d'une part aux liens historiques et géographiques (**Section I**) et, d'autre part aux liens culturels et politiques (**Section II**).

Section I : Les liens historiques et géographiques

Du point de vue historique, on tient à souligner que le Maghreb a eut un destin plutôt tourmenté mais qui à travers les siècles fut largement partagé. Dans le temps comme dans l'espace, il y'a eu continuité. En effet, afin de bien comprendre cette idée, on va aborder dans un premier temps le processus colonial, en tant que lien historique, en mettant l'accent sur "le Maghreb central" (**Sous section I**). Par la suite, ce sont d'autres spécificités dans un contexte regroupant des liens entre les Etats du Maghreb et la France qu'on va présenter dans un second temps (**Sous section II**).

Sous- section I : Le processus colonial

Il importe, ici, afin de bien comprendre le processus colonial, de rappeler que la colonisation, comme dit le dictionnaire de l'Académie française, est "le fait de coloniser ; coloniser est le fait d'établir une colonie ; enfin une colonie est un nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, que l'on envoie d'un pays pour en habiter un autre". Pour le dictionnaire le Littré, la colonisation c'est l'action d'établir une colonie, et celle-ci c'est "un établissement fondé par une nation dans un pays étranger". Dans ce contexte, certains penseurs, cite-t- on à titre d'exemple, M. Kamal Chaabouni, s'est exprimé en ces termes : **"***…Pour ma part je définirai*

[26] Le Monde diplomatique, « *Le Maghreb colonial* », 4 avril 2006.

la colonisation ou l'occupation étrangères comme l'invasion et l'installation temporaire ou indéterminée de manière pacifique ou par la force armé d'un pays peuplé par des hommes organisés en société, par d'autres hommes et femmes arrivant d'un autre pays ayant une langue, une culture, ou une religion différente"[27].

Par ailleurs, certains écrivains estiment que *" le grand Maghreb est quant à lui une idée, et une idée ancienne. Mais c'est de plus en plus un thème porteur. A l'approche du XXIe siècle, les peuples ont besoin d'identifications valorisantes. Ils aspirent à de multiples solidarités élargies, mais bien définies les unes par rapport aux autres. Le Grand Maghreb est un concept politique utilisé ou plus exactement revendiqué par les maghrébins lorsqu'ils affirment leur spécificité face au Machrek, l'orient du monde arabe, un monde arabe auquel ils entendent aussi appartenir à part entière"*[28].

Dans le même ordre d'idées, l'histoire récente et les événements du temps présent montrent pourtant qu'il s'agit d'une réalité essentiellement inscrite dans les esprits. A de multiples reprises, une histoire commune constitua un lien puissant. Ainsi, *" appartenant aux Empires romain puis byzantin, l'Afrique du Nord fut à partir de 647 conquise par les Arabes et convertie à l'islam. Elle passa ensuite sous la domination ottomane (à l'exception du Maroc qui constituait alors un empire puissant étendu jusqu'au fleuve Sénégal) puis sous la domination européenne. Le Maghreb fut, depuis le milieu du XIXe siècle et jusqu'aux années 1960, terre de colonisation française ou espagnole. Les influences à la fois négatives et positives de la présence étrangère ont renforcé les tendances à l'unité tout en exacerbant les spécificités de chaque contrée.*

Ainsi, les frontières laissées par les Turcs dans le Nord du Maghreb ont été respectées. En revanche, un découpage typiquement colonial et arbitraire a prévalu dans le sud. De graves conflits allaient s'ensuivre, dont celui du Sahara occidental espagnol, accaparé par le Maroc au moment du départ des Espagnols"[29].

A vrai dire, les expériences coloniales au Maghreb ne furent pas identiques. En outre, par rapport à la France, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont été toutes trois terres de colonisation, elles sont géographiquement très proches de ce pays. Leur situation de part et d'autre de la

[27] CHAABOUNI (K.), « *Nier le protectorat français comme un âge d'or de la Tunisie, reviendrait à nier l'âge d'or de l'Espagne musulmane !!!* », Point de presse, 28 décembre 2005.
[28] Maghreb, Centre d'Etudes et de Recherches internationales, Paris 1964- 1972.
[29] FABRIES- VERFAILLIE (M.), « L'Afrique du Nord et le Moyen- orient… », Op. Cit., p. 242.

Méditerranée favorise les échanges dans la mesure où les transports sont, extrêmement, faciles d'un pays à l'autre. C'est pour ces raisons là que l'empreinte française sur ce "Maghreb central, réduit à ces trois pays", est très forte, elle a, effectivement, laissé des traces très profondes. C'est pour cela, on tient, vivement, à présenter d'une part, le déroulement de la conquête de ce petit Maghreb par la France en essayant d'éclaircir et mieux comprendre ses événements (**Paragraphe 1**) et d' autre part, on va démontrer les effets et les conséquences de la colonisation sur les relations franco- maghrébines (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : La conquête du Maghreb ″central″

Ce voyage historique démontre que la conquête des trois pays maghrébins constituant "le Maghreb central" ou "le petit Maghreb", ne fut pas identique. Bien entendu, ***″****cette colonisation de l'Afrique du Nord s'étale sur (82 ans), chaque implantation servant de tremplin aux conquêtes qui suivent : 1830, Algérie (la conquête totale ne s'achèvera que 40 ans plus tard), 1881, Tunisie (« pacifiée » au bout de 4 ans), 1912, Maroc (« pacifié » en 1926)* ***″***[30]. En outre, ***″****les conditions d'accès à l'indépendance se firent selon des modèles différents.*

Les protectorats sur le Maroc et la Tunisie furent abrogés dès 1956, mais, il faudra une longue guerre avant que l'Algérie ne devienne à son tour indépendante le 5 juillet 1962.

Le Maroc resta une monarchie incarnée par Mohammed V jusqu'en 1961, puis par son fils Hassan II. La Tunisie devint une république présidée par Bourguiba, puis par Ben Ali. En Algérie, le FLN (Front de Libération nationale) instaura un régime autoritaire de tendance socialiste. Depuis l'annulation des élections législatives de 1992 que le FIS (Front Islamique du Salut) s'apprêtait à gagner, l'Algérie s'est engagée dans une guerre civile. L'opposition armée aujourd'hui dominée par le GIA (Groupe Islamique Armé) a intensifié ses actions, malgré l'élection à la présidence de la République de Liamine Zeroual en 1997.

*La nature des régimes politiques et leur évolution divergente constituent un obstacle durable à l'unification du Maghreb. Après avoir mené une ambitieuse politique à la tête des pays non alignés, l'Algérie est aujourd'hui isolée sur la scène internationale, la guerre rendant tout projet à long terme hasardeux****″***[31].

[30] TOUMI (M.), « *Le Maghreb*», Presses universitaires de France, 1982, (Que sais-je; 2024), pp. 27- 28.
[31] FABRIES- VERFAILLIE (M.), « L'Afrique du Nord et le Moyen- orient… », Op. Cit., pp. 242- 243.

Quant au protectorat français[32] sur le Maroc : la conférence d'Algésiras (1906), qui entérinait l'intervention des puissances occidentales au Maroc, reconnut à l'Espagne et à la France des droits particuliers. De 1907 à 1912, une série d'incidents provoqua l'intervention de l'armée française : en août 1907, les Français débarquèrent à Casablanca, puis occupèrent Oujda, Casablanca et Fès. En dépit de l'opposition de l'Allemagne, le traité de protectorat, finalement imposé au sultan du Maroc, fut signé, à Fès, le 30 mars 1912, (par ailleurs, en novembre 1912, la convention de Madrid plaçait le Nord du pays sous protectorat espagnol). Ainsi, le général Lyautey fut nommé premier résident général de la France.

Toutefois, la résistance marocaine fut vive et les révoltes berbères nombreuses. Après la reddition d'Abd el-Krim, qui souleva les masses paysannes dans le Rif (1919- 1926), la France mena une campagne de "pacification" qui ne prit fin qu'en 1934; le protectorat fut remplacé par l'administration directe. La France encouragea la colonisation rurale avec l'installation d'Européens, qui, par ailleurs, introduisirent de nouvelles cultures et commencèrent l'exploitation des phosphates. Elle entretint également l'opposition entre Arabes et Berbères : un dahir de 1930 retira la juridiction des populations berbères au sultan, responsable de la loi musulmane, et leur établit des tribunaux propres appliquant le droit coutumier.

Ce fut l'occasion d'un réveil de l'opposition. Allal Al-Fasi et un groupe de jeunes lettrés fondèrent à Fès le parti national, avec pour revendication essentielle l'abrogation du dahir. Mais, alors que s'achevait la pacification française, les prémices du mouvement pour l'indépendance se faisaient déjà sentir. Le mouvement nationaliste fut influencé par les doctrines réformistes et le panarabisme qui agitaient alors toutes les sociétés musulmanes. Un comité d'action marocain pour la réforme, créé en 1934, réclama l'application stricte du traité de protectorat. En 1937, le comité se sépara entre l'Istiqlal (1943) et le Parti démocratique de l'Indépendance (1946).

En outre, la défaite de 1940 devant les Allemands affaiblit encore la position de la France. L'Espagne occupa Tanger de 1940 à 1945. Pendant la seconde guerre mondiale, les troupes marocaines combattirent aux côtés de la France libre, mais la rencontre entre le sultan Mohammed V, ben Youssef et le président américain Roosevelt à Anfa, en juin 1943, accentua les revendications nationalistes. En 1944, Mohammed V refusa de ratifier les

[32] Voir : http://www.memo.frarticle.aspID=PAY_MAR_000#Som0.

décisions du résident général et, dans un discours prononcé à Tanger, en avril 1947, commença à réclamer l'indépendance.

Au lendemain de la guerre, la pénurie alimentaire provoqua une grande misère et une forte émigration rurale. La résistance au protectorat prit alors un caractère plus urbain. Oppositions rurale et urbaine se rejoignirent après 1950, au moment où le sultan prenait une part prépondérante dans la lutte pour l'indépendance. Le gouvernement français nomma des résidents généraux intransigeants : les généraux Juin (1947-1951) et Guillaume (1951-1954).

Par la suite, en 1951, sous la pression des autorités françaises, soutenues par le pacha de Marrakech, Al-Hadj Thami Al-Glaoui, surnommé le Glaoui, le sultan fut contraint de renvoyer ses collaborateurs membres de l'Istiqlal. Après avoir tenté, en vain, de négocier avec la France, Mohammed V prononça, en novembre 1952, un discours exigeant l'émancipation politique totale et immédiate du Maroc. Appuyé par la France, des notables et des chefs de confrérie, avec à leur tête le Glaoui, entrèrent alors dans un complot visant à renverser le sultan: le 20 août 1953, la France déposa Mohammed V, qui fut exilé en Corse, puis à Madagascar avec ses fils dont le futur roi Hassan II. Ainsi, une rupture totale s'instaura dès lors entre le nouveau régime et la population, qui ne reconnut pas la légitimité du sultan mis en place par la France, Mohammed Ibn Arafa, un autre membre de la famille alaouite. Ce refus revêtait un caractère politique, religieux et économique (boycott des produits français); il s'accompagna d'une vague d'agitation et de la constitution d'une armée de libération.

Quant à l'indépendance du Maroc, la conjonction des insurrections marocaine et algérienne contraignit Paris, qui choisit de consacrer l'essentiel de son effort militaire à l'Algérie, à engager des négociations avec le sultan Mohammed V. En 1955, à la suite d'actes terroristes, la France se résigna finalement à accepter le retour du sultan au Maroc. Le 2 mars 1956, fut signée une convention qui abolit le traité de Fès et reconnut l'indépendance du Maroc. Le statut de Tanger fut aboli (29 octobre 1956). L'ampleur des manifestations populaires obligea également l'Espagne à mettre fin à son protectorat, le 7 avril 1956. Après quarante-quatre ans de tutelle étrangère, le Maroc retrouvait son indépendance et son unité. Mohammed V rentra dans son pays, acclamé comme le libérateur de la nation marocaine. Dès 1958, il annonça des réformes économiques, sociales et politiques, et s'engageait à doter le Maroc, érigé en royaume, d'institutions permettant une participation directe du peuple à la gestion des affaires publiques.

D'autre part, à propos de la Tunisie, le président Général Louis Périllier déclara en 1950 que ce pays *" est un petit pays qui ne peut pas se passer du concours de la France"*[33]. Si on évoque ici, le protectorat français sur la Tunisie[34], c'est en 1830 que la France avait conquis l'Algérie et s'était forcément installée dans la région. Complètement ruiné, l'Etat tunisien dut accepter l'instauration d'une tutelle occidentale. Lors du congrès de Berlin de 1878, la Tunisie fit l'objet de tractations entre les puissances européennes : la France se vit donner toute liberté pour coloniser le pays.

En effet, les troupes françaises intervinrent à partir de l'Algérie sous prétexte de mater la rébellion des tribus kroumirs, des Berbères des hauts plateaux, accusés de pénétrer sur le territoire algérien. Le 12 mai 1881, le bey signa le traité du Bardo qui instituait un protectorat de fait de la République française sur la Tunisie. Le bey fut contraint de confier à la France les affaires étrangères, la défense du territoire et la réforme de l'administration.

Ainsi, le protectorat français fut à l'origine de profonds changements politiques et sociaux. A partir de 1884, un résident général français gouverna le pays, mais le Bey demeurait le souverain en titre. Le premier résidant général, Paul Cambon, mit en place un secrétaire général chargé de contrôler les décisions des ministres tunisiens et, au besoin, n'hésitait pas à les remplacer par des "directeurs techniques" français. De même, les divers successeurs de Cambon continuèrent l'œuvre de "francisation" des Tunisiens. Un nombre significatif de colons français s'établirent dans la région côtière du Nord du pays, occupant les fonctions administratives et dirigeant les entreprises. Lentement, l'élite tunisienne se francisa. Sous le protectorat, la justice était expéditive et était rendue par le bey.

Ainsi exclus de la gestion des affaires de leur pays, les Tunisiens commencèrent à réclamer leur indépendance. Ali Bach Hamba et Hedi Sfar fondèrent en 1907 le Groupe des Jeunes tunisiens influençant les élites musulmanes en osant réclamer des réformes (novembre 1911). De 1914 à 1921, le pays fut placé sous état d'urgence, la presse anticolonialiste fut interdite, alors que de nombreux dirigeants nationalistes furent arrêtés. Toutefois, en 1920, plusieurs groupes nationalistes s'unirent pour former le Destour (Constitution) qui prônait de profondes réformes démocratiques.

En 1932, Habib Bourguiba, un jeune diplômé en droit et membre du Destour, fonda avec d'autres le journal "L'Action tunisienne" qui prônait à la fois l'indépendance et la laïcisation de

[33] AGHETTA (L.), « *Les Français en Tunisie* », le fardeau de l'homme blanc, p. 230.
[34] Voir : http://www.tlfq.ulaval.caAXLAFRIQUEtunisie.htm.

la société. Au milieu des années trente, la répression coloniale se fit plus violente et Habib Bourguiba fut expulsé avec d'autres militants dans le Sud tunisien et assigné à résidence. En 1936, l'accession au pouvoir du Front populaire permit la libération des chefs indépendantistes. En 1938, Habib Bourguiba fut emprisonné en France "pour conspiration contre la sûreté de l'Etat"; son incarcération dura cinq ans.

En outre, il convient de rappeler que durant la seconde guerre mondiale, les forces allemandes occupèrent le pays. Le 15 mai, les alliés transférèrent l'autorité de la Tunisie à la France libre. Sans attendre, les autorités françaises procédèrent à l'arrestation de centaines de sympathisants nationalistes et déposèrent le bey régnant, Moncef Bey, jugé pro-allemand, pour le remplacer par Lamine Bey. Cette intervention française suscita un profond ressentiment au sein de la population tunisienne qui avait majoritairement soutenu la reconquête alliée.

Plus précisément, en 1945, le général de Gaulle proposa à la Tunisie le statut d'"Etat associé" au sein de l'Union française. Néanmoins, Bourguiba de retour au pays en 1949, renforça sa campagne pour l'indépendance de la Tunisie en s'appuyant particulièrement sur l'Union générale des Travailleurs tunisiens (UGTT). Or, en 1954, la lutte pour l'indépendance prit un nouveau tour après les arrestations de Bourguiba et des chefs nationalistes puis la dissolution forcée du gouvernement Chenik. Les indépendantistes prirent les armes contre le colonisateur tandis qu'à l'opposé, l'Organisation "Main rouge", créée par des colons extrémistes, lançait une campagne terroriste contre les nationalistes. Les émeutes et les attentats menèrent la Tunisie au bord de la guerre. Le 31 juillet 1952, Pierre Mendès France, le nouveau président du Conseil français, se rendit en Tunisie et promit, dans un discours prononcé à Carthage, l'autonomie interne. Par conséquent, Bourguiba jugea cette déclaration acceptable et les émeutes cessèrent. Le 3 juin 1955, le premier ministre tunisien, Tahar Ben Amar et le successeur de Mendès France, Edgar Faure, signèrent une série de conventions consacrant l'autonomie tunisienne. Alors, le 17 septembre, pour la première fois en 74 ans, fut installé à Tunis un gouvernement composé exclusivement de Tunisiens. Par la suite, le 20 mars 1956, un nouvel accord reconnut la Tunisie comme une monarchie constitutionnelle entièrement souveraine. Les premières élections législatives de l'histoire tunisienne, organisées le 25 mars, donnèrent une large victoire au Néo-Destour. Ainsi, le 8 avril, Habib Bourguiba fut élu président de la première Assemblée nationale tunisienne; le 11 avril, il était nommé premier ministre. L'Assemblée tunisienne adopta une constitution transférant au peuple tunisien les

pouvoirs législatifs. En outre, le 12 novembre 1956, la Tunisie devenait membre des Nations-Unies.

Plus précisément, le 25 juillet 1957, l'Assemblée nationale déposait le bey et proclamait la République dont Bourguiba devint le premier président. Les biens du bey furent confisqués et servirent à régler la dette de l'Etat. De nombreux fonctionnaires français furent révoqués et un tiers des Français de Tunisie quitta le pays. Les relations avec la France se détériorèrent en raison de la guerre d'Algérie. Fin 1957, des affrontements se produisirent lorsque des troupes françaises, poursuivant des indépendantistes algériens, franchirent la frontière tunisienne. Le 15 avril 1959, la France et la Tunisie signaient un accord prolongeant l'assistance technique française et en 1960, la Tunisie convint de rembourser une partie des terres confisquées aux ressortissants français.

Alors, la nouvelle constitution tunisienne fut promulguée le 1er juin 1959. En novembre, Bourguiba fut réélu président sans rencontrer d'opposition; il s'employa à laïciser la justice et le droit, réforma et démocratisa l'enseignement tout en l'arabisant, puis tenta de moderniser l'Etat notamment par la promulgation du code du statut personnel avec interdiction de la polygamie et déclaration de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ensuite, en 1961, les relations franco-tunisiennes se détériorèrent car les Français avaient refusé d'évacuer leur base navale de Bizerte: des troupes tunisiennes l'assiégèrent le 19 juillet 1961. Et après des discussions prolongées entre la France et la Tunisie qui débutèrent en 1962, la France se retira intégralement de Bizerte en octobre 1963.

Cependant, à la différence de ces deux pays (le Maroc et la Tunisie), c'est l'Algérie, terre de colonisation devenue indépendante qui entretient avec la France une relation passionnelle, entre attraction et répulsion. Ainsi préjugés et idées reçues sont toujours omniprésents dans notre esprit. En effet, comme certains écrivains le confirment, citons ici, à titre d'exemple, Georges Morin, **"***par la géographie, par l'histoire, par l'économie, par leurs populations, la France et l'Algérie vivent une relation étroite et permanente. Mais, si les Algériens connaissent la France mieux qu'aucun autre peuple au monde, les Français continuent à véhiculer beaucoup d'idées simplistes sur l'Algérie, celle d'hier et celle d'aujourd'hui. Or, on ne bâtit pas de relation saine et solide avec un partenaire sur la base de demi- vérités ou de contre-vérités***"**[35].

[35] MORIN (G.), « *Histoire et civilisations* », 2003.- ISBN: 2- 84670- 067- 2, octobre.

Donc, pour cette raison lors de la conquête de l'Algérie, contrairement au Maroc et à la Tunisie, notre attention portera plus sur le poids du passé colonial en ce qui concerne les relations franco- algériennes. A cet égard, on ne manque évidemment pas de reconnaître que c'est l'Algérie qui a été la première colonie française au Maghreb. En effet, quant à l'origine française : *"motivée par la volonté de distraire l'attention d'une opinion agitée (Seconde Restauration), encouragée par la Russie, la France se lance dans les compagnes coloniales avec la conquête d'Alger (1830). L'invasion prend pour prétexte un incident diplomatique d'importance secondaire et assez mal élucidée d'ailleurs entre le représentant français, le consul Pierre Deval, et le dey d'Alger Hussein Dey, au sujet d'un contentieux financier vieux de cinquante ans entre le gouvernement français et la régence d'Alger.*

A cette époque, Talleyrand négocie un paiement différé pour deux négociants juifs d'Alger, Bacri et Busnach, chargés d'importer du blé algérien en France. Ceux-là ne furent pas payés, et ne purent s'acquitter des taxes imposées par le dey. En 1827, celui-ci réclame le paiement des deux marchands, afin de percevoir des taxes dont il a grand besoin.

Exaspéré et se jugeant traîner l'affaire, il lui porte un coup d'éventail. Selon des sources locales, il ne fit que le toucher du bout de son éventail pour lui indiquer la sortie. Charles x saisit alors l'occasion pour échapper à ses difficultés intérieures.

Le roi, très conservateur, veut renouer avec le prestige monarchique (il s'est fait sacrer à Reims selon les rites anciens), et décide donc de laver l'honneur du pays. Un blocus maritime est mis en place. L'invasion est conseillée par Polignac, afin de sauver la situation intérieure française. Le roi renoue avec la tradition des croisades des catholiques contre l'Empire ottoman. La chevalerie est de retour, et Charles X avoue même vouloir retrouver l'esprit des victoires de Cortès, avec l'espoir de conquérir l'Afrique. La logique coloniale est aussi présente, on cherche de nouveaux débouchés pour l'agriculture, le commerce et l'industrie. L'expédition va offrir sa civilisation"[36].

Effectivement, il convient de rappeler que l'Algérie est un vaste territoire peu peuplé et partiellement occupé par les Ottomans (Dey d'Alger). La France monarchique de 1830 refuse d'honorer une dette contractée par la France révolutionnaire de 1789-1790. Un prétexte suffira pour déclencher l'arrivée brutale des Français à Alger le 5 juillet 1830. A cette époque l'armée française a une revanche à prendre sur l'Angleterre et elle a une influence

[36] Voir : http://www.wikipédia.com.

considérable au sein du pouvoir à Paris. C'est l'armée qui va faire des conquêtes coloniales son affaire. L'armée d'Afrique va devenir un véritable Etat dans l'Etat jusqu'au début des années 1960.

Dès 1832, l'Emir Abd-El-Kader se soulève. Ce soulèvement va durer quinze ans. Il est l'acte fondateur de l'identité nationale algérienne. Les Français vont se diriger vers l'Ouest (Oran). Le traité de la Tafna, en 1837, marque une trêve dénoncée par la France en 1840 car une partie de l'armée (Bugeaud) veut la conquête totale du pays. La répression française est violente. Bugeaud, Saint-Arnaud et Cavaignac se distinguent par leur brutalité. Abd-El-Kader est vaincu en 1847, mais, la guerre de conquête ne s'achève qu'en 1871 après l'écrasement du soulèvement des Moqranis. 500 000 hectares de terre sont alors confisqués. La société rurale algérienne est désorganisée. Des colons nouveaux s'ajoutent aux premiers colons soldats.

Il est indéniable que les bureaux arabes, crées dès 1837, quadrillent le pays. Ces bureaux arabes, conduits par des arabisants vont construire un savoir et une représentation orientaliste de l'Algérie. Egalement, on ne manque pas de rappeler que le rejet des projets de Napoléon III (royaume arabe puis naturalisation des indigènes), le code de l'indigénat (1881) et la délégation financière donnée aux colons en 1878 vont définitivement rejeter les musulmans dans un statut de dominés et donner un large pouvoir d'autonomie aux colons européens. Ainsi, les deux grandes questions qui seront posées en permanence à l'Algérie coloniale sont le peuplement et la terre. La conquête du Sahara s'opère à partir de 1880. L'Algérie constitue le pivot autour duquel l'empire français va se construire.

Après avoir présenté la conquête du Maghreb ″central″, comme un élément historique des relations franco- maghrébines, il nous semble important, afin de bien comprendre le poids du passé colonial sur ces relations, d'évoquer ensuite les effets de cette colonisation sur les rapports France- Maghreb.

Paragraphe 2 : Les effets de colonisation : de la ″domination″ à la coopération

Il importe de reconnaître qu'au centre du Maghreb, l'Algérie fait figure d'exception tragique où l'histoire avance par soubresauts violents. A cet égard, il est utile de souligner que **"***les rapports franco-algériens se sont noués dans la violence, l'imposition du système colonial, et par une guerre de sept ans qui a permis l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Voilà*

pourquoi, trente ans après, le temps n'a pas pu apaiser les passions"[37]. L'enjeu n'est plus seulement un jugement historique sur la guerre d'Algérie, mais porte sur la possibilité même de changement politique en Algérie et, en conséquence, sur les rapports entre la France et l'Algérie.

En outre, les accords d'Evian ne furent jamais respectés. Si le cessez-le-feu fut appliqué scrupuleusement par l'armée française qui est "rentrée dans ses casernes", le gouvernement algérien ne s'est pas considéré engagé par ce texte qui ne portait que le titre de Déclaration. Ce que le général de Gaulle ignorait, c'est que les représentants algériens n'avaient pas la moindre intention de les appliquer. La guerre a continué en Algérie, faisant de nouvelles victimes tant européennes qu'algériennes. Dans cette perspective, on a pu apprendre qu'*"au total, le bilan de la deuxième guerre d'Algérie fut lourd : 30000 soldats français tués, 50000 civils (arabes et français) et 300000 morts du côté du FLN. Pour ce qui est des dispositions censées assurer la protection des Pieds-noirs, elles n'eurent aucune valeur, car ces derniers furent littéralement abandonnés par l'Etat français, bien qu'un million de citoyens français purent se réfugier en France plutôt que de rester dans cette ex-colonie, craignant la « vengeance » des Algériens ; en effet, parmi ceux qui restèrent, beaucoup furent massacrés. Enfin, la libre circulation des personnes entre la France et l'Algérie (prévue dans les accords d'Evian) ne fonctionna après l'indépendance que dans le sens sud-nord (Algérie- France). La guerre d'Algérie a fait un total de près d'un million de victimes !"*[38]. Alors, il n'est pas illusoire de dire qu'entre la France et son ancienne colonie, c'est une histoire de violence, de sang et de mort qui s'est écrite pendant cent trente ans. Il aura fallu plus de quatre décennies après les accords d'Evian qui y mirent un terme en 1962 pour que la France et l'Algérie préparent un traité d'amitié. Comme on le constate, l'Algérie et la France sont liées depuis plus d'un siècle par un passé et de riches souvenirs communs. Bien plus que de diplomatie, il s'agit d'une histoire de cœur. En revanche, ce long passé commun entre les Algériens et les Français a des empreintes profondes qui marquent jusqu' à nos jours leurs relations dans tous les domaines. Dans ce contexte, certains observateurs et penseurs estiment que pour *"la France, cette guerre aura été le troisième grand traumatisme, après l'affaire Dreyfus et l'effondrement de 1940. Pas seulement pour le million de rapatriés dont l'Algérie était la patrie, à défaut d'y avoir construit une nation. Mais aussi pour les deux millions d'appelés qui eurent vingt ans dans les Aurès et pour l'ensemble d'un pays qui vécut là, entre massacres*

[37] RAVENEL (B.), « *Mémoire, histoire et politique* », Confluences Méditerranée n°19, automne 1996.
[38] Voir : http://www.tlfq.ulaval.caAXLAFRIQUEalgerie-2Histoire.htm.

et torture, le dernier épisode d'une histoire coloniale où la République avait trouvé l'un de ses fondements. Quant au vieux nationalisme français, il y trouva un inépuisable fonds de commerce.

Pour l'Algérie, le traumatisme fut tout aussi profond, même s'il était celui d'une émancipation et d'une libération.

Le poids de la violence du nationalisme- contre la France et les Français bien sûr, mais aussi contre une partie des Algériens, dissidents ou harkis -, le poids des mythes et des non-dits, la suprématie alors conquise, au sein de FLN, par ceux qui imposaient une conception policière de l'Histoire et de l'action, tout cela a façonné, pour longtemps, la culture politique de l'Algérie et les drames qu'elle a engendrés jusque récemment"[39]. Cela amène à s'interroger sur la tournure que vont prendre les relations franco-algériennes. En fait, de nombreux Français sont, aujourd'hui, blessés par l'attitude du président algérien Bouteflika. Il y a eu en 2000, les insultes contre les harkis, puis, en 2006, la fermeture autoritaire des écoles francophones d'Algérie. Un nouveau pas a été franchi récemment quand le président algérien a accusé la France de "génocide de l'identité algérienne" pendant la période de colonisation. Dans un discours prononcé, à Batna, le président de la République a, de nouveau, appelé la France à faire son "mea culpa" pour les exactions commises durant sa présence coloniale en Algérie. Faisant allusion au traité d'amitié dont les jalons ont été jetés lors de la visite d'Etat du président Chirac en Algérie, en 2003, Abdelaziz Bouteflika a rappelé implicitement qu'un tel traité reste conditionné par une reconnaissance solennelle par la France des atrocités commises de 1830 à 1962 : "*Si vous nous demandez pardon, nos cœurs sont assez vastes pour l'accepter, mais hormis cela, chacun défend ses intérêts avec les moyens qu'il juge appropriés…Si j'ai commis un crime, une faute contre toi, il faut que j'aie l'humilité de te demander pardon…Pour que l'amitié soit comme du miel sur du beurre , il faut que chacun reconnaisse l'autre avec ses qualités et ses défauts...Nous sommes une nation dont l'honneur ne peut être piétiné, mais nous avons des cœurs pleins d'amour, d'amitié, de fraternité pour tous les peuples, notamment ceux avec lesquels nous avons partagé le meilleur et le pire…Nous ne sommes pas les coupables, nous ne sommes pas de ceux qui demandent l'impossible.*

Nous avons des droits et nous ne voulons d'amitié que venant de bonnes intentions…La coopération algéro-française se porte bien et nous ferons en sorte qu'elle le reste et qu'elle se

[39] L'Editorial du journal le Monde, 28 octobre 2004.

développe, se renforce…Pour peu que la France reconnaisse ses responsabilités dans les dégâts de la colonisation et de la guerre de libération, nous sommes prêts à signer un traité d'amitié définitif…L'Algérie travaille avec la France pour la signature d'un traité d'amitié entre les deux pays dans le respect mutuel et les intérêts des deux peuples…Il n'y a aucune animosité entre l'Algérie et la France. Notre seul but est d'avoir des relations paisibles et amicales. Nous ne voulons qu'une paix et une quiétude sur un pied d'égalité…"[40].

Il est substantiel d'affirmer que face à cette polémique entre la France et l'Algérie, plusieurs réactions politiques ont émergées en France. Ainsi, à l'Assemblée Nationale française à une question d'un député sur les déclarations du président Bouteflika, M[me] Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes, a répondu, qu'elle a certes souhaité "une reconnaissance objective et assumée des faits liés à la colonisation de l'Algérie". En revanche, elle a estimé que "le rôle de Paris et d'Alger devait se limiter à faciliter le travail des historiens", aussi a-t-elle déclaré : *"…Laissons aux historiens le soin d'écrire l'Histoire et laissons au temps celui d'apaiser les douleurs*"[41].

En effet, l'exigence d'une repentance publique et officielle qui constitue la condition désormais sine qua non de l'Algérie est sciemment évacuée dans les déclarations des officiels français. Ces derniers, au mieux l'évitent et au pire l'accouplent à des causes subsidiaires qui n'agréent pas forcément les autorités algériennes. En fait, " *la responsabilité des autorités françaises et algériennes est de faciliter ce travail, de part et d'autre, afin de progresser vers une reconnaissance objective et assumée des faits, de tous les faits, avec le souci d'intégrer toutes les mémoires, sans discriminations et sans exclusive*[42]. Toutefois, l'élan du traité d'amitié entre les Algériens et les Français a été freiné non pas par une prétendue négociation serrée de ses clauses, mais par la loi glorifiant la colonisation. Dans ce sens, M[me] Colonna a justifié la lenteur par le fait que "*personne ne sous-estime le poids de l'histoire ni la perception que peuvent avoir les peuples des événements qui les ont tantôt unis, tantôt séparés…*"[43].

Force est alors de constater que les relations algéro-françaises demeurent sujettes au remous de l'histoire, mais aussi tiraillées par les agissements des nostalgiques de l'Algérie française. Si les deux Etats ont entamé un effort certain pour dépassionner leurs rapports en vue de les

[40] EL Watan, 21 septembre 2005.
[41] Ibid, 17 mai 2006.
[42] Ibid.
[43] Ibid.

normaliser en les soustrayant aux humeurs et aux réactions émotives, il n'en demeure pas moins que l'adoption par l'Assemblée française de la loi du 23 février 2005 ainsi que les tentatives de réhabilitation et de glorification de l'OAS et de ses actes ignobles ont créé une tension sourde, mais perceptible à travers la multiplication de mouvements d'opposition à l'apologie du colonialisme et en faveur d'un acte de repentance de la France par rapport aux crimes de guerre commis pendant les 132 ans de colonisation de l'Algérie.

Cependant, il est indéniable pour certains penseurs, comme à titre d'exemple, Abdelkrim Ghezali **"***qu'entre Alger et Paris, un vent a soufflé, semant les graines d'un rapprochement politique inédit et promettant une refondation et des relations d'exception basées sur le respect mutuel et les intérêts communs. Les échanges de visites d'Etat entre les deux pays se sont multipliés et ont été soutenues par les visites de différents ministres pour concrétiser ce rapprochement et cette nouvelle ère. L'Année de l'Algérie en France aura marqué cette nouvelle étape et ouvert de nouvelles perspectives de connaissance et de redécouverte mutuelles. L'Algérie s'attendait à ce que tous les nuages qui couvraient le ciel commun se dissipent. D'autant plus que la reconnaissance par la France de la guerre d'Algérie ouvrait de larges horizons pour le pardon devant servir de socle à l'amitié qui s'annonçait***"*[44]*.*

En réalité, si le passé colonial continue, alors, à peser lourdement sur la mémoire des vivants, en France et en Algérie, cette relation entre les deux Etats, comme l'a suggéré Catherine Colonna, ***"****doit être fondée sur la confiance et tournée vers l'avenir****"***[45]. Ceci n'est effectivement qu'un message que la France envoie à l'Algérie afin d'avancer et de contribuer à tisser une Françalgérie qui a droit à sa place au soleil car en dépit de ***"****ce passé qui ne passe pas****"***[46], selon l'expression d'Henry Rousso, et même si presque tous les pays ont des cadavres dans le placard (pour la France par exemple, c'est la guerre d'Algérie), ***"****Français et Algériens, c'est en nous confrontant ensemble à notre histoire que nous pourrons enfin établir des relations apaisées, confiantes, amicales****"***[47]. Par conséquent, la coopération franco-maghrébine, au lendemain de la restauration de la souveraineté des pays du Maghreb, a été comprise comme un projet politique d'ampleur conçu par le président de Gaulle pour asseoir la puissance diplomatique et politique de son pays. Ainsi, même si les avantages consentis à la France sont restreints, la coopération a également perduré et s'est même développée. Pour certains, dans le projet du président français, l'ambition était de transformer les liens de

[44] GHEZALI (A.), « *L'Algérie attend de la France un acte de repentance* », la Tribune, 1er novembre 2005.
[45] El Watan, 17 mai 2006.
[46] Libération, 24 juillet 2001.
[47] Ibid.

"domination" et de "tutelle" en liens de coopération avec des indépendants et souverains[48]. Ce qu'entendait, avant tout, la coopération c'était de préserver les intérêts économiques français particulièrement en Algérie. Dans ce cas, la coopération est vue, par les partisans de cette approche, comme outil de préservation des avantages acquis durant la période de colonisation. Afin d'illustrer cette idée, il est opportun de citer à titre d'exemple, les accords du 29 juillet 1965 sur le pétrole, le gaz et la coopération industrielle. Ces derniers présentaient ,effectivement, pour Alger, une victoire (ils lui permettaient de tirer des revenus beaucoup plus élevés de l'exploitation des hydrocarbures et de contribuer à la production et à la recherche), de même, ils ont permis à la France de rester présente dans le pays car les accords précités ont, effectivement, préservé les concessions françaises existantes, fourni à l'industrie de raffinage un approvisionnement privilégié, payable en Francs et donné à la France la possibilité de développer, dans le reste du monde, d'autres activités pétrolières avec le profit retiré de la poursuite des exploitations au Sahara. En outre, à partir de 1962, plusieurs indices semblaient indiquer que l'Algérie pouvait, en 20 ans, devenir un marché non négligeable pour l'industrie et les produits agricoles français. Ainsi, la France, prenant en considération, ce que le pays pouvait lui offrir, commença une coopération massive avec l'Algérie au lendemain de l'indépendance malgré le départ des colons français. Cependant, avec le Maroc et la Tunisie, la coopération était plus réduite en raison de nombreux facteurs : **"***l'absence de richesses énergétiques et le faible état de développement du Maroc et de la Tunisie ont été autant d'éléments qui ont conditionné l'établissement d'une coopération relativement réduite. Ni la Tunisie, ni le Maroc ne détenaient de matières premières dites « stratégiques », faisant l'objet d'une forte demande sur le marché international (ce n'était pas encore le cas du phosphate marocain). En dépit des garanties accordées par le gouvernement tunisien au patronat français, le Général de Gaulle considérait le marché tunisien trop étroit pour pouvoir attirer des investissements français (la population ne dépassait pas 4 millions à l'indépendance).*

*Bien que composé d'une population plus importante, le marché marocain semblait tout aussi étroit en raison d'une faible solvabilité pour l'importation de produits manufacturés***"**[49]. Ceci nous conduit à penser que la situation économique dans laquelle se trouvaient le Maroc et la Tunisie n'incitait pas non plus l'ex-Etat colonial à coopérer intimement avec eux. En effet, le Maroc et la Tunisie sont dépourvus de matières premières dites stratégiques et semblaient

[48] BABINET (C.), « *Le Général de Gaulle, le pétrole et le tiers- monde* », Paris : Pedone, 1984.
[49] VISIER (C.), « *L'Etat et la coopération la fin d'un monopole : L'action culturelle française au Maghreb* », Paris : l'Harmattan, 2003, p. 32.

constituer un marché très étroit. Cette étroitesse des marchés marocain et tunisien venait circonscrire encore les possibilités d'une coopération privilégiée entre l'ancien Etat colonisateur et ses deux ex-protectorats de l'Afrique du Nord. C'est ainsi que le général de Gaulle a estimé que la Tunisie est trop petite[50] plus précisément, quant à sa population, *"elle se chiffre à la veille de l'indépendance, à 3933 000 habitants*[51]*. Or, pour la France, comme d'ailleurs pour les autres pays développés à économie de marché, l'élément population est d'une importance décisive. Elle en tiendra compte lors de la définition de ses relations de coopération avec les jeunes Etats issus du processus de décolonisation. Un marché atteignant à peine 4 millions d'habitants comme celui de la Tunisie ne risque pas d'attirer énormément le patronat français, en dépit des garanties qui lui seront accordées par le gouvernement tunisien, grâce notamment à la mise sur pied de codes d'investissements très favorables à l'extension et au développement de son capital. Du même coup, la classe politique française, si occupée avec l'Algérie par ailleurs, sera encline à coopérer avec le pays considéré sans entichement"*[52].

Quant au Maroc, il convient de souligner qu'en dépit de l'importance de sa population, il semble que cette dernière ne soit pas appelée à consommer de manière suffisante des produits fabriqués par l'économie de l'ancienne puissance coloniale. A cela, certains facteurs peuvent être invoqués :

En premier lieu, c'est l'absence d'une politique sociale, cela s'explique par le fait que le pouvoir du mouvement national marocain est employé pour une seule cause : accéder à la souveraineté politique. Cette dernière était la seule revendication que les nationalistes marocains manifestaient. Cela peut nous amener à dire qu'une philosophie sociale d'un tel mouvement était totalement absente. Donc, l'indépendance politique du Maroc et son adhésion au libéralisme économique amenait le pays à constituer un marché peu intéressant pour les hommes d'affaires français.

En second lieu, le Maroc à l'inverse de l'Algérie, ne nourrissait pas en matière d'équipement une grande ambition. D'autant plus qu'il renonce au plan quinquennal (1960- 1964) que le gouvernement de l'Union nationale des Forces progressistes a élaboré. On peut ajouter que ce

[50] BALTA (P.) et RULLEA (CI.), « *L'Algérie des Algériens : vingt ans après* », Paris : Ed. Ouvrières, 1981. (Collection Enjeux internationaux,), p. 204.
[51] Estimation de la croissance de la population tunisienne au cours de la décennie 1961- 1970, Bulletin mensuel de Statistiques n° 179 et 180, p. 1.
[52] RIFFI (E.M), « *La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb (1955- 1987)* », Paris : PubliSud, 1989, p. 138.

gouvernement fait place à l'industrialisation accélérée : à l'importation des biens industriels sortis des usines du pays foyer[53].

Sous un autre angle, il convient, à l'instar de certains penseurs et observateurs, de souligner que le général de Gaulle a conçu la coopération comme un outil politique de puissance et de rayonnement de la France. En fait, c'est avant tout avec et à partir de l'Algérie que le chef de l'Etat français a certainement joué en faveur de l'établissement d'une coopération exceptionnelle. La coopération avec Alger permettait de ne pas renier une période de l'Histoire de France, l'éclat d'une coopération exemplaire pouvant compenser, dans le sentiment national, la perte douloureuse de l'Algérie[54]. En revanche, le caractère spécifique de la coopération avec l'Algérie renvoie également à une ambition du général. Pour ainsi dire,"*il s'agissait, après la guerre d'Algérie et généralement la fin de l'empire, d'imposer de nouveau la France comme grande puissance entre les Etats- Unis et l'URSS. Privée de son empire colonial, bloquée en Europe par une CEE méprisée et incontournable, exclue du dialogue direct entre les deux Grands, la France n'avait plus qu'une carte à jouer sur la planisphère : celle d'une politique active à l'égard du Tiers-monde [la politique de « grande puissance » de la France misait également sur la construction européenne et la nucléarisation*]…"[55].

En outre, il importe d'affirmer que l'Algérie, contrairement au Maroc et à la Tunisie, voulait, s'engager dans le socialisme, promoteur d'un nouveau système international qui a comme vocation de faire entendre et de libérer la voix du Tiers-monde. La France, en coopérant avec ce pays, pouvait lui offrir, au niveau stratégique ainsi qu'au niveau géographique, une ouverture idéale vers le Tiers-monde.

Quant au Maroc et la Tunisie, ils sont apparus également fondamentaux dans le projet gaullien. En effet, les deux pays déclaraient de façon officielle, dans les premiers mois de leur indépendance, leur volonté d'entretenir des relations constructives avec la France. En revanche, cette coopération a été obérée, par la suite, par de nombreux facteurs. Au-delà de la relative faiblesse des enjeux économiques, les relations des deux pays avec la France ont été lourdement hypothéquées par leur soutien au FLN (Front de Libération national) algérien. Une prise de distance de la France a été aussi motivée par certaines raisons qui sont

[53] BELAL (A.), « *Evolution comparée des politiques économiques maghrébines* » dans « *Du Maghreb* », les Temps modernes, (375 bis), octobre 1977, p. 63.
[54] GRIMAUD (N.), « *La politique extérieure de l'Algérie* », Paris : Khartala, 1984, p. 40.
[55] VISIER (C.), « L'Etat et la coopération la fin d'un monopole… », Op. Cit., p. 35.

spécifiques aux deux pays. Au Maroc, les autorités locales ont refusé de signer la convention d'établissement garantissant les intérêts des personnes physiques et morales françaises, c'est pour cette raison que la mise en place de la coopération a été freinée. A ce propos, il est utile de rappeler qu'au lendemain de l'accession à l'indépendance, la condition des personnes physiques et morales françaises établies au Maroc ne fait l'objet d'aucun texte international particulier. Toutefois, l'Algérie et la Tunisie, ont garanti, respectivement par les accords d'Evian et par les conventions franco-tunisiennes sur la situation des personnes du 3 juin 1955 et du 9 août 1963, les intérêts des ressortissants de l'ancienne métropole. L'ex-Etat colonisateur va, alors, s'efforcer d'assurer à ceux de ses nationaux vivant au Maroc des garanties qui leur permettaient, comme auparavant, d'une part, d'exercer leurs activités professionnelles et d'autre part, d'y jouir de leurs propriétés. Pour ce faire, il pressera le gouvernement chérifien de conclure avec lui une convention permettant de garantir les "droits et liberté des Français établis au Maroc", tel que cela est prévu par la déclaration d'indépendance signée le 2 mars 1956 par le roi Mohammed V et le président de la République française. Néanmoins, un accord sur ce point[56]n'a pas pu aboutir car le Maroc avait prévu une politique de marocanisation à cause de divergences existantes entre lui et la France, à cause aussi de préoccupations socio-économiques. Ceci montre, effectivement, la réticence du Maroc. Autant dire que ce dernier refusera de signer le projet de convention d'établissement qui lui sera soumis par la France, projet selon lequel le Maroc *"doit, comme le soulignent J. et S. Lacouture, recevoir une indemnité annuelle afin que les colons soient maintenus sur les terres acquises par voie d'autorité et acquérir un droit de préemption sur toute propriété vendue par un exploitant européen"*[57]. En principe, ce refus prive les Français établis au Maroc de bénéficier de droits acquis et d'une protection particulière. De son côté, la France a considéré ce refus comme une attitude déloyale et inamicale, d'autant plus qu'au Maroc, les partis politiques et les autorités affirmaient, sans arrêt, que les droits ainsi que les biens des ressortissants de l'ancienne métropole seront respectés[58]. En définitive, on s'aperçoit que cette attitude va peser sur les relations franco- marocaines, d'ailleurs, comme l'a fait constaté le professeur P.F. Gonidec, le gouvernement marocain ne finira pas de *"se plaindre de ce que la France subordonne son aide financière à la signature d'une convention d'établissement des intérêts français au Maroc"*[59].

[56] CASSAIGNE (J.), « *La situation des Français au Maroc* », F.N.S.P., Etudes maghrébines (3), 1964, p. 364.
[57] LACOUTURE (J. et S), « *Le Maroc à l'épreuve* », Paris : Esprit, 1958, p. 364.
[58] PALAZZOLI (C.I), « *Le Maroc politique* », Paris : Sindbad, 1974, pp. 60- 63.
[59] GONIDEC (P.F), « *Droit d'Outre- mer* », Paris : Editions Montchrestien, 1960. tome II, p. 87.

Plus précisément, à la fin de la guerre d'Algérie, Hassan II s'est rendu à Paris dans le but de concrétiser de manière officielle les "retrouvailles" franco-marocaines. En revanche l'enlèvement en plein Paris de Ben Barka, en 1965, a été à l'origine d'un nouveau processus d'altération de l'entente franco-marocaine[60]. En effet, la disparition du leader marocain en exil met fin à tout espoir d'établissement d'une coopération privilégiée entre la France gaulliste et Rabat. Bien entendu, les relations franco-marocaines ont connu une crise très grave qui est due à l'enlèvement et l'assassinat de Mehdi Ben Barka. A cet égard, il n'est pas inutile, d'en rendre compte, et d'évoquer brièvement certaines constatations qui méritent d'attirer l'attention :

En ce qui concerne la mort de Mehdi Ben Barka, il convient de reconnaître que de hautes personnalités marocaines sont accusées. En effet, le juge d'instruction français, après enquête, a la conviction que cette mort a été due à un raptorganisé contre Ben Barka. Par conséquent, un mandat d'arrêt international a été lancé contre trois de ces personnalités dont le ministre de l'Intérieur. En revanche, le Maroc a refusé de les extrader. Ainsi, ce refus a conduit l'ex-Etat colonisateur à rompre avec le Maroc toute relation diplomatique. En effet, lors de la conférence de presse du 21 février 1966 il reprenait à son compte les accusations qui étaient portées contre les hautes personnalités marocaines. En juin 1967, le ministre marocain de l'Intérieur a été condamné, par contumace, par les tribunaux français. En effet il était considéré comme le principal responsable de l'assassinat de Ben Barka. A vrai dire, cette mort a profondément choqué la France gaulliste surtout que cet évènement s'était produit au moment de l'élection présidentielle : un moment considéré comme crucial de la vie politique française. De plus, cet événement a mal influencé la politique gaulliste de l'ouverture sur le Tiers-monde, dans la mesure où le leader marocain était très connu de ce dernier, et jouissait d'une grande réputation. Effectivement, Ben Barka *"est responsable de l'organisation de solidarité afro- asiatique et président de la commission préparatoire de la conférence des peuples des trois continents, qui doit se tenir à la Havane au début de l'année 1966_ étant entendu que cette conférence constitue la première réunion internationale d'organisation des peuples à laquelle participent les peuples d'Amérique latine aux côtés de ceux de l'Afrique et de l'Asie_"*[61].

Force est alors de constater que l'affaire Ben Barka continua pendant longtemps à peser lourdement sur les relations franco-marocaines constituant une grande entrave pour la

[60] BERRAMDANE (A.), « *Le Maroc et l'Occident* », Thèse : Science politique : Poitiers : 1984.
[61] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 144.

coopération entre la France et le Maroc. Autrement dit, les rapports entre Paris et Rabat restaient caractérisées, par la froideur et la distance. Quoi qu'il en soit, un dispositif de coopération culturelle sans équivalent, s'agissant d'établissements d'enseignement français ou de centre culturels et d'alliances, a été mis en place par le Maroc.

Par ailleurs, à propos de la Tunisie, il importe de souligner que ses relations avec la France ont été altérées régulièrement par trois crises à savoir : le bombardement en 1958 du village tunisien de Sakhiet Sidi Youssef abritant un camp algérien, les affrontements de Bizerte en 1961, et la nationalisation des terres des colons en 1964.

En effet, en février 1958, autrement dit, juste à la veille de l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir, le village tunisien de Sakhiet Sidi Youssef, en raison des attaques perpétrées dans cette région par des fellaghas algériens contre des unités françaises[62], a été bombardé par l'armée de l'air française. Ce bombardement était considéré comme une punition infligée à la Tunisie pour son soutien et son appui apporté à la révolution algérienne. Il provoquera des pertes très importantes : 600 morts, 800 blessés (civils et militaires), 220 personnes portées disparues à ce jour, 11 000 méchtas (hameaux) détruits et 5 000 têtes de bétail totalement décimées[63]. En outre, il conduira à rompre et à froidir les relations diplomatiques entre l'ancienne puissance coloniale et la Tunisie. En effet, H. Bourguiba a saisi le Conseil de Sécurité, cinq consulats français ont été fermés, des troupes françaises ont été immobilisées, 623 Français furent éloignés des régions frontalières, 18 ressortissants d'origine française ont été arrêtés à la suite de perquisitions amenant la découverte d'armes et d'explosifs et 15 autres ont été expulsés[64]. En plus, l'affaire de Sakhiet Sidi Youssef va donner aux Américains l'opportunité de s'ingérer dans les affaires intérieures de la France : l'Américain Robert Murphy était chargé de la conciliation et de la mise en œuvre de la procédure des bons offices[65]. Bien entendu, le gouvernement tunisien, suite au fameux bombardement de Sakhiet Sidi Youssef, a exigé le retrait total et immédiat des troupes françaises. Mais l'accord du 17 juin 1958, n'apporte pas une solution définitive à la crise, il prévoit effectivement un retrait échelonné sur quatre mois des forces françaises du territoire tunisien et "*un régime provisoire*

[62] STEPHANE (R.), « *La Tunisie de Bourguiba : sept entretiens avec le président de la République tunisienne* », Paris : Plon, 1958. p. 38.
[63] Ces chiffres, d'origine tunisienne, sont cités par CHIKH (S.) dans « *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*», Economica, 1981, p. 490.
[64] GONIDEC (P.F), « Droit d'outre- mer… », Op. Cit., p. 84. Egalement, STEPHANE (R.), « La Tunisie de Bourguiba… », Op. Cit., pp. 486- 60.
[65] GROSSER (A.), « *Affaires extérieures : la politique de la France 1944 1984* », Paris : Flammarion, 1984, p. 134.

destiné à assurer le maintien de la base stratégique de Bizerte en attendant que les circonstances permettent de conclure un accord définitif à ce sujet"[66]. En fait, la base de Bizerte devait rester entre les mains de la France jusqu'à ce que cette dernière obtienne du Groupe provisoire de la République algérienne (G.P.R.A.), avec lequel elle est en pleine négociation, le maintien de certaines bases en Algérie[67]. Toutefois, les parties à l'Accord se sont entendues sur un périmètre qu'elles doivent respecter et qu'elles ne doivent pas franchir. Or, des travaux, ayant pour but l'allongement de la piste d'atterrissage hors de ce périmètre, ont été effectués dans la base par l'amiral Amman. Ces travaux sont, effectivement, entrepris de manière, a indiqué Bahi Ladgham, "*à permettre à un type particulier d'avions que la France était en train d'expérimenter de faire les entraînements nécessaires*"[68] et cela bien sûr, sans demander l'autorisation des autorités tunisiennes. Ainsi, le président Bourguiba a exigé l'évacuation de la base en ordonnant à la garde nationale d'arrêter immédiatement les travaux[69]. De son côté, "*la France oppose à la demande du chef de l'Etat tunisien une fin de non-recevoir. D'autant plus que le général de Gaulle est profondément choqué, et par le « reniement » de la parole donnée par « le combattant suprême », cinq mois après l'entente cordiale de Rambouillet, et par le fait qu'il exprime des revendications sous forme d'ultimatum*"[70]. En fait, le président Bourguiba a passé, le 18 juillet 1961, à l'attaque, ce qui a provoqué des pertes de vie humaines très importantes : une trentaine de morts français et un millier de morts tunisiens[71]. Par conséquent, le chef de l'Etat tunisien a déposé une plainte contre la France en saisissant le Conseil de Sécurité. C'est ainsi que cette dernière a été accusée, par le président tunisien, Mongi Slim, de violation de la résolution du Conseil de Sécurité envisageant le cessez- le feu, de renforcement des troupes et du matériel dans la base et dans la partie occupée par suite des hostilités, d'exactions commises à l'égard de la population de Bizerte, et finalement du non-respect de l'espace aérien tunisien et de l'échange de lettres du 17 juillet 1958. En outre, elle est accusée d'avoir eu recours à des bombardements au Napalm et à des atrocités sans précédent. A cette occasion, l'Assemblée générale de l'O.N.U. (l'Organisation des Nations- unis) s'est réunie en session extraordinaire le 21- 25 août 1961, on ne manque évidement pas de reconnaître que la France a été malmenée au niveau de cette assemblée. "*En effet, au cours des débats de celle-ci, qui sont*

[66] Voir cet accord dans « *De Gaulle et le Tiers- Monde* », Paris : Editions A. Pedone, 1984. Annexe II, p. 409.
[67] DEBBASCH (Ch.), « *La politique de Bizerte* », A.A.N (Annuaire de l'Afrique du Nord), 1963, pp. 202- 203.
[68] L'intervention de LADGHAM (B.) au cours du colloque sur « De Gaulle et le Tiers- Monde… », Op. Cit., p. 15.
[69] Le message adressé le 6 juillet 1961 par le président BOURGUIBA (H.) au général de GAULLE (le texte de ce message dans « De Gaulle et le Tiers- Monde… », Op. Cit., pp. 410- 411 : annexe III).
[70] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 132.
[71] A propos de ce chiffre, GROSSER (A.), « Affaires extérieures : la politique de la France… », Op. Cit., p. 164.

précédés d'une manifestation de cinquante mille Tunisiens amassés devant la base de Bizerte, entraînant dix blessés du côté des parachutistes français, l'ancien Etat colonial fait l'objet d'attaques acerbes. Il y'a plus grave : cet Etat est blâmé par une majorité de soixante six voix. Son prestige en sort ébranlé et l'amitié avec la Tunisie fortement compromise"[72]. Ainsi, la Tunisie a décidé, le 12 mai 1964, après avoir effectué des démarches diplomatiques à Paris qui se sont heurtées à une fin de non- recevoir, de nationaliser toutes les terres appartenant à des étrangers dont 300 à 350000 ha appartenant à des Français[73]. En effet, cette nouvelle réglementation a été mise en vigueur juste après sa ratification par l'Assemblée nationale[74].

Toutefois, la France a reproché à la Tunisie de violer l'accord franco- tunisien du 2 mars 1963 qui garantissait la jouissance des terres nationalisées pendant une durée de cinq ans. Autrement dit, on a reproché à Tunis sa rupture unilatérale de l'accord précité et son invitation à la France à négocier une fois que le fait était accompli[75]. Par conséquent, cela va rendre plus glaciales les liens entre l'ex-Etat colonial et la Tunisie. A ce propos, il peut être utile de rappeler que lors de la déclaration faite à la correspondante du Monde à Tunis, le professeur Charles André Julien s'est exprimé en ces termes : "*la situation entre la France et la Tunisie s'est sérieusement détériorée et je n'ai point caché à mes amis qu'il paraissait difficile de rétablir le climat des relations antérieures. Le général de Gaulle qui a, au plus haut degré, le sentiment de l'Etat, s'est sans doute jugé offensé, et avec lui la France, de certaines initiatives tunisiennes. Si la diplomatie tunisienne ne trouve pas une formule qui efface cette impression, je crois que l'avenir des relations entre les deux pays sera sérieusement compromis. C'est pour cela que l'entretien, qui aura lieu entre le président De Gaulle et M. Masmoudi, revêtira une importance décisive. Mais il faut que nos amis tunisiens ne se fassent pas d'illusions : la tâche sera longue et dure*"[76]. Sans doute, il sera difficile que la Tunisie coopère avec la France de façon privilégiée et exemplaire. Enfin, l'aide publique française qui a été promise en 1956, n'a pas été débloquée. En 1963, ont abouti les négociations pour une reprise de l'aide, mais celle-ci a été suspendue en mai 1964, et elle ne reprendra qu'en 1965-1966. De plus, Bourguiba et de Gaulle ont eu des problèmes relationnels, ce qui constituait également un blocage à l'établissement de rapports privilégiés

[72] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 133.
[73] Voir à ce propos, le discours du président BOURGUIBA (H.) du 12 mai 1964, A.A.N (Annuaire de l'Afrique du Nord), 1964, p. 641.
[74] Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1964, pp. 648- 649.
[75] Voir dans ce sens, le communiqué du ministre français des Affaires étrangères du 12 mai 1964.
[76] Le Monde, 11 février 1965.

entre la France et la Tunisie[77]. En effet, les relations entre les deux hommes manquaient d'affinités, car le monde de l'un est différent de celui de l'autre et dans ce sens, Mohsen Toumi a estimé qu'Habib Bourguiba "*demeure étranger aux références du général de Gaulle*"[78]. De même, certains estiment que "*le Général de Gaulle préfère avoir affaire à des hommes bénéficiant d'une légitimité historique. En témoignent à titre d'exemple les liens noués durant la période coloniale non pas avec H. Bourguiba, dont il ne fait connaissance que cinq ans après l'accession de la Tunisie à l'indépendance, et plus précisément le 27 février 1961 à Rambouillet, mais plutôt avec le sultan du Maroc et le bey de Tunis, Sidi Lamine, auxquels un accueil particulièrement chaleureux se trouve réservé au lendemain de la Libération*"[79]. Pour ainsi dire, le général de Gaulle se sentait en relations de méfiance avec le président Bourguiba, ce que n'était pas le cas avec le roi Mohammed V[80]. A cet égard, la confidence qui était faite par de Gaulle, le 14 juillet 1961, à l'ambassadeur de France à l'O.N.U., Armand Bérard, n'est qu'un témoignage de la grande méfiance du général envers le président Bourguiba : "*Les Tunisiens…sont des chacals. Dés que nous avons la moindre difficulté, ils se jettent sur nous*"[81].

Force est cependant de soutenir que, seule la coopération culturelle et technique a échappé à ces dissensions. Effectivement, c'est sur une politique d'aide au développement, et sur sa culture que la France a misé afin de "*transformer un espace de souveraineté en Zone d'influence*"[82]. En réalité, on ne peut pas nier que "*la francophonie favorisait l'attachement d'autres sociétés à la culture française, et le rayonnement culturel de la France dans le monde devenait l'outil principal de son image et donc de son influence*"[83]. C'est pour cela que l'action de la France, au milieu des années soixante, vers les pays en voie de développement, lui a permis de passer à un statut de puissance amie du Tiers- monde au lieu d'un statut de puissance coloniale. A vrai dire, la coopération est conçue, sous un autre angle, comme une nécessité pour le développement des pays maghrébins. En effet, tout en cherchant à parfaire leur indépendance, les trois pays du Maghreb central n'ont pas refusé la coopération avec la France. Il ne faut pas oublier qu'à cause de l'histoire tissée avec l'ancienne métropole et en dépit d'elle pourrait- on dire, la France s'est imposée comme le partenaire principal de ces trois pays. Néanmoins, le seul pays qui aurait pu chercher à sortir de la voie habituelle est

[77] CHENAL (A.), « *La France et le Proche Orient* », Relations internationales et stratégiques, 9, 1993.
[78] TOUMI (M.) « *Le Maghreb* », P.U.F., 1982. (Collection Que sais- je ? 2024), p. 356.
[79] GAULLE (Ch. de), *«Mémoires de guerre, t. III (le salut), 1944- 1946* », Paris : Plon, 1959, pp. 261- 264.
[80] GAULLE (Ch. de), « *Mémoires d'espoir ; le renouveau (1958- 1962)* », Paris : Plon, 1970. Tome I, p. 109.
[81] BERARD (A.). «*Un ambassadeur se souvient, l'O.N.U., oui ou non ? 1959-1970* », Paris : Plon, 1979, p. 120.
[82] ADDA (J.), SMOUTS (M.C), « *La France face au Sud, le miroir brisé* », Paris : Khartala, 1989, p. 28.
[83] VISIER (C.), « L'Etat et la coopération la fin d'un monopole… », Op. Cit., p. 36.

l'Algérie : "*la lutte sanglante pour l'indépendance aurait pu justifier ou du moins expliquer une cassure avec l'ancien colonisateur et avec le monde occidental, sa volonté de ressourcement aurait pu la détourner également de la coopération avec les pays marxistes. Son pétrole aurait pu lui fournir les moyens de sa solitude*"[84]. Malgré cela, "*l'Algérie estime au sortir de la guerre qu'elle ne peut se passer de l'aide de la coopération étrangère [française]* "[85]. Finalement, dans le cas du Maroc et de la Tunisie, la coopération a perduré et s'est même étoffée par diverses crises politiques, diplomatiques ou économiques. Dans le cas de l'Algérie, il convient de révéler que la complète désorganisation du pays, au lendemain de la guerre et au départ de la colonie française, exigeait un effort financier et humain. Cette situation a en quelque sorte imposé la France comme seul partenaire possible. Autrement dit, la France était certainement par rapport à l'Algérie, nouvellement indépendante, un pays familier, connu, avec lequel un certain nombre d'intérêts était partagé. Certainement, peu de pays européens étaient, en mesure de rivaliser avec la politique de De Gaulle à l'égard des pays en voie de développement. En effet, les Etats-Unis n'acceptaient pas de laisser au Maghreb, la France seule en piste, alors qu'ils s'y intéressaient. Toutefois, l'importance des engagements pris par la France à l'égard de l'Algérie a poussé au retrait des Américains. De plus, Washington avait l'assurance que l'impact de l'Union soviétique serait limité par l'appui financier et la vaste coopération offerts par la France.

Par ailleurs, les liens qui s'étaient noués entre le pouvoir algérien et l'Union soviétique se sont altérés après la chute de Ben Bella. Moscou considérant que cette chute marquait un affaiblissement des velléités révolutionnaires et communistes de l'Algérie. Ainsi, "*l'URSS accepta le maintien d'une présence française en Algérie, préférable à une implantation américaine. Le pouvoir algérien justifia le choix de la France comme partenaire privilégié et le recours massif à l'aide française en présentant la coopération comme un droit consécutif à la responsabilité de la France et comme une compensation légitime aux effets de la colonisation*"[86].

A l'inverse de l'Algérie, les positions dans lesquelles se trouvaient le Maroc et la Tunisie étaient quelque peu différentes. En effet, les dissensions consécutives à l'indépendance rendaient plus compliquées les relations avec l'ancienne métropole. La France, en dépit des tensions, restait en revanche le principal partenaire économique de ces pays, et la coopération

[84] FLORY (M.), « *Coopération et dépendance au Maghreb* », Paris : CNRS éditions (CRESM), 1974, p. 73.
[85] Ibid.
[86] VISIER (C.), « L'Etat et la coopération la fin d'un monopole… », Op. Cit., p. 38.

pouvait en retirer des bénéfices réciproques. D'ailleurs, le Maroc et la Tunisie ont été pareillement poussés, par la coopération massive entre l'Algérie et la France, à se rapprocher de cette dernière car ils ont eu peur que l'Algérie n'amorçât un développement tout en drainant toute aide à leur détriment, d'autant plus que les relations établies avec d'autres zones géographiques n'étaient pas le fruit des avantages d'une relation plus étroite avec la France.

En ce qui concerne le Maroc, il est utile de rappeler qu'après l'indépendance, il a mené une politique extérieure ambiguë, autrement dit, le pays recherchait pendant les premières années qui suivirent son indépendance un certain équilibre entre un positionnement en faveur de l'occident et un engagement plus revendicatif. En outre, il a mené, à la fin de la guerre d'Algérie, une politique de rapprochement avec la France. En réalité, la recherche d'autres alliances s'étant révélée décevante. A ce propos, il peut être utile d'évoquer, à titre d'exemple, l'idée exposée par A. Berramdane : "*…L'affaire mauritanienne, l'éclatement du groupe de Casa et la naissance de l'OUA (Organisation de l'Union Africaine) sans le baptême marocain, plaçaient le Maroc dans une situation diplomatique insoutenable alors que les difficultés internes, tant économiques que politiques s'amoncelaient […]. La monarchie tenta de se faire introduire dans le jeu africain par le biais de la France. Celle- ci pourrait offrir sa médiation dans le différend maroco-mauritanien et libérer le Maroc d'un lourd handicap international*"[87]. Néanmoins, ce rapprochement a été remis en cause par l'enlèvement en plein Paris de Ben Barka. Dés lors, le pouvoir marocain s'est infléchi dans le sens d'accroître le rôle des Etats-Unis au Maroc. Malgré cela, "*à la suite du déclenchement de l'affaire du Sahara occidental, le partenaire d'outre- Atlantique refusa de renforcer le potentiel militaire du Royaume et rééquilibra progressivement ses relations avec les autre Etats du Maghreb. Quant aux autres partenaires occidentaux, leur engagement resta très faible. Le rapprochement avec l'Union soviétique et les pays de l'Est fut principalement tactique et utilisé comme moyen de pression sur les occidentaux pour les dissuader de relâcher leurs relations avec le Maroc*"[88].

Par ailleurs, en Tunisie, il importe de rappeler que quant Paris a décrété, à la suite de la nationalisation des terres des colons français en 1963, des mesures de rétorsion, ces dernières eurent de grandes conséquences sur la jeune économie tunisienne qui amorçait son redressement économique : déficit au niveau de transports ainsi qu'au niveau de différents

[87] BERRAMDANE (A.), « Le Maroc et l'Occident… », Op. Cit., p. 541.
[88] VISIER (C.), « L'Etat et la coopération la fin d'un monopole… », Op. Cit., pp. 38- 39.

services non compensatoires, dégradation des paiements extérieures et chute dans le domaine de l'export tunisien. C'est ainsi que la Tunisie s'est dirigée, afin de pallier cette défaillance française, vers divers bailleurs de fonds tels que la Grande-Bretagne, l'URSS, l'Italie, la Bulgarie et la RFA (la République fédérale allemande). Déjà, les nationalistes tunisiens étaient bénéficiaires de l'amitié active des Etats- unis car ces derniers avaient été la première grande puissance à reconnaître le nouveau Etat, c'est pour cela que les Etats- Unis ont pris en partie la succession de la France. Ainsi, après le bombardement de Sakhiet Sidi Youssef, les Américains ont voté à l'ONU en faveur de la Tunisie[89]. Celle- ci était également soutenue par eux pendant la crise de Bizerte. L'Editorial consacré à cette affaire par "le New- York Times", était défavorable à la France, en fait, l'intervention française était désapprouvée par le gouvernement américain. Ce dernier l'a nettement considérée *"d'une cruauté inexcusable*[90]. Ceci a conduit, tout en irritant le général de Gaulle, à tourner le dos à l'ancienne Régence. En outre, le 26 mars 1957, un accord de coopération, procurant une aide massive et diversifiée[91], a été conclu entre l'administration américaine et le gouvernement tunisien. Ainsi *" les Etats-Unis fournissaient 12 des 15 millions de Dinars tunisiens d'aide au développement affectés aux dépenses d'équipement. Malgré des liens diplomatiques réguliers et des activités ponctuelles de coopération, les échanges économiques avec le bloc soviétique restèrent limités, les pays de la Communauté Européenne demeurant les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie. A partir des années 70, la tendance américaine au désengagement progressif en Tunisie, à la suite de la réduction des tensions de la guerre froide, a de nouveau positionné la France comme partenaire le plus souhaitables"*[92].

Au regard des éléments précédents, de nombreux penseurs et observateurs pensent que la France pardonnera mal aux deux anciens protectorats (le Maroc et la Tunisie). Les rapports franco- marocains et franco- tunisiens vont, alors, s'inscrire dans un contexte de crise larvée, ce qui rend impossible l'émergence d'une coopération privilégiée entre la France et ces deux types de pays. A cet égard, on ne peut pas manquer d'affirmer que l'ex- Etat colonial va, d'un côté, assortir ses relations de coopération avec l'Algérie d'un caractère privilégié et exceptionnel et d'un autre côté, manifester une certaine réserve à l'endroit du Maroc et de la Tunisie auxquels il ne sera lié que par une coopération subsidiaire.

[89] La contribution de M. TOUMI (M.) au cours du colloque sur « De Gaulle et le Tiers- Monde… », Op. Cit., p. 363.
[90] BERARD (A.), « Un ambassadeur se souvient, l'O.N.U., oui ou non ?... », Op. Cit., p. 224.
[91] A ce propos de cette aide, AYARI (Ch.), « *Structure du financement extérieur en Tunisie : 1960- 1968* », Revue tunisienne des Sciences sociales, (14), septembre 1968, pp. 11- 12.
[92] Ibid, p. 39.

Sous section II : Les spécificités de contexte regroupant des liens entre les Etats du Maghreb et la France

Il nous semble, ici, important de faire rapidement une brève présentation de ce Maghreb. A cet égard, on ne manque évidemment pas de reconnaître que ce dernier est une région d'Afrique du Nord, correspondant à la partie occidentale du monde arabe, comprise entre la Méditerranée, le désert libyque, le Sahara et l'Océan- atlantique.

Il est indéniable que les pays de Maghreb ont une superficie totale de plus de 6 millions de km^2, avec de fortes disparités d'un pays à l'autre. En réalité, le Maghreb forme depuis plus d'un millénaire une unité géographique, linguistique et religieuse. En effet, la position géographique que contient le Maghreb est stratégique, ce qui le rend évidemment depuis toujours, au cœur des rivalités françaises et un carrefour privilégié par elle. Toutefois, il nous paraît que le fait d'évoquer uniquement le cadre physique n'est pas complet et qu'on doit avoir recours également au cadre humain comme un facteur important qu'on ne doit pas marginaliser. Pour cela, on va présenter dans un premier lieu le cadre géographique du Maghreb (**Paragraphe 1**) et dans un second lieu, on va aborder le facteur humain, plus précisément le dualisme arabo-berbère, en essayant de comprendre son rôle dans la place que revêt le Maghreb aux yeux de son ex-puissance coloniale : la France (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Le cadre géographique

Il est indéniable que le Maghreb est un ensemble homogène. En effet, les bases historiques et culturelles sur lesquelles repose l'ensemble géopolitique qui s'étend, à la charnière de l'Europe et de l'Afrique, de la Méditerranée au Sahara, constituent autant d'atouts pour la création d'un "Grand Maghreb".

Quant au milieu naturel, il importe de souligner qu'en dépit de leurs caractères propres, les pays du Maghreb présentent de grandes similitudes géographiques. Occupant le Nord- ouest du continent africain, étendus sur quelque 6 millions de kilomètres carrés, ils connaissent les mêmes contrastes topographiques: une étroite plaine côtière, des ensembles montagneux importants (chaînes du Tell en Algérie et de l'Atlas au Maroc) et une immense zone désertique couvrant les cinq sixièmes de la superficie. Egalement, les reliefs et les climats sont contrastés. L'aridité s'accroît du littoral aux marges du désert et les précipitations ne sont abondantes que dans les zones montagneuses. Enfin, leurs variations interannuelles marquent

fortement le climat : les périodes de sécheresse peuvent durer plusieurs années. En réalité, les sociétés du Maghreb se sont bien adaptées aux contraintes naturelles des différents milieux, instaurant des échanges entre régions complémentaires. Traditionnellement, ces sociétés tournaient le dos à la mer. Elles regardaient vers l'intérieur : le Sahara et les routes de l'or. Ce sont, dans l'antiquité, les colons phéniciens et romains, puis, à l'époque moderne, français qui s'installèrent sur les côtes et mirent en valeur les plaines littorales. Longtemps, ces pays eurent en commun l'opposition entre des montagnes densément peuplées - compte tenu du rapport entre les terres cultivables et la population - et des plaines peu occupées. En effet, la mise en valeur des milieux montagnards par des populations agropastorales est tout à fait remarquable, alors que les plaines sont longtemps demeurées le domaine des éleveurs nomades. Ce n'est que très récemment, depuis la colonisation française, qu'elles ont connu un développement agricole.

Dans le même esprit, les géographes tel que le professeur Philippe Kerourio estime que le Maghreb **"***est un ensemble géographique délimité par des frontières naturelles : au nord la mer Méditerranéenne, au sud le Sahara, à l'est le désert libyen, à l'ouest l'Atlantique. Cette situation d'enfermement par des barrières géographiques difficilement franchissables a conduit les géographes arabes à qualifier le Maghreb de « Jaziret El Maghreb » : « L'île du Maghreb »***"**[93].

En outre, il est indéniable que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont un point commun : l'Islam. Cette religion dans son rite malékite est pratiquée par 95 % de la population. Un autre point commun à ces trois pays est l'adoption de la langue arabe, même s'il existe au Maroc et en Algérie de fortes minorités berbérophones. Enfin la langue française est d'un usage très répandu dans ces trois états. Paradoxalement, le Maghreb est une des régions du Monde où la coopération politique et économique est la moins développée. De même, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont la tête tournée vers l'Europe, néanmoins ces trois pays s'ignorent quand ils ne s'affrontent pas ou ne cherchent pas à se déstabiliser réciproquement (crise du Sahara, guerre des sables, évènements de Gafsa).

Sans doute, de nombreux observateurs affirment qu' ***"****avec une population de 100 millions de personnes vers l'an 2010, des réserves de pétrole et de gaz (Algérie), des richesses minérales considérables (Algérie, Maroc), une quasi auto- suffisance alimentaire (60 %), une émigration qui transfère jusqu'à près de 2 milliards de dollars par an, un savoir faire*

[93] Voir : http://www.geotourweb.comnouvellepage88.htm.

industriel certain et des capacités de production indéniables, le Maghreb pourrait constituer un « dragon » du début du XXIe siècle à la condition de réaliser une union politique et économique"[94].

Encore, destinations touristiques de plus en plus privilégiées des touristes européens, la Tunisie et le Maroc tirent des revenus substantiels en devises étrangères du Tourisme[95]. Dans ce contexte, il est opportun de révéler qu'avec plus de 5 millions de touristes en 2000 (3,8 millions en 1995 et 4,7 millions en 1998), la Tunisie engrange près de 1,5 milliards d'euros de recettes (le secteur touristique contribuant à environ 7 % du P.I.B et employant 4% environ de la population active). En effet, les premiers visiteurs du pays sont les européens particulièrement des français. De même, les Africains représentent une part non négligeable des arrivées du tourisme international : 750 000 touristes en 1998, pour l'essentiel des algériens. Toutefois, après avoir connu des années difficiles au moment de la guerre du Golfe, le tourisme tunisien semble avoir renoué avec la croissance.

Quant au Maroc il enregistre près de 1, 6 milliards d'euros de recettes avec 4,1 millions de touristes en 2000 (3,5 millions en 1994 et 3,4 millions en 1998). Le Tourisme y est cependant un secteur en crise (123000 lits seulement (116000 en 1994). Après avoir ciblé une clientèle occidentale haut de gamme, les opérateurs marocains ont du changer de stratégie et affronter la concurrence des pays visités par des touristes à moyen pouvoir d'achat. En outre, le sur-endettement des opérateurs locaux pose problème car il alimente la réticence des banques quant il s'agit de financer de nouveaux projets.

Quant à l'Algérie, confrontée à un quasi guerre civile, elle est loin de figurer comme destination touristique idéale (28000 touristes en 1994, 56000 en 1996 et 28000 en 1998). Néanmoins des circuits continuent d'être organisés dans le grand Sud algérien. En effet, les recettes générés par le tourisme international reste modeste : 58 millions d'euros en 1994, 77 millions d'euros en 1996 et 54 millions d'euros en 1998).

Ainsi, méditerranéen, en effet, par sa façade littorale et son climat, africain par ses immenses étendues désertiques, arabe par sa culture, occidental par ses échanges économiques, le Maghreb est un carrefour privilégié par la France. C'est pour cela qu' il est opportun d'évoquer cette magnifique description, faite par certains géographes et observateurs : *" le Maghreb de Tobrouk à Agadir, possède une façade maritime verdoyante, qui s'étend sur près*

[94] Voir : http://www.geotourweb.comnouvellepage88.htm.
[95] Ibid.

de 5000 km en bordure de la mer Méditerranée, jusqu'à Tanger, et sur 700 km le long de l'Atlantique, de Tanger à Agadir. La côte devient ensuite désertique jusqu'à l'embouchure du Sénégal, 1500 km plus au sud.

L'espace maghrébin est dominé au nord- ouest par le système montagneux de l'Atlas, qui forme une barrière entre la côte méditerranéenne et le Sahara. Au sud de l'Atlas, le désert occupe près de 80p.100 du territoire.

Dans la zone de transition, entre montagnes et désert, et sur la bande côtière qui sépare les montagnes de la mer, se concentre l'essentiel des terres arables.

Le vaste système montagneux de l'Atlas s'étend sur 2400 km de l'embouchure de l'oued Sous, dans le sud-ouest du Maroc, jusqu'au cap Bon et au golfe de Gabès, dans le nord-est de la Tunisie.

Au Maroc, le Haut Atlas, la chaîne la plus importante, culmine au djebel Toubkal (4165m). Il est séparé du Moyen Atlas au nord est par l'oued Moulouya qui se jette dans la Méditerranée non loin de la frontière algérienne, et de l'Anti-Atlas au sud-ouest par l'oued Sous, qui s'écoule en direction de l'Atlantique, au sud d'Agadir.

L'Atlas tellien s'étend selon les uns de Tanger à Bizerte, incluant les monts du Rif, qui culminent à 2452m d'altitude au djebel Tidighine dans le Nord marocain, jusqu'à la Kroumirie, dans l'Est tunisien. D'autres le limitent à la côte algérienne. Au sud du Tell, l'Atlas saharien s'élève entre les hauts plateaux algériens et le Sahara. Il se prolonge à l'est par les Aurès et la Dorsale tunisienne (djebel Chambi, 1544m). De nombreux oueds descendent de ces montagnes. Les uns s'écoulent vers la Méditerranée, les autres vers le Sahara. Ils drainent les plaines étroites et fertiles des vallées côtières (Medjerda tunisienne, Chélif algérien) ainsi que les hauts plateaux semi-arides de l'intérieur des terres.

En Libye, la zone fertile en bordure méditerranéenne est très réduite. Elle comprend au nord-ouest la Tripolitaine, une bande côtière étroite surmontée de collines (djebel Nefousa), et au nord-est la Cyrénaïque, une série de plaines et de collines profondément découpées (djebel Akhdar). La Tripolitaine et la Cyrénaïque sont séparés par l'immense golfe de la Grande Syrte, bordé au sud par le désert de Syrte, partie du Sahara qui s'étend jusqu'à la côte atlantique.

Le Sahara couvre la totalité du Sahara- Occidental, la majeure partie de la Mauritanie, de l'Algérie, et de la Libye, ainsi que de nombreuses régions du Maroc et de la Tunisie. Il se poursuit à l'est jusqu'en Egypte et au Soudan, et au sud jusqu'aux zones semi-arides du Sahel (Tchad, Niger, Mali, Sénégal).

Le plus vaste désert du monde est constitué d'un socle sédimentaire érodé. Son relief comporte des cuvettes (Tafilalet, au Maroc) entrecoupées de plateaux (Ennedi, Tademaït et Tassili) et de quelques systèmes montagneux volcaniques isolés dont les sommets les plus élevés ne dépassent pas 3000m (le Hoggar, dans le Sud algérien, et le Tibesti, de part et d'autre de la frontière de la Libye et du Tchad).

Les écarts de températures et les vents chargés de sable ont modelé le paysage saharien, où dominent les regs, des espaces plats couverts de pierres et de graviers (Tanezrouft, en Algérie, et Grand Reg libyen), hostiles et dépouillés. Les ergs (dunes de sable) ne couvrent que le quart du territoire saharien (Erg occidental et Erg oriental, en Algérie! Idehan de Mourzouk, en Libye).

Dans sa partie saharienne (80p.100 du territoire), le Maghreb est une zone aride. Son climat désertique est plus accentué à l'est (désert libyque), les précipitations sont rares et irrégulières (moins de 100mm annuels). Le Tanezrouft (Algérie) et le Fezzan (Libye) détiennent le record des minima (moins de 20mm). En été, les températures diurnes sont très élevées (jusqu'à 66^0C à In-Salah, en Algérie), mais les nuits d'hiver peuvent être extrêmement froides.

Des zones continentales à la bordure méditerranéenne, le climat devient de plus en plus tempéré. Ainsi, le nord de la Dorsale tunisienne (plus de 400mm) est mieux arrosé que le sud (300mm). Les zones côtières sont pluvieuses de septembre à mai (300 à 500mm au mont Cyrénaïque!; 400mm en Algérie). Le reste de l'année, le temps est chaud et sec (22 à 29^0C à Alger), influencé par les vents soufflant du Sahara (Sirocco, Cheheli ou Chergui). Le Maroc est le plus arrosé des pays du Maghreb (810mm à Tanger).

En hiver, les sommets de l'Atlas sont recouverts de neige. Le courant froid des Canaries modère le climat sur la côte atlantique (de 14 à 20 C à Essaouira) En Mauritanie, la zone

sahélienne méridionale reçoit plus de précipitations (450mm) au Sahel, bien que le désert avance chaque année davantage vers le sud"[96].

Or, on peut situer le Maghreb contemporain entre quatre points cardinaux qui sont autant de tentations : le Sud, l'Est, l'Orient, l'Occident et le Nord.

S'agissant du Sud, on reconnaît que le Maghreb est un pays d'Afrique. Il y a, pour ces pays, une tentation d'être de grands Etats africains. Ils le sont, en effet, par la superficie et par leurs relations avec les Etats du Sahel, également islamisés. En outre, le leadership sur le Tiers-monde africain que le président Houari Boumediene avait essayé de marquer au nom de l'Algérie, d'une part, la "marche verte" des Marocains et l'ouverture sur le Sahara occidental d'autre part, attestent de cet ancrage africain de l'île Maghreb. En fait, sur ce continent africain, très malmené au cours des dernières décennies, les Etats du Maghreb font figure de privilégiés. On a, là, une inversion des rapports. En effet, le médiocre PNB (Produit national brut) par habitant aux yeux des Européens devient un des plus élevés du continent africain. En termes de population, alors que le continent africain explose, mais reste à faible densité, le Maghreb méditerranéen est une région fortement peuplée, à forte densité de population. Sans pour autant parler de "leadership", il ne faut pas oublier cet ancrage africain du Maghreb, longtemps appelé d'ailleurs "Afrique du Nord".

S'agissant de l'Est, l'Orient, il convient de savoir que le deuxième point cardinal est la tentation de l'islam, la force de l'islam maghrébin et des mouvements islamistes au Maghreb. Toutefois, le Maghreb est d'abord terre d'islam depuis des siècles et d'un islam dilué et ancré fortement sur l'ensemble de la population, mais une population paysanne. Pour autant, des hauts lieux de l'islam maghrébin (Kairouan, Constantine, Rabat) sont aussi des hauts lieux de l'islam tout court. Ensuite, le Maghreb est une terre d'islam sans minorités, alors que le Machrek est marqué par l'imbrication de populations multiples et d'un islam aux multiples sous- groupes. Sans pour autant être monolithique, maintenant que les minorités juives ont complètement disparu, c'est un islam sans minorité et on est tenté de dire ce qui est troublant par rapport aux événements contemporains.

Quant à l'Occident, il importe de reconnaître que le troisième point cardinal est la grande tentation : celle de l'Occident et du développement. A vrai dire, l'islam maghrébin est tourné vers le développement occidental. A cet égard, de nombreux éléments d'explication sont

[96] Voir : http://www.geocities.com/macosmet/maghreb2.html.

disponibles dans l'abondante littérature. Ainsi, les économistes et les géographes français y ont largement contribué. Cette tendance peut s'analyser par l'entrée inégale du Maghreb dans la mondialisation.

On assiste, alors, au passage au développement d'une certaine démocratie, mais qui n'a jamais marché du même pas dans les trois pays et n'a jamais vraiment été alignée sur la démocratie d'un pays européen. Si les trois régimes montrent des éléments démocratiques, aucun d'entre eux n'est une totale démocratie à l'occidentale.

En outre, on ne manque pas de rappeler que l'école constitue une énorme vague de fond du Maghreb contemporain. Néanmoins, là encore, les inégalités persistent, entre les trois pays, entre filles et garçons, dans l'importance de l'arabisation, dans le souci d'apporter la qualité ou la quantité. En fait, l'école reste un élément très important du Maghreb contemporain qui interroge les gouvernements.

De même, il est important de signaler que la démographie est au début d'une nouvelle phase. A cet égard, les taux de mortalité de la population en bas âge sont devenus faibles. En outre, si les taux de fécondité ont baissé (autour de 2,5 ou 3), ils parviennent à dégager une population jeune et contribuent à un fort accroissement de la population. Sur ce point, la Tunisie est la plus avancée dans la transition démographique.

Il faut, ensuite, noter la participation au grand mouvement de développement économique : l'industrialisation et dans une moindre mesure celle des services, A cet égard, c'est effectivement l'Algérie qui s'est lancée dans un pari industriel plutôt avancé, suivant un modèle fondé sur celui des années 1970. En parallèle, au Maroc et en Tunisie, les industries textiles et de la confection ainsi que le tourisme sont les principales activités économiques.

En réalité, on peut dire que cette modalité de développement est éloignée de celle des années 1970, fondée sur l'exploitation de produits pétroliers. En effet, l'agriculture traditionnelle s'oriente vers une agriculture de marché (marché intérieur pour l'Algérie, marché d'exportation pour la Tunisie et le Maroc).

Finalement, à propos de ces modalités et du mouvement économique et social, on ne peut pas s'empêcher de souligner que ce développement s'accompagne d'une présence marquée du chômage et de la pauvreté. *"Ainsi, le Maroc compte cinq millions de pauvres et la Tunisie enregistre un taux de chômage de 14 %. Le taux de chômage en Algérie et au Maroc est de*

l'ordre de 30 % à 40 % si on retient les modes de calcul européens"[97]. Egalement, dans cette tentation du Maghreb vers l'Occident, il faut envisager, d'un côté, le dynamisme de l'entreprise textile et du tourisme par exemple, de l'autre côté, une vingtaine de millions de pauvres.

En ce qui concerne le Nord, il importe de reconnaître que la dernière orientation tient à la relation avec l'Europe et la "tentation" de l'Europe. Celle-ci est manifeste dans l'histoire. En fait, le Maroc a été officiellement candidat à l'entrée dans l'Union européenne (UE). En effet, la Tunisie et le Maroc sont des Etats associés à cette union. Cette tendance a trouvé une traduction dans le processus de Barcelone, du nom de la conférence entre les Etats de l'Union européenne et les Etats de la Méditerranée orientale et méridionale, qui a engagé un processus de rapprochement poursuivi avec les accords AEA (Accord euro méditerranéen d'Association) avec le Maroc et la Tunisie. En outre, la prochaine étape est l'ouverture d'une sorte zone de libre- échange entre ces pays et l'Union européenne. Ce processus se manifeste également par l'octroi de subventions et de facilités de la part de l'Union précitée.

A vrai dire, c'est un des grands axes de la politique et de la politique économique de la France que de développer l'association avec les pays du Maghreb, en symétrie, voire en concurrence de l'ouverture de l'Europe vers l'Est, intéressante pour la France.

Par ailleurs, il est essentiel de souligner que les effets de la position géographique et stratégique sur chaque pays maghrébin sont toujours d'une importance cruciale. Quant au Maroc, il est, de par sa position géographique, un pays stratégique. En effet, situé sur la côte ouest du continent africain, il constitue un Etat frontière entre l'Afrique et l'Europe. Aujourd'hui, il se révèle ainsi une plaque tournante de l'immigration clandestine. De même, la situation géographique du Maroc lui confère, également, une importance au niveau économique. En effet, la majorité des échanges commerciaux entre l'Europe et le continent africain transite par les ports marocains. Le Maroc est encore une porte tant vers le continent africain que vers le Proche-Orient. En l'occidentalisant de plus en plus, l'Europe tente d'en faire un "modèle" pour les pays de cette région du monde. Autre aspect important de Rabat : ses ressources naturelles. Les ressources minières du Maroc constituent un enjeu de taille. Et, récemment, du pétrole vient d'y être découvert, ce qui rend le Maroc d'autant plus attractif. En outre, ce dernier contrôle l'entrée et la sortie de la Méditerranée via le détroit de Gibraltar,

[97] Actes de la DESCO, « *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain* », octobre 2001. Egalement, CRDP de l'Académie de Versailles, 2002.

passage entre l'Afrique et l'Europe, le Maroc devient un point de chute quasi obligatoire pour tous les candidats à l'émigration vers l'Europe notamment la France. Il est donc important pour l'Europe et en particulier la France de conserver de bonnes relations avec le pays. De plus, Rabat se situe à la pointe d'un continent changeant et incertain. De même, le Maroc joue un rôle important dans la stabilité de la région méditerranéenne car il constitue une plate-forme entre les pays européens, islamiques, arabes et africains. C'est notamment par son intermédiaire que l'Europe s'essaie à établir une paix durable au Proche et au Moyen- Orient.

En outre, pays majoritairement importateur (combustibles, denrées alimentaires, machinerie), Rabat constitue un débouché important pour la France, son partenaire commercial, ce dernier est très intéressé par ses ressources minières. En fait, le Maroc est le troisième producteur et le premier exportateur mondial de phosphate. Egalement, le territoire marocain recèle d'importants gisements de fer, de baryte, de plomb, de manganèse, de cobalt, de cuivre, de zinc, d'antimoine, de molybdène et de fluor... Enfin, au niveau des ressources énergétiques, il dispose aussi de gisements de gaz à Talsint. En ce qui concerne le pétrole, le Maroc était plutôt pauvre jusqu'il y a peu, avec les seuls puits "offshore" sur les côtes du Sahara occidental. Ainsi, Rabat a connu récemment un grand bouleversement : "*de l'or noir vient d'être découvert dans le bassin « offshore d'Assafi ». Les premiers barils devraient être produits dès 2005 au rythme initial de quatre milliards de tonnes par an. Le Maroc occupera donc une place de plus en plus stratégique sur la scène internationale*"[98].

Au regard de ces considérations, on ne peut pas manquer de considérer que le Maroc est, sans doute, victime de sa position géographique. Celle-ci le place au cœur de la problématique de l'immigration clandestine. Le pays est, comme on le sait, à un jet de pierre de l'enclave espagnole de Melillia et à 40 km de l'Espagne lorsqu'on passe par le détroit de Gibraltar. Ceci nous conduit à affirmer que le Maroc se trouve dans une situation inconfortable, à la fois vis-à-vis de ses voisins africains dont il est contraint de rapatrier les ressortissants- candidats à l'immigration clandestine qui peuplent son territoire (plus de 200.000 clandestins) et de l'Europe qui accuse le Maroc de servir de pays de transit pour ces milliers d'immigrés. En réalité, "*cette opération de rapatriement grève le Trésor marocain, car il coûte plus de 325.000 Fcfa par personne rapatriée. De plus, 11.000 militaires sont déployés le long de la côte méditerranéenne pour faire cette besogne… Pour ne pas faire le gendarme de l'Europe aux frontières, les autorités marocaines proposent à l'Europe d'adopter un Plan Marshall*

[98] Voir : http://www.leblogfinance.com/2005/10/usa_ptrole_et_s_1.html.

pour l'Afrique, comme ce fut le cas de l'Europe après la Deuxième guerre mondiale (1939-1945) "[99].

Dans cette perspective, il est opportun de reconnaître que Tanger, ville et l'un des principaux ports du Maroc sur le détroit de Gibraltar, fut convoitée dès le Moyen âge par les puissances commerciales en raison de sa situation géographique. Cette ville, "*fut notamment portugaise de 1471 à 1662. Déclarée zone internationale en 1923, occupée par les Espagnols de 1940 à 1945, elle fut rendue au Maroc en 1956*"[100]. En effet, Tanger occupe une place particulière dans le mouvement migratoire en général et particulièrement l'émigration clandestine. Dans ce contexte géographique et historique particulier, la région est amenée à être traversée à la fois par des populations autochtones locales ou expatriées, mais également celles qui sont en migration clandestine d'origine nationale ou étrangère créant ainsi des mouvements d'ensemble. Comportant à la fois le commerce de contrebande entre Ceuta et le tangérois, le trafic de drogue dont le Rif reste un des pôles majeurs de production au niveau national et de migrants se trouvant jetés, par les circonstances, dans une nébuleuse faite d'intérêts plus ou moins mafieux. Par conséquent, pour satisfaire aux exigences répétées de l'Europe, comme ce fut le cas lors du sommet du "Dialogue 5+5" à Tunis en octobre 2003, où les problèmes de l'émigration clandestine et de la sécurité ont focalisé l'attention, le Maroc a renforcé les moyens de lutte contre ce qui est désormais qualifié de "fléau". Le renforcement progressif de l'arsenal juridique et policier, devenu nécessité, s'explique par le rôle de plus en plus marqué de glacis que la communauté européenne fait jouer malgré eux aux états du Maghreb[101], les contraignant à plus de sévérité à la fois sur le plan du contrôle sécuritaire transfrontalier et de la reconduction aux frontières. Par ailleurs, on relève la création d'un Observatoire de la Migration chargé de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques et les informations relatives aux migrations au niveau national. Cet observatoire est composé de représentants des ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Finances, de la Justice, de l'Emploi, des Forces armées royales, de la Gendarmerie nationale, des Forces auxiliaires, de la Direction des Douanes et de la Direction générale de la Sûreté nationale. Devant réaliser des études et mener des projets de recherches, sa mission principale est de permettre de saisir les réalités migratoires et de proposer aux décideurs de prendre des mesures concrètes. En outre il se doit d'assurer la diffusion de rapports périodiques dont la principale mission consiste en

[99] Voir : http://www.maroc.online.fr/.
[100] Voir : http://www.ph-ludwigsburg.dehtml2b-frnz-s-01overmannbaf44m.htm.
[101] CHAREF (M.), « *Les migrants marocains, passerelles entre l'Europe et le Maghreb* », Paris : la Revue, Hommes et Migrations, n° 1242, mars- avril, 2003, pp. 6- 17.

l'élaboration de la stratégie nationale dans le domaine de la migration. Toujours dans le même sens, des moyens humains et du matériel adéquat ont été accordés aux différents services, notamment des unités opérationnelles, pour mener à bien leurs missions "*d'investigation, de surveillance, de détection, de coordination et d'intervention*"[102]. L'objectif est de dissuader les candidats qui transitent par le Maroc de trouver d'autres lieux de passages. Tâche qui exige beaucoup de moyens, ce dont ne disposent pas forcément le Maroc.

Concernant toujours l'immigration irrégulière de transit au Maroc, on tient à rappeler que lors d'une conférence commune des ministères de l'Intérieur et de la Justice, tenue à Marrakech le 19 décembre 2003, les chiffres suivants ont été avancés pour étayer et justifier les fondements de la nouvelle politique, mise en place par le gouvernement marocain dans le domaine migratoire :

Il y a eu depuis le début des années 1990, le démantèlement de plus de 1600 réseaux de migration clandestine et l'arrestation d'environ 65 000 personnes y compris celles participant d'une manière ou d'une autre à son organisation. Ces chiffres, en croissance constante, traduisent à la fois le développement et la mise en place de mesures restrictives des deux côtés de la Méditerranée et la multiplication des tentatives de quitter l'Afrique par tous les moyens ; fut- ce au risque d'y laisser la vie. A cet égard, il convient d'estimer que chaque année, près de cent mille personnes tentent de franchir le détroit de Gibraltar pour gagner l'Europe[103], de manière clandestine uniquement pour cette zone géographique du Maroc[104]. Ainsi, certains observateurs se sont exprimés : "*chiffre que nous jugeons probablement quelque peu exagéré au regard du ratio théorique habituellement admis par les spécialistes de la sécurité pour ces zones de contact, à savoir qu'un rapport de 1 à 6 déterminerait le pourcentage de clandestins ayant réussi à passer la frontière.*

En l'absence de tout chiffre officiel plausible, on dénombrerait en se basant sur des chiffres épars (noyades, arrestations, refoulements) qu'il y aurait environ 4000 individus concernés, ramenant à 20000 personnes environ, avec cependant toutes les précautions d'usage en la matière en ce concerne un domaine aussi opaque que celui de l'immigration clandestine. Pour d'autres les calculs arithmétiques fluctueraient à la hausse, au gré des intérêts budgétaires européens à débloquer, pour assurer un contrôle efficace.

[102] Communiqué de Maghreb Arabe Presse (MAP), 11 novembre 2003.
[103] BARRADA (Y.), MASSON (A.) et MAXENCE (R.), « *Fais un fils et jette-le à la mer* », Marseille/Tanger, Paris : Editions Atelier, 2003, p.8.
[104] Le journal Hebdomadaire, 3 au 9 janvier 2004.

Les stratégies inflationnistes de certaines associations seraient liées à la volonté de faire saisir à l'opinion publique, friande de faits catastrophiques, tout le drame d'une telle situation, l'émotion ainsi suscitée pouvant le cas échéant influer par la protestation citoyenne sur les politiques nationales des états concernés par le problème"[105].

Passant maintenant à l'Algérie, il a été souligné que le préjugé favorable, manifesté par la France gaulliste pour une coopération continue et exemplaire avec elle, se justifie également par la position dans laquelle se trouve ce pays du point de vue géographique et stratégique. Premièrement, l'Algérie a l'avantage d'être enclavée dans la charnière méditerranéenne. En fait, douze cents kilomètres de côtes lui donnent un beau droit d'intéresser la France gaulliste. D'autant plus qu'elle se trouve juste en face de l'Europe sur l'autre rive de la Méditerranée, ce qui explique très clairement, selon certains observateurs, que si l'Algérie ouvrait ses bases de Mers-El-Kebir, de Calle, de Bous-Sfer et de Biskra à l'U.R.S.S., elle mettrait Rome, Madrid et Lyon à portée immédiate des missiles et avions soviétiques. Et l'on comprend parfaitement le discours prononcé par le général de Gaulle, le 25 janvier 1960, selon lequel il a considéré la perte de l'Algérie, en cas de non- établissement de liens spéciaux avec elle, comme un "*désastre pour la France et pour l'Europe*"[106]. Deuxièmement, l'Algérie, qui a une superficie de 2 370 000 kilomètres carrés, se présente, selon la frappante formule de H. Nyssen, comme "*un coin généreusement enfoncé dans le bulbe africain*"[107]. Effectivement, le jeune Etat socialiste maghrébin commande l'accès aux pays africains avec lesquels la France entretient des relations séculaires. Ceci veut dire, en plus clair, qu'il constitue la porte naturelle de l'Afrique et le relais normal des communications entretenues entre l'ex-métropole et ce continent.

Il est frappant, alors, de relever que la position géographique privilégiée dont l'Algérie bénéficie, conjuguée à l'adoption d'un régime susceptible de faire de lui un nouveau Cuba, fait planer un danger certain sur un grand nombre d'anciennes possessions coloniales auxquelles la France ne peut renoncer, compte tenu de l'influence qu'elle y exerce et des intérêts très puissants qu'elle y détient. A cet égard, Jean de Broglie a affirmé, devant l'Assemblée nationale (AN), lors du vote du budget de la coopération : "… *L'Algérie a des frontières communes avec cinq ou six pays africains où nous avons des amitiés, une présence*

[105] L'intervention de M. CHAREF (M.), directeur de l'Observatoire régional des Migrations Espaces et Sociétés (l'ORMES), lors d'une conférence régionale sur « *Les migrants dans les pays de transit : partager les responsabilités relatives à la gestion et la protection* », Istanbul, 30 septembre et 1er octobre 2004.
[106] PASSERON (A.), « *De Gaulle parle (1958- 1962)* », Paris : Plon, 1962, p. 327.
[107] NYSSEN (H.), « *L'Algérie en 1970, telle que je l'ai vue* », Paris : B. Arthaud, 1971, p. 25.

importante et dont nous ne pouvons pas nous désintéresser"[108]. En fait, ceci revient à dire qu'avec l'Algérie, l'ex-pays colonial a tout intérêt à coopérer de façon étroite s'il veut garder sa présence dans les Etats africains qui lui sont contigus et sans les voir basculer dans le camp socialiste. Autrement dit, la coopération initiale avec la République populaire algérienne conduit, comme l'a espéré vivement le général de Gaulle, outre le fait de jouer un rôle dans le bassin méditerranéen, à exercer continuellement une très grande influence sur **"***le Maroc, la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, le Niger et le Mali, avec lesquels l'Algérie développe environ 6 000 kilomètres de frontières, ainsi que sur les pays africains leur faisant suite, comme le Sénégal, la Haute Volta, le Tchad, la Côte d'Ivoire, etc.*

Ce genre de considérations se trouve, d'ailleurs, corroboré par le fait que l'homme sera amené à militer en faveur d'une coopération privilégiée avec Alger assortie du respect du droit de circulation pour les communications françaises en Afrique. En témoigne, à titre d'exemple, le discours prononcé par lui, en novembre 1961, à la préfecture des Bouches- du Rhône. Il y est, en effet, indiqué sans ambages, «la deuxième contrepartie (à la coopération privilégié avec l'Algérie)_ la première étant relative à la population européenne_ c'est que les droits vitaux de la France soient assurés, en ce qui concerne par exemple…nos communications inter-africaines, qui sont indispensables à un grand peuple comme le nôtre, qui joue un grand rôle en Afrique à tous égards"[109]. Troisièmement, on peut dire que l'Algérie, outre le fait qu'elle touche et mène à l'Afrique, fait également, comme l'a souligné le fondateur de la V^{ème} République, le 26 mars 1962, pendant l'ouverture de la campagne du référendum pour l'autodétermination, *"corps avec le Sahara"*[110]. En fait, le désert algérien, du fait de sa position géographique (pas très loin de la France) et de ses dimensions (2 millions de kilomètres carrés), est d'une grande importance aux yeux de Paris[111]. Effectivement, ce désert, outre les possibilités économiques qu'il offre, présente un immense champ de tir. En outre, la France gaulliste, qui entend se doter d'une force atomique, peut y poursuivre ses essais nucléaires. Par conséquent, son territoire sera mis hors de tout danger.

Enfin, en ce qui concerne la Tunisie, elle, aussi, jouit sur le plan géopolitique, d'une situation géographique stratégique lui permettant de faire partie à la fois de l'espace Euro-méditerranéen, maghrébin, arabo-musulman et africain. Ainsi, la Tunisie est le premier pays

[108] Journal officiel de la République française (J.O.R.F), Assemblée nationale (A.N.), 1964- 1965 N°94, p. 4970.
[109] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 98.
[110] PASSERON (A.), « De Gaulle parle (1958- 1962)… », Op. Cit., p. 346.
[111] BURON (R.), « *Le carnets politiques de la guerre d'Algérie* », Paris : Plon, 1965, p. 164.

de la rive sud de la Méditerranée à avoir signé (en 1995) un accord d'association avec l'Union européenne (UE).

Plus précisément, *"la Tunisie est située à l'extrémité orientale de l'Afrique du Nord, à la charnière des bassins occidental et oriental de la Méditerranée, sur laquelle le pays s'ouvre par une façade de 1300 km à double exposition.*

D'une superficie totale de 152.450 km2, le pays est limité par l'Algérie à l'Ouest et la Libye au Sud- Est et est situé entre 31 et 37 de latitude Nord et entre 8 et 11 de longitude Est à partir du méridien de Greenwich"[112].

En se référant à l'histoire, on peut comprendre que la position de la Tunisie, sur le plan géographique et stratégique revêt, depuis toujours, une importance cruciale. Dans cette perspective, il est opportun de rappeler que la Régence Tunis, à l'Est de l'Algérie, apparaissait comme un enjeu stratégique de première importance à la charnière des bassins occidental et oriental de la Méditerranée. Gouvernée par un bey théoriquement soumis à la Sublime Porte, mais, en réalité, à peu près indépendante, la Tunisie était l'objet des convoitises rivales de la France. Celle ci entendait assurer, à l'Est, la sécurité de ses territoires algériens et éviter que l'Italie ne contrarie ses ambitions en Egypte et au Levant en prenant le contrôle des accès de la Méditerranée orientale. En effet, Roustan, le consul français, se dépensa sans compter pour profiter des difficultés financières du bey, mais, la France pouvait espérer la neutralité bienveillante de l'Angleterre, peu désireuse de voir la jeune Italie prendre, sur la route de Suez jugée vitale pour les communications impériales britanniques, le contrôle complet du détroit de Sicile. Elle allait également bénéficier des calculs de Bismarck, soucieux de calmer les espoirs de revanche et d'encourager "le coq gaulois à user ses ergots dans les sables du Sahara". Néanmoins, les incursions des pillards Khroumirs en territoire algérien fournirent le prétexte nécessaire et Jules Ferry, soutenu par Gambetta, put faire valoir à des chambres réticentes – la droite catholique voulait privilégier la ligne bleue des Vosges et la gauche radicale se voulait anticolonialiste en même temps qu'elle rappelait l'échec des aventures mexicaines du second empire – qu'il était nécessaire d'aller s'emparer en Tunisie de "la clef de la maison algérienne". Ainsi, en avril 1881, les troupes françaises pénétrèrent dans la Régence où le bey ne tenta pas de résister et accepta de signer, le 12 mai 1881, le traité du Bardo qui faisait de la Tunisie un protectorat français. Quelques mois plus tard, les troupes françaises

[112] Voir : http : //www.measuredhs.compubspdfFR4001Chapitre1.pdf.

durent faire face à des révoltes dans les régions de Kairouan et de Sfax, mais, celles-ci furent rapidement étouffées.

En conclusion, il est nécessaire de recourir au facteur géographique comme élément d'une grande importance. C'est ainsi qu'on ne peut pas s'empêcher d'affirmer que cet élément permet de réfléchir sur la façon dont se constitue une politique extérieure. Dans ce sens, Napoléon disait : "*La géographie dicte la politique d'un pays*"[113]. De même, Olivier Dollfus a défini l'espace géographique comme un milieu par lequel et dans lequel s'établissent des relations :"*si chaque point de l'espace peut être localisé, ce qui importe c'est sa situation par rapport à un ensemble dans lequel il s'inscrit et les relations qu'il entretient avec les différents milieux dont il fait partie*"[114]. Ainsi, Mohammed V a parlé, dès le début de l'indépendance, du "*rôle historique de trait d'union entre l'Orient et l'Occident*"[115] qui revient au Maroc. Ce dernier "*…en tant qu'Etat arabe et musulman, [est] appelé par sa position géographique à servir de lien entre les civilisations d'Orient et d'Occident*"[116]. Pareillement, Hassan II poursuivra dans ce sens : "*nous voulons être un pont entre l'Orient et l'Occident, entre l'Afrique et les autres continents*"[117]. Encore, le Roi a ajouté : "*pays africain, fenêtre ouverte sur l'Europe, le Maroc joue un rôle d'avant garde dans notre continent*"[118].

Paragraphe 2 : Le dualisme arabo-berbère

Parler du "Maghreb arabe uni" comme l'a fait le traité de 1989 est quelque peu réducteur. Effectivement, le Maghreb est arabo- berbère. Il englobe toute la région berbère telle qu'elle existait avant l'arrivée des Arabes à partir du VIII^{ème} siècle. Les cinq pays actuels étaient de langue et de culture berbères et une partie de leur population était chrétienne. Ainsi, Saint-Augustin, évêque d'Hippone (Bône à l'époque de l'Algérie française, Annaba aujourd'hui), était un berbère chrétien.

Il n'y a pas eu, à proprement parler, une "invasion" arabe à partir du VIII^{ème} siècle. Trois mille à quatre mille cavaliers venus d'Arabie ont pénétré au Maghreb apportant à la population de

[113] Voir : http://www.mincom.gov.ma/frech/regards/Balta.htm.
[114] DOLLFUS (O.), « *L'espace géographique* », 3ème édition. Paris : PUF, 1980, pp. 5- 6.
[115] Discours du Trône de Sa Majesté Mohammed V, « *Le Maroc à l'heure de l'indépendance* », 18 novembre 1956, Ministère de l'Information et du Tourisme, Rabat, Tome 1, 1955- 1957, p. 256.
[116] Réception par S.M. le Roi du Maroc des congressistes de Tioumliline, Palais de Rabat, 29 août 1956, p. 324.
[117] Discours de S.M. le Roi Hassan II depuis son intronisation, Ministère de l'Information, Rabat, 25 mai 1964, p. 64.
[118] Ibid., p. 401.

cette région le "Message de Dieu", c'est- à- dire le Coran, révélé et rédigé en langue arabe. En fait, il y a eu plus d'escarmouches que de batailles pour résister à cette intrusion qui intervenait dans une société qui connaissait une crise profonde et qui a fini par adhérer à l'Islam. Ainsi, les Maghrébins, dans leur quasi- totalité, sont devenus musulmans. Néanmoins il y a parmi ces derniers, ceux qui, de surcroît, ont fini par s'identifier complètement à la civilisation arabo- musulmane, à l'histoire des Arabes, à leur langue, à toutes les composantes de leur culture et ceux qui ont accepté la religion, mais, ont gardé leur culture, en particulier, leur langue. Les premiers se disent arabes au point d'avoir perdu la mémoire de leurs origines berbères. Les seconds sont des Berbères que l'on trouve essentiellement en Mauritanie, au Maroc *"* (*40 % de la population) et en Algérie (20 % de la population*)**"**[119]. Quand on évoque les Berbères, on parle, notamment, des Kabyles d'Algérie parce que certains d'entre eux revendiquent, bruyamment, la reconnaissance de leur culture par l'Etat algérien. Mais, en réalité, il n'y a pas une différence si importante entre les cultures arabe et berbère, le Kabyle, à l'instar de certains, "blond aux yeux bleus" étant un mythe créé par le colonisateur. En fait, le mot "Kabyle" est un mot arabe, "Qabaïles", qui signifie "tribus".

Par ailleurs, *"il y a toujours eu au Maghreb des juifs. Bien avant la destruction du temple par Nabuchodonosor, des juifs étaient présents sur le pourtour de la Méditerranée. Après la destruction du temple, d'autres sont venus les rejoindre. C'est ainsi que des Juifs étaient au Maghreb avant l'arrivée des Arabes***"**[120]. Ces juifs parlaient, exclusivement, le berbère et se sont, complètement, immergés dans cette culture. La plupart en feront de même avec la langue et la culture arabes tout en gardant leur religion, au point parfois de se dire "juifs arabes". Toutefois, cette démarche et cet état d'esprit n'ont jamais été ceux des Français, les "pieds noirs", installés par la France en Algérie après la conquête militaire de ce pays en 1830. A vrai dire, les "pieds noirs" se sont enracinés en Algérie, mais, tout en s'identifiant à la France, à son histoire, à sa culture et en n'éprouvant que de la condescendance, sinon du mépris pour les "indigènes". Leur attachement à la terre d'Algérie était, néanmoins, sincère et profond. Aussi, lorsqu'ils ont quitté ce pays en 1962, ce fut pour eux un drame et une souffrance aiguë.

Outre la spécificité arabo- berbère du Maghreb, il en est un autre qui tient à la religion. Hormis quelques milliers de juifs, la plupart ont quitté le Maghreb à partir de 1956, date des

[119] CHAIGNEAU (P.), « *Enjeux diplomatiques et stratégiques* », Paris : Economica, 2004. (C. E. D. S. (Centre d'Etudes diplomatiques et stratégiques), p. 83.
[120] Ibid.

indépendances du Maroc et de la Tunisie, les Maghrébins sont musulmans sunnites. L'islam chiite est absent de cette zone. Ainsi, l'homogénéité religieuse pourrait être un jour un facteur d'unité.

Egalement, il faut tenir compte, pour comprendre la "personnalité" maghrébine, des influences européennes, en particulier, de l'impact durable de la colonisation française. L'Algérie n'est- elle pas le deuxième pays francophone après la France ? En effet, la culture et la langue françaises sont l'une des dimensions de l'identité mauritanienne, marocaine, tunisienne. Le Maroc a aussi connu une influence espagnole. La Libye, quant à elle, a eu à subir les agressions de l'Italie fasciste à l'époque de Mussolini. Dans cette perspective, il convient enfin d'avoir à l'esprit que treize kilomètres séparent le Maroc de l'Espagne. C'est le point de moindre largeur du détroit de Gibraltar. La Tunisie est à 146 km de la Sicile. Cette proximité géographique induit des relations étroites entre les peuples des deux rives de la Méditerranée. En fait, près de deux millions d'immigrés maghrébins vivent en France.

En outre, il convient de dire que l'élément berbère est en permanence présent aux pays du Maghreb. Ces derniers ont en commun un ancien peuplement berbère qui leur assure une profonde originalité au sein du monde arabe. Or, il est étonnant de constater le maintien de la culture et de la langue berbères après quelque treize siècles de pénétration de la langue arabe. Aujourd'hui, "*on compte 33 % de berbérophones au Maroc, 21,5 % en Algérie, 20 % en Mauritanie, 5,4 % en Libye et 3 % en Tunisie, soit environ 14 millions de berbérophones pour 48 millions d'arabophones*"[121]. Si les colonisations antiques n'ont laissé que peu de traces, en revanche, la conquête arabe et l'islamisation qui l'accompagna, dès la seconde moitié du VII^{ème} siècle, furent déterminantes. Bien que les Berbères aient opposé à cette conquête de fortes résistances, ils se convertirent massivement à la nouvelle religion : ainsi, les troupes qui traversèrent le détroit de Gibraltar, quelques décennies plus tard, étaient essentiellement composées de Berbères islamisés et les révoltes berbères contre les Arabes se firent au nom d'un islam contestataire (mouvements kharidjite et mozabite). Alors, le commerce transsaharien, qui jouait sans doute un rôle prépondérant, porta l'islam jusqu'en Mauritanie.

Par ailleurs, ce furent deux dynasties berbères qui réalisèrent une première unification du Maghreb : "*les Almoravides (1061-1147) puis les Almohades (1147-1269)* "[122]. Les premiers, nomades de la tribu des Sanhadja, venus du Sahara, portèrent leur conquête jusqu'au royaume

[121] Voir : http://www.memo.frarticle.aspID=PAY_AFR_005.
[122] Ibid.

de Ghana après s'être emparés d'Aoudaghost, grand centre caravanier situé dans l'actuelle Mauritanie. Ensuite, ils conquirent l'ensemble du Maroc après avoir fondé Marrakech (1062) et étendirent leur empire au Nord jusqu'en Andalousie et, à l'Est, jusqu'à Tlemcen (Algérie). Toutefois, leur pouvoir fut par la suite contesté par les Almohades, venus de Tinmel, dans le Haut Atlas et qui étaient également de grands réformateurs religieux. Après avoir appelé à la guerre sainte contre les Almoravides (1147), les Almohades unifièrent sous leur commandement toute l'Afrique du Nord, depuis le Maroc jusqu'à l'Ifriqiya, avec la conquête de Tunis, puis de la Tripolitaine. Cette union fut éphémère, mais, elle occupe une place importante dans l'imaginaire maghrébin. Elle préfigure le rêve du Grand Maghreb dont le traité d'Union du Maghreb arabe (UMA) s'efforce depuis 1989 de poser les fondations.

La question que de nombreux penseurs ont régulièrement posée est la suivante : comment la "berbérie" est devenue le Maghreb arabe ? Evidemment, la réponse est claire : c'est par l'invasion arabe que cet événement historique s'était produit. En effet, dès sa naissance en Arabie, l'islam fut plus qu'une religion. Ce fut également un système de gouvernement et une force militaire. Aux VII^{ème} et VIII^{ème} siècles, les troupes arabes venant d'Egypte déferlèrent à travers le Maghreb. Les envahisseurs introduisirent la langue arabe et la religion islamique qui allaient devenir deux éléments dominants de l'identité maghrébine. Au départ, cette évolution impliquait le contrôle du Proche- Orient sur la région mais, à la fin du VIII^{ème} siècle, de nouveaux royaumes avaient commencé à se constituer. Par la suite, plusieurs dynasties gouvernèrent le Maghreb et par moment certaines parties de l'Afrique occidentale (fin XVI^{ème} siècle-début XVII^{ème} siècle) et de l'Espagne (XI^{ème} siècle-XV^{ème} siècle). Au XII^{ème} siècle, les Almoravides furent combattus par Ibn Tumart, un réformateur berbère de l'islam, qui vivait dans le Haut- Atlas, fondateur de la dynastie des Almohades. Après sa mort en 1130, son successeur Abd El-Mumin réussit à conquérir le Maghreb. La dynastie almohade prit fin en 1269 avec la prise de Marrakech par les Mérinides. Ceux-ci s'emparèrent de Tlemcen en 1337 et de Tunis en 1347, mais, furent refoulés par une autre dynastie berbère, celle des Abdelwadides qui régna à Tlemcen, tandis que les Hafsides dominaient l'Ifriqiya, région qui regroupait l'Est de l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine. La population arabe, d'abord concentrée dans les zones urbaines, se répandit progressivement dans les régions rurales. L'adoption par les Berbères de la langue arabe se fit également lentement.

Au début du XVI^{ème} siècle, l'expansion de l'Empire ottoman balaya les dynasties de Libye, de Tunisie et d'Algérie. L'Ouest du Maghreb, resté à l'écart de l'envahisseur turc, fut dominé par les Saadiens, une dynastie de chérifs hassanides qui dut s'opposer à la pression chrétienne de

la Reconquista (les Portugais prirent Ceuta en 1415 et les Espagnols s'emparèrent de Mellila en 1497), tout en organisant une expédition contre l'empire malien du Songhaï, en 1591. Les Saadiens furent remplacés en 1666 par la dynastie des Alaouites qui règne encore aujourd'hui au Maroc. En fait, le Maghreb oriental continua de faire partie de l'Empire ottoman pendant encore deux cent cinquante ans même si l'Algérie, la Tunisie et la Libye étaient devenues, vers la fin de cette période, des Etats plus ou moins autonomes.

L'introduction de l'arabe au Maghreb se fait, alors, à partir du VII^{ème} siècle avec les troupes des conquérants arabes, Oqba Ibn Nafi (640) puis Moussa Ibn Nusayr (711). La densité de la présence de la langue arabe fut, vraisemblablement, négligeable. Son renforcement va se faire par des vagues successives de tribus arabes venant de la péninsule arabique, les Banû Hilal, Banû Ma'qîl et Banû Sulaym. Enfin, l'expulsion massive des Andalous vers les rives d'Afrique du Nord, au XV^{ème} siècle, au terme de la reconquista espagnole, consolide la présence de l'arabe dans les centres urbains comme Tétouan, Fès, Rabat-Salé, Tlemcen, Bougie, Alger ou Tunis. Or, l'immigration des Andalous va accentuer de manière durable le processus d'arabisation. A cet égard, on ne manque pas de révéler que dans les langues présentes au Maghreb, il y a d'abord l'arabe de l'arabisation. En effet, durant la colonisation, l'enseignement de l'arabe a été, en grande partie, perpétué par les Ulémas dans les Médersas et les grandes universités comme la Karaouiyine et la Zitouna. Dans les trois pays du Maghreb, lors de leur accession à l'indépendance, l'arabisation s'est imposée comme un choix politique et idéologique. Ce retour aux sources est vécu et s'exprime comme une réappropriation de la langue et de la culture arabes après qu'ils en aient été dépossédés par la colonisation. Ce choix linguistique au cœur de la constitution des mouvements nationalistes veut assurer une indépendance culturelle par rapport au français. L'objet de l'arabisation étant de faire tenir à la langue arabe toutes les fonctions exercées par la langue française durant la colonisation. Cette action s'est manifestée dans le secteur de l'éducation, de l'administration où la langue de travail devait être l'arabe et l'environnement au sens large du terme comprenant les diverses manifestations de la vie politique et les mass-médias. Dans la réalité, face à la volonté officielle d'arabisation, un bilinguisme de fait s'est maintenu, le français restant enseigné dans l'enseignement primaire et secondaire et étant langue d'enseignement de certaines disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur. Ainsi, Radio, télévision et presse présentent le même bilinguisme.

Force est de penser que l'arabisation dans les trois pays du Maghreb présente une réussite inégale. Ainsi, *"Gilbert Grand Guillaume en offre un descriptif précis dans son ouvrage. Par*

rapport au référent moderne que revêt le français, ce « butin de guerre » dont parlait Kateb Yacine, l'arabisation dans les trois pays du Maghreb reste marquée par un discours profondément idéologique, qui se réfère à une identité figée, située dans le passé, à une dépossession vécue douloureusement.

Cette approche conservatrice n'a fait qu'accentuer le retard pris dans la didactique de l'arabe. L'arabe dialectal, langue de l'oralité spontanée, est relégué dans l'infériorité, dans une échelle de valeurs où le pouvoir est conféré à l'écrit"[123].

Dans le même angle, des intellectuels ont engagé, ces dernières années, une réflexion dans les trois pays du Maghreb pour revendiquer une prise en compte du dialecte et de la culture dialectale dans l'enseignement.

La langue berbère, l'amazigh, langue chamitique, est présente au Maghreb, principalement en Algérie et au Maroc qui comptent les populations berbérophones les plus importantes. En Tunisie, la berbérophonie est présente encore à Djerba (en partie) et dans quelques villages dans le centre sud du pays. L'amazigh constitue la langue autochtone historiquement parlant, la langue maternelle de plusieurs millions de personnes. N'ayant jamais été soumise à un processus de codification ou de standardisation, il n'existe pas de norme moyenne commune à l'ensemble berbérophone. En outre, la langue berbère présente un nombre de parlers distincts. Maroc : dialecte tarifite, tamazight, tachelhit. Algérie : Kabyles, Chaouia, Touareg. Dans les groupes berbérophones, nombreux sont les bilingues berbère-arabe, mais, il demeure, en particulier au Maroc, des locuteurs exclusivement berbérophones notamment les femmes et les personnes âgées. Actuellement, en Algérie et au Maroc, une revendication de la reconnaissance institutionnelle de la composante berbère se fait jour qui s'exprime politiquement de manière différente dans les deux pays. Sur le plan linguistique, on assiste à un mouvement de passage à l'écrit et de nombreux travaux de recherches sont menés sur la langue et la culture berbères, et sur des expériences d'enseignement du/en berbère.

Au Maghreb aujourd'hui, le problème de la langue est, donc, un problème sensible, l'un des plus controversés du fait du rapport intime qu'il entretient avec l'affect, le social et le politique. Il est directement lié à la constitution des Etats-nations et à la construction d'identités communautaires et nationales. Des enjeux sociaux se greffent autour des langues

[123] BORNE (D.), NEMBRINI (J.L) et RIOUX (J.P), « *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain* », Actes de la DESCO, Ministère de l'Education nationale, Direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol, avril 2002. p. 72.

en présence qui symbolisent un héritage complexe et riche à la fois. En outre, on peut signaler que la culture berbère est conçue différemment d'un pays maghrébin à l'autre. En bref, en Libye, la culture Amazigh est conçue par le régime du colonel Khadafi comme étant une atteinte au nationalisme arabe. Cette culture berbère, en Tunisie, est complètement effacée de l'histoire face à une politique radicale contre la berbérité. En témoigne, la 62ème session du Congrès mondial amazigh de Genève, en mars 2003, qui a établi un rapport cinglant[124] qui dénonce les discriminations à l'encontre des Amazighs de Tunisie depuis un demi-siècle. Et pourtant, comme les Indiens d'Amérique du Nord, les Amazighs étaient les premiers autochtones de ce pays. En fait, "*les amazighophones sont estimés aujourd'hui à un million de personnes soit environ 10% de la population de Tunisie, concentrés autour de Djerba, Tataouine, Médine, Kebili, Tozeur*"[125]. On retrouve aussi d'autres groupes ethniques sur la côte méditerranéenne et le long de la frontière avec l'Algérie. Ce rapport fait état d'une violation inique des droits (azref) identitaires des populations amazighes (article 2a, 3 et 5 de la Convention internationale contre toutes les formes de discriminations raciales, pourtant ratifiée par la Tunisie le 13 janvier, 1967). C'est ainsi que se proclamer amazigh est complètement prohibé en Tunisie. La seule identité officiellement autorisée est l'identité tunisienne fondée sur l'islamité et l'arabité. Toute autre revendication identitaire est passible de trahison. Le terme "amazigh" n'a pas le droit d'être cité en Tunisie, seul le mot berbère est autorisé pour sa connotation "barbare". En effet, c'est une manière totalitaire d'étouffer l'histoire d'un peuple minoritaire à des fins géopolitiques d'annexion et d'exclusion. Un peuple minoritaire que l'on a rendu illégitime afin de l'effacer. En Algérie, "*Mouloud Mammeri (écrivain) ne fut jamais autorisé, par écrit, à enseigner le berbère à l'université d'Alger quand les universités soviétiques, françaises, américaines, danoises, etc... dispensaient des enseignements de berbère, sanctionnés par des diplômes*"[126].

Cependant, le Maroc abrite le plus grand nombre de berbères de tous les pays d'Afrique du Nord, probablement une vingtaine de millions, mais les spécialistes de l'amazighité rappellent qu'il ne faut pas se limiter à ce nombre : le Maroc, comme son histoire l'indique, est peuple berbère, donc il y a des berbères "berbérophones" et des berbères "arabophones", le nombre d'arabes arrivés du Moyen- Orient restant minime. En outre, il ne faut pas oublier les Touaregs, c'est-à-dire les "oubliés du désert". En effet, ils "*sont dispersés sur plusieurs pays d'Afrique du nord (Libye, Algérie, Niger, Le Maroc, le Mali et le Burkina Faso). Ils foulent de*

[124] Voir : http://www.kabyle.com.
[125] Voir : http://www.primoeurope.orgshowdocs.phprub=4.php&numdoc=Do-269039124.
[126] Voir : http://pages.ifrance.compagesinfoskabyle.htm.

leurs pieds brûlés par le sable, un des sols les plus riches du monde, et ils sont parmi les enfants les plus pauvres. Ils s'appellent les hommes libres, on les appelle les Hommes bleus. Oui... ils sont des hommes bleus... dans une misère noire"[127].

Actuellement, la culture berbère demeure encore frappée d'anathème dans son propre territoire (Afrique du Nord). On ne peut pas, après ce qu'on vient de lire, nier l'existence d'une certaine authenticité berbère : il existe au Maghreb un particularisme berbère comme il existe en France un particularisme corse ou breton. Effectivement, **"***dans trois des Etats d'Afrique du Nord, les berbérophones ont presque disparu : en Libye où ils ne survivent que dans le djebel Nafoussa, en Tunisie où ils peuplent une douzaine de villages épars à Djerba et autour des Matmata, en Mauritanie où subsistent 2 ou 3 tribus dans la région de Nouakchott.*

*Mais ils représentent environ 50 % de la population marocaine où ils sont essentiellement concentrés dans le Rif, l'Atlas, le Sous. En Algérie ils sont assez fortement implantés en Kabylie, dans l'Aurès avec les villages chaouias, les cités du Mzab et les tribus touaregs de l'extrême Sud sont des Berbères métissés de Noirs***"**[128].

Or, l'affirmation culturelle berbère date surtout de la constitution des Etats indépendants du Maghreb. Les nouveaux pouvoirs ont cherché plutôt à réaliser l'unité nationale qu'à aider les aspirations régionalistes. Leur adhésion à la Ligue arabe, leur politique d'arabisation fondée sur une scolarisation intensive ont suscité un sursaut berbère. Celui-ci s'est manifesté, en 1976, lors du projet algérien de charte nationale qui ignorait volontairement l'identité berbère. En fait, Tizi-Ouzou fut le siège de plusieurs manifestations violentes depuis 1980. En réalité, les berbérophones ne se satisfaisaient pas du seul département "Cultures et Dialectes populaires" de l'université d'Alger et nombreux étaient ceux qui réclamaient l'introduction du berbère à l'école. Néanmoins, la revendication culturelle des Berbères ne semble pas faire barrière à la notion politique et économique du "grand Maghreb".

Actuellement, il convient de reconnaître qu'on assiste à une renaissance berbère, particulièrement en Algérie et au Maroc avec la revendication d'une identité, celle des Imazighen ("Hommes libres"), d'une langue, le Tamazight, d'une écriture, le Tifinagh, dérivant d'alphabets très anciens et qui n'était utilisée jusqu'au début des années 1970 que chez les Touaregs. Quant à leur répartition, aujourd'hui, dans les pays maghrébins, il peut être

[127] Voir : http://pages.ifrance.compagesinfoskabyle.htm.
[128] Exposé de M. BENNANA (A.), « *Histoire des Amazighes (Berbères* », 3 mars 2004.

utile de le savoir : "*Maroc* (Rif et Atlas) : plus de 10.000.000. *Algérie* (Kabylie, Mzab, Hoggar) : 5.500.000. *Mauritanie* : 400.000. *Tunisie* : 250.000. *Libye* : 200.000"[129].

Par ailleurs, ce dualisme arabo-berbère n'est pas seulement relatif au Maghreb, mais, il a aussi émergé, comme fruit du passé, en France. Cela prouve que les relations de ce pays ne s'arrêtaient pas dans le temps, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. En Algérie par exemple, la France comptait alors 115 années de présence, c'est à dire plus qu'il ne faut de temps à une puissance colonisatrice de l'époque pour s'imprégner des réalités géographiques et ethnolinguistiques du pays. A l'évidence, la machine coloniale française, mise en branle, distille, envers la métropole, une information orientée et sélective du pays à conquérir : "*depuis le projet du Royaume arabe, préconisé par Napoléon III, le pouvoir coloniale, confine l'Algérie, sur le plan culturel, à un prolongement naturel de l'Orient arabe, (vision exotique largement exprimée par l'imaginaire littéraire des écrivains du XIX e siècle, dont A. Gide fut le célèbre représentant), et un territoire dont les populations, à la mentalité et aux mœurs primitifs, nécessitant une «domination totale» et un «ravage du pays»*"[130]. Dès lors, la distinction entre populations algériennes et populations européennes est instituée par le pouvoir politique colonial, par des appellations à connotations religieuses et identitaires : Musulmans et Européens qui ont d'emblée floué pour des années, voire des décennies, l'identité de la personnalité algérienne. Bien entendu, l'enjeu était de taille. Il s'agissait, par le déni d'une identité territoriale (algérienne) de priver les populations autochtones de toute référence à un territoire légitime - ce qui, le cas échéant, aurait de fait, mis en évidence le caractère colonialiste de la présence française-. En outre, il importe de savoir que le concept généraliste de "Musulmans" occulte les spécificités culturelles et linguistiques authentiques de l'Algérie. Par pure logique coloniale, on ne reconnaît à l'Algérie qu'une seule langue, une langue supra- territoriale : l'Arabe "*d'où la création de «Bureaux arabes», puis de l'arabisation de l'onomastique de lieux à consonance berbère, voire même des noms de familles de la majorité des branches berbères (Kabyles, Chaouis, Chenouis, Mozabites, etc.)*"[131]. Paradoxalement, des missionnaires, des officiers et autres ethnologues français fouillaient dans le passé de l'Afrique du Nord, s'intéressaient à la culture et la langue berbères, en particulier, kabyles[132]. Toutefois, rien n'est entrepris pour aider les populations berbérophones à mettre en valeur leur langue, leur culture dans le but d'une reconnaissance

[129] Voir : http:/www.medea.beindex.htmldoc=30.
[130] BELARBI (A.), « *Des indigènes aux Beurs, en passant par les Français musulmans…* », Point de presse, 25 octobre 2005.
[131] BELARBI (A.), « Des indigènes aux Beurs… », Op. Cit.
[132] Ibid.

vitale. En réalité, le travail de ces ethnologues, en terre berbère, comme sur d'autres territoires conquis, *"tendait à réduire la culture des peuples colonisés, au statut d'objet de curiosité, d'exotisme et de vestige du passé de l'humanité"*[133].

En effet, pour mieux les priver de leur existence en tant que Berbères, la France les rattacha à une "administration indigène", les fameux bureaux arabes. Et à ce propos, Albert Camus a reconnu : **"**… *Ce statut, c'est nous qui l'avons imposé aux Kabyles en arabisant leur pays par le caïdat et l'introduction de la langue arabe***"**[134]. En fait, le pouvoir politique colonial, qui a commencé l'arabisation de l'Algérie pour les besoins de son projet utopique du Royaume arabe, a semé les germes d'une dérive identitaire et culturelle que le pouvoir algérien, postérieurement à l'indépendance, récupère pour assoir sa légitimité dans le terreau arabo-islamique, fabriqué par la France. Du coup, la culture berbère et en particulier kabyle, devient, pour reprendre, à juste titre, l'analyse de Mouloud Mammeri, "culture à la fois vivante et dénuée de légitimité".

Aujourd'hui encore, après plus de quarante années d'indépendance, au terme de132 ans de présence française effective en Algérie et une histoire passionnée et profonde entre les deux pays, l'amalgame identitaire d'hier demeure une réalité vivante. La majorité des Français ne voient dans les Algériens que des Musulmans et donc des Arabes. Même les jeunes franco-algériens, nés en France, se définissent ainsi. Engoncés, à leur tour, selon certains, dans un vocable uniciste et pervers, "Beurs" dont les affuble la France officielle, ils prennent, comme lieu de références originelles, l'arabo-islamisme. Ainsi, de génération en génération, la dénomination, "Beurs", s'installe dans les esprits jusqu'à prendre une dimension sociale et identitaire spécifique, au sens que ces jeunes forment une "communauté" à part, avec des valeurs et une culture aussi bien étrangères à la société française qu'à la société algérienne, proprement dites. Pourquoi, se demandent certains observateurs, une telle "radicalisation" identitaire par un simple jeu de mot ?

En fait, ces jeunes, ne sont- ils pas simplement franco-algériens, comme le sont les franco-italiens, les franco-espagnoles etc.? Est-ce leurs diverses origines, du côté de leurs parents, qui gênent tant et qu'on tend à simplifier, comme au temps de la colonisation ? En tout les cas, cette terminologie de "Beurs" qui ne peut être, à notre sens, que péjorative et donc dépréciative, puisque destructrice d'authenticité, ne peut prétendre, historiquement ou

[133] BENHAMADOUCHE (M.) et BELLIL (R.), « *Introduction à Culture savante, culture vécue de M. Mammeri* », Point de presse, 25 octobre 2005.
[134] BELARBI (A.), « *Chroniques algériennes, 1939- 1958* », Point de presse, 25 octobre 2005.

étymologiquement, à une quelconque légitimité. Même linguistiquement, aucune racine ne lui confère une valeur d'anomination : *" Beurs, c'est beurre, amputé de quelques lettres, un point c'est tout. C'est à dire «un corps gras alimentaire onctueux qu'on obtient en battant la crème du lait», selon le Robert de poche. Collé, comme identifiant, à une communauté de jeunes, il suggère, dans une acception plus large, l'existence d'individus hybrides, sans consistance culturelle ou éducative. En un mot, il désigne des éléments d'une société qui leur confère une altérité, légitimant par là son refus de les reconnaître comme siens"*[135]. Pour certains penseurs, cette vision exprimée par ce vocable de "Beurs", ne tend- elle pas, si ce n'est déjà fait, à créer un conditionnement psychologique dans l'esprit de ces jeunes ? En d'autres termes, "Beurs", n'est- il pas devenu, pour eux, une forme d'affirmation de leur personnalité, avec des comportements et une conduite érigés en valeurs et en dehors desquels ils ne se sentent pas exister ?

Initialement, pour certains, le terme "Beurs" visait sans doute à l'embrigadement des jeunes maghrébins, nés en France, afin de les "extraire" du terreau parental, vu comme un obstacle à leur "intégration" parfaite dans la société française. Ce faisant, on les déracine d'un côté, et on leur ferme les portes de l'autre. Cet état de fait, loin de favoriser le processus de leur francisation, leur crée un complexe aux conséquences que l'on connaît : ils méprisent leurs cultures parentales et demeurent imperméables à la culture française. Doublement frustrés, ils se réfugient, pour la plupart, dans la nébuleuse arabo-musulmane où ils croient trouver, comme l'a si bien écrit Fouad Laroussi, **"***un imaginaire fantastique, une identité factice* **"**[136], puisque, paradoxalement, ces jeunes parlent peu, ou pas du tout, l'Arabe (même ceux issus de parents arabophones) et ne possèdent, ni ne pratiquent les valeurs musulmanes.

Toutefois, les jeunes franco- algériens, ont une façon de vivre et d'agir implicite de l'univers social occidental, dans la mesure où leurs règles de vie obéissent à un instinct de « défense » contre la vision qu'ils jugent réductrice, par laquelle les médias et certaines sphères sociales et politiques, les définissent en marge de leur citoyenneté française. En effet, pour l'unique raison que les jeunes franco- algériens sont issus de deux pays nommés, la France et l'Algérie, ayant des langues et des cultures distinctes et diverses, certains estiment que "Beurs" est un vocable creux, vide et que ces jeunes ne le sont pas. D'après eux, une identité ne se résume pas à une religion dominante, ni à la langue officielle voulue ou imposée par les pouvoirs en place - comme le tendent à l'entériner les autorités françaises - en ce qui concerne l'Algérie -,

[135] BENHAMADOUCHE (M.) et BELLIL (R.), « Introduction à Culture savante, culture vécue… », Op. Cit.
[136] BELLIL (R.), *« Identité et identification* », Point de presse, 25 octobre 2005.

en ne reconnaissant, comme langue de ce pays, que l'arabe. En outre, les "Beurs" ne représentent ni le prolongement des valeurs parentales, ni le modèle de valeurs françaises intériorisées. Et si ce vocable ne renforce, de part et d'autre, aucunement l'identité d'une jeunesse née entre deux cultures, il développe un impact négatif par le dévoiement d'une personnalité qui se cherchera toujours et en vain, puisque détournée à jamais de ses sources et donc de son histoire. Et, sans ses sources et son histoire, l'identité sera et restera une sorte d'effigie aléatoire et fluctuante dont les contours dépendront toujours des idéologies et des politiques à venir. A cet égard, certains penseurs ont souligné : **"***…A moins d'un sursaut de cette jeunesse franco-algérienne, pour se débarrasser du vocable réducteur et dépréciatif de Beurs, et s'afficher au grand jour en tant que Français à part entière, avec une culture parentale, arabe ou berbère, dont il doivent résolument se revendiquer, en tant que complément essentiel de leur identité, leur déracinement de toute attache généalogique et culturelle authentique est inéluctable.*

*Dévoyer les identités c'est amputer, à chaque fois, l'Humanité de quelques unes de ses racines, en lui substituant une diversité factice, dictée par les intérêts et les ambitions démesurées des pouvoirs politiques aux antipodes des valeurs humanitaires, qu'ils sont censés préserver et promouvoir***"**[137].

En effet, ce qui est sûr en France, c'est que l'immigration maghrébine vers ce pays (et l'Europe) a, d'abord, été berbérophone aussi bien à partir de l'Algérie que du Maroc : **"***les foyers d'émigration les plus anciens sont la Kabylie (dès le début du siècle) et le Souss (après 1945). Ces régions ont été rejointes par d'autres zones berbérophones à date plus récente : les Aurès pour l'Algérie, le Rif et la province Orientale pour le Maroc***"**[138]. Concernant les berbérophones d'origine algérienne, c'est la Kabylie qui a, effectivement, fourni les premiers contingents d'immigrés nord-africains. En fait, le mouvement migratoire externe commence après l'insurrection de 1871 et devient significatif au début du siècle. Ainsi, **"***En 1914, on compte déjà 13 000 Algériens en France, dont plus de 10 000 sont originaires de Kabylie. La première guerre mondiale, par la mobilisation et la réquisition de travailleurs coloniaux, va accentuer cette mobilité et l'étendre à tout le territoire algérien : durant la période 1914 – 1918, 240 000 Algériens sont mobilisés ou requis. Aussi, après 1920, l'émigration algérienne sera-t-elle plus diversifiée dans son origine et moins nettement kabyle. Elle atteint 212 000*

[137] BELARBI (A.), « Des indigènes aux Beurs… », Op. Cit.
[138] Texte paru dans « *Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?* », Paris : Inalco, 1997.

personnes en 1954, dont une bonne moitié est kabyle : on avance à cette date le chiffre de 120 000 Kabyles. Après l'indépendance, le mouvement migratoire va s'accélérer; de plus ou moins 350 000 personnes en 1961, on atteint plus ou moins 900 000 en 1975, après les décisions algériennes (1973) et françaises (1974) d'arrêter l'émigration-immigration. Cette population semble avoir légèrement baissé ces dernières années puisque les sources officielles françaises l'évaluent maintenant à moins de 800 000 personnes"[139]. En revanche, le code de la nationalité française, qui reste l'un des plus libéraux d'Europe, explique en partie cette diminution. Aux immigrés "classiques", il faut évidemment ajouter les Kabyles (et leur descendance) ayant acquis la nationalité française à date ancienne, soit par obtention du statut civil français avant 1958, soit par option en 1962 à l'indépendance de l'Algérie.

Dans le même esprit, certains observateurs estiment qu'au total, la population d'origine algérienne en France dépasse très certainement les deux millions de personnes[140] dont la majorité est désormais de nationalité française. Sur ce chiffre, "*une proportion d'environ 40 % doit être berbérophone : une estimation de l'ordre de 800.000 berbérophones d'origine algérienne – en majorité de Kabylie – est certainement un seuil minimum*"[141]. Cependant, quant aux berbérophones d'origine marocaine, les régions berbérophones sont aussi au Maroc des foyers anciens et importants d'émigration en particulier le Souss (région d'Agadir), le Rif et la province "orientale". En fait, ce sont les Chleuhs du Souss qui initient le mouvement de départs vers la France. Ainsi, le phénomène démarre à partir de 1945, mais, reste faible jusqu'à l'indépendance. Toutefois, il s'accélère très rapidement après 1960 et avoisine actuellement les "*450.000 personnes*"[142]. Bien que dans la dernière période, l'émigration se soit étendue à tout le territoire marocain, avec une forte proportion de néo- urbains et d'originaires des plaines arabophones, les régions berbérophones ont continué à fournir une part considérable de ce flux (probablement près de la moitié). A cet égard, il est opportun de rappeler, à titre d'exemple, que dans le seul Rif, on dénombrait "*100 000 émigrés en 1975*"[143], en majorité installés en France. On admettra, ainsi, pour la France un pourcentage de l'ordre de *"50% de berbérophones parmi l'immigration marocaine, soit un total d'un peu plus de 200.000 personnes sur la base des chiffres officiels.*

[139] Texte paru dans « Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe…», Op. Cit.
[140] Ibid. (Certains observateurs l'évaluent même à trois millions d'individus).
[141] Texte paru dans « Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe…», Op. Cit.
[142] Ibid.
[143] Ibid.

Au total, le nombre de berbérophones en France doit donc se situer entre 1.000.000 et 1.500.000 personnes, composés pour 2/3 de berbérophones d'origine algérienne et pour 1/3 de berbérophones d'origine marocaine"[144]. Sur cette population, une nette majorité est de nationalité française et cette proportion ira en augmentant avec le temps par l'effet mécanique de l'intégration.

Alors, il est frappant de remarquer que l'immigration algérienne (de Kabylie, des Aurès) et marocaine (du Rif et de l'Atlas) a drainé des populations berbérophones qui ont souvent eu le sentiment que leur culture était dévalorisée face au français, langue de prestige et à l'arabe, langue du Coran qui aspire au monopole. C'est donc peu dire que l'immigration a été une bouffée d'oxygène pour les Berbères. Mais, là encore, il est difficile d'échapper aux étiquettes. En fait, la France a été, pendant longtemps, rebelle aux identités. Néanmoins, la situation devrait évoluer grâce à l'intégration européenne et à la mondialisation.

En réalité, les choses en France ont beaucoup évolué. A cet égard, il convient d'évoquer, comme un bon exemple, le débat politique passionnant que la France a connu entre juin 1998 et mai 1999, autour du projet gouvernemental de ratification de la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires. Outre son intérêt général au plan de la sociolinguistique, ce débat a concerné très directement les spécialistes des langues de l'Afrique du Nord puisque, pour la première fois, la question du statut des langues d'origine étrangère - dont le berbère et l'arabe maghrébin - a été explicitement posée et débattue. En fait, pour la première fois, des documents officiels français ont proposé de considérer le berbère et l'arabe maghrébin comme des "langues de la France".

A la fin 1997, le gouvernement français a engagé le processus qui devait normalement mener à la ratification, par la France, de la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires[145]. Processus long et complexe que le gouvernement a abordé avec beaucoup de précautions. Avant d'engager la phase finale de signature par le gouvernement[146], puis de présentation d'un projet de loi de ratification par le Parlement[147], le premier ministre français Lionel Jospin s'est entouré de nombreux avis et expertises. Et contrairement à la position

[144] Texte paru dans « Enseignement des langues d'origine et immigration nord-africaine en Europe…», Op. Cit.
[145] Charte du Conseil de l'Europe adoptée à Strasbourg, 2/10/1992 et soumise à la signature et à la ratification des Etats membres.
[146] Signature qui est intervenue le 7 mai 1999 à l'occasion du 50ème anniversaire de la création du Conseil de l'Europe.
[147] S'agissant d'une convention internationale, seul le vote du Parlement peut lui donner force de loi (article 53 de la Constitution), « Le berbère en France… », Op. Cit.

traditionnelle, à gauche comme à droite de l'échiquier politique, les experts du gouvernement, G. Carcassonne puis B. Cerquiglini, ont considéré dans leurs rapports que l'adhésion de la France à la charte devait se faire en prenant en considération certaines langues d'origine étrangère issues de l'immigration (des langues "non- territoriales"). Ainsi, G. Carcassonne, qui évoque avec insistance le cas du berbère, a proposé une série de critères précis pour qu'il y ait prise en considération d'une langue à savoir :

D'une part, l'importance démographique et la stabilité de la population, autrement dit, il faut qu'il y ait un nombre significatif de citoyens français locuteurs d'une langue pour que celle- ci soit prise en compte. Conformément aux dispositions de la charte, il appartient au gouvernement de fixer le seuil de la prise en considération, mais à l'évidence, le berbère, notamment sa variété kabyle, fait partie des langues solidement implantées en France qui devraient être incluses dans la liste des langues de France.

D'autre part, l'absence de statut officiel dans un Etat étranger, pour ainsi dire, la charte a pour objectif premier de protéger des langues menacées : les langues d'Etats étrangers, comme l'arabe, le portugais, l'espagnol, le polonais ou le vietnamien... ne font manifestement pas partie de cette catégorie et aucun risque de disparition ne pèse sur elles. Même si elles sont bien représentées en France, l'Etat français n'a, donc, pas de devoir ou de responsabilité de protection à leur égard et ces langues entrent clairement dans la catégorie des langues étrangères et sont du reste déjà enseignées à ce titre par l'éducation nationale française.

Au niveau purement juridique, la démarche et l'argumentation paraissent solides. Car, à partir du moment où la constitution française exclut absolument la reconnaissance de droits de communautés linguistiques ou culturelles particulières, on voit mal sur quelles bases on pourrait distinguer le cas du breton de celui du kabyle (parlé par plusieurs centaines de milliers de citoyens français et qui n'est la langue "officielle" d'aucun Etat étranger). La seule distinction possible serait, bien sûr de nature historique, mais, c'est là, une catégorie mal fondée en droit et qui pourrait être anticonstitutionnelle puisque discriminatoire : **"***un français de langue kabyle n'est pas moins français qu'un français bretonnant ! Les citoyens français de langue berbère pourraient donc légitimement se tourner vers les juridictions françaises et/ou européennes pour demander, avec de solides arguments, que leur langue bénéficie des dispositions de la Charte, si celle-ci venait à être ratifiée par la France*[148].

[148] Texte paru dans « *Hommes et Migrations* », n°1252, Paris, novembre- décembre, 2004.

Au-delà des arguments de droit, on ne peut que se réjouir de cette approche nouvelle. Car c'est en soi un progrès que de reconnaître les réalités socioculturelles d'un pays : certaines langues de populations d'origine étrangères, comme le berbère, sont parlées en France par un grand nombre de locuteurs; elles sont implantées en France depuis longtemps (Les Kabyles ont commencé à arriver France dès le début du XX^{ème} siècle); ces kabylophones sont largement intégrés, aux plans juridique (la grande majorité d'entre eux est de nationalité française, souvent depuis plusieurs générations), social et culturel[149]. Le berbère est, donc, objectivement et durablement une langue de France.

Suite à la censure du Conseil constitutionnel, la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires n'a pas été ratifiée par la France et ne le sera, sans doute, pas dans un proche avenir, mais, le débat autour de la charte a eu le grand mérite d'ouvrir pour la première fois la discussion sur le statut des langues d'origine étrangère et d'avoir bousculé, sur la base du raisonnement juridique et de la réalité sociolinguistique, la classique opposition entre "langue territoriales" (langues régionales) et "langues non-territoriales" (langues d'origine étrangère).

Ailleurs, au Maroc par exemple, il est clair que **"***l'amazighité demeure exclue de la Constitution et du champ institutionnel. Tous les Etats nord-africains, parlent de brassage culturel mais sans jamais expliquer comment ils passent de cette pluralité à leur définition de l'identité nationale fondée uniquement sur l'arabité et l'islamité***"**[150]. Néanmoins, au cours des dernières années, le roi Mohammed VI a, en effet, multiplié les gestes répondant à certaines des revendications berbères. Ainsi, il a notamment initié l'enseignement de la langue amazighe à l'école et créé un Institut royal chargé de la Promotion de la Culture berbère. Est également en cours un processus d'indemnisation et de réconciliation avec les victimes des violations de droits de l'homme commises dans le passé. A ce dernier propos, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, le témoignage fait par Belkacem Lounes, président du Congrés mondial d'Amazigh (CMA) : **"**… *Nous sommes les seuls à parler d'un Maroc pluriel et que les Arabes ici comme dans tout le reste de l'Afrique du Nord sont chez- eux, comme le sont les Juifs qui sont ici depuis beaucoup plus longtemps. Ce ne sont donc pas les Amazighs qui excluent, mais ce sont eux qui sont victimes de l'exclusion. Nous disons que ce pays appartient à ceux qui l'habitent et l'histoire est ce qu'elle est, nous voulons que la réalité*

[149] CHAKER (S.), « *L'enseignement du berbère en France : une ouverture incertaine* », Point de presse, 11 avril 2005.
[150] Voir : http://fr.news.yahoo.com/050805/5/4j3c5.html.

d'aujourd'hui soit reconnue de manière effective"[151]. Pour lui, "*l'Afrique du Nord ne peut pas continuer à être rattachée de manière artificielle et forcée au monde arabe, ce qui ne veut pas dire que nous voulons couper les ponts avec lui. Le monde arabe ressemble au monde européen, asiatique et américain avec lesquels nous devons entretenir des relations cordiales. La région d'Afrique du Nord doit appartenir à ses enfants*"[152]. De même, il a justifié son idée par le fait que cette région est d'origine amazighe, elle a été peuplée ensuite par d'autres apports (les Juifs et les Arabes). Cela explique, selon Belkacem Lounes, que les berbères ne luttent pas contre des personnes, mais plutôt contre une idéologie pan arabiste étrangère à cette terre et contraire à ses intérêts : *" notre combat n'est donc ni dangereux, ni attentatoire aux intérêts des pays de la région, bien au contraire puisqu'il est porteur de vertus et de principes généraux universels et aussi porteur d'espoir aux Amazighs de la région* "[153].

Toutefois, il est évident que la tenue du premier Congrès mondial d'Amazigh (CMA), en Tamazgha continentale, ne passe pas inaperçu en termes de ce qu'il pourra apporter comme réponses positives aux revendications fondamentales des Berbères.

Au regard de ce paradoxe arabo-berbère, on peut comprendre à quel point l'histoire humaine du Maghreb, pendant et après l'ère coloniale, pèse de manière inachevée sur ses relations avec son ex-puissance coloniale, la France. Pour conclure, on souhaiterait retenir cette citation de l'écrivain algérien Kateb Yacine: "*un peuple armé de son histoire, est un peuple fort. Nous sommes perdus dans notre histoire, nous ne pouvons plus avancer*"[154].

Section II : Les liens culturels et politiques

Si le Maghreb est influencé par la France, population fondée sur l'usage de la langue française, la France est, également, entrain d'être influencée par le Maghreb. En fait, leur connaissance du français et les anciens liens commerciaux et culturels ont poussé de nombreux maghrébins à émigrer vers la France (où il est plus facile de trouver du travail). Cette réalité n'est pas nouvelle, en revanche, c'est une réalité qui est enracinée profondément dans l'histoire franco- maghrébine, ce qui fait du Maghreb d'une part, le pays le plus privilégié par la France et d'autre part, de la France le pays le plus privilégié par le Maghreb.

[151] Intervention de M. LOUNES (B.) lors d'une conférence de presse donnée à Rabat, 10 août 2005.
[152] Ibid.
[153] Ibid.
[154] Voir : http://pages.ifrance.compagesinfoskabyle.htm.

C'est là, une occasion de traiter en premier lieu du phénomène migratoire (**Sous section I**) et en deuxième lieu de la proximité linguistique (**Sous section II**).

Sous section I : Le phénomène migratoire

Il importe de reconnaître que le phénomène migratoire est l'un des facteurs fondamentaux des relations qui existent entre la France et les Etats du Maghreb. En effet, le développement de cette exportation humaine est l'un des phénomènes marquants de l'histoire des liens humains tissés entre les maghrébins et les français.

En réalité, l'histoire nous rappelle que le mouvement humain n'est pas un phénomène marginal, qu'il doit avoir sa place dans les relations internationales car d'une part, ces mouvements humains ne datent pas d'aujourd'hui, ils sont enracinés dans l'histoire et d'autre part, ils intéressent de plus en plus des dizaines de milliers d'individus. Il serait, donc, intéressant de rappeler brièvement ce que l'histoire peut nous enseigner sur le problème de ces déplacements humains en démontrant, dans un premier lieu, l'importance de ce phénomène dans les relations franco maghrébines (**Paragraphe 1)**, alors que dans un deuxième lieu, on va mettre l'accent sur les effets de ce flux migratoire sur les rapports entre la France et les Etats du Maghreb (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Les Maghrébins en France

Avant tout, il est nécessaire de mentionner que l'immigration est un fait, un phénomène qui ne date pas d'hier. Toutefois, l'homme, comme certains l'estiment, a la mémoire courte et des yeux de taupe…

Dans cette perspective, l'histoire nous révèle, par exemple, *"qu'entre 1800 et 1835 un flux de 50 millions d'Européens se sont fixés outre-mer, obligés de quitter l'Europe, dont la France, à cause du chômage, de la pauvreté et des régimes politiques…Or, qui aujourd'hui reprocherait à ces hommes et à ces femmes d'avoir eu le courage de se déraciner pour vivre ailleurs ?"*[155]. L'immigration dont on parle au XIX^{ème} siècle était, en fait, une émigration qui se faisait de l'Europe vers les pays neufs ou bien soumis à la domination des pays européens. Depuis le XX^{ème} siècle et surtout depuis la seconde guerre mondiale, des hommes et des femmes sont attirés vers l'Europe. Le mouvement s'est, alors, inversé au profit des pays

[155] CHRAIBI (A.E), « *Analyse théorique et concrète des effets migratoires : Application au cas des pays Maghrébins* », Thèse : Sciences économiques : Aix-Marseille : 1981, pp. 24- 30.

industrialisés où le taux de natalité est faible et où la campagne, même de plus en plus désertée, n'est plus suffisante pour fournir la main d'œuvre nécessaire à l'industrie. La situation est aggravée par les guerres de 1914 et de 1945 à cause des milliers de morts, par conséquent, les principaux pays d'Europe ont été contraints à recourir à la main d'œuvre étrangère. *"Ce fut le cas notamment de la France, en 1982,* (elle) *comptait 795.920 Algériens, 431.020 Marocains, 184.400 Tunisiens*,…*"*[156].

Si le bilan est positif pour l'industrie française - grâce à ces hommes et à ces femmes qui, partent de chez eux à cause des difficultés de vie, dans l'espoir d'un mieux être ailleurs, vivant des déracinements douloureux et des enracinements nouveaux qui ne vont pas de soi-, il ne faut pas oublier, par contre, que trop d'entre eux sont l'objet d'un rejet et vivent dans des conditions inhumaines. L'immigration participe, alors, à repeupler la France, elle la rajeunit, elle l'incite également à trouver des solutions nouvelles à des problèmes nouveaux. Le titre suggestif du livre de Bernard Stasi : L'immigration une chance pour la France, milite en ce sens.

Grosso modo, on peut distinguer, dans l'évolution historique de l'émigration maghrébine quatre phases : pendant la guerre de 1914-1918, entre 1920 et 1930, de la crise économique de 1931 à la seconde guerre mondiale et finalement de 1945 au début des années soixante-dix. En outre, on peut distinguer une cinquième phase de l'émigration nord-africaine, celle qui a commencé dans les années soixante-dix, ce qui marque cette dernière période est le grand tournant des politiques migratoires vers l'Europe occidentale.

Concernant la guerre de 1914-1918, Az-Eddine Chraîbi, rappelait qu'à l'exception de la période allant du second trimestre de 1914 jusqu'à 1918, les entrées des Nord-africains en France n'ont pas cessé d'augmenter. "Au *cours de ce conflit, la France organisa en Afrique du Nord une émigration forcée pour compléter ses besoins en soldats et en travailleurs. Il s'agissait bien là d'une émigration de contrainte. Les trois communautés maghrébines lui avaient fourni, de 1915 à 1919, 250.000 soldats et plus de 132.000 travailleurs. Ces derniers remplaçaient dans les usines d'armement, les fermes, les services de l'Intendance et les transports, les Français mobilisés.*

[156] DILLINGER (G.), « *L'Algérie et la France, malade l'une de l'autre* », Paris : Publication G.D, 1995, p. 98.

La grande majorité des Maghrébins arrivait en France pour servir surtout dans l'armée française, à l'exception toutefois des Marocains qui se répartissaient de manière sensiblement identique entre travailleurs et militaires.

Quant aux caractéristiques des travailleurs nord-africains, L.CHEVALIER en a recensé trois :

-Ils s'orientent vers l'usine de préférence à la campagne,

- Leurs rendements dans l'industrie sont inférieurs à ceux des travailleurs européens,

- La préférence des employeurs pour les travailleurs marocains.

Mais après l'armistice, soldats et ouvriers maghrébins furent rapatriés en Afrique du Nord et en 1919, on n'en comptait plus qu'une dizaine de milliers"[157].

S'agissant de l'étape historique de 1920 à 1930, il convient de reconnaître que la France a pris conscience des avantages que pourrait lui apporter une main-d'œuvre étrangère et elle a donc dû faire de nouveau appel aux travailleurs du Maghreb. Ainsi, l'effectif de ces derniers était estimé, en 1924, à environ "*120.000 (soit 4% de la population étrangère totale résidant en France) dont 100.000 Algériens, 10.000 Marocains et 10.000 Tunisiens. Cet effectif restera à peu près stable jusqu'en 1930*"[158].

Quant à l'étape de la crise économique de 1931 à la seconde guerre mondiale, il peut être utile de rappeler qu'avec l'année 1931 arrive en France la grande crise économique. Dès lors, un chômage de crise s'y établit et en vue de protéger sa main- d'œuvre nationale, la France utilise des mesures strictes pour ne pas encourager l'immigration.

Effectivement, la chute brutale de l'activité économique et l'augmentation du chômage ont mené les employeurs à licencier un certain nombre de leurs travailleurs. Ainsi, les Maghrébins, pour la majorité non qualifiés, en étaient les premières victimes. En fait, au flux massif des travailleurs maghrébins de la période précédente, succède un reflux important vers l'Afrique du Nord. A cet égard, il convient de rappeler que de 1930 à 1936, le nombre des ressortissants des trois pays du Maghreb a baissé d'environ 75% ; le minimum a été atteint en 1936. D'ailleurs, ce mouvement de reflux n'a pas touché seulement les Maghrébins, mais

[157] CHRAIBI (A.E), « Analyse théorique et concrète des effets migratoires… », Op. Cit., p. 29.
[158] Ibid, p. 30.

également toutes les autres nationalités. Dans cette perspective, la population étrangère a, selon les recensements généraux de la population en France, diminué de manière considérable. En effet, "*elle passe de l'indice 177 (100 = 1921) en 1931 à l'indice 143,5 en 1936 puis à l'indice 113 en 1946, soit une baisse relative estimée à 19,1% de 1931 à 1936, puis à 20,7 % entre 1936 et 1946*.

Mais si, en France, le décret du 17 juillet 1936 a rétabli la libre circulation des étrangers, (le migrant devait seulement posséder une carte d'identité), le nombre des Maghrébins devrait logiquement augmenter à cette date. Or, ce ne fut pas le cas. Parmi les explications possibles notons que les travailleurs nord-africains se sont vus concurrencer par les travailleurs polonais et tchécoslovaques engagés, pour des raisons de politique internationales, par les houillères et les entreprises métallurgiques. Mais surtout aucune reprise économique importante ne s'étant manifestée en France jusqu'à la Deuxième guerre mondiale, l'emploi est resté stagnant et les recours à l'immigration sont demeurés très limités.

Notons enfin, qu'avec la défaite de 1940, on assista à un arrêt complet du mouvement migratoire à destination de la France. Et les Maghrébins devaient à nouveau retourner dans leur pays d'origine"[159].

En ce qui concerne l'étape historique de 1945 jusqu'au début de la décennie soixante-dix, on ne manque évidemment pas de reconnaître qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, on a assisté, comme l'a exprimé A. Sauvy, à un "renversement du mouvement migratoire séculaire". Autrement dit, le mouvement migratoire "traditionnel" a été rapidement remplacé par un autre allant, cette fois-ci, des zones surpeuplées vers des zones développées relativement sous-peuplées et dont la croissance exigeait de plus en plus de bras.

Dans cette perspective, il est opportun de reconnaître que le bilan démographique désastreux des années trente et de la deuxième guerre mondiale engendrait, dans les pays européens, un très grand vide d'hommes d'âge actif (déficit qui venait d'ailleurs s'ajouter à celui de la première guerre mondiale, encore plus important). Ceci explique, évidemment, le processus de vieillissement qui a touché la population européenne. Ainsi, l'Europe faisait appel à la main- d'œuvre étrangère. Or, les déplacements humains à destination du continent européen étaient très massifs; c'est effectivement à partir de 1945 qu'on peut parler d'une véritable explosion migratoire. Au début, les flux migratoires à destination de l'Europe se faisaient,

[159] CHRAIBI (A.E), « Analyse théorique et concrète des effets migratoires… », Op. Cit., p. 30.

évidemment, sans que les Etats y prennent part; toutefois dés que 1945, on assistait à la mise en place des systèmes de contrôle et de réglementation des migrations internationales. C'est ainsi que furent installés, par exemple, en France l'Office national de l'Immigration (O.N.I.) par l'ordonnance du 2 novembre 1945 et en Allemagne fédérale, l'Office fédéral de Placement et d'Assurance-chômage (O.F.P.A.C.) devenu, depuis 1969, l'Office fédéral de l'Emploi. En parallèle, des bureaux de recrutement furent également installés du côté des pays maghrébins. En outre, la destination géographique de la migration maghrébine s'est étendue, outre la France, à d'autres régions de l'Europe. Ainsi, dans les années cinquante, elle a commencé en Allemagne de l'Ouest, Belgique, Pays-Bas et a même gagné, au cours des années soixante, la Suisse et la Scandinavie. En fait, de nombreux facteurs ont facilité cet élargissement géographique de la migration nord-africaine en Europe : le progrès et l'organisation des moyens de transport, de même, la guerre d'Algérie et l'indépendance des trois pays ont donné à l'émigration magrébine une physionomie nouvelle. Pour ainsi dire, **"***il ne s'agit plus d'une migration «libre» ou de type colonial mais d'une migration définie par des accords entre les Etats nouvellement indépendants du Maghreb et le Gouvernement de chaque pays européen; alors que l'Algérie et le Maroc avaient déjà une tradition migratoire qui remontait au siècle dernier, l'émigration tunisienne n'a débuté réellement qu'au cours de cette période, aux alentours de 1950***"**[160].

Au regard de ces éléments précédents, on peut dire que le phénomène de cette émigration des travailleurs magrébins, en France, est engendré par la domination coloniale : ce sont, en effet, les besoins en ouvriers secrétés par l'économie métropolitaine et la dépossession massive des fellahs maghrébins qui ont conduit, d'abord, à l'apparition du phénomène de migration[161]. Ensuite, ce sont les nécessités de la première guerre mondiale qui vont amener l'ancienne puissance tutélaire à prélever, forcément, sur les populations nord-africaines les soldats et la main d'œuvre nécessaire au fonctionnement des industries de guerre. A la fin de cette guerre, la migration maghrébine, en particulier algérienne, s'accentuera en raison même de la situation démographique de l'ancienne puissance coloniale. Effectivement, la France, à la fin du premier conflit mondial, a perdu 20 % de sa population active. Aussi, la pénurie de main-

[160] CHRAIBI (A.E), « Analyse théorique et concrète des effets migratoires… », Op. Cit., p. 31.

[161] A propos de l'histoire de l'immigration maghrébine en France : AGERON (Ch.R), « *L'immigration maghrébine en France : un survol historique. Vingtième siècle* », Revue de l'Histoire, F.N.S.P. (7), Paris, juillet-septembre 1985, pp. 59-70; BELKACEM (H.), « *L'immigration algérienne en France, origine et perspectives de non retour* », C.I.E.M, Paris : l'Harmattan, 1985; El OUARZAZI (M.), « *Les travailleurs immigrés marocains* », Thèse : Paris I : 1986; GILETTE (A.) et SAYAD (A.), « *L'immigration algérienne en France* », Paris : Editions Entente, 1984.

d'œuvre va nécessiter un accroissement de la masse de travailleurs provenant de l'Afrique du Nord.

C'est une démarche identique qui amènera, vingt cinq ans après, l'ex-Etat colonial à avoir recours massivement à la main d'œuvre et aux soldats maghrébins. Ceci ne doit pas nous surprendre car trois raisons au moins aident à l'expliquer :

Tout d'abord, on y verra une conséquence de la situation de la France à la veille de la seconde guerre mondiale : la France devient "*un pays de vieillards*"[162].

Ensuite, on y verra le fruit des pertes humaines consécutives à la seconde guerre mondiale "*En effet, 635000 Français connaissent la mort au cours de celle-ci et 55000 autres deviennent invalides. Par rapport au total de la population, le pourcentage des disparus ou des invalides ne semble pas considérables*[163]". A cet égard, il est opportun d'évoquer la déclaration du Général de Gaulle : "*la perte éprouvée par la France est relativement plus forte que ne semblent l'exprimer les chiffres. Car c'est dans une jeunesse peu nombreuse que la mort a fauché cette moisson*"[164]. Autrement dit, la seconde guerre mondiale fait perdre à l'ancienne métropole ses rares éléments actifs.

Enfin, on y verra le résultat des exigences de la reconstruction. En effet, les régions détruites sont à reconstruire, les transports à remettre en marche et la production française à relever. Ainsi, "*les deux plans Jean Monnet s'inscrivent d'ailleurs dans cette optique. Le premier (novembre 1944-juin 1945) est destiné, en effet, à remettre en fonctionnement les transports et à relever la production des sources d'énergie, tandis que le second, adopté en 1947 et devant se terminer en 1950, vise à permettre à la production française de dépasser, dès 1949, celle de 1938.*

Ainsi, l'ex-Etat colonial, saigné à blanc par les deux conflits mondiaux et aux prises avec les problèmes de l'après-guerre, se rabat sur ses colonies qui doivent lui fournir une main d'œuvre abondante et corvéable"[165].

Force est cependant de souligner que même après l'effacement des séquelles de la guerre, compte tenu des avantages qu'elle procure au patronat français, la migration maghrébine ne

[162] GENET (L.) et collaborateurs, « *Le monde contemporain* », Hatier, 1962, p. 250.
[163] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., pp. 57- 58.
[164] GAULLE (Ch. De), « *Mémoires de Guerre (Le salut) : 1944- 1946* », Paris : Editions Plon, 1959, pp. 274 - 275.
[165] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., pp. 59- 60.

cesse de s'accroître à une cadence très rapide[166], dès le lendemain de la seconde guerre mondiale. Après le déclenchement du processus de la décolonisation, cette migration est appelée à se poursuivre grâce à ce qu'il est convenu d'appeler la coopération.

Effectivement, dans les accords relatifs à cette migration, la France a inséré des dispositions tendant à encourager les populations maghrébines à la rejoindre. A cet égard, à titre d'exemple, la déclaration des garanties, contenue dans les accords d'Evian : elle prévoit que tout Algérien, sauf décision de justice, muni d'une carte d'identité, est libre de circuler d'Algérie en France, pour y travailler, se voit reconnaître le droit de transporter ses biens mobiliers hors d'Algérie. Ainsi, il est stipulé dans l'article 7 de la déclaration franco-algérienne sur la coopération économique que "les ressortissants algériens résidant en France et notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français, à l'exception des droits politiques". Sans doute, l'ancienne métropole tient à faire durer la présence des travailleurs maghrébins en France pour répondre aux besoins de plus en plus croissants de son économie et à la nécessité de l'accumulation au centre.

Alors, il est fort important de remarquer que les liens entre la France et la Méditerranée sont indissociables depuis longtemps. En effet, au souvenir vague du passé français, s'est ajouté le rôle de l'émigration, en France qui a renforcé les liens spirituels, affectifs, intellectuels entre ces deux communautés, tout à fait différentes. Ils sont devenus comparables aux connections qui règnent entre deux êtres siamois. Dans ce contexte, Georges Dillinger a estimé dans son ouvrage : *"en cette fin de XXe siècle, l'Algérie est le pays le plus proche de la France. Phrase provocante, dira-t-on, puisque nos voisins frontaliers sont géographiquement plus proches de nous, puisque nos relations commerciales avec l'Allemagne sont plus développées, puisque nous sommes intégrés à l'Union européenne, puisque la francophonie nous fait frères de la Wallonie par exemple.*

Oui, mais prenons garde de ne pas sous-estimer l'importance de cent trente ans de colonisation en Algérie. N'oublions pas que, face à notre natalité déclinante, la natalité algérienne est galopante-suivant le terme consacré- : neuf millions d'habitants en 1962, vingt-sept millions actuellement ! N'oublions pas enfin que, depuis des décennies, la France constitue le déversoir naturel pour la population algérienne en quête de travail, en quête de rémunération plusieurs fois supérieurs à celles existant en Algérie, en quête d'avantages

[166] LARBI (T.), « *La migration maghrébine dans les rapports entre l'Europe industrielle et le Maghreb retardé* », (Collection du C.R.E.S.M.), Editions du C.N.R.S., 1974, p. 341.

sociaux, en quête d'écoles et d'enseignement supérieur, en quête de soins hospitaliers de haut niveau, en quête de logements, en quête de sécurité, d'asile ou de refuge, en quête de distractions.

Or, ce si proche voisin est étreint par une misère indicible, plénière puisqu'à la fois matérielle et spirituelle. Le flot migratoire d'Algérie en France est considérable depuis longtemps et-contrairement à certaines prédictions ayant précédé les accords d'Evian- il n'a fait que s'amplifier depuis 1962. Ce flot migratoire risque de se transformer en un véritable exode, si ce que l'on appelle encore la crise algérienne se transformait en une véritable guerre civile ou en l'installation d'un régime totalitaire insupportable. Bref, tout ce qui touche à l'Algérie nous touche d'infinement près…"[167]. En outre, comment lutter contre le message agréablement attirant, éblouissant, délivré quotidiennement par les médias et particulièrement par la télévision. En ce sens, Georges Dillinger s'est également exprimé : *"…Ainsi, après avoir apporté à ce peuple une civilisation, une liberté, une certaine démocratie dont ils ne pouvaient plus se passer-ce dont nous sommes responsables-, après que nous l'ayons abandonné, notre influence, notre "modèle" fascinant se sont exercés plus que jamais, même si dès lors nous n'en étions plus responsables"*[168].

Il n'est alors probablement en rien excessif d'affirmer que la France marque son empreinte jusqu'aux os des Maghrébins, et pour eux arriver en France, c'est un autre monde, autrement dit, c'est le passage d'un milieu du XV^{ème} siècle à un monde qui vit au XX^{ème}. Dans ce contexte, certains comme le professeur émérite André Nouschi a soutenu : *" […] D'où sortir cet argent pour rembourser ? C'est une situation sans issue; plus aucune sortie, la seule "porte" qui reste, c'est la France…; il ne reste plus que cette solution, tous ceux qui ont de l'argent, tous ceux qui ont fait quelque chose, qui ont acheté ou construit, c'est parce qu'ils avaient de l'argent en France.*

C'est ainsi que la France nous pénètre tous jusqu'aux os. Une fois que tu t'es mis cela dans la tête, c'est fini, cela ne sort plus de ton esprit; finis pour toi les travaux, finie l'envie de faire quelque chose d'autre; on ne voit plus d'autres solutions que partir. A partir de ce moment, la France s'est installée dans toi, elle ne te quitte plus, tu l'as toujours devant les yeux. Nous devenons alors comme des possédés"[169]. Ainsi encore, Georges Dillinger s'est prononcé en

[167] DILLINGER (G.), « L'Algérie et la France, malade l'une de l'autre… », Op. Cit., pp. 98- 99.
[168] Ibid, p. 98.
[169] NOUSCHI (A.), « *La France et le monde arabe depuis 1962, mythes et réalités d'ambition* », Librairie Vuibert, mai 1994, p. 58. Egalement, ALOUANE (Y.), « *Vivre en France* », Tunis : Cérès Productions, 1979.

ces termes : *"huit ans d'une guerre atroce ont détaché l'Algérie de la France. Mais c'était trop tôt ou trop tard; car en allant là- bas et en modifiant irrémédiablement, par notre seule présence, leurs misérables structures tribales, nous avions pris des responsabilités qu'il nous fallait assumer. Alors qu'ils ne nous demandaient rien, nous les avons amenés au milieu du gué et nous les y avons laissés. L'état quasiment schizophrénique de la société algérienne d'aujourd'hui est une séquelle de cette greffe qui n'a pas pris mais qui n'est pas non plus complètement partie. Le délabrement complet et la désespérance absolue de cette Algérie ne laissent à ses habitants qu'une ressource : l'avion vers la France"*[170].

Toutefois, la part des Algériens ne cesse de régresser depuis 1962 (85 %, 63 % en 1975 et 56 % en 1982)[171], alors que celle des Tunisiens et des Marocains progresse; ainsi, *"les Marocains évoluent de 8 % en 1962 à 23 % en 1975 et de plus de 30 % en 1982 tandis que les Tunisiens passent de 6 % à 12,5 % et plus de 13 %, durant ces années de référence. La froideur des relations franco-algériennes à partir de 1968 est pour une bonne part responsable du phénomène. Certains de ces travailleurs immigrés demandent leur naturalisation comme citoyens français; ainsi, dans les Alpes-Maritimes, en 1968, on compte un peu plus de 1 100 Tunisiens devenus citoyens français"*[172].

Paragraphe 2 : Les flux migratoires comme moteur des discours politiques et publics

Il importe de reconnaître que si la France n'est pas une terre de départ, elle est une ancienne terre d'accueil. En effet, *" un Français sur trois a un parent, un grand-parent ou un arrière-grand parent étranger : 18 millions de Français sont donc proches descendants d'un étranger"*[173].

Durant les années 1980, le phénomène migratoire a été perçu à travers l'imaginaire collectif. En fait, de nombreux fantasmes sont développés, par les flux migratoires, autour de quelques figures sociales : le clandestin, le faux demandeur d'asile, le Beur loubard de banlieue, l'intégriste islamique, le polygame consommateur de prestations sociales. Actuellement, l'immigré apparaît comme le bouc émissaire des maux de la France : source d'insécurité, charge économique et sociale, cause du chômage. En outre, l'afflux des maghrébins pose des

[170] DILLINGER (G.), « L'Algérie et la France, malade l'une de l'autre… », Op. Cit., p. 4.
[171] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p.57.
[172] Ibid, p. 58.
[173] PONTAULT (M.), « *Arabo-francophonie* », l'Harmattan (Collection les Cahiers de la Francophonie; n° 10) p. 69.

problèmes de tous ordres auxquels l'administration semble plus ou moins s'intéresser : ainsi, celui du logement et des conditions de vie. A propos de ces immigrés, certains observateurs ne manquent pas d'affirmer que le plus souvent "*à la périphérie des centres, dans des bidonvilles ou encore dans certains quartiers qu'ils colonisent parce que leurs premiers habitants les ont plus ou moins désertés (ainsi la Goutte- d'Or à Paris; le Panier à Marseille). Des incendies-criminels- éclatent dans tel ou tel bidonville tandis que les Maghrébins sont victimes d'assassinats sans assassins. Les brimades, les meurtres des Maghrébins suscitent de l'émotion dans certains milieux (catholiques ou de gauche), mais les condamnations officielles, morales et énergiques n'arrêtent pas les méfaits d'un racisme anti-arabe quasi quotidien*"[174].

Force est cependant de reconnaître que la crise qui touchait l'économie française après 1973-1974 incitait, effectivement, le gouvernement français à prendre une série de mesures qui visaient d'abord à restreindre et ensuite à stopper l'entrée des Maghrébins en France. Dans cette perspective, il est opportun de rappeler qu'en juillet 1974, l'entrée des étrangers est suspendue, puis à partir de décembre 1975, de nouvelles conditions leur sont imposées s'ils veulent avoir leur carte de travail et l'on suspend pour trois ans l'immigration familiale. Simultanément, en avril 1977, on encourage le retour des étrangers dans leur pays d'origine avec le versement d'un pécule de 10 000 F, à la condition que le retour soit définitif (cette décision est annulée plus tard, en septembre 1978, par le Conseil d'Etat). A partit de 1978, les conditions de séjour des immigrés sont devenues plus précaires à cause de plusieurs projets qui donnent à l'administration le pouvoir d'expulser à discrétion les étrangers, s'ils sont en situation irrégulière. Réellement, derrière le vocable d'étranger, il faut comprendre d'abord et avant tout les Maghrébins.

Par ailleurs, sur le plan religieux, le nombre de musulmans augmente et en France, l'islam est la seconde religion pratiquée, avant le protestantisme ou le judaïsme. Or, l'Etat français n'a jamais défini de politique à l'égard de l'islam comme à l'égard de l'Eglise catholique ou du judaïsme. A cet égard, "*le nombre de mosquées est dérisoire alors que le nombre de fidèles a augmenté depuis les années 70; B. Etienne, dans la France et l'Islam, dénombre plusieurs centaines de lieux de culte plus ou moins clandestins et déplore que l'islam français ne soit*

[174] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 59.

pas encadré par un organisme (un «consistoire» ?) Français et musulman, comme l'est le judaïsme"[175].

En outre, les Maghrébins demandent la construction de mosquées et sont encouragés par certains Etats arabes et musulmans qui ont créé des associations islamiques, comme l'Arabie saoudite, la Libye. Ce qui suscite de plus en plus d'oppositions et de réticences de la plupart des administrés non musulmans à partir des années 80, car la révolution iranienne de 1979 et sa propagande entraînent beaucoup de problèmes, à titre d'exemple : le problème des mosquées et des lieux de culte et celui de l'insertion de l'islam dans la vie quotidienne. Effectivement, des catholiques ou des associations chrétiennes ont accueilli, entre 1970 et 1980, les Maghrébins en particulier et ils leur ont prêté des lieux de prière. Dans ce contexte, certains penseurs estiment que *"cette querelle des mosquées prend plus d'importance quand ces lieux de culte sont animés par des prédicateurs ardents et d'une orthodoxie rigoureuse, parfois propagandistes de l'islam iranien. L'ouverture d'écoles islamiques, les images abondamment diffusées d'ouvriers maghrébins en prière sur leurs lieux de travail (Renault, par exemple), ou encore celles de rues de villes françaises où les fidèles sont agenouillés par dizaines pour prier incitent les français à rejeter de plus en plus ouvertement tout ce qui de près ou de loin touche aux Arabes et à l'islam. Les Maghrébins en font donc les frais. Afin de lutter contre ce racisme, des associations se créent; parmi elles, «Touche pas à mon pote !» et SOS Racisme. Cela ne suffit pas cependant à freiner le mouvement qui semble s'alimenter à l'expansion de l'islam en France"*[176]. A ce propos, il peut être utile de rappeler qu'à partir des années 80, l'essor de l'islamisme radical au Maghreb est, sans doute, une des conséquences les plus directes de la révolution iranienne, d'autant plus qu'en Algérie, aussi bien Ben Bella que Boumediene voire Bendjedid, ont encouragé l'islam, certainement pour cimenter la jeune nation algérienne. Or, la propagande islamiste franchit la Méditerranée et touche les Maghrébins immigrés en France.

En réalité, l'étalage de cet islam auquel se convertissent des Français donne lieu à un vrai malaise parce que, d'après certains des dirigeants islamiques, l'islam est prêt à conquérir de nouveaux croyants en France. En effet, il y'a eu une multiplicité de centres culturels islamiques un peu partout. Or, la France a été soumise, à partir des années 80, à des attentats dans les villes et dans les lieux publics frappant des innocents. Ainsi, *"l'islamisme ne serait alors, selon Bernard Lewis, professeur émérite en Etudes proche- orientales de l'Université*

[175] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 171.
[176] Ibid, p. 172.

de Princeton, que le retour de l'Islam orthodoxe et de la théocratie islamique sur la scène politique nationale et internationale"[177].

Quoiqu'il en soit, l'obligation d'une nécessaire prise de conscience des pouvoirs publics a été réclamée, dans l'hexagone, par le contexte international conjugué aux problèmes d'insécurité et aux appréhensions intercommunautaires. En effet, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, M. Nicolas Sarkozy, exprime en octobre 2002 à la grande mosquée, sa vision d'un Islam de France moderne et tolérant en soulignant que *"le fondamentalisme qui conduit au terrorisme doit être combattu avec la dernière énergie"*[178]. Ainsi, une réunion consultative des principaux représentants de l'Islam en France à savoir : les sept fédérations musulmanes, les cinq grandes mosquées et six personnalités qualifiées[179], a été effectivement organisée. En fait, ils sont tous regroupés dans la commission chargée d'organiser l'élection du Conseil français du Culte musulman (COMOR), au château de Mainville-les-Roches. Ainsi, quarante-huit heures ont été consacrées à la fixation d'un protocole d'accord, ayant comme objectif la création d'un Conseil français du Culte musulman (CFCM). Ce protocole est en effet signé avant 2002 par la Mosquée de Paris, la Fédération nationale des Musulmans de France (FNMF) et l'Union des Organisations islamiques de France (UOIF), sans difficulté[180]. Le texte est rendu public à la mi-décembre[181].

---

[177] LE PAUTREMAT (P.), « *La politique musulmane de la France au X^ème siècle, de l'Hexagone aux terres d'Islam : Espoirs, réussites, échecs* », Paris : Maisonneuve et Larose, 2003. p. 485.

[178] Point de presse, 13 janvier 2007.

[179] En effet, la consultation est lancée en novembre 1999 en vue de l'organisation de l'Islam de France. Les sept fédérations sont les suivantes : la Mosquée de Paris, contrôlée et financée par l'Algérie; l'Union des Organisations islamiques de France (UOIF); la Fédération nationale des Musulmans de France (FNMF), soutenue par le Maroc; le Tabligh; la Fédération française des Associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles (FFAIACA); l'Union turco-islamique des Affaires religieuses en France (Ditib), contrôlée par la Turquie.
Les cinq grandes mosquées sont celles de Lyon (Rhône), Mantes- la Jolie (Yvelines), Evry (Essonne), Al Islah de Marseille (Bouches-du-Rhône) et Saint-Denis de la Réunion. Enfin, les six personnalités qualifiées sont : Saada Mamadou Ba, ethnologue au CNRS; Soheib Bencheikh, nommé mufti de Marseille par la Mosquée de Paris; Khaled Bentounès, guide spirituel de la confrérie soufie Alouiya; Eric Geoffroy, maître de conférences à Strasbourg, soufi; Bétoule Fekkar-Lambiotte, présidente de l'association Terres d'Europe; Mohsen Ismaïl, diplômé de l'université islamique tunisienne de la Zeitouna. Note citée par LE PAUTREMAT (P.), « La politique musulmane de la France au XX^ème siècle… », Op. Cit., p. 486.

[180] La Grande Mosquée de Paris revendique, avec son recteur Dalil Boubakeur, un rôle central dans la future instance, ce qui n'est pas du goût de l'Union des Organisations islamiques de France (UOIF), proche du fondamentalisme des frères musulmans et considérée comme la plus puissante fédération de la communauté musulmane de France, Note citée par LE PAUTREMAT (P.), « La politique musulmane de la France au XX^ème siècle… », Op. Cit.

[181] Il porte notamment sur l'équilibre des pouvoirs au sein du CFCM, sur la présence de femmes et de personnalités qualifiées. Le projet de statuts du CFCM proposé par le Ministère de l'Intérieur prévoit un « collège des élus [qui] représente, essentiellement, les petits lieux de culte » et un « collège des mosquées [qui]

Ainsi donc, pour la République française attachée aux principes de la laïcité, le XXI^{ème} siècle s'ouvre sur un véritable challenge en matière de politique religieuse. L'affaire du "foulard" prend de ce fait une importance caractéristique. A cet égard, il est opportun d'évoquer le fait suivant : **"**…*Trois jeunes Maghrébines, élèves de collèges ou de lycée, refusent d'ôter en classe le foulard qui couvre leurs cheveux et prétendent ne pas suivre les cours de gymnastiques et de biologie prévus dans leur emploi du temps. Cet incident largement répercuté par les media est ressenti comme un défi à la laïcité par une grande partie de l'opinion française; d'autant plus que M^{me} Mitterrand se prononce, publiquement, pour la liberté des élèves de couvrir ou non leurs cheveux. Le chef d'établissement refuse l'entrée à ses élèves récalcitrantes tandis que le ministre L. Jospin, embarrassé, demande au Conseil d'Etat de trancher. Le chef d'établissement impose son point de vue, partiellement, et l'affaire est bien apaisée quand le Conseil d'Etat rend un avis mitigé. Mais cette affaire a échauffé les esprits aussi bien à gauche (on invoque la laïcité) qu'à droite (on voit dans tout cela un défi à l'Etat). Le plus étonnant est que l'opinion publique n'a pas réagi quand, en 1980 et 1981, une association islamique a envoyé aux directeurs d'école une lettre circulaire demandant de supprimer la mixité, pour les enfants âgés de plus de neuf ans***"*[182].

A propos de "foulard", il semble important, pour bien comprendre le débat qui s'amorce derrière l'immigration, de citer la lettre suivante qui était envoyée au Ministère de l'Education nationale, par plusieurs personnalités *:"[…] Ce n'est pas, Monsieur le Ministre (L. Jospin), en réunissant dans le même lieu un petit catholique, un petit musulman, un petit juif que se construit l'école laïque. L'école s'efforce d'installer un espace où l'autorité se fonde sur la raison et sur l'expérience : cela est accessible à tous.*

A ce titre, et parce qu'elle s'adresse à tous, l'école n'admet aucun signe distinctif marquant délibérément et a priori l'appartenance de ceux qu'elle accueille. Elle ne peut admettre non plus quelque dérogation que ce soit aux programmes ou à l'emploi du temps. Le respect des traditions ne la concerne pas : ne sont respectables que les traditions et les différences qui ne contrarient ni les droits de l'homme, ni le principe de libre examen.

Or, en affirmant une croyance comme étant au-dessus de tout, en affirmant une distinction de nature entre les êtres humains, le foulard islamique contredit les deux principes. […] En autorisant de facto le foulard islamique, symbole de la soumission féminine, vous donnez un

reflète le caractère pluriel de ses neuf mosquées ainsi que le poids des neuf régions dans lesquelles les fidèles musulmans sont les plus nombreux », Ibid.

[182] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., pp. 173- 174.

blanc-seing aux pères et aux frères, c'est-à-dire au patriarcat le plus dur de la planète. En dernier ressort, ce n'est plus le respect de l'égalité des sexes et du libre arbitre qui fait loi en France"[183].

En outre, cette immigration amorce en France le débat sur l'identité : autrement dit, la France risque-t-elle de perdre son identité ? L'identité de la France, comme déclarent de nombreux responsables politiques, est un brassage permanent d'hommes qui sont venus de tous les horizons et qui se sont fondus dans le creuset français. Ainsi, certains*" citent l'apport des étrangers à l'histoire de la France dans tous les domaines (sciences, arts, politique, sports, etc.). D'autres rappellent que ces hommes avaient en commun d'être des chrétiens alors que les immigrés sont aujourd'hui des musulmans. Le débat demeure entier en 1988. La «francisation» est dénoncée par les trois Etats du Maghreb, car les immigrés envoient des sommes importantes indispensables à la balance des paiements et, pour mieux les encadrer, chacun de ces pays a mis sur pied en France des associations gouvernementales qui peuvent être aussi des relais de l'action diplomatique et des moyens de pression sur l'action du gouvernement français"*[184].

En 1988, les Français n'ont pas cessé de se poser des questions et la propagande du Front national pour les élections municipales, régionales ou européennes reste la même. Certes, la réélection de François Mitterrand ne remet pas en cause la politique de contrôle de l'immigration. Par contre, le projet de faire participer les étrangers à la vie politique locale est définitivement enterré. Comme le confesse M. Mitterrand, "*l'idée n'est pas mûre pour que les Français l'acceptent"*[185].

Force est de reconnaître que les slogans sur les dangers de l'immigration, repris par le Pen et le Front national, sont encouragés, comme auparavant, par la croissance du chômage entre 1988 et 1992. Et dans une déclaration- mal contrôlée ?- le premier ministre E. Cresson ne rejette pas l'idée de renouer avec la politique des "charters" menée par C. Pasqua en 1986. L'opinion française tend, alors, de plus en plus à mettre dans le même sac immigration et islam, à confondre Arabes, immigrés ou musulmans. Ceci nous conduit à affirmer que ces revendications sont d'une part, une source d'alimentation pour le racisme, l'idéologie du Front national et les discours de le Pen et d'autre part, pour le raidissement des catholiques

[183] Lettre au Ministère de l'Education nationale, par M^me^ BADINTER (F.), DE FONTENAY (F.), KINTZLER (C.), MM. DEBRAY (R.) et FINKIELKRAUT (A.), le Nouvel Observateur, n° 1304, 2- 8 novembre 1989.
[184] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 176.
[185] Ibid.

ouverts au dialogue avec l'islam. En outre, il importe de révéler, également, que les immigrés sont rendus responsables des difficultés financières de la sécurité sociale, ce qui enflamme l'opinion publique quand J. Chirac dénonce certains pères de famille immigrés en France encaissant plusieurs dizaines de milliers de francs sous la forme d'allocations familiales, grâce à la polygamie.

Grosso modo, l'exposé de ces éléments précédents n'est qu'un miroir qui peut refléter que les Maghrébins en particulier ou plutôt les flux migratoires étaient et demeurent encore, en France, au cœur des discours politiques et publics.

Sous section II : La proximité linguistique

Il importe de souligner que le Maghreb a effectivement subi l'influence française. Ainsi, cette dernière est restée dans l'éducation (le français est la deuxième langue après l'arabe et une des langues d'éducation en Tunisie et au Maroc) et dans le commerce et les arts. En Algérie, il faut savoir qu'Alger a six quotidiens en français, une chaîne de radio en français, et la télévision émet des films et même des discussions en français. En fait, on estime qu'il y'a actuellement entre *"15 et 25 millions de francophones au Maghreb, y compris les «francophones partiels», ceux qui ont «une compétence réduite en français»"*[186]. En effet, le Maroc et la Tunisie sont membres de la francophonie. Néanmoins, l'Algérie a toujours refusé d'en faire partie puisqu'elle est étroitement associée à la colonisation. En réalité, cette proximité linguistique n'est pas un fait du hasard, mais, elle est le fruit de toute une histoire de métissage car **"***le Maghreb a toujours été un lieu de rencontre de différentes langues, un espace de contact des cultures dont les traces sont ineffaçables"*[187]. Ainsi, ces éléments nous conduisent à aborder, dans un premier temps, la langue française comme une pratique courante par les Maghrébins (**Paraghraphe1**) et dans un deuxième temps, on va mettre l'accent sur l'importance de l'espace francophone dans le monde du Maghreb et son influence sur le renforcement et la continuité des rapports franco-maghrébins (**Paragraphe 2**).

Paragraphe1 : L'usage "courant" de la langue française

Nul ne peut nier que la France entretient avec les pays du Maghreb des liens très privilégiés. Ces derniers sont, incontestablement, dus à l'usage "courant" de la langue française qui est

[186] Voir : http : //fis.ucalgary.ca/francophonie/4Intro.htm.
[187] Voir : http:// www.instat/trans/11Nr/tcheho11.htm.

très pratiquée par ces pays. A vrai dire, le français, bien qu'il ne soit pas la langue officielle, est encore enseigné très tôt dans la scolarité des petits maghrébins. A cet égard, on ne manque évidement pas de reconnaître que *"la plupart des Algériens parlent français. 70% des élites tunisiennes ont été formées en France, tandis que 60% des étudiants marocains ont suivi des études en France (sondage 1947). L'influence de la presse de langue française est très importante. En moyenne, au Maghreb, un journal sur deux est édité en français"*[188].

Effectivement, cette pratique "courante" de la langue française est considérée comme un atout fort qui contribue à faire de la France un correspondant privilégié par le Maghreb, en facilitant grandement les rapports humains entre eux. A cet égard, il convient d'évoquer à titre d'exemple le cas du Maroc : depuis la signature du traité de Fès le 30 mars 1912 jusqu'à la proclamation de l'indépendance le 2 mars 1956, le français était la langue officielle du régime du protectorat et de ses institutions. Le français, même après cette date, a conservé un rôle privilégié en tant que première langue étrangère du Maroc. Pourtant, les dirigeants marocains ont entamé une ambitieuse politique d'arabisation qui s'est poursuivie avec effort jusque vers 1976, avant de connaître un certain essoufflement. Aujourd'hui, *"un certain pragmatisme semble avoir pris la relève, qui a fait place à la «cohabitation linguistique». Le Maroc compte encore quelque 80 000 Français et 20 000 Espagnols"*[189].

Au Maroc, le français est la seule langue qui puisse prétendre être à la fois lue, écrite et parlée, tout en étant la langue de toutes les promotions économiques et sociales. Dans l'éducation, l'administration, la politique et les médias, la langue française a gardé des positions importantes. En plus, il ne faut pas oublier que la France est demeurée le principal partenaire économique du Maroc, voire le premier client, le premier investisseur et le premier formateur de cadres marocains à l'étranger. De son côté, le Maroc participe aux Sommets de la Francophonie et adhère à l'Agence universitaire francophone (AUF), à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), ainsi qu'à divers autres organismes internationaux francophones. Cela souligne, sans hésitation, que le Maroc est un Etat attaché à l'occidentalisation.

Par ailleurs, en Tunisie : état entre tradition et modernité, l'influence française n'est, toutefois, pas exclue du nouveau régime notamment dans la réforme de l'éducation nationale.

[188] COUSTILLIERE (J.F), « *Réflexions sur les relations entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale* », Bulletin de l'ESGN, n° 110, septembre 1985.
[189] Voir : http : //www.ftfq.ulaval.ca/AXL/afrique/maroc.htm.p.

Effectivement, la réorganisation du système scolaire, du primaire et du secondaire en particulier, en pleine urbanisation du pays, est conçue dans une perspective d'éducation de masse, à l'image du cas français.

Pour certains, cet élément de langue, va être utilisé de façon intensive et manié avec plus de subtilité, d'habilité et de circonspection que pendant la période coloniale. C'est sur cet élément "culturel", en tout cas, *"que mise l'ancienne métropole pour mener à bien sa stratégie relative à la perpétuation du processus d'emprise au Maghreb"*[190]. Dans cette optique, il nous semble opportun de reprendre l'expression exprimée en 1965, par le général de Gaulle : *"si nous voulons, autour de la Méditerranée, construire une civilisation industrielle qui ne passe pas par le modèle américain, et dans lequel l'homme sera une fin et non un moyen, alors il faut que nos cultures s'ouvrent très largement l'une à l'autre"*[191]. Ceci se trouve, selon certains observateurs, localisé dans ce que l'on appelle la coopération culturelle et technique qui fournira un appui super structurel très important à l'impérialisme français, grâce à la formation des consciences et à leur laminage ou encore à la "colonisation des âmes", pour reprendre cette expression employée par Jacques Thibau en vue de qualifier l'*"américanisation de l'imaginaire français"*[192]. Toutefois, il faut reconnaître que les élites maghrébines qui vont maîtriser les appareils d'Etat avec la langue de l'ancien Etat colonial et ses modes de gestion, après l'intervention des indépendances nationales, ne verront pas cette nouvelle forme de relations internationales d'un mauvais œil, dans la mesure où elle tend à reproduire le système culturel français pour eux-mêmes et leurs enfants[193].

Force est d'indiquer que l'intérêt particulier que porte l'ex-Etat colonial à la coopération culturelle et technique est perçu, par la France gaulliste, comme un des principes directeurs de sa politique extérieure. Dans cette optique, le général De Gaulle s'est exprimé, dans son message à l'Assemblée nationale, le 11 septembre 1962, en ces termes : *"Pour que soit peu à peu résolu le grand problème du XX^{ème} siècle, autrement dit l'accession de tous les peuples à la civilisation, de quel poids peut rester la France, à condition qu'elle sache développer ses capacités économiques, techniques et culturelles de manière à prétexter une large assistance à d'autres. Combien est-ce vrai, surtout, pour ce qui est des Etats d'Afrique, l'Algérie comprise, vis-à-vis desquels notre vocation historique s'exerce désormais par la*

[190] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 62.
[191] COUSTILLIERE (J.F), « Réflexions sur les relations entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale… », Op. Cit.
[192] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 63.
[193] Ibid.

coopération"[194]. Pour De Gaulle, il est nécessaire d'accorder à la coopération culturelle et technique toute l'attention. C'est pourquoi, Maurice Schumann, par exemple, a écrit : *" Nos relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, constituent un des aspects vivants de la politique extérieure de la France. Elles en sont, peut-être, la manifestation la plus stable : à travers les avatars que connaissent les relations internationales, les liens culturels sont parmi ceux que l'on hésite le plus longtemps à rompre et que l'on rétablit les premiers"*[195]. Dans le même contexte, Paul Laurent, conseiller d'Etat, directeur des relations culturelles, scientifiques et techniques au Ministère des Affaires étrangères, a mentionné, de son côté, que *"c'est une œuvre qui, depuis de longues années, donne son sens à l'action de la France hors de ses frontières, mais qui est, pour aujourd'hui et demain, l'une des bases essentielles de sa politique extérieure, la condition de sa présence dans un monde mobile, tendu vers le progrès et finalement la source même de sa vitalité et de son rajeunissement"*[196].

Il est frappant de remarquer que le gouvernement français attache une importance considérable à la coopération culturelle et technique en ce qu'elle occupe, à l'instar de certains observateurs, une place à part dans les relations de domination - dépendance que la France entretient avec les Etats maghrébins, car, comme l'a souligné si bien Jean-Marie Domenach à propos de l'"empire culturel", *"ici la puissance se diffuse dans la dimension invisible, la plus redoutable puissance qui vise à la fois à conquérir l'opinion des masses et à séduire les esprits les plus précieux dans l'ordre de la technique et de l'enseignement"*[197]. Dès lors, on peut comprendre parfaitement pourquoi Churchill disait que *" «les empires de l'esprit» seraient les véritables «empires de demain»"*[198].

En réalité, c'est une dimension nouvelle qui est apportée aux relations France-Maghreb par, cette coopération culturelle et technique, c'est ce que certains auteurs appellent "la dépendance structurelle". C'est précisément sur ce plan que l'ex-puissance coloniale va disposer d'atouts exceptionnels pour mener à bien son entreprise de perpétuation de la "domination" sur ses ex-colonies nord- africaines.

[194] GAULLE (Ch. de), « *Discours et Messages* », Paris : Plon, 1970. Tome IV, p. 50.
[195] Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1968/69, p. 4.
[196] Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1970, p. 14.
[197] DOMENACH (J.M.), « *L'empire culturel* », Revue Esprit, (380), avril 1969, p. 644.
[198] SALON (A.), « *L'action culturelle de la France dans le monde* », Ed. F. Nathan (Collection Francophonie), 1983, p. 39.

Dans le même contexte, l'absence de cadres, au niveau du Maghreb, va, selon certains penseurs, sans doute, faciliter à la France de s'imposer et de créer les conditions irréversibles de la dépendance. Dans le cadre de la coopération culturelle et technique, la France proposera, en effet, de prêter à ses trois ex-colonies ses propres enseignants, ses experts et ses fonctionnaires. Ceci cible deux objectifs à atteindre par la France : tout d'abord, pouvoir encadrer et faire fonctionner le secteur de l'enseignement et ensuite, participer à la gestion et la direction de l'administration générale et de l'économie nationale, publique et privée. Il s'agit, pour la France d'arriver à mettre le Maghreb dans la position de l'éternel demandeur de ses cadres. En effet, la continuité de cette demande par les Etats du Maghreb, et d'offre par l'ex-colonisateur aboutira à ce que ce dernier ait l'intention d'établir, solidement, toute son œuvre de coopération : le "substitutisme". En fait, *"il n'est pas surprenant, écrit Abdellah Mazouni, que la France- à ce qu'on raconte- ait proposé aux négociations d'Evian de prendre en charge l'éducation nationale algérienne"*[199].

Par ailleurs, pour la France, convaincre les Etats du Maghreb de recourir à ses cadres n'est pas seulement suffisant. Néanmoins, elle va aussi les obliger à les utiliser en premier lieu et en grand nombre. A cet égard, prend-on à titre d'exemple, l'article premier de la Convention franco-marocaine du 5 octobre 1957 relative à la coopération judiciaire qui stipule, sans ambiguïté, que *"le gouvernement marocain s'engage, de son côté, à faire appel, en priorité, aux magistrats du corps judiciaire français pour assurer le fonctionnement des juridictions instituées par le dahir du 12 août 1913. Il s'engage, d'autre part, à faire appel… à des magistrats français pour l'ensemble des tribunaux du Maroc, y compris la Cour Suprême"*[200]. Dans ce contexte, l'Accord de coopération judiciaire franco-tunisien de mars 1957 contient une disposition similaire à celle qui est insérée dans l'Accord franco-marocain.

En fait, dans ces conditions, dans lesquelles la dépendance du Maghreb à l'égard de l'ex-Etat colonial est appelée à s'amplifier, la France cherche à monopoliser les rapports extérieurs du Maghreb en développant, autant que possible, le bilatéralisme. Par conséquent, tout Etat maghrébin qui prendrait le risque de se séparer, brusquement, de l'ancienne métropole verrait son administration et son économie complètement désorganisées en raison d'un retrait précipité des enseignants et techniciens français. Dans ce cas, l'exemple de la Guinée de

[199] MAZOUNI (A.), « *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb* », Maspéro, 1969, p. 61.
[200] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 67.

Sekou Touré[201] peut être le meilleur argument. Ensuite, au titre de la coopération culturelle et technique, les cadres français sont envisagés d'être utilisés par la France comme un appoint dans ses futures négociations avec les formations sociales maghrébines, pour ne pas dire, selon certains, comme monnaie d'échange[202].

Finalement, on y verra que la France cherche à réaliser un projet qui lui tient particulièrement à cœur : le rayonnement français. Ce dernier est l'affaire des enseignants et des experts français qui exercent leurs fonctions au Maghreb. Ils sont, en effet, appelés à participer au rayonnement de l'ex-Etat colonial tant au niveau culturel qu'économique. Pour ce faire, ce personnel français en coopération est chargé de diffuser sa langue et sa culture[203] de plusieurs manières : l'animation des colloques, la mise en place de centre de documentation…etc., dans le but d'une part, de faire répandre tout ce qui est relatif à l'organisation française, son mode de gestion, l'outil pédagogique et les techniques qui y sont expérimentés et d'autre part, de faciliter leur vente[204]. En effet, ce rayonnement français implique fondamentalement une coopération de masse qui aura tendance à qualifier l'apport français en cadre de coopération. Dans ce contexte, J. Valtaire, chef de service de coopération technique au Ministère des Finances et des Affaires économiques, a écrit que *"la politique de coopération technique doit être considérée comme un fait national et ne saurait être l'affaire de quelques spécialistes"*[205].

A vrai dire, la dépendance du Maghreb à l'égard de la France dans le domaine des cadres, peut être vue, selon certains, de deux façons : tout d'abord, cette dépendance est caractérisée par une certaine subtilité d'une part et par un certain danger d'autre part. Parlant de subtilité, il est opportun de reprendre l'expression suivante : elle est "*subtile parce que la contrepartie inhérente à l'envoi du personnel culturel et technique au Maghreb n'apparaît pas : elle est soigneusement emballée dans la mystique de l'aide au développement. Le profane aura, en effet, tendance à qualifier l'apport français en cadre de coopération qui contient l'idée de*

[201] CHAFFARD (G.), « *Les carnets secrets de la décolonisation* », Calmann- Lévy, 1967. Tome II, p. 218. Egalement, CAMARA (S.S.), « *La Guinée sans la France* », Presse de la F.N.S.P., 1976, p. 98 et s.
[202] BERQUE (J.), « *Action culturelle française et décolonisation* », Démocratie Nouvelle, (6), juin 1962, p. 64.
[203] Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1972, p. 3.
[204] GUILLARD (J.), « *Méthodes et techniques de l'exportation* », Rapport présenté au nom de Conseil économique et social (C.E.S.), journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 471, 26 juillet 1964, p. 620.
[205] VATTAIRE (J.), « *L'industrie française et la coopération technique* », Revue juridique et politique, Indépendance et Coopération, (3), juillet- septembre 1965, p. 419.

fuite sans retour, sans possibilité de feed-back"[206]. Toutefois, parlant de son danger, il convient d'invoquer, à cet égard, quelques inconvénients importants à savoir :

Dans un premier lieu, il y'a transfert d'un modèle qui n'est pas celui du Maghreb, mais, celui de l'ancien Etat colonial, ce qui peut être une cause essentielle de déracinement de l'école maghrébine. Dans ce sens, il a été souligné que *"l'école magrébine «contrairement à sa vocation, sera surtout une école de déracinement et pas d'enracinement dans la culture» maghrébine "*[207]. A cet égard, le spécialiste en sciences de l'éducation et consultant de l'Unicef, A. Moatassime, a soutenu que le professeur français *"n'enseigne pas seulement une discipline scolaire, aussi «scientifique» et aussi «neutre» soit-elle. Sans le vouloir, ce dernier «injecte» directement ou indirectement dans l'esprit de son jeune disciple tout un mode de pensée, de comportement psychologique et d'attitudes sociales qui ne sont pas toujours bénéfiques pour le développement d'un pays du Tiers-Monde. Non pas que les valeurs culturelles étrangères soient dénuées de tout aspect positif et humain. Au contraire. Mais, c'est la transmission du «message» elle-même qui subit des altérations. Tout d'abord dans la relation pédagogique maître- élève d'une manière générale, où les rapports inégaux et la communication à sens unique favorisent déjà un type de domination. Ensuite dans la transplantation, sans précautions, de modes de vie ou de comportements que seule une société de consommation est capable de «digérer», d'intégrer et d'assumer». «Pour un pays sous-développé, ajoute l'auteur, juste après, ce processus d'acculturation transforme dans un sens négatif la manière d'être de ceux qui le subissent. Le problème est d'autant plus grave que le jeune en formation se trouve encore dans une phase fragile de son existence. Il n'a pas eu le temps de développer ses réflexes défensifs pour faire face aux «agressions» extérieures. Celles-ci ne sont pas seulement d'origine pédagogique. Elles ont, notamment dans les villes, un puissant support socio- culturel d'importation allant de la publicité jusqu'au cinéma en passant par l'étalage de journaux et de revues de toutes sortes, produit très discutable de mass- média et de gadgets multiples. Le phénomène «rejet» qui, en principe, doit pouvoir jouer dans les cas désespérés, ou au contraire permettre aux «meilleurs sujets» de faire la synthèse indispensable pour mieux recevoir la greffe nécessaire à leur survie, ne semble, dans ces conditions, fonctionner que très partiellement»"*[208].

[206] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 67.
[207] GONIDEC (P.F), « *L'Etat africain* », Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), 1984, p. 128.
[208] MOATASSIME (A.), « *Le bilinguisme sauvage : blocage linguistique, sous-développement et coopération hypothéquée. L'exemple maghrébin. Cas du Maroc* », Revue du Tiers- monde, tome XV, (59- 60), juillet-décembre 1974, pp. 631- 632.

En outre, on ne manque évidemment pas de reconnaître que la société maghrébine est restée, continuellement, liée à l'ex-Etat colonial par l'accueil de la France, dans ses écoles, ses universités et ses usines, des ressortissants maghrébins en leur octroyant des bourses d'études et de stages. Cette particularité de l'aide française constituait, pour certains observateurs, un moyen pour mieux renforcer la dépendance des pays maghrébins en matière culturelle et technique plutôt que pour la réduire[209]. En effet, l'attention portée à la coopération technique et culturelle avec le Maghreb indépendant est d'autant plus remarquable qu'elle absorbe le meilleur des crédits de l'aide publique française : *"en 1962, 21,6 % ; en 1969, 58,2 %"*[210]. Comparées aux sommes affectées au Proche- Orient arabe *"en 1967 et 1968 (2 % et 4,4 %) "*[211], celles des Etats du Maghreb démontrent que se sont eux qui sont favorisés par la politique culturelle de la France, même si cette aide varie d'une année à l'autre. Voir comme exemple, à propos de "l'aide publique de la France", le tableau suivant[212]:

Tableau 1 : L'aide publique française (En millions de $ US)

	Algérie	Tunisie	Maroc	Total
1963	31.9	11.1	16.4	59.4
1964	37.1	12.7	16.5	66.3
1965	40.8	12.4	15.9	69.1
1966	39.7	11.5	16	67.2
1967	39	9.9	13.5	62.4
1968	41.3	10.5	14.2	66
1969	42.4	11.4	18.6	72.4

Il importe de souligner que les relations franco-maghrébines sont traversées d'avatars. Il est vrai, à cet égard, qu'entre le Maroc et la France, les relations sont de plus en plus aigres depuis qu'Hassan II a succédé à son père, mort subitement en 1961. En fait, si les relations entre De Gaulle et Mohammed V étaient caractérisées et nourries par une certaine estime et une certaine amitié, De Gaulle n'a, en revanche, que condescendance irritée pour son successeur. Si l'on ajoute que la création de la Mauritanie[213] sous les auspices de la France en 1961 a été mal acceptée par le Maroc qui a dénoncé aussi les essais nucléaires au Sahara. Finalement, l'enlèvement de Ben Barka, opposant notoire à Hassan II, en plein jour à Paris, sa disparition pour toujours, a suscité, comme on l'a déjà mentionné, chez De Gaulle un

[209] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 70.
[210] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 176.
[211] Ibid, p. 78.
[212] Ibid, p. 176.
[213] Faut-il rappeler que ce nouvel Etat qui possède d'importants gisements miniers bloque toute expansion du Maroc vers le Sud. Note de NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 77.

sentiment de la colère envers le nouveau roi. C'est ainsi que la France a décidé avec "l'affaire Ben Barka" de baisser les prêts autorisés au Maroc" *(- 38 %) en 1966; de 1967 à 1969, le Maroc ne reçoit rien et rembourse 6,3 millions de dollars; en revanche, les crédits d'aide à la coopération ne diminuent que légèrement : - 18 % en 1967, - 14 % en 1968 par rapport à 1963-1964. Rien n'explique la réduction pour la Tunisie en 1967 (- 11 %) et 1968 (- 6 %), alors que la part de l'Algérie ne cesse d'augmenter même si les relations se tentent de plus en plus. Il est vrai qu'en Algérie, la France possède encore d'importants intérêts dans le gaz et le pétrole"*[214]. En fait, la coopération financée par le budget de la France a constitué *"36 % de l'aide totale accordée par la France de 1963 à 1969 aux Etats de cette région"*[215].

De façon plus expressive, les élites administratives et techniques du Maghreb nouveau sont influencées dans leurs comportements et attitudes par cette aide française, ce qui constituait effectivement un vrai "réseau de sympathisants". Celui- ci représente, pour l'expansion des activités des firmes françaises au Maghreb, un capital irremplaçable. Et comme l'a souligné J. Vattaire : *"en effet, si nous savons entretenir ce réseau de sympathie, lui donner vie, maintenir des relations actives et suivies avec des milliers d'anciens stagiaires…nous donnerons au prestige de la technique et de l'industrie françaises une puissance caisse de résonance…Les stagiaires écrivent des articles, font des conférences, projettent des films sur ce qu'ils ont vu dans notre pays, sur les impressions souvent très fortes qu'ils ont éprouvées à son contact. Beaucoup d'entre eux acceptent volontiers de façon officieuse, et parfois même contractuelle, un rôle de représentant d'une ou plusieurs de nos firmes"*[216]. De même, certains penseurs n'ont pas manqué d'affirmer que "*la réception des boursiers et des stagiaires crée incontestablement un climat favorable aux relations économiques avec l'étranger et se trouve à l'origine de contrats d'études ou de contrats fort importants*"[217]. Ceci a suscité de nombreuses critiques allant jusqu'à remettre en cause les valeurs fondamentales sur lesquelles se base la coopération. En effet, beaucoup ont estimé que la politique coloniale de l'impérialisme français, quant au fond, est restée inchangée car les méthodes classiques de domination ont cédé d'une manière progressive la place à des méthodes "*plus voilées d'asservissement et de mise à sac systématique des colonies*

[214] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 77.
[215] Ibid, p. 78.
[216] VATTAIRE (J.), « L'industrie française et la coopération technique… », Op. Cit.
[217] MILLOT (R.), « *Statut et compétences des experts de la coopération technique* », Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S), par le Journal officiel de la République française (J.O.R.F), C.E.S., (3), 20 février 1959, p. 222.

d'hier"[218]. Dans cette perspective, certains reconnaissent que les cadres français au Maghreb, tendront, au niveau de la coopération culturelle, à lier durablement les Etats du Maghreb à l'ancien Etat colonial. Pour ce faire, ils s'efforcent de convaincre ces Etats nord-africains de la nécessité d'adopter la langue française ou tout au plus le bilinguisme. Pour bien comprendre cette idée, il est opportun d'évoquer la déclaration du général De Gaulle : "*…Pour qu'ils parlent notre langue et partagent notre culture, nous devrions donc les aider* "[219]. Dans ce contexte, certains auteurs pensent que l'utilisation du français, au Maghreb, se justifie aux yeux de l'ancienne métropole par l'incapacité de l'arabe de répondre aux besoins d'un secteur développé et aux exigences de la vie moderne, pour cela, les pays maghrébins sont appelés à prendre leurs distances par rapport à la langue arabe, cette langue qui est, selon la France, incapable d'exprimer les données scientifiques, techniques et toutes autres manifestations culturelles d'avant- garde. De même, le rapport Jeanneney va dans le même sens, autrement dit, "*la langue française doit trouver son bon emploi auprès des peuples dont la langue convient mal aux idées et aux techniques modernes ou n'est pas admise dans les relations internationales. Elle leur apporte un mode d'expression et un mode de pensée*"[220]. A propos de tout cela, on peut penser que l'ex-Etat colonial représente, effectivement, l'exportateur d'une langue dite de grande communication qui est le français et que sa clientèle maghrébine doit, afin de se moderniser et de se développer, apprendre la langue française. Ce qui amène certains auteurs à affirmer qu'aucune confrontation linguistique et donc culturelle n'est possible. A ce propos, il nous semble utile d'évoquer la note suivante : "*cette absence de confrontation est, d'ailleurs, attestée par le fait que les relations culturelles franco-maghrébines sont appelées… à être pensées et gérées en termes de diffusion de notre culture et non pas d'échanges mutuellement bénéfiques entre notre culture et celles des autres*"[221].

Il est frappant de remarquer qu'il y'a effectivement deux langues qui n'ont pas du tout la même hiérarchie et les mêmes qualités : d'une part, la langue française reconnue comme langue dynamique, efficace, en perpétuel changement et d'autre part, la langue arabe en tant que langue passive, faible et impuissante. Cela confirme, donc, la supériorité de la langue française sur celle des pays ex-colonisés et la nécessité pour ces derniers de rester étroitement liés à l'ex-Etat colonial.

[218] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 71.
[219] GAULLE (Ch. de), « *Mémoires d'Espoir ; le renouveau (1958-1962)* », Paris : Plon, 1970, p. 43.
[220] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 73.
[221] Ibid, p. 72.

Il résulte finalement de l'ensemble des considérations qui précèdent qu'aux yeux de certains, la langue française jouait un rôle, fondamentalement déterminant dans la consécration des relations de dépendance des pays maghrébins par rapport à la France. Cette dépendance résulte aussi de l'influence sur les maghrébins de la culture française, c'est-à-dire, les manières de penser, d'agir, de sentir, de vivre de l'ex-occupant sans oublier ses normes et ses valeurs. Dans cette logique, de nombreux penseurs expriment que la dépendance linguistique et culturelle, représentait, -en assurant un assujettissement permanent des pays maghrébins à l'ancien Etat colonial, en tenant en considération les obstacles que ces pays éprouveront à s'en dégager,- l'élément capital de la nouvelle emprise française.

Dans le même ordre d'idées, Maurice Schumann, un des grands dirigeants de la diplomatie française, nous apprend, à propos du français, que "*cette langue a un rôle immense à jouer dans un monde où les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de l'an 2000*"[222]. Plus précisément, le véhicule de la langue française est un des éléments fondamentaux pour un investissement durable et rentable. C'est ce qui résulte d'un rapport établi par les pouvoirs publics français, surtout par la Commission parlementaire ayant effectué une mission d'information en Algérie du 12 au 13 septembre 1964. En effet, le rapport en question a souligné : "*il est clair que des cadres algériens formés dans notre langue, habitués à agir et à penser dans notre langue, constituent pour la France un investissement durable et fécond*"[223]. Donc, il y'a lieu de préciser que cette dépendance reste le moyen le plus certain, de lier l'économie maghrébine à celle de l'ancien Etat colonial.

Sans doute, on ne manque évidemment pas de reconnaître que tous les éléments précédents prouvent que les liens du passé, liens culturels et politiques, leur poids que pèse toute une histoire franco-maghrébine, favorisent et expliquent bien cet attachement permanent d'une part, des maghrébins à l'ex-Etat colonial et d'autre part, de l'ancienne puissance coloniale à cette méditerranée occidentale maghrébine. En fait, "*si bien sûr, la langue française est indissociable de la France et de sa culture, il va dès lors de soi, que la relation à cette langue est aussi tributaire des liens que l'histoire et la géographie ont forgés entre la France et les différents Etats arabes*"[224].

[222] Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1971, p. 3.
[223] Rapport n°1202, AN - annexe du procès-verbal de la séance du 1er décembre 1964 à l'Assemblée nationale (voir résumé de ce rapport dans le Monde du 17 décembre 1964).
[224] CABANA (C.), dans « Arabo- francophonie… », Op. Cit., p. 64.

Il est donc possible de croire qu'au sein du monde maghrébin, la France et la langue française occupent une place à part. Et comme il a été exprimé par certains : **"***il m'est apparu qu'existait, de la part de ce monde et à l'égard de la France et de la langue française, un réel sentiment d'empathie***"**[225].

Paragraphe 2 : Le domaine de la Francophonie

Avant tout**,** il est nécessaire, en remontant brièvement à l'histoire, de rappeler que pour le français, l'âge d'or a été le XVIII[ème] siècle, lorsque, comme l'a écrit Elie Barnavi, ***"****de bons esprits écrivaient des traités sur «Paris, le modèle des nations» (Caraccioli, 1776), des académies étrangères proposaient comme sujet de concours l' «universalité de la langue française» (Berlin, 1784) et un Frédéric II correspondait en français avec ses diplomates. Pourquoi ? Après tout, l'italien s'est fixé plus tôt que le français comme langue littéraire, l'allemand, l'anglais et l'espagnol ont émergé en même temps que le français comme grandes langues de culture. Mais voilà, l'Italie n'est jamais qu'une «expression géographique» (Metternich), l'Allemagne reste jusqu'à Bismarck ce pays bizarre où l'on ne peut se promener sans qu'une principauté se colle à la semelle de vos chaussures (Heine), l'Angleterre est un petit pays sans vocation européenne et l'Espagne, dont les redoutables tercios et l'empire d'outre-mer ont pu faire illusion au XVI[e] siècle, n'est plus au XVII[e] qu'un colosse culturel aux pieds d'argile. Alors que la France s'est tôt constituée en Etat, et que cet Etat, par sa taille, son poids démographique, sa puissance militaire, sa richesse, a fini par imposer son hégémonie au continent européen. Or, l'Europe ayant toujours été un espace culturel d'un seul tenant et chaque moment de sa civilisation commune s'exprimant dans un idiome dominant, à partir du XVII[e] siècle, cet idiome fut le français. Ainsi l'Europe vécut les grands moments de la Modernité-«les Lumières, l'avènement de la démocratie, le mouvement des nationalités»- à l'heure française et en français. Il suffit d'évoquer la royauté de Voltaire, la Révolution française, avec sa formidable prétention à l'universalité («Il nous faut considérer la Révolution française du point de vue de l'histoire universelle», dira Hegel dans sa Philosophie de l'histoire, «car cet événement a une dimension et une signification universelles»), l'aventure napoléonienne, le «printemps des peuples»****"***[226]. Ceci nous conduit à reconnaître que la francophonie a un rôle très important à jouer dans le dialogue entre le

[225] CABANA (C.), dans « Arabo- francophonie… », Op. Cit., p. 64.
[226] BARNAVI (E.), « *Quelle politique pour quelle francophonie* », Institut Morris E. Curiel de Relations internationales de Tel-Aviv, p. 37.

Maghreb et l'Union européenne (UE). Elle dispose, effectivement, d'atouts certains pour l'assumer.

Il est indéniable que la langue française est parlée par le Maroc, l'Algérie et la Tunisie qui constituent les trois grands pays du Maghreb et dans une moindre mesure en Mauritanie et elle est présente dans la plupart des pays de la rive Nord de la Méditerranée. Cette place importante de la langue française présente un des atouts de la francophonie.

A propos de l'Algérie, il importe de souligner que sa situation est plus complexe et différente de celle du Maroc et de la Tunisie. En effet, l'Algérie a autant de difficulté à vivre sa francophonie que son Arabofrancophonie dans le cadre d'une berbérophonie d'origine mal assumée. Bien entendu, quatre codes linguistiques cohabitent et s'interpénètrent, en Algérie, tous les jours :

Premièrement, le berbère, il est parlé aujourd'hui par au moins le quart de la population algérienne. Cette langue est celle d'origine de tout le Maghreb. Deuxièmement, l'arabe "dialectal", presque la majorité des Algériens le parle. Cette langue est un véhicule. En fait, ces deux langues, le berbère et l'arabe, représentent en commun des langues d'oralité et non d'écriture bien que le berbère ait connu à l'origine une forme écrite limitée. Troisièmement, l'arabe classique qui est apparu par l'islamisation et finalement le français qui est le fruit de la colonisation; ils sont effectivement les deux langues écrites en Algérie. Ces dernières ne sont les langues maternelles de personne.

Dans cette perspective, l'histoire nous montre immédiatement qu'en Algérie, l'écriture est liée à l'oppression. Dans ce sens, certains pensent que c'est à cause de cette situation que s'est rétablie, dès le départ, une relation complexe de l'individu à l'écrit. En fait, **"***Inconsciemment, écrire en Français, c'est trahir. Ecrire en arabe, c'est souiller, désacraliser***"**[227]. Quant à l'arabe, elle est réservée à la religion et au sacré, en revanche le français, est réservé à l'économie, aux sciences, aux finances et à la gestion. Toutefois, en ce qui concerne l'arabe dialectal et le berbère, il faut savoir que ces deux langues sont utilisées au sein de la famille et dans la communication du quotidien. En effet, la synthèse entre ces langues est difficile à faire de manière sereine. Dans cette optique, il est utile de reprendre le témoignage suivant: **"***Combien de fois ai-je entendu de la bouche d'Algériens francophones : «Qu'est-ce qu'ils veulent ces Arabes intégristes ?». Et combien de fois aussi ai-je entendu des Arabophones*

[227] BENAISSA (S.), « *L'Arabofrancophonie : un avenir* », dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., pp. 26- 27.

assimiler les Francophones à des agents de la France. Il est difficile pour un Arabophone de concevoir que l'on puisse aimer l'Algérie en français. Il est difficile à un Berbérophone de concevoir que l'on puisse l'aimer en arabe, et il est difficile à un Francophone de concevoir que l'on puisse évoluer en arabe. C'est ainsi que l'on finit par être vu par l'autre comme un réel ennemi pour le pays. Et il suffit de s'en convaincre pour entrer en guerre"[228]. Ceci conduit certains penseurs à dire qu'en grande partie, la guerre algérienne trouve son explication dans une guerre de langues avides de conquérir l'espace culturel plus que dans une guerre de religion. C'est ainsi que l'auteur s'est exprimé en ces termes : "*Pour ma part, je me définis comme tri- culturel, de cultures berbère, française et arabe. Ma langue est pluralité, mon lieu culturel est mon métissage. Ma parole en est la synthèse. Ainsi, je suis le fils de l'histoire et non de mes parents. Ils ont été mes géniteurs biologiques et mon existence culturelle allait se faire ailleurs que dans l'espace d'origine. L'histoire est devenue une sorte de lieu psychanalytique dans lequel je forgeais ma pluralité. Elle est mon alibi identitaire. Celle du métis qui sait plusieurs langues et que chaque langue ignore. C'est dans ces gouffres que j'ai rencontré la tragédie doublée de la tragédie à dire. Elle m'a pris par la main et m'a conduit vers les tragédies à écrire. Et le théâtre s'est imposé à moi comme le lieu du genre, comme lieu d'écriture*"[229]. A vrai dire, cette note n'est qu'un argument pour démontrer le poids de l'histoire coloniale dans ce processus de langue et de culture, cette métisse est effectivement le fils légitime de l'histoire moderne de peuples faite de colonisation et de décolonisation.

En fait, en regardant l'histoire en face, l'idée même d'un dialogue avec la culture française et/ou francophone réveille, en Algérie, de brûlantes passions qui renvoient souvent à de profonds traumatismes dues à l'histoire coloniale, toujours présents et comme transmis de génération en génération par l'éducation, la mémoire et la culture. A cet égard, Jean-Paul Chagnollaud a soutenu : "*il faut bien admettre que par exemple, le rapport à la Méditerranée est évidemment très différent selon les pays qui la bordent. Pour la France, c'est un horizon ouvert, multiple et riche parce que cette mer- ayant été associée à tant de moments forts, et essentiels de notre histoire- fait partie intégrante de notre identité. Nous en avons donc une représentation positive, pleine d'inspirations, de promesses et de rêves.*

Mais pour les Algériens, …et bien d'autres, il en va tout autrement. La représentation ne peut en être que négative car, pour eux, historiquement, le malheur est venu par la Méditerranée.

[228] BENAISSA (S.), « *L'Arabofrancophonie : un avenir* », dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., pp. 27-28.
[229] Ibid, p.28.

C'est en effet par elle que les premières rencontres avec la culture française se sont produites mais dans des conditions historiques et politiques extrêmement dures allant jusqu'à des guerres évidemment asymétriques et sans merci où le vainqueur a utilisé tous ses moyens pour réduire le vaincu et nier son identité. Abd-el-Kader en Algérie, ..., Abd-el Krim au Maroc sont quelques-unes de ces figures emblématiques qui ont cherché à résister à ces entreprises de domination"[230]. C'est ainsi que l'Algérie, décidée à tirer un trait sur ce vestige de la période coloniale, se tourne vers l'arabisation à marche forcée. Malgré l'utilisation du français dans certaines facultés, par exemples : faculté de droit, de sciences politiques, de médecine, de sciences, ou dans le département de français en lettres, la place est laissée à l'arabe d'abord dans des lycées et collèges; le français ne subsiste que dans les écoles, collèges et lycées de la Mission culturelle française : "*le nombre d'enseignants français régresse donc (14 872 en 1963), en 1968 (- 28 %)* "[231] parce que pour les responsables algériens, cette école "de la coopération" a été au service d'intérêts colonialistes et jamais au service du peuple algérien. Néanmoins, la France a accepté de prendre en charge plus de la moitié de la rémunération des coopérants français tandis que pour la Tunisie, sa charge est du tiers et pour le Maroc, encore moins, un cinquième. Dans cette perspective, il convient de rappeler que pour la période de 1963 à 1969, les Algériens bénéficient, au titre de la coopération, de "*58,8 % des sommes apportées à l'ensemble du Maghreb par la France, les Marocains n'en ayant que 24 % et les Tunisiens 17,1 %. Cette différence de traitement d'un pays à l'autre est d'autant moins explicable que les Algériens ont répudié le bilinguisme*"[232].

Corrélativement, en Algérie, les islamistes considèrent la diffusion des programmes français de radio ou télévision comme une incitation à la corruption ; et les antennes "paradiaboliques" sont pris comme cibles; ailleurs, au Maroc, des rencontres franco-marocaines ayant pour cadre de véritables palais des mille et une nuits sont organisées par le roi, en plus des entretiens télévisées ou radiodiffusés, ou des interviews aux grands journaux français sont accordés, sans hésitation, par le souverain, sensible à l'impact de la télévision. En Tunisie, un accord en juin 1989 est signé par le gouvernement attentif aux émissions des chaînes françaises. L'amélioration des relations avec la France, pour le Maroc et la Tunisie est alors évidente, alors que pour l'Algérie, le ton des relations est bien agressif. Cependant, comme certains le pensent, la relation entre la société algérienne et la langue française revêt une forme multi complexe qui ne saurait se réduire aux catégorisations générales. En effet, " *la*

[230] CHAGNOLLAUD (J.P), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., pp. 42- 43.
[231] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 77.
[232] Ibid.

réalité empirique indique que la langue française occupe en Algérie une situation sans conteste, unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif. Il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrale ou locale, s'effectue en langue française.

Il est tout aussi évident que les langues algériennes de l'usage, arabe ou berbère, sont plus réceptives et plus ouvertes à la langue française à cause de sa force de pénétration communicationnelle"[233].

Dans ces conditions, où la rencontre entre les cultures a d'abord été un vrai choc dont ces peuples ne sont jamais vraiment remis, il ne faut pas, alors, s'étonner du rejet ou, au moins de la méfiance que suscite la culture française et donc, plus largement, la francophonie. Ce qui est certain et sûr c'est que la culture est indissociable de tout contexte historique, c'est pour cette raison que l'auteur a posé la question suivante :"*comment nos relations d'aujourd'hui avec ces pays ne porteraient-elles pas les marques profondes de cette histoire encore si présente dans les mémoires ?* "[234].

Il importe de savoir que si on évoque ainsi le poids de l'histoire, c'est pour dire à quel point, il doit être pleinement pris en considération et non pas contourné. A cet égard, Stélio Farandjis nous apprend que la réalité recouvre trois faits qui concernent les rapports entre la francophonie et une large partie du monde arabe "maghrébin". Il s'agit, pour lui, de la proximité, l'affinité et la mixité. Ainsi, il s'est exprimé en ces termes : "*…La proximité est en grande partie géographique, et on sait, comme disait Machiavel, que «La géographie commande». La proximité est également d'ordre économique, beaucoup de pays arabes font le quart, voire la moitié de leurs échanges avec des pays francophones, et la France en particulier. Les flux touristiques ne cessent de gonfler entre les pays francophones (et en particulier la France,…) et les pays arabo- méditerranéens. Il faut ajouter à toutes ces données la proximité médiatique. L'on sait que huit millions de paraboles algériennes captent les programmes audiovisuels français.*

On doit savoir aussi qu'une radio comme Médi 1 qui émet de Tanger, au Maroc, mêle intimement la langue française et la langue arabe dans ses plages informatives et musicales.

[233] Voir : http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.HTM.
[234] CHAGNOLLAUD (J.P), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 43.

Les journaux en langue française ou en version bilingue franco-arabe n'ont cessé de se multiplier au Maghreb…Mais à la proximité, s'ajoute, nous l'avons dit, l'affinité. …certes, il y'eut les expéditions coloniales, mais il y eut aussi une longue tradition française d'intérêt, de curiosité et de sympathie pour le monde arabe. …Qui ne se souvient de la puissance de l'élite intellectuelle arabofrancophone à la fin du XIX^{e} et à la fin du XX^{e} siècle, en Tunisie, … ?

La présence du monde arabe dans l'art français (peinture ou musique), comme en littérature, s'inscrit dans cette lignée.

La réalité de l'Arabofrancophonie, ce n'est pas seulement la proximité ou l'affinité, c'est aussi, et de plus en plus, la mixité. En effet, les mouvements migratoires puissants, qui se sont développés après 1945, ont amené…surtout en France, les populations d'origine maghrébine par millions. Au début, il s'agissait de travailleurs immigrés qui n'étaient pas destinés à rester; et puis, ils ont fait souche et ont même bénéficié de regroupements familiaux. Les femmes et les enfants ont changé la donne; les enfants, plus nombreux que dans les couples occidentaux traditionnels, ont donné aux classes, à la rue, à la jeunesse en général et à son esprit, un caractère nouveau. Une symbiose est née et, en particulier dans le domaine musical, les rythmes, les mélodies, les inspirations ont crée un climat, une alchimie nouvelle"[235]. Toutefois, dans certains pays, les choses semblent, jusqu'à certains points, apaisées et tranquilles. C'est le cas par exemple de la Tunisie. A ce propos, on va reprendre la citation suivante :" *Bien des Français se sont inquiétés de la mise en branle de l'arabisation de l'administration tunisienne qui doit être entièrement achevée fin 2000, croyant que cette arabisation allait nuire à la présence de la langue française en Tunisie. Mais, outre la légitimité, pour l'administration d'un pays, de s'adresser à ses concitoyens dans leur langue nationale et leur langue officielle, cette mesure, ressentie sur la rive gauche de la Méditerranée comme un acte de rétorsion, n'était en fait que l'activation d'un texte anciennement promulgué mais qui demeurait peu appliqué.*

Une autre mesure, allant dans les faits, dans un sens tout à fait opposé, n'était, au même moment, ni mentionnée ni même perçue en France : la création du lycée francophone prenant en compte, de façon réaliste et dans la durée, l'existence de binationaux ou de jeunes Tunisiens ayant longtemps vécu en France ou dans des pays francophones, dont la langue réelle est le français et qui seraient handicapés culturellement s'ils faisaient leurs études dans le système national bilingue où la langue arabe joue un rôle important, ou qui le seraient

[235] FARANDJIS (S.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 303.

financièrement s'ils poursuivaient leurs études dans les deux lycées français de la capitale, qui, du reste, ne permettraient pas de tous les accueillir"[236]. En réalité, les tunisiens, malgré leur volonté d'arabiser, manifestent également leur souci de s'ouvrir à la modernité par le biais de la langue française. A cet égard, il semble important de se référer à la déclaration suivante : *" Déjà au cours de sa lutte de libération nationale, la Tunisie a vite découvert, à travers la langue française, les valeurs qu'elle véhicule, sa personnalité nationale et sa voie d'émancipation. Langue de liberté et de réflexion critique, le français a été également pour les Tunisiens une langue d'accès à la civilisation moderne"*[237]. C'est ainsi que le président H. Bourguiba s'est prononcé en ces termes : *"…Pourquoi refuserions-nous de reconnaître que la colonisation nous a apporté quelque chose, qu'elle a laissé un héritage qui s'intègre aujourd'hui à notre nation… La Tunisie a été un creuset où sont venues se fondre des cultures successives, la France, la présence française, l'influence française ont été très importantes, elles aussi, dans la formation de notre être national "*[238]. De même, au Maroc, le roi Hassan II, nourri de culture française et diplômé en France, a conservé, malgré les mauvaises relations avec la France (par exemple l'affaire Ben Barka) le double enseignement en arabe et en français à tous les niveaux. En effet, *"le nombre d'enseignants français en Tunisie et au Maroc qui était respectivement de 2 293 et 8 196 en 1963 a augmenté en 1967 -1968 (3 670 et 8 413) "*[239].

Force est cependant d'indiquer qu'en Tunisie comme au Maroc, les élèves du pays et les enfants des Français qui sont en activité là-bas, sont accueillis par les établissements français, mais, cela pose en soi de multiples problèmes car c'est la "bourgeoisie" marocaine et tunisienne qui est prioritaire et bénéficiaire; ainsi "*au Maroc, en 1968, on compte 9 700 élèves marocains pour 10 000 élèves français dans les seuls lycées et écoles de la Mission culturelle française. De là à dénoncer un* enseignement *élitiste réservé aux riches, il n'y a qu'un pas, surtout quant le gouvernement français veut, en 1968, faire payer les élèves scolarisés"*[240]. En réalité, il faut reconnaître que des trois pays maghrébins, le Maroc est celui dans lequel la francophonie semble la plus développée, si l'en juge par le nombre d'élèves fréquentant les établissements scolaires français : "*en 1985-1986, 15 660 élèves les*

[236] ROY (J.), « *France- Maghreb, paroles des deux Rives. Les Tunisiens et la France : réalités et passions, paternalisme et rapports passionnels* », Revue des deux Mondes, SCD Lille1, décembre 2000, pp. 96- 97.
[237] Déclaration de BEN SALAH (A.), secrétaire d'Etat tunisien, au 4ème colloque de l'AUPELF, 12 décembre 1968.
[238] Interview du président BOURGUIBA (H.), 14 janvier, Tunisie, 1969.
[239] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 76.
[240] Ibid.

fréquentent dont plus de 56 % de Marocains (52 % dans le primaire, 60 % dans le secondaire) "[241].

En outre, il faut savoir qu'il y'a d'autres éléments qu'on peut considérer comme atouts, ce sont les institutions que cette francophonie a générées. Ces institutions qui s'impliquent davantage dans un partenariat, en participant aux manifestations (rencontres, séminaires, colloques, forums…etc.) qui sont organisées dans ce cadre et également en prenant des initiatives seules ou en coopération avec d'autres institutions allant dans ce sens- peuvent apporter une contribution significative à ce partenariat. Car pour fortifier ce partenariat, il faut comme certains le pensent, multiplier les échanges de jeunes, les coopérations universitaires, les coproductions audiovisuelles et cinématographiques, il faut aussi que la traduction dans les deux sens, c'est-à-dire, de l'arabe vers le français et du français vers l'arabe, soit un art majeur. On doit, donc, apprendre à mieux se connaître, à l'école comme dans les médias, "*car comme dit une tradition coranique : «Tu ne hais que ce que tu ignores !»*"[242]. Ainsi, installé aux portes de Paris dans l'ancienne Manufacture royale de porcelaine de Sèvres, le Centre international d'Etudes pédagogiques contribue, dès sa création en 1946, aux échanges internationaux au niveau de l'éducation (CIEP). En effet, cet établissement public, qui est sous tutelle du Ministère de l'Education nationale, reçoit chaque année des stagiaires originaires des pays arabes. Bien entendu, à la demande des autorités algériennes et en partenariat avec elles et le Service culturel de l'Ambassade de France, un stage a été organisé à Oran, durant l'été, par le CIEP. En effet, ce stage était ouvert "*à quelques 250 enseignants algériens au cours de l'été 2001, sur le modèle du stage du BELC… A signaler qu'en 2001, pour sa 34^{e} session, ce sont 50 Algériens qui constituent le groupe étranger le plus important parmi les 50 nationalités représentées sur un effectif total de 380 stagiaires*"[243]. Le CIEP, à la demande des autorités tunisiennes et du Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France en Tunisie, a constituée, en 2001, une équipe d'experts coordonnée par l'inspecteur général de l'Education nationale et professeur associé à l'Université de Cergy Pontoise, M. Alain Boissinot, dans le but d'évaluer l'enseignement du français dans le système éducatif tunisien.

[241] NOUSCHI (A.), « La France et le monde arabe depuis 1962… », Op. Cit., p. 164.
[242] FARANDJIS (S.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 307.
[243] PILHION (R.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 229.

Au regard de ces considérations précédentes, il convient de reconnaître que "*l'univers mental franco- maghrébin*"[244] est caractérisé par une relation étroite entre la France et ses anciennes colonies maghrébines. Néanmoins, au regard de l'histoire des relations et de la divergence des intérêts et des objectifs poursuivis, cet univers des relations n'est pas facile à gérer. Dans le cas de la France et de l'Algérie, cet univers est d'autant plus conflictuel que les relations entre les deux pays sont restées particulièrement étroites après l'indépendance.

Dans la même logique, on ne manque évidemment pas d'affirmer que l'action culturelle occupe à la fois une place institutionnelle et une part budgétaire prépondérante. Dès la fin du XIX^{ème} siècle, la politique culturelle de la France s'est structurée afin de donner naissance en 1920 à un bureau spécifique rattaché à la Direction des Affaires politiques et commerciales du Ministère des Affaires étrangères. Ce service est remplacé, en 1945, par une Direction générale des Relations culturelles. En 1957, est créée une Direction générale des Affaires culturelles et techniques, laquelle répondait à la demande des pays nouvellement indépendants car ils demandaient une aide technique plus neutre en refusant toute intervention culturelle ayant un caractère néo-colonialiste. Autrefois, le rattachement à un service spécialisé dans les affaires culturelles de zones sous autorité française (le Maroc, puis la Tunisie et enfin l'Algérie) représentait un tournant qui était le symbole d'une nouvelle accession au rang de Direction générale des "Affaires culturelles scientifiques et techniques" (ce nom est du à une réforme). En 1969, cette direction présidait 1 1000 agents répartis dans 160 pays; 300 lycées et écoles, 200 alliances françaises et 133 centres culturels et instituts, 30 centres de recherche étaient aussi entre les mains de cette direction et étaient tous gérés par elle. A vrai dire, c'est la France, parmi les quelques Etats qui se sont dotés d'une véritable diplomatie culturelle tels que l'URSS, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, qui garde en sa possession le réseau culturel le plus important en termes d'établissements scolaires, de centres de recherche et de centres culturels. En outre, le Maghreb a, au sein de ce réseau, une place à part. Effectivement, la priorité géographique dans le domaine culturel, dès 1958, a été donnée plus particulièrement au Maghreb. A partir des indépendances, l'enveloppe financière de la coopération culturelle et technique était importante aussi bien en Algérie qu'au Maroc ou en

[244] EDGARAD (W.), « *Maghreb Arabe et Occident Français : jalons pour une reconnaissance interculturelle* », Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1989, p. 52.

Tunisie (malgré la faiblesse de budget global de la coopération pour ces deux derniers pays).Voir le tableau[245] ci-dessous qui ne représente qu'un exemple de cette coopération :

Coopération culturelle et technique	1963	1966	1968	1989
Algérie	-	52.8	114.3	356
Maroc	78.4	52.7	67.9	267
Tunisie	59.2	29.7	44.0	241
Total	137.6	135.2	239.4	864

Il importe de préciser que le domaine de la francophonie peut apparaître comme prometteur. En effet, les pays arabes y tiennent une place importante avec une très forte imprégnation au Maghreb. En fait, la culture française initie vers la France un courant de contacts et d'échanges politiques et économiques privilégiés. Certains vont jusqu'à accuser la francophonie de n'être **"***qu'un relais hautement politique, un substrat extrêmement subtil, pour perpétuer un état de fait, la domination coloniale élevée au rang de grande fratrie universelle et confortable…***"**[246]. Toutefois, il faut avouer que cette vision est injuste et même incomplète. A cet égard, des hommes comme le président Bourguiba ont été les premiers à souligner la nécessité, pour leurs pays, de maintenir une ouverture sur la culture occidentale par l'intermédiaire d'une "francité" à laquelle ils étaient conscients d'apporter autant que de recevoir, suivis par les responsables actuels[247].

Or, quant aux pays du Maghreb, si l'on excepte le cas particulier de la Libye, la francophonie et la culture francophone y sont très vivantes, un quart au moins des soixante-dix millions d'habitants s'expriment en français. Aussi, intégrés au partenariat euro méditerranéen issu de la conférence de Barcelone, ces pays doivent préparer leur entrée dans une vaste zone de libre-échange, rendant ainsi les réformes structurelles plus urgentes et conférant un rôle accru à la coopération française, en particulier, dans le domaine institutionnel, éducatif, sanitaire et environnemental. Dans ce contexte, il est opportun de rappeler qu'***"****au cours de l'année 2000, les coopérations les plus significatives ont été conduites dans chacun des trois pays pour la formation des cadres supérieurs de l'université, de la recherche, de la santé et de l'administration publique à travers une politique active de bourses et de stages. Cette année a*

[245] En millions de Francs, sources : Chroniques diplomatiques de l'Annuaire de l'Afrique du Nord et Rapports d'activités de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), Ministère des Affaires étrangères, EDGARAD (W.), « Maghreb Arabe et Occident Français… », Op. Cit., p. 70.
[246] BOUDJEDRA (R.), « *FIS de la haine* », Denoël, 1992, p. 29.
[247] Le Monde, 20 novembre 1991.

été aussi celle au cours de laquelle l'on a commencé à expérimenter la préparation de projets du Fond de Solidarité prioritaire (F.S.P) "[248]. Alors, il est indéniable que l'influence culturelle française est particulièrement forte aux pays du Maghreb. A ce propos, citons à titre d'exemple, l'Algérie avec la réouverture du centre culturel d'Alger après une interruption de six ans. En effet, ce centre *"a rouvert ses portes le 15 janvier 2000, destiné en priorité à un public de chercheurs et d'universitaires, il compte déjà plus de 1 400 adhérents et accueille 200 personnes par jour, qui peuvent y consulter l'Internet, des cédéroms, des revues scientifiques et un fonds actualisé de 40 000 ouvrages"*[249]. En fait, on peut considérer que cette ouverture présente un pas supplémentaire dans la reprise de la coopération franco-algérienne. Encore, elle constitue un signal politique fort de cette relance depuis la visite d'Etat du président Bouteflika en juin 2000. Egalement, elle ouvre la voie à l'ouverture d'autres centres culturels français à Annaba, Constantine et Oran. Une coopération dense et étroite est donc impliquée, elle est fondée sur un acquis francophone et une culture partagée et elle bénéficie *"des instruments nouveaux dont s'est dotée la coopération française (cinq pays font partie de la Zone de Solidarité Prioritaire). L'axe développement s'est ainsi considérablement renforcé dans cette zone, y compris dans les pays ne relevant pas de la Z.S.P."*[250]. Ainsi multiforme et pluridisciplinaire, la présence française dans cette région s'appuie, alors, sur un dispositif de coopération important, comprenant un grand nombre de centres et d'instituts culturels ou de recherche, d'établissements d'enseignement et d'alliances françaises. Tout ceci nous conduit, effectivement, à penser, comme certains, que *" Quoi qu'il en soit, au sortir de la deuxième guerre mondiale, dans un monde désormais bipolaire et en voie de décolonisation, un monde dont le sort se décide largement en dehors de l'Europe, la France s'est retrouvée, comme l'Angleterre et pour les mêmes raisons, puissance moyenne, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas beaucoup de puissances moyennes comme la France.*

Quatrième puissance industrielle mondiale, quatrième exportateur mondial, première puissance touristique, membre de trois clubs internationaux exclusifs- G7, Conseil de Sécurité, nucléaire- s'appuyant par ailleurs sur un hinterland francophone considérable et vivant sur un acquis culturel exceptionnel, la France fait toujours bonne figure dans le théâtre de notre temps"[251]. Dans ce contexte, la question principale pour la France est comment pouvoir défendre sa langue qui est le français. En effet, c'est une question ayant des

[248] Rapport, « *Coopération internationale et développement* », France -diplomatie- rapport d'activité 2000.
[249] Ibid.
[250] Ibid.
[251] BARNAVI (E.), « Quelle politique pour quelle francophonie… », Op. Cit., pp. 38- 39.

aspects de politique internationale d'une complexité extrême car des intérêts de prestige et de puissance sont mis en jeu et c'est en fonction de l'idéologie des hommes et des partis au pouvoir que cette question se détermine. Tout simplement, on va se contenter d'évoquer, dans la politique française de la francophonie, trois volets :

Le premier volet est celui de la défense proprement dite, au sens militaire du mot. Ce volet est semble t-il, pour certains, le moins efficace, voir quelquefois carrément contre-productif; **"***A l'extérieur, il se traduit par une politique jus- qu'au- boutiste de l'endiguement de l'anglais, dont le type achevé reste le fiasco de l'intervention française au Rwanda. A l'intérieur, l'exemple limite en est la loi Toubon que d'ailleurs le Conseil constitutionnel a vidé de sa substance. Le plus souvent, cet aspect de la francophonie se réduit à une gesticulation déclamatoire à forte connotation anti-américaine : c'est le côté agressif, griffu, piquant d'une défense de la langue française qui ne défend rien et dont le seul résultat tangible est d'exciter la verve moqueuse de l'étranger. Et c'est ainsi qu'une société ouverte, somme toute tolérante et qui sait pratiquer l'autorisation, est perçue comme éminemment chauvine*[252].

Le deuxième volet de la politique française de la francophonie est l'information. A cet égard, certains penseurs sont frappés par l'ignorance des gens pout tout ce qui concerne le pays le plus visité de la planète. C'est ainsi qu'Emile Bernavi a soutenu que **"** *l'Israélien convenablement cultivé a dans la tête un certain nombre de clichés commodes, certains flatteurs (la «culture», la mode, le savoir-vivre, la cuisine), d'autres franchement désagréables (la xénophobie, le nationalisme, l'antisémitisme); mais les réalités françaises lui échappent largement.*

*Je crois savoir qu'il en va de même ailleurs***"**[253].

Enfin, le troisième volet qui est le plus important par rapport aux deux autres précédents, est la diffusion du français qui constitue l'instrument de la francophonie et comme l'a expliqué Ghassan Salame :**"***Bien entendu, le français reste le critère premier de notre appartenance commune à l'espace et à l'enceinte francophones. Bien entendu aussi, nous sommes tous conscients qu'une langue n'est après tout qu'un vecteur, et que, derrière ses intonations, sont véhiculées maints signes, symboles et valeurs. Mais s'il est souvent question, lorsque nous parlons des instances de la Francophonie, de «français en partage» ou encore de «pays entièrement ou partiellement de langue française», c'est qu'il s'agit bien de mettre en*

[252] BARNAVI (E.), « Quelle politique pour quelle francophonie… », Op. Cit., p. 39.
[253] Ibid.

exergue un espace somme toute différencié, où le Français est inégalement parlé, mais aussi parlé autrement. C'est à partir de ce constat riche de potentialités que la Francophonie s'est heureusement intéressée à de nouveaux questionnements et qu'elle s'est orientée vers de nouvelles sensibilités qui, chacune avec son accent inédit et unique, enrichissent la Francophonie et la régénèrent"[254].

Egalement, il est important de souligner que la littérature francophone du Maghreb a la particularité d'entretenir des rapports constants avec la littérature française tout en s'en démarquant par son contexte socioculturel. Effectivement, la référence institutionnelle, administrative et même linguistique de la littérature francophone magrébine reste, bien souvent, le système français. Ces questions suscitent des réponses variées. En fait, une prise en considération du contexte historique et géographique permet de comprendre l'évolution de ces rapports constants à la littérature française et le renforcement de ce pôle d'attraction.

Or, les deux univers culturels et linguistiques que sont le monde arabe "maghrébin" et le monde francophone "français" entretiennent des relations croisées qui sont dictées par la géographie et par l'histoire. Cependant pour certains historiens, "*le choix de la langue française, comme langue étrangère d'apprentissage privilégié afin d'accéder à la communauté moderne des nations, a parfois été fait avant même la conquête coloniale. C'est le cas de…, mais aussi de la Tunisie des Réformateurs et du Collège Sediki : pour un nationalisme arabe en gestation, la France, avec sa construction volontaire par l'école, la langue, représentait un modèle opérationnel; plus, en tout cas, que les Etats-Unis qui limitaient à l'époque leur sphère d'influence au continent américain; que l'Allemagne ou l'Italie qui cherchaient encore leur unité; plus surtout que la Grande- Bretagne dont l'évolution coutumière pouvait sembler trop lente à tous ceux qui étaient impatients de voir disparaître l'Empire ottoman.*

Que le colonialisme français ait eu des caractères propres, je dirais parfois «destructeurs» (en Algérie, il faudra attendre les collèges franco- musulmans des années cinquante pour que la langue arabe se voie reconnaître une certaine existence dans le système éducatif), est indéniable. Mais il y'a aussi une certaine appropriation de la langue française qui fait qu'il y'a aujourd'hui une littérature arabe et francophone, alors que je ne suis pas sûr que nous

[254] Discours prononcé à la réunion des agents du réseau de coopération et d'action culturelle « *Les sens de la Francophonie* », Paris, 23 juillet 2001, p. 16.

trouvions un phénomène comparable avec une littérature arabe anglophone (je veux dire au - delà de l'utile et nécessaire traduction)"[255].

Ainsi, on peut dire que la France peut, sans doute, s'enorgueillir d'avoir aujourd'hui l'un des ensembles de centres culturels les plus complets et les plus nombreux à travers le monde. En effet, "*près de 220 institutions de ce type enseignent le Français et diffusent la culture française à travers le monde*"[256]. En outre, pour des raisons historiques bien évidentes, ce réseau est en particulier plus serré autour du bassin méditerranéen. En cela, comme remarquent certains, "*les Conseillés et les Attachés culturels français sont les riches héritiers d'une tradition longue et dense, qui commence en France même avec les maisons de la culture, et à l'étranger avec les Centres et Instituts culturels, les Lycées, et les ensembles de l'Alliance française*"[257]. Quant aux centres culturels au Maghreb, la France les sollicite par deux missions qui sont différentes : la première est la promotion de la langue et de la culture française et la seconde est l'aide au développement et à la production de la culture locale. Ceci nécessite évidemment un partenariat accru, avec les opérateurs, acteurs et entrepreneurs culturels locaux. A cet égard, on ne manque pas de reconnaître que "*c'est plus sur leur impact sur les sociétés où elles s'insèrent que sur leurs rapports avec leurs ambassades que ces centres doivent être jugés. Cet impact, même s'il se fait avec les sociétés et à leur profit, ne doit pas faire oublier les Etats, surtout ceux de la périphérie, et aggraver de ce fait leur fatigue actuelle : les bureaucraties peuvent vous énerver, vous devez aider à les dynamiser. Chercher à les contourner par une coupable facilité ou par un souci d'efficience immédiate, c'est devenir complices des grands mouvements internes et mondiaux qui sapent dangereusement leur mission*"[258].

Alors, pour ces raisons précédentes, on peut confirmer que l'animateur culturel français est chargé d'une double tâche : tout d'abord, promouvoir la langue française- comme cela est de tradition- ensuite, faire du français, langue et culture, un vecteur d'accès serein, convivial, dynamique, à la mondialisation. Afin d'incarner les valeurs républicaines, ces centres doivent faciliter, par le biais du français, l'universalisation des cultures locales et contribuer à faciliter leur mondialisation. Car "*l'accès sain au monde produit de nouvelles synergies et surtout ces*

[255] JOSSELIN (Ch.), dans « Arabofrancophonie... », Op. Cit., pp. 8- 9.
[256] SALAME (G.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 18.
[257] Ibid.
[258] Ibid, pp. 19- 20.

nouveaux emplois qui, pour les jeunes du Sud, sont devenus, et de loin, l'objectif prioritaire"[259].

En outre, dans le même raisonnement, certains écrivains comme par exemple Abdelkébir Khatibi, considère que le français est, pour les maghrébins, une langue d'amour. Il nous apprend, dans cette réflexion, que "*ce n'est pas un hasard si des écrivains maghrébins sont captivés par l'autobiographie. Ecrire dans une langue qui était étrangère, est une façon de fonder la légitimité de l'acte d'écrire. Cet écrivain dit d'abord : voici ma naissance, voici mon nom, voici mon terroir et voici «mon cœur qui ne bat que pour vous»* "[260]. Effectivement, le Maghreb figure en tant que pièce maîtresse dans le dispositif francophone. Même l'Algérie, malgré son non adhésion jusqu'ici à aucune institution officielle de la francophonie internationale, s'impose désormais comme le deuxième pays francophone après la France et avant le Canada. A ce propos, Ahmed Moatassime nous apprend que "*sur une population de 70 millions de Maghrébins arabo- berbères, 50 % environ sont également des francophones «réels» ou «occasionnels». En outre, le taux de scolarisation qui est de 80 à 90 % en moyenne permet, non seulement l'étude tant bien que mal de la langue arabe, mais aussi celle du français. Cette langue, qui est toujours obligatoire malgré les (fausses) politiques d'arabisation, accompagne les jeunes Maghrébins depuis l'Ecole élémentaire jusqu'à l'Université où elle se réserve encore l'exclusivité de l'enseignement scientifique et technique. Ce dualisme permet parfois d'obtenir de beaux spécimens, intermédiaires, parfaitement aptes à passer d'une langue à l'autre et d'une culture écrite à l'autre. Mais il produit aussi, au sommet, une élite (mono)francophone coupée de son milieu et, à la base, des déperditions scolaires qui conduisent souvent à un «analphabétisme bilingue». Nous en avons étudié les coûts pédagogiques, économiques et sociaux de 1974 et 1992*"[261].

Enfin, il importe de savoir que le sentiment général dans les trois pays est que les francophones détiennent des avantages sur ceux qui ne possèdent qu'une culture arabe; le français est plus ou moins reconnu comme le véhicule de la modernité, de l'avenir; parfois des affrontements entre les uns et les autres se sont engendrés par ce clivage. Les arabophones se plaignent d'être relégués dans des emplois subalternes moins rémunérés. Sur le plan du français, le Maghreb, d'une façon générale, reste très privilégié par rapport aux autres pays arabes. Et "*Face à la pensée unique et à la mondialisation de la fin du XX^{e} siècle, les*

[259] SALAME (G.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p. 20.
[260] KHATIBI (A.), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., pp.165- 166.
[261] Arabisation et langue française au Maghreb, Paris : PUF, 1992.

promoteurs de la langue française sont tentés de la légitimer par cette vertu qu'elle aurait de déconstruire les systèmes totalitaires et garantir la diversité des cultures.

Le français, qui a écrasé les langues et dialectes dits régionaux dans le processus de centralisation de la France sur un projet national et qui conserve des positions impériales dans la communauté internationale, se retrouve ironiquement dans le rôle de garant des langues de culture devant un danger d'uniformisation qui menacerait le monde.

S'il advenait que tous les hommes apprennent l'anglais et communiquent parfaitement entre eux, l'humanité connaîtrait peut-être une prospérité inégalée. Mais la Tour de Babel ne monte pas jusqu'au ciel; ne doutons pas que Dieu n'envoie alors la langue française pour la déconstruire"[262].

Tous ces constats en ce qui concerne les approches historique, géographique, culturelle et politique des relations Franco- maghrébines ne doivent évidemment pas pour autant occulter l'essentiel. A savoir également, par la suite, les relations politico- économiques contemporaines entre la France et les Etats du Maghreb.

[262] GRASSIN (J.M), dans « Arabofrancophonie… », Op. Cit., p.29.

Chapitre II : Les relations politico-économiques contemporaines entre la France et les Etats du Maghreb

Il importe de souligner que quant l'heure était à l'invention d'une décolonisation en faveur des Etats du Maghreb, en particulier, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, cette décolonisation devait déboucher sur une coopération entre l'ex-puissance coloniale qui est la France et ses trois ex-colonies nord-africaines précitées. Pour les auteurs français, comme Nicole Grimaud par exemple, la "stratégie" de coopération était la cause principale de la non-rupture des relations franco- maghrébines d'aujourd'hui. En effet, la France cherchait à continuer sa politique de coopération avec le Maghreb, notamment, en matière politique et économique. En soulignant le poids des traditions historiques, cette coopération constituait désormais le socle des relations franco-maghrébines. Selon Nicole Grimaud, c'était le meilleur atout que la France pouvait se donner pour rester proche des élites (francophones) au Maghreb. La "stratégie" française de coopération se traduisait ainsi par l'entretien des meilleurs rapports possibles avec notamment les trois pays du Maghreb central et l'encouragement à implanter chez eux la démocratie sans pour autant les juger en public, mais en favorisant leur développement. Il s'agit ainsi d'entretenir des rapports dépassionnés et les plus utiles possible. Avec le Maghreb, la France poursuivait plusieurs objectifs, cite-t-on à titre d'exemple, la réconciliation franco-algérienne aboutissant à une nouvelle amitié, la relance de la dynamique commerciale et finalement, sur le plan international, la mise en œuvre d'une coopération franco-maghrébine exemplaire et symbolique des nouveaux rapports Nord-Sud tout en soulignant le maintien de l'influence française dans la région, particulièrement, contre l'influence accrue des Etats- unis. En revanche, pour bien illustrer l'évolution de cette coopération, il nous semble important de traiter les relations de coopération entre la France et ses trois ex-colonies susvisées de l'époque de la décolonisation… (**Section I**) jusqu'à l'époque actuelle… (**Section II**).

Section I : De l'époque de la décolonisation…

Il convient, à cet égard, de rappeler qu'après les indépendances des trois Etats du Maghreb central à savoir : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, la politique de coopération que la France a poursuivie à l'égard de ces Etats en question s'est caractérisée, essentiellement, par la continuité. En revanche, cette coopération est appelée à varier selon les acteurs internationaux auxquels elle s'adresse. Pour bien illustrer cette variabilité, il nous semble important de traiter

d'abord la politique de coopération à caractère "restrictif" à l'égard des Etats du Maghreb (**Sous section I**) pour passer, ensuite, à une autre politique de coopération ayant un caractère "ouvert" à l'égard de ces Etats concernés (**Sous section II**).

Sous section I : Une politique de coopération à caractère "restrictif" à l'égard des Etats du Maghreb

Il n'est, sans doute, pas inutile de rappeler à cet égard que l'indépendance des ex-colonies nord-africaines, particulièrement, les trois Etats du Maghreb central (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), a donné lieu à un nouveau complexe relationnel appelé coopération. Ces deux systèmes : indépendance et coopération sont simultanément intervenus. En revanche, cette coopération paraît, aux yeux de certains, être le meilleur garant des avantages acquis par l'ex-Etat colonial durant l'époque coloniale. Encore, cette protection est d'une importance considérable dans la mesure où elle participe à éviter la remise en cause de la supériorité de la France. Ces considérations révèlent donc que la politique de coopération, inaugurée par les dirigeants français de la fin de la IV^{ème} République et poursuivie par le fondateur de la V^{ème}, s'insère dans une vision globale et cohérente et qui n'est pas, effectivement, le fait du hasard. Au total, ces réflexions nous conduisent, par conséquent, à aborder dans un premier temps, la coopération primitive que la France a passée avec les Etats du Maghreb juste après leur indépendance (**paragraphe 1**), et dans un second temps, la coopération que la France a, par la suite, modulée selon chacun de ses acteurs maghrébins (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Le début d'une coopération jugée trop "ferme" à l'égard des Etats maghrébins

Il importe de reconnaître que les auteurs et les observateurs ont souligné que l'ex-métropole a adopté, immédiatement, après les indépendances de ses trois Etats du Maghreb central : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, une certaine "stratégie" qui l'a obligée à se tenir sur la défensive. En coopérant avec ses ex- colonies, la partie française a essayé de protéger les avantages acquis pendant la période de la colonisation. Il s'agit de protéger, en même temps, les nationaux français, les personnes physiques et morales et la France elle-même.

Dans le même esprit, on tient à dire que c'est par le biais de la coopération avec les Etats du Maghreb, les trois ex-colonies, que la France entendait faire valoir ces avantages.

Tout d'abord, dés que ces Etats ont obtenu leur indépendance, des accords de coopération ont été conclus entre eux et la France. En revanche, ces accords ont contenu de multiples garanties dans l'intérêt des Français possédants des avantages acquis tout au long de l'époque de la colonisation. Dans ce contexte, il peut être opportun de citer quelques exemples d'une grande importance. Ainsi, les Accords d'Evian du 18 mars 1962[263], sur lesquels se basait la coopération franco-algérienne, englobaient diverses dispositions relatives aux garanties dont devaient jouir les ressortissants français concernant leurs propriétés. A cet égard, il est à noter que la déclaration de principes relative à la coopération économique et financière a dévoilé que ″l'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales...″. De même, l'article 12 du Titre IV a révélé que ″l'Algérie assure sans aucune discrimination une libre et paisible jouissance des droits patrimoniaux acquis sur son territoire avant l'autodétermination″. Dans cette optique, il convient de souligner que l'article 17 de ce même titre a prévu que ″l'Algérie garantit aux sociétés françaises installées sur son territoire ainsi qu'aux sociétés dont le capital est en majorité détenu par des personnes physiques ou morales françaises, l'exercice normal de leurs activités dans des conditions excluant toute discrimination à leur préjudice″. Pareil, l'article 33 de même titre a envisagé, de son côté, une aide de la France à l'Algérie, dans le cadre de la réforme agraire, sur la base d'un plan de rachat.

S'agissant d'autres garanties relatives aux engagements antérieurs que l'ex-métropole a contractés envers ses nationaux, les arguments, à cet égard, sont nombreux. En revanche, on va se contenter d'en évoquer les plus importants. Prend-t-on à titre d'exemple, l'article 14 de la déclaration de principes relative à la coopération économique et financière qui a montré que ″l'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers ou de transport accordés par la République française pour la recherche, l'exploitation ou le transport des hydrocarbures liquides ou gazeux et des autres substances minérales des treize départements algériens du Nord…″. En outre, on tient à ajouter que la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara venait de compléter cette stipulation. Pour bien illustrer cette idée, on tient à invoquer à titre de preuve, le deuxième alinéa du préambule qui a énoncé que ″l'Algérie succède à la France dans ses droits, prérogatives et obligations de puissance publique concédante au Sahara pour l'application de la législation minière et

[263] Voir le texte de ces accords dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1962, pp. 655- 682; Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 1962, pp. 3018- 3033; brochure du ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, « *Les accords d'Evian* », Documentation française, Paris, 1962, p. 76.

pétrolière, compte tenu des modalités prévues au titre III de la présente déclaration". Et c'est dans ce même ordre d'idées que s'est inscrit également le paragraphe premier du Titre I en affirmant que "l'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers et de transport accordés par la République française en application du code pétrolier". De son côté, le onzième paragraphe du titre II de cette même déclaration a prévu que "l'Algérie confirme l'intégralité des droits attachés aux titres miniers accordés par la République française pour les substances minérales autres que les hydrocarbures; le régime de ces titres restera celui de l'ensemble des dispositions applicables à la date du cessez-le feu".

Force est cependant de constater, d'une façon générale, qu'une grande place est faite aux ressortissants français, dans les accords de coopération franco-maghrébine dont ceux d'Evian qui sont considérés comme les plus complets sur le respect, sans aucune nuance, des droits acquis par les nationaux français surtout dans les domaines miniers, c'est-à-dire, les hydrocarbures et autres substances minérales et le domaine du transport. Effectivement, au moment de l'indépendance de l'Algérie, le 2 juillet 1962, les accords d'Evian relatives à la coopération franco-algérienne, dans leurs dispositions, ont préconisé la continuité des relations : Les intérêts privés français, jouissent des prérogatives qui leur sont acceptés dans le cadre suivant : permis de recherche, prospection, droit de disposer de la production et des concessions d'exploitation et de transport, c'est le code pétrolier révisé juste avant l'indépendance de l'Algérie. Par conséquent, les privilèges octroyés aux ressortissants français ne cessaient pas de s'accroître, tout en limitant le pouvoir de contrôle de l'Algérie indépendante en la matière.

Une autre remarque peut être utile : les accords d'Evian permettaient, même à l'avenir, de protéger les intérêts des ressortissants français et d'écarter tous les embarras qui pouvaient les entraver. En témoigne par exemple, le paragraphe 8 de la déclaration de principes relative à la coopération franco-algérienne sur la mise en œuvre des richesses du sous-sol du Sahara. Selon lui, Il est prévu un régime préférentiel dans l'intérêt des sociétés françaises, pour une période de six ans, en particulier pour l'octroi de nouveaux permis de recherche et de nouvelles concessions pour l'exploitation des bassins pétroliers susceptibles d'être découverts. En effet, dans le but de garantir ce régime préférentiel, est crée d'une part, un organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara[264] qui n'est pas soumis au contrôle de

[264] Titre III de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara.

l'Algérie indépendante, et d'autre part, le recours à un tribunal arbitral international[265] qui pourrait, selon certains, faire échapper les sociétés concessionnaires de tout contrôle algérien.

Par ailleurs, il importe de souligner qu'au lendemain de l'indépendance de la Tunisie, en mars 1956, les accords de coopération qui sont conclus entre les deux pays penchaient, également, en faveur de la France. Cela revient à dire que malgré la souveraineté tunisienne, ces accords avaient comme but la protection des avantages acquis, aux nationaux français, durant la période de la colonisation. A cet égard, Cite-t-on à titre d'exemple : le protocole franco-tunisien de mai 1957 ainsi que les accords signés en date du 13 octobre 1960 et de mars 1963[266]. Bien entendu, par le biais de ces accords de coopération, les personnes physiques, les sociétés foncières françaises ont continué à jouir des terres que l'ex-métropole leur a accordées ou qu'elles ont achetées aux Tunisiens dans certaines conditions. En plus, il convient de noter que dans tous ces accords, est prévue une indemnisation des terres susceptibles de faire l'objet d'une restitution aux autorités tunisiennes.

Néanmoins, on peut se permettre de noter que les accords de coopération passés par la France avec les Etats du Maghreb ont connu certaines fragilités, malgré l'importance des garanties dont on vient de révéler l'existence, dans la mesure où, les accords passés avec le Maroc n'ont contenu ni une protection de la propriété ni celle des engagements souscrits par l'ex-puissance coloniale envers ses nationaux et, les accords liant la France à la Tunisie n'ont prévu que la protection de la propriété et la jouissance des biens.

Dorénavant, il n'est pas illusoire de penser que la coopération entre la France et ses ex-colonies a engendré, immédiatement, une certaine atmosphère d'entente. L'ex-puissance coloniale s'en est servie, sans la moindre hésitation, afin de protéger ses prérogatives acquises durant la période coloniale. Effectivement, cette entente a poussé les gouvernements des Etats maghrébins à sauvegarder plus ou moins les intérêts de la France et à ne pas prendre en considération ses abus du passé colonial. A cet égard, il peut être opportun d'évoquer à titre de preuve la déclaration faite par le roi Mohammed V : *"vous avez mal agi à l'égard du Maroc. Ca ne serait peut-être pas très grave, de votre point de vue. Mais vous avez surtout mal agi envers la France, risquant de tout lui faire perdre ici, de dresser entre nos deux pays un mur de colère et d'incompréhension…Mais tout cela, c'est le passé. Tout est arrangé*

[265] Titre IV de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara.
[266] Voir à propos de ces accords, THIERY (H.), « *La cession à la Tunisie des terres des agriculteurs français* », Annuaire français de Droit international (A.F.D.I.), 1963, p. 933.

maintenant entre la France et nous. Alors si vous voulez travailler à la prospérité de ce pays, vous êtes les bienvenus. La protection de l'Etats chérifien vous est acquise…"[267]. En outre, cette entente a levé la pression sur les français propriétaires dans le territoire de l'ex-Etat colonial car elle leur a laissé le temps de vendre leurs biens et de transférer en France leurs liquidités. Alors, on peut estimer que l'entente successive lors de la conclusion des accords de coopération entre les Etats du Maghreb et la France, peut être conçue, tels que certains le pensaient, comme un moyen d'adoucir les effets de la décolonisation et ses rigueurs[268]. Une autre idée mérite d'être soulignée : il s'agit de savoir que la coopération est conçue, par certains, comme un moyen d'offrir à la France des possibilités de pression qu'elle pouvait exercer sur les Etats maghrébins dans le cas où ils pourraient toucher aux intérêts de ressortissants français. Dans ce contexte, la principale question qui peut se poser est la suivante : comment peut-on- justifier que la France ne s'est pas servi de ses accords de coopération passée avec les Etats maghrébins en tant que moyen de pression? Comme réponse à cette question, il convient de penser, à l'arme financière, c'est-à-dire que la France pouvait priver chaque Etat maghrébin de son aide financière, dans le cas où il procéderait à la nationalisation ou à la récupération de ses richesses nationales sans aucune indemnité *"équitable, rapide et transférable"*[269]. De même, si l'indemnisation n'est pas versée à temps par l'Etat maghrébin, la France pourra diminuer son aide financière dont une partie sera affectée à l'indemnisation des personnes physiques ou morales françaises dépossédées de leurs biens acquis durant la période coloniale. Alors, on peut se permettre de remarquer que l'aide financière française et le contentieux pouvant résulter de la procédure de nationalisation sont deux éléments, extrêmement, indissociables. Ceci conduit certains à dire que ce moyen de pression est tout à fait actif et efficient car les Etats du Maghreb, à cause de leurs crises financières et de leurs besoins d' aide en la matière, se sont trouvés obliger de respecter le principe d'indemnisation. Et comme l'a fait remarquer A. Bokel, *"la recherche d'une aide financière nécessaire de l'ancienne métropole rend inopportunes les positions trop radicales"*[270]. C'est ainsi que le professeur D. Bardonnet a souligné, à cet égard, que *"les*

[267] LACOUTURE (J.), « *Cinq hommes et la France* », Paris : Editions du Seuil, 1961, p. 254.
[268] FLORY (M.), « *Décolonisation et succession d'Etat* », l'Annuaire français de Droit international (A.F.D.I.), 1966, p. 589, ainsi que « *La succession aux traités lors de la décolonisation de l'Afrique du Nord* », l'Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1966, p. 13.
[269] DURANT-REVILLE (L.), Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.) et intitulé « *Principes et méthodes d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement* », Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 14, 28 juillet 1962, p. 651.
[270] BOKEL (A.), « *Les aspects internationaux de la loi tunisienne du 12 mai 1964 portant sur la nationalisation des terres à vocation agricole* », Revue générale de Droit international public (R.G.D.I.P.), 1967, p. 103.

impératifs de la coopération vont atténuer la césure et contribuer à assurer, au moins dans le domaine des droits patrimoniaux, une large continuité"[271].

Pour les partisans de cette approche, il est besoin de souligner, dans cette perspective, que l'ex-puissance coloniale a exercé une autre forme de pression, par le biais des accords de coopération, sur les Etats maghrébins pour empêcher ces derniers de porter atteinte à ses intérêts ainsi qu'a ceux de ses ressortissants. Cette pression pouvait, effectivement, se traduire par le fait de ne pas ouvrir les marchés français aux produits maghrébins, considérés comme sensibles dans la mesure où ils bénéficiaient de préférences douanières par exemple : les agrumes, l'huile d'olive et le vin…etc. De même, la France pouvait faire appel à d'autres moyens de pression, à titre d'exemples : son refus à renouveler les contrats des experts français qui travaillaient sur le territoire de l'Etat maghrébin ou son refus à tout recrutement nouveau ou encore dresser, devant l'entrée des travailleurs maghrébins en France, diverses difficultés comme le refoulement, le contingentement, le contrôle médical très rigide…etc.

Par ailleurs, il importe de noter que la France a tenu à protéger, par le biais de la coopération, d'autres privilèges faisant partie du domaine public qu'elle a constitués au Maghreb. Il s'agit des avantages faisant partie du domaine militaire, culturel, administratif et technique.

Tout d'abord, dans le domaine militaire, certains auteurs révèlent que la France a continué à exercer ses prérogatives et cela était prévu, effectivement, par de multiples accords de coopération passés avec les Etats du Maghreb. Dans ce contexte, les preuves sont autant nombreuses. Néanmoins, on va se contenter d'en évoquer les plus importantes et les plus connues.

S'agissant du Maroc, il peut être opportun d'énoncer que c'est le protocole annexé à la déclaration du 2 mars 1956 relative à la proclamation de "l'indépendance dans l'interdépendance"- bien déterminé après par la convention diplomatique du 28 mai 1956- qui a conservé entre les mains des forces armées françaises, qui demeuraient sur le territoire marocain, le maintien des installations et des équipements militaires[272]. Dans la même réflexion, il est nécessaire d'indiquer que de multiples limitations ont été apportées, par les accords d'Evian du 18 mars, au principe de transfert des biens de type militaire au successeur de l'ex-Etat colonial. Ainsi, la déclaration de principes relative aux questions militaires ainsi

[271] BARDONNET (D.), « *La succession d'Etat à Madagascar* », Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), PICHON (R.) et DURAND-AUZIAS (R.), 1970, p. 16.
[272] BOURELY(M.), « *Droit public marocain* », Editions La Porte, 1965. Tome I, p. 84.

que l'annexe jointe à celle-ci, ont énoncé la concession à bail à la France de la base aéro-navale de Mers-el-Kébir pour une durée de quinze ans, à partir de la date d'auto-détermination. Ce bail devait être renouvelé par accord entre les deux parties en présence (article 1er).

Dans le cas de l'Algérie, elle s'est engagée à laisser la jouissance à l'ex-métropole des installations militaires qui se trouvaient concentrés, en particulier, dans les communes d'El Ançor, Bou Tlélis, Miserghin, des Iles Habibas et Plane[273]. L'aérodrome de Lartigue et l'établissement de l'Arbal, quant à eux, devaient être intégrés, pendant une durée de trois ans, à la base de Mers-el-Kébir et seront, par voie de conséquence, soumis au même régime[274]. Ainsi, l'ex-Etat colonial va, bénéficier, pendant cinq ans, des sites comprenant les installations d'In Ekker, Reggane et de l'ensemble de Colomb-Béchar-hammaguir[275].

Par ailleurs, en ce qui concerne la Tunisie, il convient de citer, à titre d'exemple, l'article 4 de l'accord général du 3 juin 1955 qui a précisé qu'en matière de défense, la France devait continuer à jouir de ses privilèges. Ceci veut dire qu'aucun transfert concernant les biens que la France a constitués durant la période de la colonisation dans le domaine précité et qui sont importants pour les forces armées françaises ainsi que pour leur liberté de mouvement, n'était possible au profit de la Tunisie[276].

Nonobstant, il convient de souligner que l'événement de l'indépendance de la Tunisie a engendré un changement de situation. En effet, selon le protocole du 20 mars 1956, la Tunisie a repris ses privilèges dans le domaine de la sécurité et de défense, en outre, elle a hérité des biens que la France avait constitués en cette matière, durant l'époque de la colonisation. Néanmoins, il est intéressant de révéler que cette possibilité n'était pas absolue et exclusive car un échange de lettres du 3 octobre 1956 la limite, et dit que l'ex-Etat colonial devait garder les locaux et le matériel nécessaire à sa contribution au service de sécurité, particulièrement, à Souss, Mareth, Zarzis, Ben Bardanne, Bizerte, Ferryville, Grombalia, Tunis et Medjez-el-Bab[277]. De même, l'accord franco-tunisien du 17 juin 1958 a consacré le maintien des troupes françaises à Bizerte ainsi que des installations et équipements militaires

[273] L'article 2 de la déclaration de principes relative aux questions militaires.
[274] L'article 3 de la déclaration précitée.
[275] L'article 4 de la déclaration précitée.
[276] FOUILLOUX (G.), « *La succession des Etats de l'Afrique du Nord aux biens publics français* », Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1966, p. 65.
[277] Ibid.

qui s'y reliaient, c'est dire les casernes, les aérodromes, les stations radios, les stations météorologiques, le camp militaire, le mess, les terrains et immeubles…etc.

Ensuite, quant aux privilèges culturels, il peut être opportun de signaler que ces avantages ont été attribués à l'Etat français par le biais de la coopération culturelle franco-maghrébine.

Dans le cas du Maroc, on tient à indiquer que selon les dispositions de la convention culturelle franco-marocaine, signée à Paris le 5 octobre 1957[278], le gouvernement français- à part le privilège que le Maroc lui a accordé et qui résidait dans sa faculté d'ouvrir, sur le territoire marocain, des établissements dans lesquels les Français pouvaient enseigner à tous les niveaux, conformément aux programmes, horaires et méthodes pédagogiques marocaines- il disposait également d'un autre privilège : la mise à sa disposition de certains locaux scolaires (article 5).

Evidemment, il est besoin de rappeler que ces prérogatives dont on vient de rendre compte s'avèrent, aux yeux de nombreux auteurs, d'une grande ampleur dans la mesure où elles peuvent avoir comme effet la réalisation de "l'indépendance dans l'interdépendance". Et c'est dans cet esprit que vont s'engager aussi les accords d'Evian organisant la coopération culturelle franco-algérienne sous forme d'une "déclaration de principes relative à la coopération culturelle". En effet, selon l'article 2 de cette déclaration, la France devait continuer à jouir d'un certain nombre d'établissements scolaires.

Par ailleurs, en Tunisie, il convient de rappeler que malgré son accession à l'indépendance et la signature d'un nouvel accord de coopération culturelle, celui du 29 mars 1957[279], avec la France, cette nouvelle situation n'était pas créatrice d'un grand changement quant aux atténuations apportées au transfert des biens, à usage scolaire, par la convention culturelle du 3 juin 1955. La Tunisie s'est engagée à faire bénéficier la France des établissements qui lui sont accordés à titre de propriété. Les autres, seront mis à sa disposition à titre gratuit et ne seront rendus à l'ex-colonie que lorsque l'ex-protecteur aura construit de nouveaux établissements pour lesquels la Tunisie s'est engagée, néanmoins, à renoncer aux terrains.

[278] Voir cette convention dans la Documentation française "Notes et Etudes documentaires" (N.E.D.), (2359), 11 décembre 1957 et dans le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 14 janvier 1960.
[279] Cet accord est appelé à être remplacé par le protocole de coopération culturelle (et technique) du 15 avril 1959. Ce dernier fera, à son tour, place aux protocoles de coopération culturelle et de coopération technique qui seront signés respectivement le 14 février 1969 (Journal officiel de la République française "J.O.R.F", 1er octobre 1969, p. 9715) et le 5 juin 1969 (Journal officiel de la République française "J.O.R.F.", 17 septembre 1969, p. 9436).

En fin, quant aux privilèges administratifs et techniques, il importe de souligner qu'à travers la coopération, la France a continué à bénéficier, malgré l'indépendance politique des Etats du Maghreb, de l'ensemble de ces avantages. Pour bien justifier cette idée, on tient à invoquer, à cet égard, les arguments les plus importants.

Dans le cas du Maroc, il importe de rappeler que même si ce dernier n'a pas fait de cessions de titres de propriété au profit des services français demeurés sur son territoire, il a mis, par contre, à leur disposition un certain nombre de biens. En témoigne par exemple : l'accord franco- marocain du 16 juin 1962[280] relatif au transfert de l'annexe à Rabat de l'Institut géographique national français, selon lequel a été mis au service des agents français de l'Institut en mission au Maroc, le matériel technique de campement et les véhicules indispensables à la réalisation de leurs tâches[281]. Quant à la convention sur la coopération administrative et technique signée le 6 février 1957[282], elle a consacré, en son article 3, le maintien entre les mains des services français de la documentation technique qui leur était nécessaire.

Dans le cas de l'Algérie, il convient de révéler que l'ex-métropole a continué, au nom de la coopération, à bénéficier de tout le mobilier et les immeubles jugés essentiels à l'accomplissement de ses services. Cite-t-on, à cet égard, l'article 19 (alinéa 2) du Titre IV de la déclaration de principes relative à la coopération économique et financière qui a énoncé que ″ le domaine immobilier de l'Etat en Algérie sera transféré à l'Algérie, sous déduction, avec l'accord des autorités algériennes, des immeubles jugés nécessaires au fonctionnement normal des services français temporaires ou permanents″.

Par ailleurs, en Tunisie, lors de son accession à l'indépendance, à partir du 20 mars 1956, les nouveaux accords de coopération dans les domaines administratifs et techniques qu'elle a passés avec l'ancienne métropole, ont reconnu à cette dernière le droit de garder tous les biens qui semblaient indispensables au fonctionnement de ses services restés sur place. D'ailleurs, M. Fouilloux, comme d'autres penseurs, est conduit à considérer que cet accord est

[280] Voir cet accord dans le Bulletin officiel du Royaume du Maroc (B.O.R.M.), 21 juin 1963, p. 1023.
[281] FOUILLOUX (G.), « La succession des Etats de l'Afrique du Nord… », Op. Cit., p. 77.
[282] Voir cette convention dans le Bulletin officiel du Royaume du Maroc (B.O.R.M.), 22 juillet 1957 ou dans la Documentation française, (2266), 27 juillet 1957.

"beaucoup plus remarquable par le maintien du caractère français de certains biens que par le transfert des biens au nouvel Etat tunisien"[283].

Or, comme on vient de dire, les privilèges acquis que la France entendait conserver dans son intérêt et dans celui de ses ressortissants, par le biais de la coopération, était d'une grande ampleur. Ceci pouvait lui assurer une position privilégiée et stable. En outre, il n'est pas illusoire, aux yeux de certains, de penser que le maintien de ces prérogatives par la France ne pouvait être réalisé sans porter atteinte à la souveraineté des Etats du Maghreb sur leurs richesses naturelles ainsi qu'à leur liberté et indépendance de décision au niveau économique, militaire, administratif et culturel. Pour ainsi dire, ces accords de coopération prévoyaient, comme certains le pensaient tel que M. B. Cubertafond, *"une forme de co-souveraineté"*[284].

Sur un autre angle, on tient à souligner que les accords de coopération que la France a passée avec les Etats du Maghreb comportaient de nombreuses dispositions allant dans le sens d'attribution de garanties.

En effet, à la veille de l'indépendance du Maghreb, beaucoup de fonctionnaires coloniaux sont demeurés sur place. A cet égard, certains ont confirmé que leur nombre était de 189 000, dont 130 500 titulaires et 58 500 non- titulaires[285]. Ce qui fait que, l'ex-métropole a inséré, dans ses accords de coopération conclus avec les Etats maghrébins indépendants, afin de protéger ce personnel colonial, un grand nombre de dispositions s'inscrivant dans cette ligne. Ainsi, titulaires ou non-titulaires, les fonctionnaires précités ne sont pas détachés de l'administration maghrébine, leur appartenance à cette dernière n'a pas cessé. En Algérie par exemple, il peut être opportun d'indiquer que les Français jouissant des droits civiques algériens se voyaient même reconnaître une vocation statuaire à la fonction publique algérienne, sans pour autant, arrêter d'appartenir à la fonction publique métropolitaine[286].

Autre part, c'est dans le cadre de la coopération et l'indépendance que le personnel colonial non titulaire ainsi que celui des services commerciaux et industriels se trouvaient protégés contre toute discrimination dont ils pouvaient faire l'objet[287]. Quant à l'Algérie, une pareille

[283] FOUILLOUX (G.), « La succession des Etats de l'Afrique du Nord… », Op. Cit., p. 71.
[284] CUBERTAFOND (B.), « *La République algérienne démocratique et populaire* », Paris : P.U.F., 1979, p. 22.
[285] Voir à propos de ces chiffres, ETIENNE (B.), « *Succession d'Etat et conditions des habitants* », Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1966, p. 41.
[286] Les accords d'Evian, déclaration générale, chapitre II, II 2b, et déclaration des garanties II^{ème} partie, chapitre II, 7.
[287] Article 19 de la convention de coopération administrative et technique franco-tunisienne du 3 juin 1955 et article 26 de la convention de coopération administrative et technique franco-marocaine du 6 février 1957.

protection se traduisait même dans le cas de l'accès à la fonction publique et également aux autres emplois[288].

En ce qui concerne le personnel colonial bénéficiant de la qualité de titulaire, il a continué à maintenir intacte sa situation administrative antérieure. Même si, dans le cas du Maroc et de la Tunisie, les fonctionnaires coloniaux, cadres titulaires marocains et tunisiens et ceux titulaires des cadres métropolitains détachés au Maroc ou en Tunisie, ont été protégés en particulier par la convention franco-marocaine de coopération administrative et technique du 6 février 1957 (article 20 et 24) et franco-tunisienne du 3 juin 1955 (article 15, 16 et 17) ainsi que par l'article 16 (alinéa a) du protocole annexé à la convention culturelle franco- marocaine du 5 octobre 1957. En revanche, on doit les distinguer par rapport à la nature de leurs droits, par exemple, dans le cas de pension de retraite, les deux catégories de fonctionnaires précités ne jouissaient pas du même régime, par conséquent, leurs droits acquis n'allaient pas s'étendre au même niveau et de la même manière : les fonctionnaires coloniaux titulaires des cadres marocains et tunisiens pouvaient jouir de ce qu'on appelle la pension principale, alors que ceux qui étaient titulaires des cadres non locaux pouvaient bénéficier, (du fait de régime général de retraite en France auquel ils étaient adhérents), que d'une indemnité de fin de service ou d'une prime de remplacement[289].

Pourtant, il importe d'ajouter que les accords de coopération que l'ex-puissance coloniale a passés avec les Etats du Maghreb concernait, également, le reste de la population française restée sur place en lui assurant le maximum de sécurité. Pour bien illustrer cette idée, il est besoin d'évoquer, à titre d'exemple, la déclaration des garanties contenues dans les accords d'Evian.

Tout d'abord, la population en cause pouvait bénéficier, comme les Algériens, de la sécurité des personnes et de la libre circulation entre la France et l'Algérie. Ensuite, la déclaration a mis l'accent sur des garanties qui devaient être accordées à la population de l'Algérie de statut civil français de droit commun et premièrement aux Européens. Il s'agissait effectivement d'une part, des garanties dites individuelles à savoir : la protection des personnes physique et de leurs biens (la protection des biens a été bien étudiée antérieurement). Quant à la protection des personnes physiques, cela voulait dire que ces personnes en cause pouvaient bénéficier d'un certain nombre de garanties, par le biais de nombreuses dispositions insérées dans la

[288] Voir les accords d'Evian, déclaration des garanties II[ème] partie, chapitre II, article 13.
[289] Voir à propos de tous ces aspects, RIFFI (E.M), « *Le statut de coopérant français au Maroc* », Mémoire de D.E.S. : Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, décembre 1971, pp. 232- 234.

déclaration précitée, cite-t-on par exemples : la liberté de culte, la liberté syndicale et d'association, l'exercice des droits civiques, la non-discrimination, les garanties judiciaires, le droit d'utiliser la langue française, les garanties en matière de nationalité…etc. Et d'autre part, il s'agissait des garanties organiques, conçues comme complémentaires aux premières, consacrées par le chapitre III de la déclaration en question et qui concernaient l'Association de sauvegarde et la Cour des garanties. Quant à la première, son but principal consistait dans sa possibilité d'ester en justice, y compris devant la Cour des garanties, afin de défendre les droits personnels des Européens de statut civil de droit commun auxquels a fait allusion la déclaration des garanties, d'intervenir auprès des autorités locales et d'administrer les établissements culturels de bienfaisance. Quant à la Cour des garanties, le pouvoir de cet organisme mixte, composé de quatre magistrats dont deux Européens, était d'une grande importance, du fait qu'il était capable d'ordonner des enquêtes et d'annuler toute décision individuelle ou tout texte opposé à la déclaration des garanties. Enfin, il est besoin de rappeler que la déclaration des garanties s'est engagée, également, à faire jouir les Français résidant en Algérie en tant qu'étrangers, d'une assimilation aux nationaux à l'exception des droits à caractère politique.

En parallèle, il convient d'indiquer que la déclaration de principes relative à la coopération culturelle des accords d'Evian s'est inscrite aussi dans cette même ligne, c'est-à-dire maintenir le maximum de Français en Algérie. Prend-t-on, à cet égard, comme titre d'exemple, le fait des garanties concédées aux enfants de cette population à savoir : leur possibilité de recevoir, -qu'il s'agisse des programmes, des méthodes ou des horaires-, un enseignement à caractère métropolitain, un enseignement dans des établissements et par des maîtres français, un enseignement dont les diplômes devaient avoir la même équivalence que ceux de la métropole. De telles dispositions ont été également, prévues par les conventions culturelles franco-tunisiennes du 3 juin 1955 (article 4) et franco-marocaines du 5 octobre 1957 (article 3)[290]. Alors, il n'est pas illusoire, aux yeux d'observateurs, de penser que toutes ces garanties qu'on vient de voir, tournaient autour d'un seul objectif à savoir : convaincre la population française de demeurer sur le territoire des trois Etats nord-africains, car c'était un élément substantiel pour que la coopération, passée par l'ancienne puissance coloniale avec ces Etats, fonctionne conformément aux directives et aux besoins de la France.

[290] ETIENNE (B.), « *La coopération culturelle franco-maghrébine* », dans « *Mutations culturelles et coopération au Maghreb* ». Ed. CNRS, 1969. (Collection du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés maghrébines C.R.E.S.M.), 1969, p. 116.

Un autre volet auquel les accords de coopération conclus entre la France et ses trois ex-colonies ont réservé une grande attention, mérite d'être évoqué : il s'agit d'une part, de garder les Etats du Maghreb dans la zone franc et d'autre part, d'orienter en permanence les échanges commerciaux ainsi qu'humains vers la France.

Concernant le premier point, on apprend d'un côté, que les trois monnaies du Maghreb ont continué à se définir par rapport à la monnaie de l'ex-Etat colonial, en plus, ces pays ne pouvaient pas avoir une encaisse propre en devise et en or. Cela a fait l'objet d'une ouverture perpétuelle du circuit monétaire maghrébin sur celui de l'ex-puissance coloniale et, par conséquent, sur sa production. *"Il en résulte, notamment*, inscrit A. Belal, *que les revenus nouveaux des pays en «monnaie satellite» trouveront un emploi rapide en biens d'importation ou en placements extérieurs"*[291]. Et d'un autre côté, on apprend également que les Etats maghrébins n'ont maintenu, entre leurs mains, aucun pouvoir en matière de contrôle des changes. Ceci résultait de leur acceptation des deux principes capitaux sur lesquels se basait la zone monétaire : la convertibilité totale des monnaies et la liberté absolue de transfert des fonds, dans le sens France-Maghreb et vice- versa[292].

Autre part, pour certains, le maintien du Maghreb dans la zone franc a constitué une source d'importants bénéfices chaque fois que l'ancien pouvoir métropolitain est amené à importer, de ses trois-ex colonies, des produits agricoles et des matières premières. Et c'est dans ce sens là qu'Yvon Bourgues, secrétaire d'Etat à la Coopération, a considéré que *"l'achat de denrées et de matières premières dans les pays appartenant à la zone franc permet une économie de devises de plusieurs dizaines de milliers de dollars par an"*[293]. En outre, ce moyen en question, c'est-à-dire, le maintien de ces Etats du Maghreb dans la zone précitée, envisagé par les accords de coopération[294], tendait effectivement à consolider la position de pays à monnaie directrice au niveau international. Et ainsi, Xavier de La Fournière a confirmé cette

[291] BELAL (A.), « *L'investissement au Maroc (1912- 1964)* », Casablanca : Les Editions maghrébines, 1976, p. 128.
[292] BLOCH- LAINE et collaborateurs, « *La zone franc* », Paris : P.U.F., 1956, p. 361; BERNIS (G.D. de), « *La Tunisie et la zone franc* », Les Cahiers de Tunisie, (25), 1959, p. 19; « *Les problèmes monétaires de la zone franc* », Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social (C.E.S.), par LA FOURNIERE (X.de), Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Conseil économique et social (C.E.S.), (3), 15 avril 1970, p. 223, ainsi que son ouvrage intitulé « *La zone franc* », Paris : P.U.F.,(Collection Que sais-je?,), 1971.
[293] BOURGUES (Y.), « *La coopération franco-africaine et malgache* », Revue de la Défense nationale, 1970, cité par LECA (J.), « *Idéologie de la coopération* », Etudes internationales, (2), volume V, juin 1974, p. 346.
[294] Voir à cet égard, le protocole annexe à la déclaration franco-marocaine relative à l'établissement de « *l'indépendance dans l'interdépendance* » du 2 mars 1956; la convention financière et économique franco-tunisienne du 3 juin 1955; la déclaration sur la coopération économique et financière des accords d'Evian (Titre II et III).

idée d'après lui, l'objectif était de conduire ces Etats à *"utiliser la place de Paris pour leurs opérations en devises…A renforcer son rôle sur le plan international"*[295].

Il résulte, de l'ensemble des considérations de ces auteurs une conclusion qui constate que le maintien des trois économies maghrébines dans la zone franc était un moyen qui les conduisait d'une part, à rester entièrement dépendantes de l'ex-métropole et d'autre part, à subir les effets de toutes les politiques que cette métropole pratiquait en matière de prix des produits français importés, les effets des dévaluations de la monnaie directrice, les effets de l'inflation, le capitalisme…etc.

D'ailleurs, il importe de signaler que la décolonisation des Etats maghrébins a suscité un sentiment de crainte chez l'ex-Etat colonial car ce dernier s'est trouvé en face d'une grande concurrence notamment celle des U.S.A. et de la Communauté socialiste. Là encore, l'ancienne métropole a passé des accords de coopération avec ses trois- ex colonies d'Afrique du Nord en faisant diriger les échanges commerciaux envers elle. A cet égard, les exemples sont si multiples qu'on va en évoquer les plus pertinents.

Dans le cas du Maroc, la politique du contingentement en franchise de douane, établie officiellement par l'ancienne métropole, le 13 septembre 1948, au niveau de nouveau régime de coopération et de collaboration, a consacré le maintien du contrôle du commerce extérieur marocain entre les mains de cette ex-puissance coloniale. En effet, cette franchise ne concernait que les produits dits sensibles à savoir : les agrumes, les vins, les céréales, les conserves, l'huile d'olive…etc.

S'agissant de la Tunisie, cette dernière s'est trouvée, en raison de la convention économique et financière du 3 juin 1955, en union douanière absolue avec l'ex-Etat colonial, par conséquent, ce dernier n'a pas cessé malgré l'indépendance politique de la Tunisie, d'orienter, selon ses besoins et ses directives, son commerce extérieur.

Encore, en Algérie, la déclaration franco-algérienne sur la coopération économique et financière a consacré, par son article 5, l'établissement d'un régime particulier devant diriger les liens commerciaux entre la France et l'Algérie, lequel, aux termes des dispositions de l'article 6, serait appelé à préciser ″l'institution de tarifs préférentiels ou l'absence de droits″ et les ″facilités d'écoulement sur le territoire français des productions excédentaires de

[295] Le Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.), par LA FOURNIERE (X.de)…, Op. Cit., p. 214.

l'Algérie". Dans ce contexte, il peut être opportun d'évoquer D.Y. Méducin qui a noté que "*la structure du commerce extérieur de l'Algérie, axée sur ses relations avec la France, relève d'un bilatéralisme pratiquement intégral qui sera le lit d'une coopération de substitution; cet aspect est favorisé par la conception même des accords d'Evian, strictement bilatérale et exclusive de la moindre allusion à un quelconque élargissement vers une politique économique multilatérale : les relations économiques avec les autres Etats arabes, tout autant que l'hypothèse d'une formule d'association entre l'Algérie et la C.E.E. sont complètement passées sous silence*"[296].

Donc, les trois ex-colonies d'Afrique du Nord se trouvaient, par le biais de cette coopération passée avec l'ex-métropole, en face de circonstances défavorables pour leurs intérêts comme par exemple, l'impossibilité de toute autonomie et de stabilisation économique et financière qui résultait, effectivement, du système d'échanges inégaux appliqué.

En outre, il est substantiel de ne pas oublier un autre volet qui a suscité beaucoup d'attention de l'ancienne puissance coloniale; il s'agit de l'encouragement de la population maghrébine à rejoindre la France. En effet, cette dernière s'est engagée, après le déclenchement du processus de la décolonisation, à orienter la migration maghrébine chez elle afin de répondre aux besoins de plus en plus croissants de son économie. C'est ainsi que de nombreuses dispositions relatives à cette démarche ont été insérées dans les accords de coopération passés par l'ancienne métropole avec ses ex-colonies. A cet égard, les exemples sont nombreux, on va mentionner les plus importants comme la déclaration des garanties, contenue dans les accords d'Evian, énonçant que tout Algérien, sauf décision de justice, muni d'une carte d'identité, était libre de circuler d'Algérie en France. En outre, les Algériens, qui quittaient leur pays pour s'installer en France dans le but d'y travailler, se voyaient reconnaître le droit de transporter leurs biens mobiliers hors d'Algérie. Ainsi, l'article 7 de la déclaration franco-algérienne sur la coopération économique et financière a précisé que "les ressortissants algériens résidents en France, et notamment les travailleurs, auront les mêmes droits que les nationaux français, à l'exception des droits politiques".

Finalement, on peut considérer que toutes les données de l'analyse qui vient d'être menée tout au long de ce premier paragraphe, ne procèdent pas du néant. Elles se fondent, en partie, sur certains liens historiques, culturels et économiques qui sont antérieures à l'accession des Etats

[296] MEDUCIN (D.Y.), « *Le modèle algérien de coopération pour le développement* », Mémoire de D.E.S. : Droit public : Aix-en- Provence, p. 52.

maghrébins à l'indépendance. En outre, nombreux sont ceux qui estiment que l'intérêt particulier que portait l'ex-Etat colonial à la coopération avec ses- ex colonies lui a offert un terrain de choix pour s'imposer et créer les conditions irréversibles de la dépendance de ces Etats maghrébins envers elle.

Paragraphe 2 : Le passage à une coopération "modulée" selon les Etats maghrébins

Il importe de souligner, ici, que la coopération engagée par l'ex-Etat colonial avec les Etats du Maghreb (ses trois ex - colonies) une fois décolonisés, n'était pas appliquée, selon les observateurs, de manière uniforme. Effectivement, cette "stratégie" était totalement l'œuvre du Général De Gaulle. A l'inverse de l'Algérie qui était bénéficiaire d'une coopération exemplaire et exceptionnelle avec la France, le Maroc et la Tunisie n'étaient pas du tout, des "partenaires" privilégiés. Donc, on peut reconnaître l'existence d'une préférence très marquée, de la France gaulliste, pour la coopération avec l'Algérie.

En ce qui concerne l'avènement d'une Algérie indépendante coopérant, étroitement, avec la France, les témoignages par écrit sont multiples, par exemple, la déclaration faite, en juillet 1960, à Caen, par le fondateur de la V^{ème} République : *"je suis convaincu que l'Algérie sera étroitement liée à la France. C'est la logique des choses, c'est une nécessité pour l'Algérie, utile à la France, c'est indispensable pour le monde"*[297]. Ainsi, en novembre 1961, au cours de son voyage en Corse, il a consacré la revendication *"d'une coopération fraternelle entre l'Algérie de demain et la France"*[298]. De même, en 26 mars 1962, le général de Gaulle s'est prononcé : *"en un siècle, où l'avènement de deux milliards d'êtres humains à l'indépendance politique et à l'espoir économique et social commande l'avenir de notre espèce, ce que la France et l'Algérie commencent à faire en commun est un exemple mondial"*[299].

En effet, les proclamations d'une volonté de coopération exceptionnelle avec l'Algérie décolonisée sont diverses et nombreuses, toutefois, on va se contenter de ce qu'on vient d'évoquer à cet égard. En outre, ce désir de coopérer étroitement avec l'Algérie s'est consacré par les Accords d'Evian. Dés lors, il nous semble tout à fait justifié de comprendre comment cette coopération privilégiée avec l'Algérie s'est bien concrétisée.

[297] PASSERON (A.), « *De Gaulle parle (1958-1962)* », Paris : Plon, 1962, p. 245.
[298] Ibid, p. 322.
[299] ISOART (P.), « *Le général de Gaulle et le Tiers- Monde : 1958-1962* », Contribution au Colloque sur « *De Gaulle et le Tiers- Monde* », Editions A. Pedone, 1984, p. 127.

En fait, cette préférence pouvait se traduire par deux aspects à savoir : d'une part, l'importance de l'aide de la France gaulliste à l'Algérie et d'autre part, l'adoption d'une politique d'indulgence envers elle.

Pour bien illustrer le premier point, il peut être opportun d'évoquer, à titre d'exemples, d'un côté, la coopération culturelle et technique et d'un autre côté, l'aide au développement économique.

S'agissant, d'abord, de la coopération culturelle et technique avec l'Algérie, la France y accorde une portée exceptionnelle[300]. Incontestablement, l'Algérie était placée au premier rang des pays auxquels la France gaulliste apportait son aide en personnel. A cet égard, les arguments à citer sont multiples. Ainsi, évoque-t-on par exemple, le rapport de G. Prioux, rapporteur de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan de l'Assemblée nationale française, qui a dévoilé que 101000 agents français était en fonction en Algérie au 1er janvier 1962, dont 76000 au titre de la coopération technique et 25000 au titre de la coopération culturelle[301]. Egalement, la lecture du rapport Jeanneney, nous permet, dans ce même ordre d'idées, de tirer certaines évaluations statistiques : en effet, environ de 3124 experts sont mis à la disposition de l'Algérie, le 1er janvier 1967, dans le but de contribuer au fonctionnement de son administration ainsi que de son économie. En parallèle, les enseignants, quant à eux, représentaient 9502 personnes, dont 1528 sont apprêtés à l'Office universitaire et culturelle française en Algérie (O.U.C.F.A.). De même, d'après le rapport de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.), au 1er janvier 1968, presque 9341 agents français enseignaient en Algérie, dont 6470 au nom de la coopération culturelle et 1274 au nom de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (O.U.C.F.A.), ce qui restait concernait l'enseignement privé scolarisant environ 41986 Algériens au cours de l'année de référence.

Par ailleurs, s'agissant d'experts, la Direction précitée a révélé que prés de 2810 ont été envoyés en Algérie, au cours de l'année 1968, contre 1607 au Maroc et 456 en Tunisie. En outre, à la veille du départ du fondateur de la Vème République, l'Algérie se trouvait bénéficier de 2940 experts français sur un total de 6 884 en fonction dans le monde entier.

[300] BOUDRAI (F.), « *La coopération culturelle franco-algérienne* », Mémoire de l'I.H.E.I : Paris II, 1980 et MOUHOUBI (S.), *« La politique de coopération franco-algérienne* », Thèse de Doctorat : Science politique : Paris I : 1985.
[301] Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Débats parlementaires, Assemblée nationale (A.N.), Années 1964-1965, n° 94, A.N., p. 5037.

Certes, le domaine de l'enseignement a légèrement reculé : la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.), devenue en mars 1969 Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.), n'a mis au service de l'Algérie que 6116 professeurs au nom de la coopération culturelle et 673 au nom de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (O.U.C.F.A.), contre par exemple 9035 s'agissant du Maroc. En revanche, cette constatation sur ce petit recul en ce qui concerne l'enseignement ne changeait rien quant à la position privilégiée consacrée à l'Algérie. Dans cette perspective, un autre aspect mérite notre attention à savoir : les sommes de l'ex- puissance coloniale, dirigées par le général de Gaulle à la coopération précitée avec l'Algérie, étaient d'une grande ampleur. En témoignent divers arguments, prend-t-on à titre d'exemple, les rapports d'activité de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.) ainsi que les débats parlementaires de l'Assemblée nationale (A.N.). D'après la lecture de ces deux sources, on apprend qu'au cours des années 1967, 68 et 69, l'effort de coopération culturelle avec Alger représentait 21 à 22 % de l'ensemble des crédits qui sont accordées aux pays relevant de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.) du Ministère français des Affaires étrangères et plus de la moitié des dotations calculées dans le cas du Maghreb. De même, les crédits de coopération technique se sont également concentrés sur l'Algérie. A cet égard, selon les rapports d'activité de la Direction précitée, les crédits affectés, au cours de l'année 1967, aux anciens départements français de l'Afrique du Nord, représentaient plus de 40 % de l'ensemble des dotations qui sont accordées aux pays relevant, en matière de coopération, du Ministère des Affaires étrangères (D.G.A.C.T.) et approximativement 61 % des sommes prévues dans le cas du Maghreb. D'ailleurs, ces chiffres ont atteint, au cours des années 1968 et 69, environ 30 % et un peu plus de 63 %.

C'est ainsi que l'Algérie demeurait occuper, quant à la distribution géographique des crédits de coopération culturelle et technique, une position privilégiée.

En outre, il convient de révéler, d'après la lecture des rapports d'activité de la Direction visée, que la participation de l'Algérie à payer les enseignants que l'ex- puissance coloniale a mis à sa disposition était diminuée par rapport au Maroc et la Tunisie. En effet, durant les quatre années 1966, 67, 68 et 69, l'Algérie a reçu, par la France gaulliste, 58 % du total des crédits accordés au paiement des enseignants servant à l'étranger au non de la coopération culturelle, néanmoins, le Maroc et la Tunisie ne recevaient que 27 %. Donc, est très claire cette différence qui marquait visiblement l'Algérie et la mettait dans une position privilégiée par rapport aux autres pays. Dorénavant, cette prise en charge de la France gaulliste d'une grande

partie de la rétribution des agents français en fonction en Algérie lui a engendré beaucoup de dépenses en personnel de coopération culturelle ainsi qu'en celui de coopération technique. En outre, il convient de souligner qu'en dépit de la convention culturelle et technique, conclue le 8 avril 1966, entre la France et l'Algérie, ceci n'a pas apporté de profonds changements à cette situation, c'est-à-dire la France a continué à financer, tout au moins jusqu'en 1970, presque 58 % des traitements des enseignants français mis à la disposition de l'Algérie.

S'agissant, ensuite, de l'aide de la France au développement économique de l'Algérie, il convient de recourir, afin de bien illustrer cette idée, dans un premier temps, aux accords d'Evian et dans un second temps, à l'accord franco-algérien du 29 juillet 1965 concernant le *"règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel"*[302].

Effectivement, en vertu de la déclaration de principes des accords d'Evian relative à la coopération économique et financière, une aide financière privilégiée a été accordée à l'Algérie. Cette déclaration précitée a énoncé que "pour une période de trois ans, c'est-à-dire de juillet 1962 à juillet 1965, cette aide serait fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours". En outre, l'Algérie a reçu une aide, pour son développement économique, qui est estimée à 1 milliard de nouveaux francs (N.F.). Cette aide a été consacrée par une déclaration franco-algérienne le 19 janvier 1963. Egalement, une autre aide a été mise à la disposition de l'Algérie : la création d'un Fond de Consolidation du Crédit dans le but de garantir les crédits bancaires privés (100 millions), une contribution de (5 millions) est affectée au Fonds de Solidarité agricole, la disponibilité d'un deuxième prêt de trésorerie (250 millions) pour l'année 1963 et une aide de (180 millions) pour la continuation du projet concernant la construction d'habitations bon marché (H.L.M.) qui est prévue par le plan de Constantine (1er janvier 1959- 1er janvier 1964) et qui est entériné par le Général De Gaulle, lors de son arrivée au pouvoir en 1958[303]. De même, une aide massive de la France à l'Algérie, est effectuée également au cours de l'année 1964. A cet égard, le chiffre de cette aide, qu'il s'agisse de la réalisation des projets choisis d'un commun accord par les deux pays où de l'exécution algérienne de son programme d'équipement, a été d'une grande importance (800 millions de nouveaux francs (N.F.) dont 110 millions ont été prélevés pour régler les frais d'agriculteurs français dont les propriétés sont nationalisées le 1er octobre 1963. Pareillement, au titre de la participation française à l'organisme saharien, il peut être

[302] Voir le texte de cet accord dans le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 19 décembre 1965, pp. 1193 et s (suivantes).
[303] Discours prononcé par De GAULLE (Ch. de) à Constantine, « *Discours et Messages* », tome III, pp. 48- 49.

opportun de noter que la subvention à cet organisme a augmenté, considérablement, de 47 millions en 1964, à un total de 547 millions en 1957.

Force est de reconnaître que la France était considérée, certaines années, comme le pays du monde qui consacrait le plus fort pourcentage de son produit national brut à l'aide aux pays sous- industrialisés (2, 15 %)[304]. Pour bien comprendre pourquoi une telle considération, il est opportun de rappeler que la France a octroyé, au cours de la période transitoire de 1963 à 1965, une aide économique d'un montant total de 2654 millions.

Dans cette perspective, on s'aperçoit que même si l'aide financière privilégiée, attribuée à l'Algérie, a connu une décroissance au lendemain de l'expiration de la période transitoire de trois ans en juillet 1965, consacrée par les accords d'Evian, notamment, à partir de 1966, elle n'a pas, en revanche, disparu. Pour s'en convaincre, on tient à évoquer l'accord du 29 juillet 1965 qui a attribué, lui aussi, à l'Algérie une aide financière consistante. A cet égard, il peut être opportun de citer, à titre d'exemples, quelques évaluations statistiques. En effet, suivant l'article 32 de l'accord en question, la France a octroyé à l'Algérie un montant de 1 000 millions de nouveaux francs (N.F.) dont 200 millions comme don et 800 millions à titre de prêts remboursables en 20 ans et porteurs d'intérêts de 3%. De même, en vertu de l'article 33, un crédit de 1 000 millions, à moyen terme, était garanti, à l'Etat algérien. De sorte que l'aide française au développement industriel de l'Algérie, par le biais du protocole du 29 juillet 1965, a atteint 2 000 millions de nouveaux francs (N.F.), à raison de 400 millions par année. En plus, à cette dernière somme, s'est ajoutée, pour l'année 1968, une participation de 200 millions au Budget de l'Association coopérative, son financement devait être assuré, simultanément, par l'ancienne métropole et son ex-colonie. En revanche 60 % de la part de cette dernière lui sont avancées par la France et c'est sous forme de pétrole que cette avance pouvait se rembourser.

Force est cependant de souligner qu'en parallèle à cette aide française provenant du domaine public, l'Algérie pouvait, également, jouir de capitaux privés français qu'il s'agissent des crédits privés garantis par l'ancienne métropole ou des prêts et investissements du domaine privé. Néanmoins, cette aide privée qui a connu, depuis l'indépendance, une décroissance considérable, ne pouvait jouer un rôle important que dans le cas de l'Algérie, en raison des investissements privés engagés avant l'indépendance et continués depuis cette dernière. Et

[304] DELECLUSE (R.) et HEYMAAN (E.), « *France- Algérie : vers des relations nouvelles* », Faim Développement, janvier 1972, p. 1.

c'est dans ce sens là que certains auteurs[305] se sont, également, exprimés. Ainsi, l'Algérie s'est placée en tête des pays en voie de développement jouissant de transferts de capitaux privés français pendant toute l'époque où le général de Gaulle était au pouvoir.

Au total, il convient de regarder cette grosse aide financière que la France a apportée à l'Algérie comme une des bases principales de sa "stratégie" afin de réaliser d'excellentes relations d'entente avec elle dans un climat tout à fait intime.

Une dernière remarque mérite d'être évoquée : il s'agit d'un volet moins connu dans les relations franco-algériennes et qui rend, effectivement, ces dernières passionnelles et privilégiées. C'est la reconnaissance à l'Algérie du droit à tous genres de tolérance, d'indulgence et de marchandages. A cet égard, les données sont multiples, on va essayer de mentionner les plus pertinentes. Par exemple, malgré certaines mesures que l'ex-colonie a prises au détriment des intérêts de la communauté "pied noir", telles que la reprise, en octobre 1963, de toutes les terres de colons, des investissements privés français (banques, immeubles, usines), la nationalisation des sociétés minières françaises…etc., la France gaulliste, face à ces mesures, ne s'est laissée jamais aller à des mouvements d'opposition, de protestation ou de rétorsion. Cela veut dire que la relation de coopération entre l'Algérie et l'ex-métropole n'est pas du tout affectée par les mesures de décolonisation économiques qui étaient, complètement, contre les intérêts des Français en Algérie pour la seule raison que le général De Gaulle veillait toujours à préserver cette coopération qu'il voulait privilégier avec Alger. Et c'est dans cette ligne qu'André Passeron, comme d'autres penseurs, s'est exprimé : *"au cours des divers conseils des ministres qui se tiennent à l'Elysée, le général De Gaulle, devant les atteintes portées par Ben Bella aux accords d'Evian, insiste toujours sur la nécessité de poursuivre, quand même, la coopération"*[306].

Une autre donnée peut nous servir à confirmer ce qu'on vient de dire, il s'agit effectivement de la défense par le général de Gaulle des intérêts de l'Algérie contre sa propre administration et son opinion publique. En témoignent beaucoup d'exemples dont celui relatif à l'émigration. A ce propos, on ne manque évidemment pas de rappeler que l'Algérie a manifesté un grand mécontentement à cause de la réduction énorme de ses travailleurs en France, cette réduction est due aux limitations par l'accord du 10 avril 1964,- en particulier l'introduction de l'idée de contingentement,- fixée de manière unilatérale par le pays employeur, après détermination des

[305] Auteurs de la Revue, Statistiques et Etudes Financières, n° 240, décembre 1965, p. 1550.
[306] PASSERON (A.), « De Gaulle parle… », Op. Cit., p. 411.

cas d'embauche. Devant ce mécontentement, le général De Gaulle a réagi pour satisfaire les dirigeants algériens, en donnant naissance à un nouvel accord, celui signé par A. Bouteflika et J. Basdevant, le 27 décembre 1964. En vertu de ce nouveau texte, sont entrés en France 35 000 travailleurs algériens, au lieu de 12 000 fixés par l'accord de 1964, auxquels l'Office national de la main d'œuvre (O.N.A.M.O.) devait, après neuf mois, délivrer une autorisation de séjour appelé certificat de résidence. En outre, un effort particulier est fait afin d'améliorer leurs conditions de vie. Néanmoins, cette intervention du général De Gaulle a suscité de nombreuses irritations tant au niveau de l'administration française qu'au niveau d'une grande partie de la population dont la communauté "pied noir". Et c'est dans ce contexte que l'Hebdomadaire Minute, qui a représenté véritablement les ambitions et les envies de cette communauté, a considéré l'accord de 1968 comme *"aberrant, qui menace de plonger notre pays dans de terribles affrontements raciaux…"*[307].

Alors, la remarque la plus importante qu'on peut faire est que, vu le prix que le général De Gaulle attachait à la coopération avec l'Algérie, les Algériens trouvaient, comme à chaque fois, dans ce fondateur de la V^{ème} République leur meilleur défenseur contre les opposants de toutes sortes. On pourrait quant à cet aspect, invoquer Nicole Grimaud et indiquer que *"le général de Gaulle, après avoir plus ou moins imposé à tous la solution d'Evian, a mis un point d'honneur à sauver sa politique de la débâcle et s'est donc trouvé contraint à être plus tolérant à l'égard des manquements d'Alger"*[308]. En outre, on ne doit pas s'étonner de ce maintien nécessaire de la coopération entre la France et l'Algérie car, comme l'a souligné J. de Broglie, *"cette expérience (la coopération franco-algérienne) a un retentissement dans tout le Tiers-Monde. Si elle réussit, les pays du Tiers- Monde auront la preuve qu'ils peuvent s'appuyer, pour leur promotion économique et sociale, sur une économie libérale évoluée. Mais si elle échoue, ils regarderont ailleurs"*[309].

S'agissant du Maroc et de la Tunisie, la France leur a consacrés, à l'inverse de l'Algérie, peu d'intérêts. A cet égard, les données sur le refus de l'ex-Etat colonial de faire de ses deux ex-protectorats nord-africains des partenaires privilégiés et exceptionnels comme pour l'Algérie sont multiples et diverses, l'on va évoquer les plus importantes.

[307] OFFREDO (J.), « *Algérie : avec ou sans la France ?* », Cerf, 1973, p. 78.
[308] GRIMAUD (N.), « *La politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)* », Editions Karthala, 1984, p. 41.
[309] SEHIMI (M.), « *Regards sur la coopération franco-algérienne* », Révolution africaine, (153), janvier 1966, pp. 28 et s.

Premièrement, l'aide française, publique ou privée, apportée au Maroc et à la Tunisie, était très inférieure à celle apportée à l'Algérie.

En matière de coopération culturelle et technique, les engagements financiers les plus importants sont mis à la charge des deux anciens protectorats nord-africains. Ainsi, par exemple, la participation française au paiement des agents servant au titre de la coopération culturelle et technique, dans le cadre de la Convention de coopération administrative et technique du 6 février 1957 et de la Convention de coopération culturelle du 5 octobre 1957, n'était pas d'une grande importance car elle atteignait que 12 % du traitement de base entre 1957 et 1962 et 20 % à partir d'octobre[310]. C'est ainsi que la charge du Maroc était très lourde, sa rémunération aux coopérants que l'ancienne métropole mettait à son service, est effectivement arrivée à 80 %[311]. En outre, le coût global des coopérants français a connu une forte augmentation car les effectifs des agents de la coopération culturelle se sont bien élevés et le coût unitaire coopérant s'est accru, à son tour, du fait des avancements d'une part, et d'autre part, des augmentations du salaire de base en France[312].

En général, il est à révéler que pour la période allant de 1963 à 1969, le Maroc et la Tunisie ont reçu, sur une somme de 1 298,3 millions de dollars attribuée par la France, au titre de l'aide publique aux trois Etats du Maghreb, que 28 %, ce qui a constitué, à n'en pas douter, un pourcentage modeste qui ne représentait même pas la moitié de celui concernant l'Algérie (72 %)[313].

Par ailleurs, la participation française à la rémunération des agents de la coopération servant en Tunisie restait très inférieure à celle apportée à l'Algérie. Cela veut dire que le coût tunisien de la coopération culturelle française était également capital et pesant. A cet égard, ce coût a été évalué, après la communication, en 1969, à l'Assemblée nationale tunisienne, à 7 millions de dinars, autrement dit presque 19 % du budget de gestion du Ministère de l'Education nationale tunisienne. C'est pour cette raison qu'on doit relever que l'une des

[310] A propos de ces chiffres, les numéros de la Revue, "Statistiques et Etudes Financières" :
1962 : n° 190, octobre 1964, p. 1089 et n° 204, décembre 1965, p. 1550.
1963 : n° 240, décembre 1968, p. 1373.
1964- 1967 : n° 251, novembre 1969, p. 14.
1968- 1969 : n° 276, décembre 1971, p. 20.
[311] Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.) par REVILLE (L.D), *« Principes et méthodes d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement* », Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 14, 28 juillet 1962, p. 638.
[312] OUALALOU (F.), *« L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc* », Les Editions maghrébines, 1969, p. 332.
[313] A propos de ces deux chiffres, les numéros de la Revue "Statistiques et Etudes Financières" précités.

origines de la crise tunisienne, en matière d'éducation, était d'ordre financier. Néanmoins, la contribution française au paiement des agents de la coopération culturelle, a connu une certaine amélioration, à partir de 1964, la France a entrepris de prendre à sa charge le tiers environ du traitement des coopérants, alors que le reste était garanti par la Tunisie[314]. Donc, il n'est pas illusoire de penser que la participation de la France à la rétribution du personnel français en fonction au Maroc et en Tunisie est loin d'égaler celle attribuée à l'Algérie. Elle recevait, pour la période allant de 1963 à 1969, plus de 50 % du coût global du personnel considéré.

Pareillement, l'aide française apportée au Maroc et à la Tunisie, dans le domaine de l'équipement était négligeable. A titre d'exemple, durant la période 1963-1969, cette aide n'a atteint que 19,9 millions de dollars[315]. Cela veut dire qu'elle était presque dix-huit fois inférieure à celle dont jouissait l'Algérie. Egalement, les frais de soutien économique et financier, attribués au Maroc et à la Tunisie, pendant la période citée, étaient bien restreints car ils ne représentaient que 14,3 millions de dollars[316]. En revanche, ces deux pays nord-africains ont joui, entre 1963 et 1964, par rapport à l'Algérie, d'un montant très important en matière de prêts (105,7 millions de dollars qui sont mis à la disposition marocaine et tunisienne, contre 93,2 millions concernant l'Algérie)[317]. Mais cela ne veut pas dire que les deux pays en question bénéficiaient de la première place, s'agissant de prêts reçus par trois Etats maghrébins. En fait, c'est l'Algérie qui était placée au premier classement avec 47 % de ces prêts, ensuite le Maroc avec 41% et enfin la Tunisie avec 12 %[318].

D'ailleurs, les deux pays susvisés, même au point de vue de l'aide privée, étaient mal qualifiés par rapport à l'Algérie. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la période allant de 1963 à 1969 où sur la somme de 1210,9 millions de dollars, mobilisée par le secteur privé français en faveur des trois Etats maghrébins, le Maroc et la Tunisie ne bénéficiaient que de 16 %[319]. Dans ces circonstances, ces derniers se trouvaient obligés de chercher ailleurs les fonds indispensables à leur développement.

[314] A ce sujet, « *La coopération culturelle et technique franco-tunisienne* », Maghreb-Machrek , (53), septembre-octobre 1972, p. 22.
[315] A propos de ce chiffre, les numéros de la Revue "Statistiques et Etudes Financières" précités.
[316] Ibid.
[317] Ibid.
[318] A propos de ces chiffres, les numéros de la Revue "Statistiques et Etudes Financières" précités.
[319] Ibid.

Au total, qu'il s'agisse de l'aide française bilatérale privée ou de l'aide publique, on ne manquera pas non plus d'être affecté par la modestie et la faiblesse des sommes fournies aux deux anciens protectorats nord-africains. A cet égard, au cours des années 1963-1969 par exemple, l'ancienne puissance coloniale a attribué au Maroc et à la Tunisie, en moyenne et par année, que 12 % de son aide bilatérale totale destinée au Maghreb[320]. C'est ainsi qu'André Pautard, comme d'autres écrivains et penseurs, a estimé que la France *"regarde différemment ses anciennes possessions maghrébines et se garde bien d'appliquer l'une des trois vertus qu'elle a inscrite au fronton de ses monuments : l'égalité"*[321].

Un autre aspect de cette coopération non privilégiée avec les deux pays précités mérite beaucoup d'attention : il s'agit du fait qu'à chaque fois que le Maroc et la Tunisie demandaient à la France, en arguant leur situation économique particulière d'une part, et la présence sur leur territoire d'une population française plus importante que celle de l'Algérie d'autre part, d'augmenter son aide, la France ne se montrait pas, à l'inverse d'Alger, considérablement intéressée en justifiant sa réponse par "l'insuffisance de moyens et l'augmentation des demandeurs d'aide". Dans cette perspective, Paul Balta et Claudine Rulleau ont confirmé que *"tandis que les Français résidant en Tunisie et au Maroc sont beaucoup plus nombreux que ceux qui sont restés en Algérie, tandis que ces deux pays, pratiquement dépourvus de pétrole, sont loin de posséder le potentiel économique du nouvel Etat indépendant, Paris leur accorde chichement son aide et se montre beaucoup plus intéressé par Alger"*[322]. Force est alors de remarquer qu'au niveau de l'octroi de l'aide, on remarque que les deux pays concernés constituaient des zones d'influence marginales où les acquis de la colonisation et la sauvegarde de l'avenir des forces productives françaises devaient être assurés à moindre frais. Dans ce même ordre d'idées, aux yeux de nombreux penseurs, ces deux anciens protectorats n'avaient ni un potentiel économique ni un comportement correspondant à l'intérêt national français, ils n'étaient pas considérées, à l'inverse de l'Algérie, comme des partenaires privilégiés. Jean Lacouture, par exemple, a écrit que *"la bonté d'âme, ni la joie de donner ne sont les moteurs de la politique du général, mais plutôt*

[320] A propos de ces chiffres, les numéros de la Revue "Statistiques et Etudes Financières" précités.
[321] PAUTARD (A.), « *Dix ans de relations franco- maghrébines* », Revue française d'Etudes politiques africaines, (63), mars 1971, p. 40.
[322] BALTA (P.) et RULLEAU (Cl.), « *La politique arabe de la France* », Paris : Sindbad, 1973, p. 145.

les intérêts de la France, qui peuvent se situer pour lui au niveau de l'éthique et de l'esthétique"[323].

Deuxièmement, dans ses relations avec ses deux ex-protectorats de l'Afrique du Nord, la France a fait preuve d'une absence intégrale de tolérance et d'une susceptibilité immense. Ceci n'était pas de tout le cas avec l'Algérie comme on l'a développé précédemment. En fait, les données sur ce manque d'indulgence, de la part de la France, envers le Maroc et la Tunisie sont multiples et on va mentionner les plus importantes.

En réalité, cette politique de non indulgence prenait plusieurs aspects à savoir : en premier lieu, chaque action commise par les deux pays susvisés était considérée comme condamnable de la part de l'ancien Etat colonial, cela veut dire que ce dernier considérait les tentatives de ses deux ex-protectorats de se comporter en Etats indépendants et souverains comme des décisions unilatérales et fautives graves par rapport aux accords de coopération. Ainsi, la compréhension du fondateur de la V^{ème} République et sa belle sagacité vis-à-vis des mesures appelées à être prises par l'Algérie en vue de diminuer son assujettissement économique n'allait pas sans moments d'aveuglement face à celles provenant de Rabat et de Tunis. *"Ce sera toujours*, comme le fait remarquer A. Pautard, *pour les Marocains et les Tunisiens un sujet d'étonnement : qu'ils se hasardent à imiter les manières souvent cavalières d'Alger et l'accusation de manquement grave s'abat sur eux, alors que le voisin algérien a droit à toutes les indulgences"*[324]. Cela nous fait comprendre qu'aucune circonstance atténuante n'est attribuée, par la France, au Maroc et à la Tunisie. Autrement dit, chaque action commise par ces deux pays en question pouvait susciter, chez le général De Gaulle, un sentiment d'hypersensibilité dont l'orgueil se trouvait instantanément blessé.

En deuxième lieu, la France a eu recours à un autre moyen celui de la pression et la menace. A cet égard, il peut être opportun de rappeler que ces dernières ont trait à l'aide octroyée à Rabat et à Tunis. C'est ainsi que le général de Gaulle a assuré, au début de 1957, que *"l'aide française accordée au Maroc a été parcimonieuse; elle le restera aussi longtemps que n'auront pas été réunies les conditions d'une coopération loyale"*[325]. En outre, l'aide financière a fait, entre 1956 et 1962, l'objet de suspensions réitérées à cause des relations

[323] LACOUTURE (J.), *« Le décolonisateur »* dans *« Charles de Gaulle »*, Ed. Hachette, 1973 (Collection Génies et Réalités), p. 162.
[324] PAUTARD (A.), « Dix ans de relations franco… », Op. Cit., p. 42.
[325] GONIDEC (P.F), « *Droit d'outre-mer* » (« *Les rapports actuels de la France métropolitaine et des pays d'Outre-mer* »), Editions Montchrestien, 1960. Tome II (S : III consacrée à « *La coopération, mythe ou réalité ? », p. 74 et s.*), p. 87.

franco- marocaines qui se sont détériorées au cours de cette époque[326]. En dépit d'une certaine stabilité qu'a connue cette aide, entre juillet 1962 et fin 1965, elle a fait l'objet, à nouveau, de réductions allant jusqu'à l'interruption. Cette dernière a tenu, en pratique, jusqu'à la fin du pouvoir du général De Gaulle. Effectivement, au lendemain du rappel des ambassadeurs marocain et français par leurs gouvernements, à la suite de l'Affaire Ben Barka et plus exactement du lancement du mandat d'arrêt international contre le général Oufkir et les colonels Dlimi et Chtouki, l'assistance financière française a été à nouveau stoppée et cela a duré jusqu'à la veille de l'abandon du pouvoir par « l'Homme du 18 juin » en avril 1969[327]. Le Maroc n'obtenait, de 1966 à 1968, que les restes des aides antécédentes.

Pareillement, le flux financier en direction de la Tunisie, est remis également en cause. A cet égard, Nicole Grimaud a souligné que *"dés le 22 mai 1957, le gouvernement Guy Mollet va sanctionner le soutien tunisien à la rébellion algérienne en dénonçant la convention d'aide économique de 14 milliards d'anciens francs conclue en mars"*[328]. Ce n'est qu'au début de l'année 1964 plus précisément le 24 février, que cette aide est rétablie, car un accord financier a été signé entre la France gaulliste et la Tunisie. En vertu de cet accord, 200 millions de francs sont accordés à l'ex-protectorat susvisé (45 à titre de prêts à long terme, 55 affectés à différentes industries (complexe Menzel-Bourguiba, verrerie, cimenterie, usine textile) et 100 millions d'assurance-crédit[329]. Néanmoins, cette aide n'a pas duré longtemps car elle a fait l'objet d'annulation à cause de la publication de la Loi du 12 mai 1964 concernant la nationalisation de la propriété agricole étrangère[330]. Force est alors de remarquer que la Tunisie, comme le Maroc, n'avait bénéficié de l'assistance financière française que vers la fin de l'abandon du pouvoir du fondateur de la V^{ème} République.

D'ailleurs, ce n'était pas seulement la coopération financière qui était ciblée par les mesures de suspension mais également la coopération technique et culturelle. A cet égard, en exemple, on cite qu'en octobre 1958, après le bombardement de Sakhiet Sidi Youssef, la Tunisie ne recevait que 125 enseignants supplémentaires sur 1000, demandés à la France. Ceci était grave pour l'ancien protectorat précité qui devait scolariser, au cours de l'année, 43 % des

[326] Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.) par REVILLE (L.D), « Principes et méthodes d'une politique française de coopération …», Op. Cit., p. 632.
[327] Revue "Statistique et Etudes financières", n° 240, décembre 1968, p. 1375.
[328] GRIMAUD (N.), « La politique extérieure… », Op. Cit., pp. 168- 169.
[329] FLORY (M.), Chronique diplomatique, Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1964, p. 156.
[330] Ibid, p. 157 et ROUSSEAU (Ch.), Chronique des faits internationaux, Revue générale de Droit international public (R.G.D.I.P.), 1964, p. 968.

garçons et 23 % des filles[331]. De même, l'affaire Ben Barka a amené la France à diminuer, pour toute la période allant de 1966 à 1996, les effectifs de la Mission universitaire et culturelle française (M.U.C.F.), qui ouvrait ses portes à un nombre considérable d'élèves marocains.

En troisième lieu, il convient d'ajouter d'autres mesures faisant partie de la politique de l'ancien Etat colonial, dépourvue de toute indulgence envers ses deux ex-protectorats précités. Il s'agit, essentiellement, de l'annulation des accords de coopération, l'indemnisation des ressortissants français par une partie de l'aide, l'adoption d'une politique de rupture et d'abandon vers ses ex-protectorats, le refus d'une négociation, avec ces derniers, basée sur le principe d'égalité. A cet égard, on tient à évoquer certains exemples considérés comme les plus pertinents. Ainsi, l'ex-métropole a porté atteinte à la Tunisie en dénonçant la convention commerciale de 1959. Cette dénonciation est considérée comme très grave car elle a fait l'objet de la fin des préférences douanières et de la suppression de l'importation de 1250000 hl de vin au prix intérieur français, du rétablissement d'un droit de 5 % sur les importations de vins tunisiens[332].

Quant au cas d'indemnisation, on peut bien l'illustrer dans l'accord franco-marocain du 24 juillet 1964 qui a forcé le gouvernement marocain à octroyer un mandat à la Caisse centrale de Coopération économique (C.C.C.E.), afin de ″tenir à la disposition de l'ambassade de France au Maroc les francs nécessaires, afin de procéder en France, et pour le compte du gouvernement marocain, au règlement des indemnités dues″.

Or, quant il s'agit des relations franco-marocaines ou franco-tunisiennes, il convient de dire que l'ancien Etat colonial exprimait une réelle politique de rupture ou de blocus vis-à-vis de Rabat et de Tunis, ce qui n'était pas du tout le cas avec l'Algérie. De même, quant il s'agit de négociation avec les deux pays susvisés, on peut reconnaître que l'ancienne puissance coloniale n'a jamais accepté une négociation d'égal à égal. Autrement dit, lorsque le chef de l'Etat français prenait une décision, comme étant une solution indispensable au règlement d'un conflit entre lui et ses ex-Etats protectorats, il le faisait unilatéralement par un acte souverain. Pour être convaincu de cette idée, les exemples sont nombreux : il peut être opportun de jeter un coup d'œil sur le communiqué du gouvernement français du 10 octobre

[331] STEPHANE (R.), « *La Tunisie de Bourguiba : sept entretiens avec le président de la République tunisienne* », Plon, 1958, p. 67.
[332] FLORY (M.), Chronique diplomatique, Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1964, p. 157.

1963. Incontestablement, il y est dit : *"l'évolution de l'armement français rend possible l'évacuation imminente de la base de Bizerte…En tout état de cause…Le problème était posé en ces termes depuis deux ans et il s'agit d'une décision unilatérale de la France"*[333]. Dans cet esprit, il est opportun d'évoquer également la déclaration effectuée par le général De Gaulle : *"un homme d'Etat ne dit jamais que des solutions lui sont imposées. On ne doit jamais dire qu'on est battu car on l'est si on le dit. Les solutions, on les choisit, on les décide, on ne vous les impose jamais"*[334].

Il résulte de ce qu'on vient de développer que la coopération réalisée par la France avec le Maroc et la Tunisie indépendants était loin d'égaler celle réalisée avec l'Algérie. Cela peut amener à dire que la France gaulliste ne voyait le Maghreb qu'à travers l'Algérie. Pourtant, si on demande pourquoi la France gaulliste a adopté une telle politique ou une telle orientation dans ses rapports avec les deux pays maghrébins concernés, aux yeux de certains, le général De Gaulle visait, en définitive, à ne pas encourager ces deux pays à utiliser des moyens d'action unilatérale et à anéantir toute envie d'indépendance montrée par eux. Et comme l'a souligné par exemple Yves Laulan : *"cette politique s'appuie sur des moyens d'exécution souvent très efficaces et maniés de main de maître. Depuis longtemps, ses partenaires ont reconnu à la France un instrument diplomatique de valeur qui use, tour à tour, de l'éclat et du drame, de l'initiative hardie et du retrait majestueux. Service par une absence totale de considération pour les sentiments des partenaires, sans inhibitions ni scrupules, sûre d'elle-même et de ses qualités intellectuelles, cette diplomatie n'hésitera jamais à froisser, à blesser même, de façon délibérée, parfois gratuite, pour le seul bénéfice d'un gain tactique"*[335]. Par conséquent, c'était toujours à la charge des deux anciens protectorats de l'Afrique du Nord d'œuvrer pour rétablir, progressivement, le climat de coopération franco-marocaine et franco-tunisienne. C'est ainsi que par exemple, le diplomate tunisien, M. Masmoudi, s'est exprimé, devant le général de Gaulle afin de faire revenir la France à de bons sentiments, à la suite du blocus imposé par cette dernière à cause de la nationalisation des terres des colons en mai 1964 : *"parce que les Français ont beaucoup contribué à faire de nous ce que nous sommes, c'est-à-dire des hommes libres et dignes, parce que la Tunisie, en tant que nation, en tant qu'Etat et entant qu'expérience originale d'organisation et de travail doit beaucoup à la France, les Tunisiens et la Tunisie attendent de vous que vous les compreniez dans leur*

[333] DEBBASH (Ch.), « *La politique de Bizerte* », Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1963, p. 213.
[334] LAFFONT (P.), *« L'expiration : de l'Algérie de papa à l'Algérie de Ben Bella* », Plon, 1968, p. 174.
[335] LAULAN (Y.), « *La politique étrangère française : une interprétation* », Contrepoint, (15), 1974, p.56.

manifestation de croissance, dans leur volonté de s'affranchir des préjugés et complexes et dans leur détermination à devenir majeurs. Les épreuves que nous avons traversées ensemble, tant de communes habitudes de penser et de vivre dont tellement singularisé nos rapports qu'ils ne sauraient relever du régime du droit commun, pas plus que les problèmes qui pourraient en résulter, encore moins les solutions qui viendraient en découler.

La Tunisie est aujourd'hui, grâce à vous, un produit remarquable d'une colonisation réussie et d'une décolonisation non moins réussie, en dépit des hauts et des bas que nous avons connus"[336].

Sous section II : Une politique de coopération à caractère "ouvert" à l'égard des Etats du Maghreb

Comme on l'a évoqué, précédemment, les dirigeants français des années 50 et 60 ont consacré peu d'intérêt à leurs ex-protectorats nord-africains. Autrement dit, l'ancien Etat colonial a refusé de faire du Maroc et de la Tunisie des "partenaires" privilégiés et exceptionnels comme pour l'Algérie. Il paraît alors logique de traiter, ici, les nombreux changements qui ont affecté, entre 1970 et 1987, les relations préconisées initialement par les dirigeants français en matière de coopération avec le Maroc et la Tunisie en particulier. Ceci allait se traduire par une réelle volonté d'ouverture dans les rapports entre la France et ses deux anciens protectorats. Aussi, toute notre attention sera focalisée sur deux questions principales : d'une part, on va essayer de révéler les principaux facteurs et aspects de cette transformation dans les rapports franco-marocains et tunisiens (**paragraphe 1**) et d'autre part, de découvrir un nouveau style de coopération entre la France et les Etats du Maghreb (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Les principaux facteurs et aspects de la politique d'ouverture

Il importe de rappeler que dans les années 70 et 80, les dirigeants de la France ont tenté effectivement de faire évoluer la politique héritée du général de Gaulle et de ses prédécesseurs immédiats en ce qui concerne la coopération avec les Etats du Maghreb. Cette évolution est intervenue dans le sens du dépassement de ce qui est nettement critiquable ou se refusait aux aménagements et dans le sens de l'acclimatation aux besoins de ces Etats maghrébins.

[336] SILVERA (V.), « *Les rapports franco-tunisiens depuis la nationalisation des propriétés agricoles étrangères en Tunisie* », Revue de la Défense nationale, avril 1965, pp. 2015- 2016.

En fait, ce sont les nécessités d'ordre économique, politique et stratégique qui contraignaient les dirigeants français après avril 1969 à normaliser les rapports de la France avec les gouvernements marocain et tunisien. Dans ce contexte, on ne manque évidemment pas de reconnaître que les milieux économiques français ont manifesté une très grande inquiétude devant la dégradation des échanges commerciaux entre leur pays et les deux anciens protectorats d'Afrique du Nord. En effet, cela s'est manifesté clairement à travers l'article de Pierre Guillaut- Brandon, vice président de la Chambre de Commerce et d'Industrie au Maroc[337] et l'intervention du général Bethouart à la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française[338]. Ainsi, les U.S.A., l'Italie, la R.F.A. et l'U.R.S.S. ont progressé d'une manière significative dans ces pays, ce qui suscitait évidemment, dans les milieux économiques, une double anxiété. Ceci n'était que la conséquence de la suspension de l'aide financière octroyée au Maroc et à la Tunisie d'une part, et à la tendance à traiter ces deux pays de manière intransigeante d'autre part. A vrai dire, l'humiliation, l'absence de tolérance et la privation de subsides présentaient le risque qu'une autre aire d'influence, avec le temps, n' intervienne et s'imposer d'une manière totale dans ces deux pays. Il fallait donc, si l'ancien Etat colonial voulait s'y maintenir avec prépondérance, réagir rapidement.

En ce qui concerne les nécessités politiques et stratégiques, il faut reconnaître que la politique arabe et méditerranéenne ne pouvait être menée à bien par les successeurs du général De Gaulle que si les hypothèques marocaines et tunisiennes étaient, au préalable, levées. A cet égard, A. Berramdane a souligné qu'"*une telle politique, rendue nécessaire par le repli américain (Cf. doctrine Nixon) et la nouvelle distribution des rôles entre puissances occidentales dans cette zone, était difficilement concevable sans la participation marocaine (et tunisienne)*"[339].

Une autre remarque montre que ce resserrement des liens entre la France et ses deux anciens protectorats a trouvé sa raison d'être, avant tout, dans les conditions réunies pour une détente politique. Cette dernière est due évidemment à la fin des contentieux marocain et tunisien. En effet, au Maroc, le souverain chérifien a consacré, par le dahir du 2 mars 1973, la récupération de toutes les terres se trouvant en gros entre les mains des Français, sauf les exploitations de moins de 5 hectares. Il a accordé une indemnisation des personnes expropriées dont le montant était déterminé par le protocole d'accord conclu entre la France et le Maroc le 1er

[337] Le Monde, 6 mai 1969.
[338] ETIENNE (B.), Chronique diplomatique, Annuaire de l'Afrique du Nord, 1969, p. 407.
[339] BERRAMDANE (A.), « *Le Maroc et l'Occident* », Edition Karthala, 1987, p. 391.

août 1974 et elle fut transférée aux intéressés au cours de l'année 1975. Egalement, lors de son initiative de "marocanisation" le 3 mars 1973 faite parallèlement à celle de reprise des terres, le souverain marocain a marqué aussi la fin du conflit existant entre Rabat et Paris puisque les conditions dans lesquelles l'opération s'est effectuée étaient satisfaisantes pour les personnes physiques et morales d'origine française. Ceci va permettre, effectivement, une évolution dans les rapports franco-marocains. A cet égard, le monarque marocain a déclaré, en novembre 1976, lors de sa visite à Paris, à "France internationale" : *"il n'y a plus, ni contentieux sérieux, ni contentieux secondaire; il n'y a plus de contentieux. Il n'y a que l'avenir de notre coopération; et dans ce domaine je souhaite que la France réponde à nos souhaits"*[340].

S'agissant de la Tunisie, aux termes d'un accord de principe le 3 juillet 1983 dû, sans doute, au blocage des avoirs des rapatriés français, les autorités de l'ancienne Régence n'ont pas refusé d'assurer le libre transfert des avoirs considérés. Dorénavant, les relations franco-tunisiennes n'étaient perturbées par aucun conflit.

En effet, l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou (1969- 1974) a fourni l'occasion d'une reprise des relations diplomatiques avec Rabat et d'une réconciliation définitive avec Tunis. C'est ainsi que l'ambassadeur français, Claude Lebel, est envoyé à Rabat le 5 janvier 1970, tandis que son homologue marocain, Abdessadek El Glaoui, arrive à Paris le 14 du même mois et de la même année. En outre, le roi Hassan II est reçu, quelques jours plus tard, dans la capitale de France, *"visite privée, certes, mais qui revêtira des aspects quasi-officiels, triomphants en tout cas"*[341]. De même, le ministre des Affaires étrangères, Maurice Schumann, se rend à Tunis le 23 novembre 1969. Cette visite fut effectuée dans le seul objectif d'"une réconciliation totale" et d'*"une coopération privilégiée et irréversible"*[342].

Il est également important de rappeler que l'affaire du Sahara occidental fera l'objet d'une complicité qui ne peut défaillir entre le roi Hassan II et le troisième président de la V^{ème} République. A cet égard, Valéry Giscard d'Estaing confiera au roi du Maroc, en ce qui concerne le dossier du Sahara occidental : *"il est équitable que la France vous aide…On vous en a assez pris pour qu'on vous laisse votre part"*[343]. En réalité, les liens entre la France et le

[340] Propos rapporté par le Quotidien marocain, l'Opinion, 30 novembre 1976.
[341] PAUTARD (A.), « *Dix ans de relations franco-maghrébines* », Revue française d'Etudes politiques africaines, (63), mars 1971, p. 54.
[342] ETIENNE (B.), « *Chronique diplomatique* », Annuaire de l'Afrique du Nord, 1969, p. 404.
[343] A ce sujet le Monde, 10 novembre 1984, p. 3.

Maroc ne cesseront de se consolider plus étroitement à tel point qu'on pourrait parler d'un réel "axe Paris-Rabat" au lendemain de la visite officielle faite, en 1975, par V. Giscard d'Estaing au Maroc. En effet, cette visite a fourni l'opportunité d'approfondir l'amitié entre ces deux hommes. On ne saurait mieux illustrer cette amitié qu'en citant la formule utilisée à l'époque par le roi Hassan II : "mon copain Giscard". Toutefois, en dépit du départ de V. Giscard d'Estaing, à la suite de son échec aux élections présidentielles de mai 1981, les rapports entre la France et le Maroc ne cesseront de se resserrer et de se consolider. Force est cependant de ne pas nier que le départ de V. Giscard d'Estaing a engendré chez les dirigeants marocains une vive anxiété. Cette dernière s'expliquait, effectivement, par leurs craintes de l'arrivée au pouvoir de la gauche. A cet égard, ils ont cru que cette dernière allait s'orienter vers une politique au profit de l'Algérie à l'endroit du conflit du Sahara. En vérité, cette inquiétude n'avait pas raison d'être car **"***le président Mitterrand fera plus pour le Maroc que son prédécesseur dans l'affaire du Sahar*a**"**[344].

D'ailleurs, comme sous la présidence de G. Pompidou et puis sous celle de V. Giscard d'Estaing, l'amitié entre le Maroc et la France sera approfondie, puis également sous François Mitterrand. Dans ce contexte, l'exceptionnel hommage que ce dernier (Mitterrand) a rendu au roi Hassan II, en visite officielle en France, en novembre 1985 : ″votre esprit est habité par de grandes conceptions, je souhaite que cela soit compris un peu partout″, a-t-il déclaré, avant de saluer ″le courage et la fidélité dans l'épreuve, le sens élevé des responsabilités″ du roi légataire ***"****des éminentes qualités de Mohammed V, souverain exemplaire****"***[345].

Parallèlement à l'affaire du Sahara occidental qu'on peut considérer comme une occasion d'approfondir le rapprochement entre Paris et Rabat, les interventions de la Libye en Tunisie présentent, à leur tour, une affaire qui va permettre un rapprochement franco-tunisien remarqué dès le début du septennat de G. Pompidou (juin 1969). En effet, les dirigeants tunisiens, à cause des menaces de Khadafi, ont fait appel à la France qui, de son côté, y a répondu favorablement. A cet égard, le premier ministre du président V. Giscard d'Estaing, Raymond Barre, a affirmé au cours d'un entretien avec son homologue tunisien, M. Mzali : ***"****rien de ce qui touche votre pays ne nous est indifférent. La stabilité en Méditerranée, donc l'indépendance et la sécurité des Etats riverains, notamment la Tunisie, sont un objectif auquel mon pays, comme le vôtre, est profondément attaché****"***[346]. En outre, les assurances que

[344] A ce propos, Jeune Afrique, (1315), 29 mars 1986, p. 40.
[345] Le Monde, 29 novembre 1985.
[346] Le Monde, 29 août 1981.

V. Giscard d'Estaing a données à chaque fois à la Tunisie quant à sa sécurité et son indépendance, ne vont pas cesser avec F. Mitterrand. En témoigne, par exemple, la déclaration que le ministre de la Défense, Charles Hernu, a faite, le 27 août 1981, à Tunis et à l'occasion de laquelle, il a mis l'accent sur le souci de la France à contribuer à la sécurité de la région méditerranéenne : *"l'un des endroits les plus chauds de la planète…Nos amis tunisiens*, a-t-il ajouté, *doivent être sûrs de la volonté de la France d'être dans cette politique de paix à leurs côtés"*[347]. D'ailleurs, pour mieux illustrer l'aspect positif de la relations franco-tunisienne, il importe de rappeler que F. Mitterrand, lors de son voyage officiel à Tunis en octobre 1983, a assuré que la Tunisie est le pays maghrébin qui a *"toute la sympathie et la solidarité de la France"*[348]. Ainsi, dans le même contexte, (plutôt fait d'une manière plus claire), Jacques Chirac a déclaré à son arrivée sur le sol de l'ancienne Régence, le 27 mai 1986 : *"je dis et je répète que la France et la Tunisie sont deux nations qui ont des liens tels que ce qui touche l'une affecte immédiatement l'autre, qui doit en tirer forcément les conséquences. Si la Tunisie était l'objet d'une agression de quelque nature que ce soit da la part de qui que ce soit, et qu'elle souhaite l'aide de la France, cette aide lui serait acquise instantanément et sans la moindre réserve. Cela va de soi et est dans la nature très profonde des relations entre les deux pays"*[349]. Il a aussi affirmé que la France a octroyé, à ses deux anciens protectorats une aide publique au développement. En effet, le Maroc était bénéficiaire de la moitié de l'aide du Comité d'Aide au Développement (A.P.D.) et de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (O.C.D.E.), tandis que le tiers de cette aide était apportée à la Tunisie. En outre, cette aide avec le temps, va progresser de plus en plus. En témoigne, à titre d'exemple, la part de l'A.P.D. qui était réservée au Maroc et à la Tunisie et qui passait effectivement de *"30,3 % en 1970 à 64,9 % en 1975, puis à 72 % en 1981, avant d'atteindre 85 % en 1985, étant observé que la plus grande partie de cette part échoira au Maroc. Celui-ci recevra aux mêmes dates 13,5 % de l'A.P.D. affecté aux trois Etats du Maghreb, puis 47,3 %, 49,2 % et 65 %"*[350].

Plus encore, il est nécessaire de constater que la réconciliation entre la France et ses deux ex-protectorats d'Afrique du Nord trouve également sa raison d'être dans le grand rôle que les hommes d'affaires français ont joué. En effet, les milieux économiques français ont bien préparé le terrain pour faire intégrer le Maroc et la Tunisie dans leur zone d'activité. Ceci

[347] Le Monde, 29 août 1981
[348] Ibid, 29 octobre 1983.
[349] Ibid, 27 mai 1986.
[350] RIFFI (E.M) « *La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb (1955-1987)* », Paris : Edition PubliSud, 1989, p. 173.

allait se traduire par une progression assez remarquable des investissements, au lendemain du départ du fondateur de la V^{ème} République.

S'agissant du Maroc, les activités des milieux économiques français, qui ont stagné depuis 1965, seront renouvelées et progresserons bien que par la suite, elles connaissent une régression, à cause de tensions et de ralentissements dus à la crise de 1974 qui affectera leur économie. En effet, ceci allait se traduire par le fait que les milieux d'affaires français seront placés parmi les premiers investisseurs et prêteurs étrangers dans ce pays.

Par ailleurs, en Tunisie, l'installation des investisseurs privés français fut d'une importance considérable, les années 70 furent marquées par l'implantation d'un grand nombre de Firmes étrangères. En effet, à peu prés un tiers des 330 firmes était d'origine française. En outre, ces investissements trouvent une raison d'augmenter de plus en plus, en Tunisie, à cause du code des investissements tunisien du 27 avril 1972 et également du coût de la main d'œuvre qui n'est pas très élevé.

Bien entendu, ce sont les secteurs traditionnels comme le cuir et la confection ainsi que ceux plus modernes tels que l'électricité, l'électronique et la mécanique qui sont visés par les entreprises de l'ex-Etat colonial. En effet, plus d'une centaine de ces dernières s'implanteront dans ces secteurs. Cet état de choses va, sans doute, permettre aux hommes d'affaires français d'investir à peu près 700 millions de francs de 1973 à 1981 et va les placer en tête[351].

Il reste à indiquer que le Maroc et la Tunisie bénéficiaient de la possibilité, sans aucune restriction, de commander à la France des armements qu'ils considéreront fondamentaux pour la sauvegarde de leur souveraineté. Toutefois, le général De Gaulle, contrairement à cet état de choses, prive ces deux ex-protectorats d'Afrique du Nord de plusieurs matériels d'armement. En témoigne, par exemple, le cas de la Tunisie qui s'est vue privée de la livraison de 2 patrouilleurs, 13 engins blindés AMX, 13 automitrailleuses légères "Panhard" et d'avions de transport "Nord Atlas". Deux raisons sont à l'origine de ce comportement politique de la France, remarqué justement, après le départ du général de Gaulle du pouvoir et aussi notamment après la visite faite en Tunisie, le 23 novembre 1969, par Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, puis celle effectuée à Paris par le roi Hassan II, en février 1970 : dans un premier temps, cette tendance de la France à consolider ses deux anciens protectorats d'Afrique du Nord, sur le plan militaire, pouvait être justifiée

[351] GRIMAUD (N.), « *L'introuvable équilibre maghrébin* », F.N.S.P., 1985, p. 343.

par sa volonté de leur permettre de surmonter des situations comme celles appelées à être créées par le Front Polisario et la Libye. Et dans un deuxième temps, la France voyait dans ce comportement vis-à-vis du Maroc et de la Tunisie comme un moyen de les soustraire à l'influence américaine. En effet, les matériels et l'équipement militaire le plus important qui est livré aux forces armées du Maroc et de la Tunisie viendra des arsenaux français. Dans le cas de Rabat, ce matériel représentera 70 à 80 % de l'ensemble des instructions militaires qui seront achetées à l'étranger et c'est à l'aide de ce matériel que la capitale du Maroc a remporté un succès sur le Front Polisario[352]. Par ailleurs, le Maroc et la Tunisie se sont trouvés bénéficiaires d'une autre possibilité qui permettait leur approvisionnement en matériels et équipement militaire français : c'est ce qu'on appelle l'aide directe en matériels. L'utilité de cette aide va se traduire par le financement d'une partie du programme annuel d'achats d'armes françaises. En fait, envers le Maroc, il importe de souligner que cette aide sera consistante. Le rapport que Louis Joxe, député du groupe de l'Union des Démocrates pour la République, a présenté en novembre 1976, à l'Assemblée nationale française, l'illustre : "*l'essentiel de nos interventions, au titre de l'aide militaire, se fait en Afrique du Nord et en premier lieu au Maroc…où le montant de l'aide directe en matériel est établi au niveau de 20 millions de francs par an, depuis 1972*"[353]. Néanmoins, en 1972 et 1977, cette aide évoquée sera assez substantielle et elle va aggraver le conflit opposant Rabat au Front Polisario, elle sera multipliée, entre 1977 et 1984, par plus de trois. En effet, 67 millions de francs se verront accordés au Maroc, en 1984, alors que la Tunisie a reçu 22 et l'Algérie 14,6 seulement[354]. En outre, en ce qui concerne le paiement du matériel militaire acheté à la France, les factures qui ne sont pas réglées et venues à échéance, n'ont pas entraîné l'arrêt des livraisons de ce matériel. Cependant, tout ce qui restera non réglé fera l'objet d'un rééchelonnement. A cet égard, F. Mitterrand n'a pas refusé, lorsque son ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Jacques Delors, a effectué une visite à Rabat en avril 1982, le réaménagement de la dette militaire contractée par le Maroc, "*dette qui s'élevait au 31 décembre 1981 à deux milliards de francs environ, auxquels s'est ajouté, depuis lors, le prix de cinq «mirages» et d'une importante quantité de munitions et de pièces détachées*"[355].

[352] Le Monde, 27 janvier 1983.
[353] Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Débats parlementaires, Assemblée nationale (A.N.), (94), 21 octobre 1975, p. 7543. Egalement le journal marocain, l'Opinion, 30 novembre 1976.
[354] Ces chiffres sont cités par RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 177.
[355] Le Monde, 30 et 31 janvier 1983.

Il est à noter également que la France a mis au service du Maroc et de la Tunisie un nombre considérable de militaires français. Ces derniers se sont engagés en tant que conseillers, techniciens ou instructeurs et vont servir auprès de l'armée marocaine et tunisienne. En effet, en 1978, le nombre des militaires français reçu par le Maroc était de 190 dont 90 officiers 100 sous officiers[356]. Cependant, leur nombre a plus que triplé[357] en 1983.

S'agissant de la Tunisie, c'est à partir de 1978, date qui est marquée par les interventions libyennes dans les affaires internes de l'ancienne Régence, que la France a envoyé 47 conseillers militaires français[358]. D'ailleurs, l'assistance de la France aux forces armées de ses deux ex-protectorats d'Afrique du Nord allait se traduire par l'accueil des stagiaires marocains et tunisiens dans les écoles militaires françaises : cas de plus de 350 stagiaires marocains qui ont été admis, en 1983, dans les différents cycles de formation et d'encadrement en France[359]. Cette assistance militaire française, au Maroc et à la Tunisie, se renforcera jusqu'à ce que les forces armées de ces deux derniers pays soient combinées avec celles de la France. A cet égard, l'exemple concernant les exercices maritimes communs franco-marocains qui auront lieu au cours du mois de décembre 1982[360], va permettre de se servir comme une preuve de cette combinaison militaire. En outre, l'importance de l'aide militaire française au Maroc et à la Tunisie est encore plus marquée lorsque la France est intervenue dans les contradictions et les rivalités opposant ces deux pays à leurs voisins. Dans le conflit opposant la Tunisie à la Libye, en janvier 1980 et plus distinctement à la suite de l'attaque de Gafsa, V. Giscard d'Estaing a soutenu militairement, sans aucune hésitation et en dehors de tout accord de défense, la Tunisie. Cette dernière a reçu effectivement trois bâtiments de guerre afin de surveiller et contrôler le golfe de Gabès, et ont été mis à la disposition de son armée, des avions Transall et des hélicoptères Puma[361].

Il est, enfin, possible de conclure que l'ouverture qui marquait les relations franco-marocaines et tunisiennes est positive en ce qui concerne les deux anciens protectorats, le Maroc et la Tunisie. Les Algériens, en comparant l'état des rapports algéro-français avec celui des

[356] A propos de ces chiffres, BOURGI (A.), « *La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal* », Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J), Bibliothèque africaine et Malgache, 1979. Tome XXX, p. 188.
[357] A ce sujet, le numéro spécial du journal marocain, Maroc soir, 28 mars 1980. Egalement, Balta (P.), « *La politique maghrébine de la France* », Revue, Grand Maghreb, (53), 10 novembre 1986, p. 443.
[358] Jeune Afrique, (892), 28 février 1978.
[359] Le numéro spécial du journal marocain, Maroc Soir, 28 mars 1983.
[360] Le Monde, 15 décembre 1982.
[361] FLORY (M.), Chronique diplomatique, Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N), 1962, p. 425.

relations maintenues par Rabat et Tunis avec Paris, ne manqueront pas de le prendre amèrement.

Il est également substantiel d'évoquer d'autres points qui révèlent, nettement, l'abandon par la France post-gaulliste des relations à caractère néo-colonial à l'égard des Etats du Maghreb. En fait, lorsque le président Boumediène a déclaré, le 1er novembre 1970, que *"le pétrole appartient à l'Algérie comme la terre et toutes les autres ressources du pays"*[362], le gouvernement français se montrera compréhensif, sans aucun reproche ou vengeance. En témoigne, à titre d'exemple, la déclaration que G. Pompidou a effectuée lorsqu'il a reçu en pleine crise pétrolière franco-algérienne, le 11 septembre 1970, les lettres de créances du nouvel ambassadeur d'Algérie, Mohamed Bedjaoui : "*Nous connaissons, le sens de la politique actuelle de l'Algérie. Elle est celle d'un Etat qui entend être maître de son destin politique et économique et qui s'est engagé à cette fin dans un grand effort d'industrialisation et de développement…"*[363]. On peut, alors, constater que lorsque les Algériens revendiquaient la fin de la tutelle de l'ancien Etat colonial sur leur pétrole, dés le lendemain de leur indépendance : le 9 novembre 1962, le président Ben Bella, en prononçant son discours à Sétif, a remis en cause les accords d'Evian, alors que ces derniers formaient la base juridique de la coopération pétrolière franco-algériennes, et a imposé l'idée qu'ils devaient être adaptés aux nouvelles réalités : *"les accords d'Evian, ne doivent pas constituer une fin en soi. Ils ne doivent pas constituer un goulot d'étranglement pour notre développement. Les accords d'Evian ont été bénéfiques aux deux pays, mais qu'il soit clair qu'ils sont perfectibles et qu'ils doivent être adaptés à la réalité"*[364]. Cela n'a pas, en contre partie, provoqué une certaine opposition de la part des successeurs du général De Gaulle. Au contraire, ces derniers se sont adaptés aux revendications algériennes. En effet, le premier ministre français, en répondant au président algérien Boumediène, le 21 avril 1971, a réaffirmé que "*la France n'a jamais considéré les accords d'Evian comme devant régler pour l'éternité ses rapports avec l'Algérie. Bien au contraire, le système qu'ils avaient établi était par nature évolutif ne fût-ce que parce qu'il supposait, à l'origine, le maintien d'une importante population française en Algérie. Aussi bien a-t-elle adapté sa politique à plusieurs reprises pour tenir compte de*

[362] BALTA (P.), et RULLEAU (CI.), « *La stratégie de Boumediène* », Paris : Edition Sindbad, 1978.
[363] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 180.
[364] FLORY (M.), Chronique diplomatique, Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N), 1962, p. 425.

l'évolution de l'Algérie elle-même. La longue négociation ouverte il y'a plusieurs mois n'a été que la dernière étape de ce processus"[365].

Un autre exemple mérite encore d'être évoqué : en apprenant la signature, le 12 avril 1971, par le président Boumediène, des textes[366] déterminant le cadre dans lequel devait s'effectuer l'activité des sociétés étrangères dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures liquides, textes mettant fin, définitivement, au régime de concessions, et permettant à l'Algérie de contrôler toutes les activités pétrolières et gazières sur son territoire, le gouvernement français a déclaré qu'"*il appartient, désormais aux autorités algériennes compétentes et aux compagnies françaises d'en tirer par des conversations directes et d'un commun accord les conséquences positives pour la poursuite et les modalités de l'activité de ces compagnies pétrolières en Algérie*"[367]. Ceci signifie, effectivement, la renonciation du gouvernement français à la coopération interétatique dans le domaine des hydrocarbures, ce qui va, alors, servir les intérêts des autorités algériennes qui vont traiter directement avec les sociétés pétrolières françaises. Dans cette optique, le gouvernement de l'Algérie espérait, aux yeux de nombreux observateurs, depuis toujours, que la promotion des rapports pétroliers équilibrés s'effectuent dans un cadre de relations commerciales de droit commun[368]. C'est ainsi que les groupes français C.F.P.- Total et Elf-Erap ont contresigné, le 30 juin et le 15 décembre 1971, avec la Sonatrach des accords qui vont permettre de les placer en minorité (seulement 49 % du capital) dans les sociétés de droit algérien[369].

Il est évident qu'on ne peut pas citer, ici, tous les exemples qui peuvent servir à bien illustrer l'idée selon laquelle la France a accordé satisfaction, sans représailles, aux revendications de l'Algérie. Ainsi, on se contentera, à ce propos, de ces quelques données qu'on vient d'évoquer. Quoi qu'il en soit une chose demeure certaine : la France continuera sa coopération avec l'Algérie "en l'acceptant comme elle est". En témoigne la déclaration suivante du premier ministre, Jacques Chaban-Delmas devant l'Assemblée nationale, le 21 avril 1971, et en présence du président Boumediène : "*entre la France et l'Algérie, le pétrole n'est pas tout; la coopération avec ce pays continuera…Nos liens avec l'Algérie sont, en effet, trop anciens, trop nombreux, trop importants, le rôle qu'y joue notre langue dans le*

[365] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., p. 181.
[366] Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N), 1971, p. 711 (Ensemble de 4 ordonnances, 6 décrets et 1 instruction, Journal officiel de la République algérienne (J.O.R.A)), 13 avril 1971.
[367] RIFFI (E.M), « La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb… », Op. Cit., pp. 180- 181.
[368] A ce sujet, l'article de FONTAINE (A.), le Monde, 14 janvier 1971.
[369] A propos de ces accords, l'Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N), 1971, pp. 734- 741. Egalement, le Bulletin mensuel d'Information ELF, n° 12, 25 décembre 1971, p. 3.

développement de la pensée et la formation des hommes est trop précieux pour qu'il y soit mis fin"[370].

Enfin, il paraît substantiel de ne pas négliger un autre point aussi important que les autres : lorsque les trois Etats du Maghreb, une fois indépendants, ont rejeté et chassé l'idée de rester en tête-à-tête avec l'ancien Etat colonial, ils se sont engagés dans une politique qui refuse toute coopération exclusive avec un seul partenaire, là aussi, on trouve la compréhension de la France à l'égard de cette politique de diversification. Certes, tout à fait consciente de ce que cette dernière va entraîner comme conséquences, la France va accepter, sans aucune attaque, aucun blâme ou aigreur, cette nouvelle situation qui va l'amener à ne plus être le seul et le principal partenaire commercial des trois Etats du Maghreb.

Paragraphe 2 : L'émergence d'un nouveau style de relations de coopération entre la France et les Etats maghrébins

Il importe de souligner que la question, ici, porte la marque des exigences que révèlent les pays en voie de développement face aux pays développés. Il s'agit là, justement, des revendications qui s'adressent tout autant à la France et que suscitent les trois Etats nord-africains et principalement l'Algérie. Elle jouera, en ce domaine, le rôle moteur, autrement dit de meneur de jeu. Cette évolution est relative aux revendications qui sont formulées par le Tiers- monde et qui feront l'objet d'un changement au niveau des structures économiques qui gèrent, actuellement, les rapports Nord-Sud, c'est-à-dire l'instauration d'un nouvel ordre économique international (N.O.E.I.).

Une autre remarque aussi importante que la première mérite toute attention : il est nécessaire de savoir que cette évolution, qui nous occupe, soit très liée à l'arrivée de la gauche française au pouvoir en mai 1981. Il existe donc, une liaison étroite entre les deux événements. En fait, l'élection de François Mitterrand à la magistrature suprême fera l'objet de l'apparition d'une nouvelle "recette" ou forme de coopération avec les Etats du Maghreb, notamment, sur le plan économique. Pour bien illustrer cette nouvelle forme de coopération, il convient de citer la déclaration effectuée par M. Mitterrand, lors de sa visite officielle, en Algérie, en décembre 1981 : *"Ouvrir, la voie à des réformes originales et exemplaires de coopération économique internationale"*[371]. De même, il a réitéré, durant sa visite officielle, au Maroc, au mois de

[370] DOUCY (A.) et MONHEIM (F.), « *Les relations algériennes* », Edition Fayard, 1971, pp. 169- 170 et 183.
[371] Le Monde, 3 décembre 1981.

janvier 1983 : *"inventons, mettons en place, des formes de coopération adaptées qui pourront servir de modèle"*[372].

A vrai dire, lorsque les socialistes ont accédé au pouvoir, des signes ont montré l'obsolescence des objectifs qu'ils ont assignés, particulièrement à la logique Nord-Sud. Dans ce contexte, le gouvernement socialiste, de F. Mitterrand, s'est montré lié par le respect du programme de gouvernement du Parti socialiste (P.S) élaboré en 1972 ainsi que par les principes développés par Lionel Jospin, responsable des relations extérieures du P.S, dans son ouvrage ″Les Socialistes et le Tiers-monde″ (1976). Ces arguments, repris dans le manifeste électoral de janvier 1981 que constituaient les 110 propositions, ont structuré la politique internationale de la France autour de la coopération. Fondant sa politique sur le renforcement de sa présence dans l'élaboration d'un nouvel ordre économique mondial, destiné à favoriser des échanges économiques plus équitables. Il est nécessaire de révéler, à cet égard, que la France cherchait à mettre en pratique un système de tarifs préférentiels qui aurait permis aux pays en voie de développement de réduire la baisse du revenu de leurs exportations. Dans cette optique, F. Mitterrand a proposé de traiter avec des "partenaires privilégiés" et d'établir avec eux "de véritables contrats de développement". Ce que l'on qualifie de manière ambitieuse et prématurée de "co- développement" devait trouver application en Algérie. En effet, c'est avec cette dernière que la philosophie socialiste basée sur la dialectique Nord-Sud est mise en pratique. Bien entendu, on pourra affirmer qu'au niveau économique, les deux Etats algériens et français ont défini les termes d'une large coopération. Par ailleurs, ces deux Etats se sont assigné comme objectif la coordination de leurs actions sur la scène internationale. En fait, le volontarisme économique au Maghreb constitue un fondement substantiel sur lequel s'appuyait la politique de F. Mitterrand. En ce qui concerne la vision de ce dernier du Maghreb, elle présentait des similitudes avec celle de G. Pompidou. Elle se reliait à une conception eurafricaine des liens avec cette région, percevait l'institution d'une coopération dans un cadre précédemment défini et strict. Dans cette optique, M. Mitterrand a déclaré : *"je n'ai jamais eu dans l'esprit que l'on puisse opposer le Maghreb à la construction économique européenne. C'est plutôt le contraire. J'ai toujours pensé que le Maghreb était en quelque sorte un prolongement de moyens appropriés de coopération entre la Communauté européenne et les pays qui constituent le Maghreb"*[373]. Et c'est avec l'Algérie

[372] Le Quotidien marocain, le Matin du Sahara, 29 janvier 1983.
[373] Déclaration de MITTERRAND (F.), Bonn 4 novembre 1988, au cours d'une Conférence de presse conjointe au chancelier Helmut KOHL, « *La politique étrangère de la France* », novembre- décembre 1988, p. 15.

que les rapports de la France constituaient un intérêt particulier. C'est en effet la raison pour laquelle on va évoquer essentiellement les rapports de coopération, notamment, économiques appelés à s'instaurer entre l'Algérie et la France à partir de 1982.

Consacrant le principe d'une relation privilégiée avec l'Algérie, F. Mitterrand pouvait faire sienne cette phrase formulée par le général de Gaulle, en juillet 1960, à Caen : ″je suis convaincu que l'Algérie sera étroitement liée à la France, c'est la logique des choses, c'est une nécessité pour l'Algérie, utile à la France, c'est indispensable pour le monde″. En fait, la bilatéralité, qui s'exerçait entre la France et l'Algérie sous la conduite de F. Mitterrand, est aperçue comme prototype des nouveaux rapports Nord-Sud au niveau international. Autrement dit, les liens avec l'Algérie devant briller par leur apport de symbolisme et d'exemplarité sur le plan mondial en ce qui concerne le dialogue entre pays riches et pays en voie de développement dont M. Mitterrand s'est fait le fervent adhérent. Dans cette perspective, il n'est pas inutile de reconnaître que cette politique mitterrandienne reposait, essentiellement, sur la dialectique Nord-Sud, l'exigence de paix et l'impératif de développement économique.

Globalement, avec l'Algérie, Mitterrand a envisagé des relations visant à atteindre divers objectifs à savoir : Tout d'abord, il s'agit de la réconciliation franco-algérienne voire "les retrouvailles franco-algériennes" après l'échec de Valery Giscard d'Estaing, de l'instauration d'une nouvelle "amitié" entre les deux chefs d'Etat. Ensuite, il s'agit, au niveau économique, de la relance de la dynamique commerciale entre les deux pays et le rétablissement de la France au premier rang des fournisseurs de l'Algérie avec l'ambition de mettre fin, du moins limiter, la concurrence étrangère en particulier celles des Etats-Unis[374]. A propos de cette concurrence, il convient de rappeler que la France, autrefois premier fournisseur et premier client de l'Algérie, s'est vue chassée progressivement par les USA, la RFA (République fédérale allemande). Enfin, il s'agit de faire de la coopération franco-algérienne, à l'échelle mondiale, un exemple et un symbole des nouveaux rapports Nord-Sud, dans le but de garantir le rayonnement de la France et d'étendre son prestige auprès du Tiers-monde, mais aussi de coordonner sur le plan international les politiques étrangères des deux Etats. Ainsi, à l'issue de la visite du président de la République française, à Alger, les 30 novembre et 1er décembre 1981, les deux partenaires ont bien défini les principes de leur nouvelle relation tant au niveau économique qu'au niveau des relations internationales. Ils ont réaffirmé la mise en œuvre

[374] CHENAL (A.), PRAIRE (L.), « *Méditerranée, notre passé, notre avenir* », Nouvelle Revue socialiste, n° 47, mars- avril 1980, pp. 76- 67.

d'un Nouvel Ordre mondial indispensable à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde. La relation franco-algérienne devant ouvrir le chemin à des formes exemplaires de coopération internationale. Dans le domaine de coopération étrangère, les deux nations ont adopté les mêmes principes, en fait, ils ont refusé ensemble *"des relations internationales reposant sur l'emploi de la force, sur la volonté de domination ou le mépris, sur l'oubli des principes inscrits dans la Charte des Nations unies. Elles appellent au respect scrupuleux de l'égalité des Etats, de leur souveraineté, de leur intégrité et de leur identité nationale et à l'instauration de relations internationales fondées sur la participation réelle et démocratique de tous les Etats. Elles dénoncent toute forme d'ingérence, toute tentative d'asservissement des peuples et condamnent l'impérialisme, le racisme et l'apartheid"*[375]. C'est ainsi qu'après la visite officielle faite par le chef de l'Etat français, en 1981, auprès de l'Algérie, le président algérien, Chadli Bendjedid, s'est rendu en France en novembre 1983. Cette première visite officielle d'un chef d'Etat algérien est reçue par F. Mitterrand comme *"un moment historique puisque cela signifie qu'après vingt ans peu à peu ont été dominés les ressentiments, les contradictions, le cas échéant même, les incompréhensions, les difficultés inhérentes à tout ce qui s'est produit depuis la dernière guerre mondiale dans le grand phénomène de la décolonisation"*[376]. Cela ne signifie pas, en revanche, que les contradictions et les tensions étaient absentes.

Force est également de reconnaître que des initiatives, tendant à mettre sur pied une coopération effective, ont été entreprises des deux côtés (français et algériens). Ainsi, était envisagé l'institution d'une commission mixte, chargée de stimuler les échanges entre les deux partenaires. Dans ce même ordre d'esprit, Alain Chenal s'est exprimé : *"n'y a-t-il pas des complémentarités matérielles, humaines, financières qui justifieraient entre pays méditerranéens la recherche d'une nouvelle définition des rapports de production et d'échanges ? Nous le pensons et nous croyons qu'une telle recherche serait de l'intérêt commun des pays riverains (...) C'est dans cette optique que le Parti socialiste devait lancer et continue de lancer l'idée de contrats de co-développement entre pays développés et pays du tiers monde. C'est-à-dire des contrats qui associeraient les moyens des uns et des autres*

[375] Déclaration franco- algérienne du 1er décembre 1981.
[376] Entretien accordé, par le président de la République, à la télévision algérienne et à l'Agence, Algérie Presse Service, « *La politique étrangère de la France* », la Documentation française, novembre- décembre 1983, p. 25.

dans le cadre d'échanges d'intérêts communs"[377]. Ceci a donné vraiment à la relation bilatérale une ampleur symbolique bien plus solide et forte.

D'ailleurs, les orientations données par la France et l'Algérie se couronnaient par la signature, le 3 janvier 1982, d'une déclaration entre les deux ministres des Affaires étrangères, puis par la conclusion, le 21 juin 1982, d'un accord général de coopération. Ce dernier portait sur trois points indispensables, à savoir : En premier lieu, l'accord gazier et le protocole de coopération économique. En deuxième lieu, les accords sectoriels, et en troisième lieu, l'amélioration de l'environnement juridique des rapports entre les deux pays.

Il n'est pas illusoire de penser que les relations franco-algériennes ont été troublées, malgré la signature de l'accord en 1982, par le contentieux gazier. La résolution de ce dernier en 1989 a, effectivement, abouti à stabiliser le jeu des relations entre les deux pays. Cela signifie, donc, que la liquidation de ce contentieux était d'une grande portée pour l'Algérie car c'est sur cette entente que s'est appuyée toute la coopération des deux côtés. Certes, la conclusion de l'accord gazier ne paraissait pas favorable à la France, mais, il lui permettait à terme par les contreparties contractuelles qu'il prévoyait, de saisir une part importante du marché algérien. Egalement, cet accord mettait en lumière l'ambivalence et le marchandage sur lesquels se basait la relation entre la France et l'Algérie. Tout d'abord, les rapports entre ces derniers s'entendaient de la valorisation des matières premières et plus exactement du gaz algérien. A cet égard, F. Mitterrand voulait, dans ses relations liant son pays à l'Algérie, satisfaire cette dernière au sujet de sa demande d'échanges inégaux en faveur du Tiers-monde, afin d'établir le développement. De même, la volonté de Mitterrand était aussi de donner satisfaction à la requête de l'Algérie, présentée inutilement depuis 1980, à propos d'une indexation du gaz sur le pétrole. Cela a fait l'objet de la conclusion de l'accord historique du 3 février 1982[378]. En effet, au terme de cet accord signé entre la Sonatrach (compagnie algérienne d'hydrocarbures) et Gaz de France (GDF), la France a accepté de fixer au-dessus du cours mondial (13 %) le prix du gaz indexé sur celui du pétrole brut. Cet accord conclu sur des fondements suffisamment éloignés de ceux sur lesquels le gouvernement français comptait négocier, prévoyait la vente à la France de cinq milliards de m^3 par année de gaz naturel liquéfié (GNL) pour une période de vingt ans aux prix de plus de cinq dollars le million de BTU. Ajoutés aux quatre milliards de m^3 déjà acquis, ces livraisons portaient à 25 % la part du gaz algérien dans

[377] CHENAL (A.), « Méditerranée, notre passé… », Op. Cit., 79.
[378] A propos de cet accord, la Revue Maghreb- Machrek, (97), juillet- septembre 1982. Egalement, le Monde des 4 et 5 février 1982.

la consommation française. Autrement dit, à l'issue de l'année 1983, l'Algérie a reçu un double paiement, d'une part de Gaz de France et du Ministère de la Coopération d'autre part. La participation de ce Ministère à la valorisation du Gaz algérien s'est estimée, pour la période susvisée, à 1 400 millions de francs[379]. La dite prime a été portée, à partir de 1984, par Gaz de France[380].

Il importe de souligner que l'accord du 3 février 1982 a mis en lumière une autre forme de coopération économique : c'est effectivement celle qui est prévue par le protocole du 21 juin 1982[381]. En effet, la coopération économique s'est mise en place et les échanges ministériels, entre les deux pays, ont continué à la même cadence. En formalisant l'approche des rapports entre la France et l'Algérie, le protocole du 21 juin 1982 a fait l'objet d'une commission d'économie mixte qui avait comme rôle d'examiner, chaque année, les différents projets d'industries. En vertu de cet accord, les grands fondements de la coopération ont été fixés ainsi qu'onze secteurs prioritaires pouvaient faire l'objet d'accords sectoriels comme l'habitat, les travaux publics et matériaux de construction, le domaine des transports ferroviaires et aéronautiques, l'informatique, les télécommunications, le nucléaire, l'agro- alimentaire…etc.

Or, cette coopération économique que le protocole général du 21 juin 1982 a initiée, portant sur le transfert effectif de technologie, la consolidation du contrôle technique, le développement des capacités d'étude et de réalisation et la valorisation du potentiel de production algérien existant[382], conduisait à de nombreuses nouveautés.

En premier lieu, il importe d'indiquer que cette coopération pointait essentiellement sur l'obtention, par chacune des parties, des moyens permettant de mieux garantir et faire avancer son développement. En d'autres termes, l'objectif primordial de cette coopération est le "co-développement". Cette logique de co-développement est bien dévoilée par la lecture du préambule du protocole précité ainsi que par son article premier.

En deuxième lieu, il importe d'évoquer le caractère global de cette coopération susvisée, cette globalité est l'incarnation même de la notion de "coopération par objectifs".

---

[379] A ce propos de ce chiffre, GRIMAUD (N.), « *France-Algérie : le protocole de coopération économique du 21 juillet 1982* », Revue, Maghreb-Machrek, (99), janvier 1983, p. 96.
[380] GRIMAUD (N.), « *Nouvelles orientations des relations entre la France et l'Algérie* », Revue, Maghreb-Machrek, (103), janvier- février 1984, p. 99.
[381] A propos de cet accord, le (J.O.R.F.), 10 août 1982 et la Revue Maghreb- Machrek, (99), janvier- mars 1983, pp. 99- 103.
[382] Les articles 4 et 5 du protocole considéré.

Dans cette perspective, il peut être utile de rappeler que la France partisane d'une reprise du dialogue Nord-Sud a préservé sa solidarité, avec les pays du Tiers-monde, idéologique et politique comme elle fut révélée au cours du sommet de Cancun, les 22 et 23 octobre 1981. Ainsi, elle se proposait de devenir leur partenaire favori A vrai dire, l'idée de co-développement devait, à l'origine, s'appliquer à d'autres nations en voie de développement notamment l'Inde et le Mexique. En revanche, de nombreux facteurs à savoir par exemple : la conjoncture économique internationale, les réticences des acteurs économiques, le poids de la dette des pays en voie de développement et les restrictions exigées sur les importations, ont obligé sûrement la France à limiter son ambitieuse expérience à la seule Algérie. Le terme de co-développement devenant, excessivement, indéfini, la notion de "coopération par objectif" s'est imposée et a pointé essentiellement sur la prise en compte des contraintes globales de développement accablant un Etat du Sud.

Désormais, pour bien illustrer l'idée selon laquelle cette coopération est conçue comme une opération globale, il importe de faire appel à la rédaction de l'article 2 de l'accord organisant la coopération bilatérale du 21 juin 1982. *" La coopération entre les deux pays*, cite-t-on, *organisée à moyen et à longs termes, visera à la réalisation des projets et programmes globaux qui bénéficieront de modalités appropriées, de suivi technologique, professionnel, commercial et de gestion ainsi que de garanties, il doit être procédé à une liaison, pour ne pas dire à un mixage, entre des actions à caractère purement commercial et des actions de coopération techniques multiforme, de manière à permettre à l'Algérie, fortement déçue de l'absence de transferts de technologies induits des formules de contrats «clés en main», ou «produits en mains», de tirer le meilleur parti de ses relations avec les sociétés françaises. Les contrats commerciaux ne doivent plus se limiter à la fourniture de prestations classiques. Ils doivent s'accompagner de projets de coopération technique jusqu'ici conduits par des organismes publics, tels que les ministères techniques et la C.C.C.E. En d'autres termes, comme le souligne Nicole Grimaud, ils ont vocation à fournir des points d'appui, des canaux par lesquels pourra être diffusée la transmission du savoir-faire à des équipes algériennes"*[383]. Il en résulte, alors, que la coopération technique est activée dans le cadre de rapports relevant classiquement du commerce. En effet, les accords sectoriels, conclus entre l'Algérie et la France, par le biais desquels tous les modes d'application du protocole général du 21 juin 1982 ont été bien déterminés, notamment, les conditions de financement et d'exécution pour les contrats de commerce, les bases d'action pour la coopération

[383] GRIMAUD (N.), « Nouvelles orientations des relations … », Op. Cit., p. 100.

économique, le suivi de celle-ci, les garanties de bonne exécution des contrats, prenaient tous en considération cette tendance dynamique. Par exemple le secteur des transports dans lequel les contrats contresignés, concernant des études du métro d'Alger, la construction d'une voie ferrée, les fournitures et l'entretien de matériel ferroviaire roulant, prévoyaient trois actions de coopération technique : la première était relative à la formation des cadres de l'aviation civile, la seconde concernait la formation du personnel de la société nationale de transport ferroviaire et pour la dernière il s'agissait de la réalisation d'une étude de réorganisation. En outre, s'y sont jointes deux autres actions : il s'agit de la formation du futur personnel d'exploitation du métro d'Alger ainsi que la mise au point de plans de transports dans les grandes métropoles. Et c'est dans le cadre de l'accord sectoriel transport signé le 6 novembre 1982, qu'était prévu, un ensemble d'opérations qui se chiffraient à un montant global de l'ordre de 28 milliard de francs.

Pareillement, dans le secteur de la construction, les contrats relatifs à l'édification de 21 000 habitations sur 60 000, consacrés par l'accord sectoriel habitat signé le 30 juin 1982 pour un montant de 9,5 milliards de francs, ont envisagé une quinzaine d'actions de coopération technique : il s'agit principalement de la formation d'ingénieurs et de techniciens de l'Algérie ainsi que la consolidation de la maîtrise de l'ouvrage. De même, s'agissant finalement du domaine agro-alimentaire et afin de ne s'en tenir qu'à ces trois secteurs, il importe de noter que les contrats signés, à la suite de la conclusion en juin 1983 de l'accord sectoriel sur l' agriculture, ont prévu une série d'actions de coopération technique : une assistance pour le recensement général de l'agriculture, la formation de techniciens en ce qui concerne le stockage ainsi que le conditionnement et la recherche-développement appliqué à l'agro-industrie.

En outre, il est substantiel de s'intéresser également à l'objet de cette nouvelle coopération. En réalité, cet objet est très vaste car il contenait onze secteurs : les chemins de fer, l'habitat, l'hydraulique, les biens d'équipements, l'aéronautique, l'informatique, les énergies nouvelles, les télécommunications, l'énergie nucléaire, la pêche et l'agro-alimentaire. En plus, pour chacun de ces secteurs, il y'avait une série d'actions à appliquer. Exemple, le secteur de l'hydraulique dans lequel la coopération portait sur les études d'inventaire des ressources, la distribution d'eau et l'entretien des équipements, la réalisation d'ouvrages, l'amélioration des capacités algériennes d'études et de réalisation, la mise en œuvre des terres et la formation.

En troisième lieu, il importe de souligner que cette coopération a consacré un rôle plus large aux entreprises françaises. Autrement dit, ces dernières étaient, plus que des fournisseurs, des partenaires qui participaient au développement de l'appareil de production de l'Algérie. Cette orientation est manifestée dans de nombreux domaines comme celui de l'habitat, de l'agriculture, des transports, des télécommunications et les énergies renouvelables. Et comme l'a souligné Y. Cousquer, directeur des Affaires économiques et internationales du Ministère français de l'Urbanisme et du Logement : *"exporter en Algérie, signifie de plus en plus accompagner le développement de l'Algérie, être à l'écoute des besoins de l'industrie algérienne, trouver les formules de partenariat avec des entreprises algériennes"*[384].

Force est cependant de constater qu'avec ces nouveaux rapports de coopération économique, c'est notamment l'Etat français qui s'y est trouvé mêlé de très prés. En effet, la présence de ce dernier au sein des Comités sectoriels, créés par les accords sectoriels, l'a amené, dans un premier temps, à procéder, avec le partenaire algérien, à l'analyse des contrats d'investissements et des contrats de commerce dont la conclusion était appliquée par des entreprises françaises, sans autre intervention publique que l'attribution des crédits à l'exportation, et dans un deuxième temps, à désigner des formes de coopération technique. Dans cette perspective, il convient d'affirmer que la place qui est réservée à l'Etat français d'une part, au sein du Comité des Projets- institué par le titre III nouveau de la convention de coopération technique et culturelle franco-algérienne de 1966- Comité consacré aussi par la convention de coopération culturelle, scientifique et technique signée, à Paris, le 11 mars 1986 par les deux pays concernés (article 11) et d'autre part, au sein de la Commission mixte de Coopération économique, prévue par le protocole du 21 juin 1982, a fait de lui un élément primordial de la mise en œuvre, ainsi que la permanence de la nouvelle coopération.

Egalement, il est utile de rappeler que quant à l'exécution des contrats que les entreprises françaises ont passés avec l'Algérie, l'Etat français était amenée à apporter sa garantie à la bonne réalisation de ces contrats. Pour bien illustrer cette idée, il peut être opportun de jeter un coup d'œil sur l'accord sectoriel habitat. En fait, la lecture de ce dernier a énoncé que la France doit transmettre à l'Algérie des informations nécessaires sur les entreprises françaises agissant sur son territoire. De même, ces entreprises doivent former des groupes conjoints, unis et solidaires, capables de parachever les tâches en cas d'absence ou de défaillance de

[384] COUSQUER (Y.), « *Les entreprises françaises exportant en Algérie ne seront plus seulement des fournisseurs mais des partenaires* », l'Exportation Magazine, n° hors série consacré à « *France-Algérie* », janvier 1986, p. 12.

certaines d'entre elles. Autre part, un groupe technique mixte "réalisation", responsable de contrôle de l'exécution harmonieuse des contrats, doit être créé aux côtés du groupe technique mixte "coopération".

Alors, il n'est pas illusoire de penser que la coopération économique passée par la France avec l'Algérie a connu une grande évolution. A propos de cette dernière, la France a proposé de l'étendre au Maroc et à la Tunisie, non pas en ce qui concerne la valorisation des matières premières, parce que Paris ne possède pas les moyens d'en faire profiter d'autres pays[385], mais au sujet du contenu de l'accord général du 21 juin 1982[386].

Par ailleurs, si, à l'instar de nombreux observateurs, la coopération franco-maghrébine était organisée, avant 1969, en défaveur des Etats du Maghreb car elle se réduisait à quelques commissions "ad hoc" comme la Commission mixte prévue par l'accord conclu, le 21 juillet 1965, entre la France et l'Algérie, en matière d'hydrocarbures (article 50) ainsi qu'à la Commission mixte envisagée par l'accord signé, le 27 décembre 1968, par les deux pays susdits en matière de la main-d'œuvre (article 12). Elle a connu, en revanche, au cours des années 70 et 80, une énorme évolution. A cet égard, il convient de révéler que des structures permanentes, donnant l'occasion aux Etats du Maghreb de contribuer à la gestion de la coopération, ont été effectivement créées. A vrai dire, ces structures s'entendaient, dans un premier temps, de la "Grande commission" dont le terme variait d'un pays maghrébin à un autre[387]. En fait, cette instance se réunissait annuellement et alternativement à Paris ainsi que dans les capitales maghrébines, sous la présidence des ministres des Affaires étrangères, par conséquent, elle est devenue l'organe politique de la coopération franco-maghrébine. Outre les échanges de points de vue concernant la politique internationale, cette instance permettait aux délégations interministérielles de dresser, constamment, le bilan des exécutions de la coopération à plusieurs niveaux : économique, financier, culturel, scientifique, technique et commercial, de décider des directions à accorder à cette coopération et de veiller sur tout ce qui touchait en général à l'intérêt mutuel. En outre, les travaux de cette instance ont été suivis

[385] A ce propos, l'intervention de COT (J.P), ex-ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures chargé de la Coopération et du Développement, devant le Sénat, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Débats parlementaires, Sénat, (129), 8 décembre 1982, p. 6416.
[386] A ce propos, GRIMAUD (N.), « Nouvelles orientations des relations … », Op. Cit., p. 106.
[387] FLORY (M.), « *Coopération et dépendance au Maghreb* », « *Indépendance et interdépendances au Maghreb* », Collection du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés méditerranéennes (C.R.E.S.M.), Editions du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.), 1974, p. 67; VAN BUU (E.), « *L'évolution des modalités juridiques de la coopération franco-maghrébine (1956-1973)* », « Indépendance et interdépendances … », Op. Cit., p. 97.

par la publication d'un communiqué commun, ce qui a amené, d'ailleurs, certains auteurs à parler de "normalisation" de la coopération franco-maghrébine[388].

Force est cependant de dire que la coopération entre la France et le Maghreb a, amplement, évoluée par la mise en lumière de l'instance précitée, car il en résultait un équilibre dans les relations de la France avec ses trois anciennes possessions coloniales d'Afrique du Nord grâce au processus de démocratisation instauré au niveau de la gestion de la coopération qui agrégeait la France et ses trois ex-colonies nord-africains dans un même organe. Ceci a fait l'objet d'une coopération basée sur un dialogue dense, continu et loin de toute unilatéralité ainsi que sur des efforts communs bien réfléchis[389].

Par ailleurs, il convient d'ajouter que des commissions spécialisées, composées de représentants de la France et de ceux du Maghreb, ont été instituées afin de soutenir la "Grande commission" dans ses fonctions techniques. Ainsi, la coopération économique est dirigée, sous l'égide des responsables français et maghrébins, par des commissions spécialisées. Pour bien illustrer cette idée, on tient à citer comme titre d'exemple, la Commission mixte de Coopération économique, envisagée par le protocole de coopération franco-algérien du 21 juin 1982[390]. Du côté algérien, cette Commission a été présidée par le ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire et par le ministre du Commerce extérieur du côté français. En outre, la responsabilité de cette instance était de coordonner l'élaboration et l'application des accords sectoriels ou spécifiques, de contrôler le suivi des projets arrêtés par les deux pays, d écarter les difficultés que pouvait comporter le présent protocole au cours de son exécution. Encore, cette Commission a été appuyée par des Comités sectoriels, ces derniers se rassemblaient deux fois par an au niveau ministériel et ils effectuaient un rapport au sujet des contrats d'affaires[391]. En plus, cette Commission mixte de Coopération économique n'était pas la seule, il y avait, en revanche, d'autres commissions telles que des Commissions mixtes financières, des Commissions mixtes en matière des postes et télécommunications, des Commissions mixtes sur la main-d'œuvre…etc.

[388] A ce sujet, TOUSCOZ (J.), « *La normalisation de la coopération bilatérale de la France avec les pays africains francophones* », Etudes internationales, volume V, (2), juin 1974, pp. 208- 255.
[389] Dans ce sens, le Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) du Ministère français des Affaires étrangères, 1972, p. 47.
[390] A propos de cet accord, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), (12), 26 mars 1983, pp. 935-936.
[391] GRIMAUD (N.), « Nouvelles orientations des relations … », Op. Cit., p. 100.

Force est de reconnaître qu'au niveau des relations de coopération franco-maghrébines, ces instances jouaient un rôle primordial pour renforcer le processus de démocratisation et pour ouvrir ces relations vers une forte concertation et aussi vers une coopération organisée non pas unilatéralement mais conjointement. Autrement dit, la tenue périodique de "grandes commissions" ou de "commissions mixtes" où les partenaires de coopération examinaient effectivement l'ensemble des actions en cours, permettait, sur la base d'une véritable politique de dialogue, à ces partenaires de bien se comprendre avant de mettre en œuvre l'adaptation nécessaire des moyens aux objectifs et le cas échéant de confronter les cas de crise.

Dans cette perspective, un autre point mérite toute attention à savoir : il s'agit de la volonté de la France post-gaulliste de gérer la coopération franco-maghrébine selon des moyens efficaces. Pour ce faire, toutes les formes de coopération devaient entrer dans le cadre d'un programme ou d'un projet. Et c'est dans ce sens là qu'on tient à évoquer à titre d'exemple, l'article 12 de la convention franco-marocaine de coopération culturelle, scientifique et technique, signée le 31 juillet 1984 : ″les projets ou programmes évoqués à l'article 11 peuvent concerner, outre les domaines propres à la coopération culturelle, scientifique et technique, l'ensemble des activités liées au secteur productif″. C'est ainsi qu'il semble bien utile de rappeler, à propos de fonctionnement de la coopération franco-maghrébine, que cette dernière n'était basée, avant 1960, sur aucune programmation. Ainsi, l'aide prévue à accorder aux Etats du Maghreb pour répondre à leurs besoins, n'était pas effectuée afin d'assurer l'aboutissement d'un projet s'étendant sur de nombreuses années ou pour une durée calquée sur celle du plan du développement des Etats concernés, de manière à empêcher les soucis et les contrariétés financières.

Ce besoin de changement dans la gestion de la coopération économique franco-maghrébine ne s'est ressenti que vers la fin de 1969 et plus nettement après la prise de conscience des services compétents du Quai d'Orsay, sous l'influence des critiques sur les inconvénients de la gestion de la politique française de coopération. Par la suite, cette nouvelle orientation a été, parfaitement, suivie et accrue par la troisième génération des accords de coopération. Ces derniers ont consacré, effectivement, les notions de projet ou de programme comportant d'une part, ***″la définition des objectifs poursuivis, la détermination des moyens nécessaires à leur réalisation et à l'établissement de calendriers d'exécution″***[392] et d'autre part, il devait

[392] L'article 11 de la convention franco-marocaine de coopération culturelle, scientifique et technique du 31 juillet 1984, l'article 12 de la convention franco-tunisienne de coopération culturelle, scientifique et technique

effectuer un "bilan annuel" ou une "évaluation" particulièrement vérifié par le Comité des Projets qui veillait sur leur accomplissement et arrêtait les moyens et les mesures propres à dégager les embûches pouvant naître de leur réalisation. Dans ce même ordre d'idées, il est opportun d'expliquer tout d'abord, que la définition des objectifs, premier précepte introduit dans les nouveaux accords franco-maghrébins de coopération, pouvait éviter toute imprécision et pouvait faire gagner beaucoup de temps. Ensuite, la détermination des moyens, deuxième précepte, sur lesquels se fondait le projet ou le programme de coopération, s'oppose au lancement de ceux-ci sans que l'on sache ce qu'ils deviendront par la suite, autrement dit éviter leur relégation au "cimetière du mal développement", pour reprendre cette formule à J. P. Cot, ancien ministre de la Coopération et du Développement. Enfin, l'établissement de calendriers d'exécution, troisième précepte, ne permettait pas au projet ou au programme de coopération de traîner en longueur et par conséquent, de faire l'objet de frais complémentaires. Outre, ces trois éléments, il était demandé pour chaque programme ou projet une fiche sur laquelle étaient déterminés "la désignation des personnels ou des organismes responsables de la réalisation du programme ou du projet, les procédures de suivi et d'évaluation technique et le devis estimatif décomposé en tranches annuelles".

Alors, il n'est pas illusoire de penser que la coopération franco-maghrébine est entrée dans une nouvelle ère, les relations à caractère néo-colonial se sont entièrement effacées. En effet, la coopération avec les Etats du Maghreb a fait l'objet d'un grand effort de redéfinition, ce qui a conduit évidemment la France post-gaulliste à régir la continuité de la coopération selon un nouveau style en prenant en compte plusieurs points substantiels comme par exemple : le respect mutuel des souverainetés, d'égalité entre partenaires tout en assurant absolument leur indépendances et la prédominance des nécessités de développement.

Section II : …A l'époque actuelle

Il importe de mentionner que dès la prise de fonction du président Jacques Chirac un nouvel élan est donné à la politique avec les Etats du Maghreb, particulièrement, avec trois pays : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. A cet égard, on peut rappeler, en bref, que les liens historiques entre ces trois pays et la France ont, effectivement, laissé une empreinte culturelle et économique qui, une fois les premières réactions passées, facilite les contacts. A vrai dire, l'empreinte française sur ces pays demeure, cependant, très forte et les origines de

du 29 mai 1985 et les articles 2 et 3 de la convention franco-algérienne de coopération culturelle, scientifique et technique du 11 mars 1986.

l'industrialisation de ces derniers porte, certainement, la marque de la France qui, de ce fait- et malgré les vicissitudes de la décolonisation-, pourrait occuper la place de partenaire privilégié dans tous les domaines. Donc, un élan nouveau est donné, depuis l'arrivée de président Chirac au pouvoir, à la politique franco- maghrébine que la France souhaite faire partager à l'Europe entière. Et comme l'a affirmé M. Chirac : *"les mondes arabe et européen sont liés par une communauté d'intérêts et de destin"*[393].

Incontestablement, il convient de souligner que pour ces pays maghrébins la modification et le développement sont alors impératifs. Et dans ce cadre, la France demeure le premier partenaire de chacun de ces trois pays, et même après un certain ralentissement des relations, les opérations ont rapidement repris de l'ampleur. Dans cette perspective, il semble important, afin de bien illustrer l'ampleur de cette relation tout en revêtant un cadre coopératif, d'aborder, dans un premier temps, la coopération France-Maghreb pour le développement économique (**Sous section I**) et dans un deuxième temps, la coopération France- Maghreb pour le développement politique (**Sous section II**).

Sous section I : La coopération France-Maghreb pour le développement économique

Il n'est pas inutile de rappeler, ici, que la France, de par son histoire avec les pays du Maghreb et de par sa forte population maghrébine, dispose d'un véritable avantage sur le plan relationnel. Elle est le premier partenaire du Maghreb. Avec Jacques Chirac à la tête de l'Etat, les relations diplomatiques, autrefois froides sous l'ère Mitterrand, se sont considérablement développées. Le défunt roi Hassan II, bon ami du président de la République, avait affecté une place particulière à la France dans les relations politico-économiques du pays. Quant à l'Algérie, l'histoire de son indépendance a toujours perturbé ses relations avec la France, mais l'influence économique de cette dernière a perduré malgré le passé et ce en raison de l'ancrage de la culture française dans l'économie algérienne. Celle-ci fut entretenue avec l'immigration de milliers d'Algériens qui se sont installés en France et qui ont établi des relations économiques avec le pays. La Tunisie a maintenu, également, ses relations avec la France pour des raisons similaires. Par conséquent, ces trois pays sont devenus des partenaires privilégiés de la France. En effet, sur le plan bilatéral, il convient de constater avec

[393] GARCIA CIFO (P. J), « *Le lac français, une stratégie de puissance* », Mémoire de géopolitique : Université Paris IV, Sorbonne, 2003.

satisfaction l'excellence de leurs relations économiques. Cela se traduit par de nombreux d'échanges ministériels depuis ces dernières années, de visites de ministres français au Maghreb et de ministres maghrébins en France. Pour bien illustrer la relance de leurs relations bilatérales et la vivacité de leur coopération, notamment, au niveau économique, on va aborder d'une part, les principales actions de coopération menées par les Etats du Maghreb et la France pour la réalisation des programmes ou projets de développement économique (**Paragraphe 1**) et d'autre part, les efforts substantiels de la France en matière de traitement de la dette de ces pays maghrébins (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Les principales actions de coopération menées par les Etats du Maghreb et la France pour la réalisation des programmes ou projets de développement économique

Il est substantiel, ici, de dire que la France est un partenaire économique de référence pour le Maghreb. Tout d'abord, en ce qui concerne les relations franco-marocaines, il importe de souligner que ces dernières, anciennes, confiantes et diverses, ont connu un nouvel élan depuis 1995. En effet, au moment où le Maroc a engagé d'importantes réformes politiques et a accentué son ouverture à l'économie internationale, la coopération avec la France s'est renforcée dans tous les domaines.

Ainsi, la visite du président de la République au Maroc, en juillet 1995, puis celle du roi du Maroc à Paris, en mai 1996, illustrent bien l'intensification des relations entre les deux pays. Suivies par de nombreuses visites ministérielles, elles témoignent de la volonté de la France de s'affirmer comme l'un des tous premiers partenaires du Maroc dans une période, particulièrement, cruciale pour ce pays. Dans ce contexte, le premier ministre français Jean-Pierre Raffarin a déclaré que *"depuis l'indépendance, le Maroc et la France ont su renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre leurs deux peuples. La France veut accompagner les grands chantiers de modernisation et de développement du Maroc"*[394]. Il s'agit aussi de permettre au Maroc de tirer le meilleur bénéfice de sa volonté d'ouverture à l'économie internationale et de son rapprochement privilégié avec l'Union européenne (UE), symbolisé par l'accord d'association signé le 26 février 1996.

[394] STUDER (E.), « *Message de Mohammed VI vers la France et l'Espagne* », le Blog Finance, 16 novembre 2005.

Force est également de reconnaître que la France a un poids prépondérant dans les échanges et les financements extérieurs marocains. Effectivement, la coopération économique et financière franco-marocaine est très dense. La France est le premier partenaire commercial du Maroc *"(5,2 Milliards de dollars (Md€) de flux commerciaux en 2003, soit 26% des échanges extérieurs marocains)"*[395], le premier investisseur étranger *"(49% des flux d'Investissement Directs Etrangers (IDE) sur la période 1998-2002, soit 260 M€ d'IDE par an en moyenne en dehors de l'opération exceptionnelle de prise de participation de Vivendi dans le capital de Maroc Telecom en 2001 pour 2,3 Md€)"*[396], le premier créancier public du Maroc *"(près de 15% de la dette extérieure marocaine)"*[397] et le premier bailleur de fonds bilatéral au titre de l'Aide publique au Développement, APD, *"(avec 37% du total de l'APD reçue par le Maroc, pour un montant annuel moyen d'engagements nets sur la décennie1990 de 150 M€)"*[398]. Inversement, le Maroc est le premier pays bénéficiaire des crédits de l'Aide française au Développement (AFD), le 20ème fournisseur et client de la France *"(0,8% des échanges extérieurs français) "*[399] et son quatrième partenaire commercial parmi les pays en développement (après la Chine, la Turquie et l'Algérie). En outre, les transferts de capitaux en provenance de France ont un rôle déterminant dans l'équilibre de la balance des paiements marocains, bénéficiaire depuis 2001, et compensent pour une grande part un déficit commercial chronique. Ainsi, la France se positionne comme premier pays d'origine des transferts des résidents marocains à l'étranger *"(3,1 Md€ rapatriés au Maroc en 2003, dont 46% en provenance des RME «Résidents Marocains à l'Etranger» de France) "*[400] et première source de recettes du tourisme *"(2,8 Md€ en 2003 dont 28% en provenance de France)"*[401].

A vrai dire, la relation entre le Maroc et la France, comme l'a affirmé Dominique de Villepin lors du séminaire gouvernemental, effectué à Oujda, à l'occasion de la 7ème rencontre marocaine des chefs de gouvernement, *"est une relation d'exception. Sur le plan économique, la France est le premier partenaire commercial du Maroc, et le premier investisseur étranger. Donc, c'est une relation extrêmement forte comme elle l'est également sur le plan de la*

[395] Actualisation au 11 août 2004, MINEFI- DREE/TRÉSOR, Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001.
[396] Ibid.
[397] Ibid.
[398] Ibid.
[399] Ibid.
[400] STUDER (E.), « Message de Mohammed VI … », Op. Cit.
[401] Actualisation au 11 août 2004, MINEFI- DREE/TRÉSOR Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001.

coopération puisque le Maroc est notre premier partenaire de coopération avec une aide publique au développement de 180 millions d'euros par an…Aujourd'hui ce que nous souhaitons, c'est mieux structurer cette coopération pour la rendre plus efficace et c'est une ambition qui existe de part et d'autre…"[402]. Dans cette perspective, Christian Poncelet (président du Sénat) a déclaré : *"notre pays est à la fois le premier fournisseur et le premier client du Maroc, avec des flux d'environ deux milliards d'euros en 2001, aussi bien à l'exportation qu'à l'importation. J'ajoute qu'environ 520 entreprises françaises sont implantées à titre permanent au Maroc, et qu'elles y représentent le premier investisseur international, tant en flux (plus de la moitié) qu'en stock (quasiment le tiers)"*[403]. De son côté, l'ambassadeur du royaume du Maroc, M. Fathallah Sijilmassi, a rappelé, lors de son accueil en France par M. Roland Blum, vice- président, le mercredi 18 janvier 2006, que la dimension économique de la relation franco-marocaine était fondamentale : *"citant un seul chiffre, il a répété que 30 % des échanges extérieurs du Maroc s'effectuaient vers la France, contre 12 à 14 % vers l'Espagne ou 4 % vers les Etats-Unis. Il a estimé que deux lectures pouvaient être faites de ces chiffres : la France bénéficie d'une très confortable avance; il existe par ailleurs une dynamique d'ouverture à l'œuvre au Maroc, conséquence de l'entrée du Maroc dans l'Organisation mondiale du Commerce, de l'accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc et des nombreux accords de libre-échange conclus notamment avec les Etats-Unis ou la Turquie. Par conséquent, il est certain que l'acquis très important de la France doit être, dans ce monde très compétitif, consolidé et renforcé"*[404]. Ainsi, la France, en tant que premier partenaire commercial du Maroc, marque son souhait d'y approfondir d'avantage sa présence économique. D'ailleurs, comme l'a constaté le Quotidien, Libération, de Casablanca, les échanges commerciaux et d'ordre financier ne cessent de s'accroître et le premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, avait annoncé, lors de sa visite au Maroc, en juillet 2003, le doublement des engagements de l'Agence française pour le développement. En fait, *"pour la période 2004-2006 elles devront passer de 150 à 300 millions d'euros"*[405]. En effet, l'hôtellerie, la construction, la télécommunication, les banques, l'approvisionnement en eau, le traitement des déchets dans les grandes villes, tous ces sont entre les mains des compagnies françaises. Etant le premier investisseur étranger au Maroc, la France compte un peu plus

[402] Déclaration de VILLEPIN (D. de), à l'Aéroport d'Oujda lors de la 7ème rencontre marocaine des chefs de gouvernement, 29/ 09/ 2005.
[403] PONCELET(Ch.), président du Sénat, « *Les promesses de la transition marocaine »,* Groupe interparlementaire, France-Maroc, Actes du colloque du 7 novembre 2002.
[404] SIJILMASSI (F.), Compte rendu n°18 (Application de l'article 46 du Règlement), Commission des Affaires étrangères, 18 janvier 2006.
[405] Libération (Casablanca), 9 octobre 2003.

d'un demi-millier d'entreprises employant plus de 65 000 personnes dans le royaume. En réalité, *"Avec 26,2% du total des échanges commerciaux du Maroc en 2003, la France occupe non seulement la première place, mais elle l'a encore renforcée par rapport à l'année 2002 lorsque le total de ses échanges était 23,7%. Les autres pays avec lesquels le Maroc entretien des relations économiques, sont largement derrière la France : l'Espagne est en deuxième ligne, avec 13,8% et les Etats-Unis ne sont qu'en sixième position avec à peine 3,8% du total des échanges extérieures du Royaume"*[406]. Mais, la France persiste dans l'élargissement de l'aide au Maroc. Paris lui a accordé près de *"200 millions d'euros"*[407]. D'ailleurs, comme l'a affirmé un responsable de l'Agence française pour le Développement, *"aucun autre pays ne reçoit une aide équivalente"*[408]. Néanmoins, le Maroc semble vouloir diversifier ses relations économiques. En 2002, le projet de la conclusion d'un accord de libre échange avec les Etats- unis était annoncé. Cette annonce, faite quelque mois après les attentats contre le World Trade Center de New York, avait indisposé la France. *"Ces responsables avaient estimé qu'un tel accord serait «incompatible» avec les développements des relations entre le Maroc et l'Union européenne"*[409]. Or, le Maroc n'a pas abandonné cette option et la France ne pouvait que tenter de faire un bond en avant, essayant de privilégier d'avantage ses relations économiques avec le Maroc ou, mieux dire, l'attacher dans son giron.

En matière économique, il est substantiel de reconnaître que la France intervient activement. Pour bien illustrer les différentes actions de cette intervention, il peut être opportun d'évoquer, à cet égard, quelques exemples.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'importante participation française au développement économique du Nord du Maroc, le montant de son aide pour des projets économiques dans les provinces du Nord s'est élevé déjà à plus de *"1,3 milliard de francs"*[410]. Ainsi, la France a apporté une aide au développement à travers la Caisse française de Développement (CFD), elle a favorisé les investissements publics et privés par le soutien du Trésor et enfin elle a encouragé l'intervention des entreprises françaises dans cette région. Effectivement, concernant l'aide aux projets de développement du groupe Caisse française de

[406] AFP, « *La France premier partenaire commercial du Maroc avec 26,2% des échanges* », 6 septembre 2003 (Page économique du 13 octobre 2003).
[407] Le Monde, 8 octobre 2003.
[408] Ibid.
[409] AFP, « *Maroc/France: poursuite d'une relation économique très privilégiée* », 7 octobre 2003 (Page économique du 13 octobre 2003).
[410] Dossier de presse - France Maroc, « *L'action de la France dans les provinces du Nord* », 11 et 12 mars 1998.

Développement, cette institution intervient massivement pour le financement de programmes dans les provinces du Nord. *"Le montant des engagements de la CFD dans cette région, principalement accordés depuis 1995, s'élève ainsi à 801 millions de francs"*[411]. La Caisse française de Développement apporte son appui à tous les projets favorisant le renforcement des infrastructures de base et le développement des zones rurales dans les provinces du Nord. En outre, de nombreux concours ont été accordés à l'ONEP (Office national de l'eau potable) ou à l'Etat afin d'améliorer les réseaux d'assainissement et de permettre à des foyers urbains et ruraux de disposer de l'eau potable. Les prêts accordés par la CFD ont permis la distribution d'eau potable dans 18 petits centres urbains et d'alimenter 100 000 personnes. Un nouveau projet devrait permettre dans les années à venir de renforcer les installations de 31 petits centres, ce qui concernera plus de 330 000 personnes. Dans ce même objectif, *"la CFD a accordé un concours de 30 millions de francs pour la construction du barrage de Bab Louta destiné à alimenter en eau potable la ville de Taza. Enfin, près de 50 millions de francs seront accordés afin de réaliser des points d'eau dans les Provinces du Nord"*[412].

En revanche, sur le versant sud du Rif, *"la CFD finance, à hauteur de 157 millions de francs"*[413], la première tranche d'un important projet d'irrigation concernant la moyenne vallée du Sebou. Les travaux, qui ont commencé en 1995, permettront de créer un pôle de développement et concerneront, à leur achèvement en 1998, 6 000 hectares et 1200 agriculteurs. La CFD s'est aussi engagée dans un grand programme de mise en valeur des terres agricoles et de développement intégré sur près de 10 000 hectares dans les 7 provinces du Nord. *"D'un montant de 73 millions de francs, ce programme concerne pour le moment 70 périmètres sur les provinces de Tétouan, Al Hoceïma, Chefchaouen, Taza et Taounate"*[414].

Il importe aussi de mentionner que la CFD participe au financement d'un important projet d'électrification des zones rurales, pour un montant de 75 millions de francs, qui permettra l'électrification de près de 200 villages soit 180 000 personnes. Une deuxième tranche devrait être lancée par l'ONE (Office nationale de l'électricité) avec le soutien de la Caisse.

Dans le cadre de la mise à niveau de l'économie marocaine, des Zones industrielles ayant statut de Zones franches ont été créées par le gouvernement. La Zone franche de Tanger Boukhalef devrait bénéficier d'une double intervention de la CFD : directement par le

[411] Dossier de presse - France Maroc, « *L'action de la France dans les provinces du Nord* », 11 et 12 mars 1998.
[412] Ibid.
[413] Ibid.
[414] Ibid.

financement des infrastructures externes (eau, électricité, assainissement, routes) et indirectement par une prise de participation de PROPARCO (Promotion et Participation pour la Coopération économique) dans le capital de la société concessionnaire.

En outre, la CFD refinance des prêts accordés par la CNCA (Conseil national des clients aériens) en faveur de la petite et moyenne agriculture, de la pêche et de l'artisanat, en milieu rural, ainsi que pour les jeunes diplômés. Dans l'enveloppe 1996 par exemple, 20 millions de francs sont réservés à des prêts de la CNCA dans les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma. Au total, *"c'est près de 75 millions de francs qui ont été accordés pour des projets concernant les Provinces du Nord"*[415].

Actuellement, de nouveaux secteurs d'intervention sont à l'étude avec les autorités marocaines concernant des projets dans les provinces du Nord : la création de centres de formation, l'appui aux collectivités locales et l'amélioration de l'habitat en partenariat avec l'Agence nationale de l'Habitat insalubre.

S'agissant de l'appui financier du Trésor français, ce dernier apporte un soutien massif aux provinces du Nord. La convention "annulation reconversion" de dettes arrêtée, en janvier 1996, entre les Etats français et marocain prévoyait :

- l'annulation de 400 millions de francs de dettes, destinée à conforter, dans le budget de l'Etat marocain, les investissements publics dans les provinces du Nord,

- la reconversion, dans le cadre d'une enveloppe de 600 millions de francs, de plusieurs dizaines de millions de francs de dettes du Maroc en financement d'investissements sur les provinces du Nord.

Cette convention a ainsi permis au gouvernement marocain de financer un grand nombre de projets concernant les infrastructures routières, l'enseignement, la santé et l'aménagement des zones rurales.

Enfin, une nouvelle tranche de reconversion de dettes pour 1998 devrait porter sur un montant de 1,4 milliard de francs et concerner, entre autres, des projets sur le Nord du Maroc. Les ministres français et marocain de l'Economie ont signé, par ailleurs, en décembre 1997 un accord créant un fonds de garantie. Doté par le Trésor français de 100 millions de francs pour

[415] Dossier de presse - France Maroc, « *L'action de la France dans les provinces du Nord* », 11 et 12 mars 1998.

1998, ce fonds a pour but de faciliter l'accès au crédit des PME. Les modalités d'utilisation de ce fonds restaient à définir, mais, les provinces du Nord devraient en bénéficier.

Par ailleurs, en ce qui concerne le soutien à 1'Agence de Développement des provinces du Nord, il est nécessaire de rappeler, en bref, que cette Agence a été créée par les autorités marocaines et les pays de l'Union européenne qui font partie de son Conseil d'Orientation. Elle a pour vocation de renforcer les actions de développement dans les provinces du Nord en jouant un rôle d'incitation, de coordination et d'analyse. En effet, La France soutient activement cet organisme. Elle appuie, financièrement et techniquement, des actions de l'Agence, par exemple sur le tourisme rural dans le Rif et sur le programme de formation des délégués au développement régional. Elle prévoit, aussi, de mettre à sa disposition un expert en aménagement du territoire issu de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale).

Finalement, il importe de dire que ces actions s'inscrivent dans la politique de décentralisation engagée par le gouvernement marocain. Elles donnent une nouvelle dimension à la coopération française, notamment, dans la province d'Oujda. La Région Champagne-Ardenne mène ainsi, dans la province d'Oujda, plusieurs actions de développement axées notamment sur la formation, le partenariat industriel et l'assistance technique aux PMI- PME (Project Management Institue- Petites et Moyennes Entreprises). De même, la ville d'Aix-en-Provence a établi, en décembre 1997, un accord de partenariat avec la ville d'Oujda. Enfin, la Direction départementale de l'Equipement des Bouches du Rhône a conclu, avec l'appui des services de l'Ambassade, une convention de partenariat avec la Direction régionale des Travaux publics de l'Oriental.

Alors, il convient de conclure que l'importance de l'effort dégagé par la France, en faveur des provinces du Nord, illustre une volonté forte de soutenir l'action de développement menée par le gouvernement de Sa Majesté. Effectivement, la France continuera d'accompagner les interventions du Maroc répondant, en cela, à la décision de Sa Majesté de placer les provinces du Nord au rang de priorité nationale. Elle accompagne le développement économique du Maroc en mobilisant tous ses instruments de coopération : le financement du développement économique; la mise à niveau du secteur privé marocain, en particulier les PME-PMI; le financement des infrastructures de base (agriculture, eau, routes...); la réponse aux situations d'urgence. Dans cette perspective, Frédéric Grasset, ambassadeur de France au Maroc, s'est exprimé, le 7 novembre 2002, ainsi : *" il ne s'agit pas d'une coopération figée, mais d'une*

coopération vivante, que nous cherchons à améliorer en permanence par un travail en commun très fructueux. Pour une fois, il faut souligner la volonté de mouvement et de réforme de la machine administrative : le Maroc constitue pour nous un terrain d'expérimentation pour la réforme de la décentralisation… Les relations bilatérales franco-marocaines sont exceptionnelles. C'est bien simple : nous sommes premiers partout. Mais ce n'est pas pour autant que nous allons le rester, et nous devons continûment réfléchir aux moyens d'améliorer notre performance. Comme de bons commerçants, nous devons assurer un haut niveau de service après-vente…"[416].

Il est également substantiel de souligner que les entreprises françaises, intéressées par le Nord du royaume,- bien que la France soit le premier investisseur étranger au Maroc depuis de nombreuses années-, se montrent très actives sur un grand nombre de projets structurants. A titre d'exemple, dans le domaine énergétique, EDF (Electricité de France) a signé une convention avec l'ONE pour la construction de la centrale de Tahadart. L'entreprise devrait, dans ce cadre, participer au capital à un niveau de *"180 millions de francs"*[417]. Ce projet dont les travaux seraient achevés en 2002, engendrera de multiples retombées économiques favorables pour la région. Avec ses partenaires, Paribas et PROPARCO, EDF s'est engagée dans la construction de la plus grande centrale éolienne d'Afrique à Al Koudia Al Baïda, près de Tétouan, dont le coût peut être estimé à 300 millions de francs.

Aussi, deux grands programmes devraient permettre aux investisseurs français de participer au développement de la région : la Rocade méditerranéenne et le Port atlantique de Tanger. En effet, une entreprise française a déjà été retenue pour la construction d'un tronçon de cette infrastructure essentielle pour le Nord et l'Est du Maroc qu'est la Rocade méditerranéenne. La SOGEA est intervenue ainsi sur un marché d'une valeur de *"60 millions de Dirhams"*[418] comprenant, notamment, la construction d'un pont. Ce projet devrait, d'ailleurs, bénéficier de financements MEDA. Concernant le projet de Port atlantique de Tanger, deux entreprises françaises ont posé leur candidature pour participer à ce programme évalué à *"3 milliards de Dirhams"*[419] d'investissements et dont les travaux devaient commencer en 1999. Dans ce contexte, M. Lionel Jospin a, effectivement, déclaré que *"dans le cadre du développement des provinces du Nord du royaume du Maroc, la France a pris note avec intérêt du souhait de*

[416] Colloque Maroc, 7 novembre 2002.
[417] Dossier de presse - France Maroc, « *L'action de la France dans les provinces du Nord* », 11 et 12 mars 1998.
[418] Ibid.
[419] Ibid.

voir la France participer aux efforts de développement en faveur de ces provinces et notamment pour ce qui est de la réalisation de la rocade méditerranéenne. A cet effet, il a été convenu de favoriser les contacts entre experts, en particulier avec les responsables de l'Agence pour la promotion des provinces du Nord"[420].

Effectivement, on peut constater que la dynamique des grandes implantations s'est poursuivie, ces dernières années, dans tous les secteurs : *"le tourisme (Club Med, ACCOR,…), la gestion déléguée pour les transports (RATP) ou pour l'eau, l'assainissement et l'électricité (Suez sur Casablanca, Veolia Environnement sur Tanger, Tétouan et Rabat), la finance (rachat de 10% de la BMCE par le CIC en juin 2004), l'industrie (Valéo, STMicroelectronics, Lafarge, SNECMA, EADS, Renault,…) et le commerce (Auchan, Casino, L'Oréal, Altadis,…)"*[421].

En outre, parmi les grands projets réalisés par des entreprises françaises dans les années 90, on pourra, notamment, souligner le développement du site de l'Office chérifien des Phosphates de Jorf Lasfar *"(GEC Alstom - 168 M€)"*[422], l'assainissement de la baie de Casablanca *"(Bouygues - 46 M€)"*[423], la construction de la grande mosquée de la même ville*"(Bouygues - 457 M€)"*[424], de la Centrale de Tit Mellil *"(SGTE-EGT-GENESPIE - 46 M€)"*[425], de logements sociaux à Salé *"(Bouygues - 80 M€)"*[426], du centre d'études nucléaires de la Maamora *"(Thalès, Technicatome et Spie - 55 M€)"*[427] et l'interconnexion électrique Espagne-Maroc par câble sous-marin *"*(Alcatel - 63 M€)*"*[428]. Les grands contrats se sont poursuivis depuis 2000 avec notamment la vente de quatre Airbus, les grands chantiers de l'ONCF *"(Spie Enetrans - 50 M€ et Alstom - 37 M€)"*[429], la modernisation du réseau électrique marocain *"(Alstom et Cégélec - 115 M€ au total)"*[430], le doublement de l'interconnexion électrique Maroc - Espagne *"(Nexans - 60 M€)"*[431], la station de transfert d'énergie par

[420] Communiqués- France Maroc. Visite de M. JOSPIN (L.) au Maroc- Déclaration commune des premiers ministres - (Rabat, 18 décembre 1997).
[421] Actualisation au 11 août 2004, MINEFI – DREE/TRÉSOR, Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001.
[422] Ibid.
[423] Ibid.
[424] Ibid.
[425] Ibid.
[426] Ibid.
[427] Ibid.
[428] Ibid.
[429] Ibid.
[430] Ibid.
[431] Ibid.

pompage de l'ONE *"(Alstom - 240 M€)"*[432] et la construction du port de Tanger Méditerranée *"(Bouygues - 250 M€)"*[433].

Il y'a encore une autre réalisation qu'on peut considérer comme une action concrète contribuant au développement économique. A cet égard, il convient d'invoquer le partenariat entre les Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et du Loir-et- Cher (France) et celles de Kénitra et de Sidi Kacem (Maroc). En effet, la coopération entre les Chambres d'Agriculture françaises et marocaines est réalisée à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères français, dans le cadre de la coopération décentralisée. A la demande de ce Ministère, la Caisse française de Développement, devenue "Agence française de Développement" (AFD), est chargée du financement des actions menées dans le cadre du partenariat. *"Celui-ci a fait l'objet de quatre conventions successives : 991-1992, 1993-1994, 1995-1998, 1998-2000"*[434].

Dans cette perspective, il importe que le programme de partenariat tourne autour de cinq actions :

- La structuration professionnelle, c'est-à-dire, l'appui au démarrage de groupements de producteurs organisés (de type coopératif);

- Les échanges entre jeunes agriculteurs français et marocains;

- Un appui au développement des grandes cultures;

- L'appui au développement de l'élevage ovin et caprin;

- La gestion des exploitations agricoles.

En fait, le programme de partenariat a contribué, de façon significative, à renforcer le positionnement des deux Chambres d'Agriculture et leurs capacités d'intervention sur le terrain. Les résultats de ce partenariat, sur le plan institutionnel, ont conduit les échelons nationaux des deux pays (A.P.C.A.- F.N.C.A.) à nouer des contacts formels dans le même esprit ouvrant la voie à des perspectives éventuelles d'élargissement de la dynamique. Il semble que la pertinence des champs d'intervention retenus dans un objectif de dynamisation

[432] Actualisation au 11 août 2004, MINEFI – DREE/TRÉSOR, Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001
[433] Ibid.
[434] Voir: http: //www.FranceMorocco.fr.

professionnelle se confirme dans le cadre, notamment, du groupe de travail OPA-Maghreb du Ministère des Affaires étrangères.

Force est de reconnaître que les réflexions menées dans la perspective d'une dynamisation des Chambres d'Agriculture dans d'autres pays, à travers les contacts conduits par les Chambres d'Agriculture d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, valident la méthodologie d'approche et la pertinence des contenus en terme de structuration de l'organisation professionnelle (formation des cadres et des élus, organisation juridique et financière, acquisition de savoir-faire); d'accompagnement des productions locales (démonstration, vulgarisation, en privilégiant la démarche de groupe); d'investissement sur les jeunes agriculteurs; de développement de la gestion sous des formes plus ou moins sophistiquées (de la marge brute au conseil d'exploitation) et de structuration de groupes organisés pour la vente (dans une démarche de type coopératif).

A vrai dire, cette logique est reprise, notamment, avec les échanges envisagés par les deux Chambres d'Agriculture avec la Pologne.

En revanche, du côté français, l'engagement des Chambres d'Agriculture sur un projet de partenariat repose sur l'intérêt que l'agriculture des départements concernés peut en retirer, au moins indirectement, par une meilleure connaissance des marchés de proximité de l'agriculture française (Méditerranée- Europe de l'Est). Ainsi, un engagement avec des opérateurs plus lointains et dans un cadre qui n'est pas celui d'une organisation professionnelle (exemple d'un échange avec une province chinoise qui sollicite les mêmes types d'accompagnement) a un caractère différent qui ne peut mobiliser les moyens professionnels de la même façon.

Pour bien illustrer cette coopération économique, il peut être opportun de citer, à cet égard, la déclaration faite par M. Lionel Jospin, lors de sa visite au Maroc : *"la réunion annuelle a été l'occasion d'une rencontre entre les opérateurs économiques français et marocains. Les deux parties ont souligné l'intérêt et l'utilité de tels échanges de vues entre les entreprises des deux pays. Les deux parties ont noté avec satisfaction la qualité et la densité de leur coopération économique. Les deux parties ont également constaté avec satisfaction la signature des accords suivants* :

- un accord entre Electricité de France et l'Office national de l'Energie sur la construction d'une centrale à cycle combiné au gaz à Tahadart à proximité de Tanger, d'une puissance de

l'ordre de 400 mégawatts pour un coût estimé à 1,8 milliard de francs. Ce projet présente un triple intérêt : il permettra l'utilisation du gazoduc Maghreb-Europe, il fera du Maroc un exportateur d'électricité vers l'Europe, il constituera en outre une première opération concrète dans le cadre de l'accord signé sur la conversion de la dette marocaine en investissements.

- une convention entre PROPARCO, filiale de la CFD, et l'OCP, en vue d'un prêt à long terme de 220 MF pour le projet IMACID. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche de l'OCP visant à valoriser au mieux les ressources minières de phosphates.

- un protocole financier entre les deux pays relatif à plusieurs projets pour un montant de 183,5 MF. Il concerne le financement de trois barrages, d'une chaîne de production.

- une déclaration commune des ministres des Finances des deux pays relatif à la mise à niveau de l'économie marocaine et traitant de l'amélioration de l'environnement économique et de l'appui au développement des entreprises privées (un fonds de 100 MF et un droit de tirage supplémentaire de 100 MF).

- un protocole d'accord de coopération entre l'administration de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie et l'Institut géographique national de France.

- une convention de coopération dans le domaine de la cartographie géologique entre le ministère marocain du Transport et de la Marine marchande, du Tourisme et de l'Energie, et le ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

- une convention de coopération entre l'IFREMER et l'INRH dans le domaine halieutique.

- un arrangement avec la communauté urbaine de Casablanca visant à une étude de faisabilité du projet de métro (don de 30 MF).

Par ailleurs les deux gouvernements se sont mis d'accord sur les conditions économiques et financières permettant l'achat par le Maroc de deux frégates "Floréal", destinées à la surveillance de la zone économique exclusive du Maroc…"[435].

En outre, il ne faut pas négliger une autre action réalisée pour le développement économique : la Mission économique française (M.E.F) au Maroc. Ainsi, il peut être opportun de citer

[435] Communiqués- France Maroc. Visite de M. JOSPIN (L.) au Maroc- Déclaration commune des premiers ministres - (Rabat, 18 décembre 1997).

quelques exemples de ses activités récentes. En effet, France Expo 2001, *"avec 325 exposants et 12.000 visiteurs professionnels"*[436], co-organisé pour la première fois au Maroc, du 2 au 6 octobre 2001, par la Mission économique, la Chambre française de Commerce et d'Industrie du Maroc et Ubifrance, a constitué un événement majeur et réussi, en dépit d'une situation internationale peu favorable (événements du 11 septembre). Face à ce grand succès et à la dynamique toujours croissante des relations bilatérales entre le Maroc et la France, une deuxième édition de France Expo s'est tenue du 10 au 13 mars 2004, au Centre des Expositions de l'Office des Changes à Casablanca. Evidement, on ne manque pas de reconnaître que *"l'événement commercial et de promotion a pleinement répondu à l'attente des 355 exposants et des 16 régions françaises qui le soutenaient. La réponse de la communauté d'affaires marocaine a été remarquable, avec 15.000 visiteurs, et les marques d'intérêt de la part des autorités marocaines ont été nombreuses et appuyées puisque le Premier Ministre et huit membres de son gouvernement entouraient François Loos lors de l'inauguration"*[437]. En outre, le succès retentissant et unanime de l'édition 2004 et les attentes marquées des entreprises ont conduit les organisateurs à lancer le projet d'une troisième France Expo, du 8 au 11 mars 2006, réédition que n'a encore jamais connue une exposition française ailleurs dans le monde. Leur ambition est de créer un évènement de la France, au Maroc, d'envergure exceptionnelle par sa dimension économique, technique et culturelle. Les énergies seront mobilisées pour que la portée de la manifestation dépasse Casablanca pour s'étendre à tout le territoire marocain. En effet, l'implication des régions françaises, alliée à l'essor de la coopération décentralisée et du partenariat interrégional, est un gage du réalisme de cet objectif.

En bref, on peut remarquer que la continuité, au service du développement, est bien remarquable depuis 2001 jusqu'à 2006. Dorénavant, plusieurs actions feront l'objet de ce développement : soutenir la démarche d'entreprises françaises encore absentes du marché marocain, valoriser la présence des entreprises déjà actives au Maroc, créer un effet d'image pour l'industrie, les technologies, les produits et les services français, renforcer la coopération et les échanges entre les deux pays, favoriser le développement économique et la mise à niveau des entreprises par des partenariats industriels, profiter du développement de la coopération décentralisée pour valoriser l'expérience des pôles de compétitivité en valorisant les pôles régionaux (19 régions françaises inscrites à ce jour), faire rayonner les savoir-faire

[436] Dossier de Presse- 19 janvier 2006 France Expo 2006- Images de la France.
[437] Ibid.

français tant technologiques que culturels (colloques, mais aussi manifestations culturelles), tels sont les objectifs que se fixent les organisateurs et partenaires de France Expo.

Par ailleurs, en Algérie, on reconnaît également que la France s'implique de plus en plus dans son économie. A vrai dire, comme certains le pensent, l'histoire des rapports franco-algériens, c'est d'abord une histoire de réseaux. De complicités de réseaux, de complémentarité de réseaux. Tous réseaux qui bénéficient du fait que la France est l'un des rares pays européens à autoriser le versement de commissions par ses entreprises dans les transactions commerciales internationales. Dans ce même ordre d'idées, Baudouin Loos a souligné que **"***C'est en premier lieu par rapport à la France, aux firmes françaises, aux intermédiaires qui travaillent avec elles, que le pouvoir algérien organise la mise sous contrôle de l'économie. C'est le plus naturel. Les entreprises françaises sont sur place, les hommes se connaissent. Ce sont donc de véritables réseaux d'influence politico-économiques qui se sont mis en place avec l'ancienne métropole et existent encore aujourd'hui. Les Français ont d'ailleurs bénéficié, comme les Algériens, des retombées de cette économie de la dépendance. Les contrats avec l'Algérie étaient réputés particulièrement rentables, la surfacturation étant couramment de l'ordre de 30 à 40 %. (...) Les liens entre affaires et politique ne se sont jamais démentis, que ce soit à droite ou à gauche***"*[438].

En reprenant la phrase suivante : ***"****nous sommes quand même les premiers investisseurs, hors hydrocarbures****"***[439], a appuyé Michel de Caffarelli, président de la Chambre française de Commerce et d'Industrie en Algérie, on peut dire que la présence française dans ce pays est fort importante. En témoignent comme l'a détaillé M. Mourlevat : ***"****environ 200 entreprises françaises sont installées, soit 7 000 emplois****"***[440]. En fait, les investissements directs français ont progressé, en 2005, de 74 % à 140 millions de dollars (109 millions d'euros), selon la Banque d'Algérie. Effectivement, il y a, à cet égard, de nombreux projets. ***"****Et substantiels*, a poursuivi M. Mourlevat, *citant les banques qui développent leurs réseaux d'agences, ou Accor et son plan de construction de 36 hôtels Ibis. Le fromager Bel construit une deuxième usine à l'ouest d'Alger. Danone a un projet de biscuiterie****"***[441]. Alors, en Algérie, un nombre considérable d'entreprises françaises s'engage. Pour bien illustrer cette idée, il convient d'évoquer quelques exemples : en commençant par celui de Danone, on peut dire que ce

[438] LOOS (B.), « *L'Europe et l'Algérie* », Institut européen de l'Université de Genève, Genève le 26 mai 1999 (revu et augmenté le 13 mars 2000).
[439] Le Monde, 6 juin 2006.
[440] Ibid.
[441] Ibid.

dernier a vendu son premier pot de yaourt, en Algérie, en août 2002. *"En tant que numéro un mondial,* a affirmé Claude JOLY*, directeur général de Danone Algérie, nous avons pourtant pour ambition d'être présent dans tous les grands pays du monde. C'est ce qui explique notre volonté de nous implanter en Algérie, cette présence ayant été retardée par les évènements qui ont marqué la période récente. Le marché algérien présente, au-delà de sa taille, des intérêts particuliers pour notre métier : la population, très jeune et en forte croissance, offre des perspectives très prometteuses. La première étape de notre arrivée en Algérie a consisté à identifier le bon partenaire : nous l'avons trouvé en la famille Batouche, avec laquelle nous avons conclu un partenariat, dont Danone détient 51%..."*[442].

Force est cependant de souligner que ces entreprises essayent, afin que ce partenariat réussisse, d'attirer des talents, mais, elles ont surtout engagé un vaste programme de formation, destiné à de jeunes collaborateurs motivés qu'elles envoient dans d'autres pays afin qu'ils s'imprègnent d'une expérience et d'un contexte ayant des traits communs avec le marché algérien. Un autre axe important de travail réside dans la sûreté et la sécurité, cruciale sur le plan sanitaire dans l'activité de ces entreprises, néanmoins, ces dernières essayent, dans le même temps, de travailler à partir de lait frais - ce qui paradoxalement est plus difficile en Algérie qu'en France- par une coopération étroite avec les agriculteurs du pays.

Sur le plan de l'offre, les produits connus en France seront, progressivement, lancés sur le marché algérien. Ces entreprises travaillent également à la mise en place d'un réseau de distribution, une fois contourné le problème de la corruption qui leur a causé quelques déconvenues aux premiers stades de développement de ce projet. Spécialement, elles cherchent à faire évoluer la demande, c'est-à-dire, en fait, à rendre celle-ci solvable, tant il est vrai que la faible consommation de yaourts ne s'explique, aujourd'hui, que par leur prix relativement élevé. Effectivement, les choses changent et ces entreprises progressent à grands pas.

Toujours dans le même contexte, c'est-à-dire, l'engagement des entreprises françaises en Algérie, il peut être opportun d'invoquer un autre exemple : celui d'Aventis. En fait, ce dernier est présent en Algérie depuis "toujours", mais, ces entreprises ont totalement changé la face de l'activité qu'elles y réalisent, depuis cinq ou six ans. A cet égard, Hervé Moureau, directeur financier d'Aventis Algérie, a déclaré : *"les entreprises nationalisées, les «pharm», ont en effet laissé place à un marché dérégulé, au sein duquel nous avons pris pied d'abord*

[442] Actes du Colloque SENAT- CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.

par une société de façonnage et de distribution, à laquelle nous avons transféré la technologie nécessaire. Nous avons ensuite construit une usine sur le territoire algérien, qui est près d'atteindre son régime de croisière sur le plan de la production. Au terme de quatre années d'efforts, Aventis Algérie compte ainsi environ 300 collaborateurs, qui constituent une richesse humaine réelle et un atout de premier plan. Ces équipes sont constituées notamment de médecins, souvent formés à l'école française et seuls habilités, selon la loi algérienne, à exercer l'activité de visite médicale.

Sur le plan industriel, nous n'avons pas non plus rencontré de difficulté majeure de recrutement, quel que soit le niveau considéré, et quand bien même un effort de formation eu été nécessaire. Le domaine qui pèche le plus est en fait celui dans lequel j'exerce la principale responsabilité : la gestion, pour laquelle il est difficile de trouver des personnes formées et en mesure d'appliquer les standards internationaux (French GAAP, US GAAP, etc).

Pour autant, les contraintes existent, et sont relativement nombreuses, par exemple en matière de contrôle des changes. Face à cela, Aventis a pris pour habitude de sérier les problèmes et de travailler systématiquement à leur résolution. Cet objectif est le plus souvent atteint moyennant un délai et une énergie consommée relativement raisonnables. Cela présente un coût, et cela suppose certaines habitudes à prendre. Aventis n'en est pas moins heureux d'être présent sur le marché algérien, à tel point que certains produits stratégiques seront bientôt fabriqués en Algérie"[443].

Encore, un autre exemple semble, également, utile à citer à propos des entreprises françaises engagées en Algérie : c'est l'exemple d'Orangina. En fait, les dates clés de cette présence en Algérie ont commencé avec la naissance de la marque, en 1936 : celle-ci est, en effet, apparue sur le sol algérien, avec le nom initial de "Naranjina" rapidement transformé en "Orangina". Une autre date importante est le début de la guerre d'Algérie, à partir de laquelle la famille Betton a décidé de s'implanter à Marseille- la marque subissant, de l'autre côté de la Méditerranée, l'action d'un, puis d'autres contrefacteurs. Cela s'est fait sentir durant plusieurs décennies en Algérie. En 1984, M. Betton a décidé de fusionner Orangina avec Pernod-Ricard, qui avait alors pour stratégie de se développer dans les boissons non alcoolisées. Près d'une vingtaine d'années plus tard, le Groupe a opéré un nouveau changement stratégique, en annonçant sa volonté de céder ses activités de boissons non alcoolisées. Aujourd'hui, le groupe Pernod-Ricard a partiellement vendu Orangina au groupe britannique Cadbury

[443] Actes du Colloque SENAT- CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.

Schweppes, mais continue de piloter la marque dans un certain nombre de zones dans le monde dont l'Afrique.

Toutefois, en juillet 2002, le Groupe a décidé de s'implanter de nouveau en Algérie où, de ce fait, des procédures ont été engagées afin de recouvrer les droits des entreprises françaises, largement obérés jusqu'alors par des contrefaçons en volumes importants. Mais, comme s'est exprimé Franck Boivin, président-directeur général d'Orangina : *"nous ne nous sommes pas arrêtés là, car nous avons également décidé de produire en Algérie, au moyen d'un contrat de partenariat avec des acteurs locaux auxquels nous demandons de respecter un cahier des charges précis. Il s'agit d'un partenariat exemplaire, tant sur le plan de la production qu'en termes commerciaux : l'Algérie, où se produisent chaque année environ 25 millions de litres de notre boisson, constitue aujourd'hui le 2ème pays pour notre marque, ex æquo avec la Grande-Bretagne, derrière la France. Le marché algérien est, en outre, en pleine croissance, notamment en raison de la jeunesse de la population, et nous y bénéficions, pour partie, des retombées des campagnes de publicité menées en France"*[444].

C'est avec la France que la reprise des relations avec l'Algérie est la plus spectaculaire. En effet, on remarque que les investisseurs français, malgré les incertitudes politiques et les risques financiers, reviennent en force sur le marché algérien. Dans cette perspective, un diplomate de haut rang a dit, pour résumer le climat actuel, que *"ce n'est pas l'euphorie, mais c'est le bon sens"*[445]. Egalement, dans ce même ordre d'idées, on peut comprendre d'après Laurence Parisot, présidente du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), que les aléas des relations politiques et diplomatiques entre l'Algérie et la France n'ont pas influencé les relations économiques et commerciales. Cependant, *"en dépit de la panne politique,* a- t-elle noté*, qui a marqué l'année 2005 et le premier semestre 2006, celles-ci restent «vigoureuses, structurelles et empreintes d'un climat de confiance»… Le temps des politiques n'est pas celui des entreprises,* a-t-elle fait remarquer*"*[446]. Effectivement, il importe de noter, dans ce contexte, qu'en 2005, Paris a consolidé sa position de premier partenaire économique avec Alger. La balance commerciale bilatérale a continué à peser de manière substantielle, loin devant celles des autres partenaires traditionnels de l'Algérie. Dans le même temps, à l'abri des joutes diplomatiques, les opérateurs des deux rives ont multiplié les contacts et les visites croisées. A vrai dire, on peut estimer que les anciens présidents Valéry Giscard

[444] Actes du Colloque SENAT- CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.
[445] JOLLY (J.), « *L'Algérie de Bouteflika, la fin d'une époque* », Paris : Durante, 16/ 02/ 2004, p. 57.
[446] Le Quotidien d'Oran, 19 août 2006.

d'Estaing et François Mitterrand avaient été les premiers à faire des tentatives pour que la coopération algéro-française prenne de plus en plus d'ampleur, mais, l'entourage des chefs d'Etat algériens avait peur d'une ouverture vers la France. En fait, c'est le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine qui, le premier, a réussi à faire progresser la relation entre les deux pays à l'occasion de sa visite, à Alger, en juillet 1999. Quant à Jacques Chirac et à Abdelazziz Bouteflika, ils ont manifesté ce besoin de réconciliation lors de leur rencontre à Paris le 5 février, à Alger, du 2 au 4 mars et à nouveau, à Paris, en octobre 2003.

Ainsi, la France et l'Algérie, conscientes que les échanges économiques doivent concourir à la prospérité commune et au développement, décident d'établir un partenariat économique privilégié, fécond et mutuellement avantageux, fondé sur : -l'encouragement des investissements directs français en Algérie;- l'appui institutionnel aux réformes économiques entreprises par l'Algérie;- la mobilisation des instruments de financement adaptés pour les grands projets d'infrastructures programmés, en Algérie, et l'appui français pour la mobilisation d'autres financements concessionnels auprès des institutions financières internationales et leur mise en synergie;- le transfert de technologie et de savoir-faire des entreprises françaises, notamment, dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'habitat et de l'urbanisme et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans le cadre de la promotion de relations économiques et commerciales exemplaires.

En effet, l'Algérie et la France ont signé un "aide-mémoire sur le partenariat pour la croissance et le développement", qui prévoit un ensemble de mesures de soutien à la présence économique française en Algérie, d'un volume cumulé *"de plus de deux milliards d'euros"*[447]. Dans le but d'accroître les investissements, *"la France a mis à disposition de l'Algérie un total de 287,8 millions d'euros, limite autorisée par le Club de Paris"*[448]. Cette facilité pourra être utilisée pour des investissements dans les nombreux secteurs en expansion. Parallèlement aux actions menées pour promouvoir l'investissement français en Algérie, *"55 millions d'euros, sous forme de prêts bonifiés, ont été octroyés par l'Agence française de développement pour faciliter l'investissement des PME algériennes. Aussi, une enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros de garanties de crédits a été ouverte par la Coface, destinés à couvrir de futurs contrats, notamment dans les secteurs des transports, des*

[447] La Tribune, 7 février 2005.
[448] Ibid.

télécommunications, de l'électricité, des hydrocarbures, des biens d'équipement industriel, des services urbains et de l'habitat"[449]. Sans doute, cela a abouti à une forte progression des relations commerciales. Ces dernières ont progressé, depuis 1999, de manière très rapide. En fait, *"la France est le premier partenaire commercial de l'Algérie avec un flux croisé de 6,7 Mds € en 2003 (premier fournisseur de l'Algérie, 2ème client, part de marché de 24%)"*[450]. Les exportations françaises ont progressé de 50% en trois ans : *"elles s'élèvent à 3,7 Mds € en 2002"*[451] Pour la France, l'Algérie est son premier client au Maghreb : *"les importations françaises s'élèvent à 2,7 Mds € en 2002. Le solde commercial de la France vis-à-vis de l'Algérie représente, en 2002, 1 Md €"*[452].

Par ailleurs, dans le secteur des hydrocarbures, Total reste de loin le premier investisseur français en Algérie, suivi par Gaz de France qui a conclu, début 2001, un accord d'investissement de grande envergure pour l'exploration et le développement du champ gazier d'Ahnet aux côtés de la Sonatrach (Compagnie algérienne d'hydrocarbures). Pour bien détailler ces idées, il est opportun de confirmer que parmi les grands projets réalisés par la France, depuis l'été 2000, le secteur des hydrocarbures est privilégié : *"GdF (gaz de France) participe à hauteur de 25% à un projet de 2 milliards d'euros"*[453] avec la Sonatrach pour l'exploration, l'exploitation et la commercialisation du champ gazier d'Ahnet, au centre du Sahara algérien. Michelin a rouvert son unité de production et prévu un plan de développement, étalé sur cinq ans, avec l'ambition d'accroître ses ventes non seulement en Algérie, mais encore dans le reste du Maghreb. Total, premier investisseur français avec GdF, a obtenu, en octobre 2001, une concession dans le Sud- Est du pays *"(investissements de 15 à 25 millions d'euros)"*[454]. Spie- Capag (l'entreprise française chargée, par British Petroleum, de la construction de la portion géorgienne du nouvel odéoluc) a signé, à la mi- décembre 2000, un contrat de *"364 millions d'euros"*[455] portant sur l'oléoduc reliant Ouargla au port d'Arzew.

[449] La Tribune, 7 février 2005.
[450] Voir :
http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.
[451] Ibid.
[452] Voir :
http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.
[453] Ibid.
[454] JOLLY (J.), « L'Algérie de Bouteflika… », Op. Cit., p. 59.
[455] Ibid.

La société Entrepose a remporté le premier lot d'un projet de mise en valeur d'un gisement de gaz pour *"120 millions d'euros"*[456].

En revanche, hors hydrocarbures, on peut mentionner, brièvement, (car on l'a précédemment expliqué), que des décisions d'implantation prises durant les trois dernières années ont consacré le retour des grands groupes français sur le marché algérien, dans le secteur agroalimentaire (Danone vient de prendre une participation dans un site de production de produits laitiers en partenariat avec le groupe algérien Djurdjura, Bel installe une fromagerie…etc.), les transports (Michelin) ou encore les détergents (Henkel France, en partenariat avec l'entreprise publique ENAD). En outre, on trouve que la France qui a consacré *"45 millions d'euros"*[457] à un plan d'urgence pour l'eau, est associée à la construction du barrage de Béni Haroun *"(150 millions d'euros)"*[458], à des projets d'usines de dessalement de l'eau de mer, particulièrement, avec Degrémont, au projet MAO (Mostaganem, Arzew, Oran). En plus, Accor a construit un grand hôtel à Alger, qui correspond à un besoin urgent.

Egalement, il convient de remarquer que sur la douzaine de banques étrangères présentes en Algérie, la moitié est française. Dans ce même ordre d'idées, on ne manque évidemment pas de reconnaître qu'après la Société générale et Natexis- Banques populaires, de nouveaux établissements bancaires ont ouvert des succursales, notamment, le CIC, la BNP- Paribas et le Crédit. Ce qu'on peut dire alors, c'est que les investissements français ont retrouvé leur niveau de 1995 *"(618 millions d'euros, secteur des hydrocarbures inclus)"*[459]. La France a aussi converti *"61 millions d'euros"*[460] de dettes en investissements, en décembre 2002. En fait, près *"d'une centaine d'entreprises françaises opère aujourd'hui sur le marché algérien, employant près de 6 000 personnes"*[461].

Donc, on peut dire que le dynamisme des relations économiques et commerciales devrait se prolonger, notamment, dans le domaine des infrastructures où le savoir-faire français est reconnu et où les besoins d'équipements de l'Algérie sont importants : transports, réseaux

[456] JOLLY (J.), « L'Algérie de Bouteflika… », Op. Cit., p. 59.
[457] Voir :
http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.
[458] Ibid.
[459] JOLLY (J.), « L'Algérie de Bouteflika… », Op. Cit., p. 61.
[460] Ibid.
[461] Voir:
http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.

d'eau, logements. Le développement des investissements français en Algérie, tant souhaité par les autorités algériennes, dépendra, néanmoins, des progrès dans la mise en œuvre des réformes économiques.

Ainsi, le gouvernement français se tient aux côtés des autorités algériennes dans leurs efforts de modernisation de l'appareil économique. Cela peut s'expliquer par le fait que l'Algérie est éligible à l'ensemble des instruments d'APD française : elle cumule, notamment, de manière exceptionnelle, le bénéfice des interventions de l'AFD (l'Agence française au Développement) et l'éligibilité à la Réserve des pays émergents. Par ailleurs, les autorités françaises ont pris, en 2000, diverses mesures de nature à favoriser le développement des relations commerciales françaises avec l'Algérie : assouplissement de la politique d'assurance-crédit; suppression du protocole de sécurité; normalisation des conditions d'aide pour les exportateurs (assurance-foire, assurance-prospection). A cet égard, un accord bilatéral de conversion de dette en investissement privé portant sur *"61 M €"*[462] a été signé, le 17 décembre 2002, à Alger. Enfin, Il importe de révéler que la France apporte un soutien institutionnel aux réformes : les administrations françaises apportent, dans de nombreux domaines, un soutien technique à leurs partenaires algériennes (développement des partenariats secteur public/secteur privé; soutien dans les négociations de la partie algérienne avec l'OMC (l'Organisation mondiale de Commerce); assistance technique dans les domaines du développement durable et de l'aménagement du territoire). En outre, il peut être opportun de mentionner, dans cette perspective, qu'un FSP (Fonds de Solidarité prioritaire) relatif à l'appui institutionnel au développement du secteur économique en Algérie est en cours.

Ces orientations ont été renforcées lors de la visite d'Etat du président de la République en Algérie : l'AFD a signé, à cette occasion, trois conventions d'un montant total de *"95 M € "*[463] (banque, habitat, eau); en plus, la France apportera, entre autres, son appui à la modernisation des infrastructures de transports (métro d'Alger, réseaux ferroviaires), à la modernisation des réseaux de distribution d'eau potable et au développement du secteur de l'habitat.

[462]Voir :
http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.
[463] Ibid.

En outre, il est substantiel de rappeler, dans ce contexte, que suite au séisme du 21 mai 2003 dans la région d'Alger, un concours spécifique de *"50 M € "*[464]a été mis en place par l'AFD, affecté aux opérations d'aménagement urbain et de réparation des réseaux.

Toujours sur le plan économique, on ne manque pas de rappeler qu'en 1991, lorsque l'Algérie avait accumulé un déficit commercial de *"1,66 milliards de dollars"*[465] et que la plupart des banques étrangères hésitaient de continuer à lui fournir des services financiers, les banques françaises, sous la pression du gouvernement, ont continu d'accorder des crédits à ce pays qui était trop pauvre pour pouvoir rembourser ses dettes. En 1994, les deux pays ont signé un accord de crédit sur l'exportation prévoyant que la France allait fournir *"1,195 milliard de francs"*[466] pour soutenir les réformes économiques en Algérie. Les pays membres du Club de Paris ont discuté l'octroi d'un prêt de *"5,3 milliards de dollars"*[467] à l'Algérie de 1994 à1995, mais, la France a été le seul pays à fournir une aide financière à ce pays.

Par ailleurs, du côté algérien, il est opportun de noter que le président Abdelaziz Bouteflika a déclaré à la centaine d'entrepreneurs français en visite, à Alger, à l'initiative du Mouvement des entreprises françaises (Medef, organisation patronale) ceci : *"le champ de la coopération économique entre la France et l'Algérie n'a jamais été aussi vaste et important, et mon souhait est de vous voir prendre part à la réalisation des programmes de libéralisation de l'économie algérienne et de privatisations…Si les relations économiques et commerciales entre nos deux pays ont connu une nette reprise ces derniers temps, elles se situent cependant bien en deçà des potentialités existantes…La France compte parmi les partenaires économiques et sociaux les plus importants de l'Algérie. Le volume global de nos échanges dans les deux sens représentait près de 6,5 milliards d'euros en 2001 (...) En matière d'importations, la France est notre premier fournisseur avec 3,4 milliards d'euros pour l'année 2001. Quant à l'Algérie, elle est hors OCDE, le deuxième partenaire de la France après la République populaire de Chine selon le président algérien…Mais le montant global des investissements directs français en Algérie, estimé à quelque 564 millions d'euros, est encore paradoxalement bas…Comparé à nos importations de France en 2001 de 3,35 milliards d'euros, ce montant reste très faible et bien en deçà des opportunités en*

[464] Voir : http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.
[465] Voir : http://www.china.org.cnBeijingReviewBeijingBeijingReviewFrench2000Julbjr2000-28f-11.htm.
[466] Ibid.
[467] Ibid.

présence…Pourtant, le champ des opportunités d'investissement est aussi vaste que varié…"[468]. En fait, lors de ce séminaire, M. Bouteflika n'a pas nié que des entreprises françaises aient déjà participé avec succès à des appels d'offres pour des travaux pétroliers, à la fourniture d'infrastructures pour la téléphonie mobile et sont présentes dans l'ouverture du capital des banques. Il a, par ailleurs, rappelé, tout en invoquant les traditions d'échanges et de fortes proximités culturelles entre la France et son pays, que l'Algérie a lié fortement son destin économique à celui de ses partenaires du Nord, en signant évidemment un accord sur une future zone de libre- échange avec l'Union européenne (UE).

Encore, il peut être utile, dans cette perspective, de ne pas oublier l'assistance française à la mise en place de la stratégie algérienne de maîtrise de l'énergie. En fait, cette assistance se traduira par l'appui institutionnel à l'Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (l'APRUE), le soutien à la mise en place d'un "Observatoire national et d'observatoires régionaux des consommations énergétiques", la définition et le montage de projets et programmes de maîtrise de l'énergie y compris les projets faisant appel aux mécanismes de développement propre, dans le cadre du protocole de Kyoto. Ainsi, l'accord de coopération entre l'Agence nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (l'APRUE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), qui a été signé, le 6 mai 2003, à Alger, pour promouvoir en Algérie la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et les technologies propres, prévoit également le transfert de technologies propres et la promotion du partenariat algéro- français sur la recherche et le développement dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la protection de l'environnement et des énergies renouvelables.

En outre, il importe de souligner que l'Algérie s'est engagée, depuis trois ans, dans un vaste processus de réformes dans le cadre d'un programme de redressement national cohérent et graduel. Dans ce contexte, le président algérien a expliqué que l'Algérie dispose d'un cadre macroéconomique stabilisé : les activités qui étaient sous monopole public ont été ouvertes à l'investissement privé, les investissements étrangers ont été encouragés, le secteur bancaire a été redressé, le marché des capitaux a été développé et il a ajouté que la privatisation des entreprises publiques est l'un des volets prioritaire des réformes algériennes et qu'elle devrait, également, susciter tout l'intérêt de la France.

[468] Séminaire de chefs d'entreprises français et algériens, Alger, 1er octobre 2002.

Ce qu'on peut, finalement, dire c'est que les relations franco-algériennes peuvent être une nécessité économique. Dans ce contexte, Bernard Stasi, président de l'Association France-Algérie, s'est exprimé, lors de son allocution à l'occasion du Colloque effectué, en Algérie, le 9 octobre 2003 comme ainsi : *" le développement économique de l'Algérie et notre prospérité sont indissolublement liés. Non seulement le gaz et le pétrole algériens constituent pour nous un approvisionnement en énergie précieux, mais l'Algérie est, en dehors de l'Europe, notre premier client. Une conviction qui est aussi, j'en suis sûr, largement partagée : la France est, de tous les partenaires de l'Algérie, la mieux placée pour coopérer à son développement, du fait de cette exception franco-algérienne à laquelle je faisais référence. Dans cette coopération au développement, les entreprises françaises ont un rôle déterminant à jouer si elles savent, au-delà de la simple recherche de débouchés commerciaux, adopter de réelles stratégies d'investissement ou de réels partenariats. Développer nos investissements en Algérie plutôt que dans d'autres pays plus éloignés est de l'intérêt de l'économie française. Les économistes ont, depuis longtemps, démontré qu'un investissement réalisé dans la zone de proximité du pays d'origine avait un taux de retour, en termes d'activité, largement supérieur à un investissement plus lointain. C'est également l'intérêt de l'Algérie, si cet investissement véhicule un transfert de savoir-faire et de connaissance et, surtout, s'il lui ouvre des débouchés commerciaux en Europe ou dans des pays tiers. Mais c'est aussi, j'en suis convaincu, l'intérêt de vos entreprises qui peuvent trouver, en Algérie, des opportunités et des conditions favorables dont d'autres pourraient, à brève échéance, vouloir profiter. Les entreprises françaises peuvent ainsi, tout à la fois, être des acteurs et des bénéficiaires du développement de l'économie algérienne"*[469].

Par conséquent, il faut également prêter attention au contenu des échanges entre la France et l'Algérie, au lendemain de la visite d'Etat du président de la République française. A cet égard, Mohamed Ghoualmi, ambassadeur d'Algérie en France, s'est prononcé en ces termes : *"avec près de 7 milliards d'euros en 2003, ces échanges vont atteindre cette année un niveau historiquement élevé. Surtout, ils ont aujourd'hui pour moteur les échanges courants, ce qui les rend de plus en plus indépendants de la conjoncture politique, laquelle pouvait parfois les fragiliser dans une période antérieure. Nous enregistrons également une reprise des investissements français en Algérie, de façon très positive"*[470]. Bien entendu, il importe de reconnaître que le succès politique de cette visite et la participation des présidents de grands

[469] Actes du Colloque SENAT- CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.
[470] Ibid.

groupes français devraient permettre d'accroître, considérablement, les relations économiques. Dans cette perspective, Nicolas Forissier, député et président du Centre français du Commerce extérieur, a déclaré *"qu'en matière de commerce extérieur, au 1er semestre de l'année 2003, avec 3,286 milliards d'euros, les échanges avec la France ont considérablement progressé par rapport au 1er semestre 2002 et la France conforte sa position de premier fournisseur de l'Algérie"*[471]. Concernant cette position, il peut être opportun d'invoquer, brièvement, le bilan du Centre français du Commerce extérieur (CFCE). En fait, selon ce dernier, *"les échanges commerciaux entre l'Algérie et la France ont, entre 1999 et 2002, connu une progression accélérée de 60 %, résultant de «la politique de refondation des relations bilatérales»"*[472]. D'après ce bilan, il convient de constater que cette évolution positive est, principalement, due à deux facteurs dont la valorisation très nette des hydrocarbures. L'autre facteur de progression est le fait que les entreprises françaises ont bénéficié, durant cette période, de la bonne santé économique et financière et du retour à la stabilité sécuritaire de l'Algérie. Effectivement, le bilan nous précise que les équilibres macro-économiques de l'Algérie, qui ont catalysé les échanges commerciaux et sécurisé les investissements, se sont traduits, fin 2002, par des réserves de change importantes, par une maîtrise de l'inflation et un taux de croissance économique de 3,1 %. En outre, cette croissance est, en plus, soutenue par le programme d'appui à la relance économique (Pare) qui a engagé 7 milliards de dollars sur trois ans.

En ce qui concerne la progression des échanges commerciaux, le CFCE (le Centre français du Commerce extérieur) indique que les exportations françaises vers l'Algérie de biens d'équipement, d'automobiles et de biens intermédiaires ont augmenté, entre 1999 et 2001, deux fois plus vite que les biens de consommation et l'agro-alimentaire. Il précise que *"la France est le premier fournisseur avec plus de 24 % de part de marché, avant l'Italie, les Etats-Unis et l'Allemagne"*[473]. Donc, il convient de dire, selon ce bilan, que l'Algérie est redevenue, au Maghreb, le premier marché pour les entreprises françaises. En revanche, en ce qui concerne le flux inverse, le centre détermine que le 98 % des produits exportés par l'Algérie vers la France sont constitués d'hydrocarbures. Toutefois, la France est le premier débouché pour les produits hors- hydrocarbures algériens dont les gaz industriels, les produits et engrais azotés, les fruits et les plantes à boissons. D'ailleurs, la nature des échanges fait

[471] Actes du Colloque SENAT- CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.
[472] La lettre du PROMEX, n°47, (publication mensuelle à caractère commercial de l'Office algérien de Promotion du Commerce extérieur), mars 2003.
[473] Ibid.

apparaître que l'Algérie est le deuxième partenaire commercial de la France, hors OCDE, derrière la Pologne, mais avant la Chine. A cet égard, le bilan du Centre français du commerce extérieur (CFCE) nous indique que sur *"les 9 premiers mois de 2002, l'Algérie serait devenue, par ordre d'importance des balances commerciales, son 13ème client et son 19ème fournisseur"*[474].

Par ailleurs, en Tunisie, il est substantiel de reconnaître que la France s'implique d'avantage et que les actions de coopération, menées par ces deux pays pour la réalisation des programmes ou projets de développement, progressent de plus en plus. Cette évolution touche, fortement, les activités des entreprises françaises en Tunisie depuis 2002. Effectivement, Selon la Chambre tuniso-française de Commerce et d'Industrie (Ctfci), la Tunisie compte, au mois de novembre 2003, 1027 entreprises françaises ou à participation française, pour un volume d'investissement de 71,45 millions de Dinars, hors énergie et privatisation. Dans ce cadre, une enquête sur la Tunisie a été menée et diligentée, notamment, par cette chambre, elle montre que la part des entreprises françaises en Tunisie dont le chiffre d'affaires est en progression *"a été de 47,8% en 2002, contre des estimations de 33,3% en 2003. Les prévisions pour 2004, tablent sur une proportion de chiffre d'affaires en progression de 69,5%. Les entreprises dont le chiffre d'affaires s'est stabilisé, ont évolué de 34,7% en 2002 à 45,8% (probable) en 2003. Cette moyenne devrait se situer à 26 % en 2004. La part des chiffres d'affaires en diminution a été de 17,3% en 2002 et de 20,8% en 2003, mais devrait s'abaisser à 4,3 % selon les prévisions pour 2004"*[475]. Ainsi, selon l'enquête, l'analyse des résultats des entreprises montre que 82,5% des entreprises installées, en Tunisie, sont bénéficiaires et laissent présager une évolution des entreprises, nettement, bénéficiaires en 2004 *"dont la part devrait atteindre 47,8%, après la baisse estimée à 12,5% en 2003 par rapport à 2002 (29,1%)…Les entreprises faiblement bénéficiaires ont progressé de 20,8% en 2002 à 50% en 2003 pour amorcer, ensuite, une nouvelle baisse, prévue pour 2004, de 34,7%"*[476].

Effectivement, les pouvoirs publics français soutiennent, également, l'implantation d'investisseurs français en Tunisie. A cet égard, l'Amiral Jacques Lanxade, président du Comité bilatéral du Medef s'est affirmé : *"je pense notamment à la Mission économique, à la*

[474] La lettre du PROMEX, n°47, (publication mensuelle à caractère commercial de l'Office algérien de Promotion du Commerce extérieur), mars 2003.
[475] Le 15ème Rapport du Conseil français des Investisseurs en Afrique (Cian), « *Les entreprises françaises et l'Afrique* », 20/01/2004.
[476] Ibid.

représentation de l'Aide Française de Développement (AFD) et aux conseillers du commerce extérieur. La sécurité est tout à fait assurée. On vit sans doute plus en sécurité en Tunisie qu'en France, à l'heure actuelle"[477]. Ainsi, M. Mohamed Ghannouchi, premier ministre, a appelé les chefs d'entreprises français à intensifier les investissements directs et leur partenariat avec les entreprises tunisiennes. S'exprimant, au cours d'une rencontre-débat avec les chefs d'entreprises français, au siège du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), l'organisation patronale française qui regroupe plus de 750 mille entreprises de tous les secteurs, le premier ministre a rappelé que *"la France, «pays ami et partenaire» entretient d'intenses échanges économiques, humains et culturels avec la Tunisie, qui incitent à aller de l'avant, en concrétisation de la volonté, réaffirmée à plusieurs reprises, par les présidents Zine El Abidine Ben Ali et Jacques Chirac. Il a, ensuite, passé en revue les atouts dont dispose la Tunisie et notamment un grand nombre de cadres hautement qualifiés, un climat social serein, un environnement des affaires très favorable, des procédures administratives simplifiées et une infrastructure moderne… La Tunisie est animée d'une forte ambition et aspire à persévérer sur la voie d'un succès qui a été rendu possible grâce à des choix politiques et économiques pertinents, tel que l'investissement"*[478]. En outre, après avoir rappelé, au cours de sa visite officielle de deux jours en France, l'amitié solide qui lie cette dernière et la Tunisie et les dirigeants des deux pays, le premier ministre, M. Mohamed Ghannouchi, a indiqué que sa visite sera l'occasion d'explorer avec les responsables français au plus haut niveau de nouveaux domaines de coopération et de rencontrer les décideurs et les hommes d'affaires. Dans ce même ordre d'idées, il a précisé que *"la coopération s'orientera vers de nouveaux secteurs tels ceux des investissements mixtes..."*[479]. Alors, il est important de constater que cette visite donnera beaucoup de satisfaction au président de la République, Zine El Abidine Ben Ali, et apportera la dynamique enregistrée par les relations tuniso-françaises à tous les niveaux, recommandant d'optimiser la mise à contribution des opportunités et perspectives offertes pour la consolidation de la coopération bilatérale, notamment, dans les secteurs porteurs et dans les activités à haute valeur ajoutée et pour l'intensification de l'investissement direct et des projets de partenariat.

[477] Colloque Sénat-Ubifrance sur la Tunisie - 24 juin 2004.
[478] Archives du mois du mai 2006, « *Tunisie-France : accélérer le rythme des investissements directs et instaurer un partenariat effectif avec les entreprises tunisiennes* », 04/ 05/2006.
[479] Archives du mois du mai 2006, « *Le premier ministre rencontre la communauté tunisienne en France* », 08/05/2006.

Ajoutant que la France est intéressée par la conclusion d'un partenariat stratégique, avec la Tunisie, tendant à faire de la promotion des petites et moyennes entreprises et de leur internationalisation un véritable modèle à suivre pour les pays de la région ainsi qu'un facteur d'intégration régionale "réussie". Le premier ministre français, M. Jean- Pierre Raffarin, a mis l'accent sur l'engagement des gouvernements tunisien et français pour l'accompagnement des hommes d'Affaires au service du développement de la Tunisie et pour l'émergence d'un partenariat fort et résolu. En outre, il a indiqué, lors de son intervention à la clôture du forum : "France-Tunisie : pour un partenariat stratégique et durable",- traitant du climat d'investissement en Tunisie,- que l'environnement des affaires ne cesse de s'améliorer, et a fait observer que l'économie tunisienne, désormais sur une courbe ascendante, est bien appréciée par les institutions internationales, indépendantes, spécialisées dans l'évaluation de la transparence, l'évaluation du degré de libéralisation et de compétitivité des économies des pays. Dans cette perspective, le premier ministre devait évoquer les opportunités d'investissements et les grands projets publics que la Tunisie met à la disposition des investisseurs privés étrangers, en vue de leur réalisation selon la technique de la concession. Parmi ces projets, il a cité *"la réalisation d'une centrale électrique de 400 à 500 mégawatts au Sud, l'extension du réseau du métro urbain sur 76 km, la construction de l'aéroport d'Enfidha, la réalisation d'un port en eau profonde, l'extension du réseau téléphonique fixe et mobile, la construction d'une unité de dessalement des eaux et d'une autre de traitement des eaux"*[480]. Il a fait remarquer que parallèlement à ces grands projets, les programmes de mise à niveau et de privatisation offrent d'autres opportunités de partenariat technique, commercial et financier. En effet, le premier ministre a annoncé *"la privatisation, en 2005, de la Banque du Sud, l'ouverture en bourse du capital de Tunisie Télécom et la privatisation de la Société tuniso-algérienne du ciment blanc (SOTACIB)"*[481]. De même, le premier ministre a évoqué d'autres secteurs porteurs pour les investissements étrangers à savoir : les industries mécaniques et électriques, l'agroalimentaire et les nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ainsi, à l'issue des interventions des deux premiers ministres français et tunisien, M. Jean-Pierre Raffarin et M. Mohamed Ghannouchi, quatre accords ont été signés entre la Tunisie et la France : *"un accord de financement de 1,3 million d'euros, d'appui au développement pour l'encouragement des jeunes à la lecture publique, un échange de lettres portant sur un financement de 1,7 million d'euros pour le développement*

[480] Actualité des relations bilatérales, clôture du forum économique entre la Tunisie et la France « *Pour un partenariat stratégique et durable* », 31 janvier 2005.
[481] Ibid.

des capacités technologiques et d'organisation et de gestion urbaines en vue d'améliorer le transport urbain, un protocole financier de 88,6 millions d'euros pour l'extension de la ligne sud métro-bus et un protocole financier de 36 millions d'euros pour le développement du transport ferroviaire"[482].

Sur un autre plan, il convient de constater que l'excellence des relations existant entre la France et la Tunisie d'une part, et la croissance enregistrée par la Tunisie au cours des dernières années d'autre part, feront l'objet d'une grande motivation pour des engagements de l'Agence française de développement (AFD). En fait, depuis l'installation du Groupe AFD en Tunisie, en 1993, ses engagements se sont élevés à *"800 millions d'euros"*[483].

S'agissant, par exemple, des axes d'intervention de l'AFD et de sa filiale PROPARCO, il importe de noter qu'ils sont orientés vers : l'appui à la croissance économique de la Tunisie qui se traduit à la fois par les interventions de la PROPARCO pour le secteur privé, mais aussi par des investissements dans des infrastructures, le secteur bancaire dans la mise à niveau des entreprises, notamment, des PME, des hôtels, et prochainement dans la distribution…; le deuxième paquet est orienté vers les conditions de vie des Tunisiens (assainissement, eau, transport, logements sociaux, etc.; le troisième volet concerne le développement durable, avec des interventions très largement orientées vers l'environnement, l'amélioration de la collectivité, l'eau.

En outre, il importe de savoir que l'activité de l'AFD, en Tunisie, a eu de forts impacts, depuis sa création en 1992, sur l'économie et la société tunisienne. En témoigne un document émanant de l'Ambassade de France. Selon ce dernier, au 31 mars 2006, *"les engagements (nets des annulations) cumulés du groupe depuis le début de ses activités en Tunisie s'élèvent à 963,3 millions d'€ (soit 1,55 milliard de DT) qui se répartissent comme suit : 806,3 millions d'€, soit 1,29 milliard de DT, d'engagements «projets», 157 millions d'€, soit 251 millions de DT, de concours PROPARCO. Les engagements «projets» sont concentrés sur trois secteurs : mise à niveau du secteur productif; amélioration des conditions de vie des populations par le développement des infrastructures de base; promotion du développement durable"*[484]. De plus, pour le volet ″Mise à niveau du secteur productif″, le document précité rappelle que ″le

[482] Actualité des relations bilatérales, clôture du forum économique entre la Tunisie et la France « *Pour un partenariat stratégique et durable* », 31 janvier 2005.
[483] Conférence de presse du mardi 25 avril de M. SEVERINO (J. M), directeur général de Groupe Agence française de Développement (AFD), 25 avril 2006.
[484] Ibid.

Programme de mise à niveau des entreprises" vise le renforcement de la compétitivité de l'économie tunisienne, confrontée à l'ouverture de ses frontières dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne, pour des engagements qui s'élèvent *"à 216,7 millions d'€, soit 347 millions de dinars"*[485]. C'est ainsi qu'on apprend, dans le cadre du PMN (Programme de Mise à Niveau de l'entreprise), que 58 entreprises ont été financièrement restructurées par le biais de trois crédits successifs ouverts à toutes les banques de la place, souligne le document en question, tout en ajoutant qu'une quatrième ligne de crédit (30 M€) a été mise en place afin de soutenir le secteur bancaire par un apport en ressources longues qui permettra la restructuration financière de plus d'une centaine de PME.

Il y' a eu également la mise à niveau de la formation professionnelle *"(72,9 millions d'€) au travers de la réalisation de 15 centres sectoriels de formation professionnelle destinés à accueillir environ 8 000 apprenants. 9 nouveaux centres sont envisagés permettant la création de 2 500 postes de formation"*[486]. Aussi, il importe d'enregistrer, en ce qui concerne le paquet "Amélioration des conditions de vie des populations par le développement des infrastructures de base", d'importants engagements qui s'élèvent à *"514,6 millions d'€, soit 824 millions de dinars tunisiens"*[487]. Donc, il convient de reconnaître que ces projets ont permis, entre autres : *"de contribuer à un taux de raccordement de 87 % dans les communes prises en charge par l'ONAS avec l'assainissement de 450 quartiers populaires totalisant 425 000 habitants au travers de la réalisation de 1 300 km de réseaux et 84 000 boîtes de branchement; de contribuer à l'accès à l'eau potable de plus de 90% de la population rurale et près de 97% de la population tunisienne… ; d'équiper 643 quartiers en infrastructures de base au titre de la réhabilitation des quartiers populaires (1 300 km de voirie urbaine, 360 km de réseau d'assainissement pluvial, 17 000 foyers d'éclairage public ayant bénéficié à 1 450 000 habitants); de contribuer à la production d'habitat en faveur des populations défavorisées pour près de 3 000 logements collectifs, etc."*[488].

Finalement, quant à la "Promotion du développement durable", il importe de noter que le montant des engagements dans ce secteur s'élève à *"*75 millions d'euros, soit 120 millions de DT*"*[489]. Là également, le document concerné souligne que ces projets ont permis notamment :

[485] Conférence de presse du mardi 25 avril de M. SEVERINO (J. M), directeur général de Groupe Agence française de Développement (AFD), 25 avril 2006.
[486] Ibid.
[487] Ibid.
[488] Ibid.
[489] Ibid.

l'amélioration de la mobilisation des ressources en eau pour l'agriculture (gestion participative, tarification, économie d'eau, …) au travers de l'aménagement de plus de 6 000 ha de périmètres irrigués et d'épandage de crues; la préservation de la biodiversité d'importance mondiale des zones humides et côtières en Méditerranée sur 3 sites en Tunisie (Dar Chichou/Korba, Kelibia/El Haouaria, Zembra/Zembretta); l'élaboration et l'expérimentation d'une réglementation thermique dans la construction; la protection de la Méditerranée des sources de pollutions liées aux activités situées à terre conformément au protocole dit "tellurique" de la convention de Barcelone; l'élimination des stocks de périmés et la prévention de leur réapparition… etc.

L'un des principaux constats qu'on peut, alors, faire est que les relations tuniso- françaises sont privilégiées, denses et diversifiées et continuent d'engranger d'importantes opportunités de coopération. Cette dernière, comme on l'aura compris, a été digne et utile. A la faveur d'un climat très rapidement apaisé après l'indépendance, la coopération tuniso- française, a naturellement, accompagné le développement économique et social remarquable qu'a connu la Tunisie. A cet égard, l'ambassadeur de France à Tunis a indiqué, en énumérant les centres d'intérêt partagés par la France et la Tunisie, que *"la France est à la fois premier employeur de main-d'œuvre tunisienne émigrée, premier fournisseur d'aide publique au développement à la Tunisie, premier client et premier fournisseur. Elle assure environ 27% des échanges extérieurs de la Tunisie. Elle est aussi le premier investisseur étranger hors énergie avec plus de 1000 implantations off shore dans le pays"*[490]. Néanmoins, afin de donner des éclairages sur la portée des échanges économiques entre la Tunisie et la France. Il peut être opportun de souligner que ces derniers *"se sont soldés, en 2005, par un excédent de la balance commerciale au profit de la Tunisie, pour un montant de 500 mille dinars (310 mille euros). La Tunisie a importé de France pour 4016 millions de dinars (2510 millions d'euros), soit 23,5% du total des importations du pays et exporté pour 4475 millions de dinars (2800 millions d'euros, 32,9% des exportations nationales)"*[491]. A cet égard, on ne manque évidemment pas d'affirmer, comme certaines imminentes personnalités, que cette performance est accomplie grâce aux exportations des sociétés off shore françaises implantées en Tunisie.

[490] L'Economiste du 01 mars au 15 mars 2006.
[491] Ibid.

En outre, il importe d'invoquer également, afin de bien illustrer l'idée de renforcement des relations économiques entre la France et la Tunisie, d'autres réalisations qu'on peut considérer comme facteurs contribuant au développement économique en Tunisie. Ainsi, Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et Nouri Jouini, ministre tunisien du Développement et de la Coopération internationale, ont signé, à Bercy, un accord portant sur la période 2004- 2007, qui permettra à la Tunisie de bénéficier de l'ensemble des instruments de la coopération économique et financière française et de les mettre à profit pour préparer, dans les meilleures conditions, l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange avec l'Union européenne, prévu pour 2008. Les deux ministres ont, également, signé un accord pour le financement de 30 rames de tramway pour le réseau du Métro léger de Tunis. Ce financement d'aide s'insère dans le cadre d'un important programme de modernisation des équipements du réseau datant des années 1970 et de son extension pour s'adapter au développement urbain de la capitale. Attribué sous la forme d'un prêt gouvernemental de la France, au titre de la Réserve des pays émergents,- l'instrument d'aide-projet du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à destination des pays émergents-, ce financement marque, aussi, la reprise d'une coopération financière étroite avec la Tunisie. Effectivement, *"le projet, d'un montant total de 80 MEUR, a été attribué à la société Alstom Transport à la suite d'un appel d'offres. Il comprend la fourniture de 30 rames Citadis, représentant la première référence à l'exportation sur les marchés émergents. Le projet comprend également des prestations de formation à l'exploitation"*[492].

En ayant fait le choix d'accompagner la Tunisie dans la modernisation d'un réseau de transport public, unique sur le continent africain et offrant un impact indéniable sur la congestion et la pollution urbaines, la France manifeste, concrètement, sa volonté de promouvoir une approche des transports urbains durable et adaptée aux besoins de la population, en cohérence avec ses engagements en faveur des objectifs de développement du Millénaire et du Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). En fait, ce contrat revêt, pour Alstom, une importance non négligeable en termes de "plan de charge". Il occupera 32 personnes pendant 4 ou 5 ans : *" le tramway de Tunis représente 4300 heures/mois sur 54 mois (18 mois de développement, 12 mois de livraison et 24 de garantie). La production seule représente 75 000 heures de travail. Le contrat occupera 23% des capacités de production de tramway du site d'Aytré pendant la période de fabrication de 18*

[492] Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, « *Accord France-Tunisie sur le financement de 30 rames pour le métro léger de Tunis* », 29/07/2004.

mois (la capacité actuelle est 11 rames/mois, le contrat prévoit de livrer 2.5 rames/mois à Tunis)"[493]. Donc, il est tout à fait clair que la France et la Tunisie renouvellent, à l'occasion de la visite en France du ministre tunisien du Développement et de la Coopération internationale, leur souhait de renforcer le partenariat économique et financier entre les deux pays.

Dans cette perspective, il est fort utile d'évoquer, également, le déplacement officiel en France, mercredi 3 et jeudi 4 mai 2006, effectué par M. Mohamed Ghannouchi, premier ministre de la République tunisienne. Cette visite du chef du gouvernement tunisien s'inscrit dans une volonté du rapprochement économique Marseille-Tunis. Dans ce contexte, le 22 février 2006, M. Abbès Mohsen, maire de Tunis, a rencontré à Marseille, Jean- Claude Gaudin, maire de Marseille et vice-président du Sénat, en audience privée. A cette occasion, M. Mohsen a confirmé sa volonté de rétablir et d'entretenir des liens économiques, sociaux, culturels, politiques et amicaux forts avec Marseille. D'où, le souhait de Jean-Claude Gaudin de réactiver l'accord de coopération entre Marseille et Tunis en conduisant une délégation, à Tunis, au début de l'été 2006. C'est ainsi qu'une délégation tunisienne s'est déplacée, à Marseille, les 23 et 24 mars 2006 pour participer à un séminaire relatif au développement du partenariat entre les entreprises de la région et les entreprises tunisiennes, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille-Provence. De même, M. Khélil Lajimi, secrétaire d'Etat à la Coopération internationale et à l'Investissement extérieur, qui a dirigé la délégation tunisienne qui comprenait des responsables de son département, de l'Agence de Promotion de l'Investissement extérieur (FIPA) et de la Chambre tuniso-française de Commerce et d'Industrie (CTFCI), a affirmé, dans son intervention, que l'objectif du séminaire est de développer, davantage, les relations d'affaires entre la région Marseille-Provence et la Tunisie et faire mieux connaître les opportunités d'affaires qui existent en Tunisie. A cet égard, il a déclaré que *"la région PACA recèle un tissu dense d'entreprises dotées d'un savoir-faire certain et d'une capacité d'innovation confirmée qui pourraient trouver dans le site tunisien et le partenariat avec les entreprises tunisiennes des partenariats et des projets compétitifs et complémentaires. En effet, l'environnement tunisien se prête tout à fait à des performances industrielles et à des activités de services à valeur ajoutée. La Tunisie a connu un afflux des investissements extérieurs, soit 960 M.D par an pour la période 2002-2005, soit une croissance de 30% par rapport à la période antérieure.*

[493] Communiqué du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, SARKOZY (N.), Paris, 29 juillet 2004.

Certes le textile-habillement, les industries mécaniques et électriques continuent à attirer les investissements, mais il y a de nouveaux créneaux porteurs : les NTIC, les industries électroniques… 2700 entreprises étrangères sont implantées en Tunisie, soit 260 000 emplois"[494]. M. Lajimi a poursuivi en confirmant : *"depuis dix ans notre pays a accédé au grade d'investisseur, classé au quarantième rang pour la compétitivité globale par le Forum économique mondial de DAVOS sur 117 pays, et à la trente-cinquième place pour la compétitivité des entreprises et de l'environnement des affaires"*[495].

Force est de remarquer une forte relance au niveau des relations bilatérales entre la France et la Tunisie. A cet égard, on peut citer l'allocution faite par M. Michel Barnier, devant la communauté française : *"je trouve très important de noter deux points dans la relance de ces relations bilatérales. Sur le plan d'abord de l'économie, du commerce, il est à rappeler que la France est le premier partenaire de la Tunisie et que nous recevons 30 % des exportations tunisiennes. Il s'agit de la coopération décentralisée avec cinq régions françaises, six départements et trente-et-une communes. (...) Ce dialogue entre nos deux pays a une autre dimension, (...), et qui est, de part et d'autre de cette Méditerranée, le dialogue entre le Maghreb et l'Union européenne. (...) J'ai donc l'intention de beaucoup m'attacher et de dépenser beaucoup d'énergie à préserver ce dialogue euro-méditerranéen et même à le relancer..."*[496]. Dans ce même ordre d'idées, M. Barnier s'est prononcé, dans une conférence de presse : *"la France est le premier partenaire de la Tunisie. Nous voulons amplifier notre engagement (...) C'est pour moi important que cette dimension humaine, citoyenne, de la coopération existe entre deux pays. (...) Nous nous inscrivons dans les priorités qu'a choisies la Tunisie et nous essayons d'accompagner ces priorités à travers cette coopération économique, culturelle, éducative ou technique. (...)"*[497].

En outre, il est fort important de ne pas oublier l'appui de Paris au programme économique tunisien. En fait, à l'issue de la visite effectuée, en Tunisie, par Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, la première depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, on ne manque pas de révéler, à cet égard, qu'au menu des entretiens franco-tunisiens, le gouvernement tunisien a adopté un plan de développement économique dont le coût de financement de la première

[494] Point de presse, « *Renforcer le partenariat Marseille-Provence-Tunisie* », 3 avril 2006.
[495] Ibid.
[496] Entretien de M. BARNIER (M.) avec le président tunisien BEN ALI (Z.A), au Palais de Carthage, Tunis, 19/07/2004.
[497] Conférence de presse de M. BARNIER (M.), Tunis, 19 juillet 2004.

tranche est estimé à environ *"16 milliards de francs"*[498] et à ce vaste plan de modernisation de l'économie tunisienne, Tunis souhaite que Paris participe. Ainsi, Paris étant prêt à participer au programme de "mise à niveau" de l'économie tunisienne sur le partenariat franco-tunisien. Dans cette perspective, Hubert Védrine a déclaré avoir exposé au chef d'Etat tunisien, Ben Ali, "les orientations actuelles de la diplomatie française dans tous les domaines où les deux pays ont intérêt, plus que par le passé, à œuvrer ensemble" et qu'entre Paris et Tunis "il n'y avait pas de problème particulier". Dans ce même ordre de réflexions, les propos du président français, Jacques Chirac, lors de sa visite en Tunisie le 5 octobre 1995, illustrent bien le caractère exemplaire de cette coopération et donnent la mesure de l'intérêt accordé à leur développement : **"***Nous sommes déterminés à rester le premier partenaire économique et financier de la Tunisie***"**[499], ce qui a fait dire au président Chirac, lors de sa dernière visite : **"***la Tunisie est sur la voie de la modernisation, de la démocratisation et de la libéralisation économique. La France souhaite l'accompagner dans ses* efforts**"**[500].

Alors, on pourra faire le constat unanime que les relations tuniso-françaises sont au beau fixe. Les Tunisiens le disent ; les Français le réaffirment avec beaucoup de conviction. En effet, comme certains l'estiment, les présidents Ben Ali et Chirac, qui s'apprécient mutuellement, ont su donner à cette coopération l'orientation qui doit être la sienne. La France est le premier partenaire de la Tunisie. Elle a su le rester, sans doute, parce qu'elle le voulait. La libéralisation de l'économie tunisienne et son ouverture sur l'espace euro-méditerranéen l'a confortée à cette place. Il faut y voir là, au-delà d'une volonté politique commune, la multiplicité des intérêts croisés, la nature et l'intensité des relations économiques, financières, commerciales… etc. En fait, la France est très présente en Tunisie, elle se distingue par le rayonnement de ses produits et le savoir-faire de ses entreprises dont plus d'un millier d'entre elles ont élu domicile en Tunisie. Ces entreprises contribuent, de manière décisive, à l'émergence économique et à l'essor de la Tunisie qui n'est jamais loin des regards de la France. En toute logique, il importe d'affirmer que la Tunisie peut et doit solliciter l'appui de la France pour faire aboutir son programme économique. Pour ce faire, on remarque que l'aide de la France est essentielle pour accélérer la maturité des projets contribuant au développement économique. Dans ce contexte, il peut être opportun de citer ce qu'a déclaré le journaliste tunisien, Hédi Mechri : *"…D'être, dans ces conditions, assuré de l'appui de la France -comme on l'a toujours été- limite en quelque sorte la pression et renforce notre*

[498] L'Edition du 6 août 1997.
[499] Allocution de M. CHIRAK (J.), Tunis, 5 octobre 1995.
[500] Ibid.

sentiment de sécurité pour notre économie. Dans cette perspective, la coopération avec la France est un maillon essentiel dans la chaîne de l'effort national. Il s'agit moins de solliciter comme par le passé un appui à la balance de paiement que d'instituer un véritable partenariat gagnant-gagnant. La coopération financière est et sera toujours importante, elle n'est plus exclusive et sans doute tout aussi prioritaire qu'une coopération exemplaire dans la recherche scientifique, les secteurs secoués par la crise économique, les NTIC et les échanges humains. C'est à cela aussi que l'on reconnaît les signes des relations d'excellence…"[501]. En revanche, du côté français, M. Yves Aubin de la Messuziere, ambassadeur de France en Tunisie, s'est exprimé en ces termes : *"nos autorités ont confiance en l'avenir de la Tunisie et en l'avenir d'une relation bilatérale qui a vocation à être plus solide et plus intime, au bénéfice des peuples de nos deux pays"*[502].

Grosso modo, on peut conclure que dans le domaine économique et commercial, la France avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, avaient réussi à construire, ensemble, un véritable partenariat économique, stratégique et financier. Ce partenariat compte, d'ailleurs, deux axes majeurs : l'appui aux programmes de modernisation de l'économie et le soutien aux actions de développement social. Effectivement, à vrai dire, d'après ce qu'on a évoqué précédemment, il est évident que la France, est pour ces trois Etats du Maghreb, un partenaire privilégié. Elle est leur premier client et leur premier fournisseur. Elle est également leur premier investisseur étranger. La France a, en outre, mis en place des programmes de coopération dans tous les domaines, notamment, au niveau économique. Les principales actions de coopération, qu'on vient d'évoquer au cours de cette étude, menées par ces Etats du Maghreb et la France, pour la réalisation des programmes ou projets de développement économique, illustrent bien la vivacité des relations économiques entre la France et ses trois partenaires maghrébins (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie). Aujourd'hui, on remarque que la vocation de la France et de ces états est d'être des partenaires sur tous les plans, au service des intérêts communs. On peut ajouter que la France est intéressée par la conclusion d'un partenariat stratégique avec ces Etats du Maghreb, tendant à faire de la promotion des petites et moyennes entreprises et de leur internationalisation, un véritable modèle à suivre pour les pays de la région et également facteur d'intégration régionale réussie. D'ailleurs, on ne doit pas oublier l'engagement des gouvernements maghrébins et français pour l'accompagnement des hommes d'affaires, au service du développement du Maghreb et pour l'émergence d'un partenariat fort et résolu.

[501] L'Economiste du 02 Février au 16 Février 2005.
[502] Colloque Sénat-Ubifrance sur la Tunisie, « Les relations franco-tunisiennes…», Op. Cit.

Autrement dit, une forte volonté anime, aujourd'hui, au plus haut niveau, Maghrébins et Français pour instaurer sur des bases, mutuellement, profitables, un partenariat fécond et rénové qui prend en considération les perspectives d'une économie maghrébine en transition graduelle, mais résolument tournée vers la modernité.

Paragraphe 2 : Les efforts substantiels de la France en matière de traitement de la dette des pays maghrébins

Il importe de reconnaître que la France a toujours eu un rôle moteur dans le traitement de la dette, notamment, parce qu'elle assure la présidence du Club de Paris. Sur un plan financier, elle a réalisé des efforts substantiels en matière de traitement de la dette des pays maghrébins, en particulier, avec le Maghreb central : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Dans ce contexte, l'allégement du service de la dette a pour objectif de libérer des ressources qui doivent être attribuées au développement, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique du pays. En effet, l'existence d'un cadre macro-économique défini avec le Fonds monétaire international vise à assurer que les ressources libérées grâce à l'allégement de dette seront affectées à des dépenses prioritaires pour le développement économique et social. En outre, l'allégement de dette restaure, également, la situation extérieure du pays et sa solvabilité qui doit permettre de faciliter l'arrivée de capitaux privés extérieurs sous forme d'investissements directs.

Dans cette perspective, le Club de Paris, enceinte réunissant les principaux créanciers des pays en développement, dont la France est membre et assure la présidence et le secrétariat général depuis sa création (1956), constitue le principal canal d'action de la France en matière de traitement de la dette. En effet, on peut dire que le rôle du Club de Paris est d'assurer une coordination entre créanciers garantissant, ainsi, la solidarité et la comparabilité de traitement. Dans ce cadre, la France consent, avec les autres créanciers, des rééchelonnements des échéances ou du stock de leur dette, ajustés en fonction de leur capacité de paiement. En effet, dans le cadre des accords de réaménagement de dettes, a été prévue l'intervention, sur une base volontaire, d'opérations de conversion de dettes. On ne manque évidemment pas de reconnaître que la France a, aujourd'hui, une expérience reconnue dans ce domaine, en pointe par rapport aux autres créanciers du Club de Paris.

Au-delà des accords du Club de Paris, la France a, également, consenti des efforts supplémentaires exceptionnels en matière d'aide publique au développement dans un cadre

strictement bilatéral. En fait, elle a réalisé de nombreuses opérations de conversions de dette en investissements qui permettent de favoriser le développement d'investissements privés dans les pays concernés, à titre d'exemple, le Maroc.

Force est, alors, de constater que la France contribue de façon continue dans l'effort de traitement de la dette. A cet égard, on peut évoquer la déclaration suivante d'Alain Saumon : *"notre cœur de métier, la dette, est forcément lié au développement, donc à l'organisation sociale et à l'environnement. Nous voulons avancer avec tous ceux qui se battent pour la justice et la dignité, la vérité et la transparence, l'équité et l'égalité des chances, la démocratie. Il faut désormais que les "puissants" comptent avec notre force de résistance, d'analyse et de proposition comme avec celle de tous les humains de bonne volonté"*[503]. C'est dans ce même sens s'est inscrite, également, Sylvie Bourinet : *"une semaine d'action «pour l'annulation de la dette» du 17 au 23 juin est en préparation ainsi qu'un rassemblement à Paris le 19 juin devant le ministère des Finances. Le Club de Paris, auquel un groupe de travail conduit par le CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde) au sein de la plate-forme a consacré une étude, sera la cible principale du rassemblement. Un Rapport sur la dette, qui se veut un document d'information synthétique sur tous les aspects de la question, paraîtra en juin. La plate-forme, c'est également un site Web (www.dette2000.org), un «Observatoire de la participation de la France à l'allégement de la dette…» créé avec le Haut Conseil de la Coopération Internationale, la création d'un groupe de suivi pays par pays de la politique française d'annulation…"*[504].

S'agissant du Maroc, la France a répondu à l'attente des autorités marocaines, aujourd'hui, très intéressées par une aide à la gestion active de la dette externe : l'accord sur la dette conclu, en janvier 1996, a effectivement donné le coup d'envoi de cette nouvelle politique, confirmée par la récente mise en place d'une seconde tranche de conversion de dette en investissement. Cette voie novatrice, la conversion de dette en investissements, allège sensiblement l'endettement du Maroc tout en canalisant vers le pays des investissements porteurs de son développement. A cet égard, il peut être utile de rappeler que *"le premier accord, en 1996, a donné lieu à un total de 1 milliard de F englobant l'annulation de dettes (400 MF) et la conversion de dettes en investissements privés (600 MF, entièrement réalisés). Une deuxième tranche de 1,4 milliard de F supplémentaires ont été offerts à la conversion depuis décembre 1997, sur*

[503] Editorial, Bulletin n°1, CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), mai 2002.
[504] Ibid.

lesquels près de 700MF sont engagés et 130 MF conclus"[505]. En fait, l'ensemble de ces opérations représente un très gros effort financier de la part de la France. Elles devraient, par ailleurs, faciliter pour le Maroc le développement de cette formule avec d'autres partenaires. D'ailleurs, d'autres efforts marocains en direction d'une gestion active de la dette externe sont, vigoureusement, soutenus par la France : *"En 1996, l'octroi au Trésor marocain de la garantie de la CFD a rendu possible une première émission, sur les marchés financiers internationaux, de 1,5 Md de F de dette marocaine. Les bons résultats macroéconomiques ont permis au Maroc de lever fin 1997, à des conditions intéressantes, un emprunt de 200 M de US$ auprès d'un consortium bancaire dans lequel les banques françaises sont présentes aux côtés de celles d'autres pays, et de l'affecter à un règlement anticipé d'une partie de sa dette la plus onéreuse"*[506].

Donc, il est tout à fait logique de penser, puisque la France a répondu, favorablement, aux demandes des autorités marocaines pour l'allégement de sa dette extérieure, que l'accord sur la dette, conclu en janvier 1996, a donné un autre élan à cette politique et a confirmé, à plusieurs reprises, la volonté de la France d'accompagner le développement du Maroc. En fait, l'accord signé, en cette année, englobe l'annulation des créances d'un montant de *"40 millions de francs français"*[507] et la cession de créances, à des investisseurs français, d'un montant de *"600 millions FF"*[508]. La dernière décision de libérer une tranche additionnelle de conversion de dette est un autre pas vers la consolidation de la politique d'allégement de la dette extérieure qui équivaut à *"53,7% du PIB"*[509]. Dans ce même raisonnement, on révélera que le volet économique de la visite, en France, de Mohamed VI, en 2000, a été discuté sur la base d'une nouvelle approche, estimée plus réaliste par les experts. En réalité, le point marquant les négociations est la conversion d'une partie de la dette extérieure en investissements productifs. Bien entendu, le montant de l'opération est de *"700 MF"*[510]. Côté marocain, convertir une telle somme en placements dans des secteurs prometteurs de l'économie allège le trésor d'un lourd fardeau; côté français, cela permettra aux investisseurs

[505] Déclaration commune franco-marocaine, deuxième rencontre annuelle des chefs de gouvernement, M. YOUSSOUFI, premier ministre du Maroc, en visite officielle à Paris, « *Les relations financières franco-marocaines* », Ambassade de France au Maroc, Service de Presse, d'Information et de Communication, 1 et 2 octobre 1998.
[506] Ibid.
[507] L'Edition du 20 mars 2000.
[508] Ibid.
[509] Ibid.
[510] Maroc Hebdo international, n° 539, « *Mohamed VI propose le partenariat stratégique* », du 27 décembre 2002 au 9 janvier 2003.

de pénétrer, facilement, le marché marocain à des conditions avantageuses. Ceci conduit à penser que les relations financières franco-marocaines ont été le cadre d'une méthode innovante dans la " gestion active " de la dette, à travers le mécanisme de conversion de dette en investissements. S'agissant de ce mécanisme, il a été procédé, le 15 octobre 1996, à un nouvel appel d'offres pour convertir des dettes du Maroc à l'égard de la France en investissements privés, conformément aux accords signés par MM. Arthuis, ministre français de l'Economie et des Finances, et Kabbaj, ministre marocain des Finances et des Investissements extérieurs, en janvier dernier au Maroc. En fait, les investisseurs intéressés sont invités à soumissionner, par l'intermédiaire de leur banque, l'achat de créances sur le Maroc. Ils devront, au préalable, recueillir l'accord des autorités marocaines sur les projets considérés. Les cessions opérées dans ce cadre atteindront *"400 MF"*[511]. Dans cette perspective, Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a procédé, le 17 décembre 1997, à un appel d'offres pour convertir des dettes du Maroc à l'égard de la France en investissements privés, conformément à l'accord signé lors de son déplacement, au Maroc, en octobre dernier. Ainsi, cet appel d'offres traduit sans doute le caractère privilégié de la relation franco-marocaine qui va être réaffirmé, également, par le premier ministre, Lionel Jospin, pendant sa visite officielle, au Maroc, les 17, 18 et 19 décembre. Dans ce cadre, toutes les banques intéressées sont invitées à soumissionner, pour le compte d'investisseurs, pour l'achat de *"700 MF"*[512] de créances sur le Maroc. Encore, M. Dominique Strauss-Kahn a annoncé, à la suite de la visite à Paris du nouveau premier ministre marocain, M. Youssoufi, *"qu'un montant de 700 MF de créances sera proposé aux investisseurs, sans attendre l'épuisement de la première tranche de 700 MF dont l'appel d'offres a été lancé le 17 décembre 1997, afin de relancer les investissements au Maroc"*[513].

Il est substantiel de savoir que la conversion de dette en investissements constitue un mécanisme novateur qui permet d'alléger la dette marocaine, tout en suscitant et canalisant les nécessaires investissements dans les secteurs prioritaires au développement du pays. Dès 1996, un premier accord avait porté, comme on l'a invoqué précédemment, sur 1 milliard de francs (400 MF d'annulation et 600 MF de conversion en investissements privés). Le mécanisme, comme on l'a signalé antérieurement, a été renouvelé en 1998 et 1999 en deux

[511] Communiqué de presse, « *Appel d'offres pour convertir les dettes du Maroc* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 16 octobre 1996.
[512] Communiqués de presse, « *Maroc : appel d'offres pour la cession de créances* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 17/12/1997.
[513] Communiqués de presse, « *Nouvel appel d'offres pour convertir des dettes du Maroc à l'égard de la France* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 06/10/1998.

tranches de 700 MF chacune. A vrai dire, la France, devant le succès de cet outil de gestion de la dette, a convaincu ses partenaires du Club de Paris de porter de *"10 à 20 % puis à 30 %"*[514] la part des crédits privés, garantis, éligibles au mécanisme. De même, la dernière réunion ministérielle franco-marocaine de novembre 1999 a décidé d'une nouvelle tranche de *"700 MF"*[515].

Force est de constater que le mécanisme de conversion de dettes en investissements mis en place, en 1996, a donné lieu à trois tranches successives en 1996, 1997 et 1998, pour un total de *"2,4 milliards de francs"*[516], sans oublier qu'une nouvelle enveloppe de *"700 millions de francs"*[517] a été adoptée en 2000. Ceci a porté à *"3,1 milliards de francs"*[518], le total des opérations de conversion- annulation de dettes et a représenté un effort financier, conséquent pour la France de l'ordre de *"1,75 milliard de francs"*[519] en dons, sachant que *"la partie marocaine a émis une nouvelle demande portant sur une tranche de 900 millions de francs pour la dette gouvernementale et de 500 millions de francs pour la dette assurée par la COFACE"*[520]. En effet, le 25 septembre 2000, afin de convertir la dette du Maroc à son égard, la France a lancé un appel d'offres de *"63 millions de francs"*[521] en investissements privés. A vrai dire l'annonce a été faite, le mardi 19 septembre, par le Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Selon le communiqué de presse rendu public, cette conversion entre dans le cadre de l'accord de 700 millions de francs, signé le 21 mars dernier entre la France et le Maroc. Une signature déterminant la première tranche concerne la première cession. La section de la dette extérieure du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie invite, sous condition, les banques intéressées à soumissionner, pour le compte d'investisseurs, l'achat de ces créances sur le Maroc. Selon la même source, les banques intéressées sont obligées, à chaque fois, de recueillir l'accord préalable des autorités gouvernementales marocaines. Et, le cas échéant, les produits en dirhams de l'opération de conversion ne pourront être utilisés dans une entreprise au Maroc que sous la forme d'un

[514] Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de Forces armées à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999, Par MM. VILLEPIN (X. de), M[me] BRISEPIERRE (P.), MM. PELCHAT(M.) et ROUJAS (G.), Sénat, session ordinaire de 1999- 2000, Annexe au procès verbal de la séance du 8 décembre 1999.
[515] Ibid.
[516] Rapport d'Information n°83 (2000- 2001) de M. CHARASSE (M.), fait au nom de la Commission des Finances, déposé le 16 novembre 2000.
[517] Ibid.
[518] Ibid.
[519] Ibid.
[520] Ibid.
[521] L'Edition du 20 mars 2000.

investissement en capital. Bien entendu, la détermination des autorités françaises de voir la dette marocaine à l'égard de la France convertie en investissements n'a d'égal que les conditions d'éligibilités à remplir préalablement. Il faut dire aussi que cette détermination est comme les offres, soumise à un contrôle efficace. Elles devront parvenir à la direction du trésor français qui donnera les réponses dans les dix jours suivant la date de l'appel d'offres. Enfin, il s'avère que la technique de conversion de dettes en investissements permet aux entreprises étrangères présentes dans un pays donné de réduire le coût de leurs investissements, en bénéficiant de la monnaie locale à des conditions avantageuses. C'est effectivement le cas des entreprises françaises présentes au Maroc.

L'ensemble de ces considérations permet de constater que le dossier de la dette est l'un des principaux thèmes de discussion. A cet égard, les Marocains se plaisent à reconnaître que la France est le premier fournisseur, le premier client et le premier créancier du Maroc, ils attendent beaucoup de la France et comptent demander l'appui de Paris pour une meilleure gestion de la dette qui est d'un montant de *"18 milliards de dollars, et qui constitue une contrainte sérieuse à la relance de la machine économique : Rabat consacre, effectivement, chaque année 30 % de ses recettes d'exportation au seul remboursement du service de la dette"*[522].

Parallèlement à cette méthode de conversion de la dette en investissements, la France soutient, également, par d'autres moyens, les efforts du Maroc d'allégement de sa dette. Effectivement, en 1997, l'accession du Maroc au rang des places financières émergentes lui a permis de lever, à des conditions intéressantes, un emprunt de *"200 millions de dollars"*[523], auprès d'un consortium bancaire dont font partie plusieurs établissements français, qui lui a permis de régler, par anticipation, une partie de sa dette la plus onéreuse. En outre, l'AFD (l'Aide Française au Développement) a été en mesure de consacrer, en octobre 1998, *"1 milliard de francs"*[524] à la garantie d'emprunts marocains pour le refinancement de sa dette.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Algérie, il importe de rappeler que le dialogue entre Paris et Alger a repris au début de l'année 1993 sur le terrain économique. A vrai dire, *"l'aide*

[522] Bulletin n° 5 du CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), « *La dette du Maroc* », janvier 2003.
[523] Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de Forces armées à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999, Par MM. VILLEPIN (X. de), M^me^ BRISEPIERRE (P.), MM. PELCHAT(M.) et ROUJAS (G.), Sénat, session ordinaire de 1999- 2000, Annexe au procès verbal de la séance du 8 décembre 1999.
[524] Ibid.

financière apparaît aux autorités françaises comme le moyen le plus efficace et le plus objectif de stabiliser le pouvoir en place. Dans cette logique de maintien du pouvoir existant, les fantasmes occidentaux sur les islamistes jouent un rôle essentiel"[525]. En effet, le dernier geste du gouvernement socialiste a consisté en un prêt de *"5 milliards de francs"*[526] de crédits commerciaux pour 1993. Dans cette optique, on reconnaît qu'avec la venue au pouvoir d'Edouard Balladur, l'aide économique ne se dément pas : le 11 octobre 1994, Alain Juppé ne déclarait- il pas devant l'Assemblée nationale à propos de l'Algérie : *"le sous développement est le terreau où prolifèrent les mauvaises idéologies"*[527]. Par conséquence, l'état français va se lancer dans une offensive diplomatique en faveur du rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie et se présenter comme son principal avocat, auprès de Fond monétaire international (F.M.I.) et de la Banque mondiale (B.M.) en reconduisant, dans le même temps, une aide de *"6 milliards de francs"*[528] destinés au peuple algérien. Cette aide n'est, d'ailleurs, assortie d'aucune condition qu'il s'agisse d'appel au dialogue ou encore de critiques à propos des atteintes aux droits de l'homme.

On peut reconnaître qu'en matière de traitement de la dette, le volume d'engagement de la France semble bien élevé. A cet égard, on peut évoquer la déclaration de M. François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur, lors de la venue à Paris, à l'invitation du gouvernement français, d'une mission algérienne conduite par le directeur du trésor : *"à l'heure où l' Algérie se rapproche de l'Europe, après la signature récente de l'accord d'association UE-Algérie, et tire les bénéfices économiques du processus d'ouverture et de libéralisation lancé par l'actuel gouvernement, nous souhaitons mobiliser tous les instruments dont nous disposons pour accompagner cette dynamique. L'accord de conversion de dette, qui portera sur un montant de 61 M€ (initialement 400 MF), permettra à l'Algérie de réduire sa dette à l'égard de la France tout en favorisant des projets d'investissement privé. Cela est bon pour l'Algérie, en termes d'emploi et de transfert de technologie, et bon pour la France, car cela permettra à nos entreprises, en particulier aux PME, de bénéficier des nouvelles opportunités offertes par les autorités algériennes à l'investissement étranger"*[529]. Cela paraît comme un signal fort en direction de l'Algérie avec laquelle la France veut "un vrai partenariat économique". Pour bien illustrer cette ambition de donner un

[525] Voir: http://www.islam-fraternet.com/maj-0598/alger2.htm.
[526] Ibid.
[527] Ibid.
[528] Ibid.
[529] Communiqué de M. LOOS (F.), relatif à « *L'accord franco-algérien sur la conversion de dettes en investissements* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 01/10/2002.

coup d'accélérateur aux relations algéro-françaises, il est important d'évoquer le volontarisme du ministre français, Nicolas Sarkozy, qui s'est traduit, lors de sa visite en Algérie en 2004, par la signature d'une convention de prêt *"de 50 millions d'euros"*[530] pour la reconstruction de la région de Boumerdès et la conversion de *"110 millions d'euros"*[531] de dettes algériennes en investissements d'infrastructures. Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy a annoncé, à propos de la dette algérienne, la venue d'une délégation française qui serait chargée d'étudier le moyen d'élargir le cadre financier entre la France et l'Algérie. Comme on le constate, avec l'Algérie, M. Sarkozy ne veut pas en rester au stade des déclarations d'intention. Ceci prouve que le ministre français veut donner aux relations algéro-françaises des bases solides et durables, de sorte que la France garde une position privilégiée sur le marché algérien. En témoigne les propos de M. Sarkozy, exprimés devant des chefs d'entreprise et les exposants de la foire internationale d'Alger : *"l'Algérie change, ici se joue une partie extrêmement importante, et la France se doit d'y être présente"*[532]. De même, dans un discours prononcé devant la 8ème Université d'été des Chambres de Commerce et d'Industrie, tenue à Juan-les-Pins (Sud- Est), il a affirmé : *"…Il faut raisonner en complémentarité avec nos partenaires et c'est ce que nous faisons avec l'Algérie…La dette de l'Algérie envers la France sera systématiquement transformée en contrats pour les entreprises françaises…C'est un marché gagnant-gagnant"*[533]. Ceci conduit à reconnaître que M. Sarkozy souligne la détermination de la France à aider l'Algérie afin qu'elle améliore sa situation économique. Dans cette perspective, il convient de citer, notamment, l'accord sur la reconversion de la dette algérienne. Cet accord, signé avec l'Algérie, est considéré comme le plus important. Pour bien illustrer ce point de vue, on va invoquer, comme preuve, la déclaration de M. Sarkozy, au cours de son arrivée à Alger : *"l'accord qui sera signé aujourd'hui à Alger est le plus important jamais signé par la France avec un autre pays…Il n'y a aucun accord de cette nature de la France avec un pays étranger"*[534]. Alors, il en résulte qu'il s'agit, aujourd'hui, de donner les moyens aux entreprises françaises d'accompagner l'effort de modernisation en Algérie. A ce même titre, il convient d'une part, d'affirmer que la signature de cet accord concrétise un partenariat important et extrêmement concret de *"deux milliards d'euros"*[535] qui permet à l'Algérie d'alléger sa dette et d'autre part, de désigner l'existence d'une grande volonté des deux parties de nouer, entre

[530] Le Matin, 8 juin 2004.
[531] Ibid.
[532] Ibid.
[533] El Watan, 04/09/2004.
[534] Ibid.
[535] Libération, 1er juin 2004.

elles, des relations concrètes, opérationnelles et pratiques. En fait, ces deux milliards d'euros de crédits sont accordés par la France à l'Algérie dans le cadre d'un "partenariat pour la croissance et le développement" dont un "Aide Mémoire" a été signé par les ministres des Finances des deux pays, MM. Abdellatif Benachenhou et Nicolas Sarkozy. En signant cet "Aide Mémoire", les autorités algériennes et françaises ont souhaité consacrer le partenariat économique d'exception, inscrit dans la déclaration d'Alger du 2 mars 2003 et qui viendra nourrir le futur traité d'amitié entre les deux pays. A vrai dire, cette initiative repose sur la conviction partagée qu'il est de l'intérêt de l'Algérie et de la France de tirer profit du haut degré de complémentarité des deux économies pour accompagner les mutations actuelles de l'économie et celles de la société algériennes, dynamiser l'essor de leurs échanges et multiplier les intérêts croisés entre les opérateurs, notamment, en développant le partenariat. En outre, la partie française a décidé de soutenir, au sein du Club de Paris, la demande algérienne de porter *"à 30 % le plafond de conversion de dettes en investissements, actuellement limité à 10 % du volume de la dette éligible à la conversion"*[536] afin d'encourager les investissements directs étrangers sur le territoire algérien. Ceci situe l'accroissement des investissements français au premier rang des objectifs tracés, comme en témoigne la mise, à la disposition de l'Algérie, de la totalité de l'enveloppe de conversion de dettes en investissements *"(288 millions d'euros)"*[537], autorisée par le Club de Paris. Ainsi, Au retour de M. Sarkozy d'Alger, le président Chirac l'a instruit pour arranger "cette histoire de dette", par conséquent, le ministre français a procédé au montage de conversion de cette "dette en contrats pour les entreprises françaises". En fait, l'accord sur la dette cible la conversion de *"300 millions d'euros"*[538] en investissements. Il faut reconnaître que la France et l'Algérie, comme le rapporte la presse française, ont ouvert la voie "vers un partenariat d'exception". Dans cette démarche, il est également nécessaire d'ajouter que le Ministère français de l'Economie et des Finances avait, d'emblée, procédé au lancement d'un appel d'offres, à l'adresse des opérateurs économiques de l'Hexagone désireux de soumissionner l'achat de créances sur l'Algérie, dans le cadre de l'opération de conversion de la dette en investissements privés. Confiée à l'organisme français d'assurance, des crédits à l'exportation, la Coface, la mise en œuvre de cette première opération, qui porte sur un montant de *"61 millions d'euros"*[539], avait été présentée par la partie française comme étant une première mesure visant à relancer les

[536] Le Quotidien le Figaro, 5 juin 2004.
[537] Ibid.
[538] Ibid.
[539] Le Jeune indépendant, 4 septembre 2004.

investissements français sur le marché algérien. On peut, alors, dire qu'au-delà de l'intérêt que le gouvernement algérien attache aux possibilités de désendettement extérieur, l'enjeu premier de la mise en œuvre d'opérations de conversion de la dette s'inscrit, vraisemblablement, dans une logique d'attraction des investissements directs non-résidents. Forte de son rang de premier partenaire commercial de l'Algérie, la France vise en définitive à renforcer sa présence économique sur le marché algérien au sein duquel elle compte actuellement une centaine d'entreprises. Est-ce à dire que cette évolution dénote d'une nouvelle vision des partenaires de l'Algérie envers un pays ayant été, longtemps, mis au banc des pays "à risque". Ainsi, le ministre des Finances, Abdelatif Benachenhou, avait indiqué au début de l'année 2004, au terme d'une visite effectuée en Italie, que la question de la reconversion de la dette algérienne *"pourrait connaître une évolution rapide si en Algérie on s'organisait en conséquence"*[540]. Signe d'une évolution rapide du dossier de la reconversion de la dette algérienne, la France a mis au point un dispositif nouveau, intéressant pour les entreprises françaises désireuses de s'installer à l'étranger : la conversion de dettes en investissements locaux. A cet égard, on peut rappeler que *"des accords de ce type ont déjà été signés avec l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie et le Maroc. D'autres sont aujourd'hui à l'étude"*[541]. Or, en matière de traitement de la dette, la France veut, tout en adoptant de nombreuses techniques financières à savoir : remboursement par anticipation, étalement des paiements, renégociation des taux d'intérêt, réductions de dettes, permettre aux pays endettés de retrouver des niveaux soutenables d'endettement et de faire face à des crises de liquidité extérieure temporaire.

S'agissant toujours de la dette algérienne envers la France, il est important d'annoncer qu'après que la première tranche de 61 millions d'euros aura été consommée, la France est prête à s'engager dans une deuxième phase de conversion de la dette algérienne en investissement. A cet égard, le ministre français de l'Economie et des Finances, M. Thierry Breton, a indiqué que le montant de cette deuxième tranche n'a pas encore été défini, mais qu'une idée claire semble se dégager quant aux projets à cibler. D'après lui, les discussions avec les responsables algériens sur la question de la conversion de la dette ont porté sur les moyens d'en assurer *"un usage intelligent, en incitant les PME françaises à venir investir en Algérie"*[542]. En outre, le ministre a réitéré, à plusieurs reprises, dans son intervention, la volonté de son pays de renforcer la coopération et les échanges bilatéraux, tout en apportant

[540] Ech-Chorouk El Yaoumi, Quotidien indépendant national, 06/09/2004.
[541] WILLOT (D.), Cahiers Industries, n° 106, juillet- août 2005, p. 9
[542] Le Jeune indépendant, 13 novembre 2005.

son soutien au gouvernement algérien dans la conduite des réformes et plus précisément celle du secteur financier dans lequel la France souhaite jouer un rôle.

Il est substantiel d'affirmer que la reconversion et le remboursement par anticipation allait beaucoup apporter à l'Algérie. Dans ce cadre, le Ministère des Finances, lors de la présentation de la loi de finances 2005, avait affirmé que *"le remboursement de la dette par anticipation allait économiser à l'Algérie 23 milliards de dinars en 2005. Le reste dépendra, notamment du bon vouloir du Club de Paris"*[543]. A vrai dire, l'Algérie, semble-t-il, est sur la bonne voie pour se débarrasser de sa dette extérieure qui pèse lourd sur l'économie nationale. Ainsi, en janvier 2006, la dette algérienne s´élevait à *"15,7 milliards de dollars contre 17,5 milliards de dollars en 2004"*[544]. Et comme l'avait déclaré le président Bouteflika : *"…L´Algérie s´est attelée à restaurer la stabilité macroéconomique, condition essentielle pour amorcer le redressement économique du pays"*[545]. Quant au remboursement de la dette par anticipation, le Club de Paris en avait donné, en février 2005, le feu vert. Dans ce sens, le rapport de la Banque d'Algérie a indiqué que durant l'année 2004, l'Algérie a pu rembourser ses dettes par anticipation à hauteur de *"1,2 milliard de dollars"*[546]. En outre, cette baisse a été accompagnée d'une réduction du taux d'intérêt après le remboursement par anticipation. Comme il a été estimé, ce taux d'intérêt moyen de la dette extérieure est passé à *"4,33% après le remboursement par anticipation alors qu'il était de plus de 7% en 1990-1993 avant de passer à 5% depuis 1998"*[547]. Ceci veut dire que les données économiques démontrent que l'Algérie est concrètement sortie de la zone rouge. C´est ainsi que l´Etat a lancé, en 2001, le programme de soutien à la relance économique d´un montant de *"7 milliards de dollars"*[548], puis, compte tenu de ses résultats encourageants, l'a complété par un programme plus ambitieux de *"60 milliards de dollars"*[549] pour la période 2005- 2009.

En outre, au niveau de la dette convertie en investissement, il est bon de savoir que pour l'Espagne, le volume est estimé à *"40 millions d'euros"*[550]. Pour l'Italie, l'investissement a concerné, uniquement, des projets à haute valeur sociale. Il s'agit, notamment, d'investir dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'eau. Alors que pour la

[543] La Liberté, 2 janvier 2005.
[544] L'Expression, « *Dette extérieure de l'Algérie : le règlement sur la bonne voie* », 12/03/2006.
[545] Ibid.
[546] Ibid.
[547] Ibid.
[548] Ibid.
[549] Ibid.
[550] Ibid.

France, le volume, comme on l'a évoqué précédemment, est de 61 millions d'euros. Il faut reconnaître, sans aucune hésitation, que la démarche suivie par la France en matière de traitement de la dette demeure la plus importante. Dans cette perspective, le ministre des Finances, Mourad Medelci, a relevé que le contrat de conversion, conclu avec la France, a déjà permis de transformer en investissements, un montant de *"60,9 millions d'euros"*[551] affectés au financement de trois projets réalisés par Michelin (pneumatiques), Société générale (banque) et l'entreprise laitière Fromager BEL. De même, le ministre des Finances avait annoncé la tenue d'une réunion entre l'Algérie et le Club de Paris, le 10 mai 2006, pour discuter du remboursement par anticipation de la dette extérieure de l'Algérie, auprès de cet organisme, estimée à *"8 milliards de dollars"*[552]. Ainsi, comme l'avait indiqué M. Medelci, les pays membres du Club de Paris qui gère la dette publique s'étaient réunis dans la capitale française, le 5 avril, pour examiner la demande de remboursement anticipé de la dette algérienne introduite, officiellement, par l'Algérie à la mi-mars 2006. A cet égard, on reconnaît que cette réunion d'avril avait permis d'observer *"qu'il n'y avait pas d'objection de principe à la demande formulée par l'Algérie"*[553]. De même, le ministre des Finances, conduisant une délégation de hauts responsables de son département ministériel, parmi laquelle le gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Mohamed Laksaci, a entamé avec les représentants du Club de Paris des discussions sur les modalités de remboursement anticipé de la dette algérienne rééchelonnée. Les négociations entre les deux parties devaient aboutir à la signature d'un accord multilatéral avec les membres du Club de Paris sur ce remboursement anticipé. Cet accord multilatéral permettrait, alors, la signature d'accords bilatéraux avec chaque pays membre du Club de Paris sur le remboursement au cas par cas de la dette algérienne. A ce même titre, Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et Mourad Medelci, ministre des Finances de la République démocratique et populaire d'Algérie, ont signé un accord portant sur le remboursement anticipé, au 31 mai 2006, de la dette de l'Algérie à l'égard de la France. Cet accord, portant sur *"1,3Md €"*[554], s'inscrit dans le cadre de celui conclu, auparavant, par le Club de Paris entre l'Algérie et ses principaux créanciers. Ces derniers ont évidemment accepté la proposition algérienne de rembourser, par anticipation et sans décote, la dette due au titre des accords, au Club de Paris de 1994 et 1995, chaque créancier étant, ensuite, libre de participer à cette opération. Dans ce

[551] La Liberté, « *La dette de l'Algérie en baisse continue* », 6 mai 2006.
[552] Ibid.
[553] El Moudjahid, 9 mai 2006.
[554] Point de presse, 2 mai 2006.

même ordre de réflexions, M. Medelci s'est prononcé, à l'adresse des membres du Club de Paris, en ces termes : *"la gestion active de cette dette et, depuis 2004, le mouvement de remboursement anticipé, sont inscrits au cœur de nos priorités… Un mouvement qui s'est accéléré en 2005 et en 2006, au niveau multilatéral notamment, et ce compte tenu des améliorations enregistrées dans notre position extérieure… Aujourd'hui, nous souhaitons avec vous parachever cette initiative et nous sommes persuadés que, tous sans exception, vous avez saisi l'importance qu'accorde le peuple algérien à la détente en matière d'endettement, y compris au plan psychologique"*[555]. Enfin, il a noté que l'accord multilatéral, mis en œuvre avec chaque pays à partir du jeudi 31 mai 2006, *"marquera d'un sceau tout à fait remarquable cette volonté commune et sincère de développement de cette coopération déjà riche et pleine de promesses"*[556].

Force est cependant d'affirmer que si la plupart des créanciers de l'Algérie ont, d'ores et déjà, indiqué qu'ils participeraient à ce programme, la France était la première à le mettre en œuvre. La signature de cet accord a été, également, l'occasion pour les deux ministres français et algériens de faire le point sur les relations économiques bilatérales. Ils se sont félicités de leur dynamisme dont témoignent la progression des échanges commerciaux, des investissements, ainsi que le rythme soutenu des visites bilatérales. Alors, le constat général qui s'impose, finalement, est que l'Algérie, dans le cadre de sa nouvelle politique d'ouverture sur le monde, a plaidé et obtenu que ses créanciers transforment sa dette en investissements, à l'instar de la France, son principal partenaire, qui a décidé de la convertir "systématiquement" en contrats pour les entreprises françaises.

Par ailleurs, en ce qui concerne la Tunisie, il peut être utile de jeter un bref coup d'œil sur l'histoire afin de démontrer que la dette extérieure a joué un rôle, éminemment, important dans l'histoire moderne de ce pays. En fait, cette dette fut, au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, le principal prétexte pour la colonisation française. L'Etat Beylical fut, alors, appâté par des emprunts généreux que lui proposaient les cercles financiers français. Le Bey, "mal conseillé, se laissa prendre au piège". En 1876, ses finances furent mises sous le contrôle d'une "Commission financière" franco-britannique. Quelques années plus tard, la France imposa son protectorat colonial à la Tunisie. De nos jours, sous les effets conjugués de l'échec de la politique de développement et ceux de l'impact de la crise de la dette, le pouvoir de Ben

[555] El Moudjahid, 12 mai 2006.
[556] Ibid.

Ali a été amené à se soumettre aux directives et aux exigences des différentes institutions financières étrangères. Source d'appoint pour le financement des programmes de développement, durant les premières années de l'indépendance, la dette est devenue, aujourd'hui, un fardeau économique et un argument politique de taille à la disposition étrangère.

Sous prétexte de sortir de la crise, de faire face aux paiements extérieurs et afin de relancer la croissance, Ben Ali s'est engagé dans un processus d'endettement massif. Souvent, l'emprunt est une ressource budgétaire importante. Il permet de mobiliser les ressources complémentaires indispensables au développement socio-économique d'un pays, mais, il faut veiller à ce que la proportion des emprunts dans le budget soit raisonnable et ne compromette pas tout développement futur. En général, il appartient à chaque pays de déterminer un niveau acceptable d'endettement. Plusieurs participants se sont préoccupés du volume de la dette publique par rapport au PIB (Produit intérieure brut) d'un pays et ont souligné le besoin de planification pour réduire le fardeau de la dette. En la matière, le traitement de la dette doit servir le développement et permettre aux pays éligibles de financer les dépenses prioritaires pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement. Ceci a conduit la France à soutenir, pleinement, l'établissement de stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans le cadre de l'initiative de la dette. Les gouvernements définiront, ainsi, leurs priorités budgétaires, pour soutenir la croissance et lutter contre la pauvreté, qui formeront le "contrat de confiance" qui les unira à leurs populations et à la Communauté internationale dans le cadre du traitement de la dette. Dans cette démarche concernant l'endettement, M. François Mitterrand a fait valoir que *"sa solution implique l'effort concerté de l'ensemble de la communauté internationale"*[557]. Il a, une nouvelle fois, préconisé l'allongement des périodes de remboursement et des délais de grâce, même si *"le rééchelonnement n'est pas, en soi, une solution, mais permet d'offrir un répit nécessaire"*[558]. En outre, rappelant que la France consacre *"0,55 % de son PNB"*[559] à l'aide au développement, M. Mitterrand a estimé que *"le problème serait déjà réduit pour une large part"*[560] si les Etats- unis et le Japon y consacraient le même pourcentage que Paris.

[557]Voir : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/sommets-afrique-france_326/dette-les-matieres-premieres-14eme-sommet-antibes-1987_1576.html.
[558] Ibid.
[559] Ibid.
[560] Ibid.

Dans le même ordre d'idées, la Tunisie continuera, comme le Maroc et l'Algérie, de bénéficier de l'ensemble des instruments de financement français. Elle est l'un des pays les plus soutenus par la France à travers ses différents instruments de coopération par tête d'habitant. Egalement, la Tunisie jouit de la faveur des bailleurs de fonds multilatéraux. Cette combinaison d'actions de coopération, en appui d'une forte détermination des pouvoirs publics locaux, a contribué à la réalisation de performances économiques et sociales enviables. Ces résultats sont encore plus remarquables lorsqu'on les replace dans l'environnement du Maghreb, du Proche et du Moyen- Orient et, a fortiori, du continent africain. Comme les autres pays du Maghreb, la Tunisie est éligible à tous les instruments d'aide français. Elle est une bénéficiaire majeure de l'aide bilatérale française : *"elle a reçu un apport total pendant la période 2000-2002 de 100 M€/an en moyenne. Notre agence de coopération bilatérale, l'Agence Française de Développement est le premier canal d'aide avec 70% de notre apport bilatéral. Au total, la France a fourni la moitié de l'APD bilatérale reçue par le pays. A côté des aides bilatérales, la France participe à hauteur d'environ 18% aux programmes d'aide financés par l'Union Européenne et notamment les projets inscrits sur les lignes MEDA (la Tunisie bénéficie de 412M€ au titre de MEDA sur la période 2000-2004)"*[561]. Ceci peut conduire à la densité des relations bilatérales franco-tunisiennes, en marquant une grande volonté de dialogue et de contacts réguliers avec un pays très proche : la Tunisie, notamment, après le déplacement, à Tunis, du président de la République, le 1er décembre 2001, dans le cadre d'une tournée maghrébine. De même, la première visite officielle du ministre des Affaires étrangères, en Tunisie, le 14 novembre 2002, a permis également de consolider le climat de confiance bilatéral dans la perspective de l'échéance que constitue la visite d'Etat en Tunisie du président de la République.

Force est cependant de témoigner que la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) a conduit les autorités tunisiennes à lancer, dès 1995, un ambitieux programme de mise à niveau des entreprises. A cet égard, on ne manque pas de rappeler que l'Agence française de Développement (AFD) a, dès son origine, accompagné ce programme par trois concours successifs *"(cumul de 63,9 M€)"*[562] et constitue encore, aujourd'hui, le seul bailleur à focaliser son soutien sur la restructuration financière des entreprises bénéficiaires de

[561] Compte rendu du Sénat, « *Les relations bilatérales Tunis (Tunisie)* », du 3 au 5 décembre 2003.
[562] Document cadre de Partenariat France-Tunisie, DCP, « *L'aide publique au développent, la dette et le commerce international placés au centre du dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement* », (2006- 2010).

ce programme. En outre, le nouveau prêt de l'AFD de *"30 M€"*[563] dont la mobilisation devrait s'étaler sur la période 2006- 2010, va permettre, moyennant adaptation, d'étendre aux PME (Petites et moyennes entreprises) l'expérience acquise. Il vise, précisément, à faciliter la relation entre PME et banques en incitant d'une part, les banques à s'organiser à l'égard des PME et à former leurs cadres à l'analyse financière des entreprises et d'autre part, à permettre aux PME d'améliorer leurs systèmes d'information et de fournir des états de bilans réguliers à leurs banquiers. Dans cette perspective, les interventions de l'Agence française de Développement (AFD), depuis 1992, se sont attachées à accompagner les efforts d'ouverture économique de la Tunisie, en particulier, dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ainsi, de nombreux prêts de valeur importante ont été accordés à l'Etat tunisien. Tout d'abord, en ce qui concerne les concours approuvés en 2003, on peut distinguer trois prêts : premièrement, un prêt concessionnel de *"33 M€"*[564] qui est accordé à l'Etat, en octobre, pour le financement du programme d'alimentation en eau potable du milieu rural du XI^{ème} Plan. En fait, le programme, géré par la SONEDE (Société nationale d'Exploitation et de Distribution des eaux), vise à faire passer le taux national de desserte en milieu rural de 80% à 90%. A cet égard, le financement de l'AFD permettra de réaliser 98 adductions d'eau potable desservant 115 000 habitants. Il comprend, également, une composante d'appui à la modernisation de la gestion de la SONEDE. Deuxièmement, un prêt concessionnel de *"40 M€"*[565] qui est convenu avec l'Etat, en novembre, pour le financement du troisième programme national de réhabilitation des quartiers populaires ou anciens. En fait, le programme est géré par l'ARRU (Agence de Rénovation et de Réhabilitation urbaine) pour le compte et en collaboration étroite avec les communes concernées. Il permettra d'équiper en infrastructures (voirie, assainissement et drainage, éclairage public) 184 quartiers répartis dans 167 communes. Aussi, il comprend une composante d'appui institutionnel à l'ARRU et l'étude du cadre institutionnel, technique et financier qui permettra de lancer des interventions opérationnelles dans les quartiers anciens. Troisièmement, un autre prêt concessionnel de *"30 M€"*[566] est assuré à la Tunisie, en décembre, pour la restructuration financière des entreprises dans le cadre du programme de mise à niveau. A vrai dire, cette nouvelle ligne sera orientée vers le financement des PME. Elle sera gérée par la Banque centrale de Tunisie et rétrocédée

[563] Document cadre de Partenariat France-Tunisie, DCP, « *L'aide publique au développent, la dette et le commerce international placés au centre du dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement* », (2006- 2010).
[564] Convention signée le 4 décembre 2003 (à l'occasion de la visite d'Etat du président de la République).
[565] Ibid.
[566] Convention signée le 7 décembre 2004.

aux banques commerciales tunisiennes. Elle financera, également, le renforcement des capacités d'analyse financière et d'évaluation des banques tunisiennes, grâce à des programmes de formation opérationnelle ainsi que des appuis aux PME pour améliorer leurs systèmes d'information comptable. Ensuite, s'agissant des concours approuvés en 2004, on notera deux prêts importants : d'une part, un prêt concessionnel de *"34 M€"*[567] qui est octroyé, en avril, à l'Etat, pour le financement du quatrième programme national d'assainissement des quartiers populaires. En fait, le prêt est rétrocédé sous forme de subvention à l'ONAS (Office national de l'Assainissement) qui assure la maîtrise d'ouvrage du programme. Le programme permettra le raccordement aux réseaux d'eaux usées d'environ 185 000 personnes réparties dans 115 quartiers ainsi que la construction de stations de traitement. Egalement, le projet comprend une composante pilote en milieu rural. Et d'autre part, un autre prêt concessionnel de *"30,48M€"*[568] qui est attribué, en octobre, à l'Etat tunisien, pour la seconde tranche de financement du Programme national de logements sociaux. Ce concours a été octroyé à la demande du gouvernement français en contrepartie du règlement du contentieux immobilier bilatéral. En fait, il fait l'objet d'une rétrocession à la Banque de l'Habitat qui financera avec ce prêt une partie de ses crédits promoteurs et de ses crédits acquéreurs correspondant aux critères d'éligibilité des logements sociaux et économiques. Enfin, s'agissant des concours approuvés en 2005, il peut être opportun de mentionner deux subventions qu'on peut considérer comme importantes : En premier lieu, une subvention de *"1,7 M€"*[569] qui est accordée, en juillet, à l'Etat, pour le financement d'un projet de développement des capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles de la Tunisie, en matière de gestion de l'environnement urbain et industriel. En fait, ce projet dont l'instruction et le suivi ont été transférés à l'AFD (Agence française de Développement), dans le cadre de la réforme du dispositif français de coopération décidée en 2004, vise à améliorer les conditions de santé publique et de vie en milieu urbain en Tunisie, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mise en œuvre par l'Agence nationale de Protection de l'Environnement, l'opération recouvre, outre le renforcement des dispositions réglementaires en matière de préservation de l'environnement, un appui à l'élaboration d'un programme stratégique ainsi que la mise en place d'outils de gestion et d'équipements de mesure permettant de mieux contrôler et de réduire la pollution atmosphérique des grandes

[567] Convention signée le 1er juillet 2004.
[568] Convention signée le 18 novembre 2004.
[569] Convention signée le 11 juillet 2005.

agglomérations tunisiennes. En deuxième lieu, une subvention de *"1,5 M€"*[570] est accordée, en juillet 2005, à l'Etat tunisien, destinée à renouveler le fonds d'études et de préparation de projets mis en place en 2001. En fait, ce Fonds a pour finalité de contribuer à l'amélioration de la qualité des projets publics financés par l'AFD en Tunisie. Il permettra, en outre de poursuivre le dialogue sectoriel entre l'AFD et les autorités tunisiennes, de financer les études nécessaires à la préparation des futures interventions de l'Agence et constituera, à cet égard, un outil précieux d'aide à la décision.

Dans le même contexte, M. Mohamed Nouri Jouini, ministre du Développement et de la Coopération internationale de la Tunisie, a estimé que *"le soutien financier international ne devait pas manquer aux pays qui réussissent dans l'application volontaire des réformes politiques et économiques"*[571]. Sûrement, on peut comprendre que ces pays doivent être encouragés à persévérer dans la voie des réformes et non pas être pénalisés par la réduction ou l'élimination de l'aide publique au développement. Comme on le sait, la Zone de Solidarité prioritaire (ZSP) dont l'Afrique du Nord : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie font partie, a été définie par le gouvernement français, en février 1998, comme celle où l'aide publique, engagée de manière sélective et concentrée, peut produire un effet significatif et contribuer à un développement harmonieux des institutions, de la société et de l'économie. Cette zone se compose de pays parmi les moins développés en termes de revenus, n'ayant pas accès au marché des capitaux et avec lesquels la France entend nouer une relation forte de partenariat, dans une perspective de solidarité et de développement durable qui répond à plusieurs objectifs : la consolidation de l'état de droit et l'enracinement de la démocratie; le soutien à une croissance durable, fondée sur des économies équilibrées, plus diversifiées et moins vulnérables; la couverture des besoins sociaux essentiels; la gestion rationnelle du territoire et des ressources et la protection de l'environnement; la promotion du développement participatif et culturel; la stabilité et l'intégration régionale. Ainsi, concernant ce grand rôle de la France, M. Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, a affirmé que son pays veillerait à ce que les deux tiers de son aide bilatérale restent orientés vers l'Afrique, une zone prioritaire, selon lui, sur laquelle, il faut concentrer tous les efforts. De même, il a émis le souhait que soient trouvées de nouvelles sources de financement qui apportent des ressources supplémentaires, mais également plus stables et prévisibles. Elles sont, a-t-il dit, indispensables pour financer des stratégies de long terme qui sont les

[570] Convention signée le 11 juillet 2005.
[571] Communiqué de presse AG/10364, Assemblée générale 106ème et 107ème séances plénières, 27/06/2005.

fondements d'un véritable développement. Encore, il a déclaré que la France est convaincue que les prélèvements de solidarité internationale sont l'une des voies les plus prometteuses pour les pays en développement. Dans cet esprit, M. Breton a réaffirmé que les annulations de dette ne pouvaient, cependant, constituer qu'un levier du financement du développement, pour cela, il a déclaré que la France souhaite que le Sommet de septembre soit l'occasion d'avancer, à la fois, pour accroître le niveau de l'aide publique au développement et améliorer sa qualité. A cet égard, M. Breton s'est félicité de l'avancée majeure que représente l'engagement des pays de l'Union européenne (UE) d'atteindre collectivement, en 2010, un pourcentage de *"0,56% d'aide au développement, soit une augmentation de plus de 30 milliards d'euros"*[572]. C'est dans ce même esprit que M. Mohamed Nouri Jouini, ministre du Développement et de la Coopération internationale de la Tunisie, a estimé que c'est pourquoi l'appui de la Communauté internationale doit continuer pour les pays à revenu intermédiaire. Le ministre a, également, reconnu que l'Aide publique au Développement (APD) jouait un rôle essentiel pour les pays qui ne sont pas en mesure de mobiliser, suffisamment, de financement public et privé national. C'est pourquoi, cette aide, a-t-il demandé, doit être augmentée pour appuyer, entre autres, les programmes d'éducation et de santé et ce, conformément aux objectifs, maints fois, rappelés par les conférences internationales. De surcroît, l'Aide publique au Développement (APD), a-t-il continué, devra être complétée de nouvelles sources de financement. Pour cela, il a souhaité que *"le Fonds mondial de solidarité, adopté au cours de sa 56^{e} session par l'Assemblée générale des Nations Unies, devienne opérationnel afin qu'il puisse s'acquitter de sa mission dans la lutte contre la pauvreté"*[573]. Encore, M. Jouini a plaidé pour un système commercial, multilatéral universel, non discriminatoire et équitable, conçu comme un outil pour donner aux pays en développement l'accès aux marchés, aux technologies et aux modes modernes de gestion. La Communauté internationale doit, dans le cadre des négociations en cours au sein de l'Organisation mondiale du Commerce, veiller à ce que le commerce joue, pleinement, son rôle dans la promotion de la croissance et du progrès social de tous.

Au regard de tous ces éléments précédents, il n'est probablement en rien excessif de conclure que pour lutter contre le "diktat" de la dette, la France continue à donner, de plus en plus, de moyens plus concrets, qu'il s'agisse soit de réformes, d'avancées et même d' "annulations". Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, le témoignage de

[572] Communiqué de presse AG/10364, Assemblée générale 106ème et 107ème séances plénières, 27/06/2005.
[573] Ibid.

Sylvie Bourinet : "*la campagne «Pour l'an 2000, annulons la dette», qui avait relayé en France la pétition Jubilé 2000 (24 millions de signatures dans le monde dont 500 000 dans l'Hexagone), décidait de poursuivre son action en devenant la «Plate-forme Dette et Développement»*"[574]. Le CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde), association de droit, y rejoignait, alors, une trentaine d'autres Organisations non gouvernementales (ONG) et de syndicats. Plus tard, cette plate-forme est considérée, par les pouvoirs publics français, comme l'interlocuteur incontournable quand il s'agit de consulter ou d'informer des représentants de la société civile sur la question de la dette. A vrai dire, groupe de pression, force d'action, centre d'information, la plate-forme est devenue tout cela à la fois ainsi qu'un "espace" où des organisations très diverses, laïques, religieuses, modérées, radicales, parviennent à échafauder un positionnement commun qui leur permet de parler d'une même voix. Ainsi, un "texte de référence", élaboré non sans mal, constate que la dette est devenue, pour les pays endettés, un obstacle majeur à leur développement, demande que soit reconnue la coresponsabilité des prêteurs et des emprunteurs, affirme que l'annulation de la dette impayable et illégitime est une question de justice, dénonce un Club de Paris "juge et partie", déplore l'absence de mécanismes satisfaisants pour le règlement des problèmes d'endettement. La plate-forme appelle, donc, à une annulation totale de la dette bilatérale et multilatérale des pays pauvres, qu'ils soient ou non sélectionnés dans l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés) qualifiée d'"inadéquate", demande des mesures immédiates en faveur des pays à revenu intermédiaire, appelle de ses vœux la mise en place d'un système de règlement large, juste et équitable de la dette, prône l'établissement d'un lien entre annulation de dette et investissement dans le développement durable, enfin, exige la révision des modalités de financement du développement. Effectivement, on remarquera que le CADTM est solidaire de ces orientations, bien qu'il appelle à une annulation totale de la dette des pays en développement. Egalement, la France participe à l'initiative américaine du BMENA ("Moyen- Orient élargi et Afrique du Nord") depuis l'adoption du plan d'action au sommet du G8 de 2004. En fait, si le "forum de l'avenir" dont la deuxième édition s'est tenue, à Bahreïn, les 11 et 12 novembre, constitue un cadre de dialogue politique utile, la France insiste, toutefois, sur la promotion du partenariat euro-méditerranéen, son autonomie et sa spécificité. En outre, "*en dépit des difficultés, le partenariat Euromed a engagé, depuis son lancement en*

[574] Bulletin n° 1, CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), mai 2002.

1995, des montants considérables (9 Mds€ de dons et 12 Mds€ de prêts de la BEI) en faveur de nos partenaires du sud de la Méditerranée"[575].

Grosso modo, il est frappant de percevoir que l'action de la France, concernant le renforcement de ses initiatives au niveau de son aide au développement des pays de l'Afrique du Nord, précisément, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, s'articule en général sur trois préoccupations essentielles : Tout d'abord, la solidarité doit conduire à consentir à ces pays le traitement de la dette le plus favorable possible. Ensuite, l'équité doit aboutir à un partage équitable de la charge avec les partenaires, au sein du Club de Paris, et des institutions financières internationales. Enfin, la responsabilité justifie que ces mesures de soutien exceptionnel bénéficient aux pays qui conduisent des politiques irréprochables en matière de gestion économique et sociale et de bonne gouvernance.

Sous section II : La coopération France-Maghreb pour le développement politique

Il est substantiel de rappeler, ici, que le Maghreb, région avec laquelle la France entretient une relation historique et privilégiée, a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la diplomatie française, comme le démontrent les trois visites d'Etat effectuées dans la région par le président de la République. Ainsi, la visite d'Etat en Algérie, en mars 2003, a donné un nouvel élan aux relations franco- algériennes. Egalement, le président de la République s'est rendu au Maroc, du 9 au 11 octobre, et en Tunisie, du 3 au 5 décembre. En fait, ces visites marquent l'importance qu'attache la France aux relations franco-maghrébines auxquelles elle accorde une priorité politique, dans un contexte international qui rend plus nécessaire que jamais le rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée et le dialogue des cultures. Il s'avère, également, que chacune de ces visites a été marquée par un temps fort, révélateur de la qualité des relations tissées entre la France et les pays du Maghreb. Tout d'abord, en Algérie, la première visite d'Etat, depuis l'indépendance, a bénéficié d'un accueil spectaculaire. Les deux chefs d'état ont signé, le 2 mars, la déclaration d'Alger qui vise à l'instauration d'un partenariat d'exception entre les deux pays. Ensuite, au Maroc, le chef de l'Etat a exprimé, devant le Parlement, le soutien de la France au processus de démocratisation

[575] M. CHARASSE (M.), Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation sur les crédits d'aide publique au développement affectés aux pays du Maghreb, n° 83, Sénat, session ordinaire de 2000- 2001 (Annexe au procès- verbal de la séance du 16 novembre 2000).

et de consolidation de l'état de droit, processus qui a connu une avancée notable à travers le discours du roi, prononcé durant la visite, en faveur de l'égalité homme-femme. Par ailleurs, le chef de l'Etat a délivré, à Tanger, un message en faveur de l'espace euro-méditerranéen, en mettant l'accent sur la priorité qu'accorde la France au Maghreb dans sa construction. Enfin, en Tunisie, le règlement du contentieux immobilier, non résolu depuis 1956, a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération.

Naturellement, l'intensité du dialogue politique, entre la France et ces Etats du Maghreb, sera bien illustrée par ces rencontres effectuées entre gouvernements français et maghrébin (marocain, algérien et tunisien). En effet, ceci nous amène, pour bien prouver cette richesse dans les relations politiques entre la France et le Maghreb, à démontrer dans un premier lieu, la consolidation et la permanence du dialogue politique franco-maghrébin (**Paragraphe 1**), alors que dans un second lieu, on va se concentrer sur l'intensité de la coopération entre la France et le Maghreb en matière de sécurité dans le respect des droits de l'homme (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Un dialogue politique intense et permanent entre la France et les Etats maghrébins

Avant tout, il convient de rappeler que les relations entre la France et le Maghreb, particulièrement, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, ont fait l'objet de nombreuses études qui ont ceci de commun, qu'elles mettent l'accent sur une tendance bilatérale (France-Maghreb) historique qui se maintient plutôt bien. Ce bilatéralisme s'explique par l'histoire coloniale et par des indépendances octroyées qui n'ont pas modifié les liens particuliers entre la métropole et les colonies. De sorte que la France a gardé un œil de gendarme, de père, de grand frère... sur la scène politique maghrébine, ce qui a fait dire à Anatole Ayissi, qu'il s'agit de relations familiales ou sentimentales où la rationalité est difficile à percevoir[576].

A vrai dire, la politique maghrébine de la France connaît une certaine évolution qui peut se traduire par le fait que la France s'intéresse à davantage de pays affichant une réelle volonté d'inscrire ses relations dans un cadre multilatéral, c'est-à-dire, qu'elle inscrit cette politique dans le cadre plus large d'organisations internationales auxquelles elle participe. C'est le cas, notamment, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

[576] AYISSI (A.), « *Une perception africaine de la politique étrangère de la France* », Annuaire français de Relations internationales, volume I, 2000, pp. 373- 389,

Par ailleurs, il est intéressant de savoir que ce développement constitue aussi une nouveauté sans que la logique traditionnelle n'en pâtisse fondamentalement.

D'abord, tout en abordant le Maroc, il convient de reconnaître que la politique marocaine de la France porte une estampille, celle de la fidélité et de la constance. D'autant plus qu'elle s'inscrit dans une tradition plus que séculaire parce qu'elle plonge ses racines dans le mouvement de l'histoire. En fait, les deux pays ont une relation privilégiée qui prend, de plus en plus, l'allure d'un véritable partenariat. Autrement dit, la densité des échanges politiques qui visent de plus en plus fréquemment à des actions communes, construisent cette relation d'exception. En témoignent les très nombreuses visites ministérielles et les échanges très fréquents entre administrations de, pratiquement, tous les départements ministériels, les rencontres annuelles entre chefs de gouvernements du royaume du Maroc et de la France qui ont été décidées et effectuées, parfaitement, dans un accueil particulièrement chaleureux. Dans ce contexte, il semble opportun d'évoquer le discours de M. Jacques Chirac, président de la République, à Rabat, lors du dîner officiel, offert par feu Sa Majesté le roi Hassan II : *"...Cette visite, dans le cadre familial que vous avez souhaité, montre combien l'intimité des rapports entre nos deux peuples est exceptionnelle… Le Général de Gaulle, vous accueillant à Orly le 26 juin 1963, prononçait cette phrase qui reste plus que jamais d'actualité. Je le cite : «Nous voyons en Votre personne un Etat maître de lui-même, fidèle à ses traditions et, en même temps, résolu à s'ouvrir à toutes les voies de la civilisation moderne. Comment un pareil effort ne serait-il pas aussi sympathique que possible à la France ? D'autant plus qu'il se développe sans nulle atteinte à notre amitié».*

Mon souhait, Sire, est de développer cette amitié avec le Royaume du Maroc, et je cite de nouveau le Général de Gaulle : «Cet Etat national et populaire, fidèle à ses traditions et ardemment tourné vers le progrès, fondé sur une constitution votée à la majorité immense et enthousiaste de ses citoyens, que nous voyons et honorons en Votre personne. C'est avec cet Etat que la République française traite de nos intérêts communs».

Ces intérêts sont, aujourd'hui décisifs pour la stabilité de "ce lac de paix" que doit être la Méditerranée… Nourrissons ensemble une grande ambition pour la relation franco-marocaine à l'image de ce qu'ont voulu votre père, sa Majesté Mohammed V, que Dieu l'ait en sa Sainte Garde, et le Général de Gaulle… Dès lors qu'il s'agit d'affirmer la stabilité politique, économique et sociale de votre pays par ce choix d'ancrage à l'Europe que vous avez fait, vous pourrez compter sur moi, Sire, pour être votre porte-parole auprès de l'Union

et de sa présidence actuelle, et donner à la coopération euro-marocaine la place éminente qui lui revient… Vous avez, Sire, en tant que Chef d'une grande nation, vocation à traiter de tout ce qui intéresse la paix, la guerre, le développement, les conflits la sécurité et notre avenir commun. Nous avons ensemble vocation à peser sur l'équilibre de la région, mais aussi du monde. Vous et nous, et mieux encore vous et nous côte à côte, pourrons jouer ce rôle pour la paix dans le monde"[577].

Comme on peut le constater, cette visite porte d'une part, un dialogue politique très enrichi. Ceci fera, évidemment, l'objet d'une relation bilatérale plus étroite et diversifiée et d'une meilleure compréhension entre les deux peuples et d'autre part, elle marque bien l'intimité qui, à travers deux chefs d'Etat et leurs familles, imprègne les relations entre deux peuples. Par ailleurs, le dialogue politique entre les deux pays s'est enrichi, également, au cours de la visite de M. Lionel Jospin, premier ministre de la République française, qui *"fait suite à la décision prise par Sa Majesté Hassan II et le président Jacques Chirac lors de la visite d'Etat en France de Sa Majesté le Roi du Maroc en 1996"*[578]. Cette première réunion annuelle, des chefs de gouvernement, s'inscrit dans le cadre des relations privilégiées entre les deux pays et confirme un partenariat de référence qui existe entre eux. Dans ce cadre, les deux parties ont décidé d'enrichir leur dialogue par : -un séminaire semestriel sur les questions relatives au monde arabe; un groupe de travail franco-marocain appelé à se réunir régulièrement et chargé d'étudier et de proposer les voies et moyens susceptibles de renforcer les liens entre l'Union européenne et le Maroc; -un séminaire annuel sur l'aide au développement de l'Afrique sub-saharienne et les actions complémentaires que peuvent entreprendre, ensemble, les deux pays; -une rencontre annuelle d'experts des deux pays en charge des dossiers multilatéraux. En réalité, les deux parties, au cours de cette réunion, ont décidé d'œuvrer, particulièrement, en faveur : d'une reprise du processus de paix au Proche-Orient, dont le blocage actuel est préoccupant et fait courir de graves risques à la stabilité de la région ; d'une action équilibrée de l'Union européenne vis-à-vis de ses voisins du Sud et de l'Est. Les deux parties ont renouvelé leur engagement pour dynamiser le processus de Barcelone qui vise à l'instauration d'une coopération, mutuellement, avantageuse entre les pays de l'Union européenne et ceux du Sud méditerranéen, instauration d'actions communes au service des réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions internationales, notamment, l'ONU

[577] Discours de M. CHIRAC (J.), président de la République, lors du dîner officiel, offert par Sa Majesté le roi Hassan II, Rabat, Maroc, 20 juillet 1995.
[578] Communiqués France- Maroc, visite de M. JOSPIN (L.) au Maroc, Déclaration commune des premiers ministres (Rabat, 18 décembre 1997).

(Organisation des Nations-Unies), du développement de l'Afrique sub-saharienne pour lequel la France et le Maroc se sont, déjà, engagés de manière complémentaire.

Alors, il convient de reconnaître que ce dialogue politique fera l'objet d'un grand esprit d'ouverture et d'amitié, marquant cette première réunion annuelle à haut niveau des chefs de gouvernement. Ceci va mener les premiers ministres français et marocain à se déclarer confiants dans la poursuite du développement des excellentes relations bilatérales existant ente les deux pays.

Certes, on a pris l'habitude de dire que la France est le premier partenaire économique et financier du Maroc, en revanche, elle occupe, également, sur le plan politique, une place exceptionnelle. En témoigne, comme titre d'exemple, la grande attention qu'a accordée le Maroc aux deux dernières élections présidentielles se déroulant en France. A cet égard, on peut, comme certains journalistes, estimer que *"le Maroc a suivi, les yeux rivés à l'écran, le déroulement des campagnes électorales françaises et les joutes oratoires qui l'ont opposé à ses adversaires, comme s'il s'agissait d'un enjeu national marocain. Il s'agit ici d'une projection dans le destin de Jacques Chirac chez le peuple marocain que l'empathie de ce dernier à son égard ne peut à elle seule expliquer"*[579]. Ainsi, il faut partir de ce constat vérifié par deux fois : au lendemain de son élection à la présidence de la République, en mai 1995, Jacques Chirac a réservé au Maroc sa première visite à l'étranger. Même réaction après sa réélection en 2002 lorsqu'il fut porté, de nouveau, à la tête de l'Etat dans "un raz-de-marée patriotique" face à Jean-Marie le Pen. Il se rendit au Maroc, considéré comme l'étape nécessaire pour réaffirmer les constances diplomatiques de la France. A ce même titre, il semble opportun d'invoquer une citation d'Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, faite à Rabat : *"une visite n'est pas une négociation. Cela s'inscrit dans la continuité d'échanges multiples. Sous le précédent gouvernement, il y a eu de très nombreuses visites de ministres français qui sont venus ici, au Maroc, des ministres marocains qui sont venus à Paris. Naturellement, tout cela continuera. L'axe Paris/Rabat revêt encore toute sa signification. Le Maroc, qui avait plus ou moins "voté Chirac", a été, pendant longtemps, réticent à l'égard des Socialistes français, et notamment en raison de leurs prises de positions concernant la marocanité du Sahara. Rabat s'est finalement rendu compte que la raison finit par l'emporter sur la passion"*[580]. Egalement, Elisabeth Guigou, garde des Sceaux (ministre

[579] Le Matin, 07/ 05/ 2005.
[580] Le Matin, 12 octobre 1997.

français de la Justice) a déclaré, à son tour, à la presse, à Rabat, qu'entre les deux pays : *"il y des rapports très étroits, des échanges importants"*[581]. Ainsi, dans une déclaration exclusive, le premier ministre français, Lionel Jospin, a fait part de ses sentiments, à l'issue de ses entretiens avec le souverain à l'Hôtel Marigny (le palais des hôtes du gouvernement français) : *"j'ai été heureux d'être reçu en audience par S.M. le Roi Hassan II, nous avons évoqué les questions bilatérales qui se portent bien et nous avons également discuté du renforcement de ces relations et de la manière avec laquelle la France entend soutenir davantage les grandes réformes entreprises par le Royaume"*[582]. En outre, il semble fort important de ne pas oublier la présence de Sa Majesté Hassan II, pour la première fois, au 14 juillet, à l'anniversaire de la République française, qui a invariablement lieu aux Champs Elysées, à l'ombre de l'Arc de Triomphe. En fait, aux côtés du président Jacques Chirac, Sa Majesté doit passer en revue un défilé militaire auquel sera associé un contingent des forces armées royales. En réalité, cette invitation est pleine d'enseignements. Elle est un acte d'amitié solennel, une expression de solidarité régionale et un exemple unique en son genre. Sincèrement, pour être plus net, le défilé des Champs Elysées doit être conçu comme plus qu'un événement militaire, c'est un acte de foi politique. On ne peut, indéfiniment, passer sous silence l'itinéraire incontournable d'une communauté de destin, d'intérêts et de valeurs éternelles. Sa Majesté Hassan II aux Champs Elysées pour fêter l'anniversaire de la France est un signal clair et fort. Il y a urgence à rassembler les deux rives de la Méditerranée, des peuples qui ont vécu ensemble des millénaires. La mondialisation est un défi. Il faut opérer la liaison entre les deux continents pour s'insérer parmi les acteurs et les facteurs de la concurrence de la compétition et de l'innovation.

En toute franchise, il faut toujours lire au-delà et au plus profond de l'événement. Des Champs Elysées, Sa Majesté Hassan II ira inaugurer la place Mohammed V, le compagnon de la libération de la France et l'ami politique du libérateur de l'Hexagone. Le peuple français se souvient. La France a accordé une place au Sultan Moulay Youssef dans sa mémoire collective et au roi Mohammed V un nom à Paris, capitale universelle. A ce propos, certains ont estimé que *"le président Jacques Chirac, a ravi, à De Gaulle, un honneur que le Général aurait, sans doute, aimé vivre et réaliser de son vivant"*[583].

[581] Le Matin, 12 octobre 1997.
[582] LAHLOU (K.), « *La visite de S.M. le Roi en France : La voie royale* », Envoyé spécial à Paris, 14 juillet 1996.
[583] La Gazette du Maroc, 14 mai 1999.

En outre, le calendrier des rencontres entre gouvernements français et marocain ne va pas cesser, par conséquent, le dialogue politique entre les deux pays, en suivant le chemin de la continuité et de la permanence, va, de plus en plus, s'enrichir et se renforcer. Et comme s'est exprimé M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, lors de sa visite au Maroc : *"je suis venu peu de temps avant la rencontre à Paris des deux premiers ministres pour faire le point, tout simplement, de l'ensemble de nos relations à ce moment clé, faire le point de la préparation et voir ce qui, dans notre coopération qui est très importante, doit être adapté, éventuellement, rénové, réorienté ou poursuivi, ou au contraire, inventé en partant de zéro dans d'autres cas.*

Nous souhaitons être, plus que jamais, présent aux côtés du Maroc dans ce moment important de son histoire et de son histoire politique, présent en tant qu'ami, en tant que partenaire, dans la relation bilatérale, de même que dans l'autre relation très importante, qui est celle qui se noue et qui se développe entre le Maroc et l'Union européenne… La situation est solide et bonne. Nous sommes animés de cette volonté qui me semblait tout à fait partagée de faire en sorte que ces relations servent encore mieux notre projet commun pour la relation franco-marocaine, et pour la relation maroco-européenne"[584]. De même, la visite bilatérale, en France, pour la première fois, les 11 et 12 mai 1999, en qualité de chef de la diplomatie marocaine de M. Mohamed Benaissa, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, est un signe politique de la place particulière faite aux relations maroco-françaises. C'est ainsi que M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, s'est exprimé à cet égard : *"ce geste souligne une nouvelle fois la qualité de nos liens avec le Maroc et la très grande densité du dialogue entre les deux gouvernements"*[585]. Une nouvelle rencontre encore s'est tenue à Fès et à Marrakech, elle s'inscrit dans le cadre des relations privilégiées, entre les deux pays, consacrées, en l'année 1999, par les manifestations du Temps du Maroc en France. Egalement *"cette troisième réunion annuelle de chefs de gouvernement fait suite à celle qui s'est tenue à Paris les 1er et 2 octobre 1998 et dont le principe avait été arrêté par feu Sa Majesté le Roi Hassan II et le Président de la République française, M. Jacques Chirac, en 1996"*[586]. En effet, c'est dans un esprit de profonde amitié marquant une nouvelle étape dans la coopération et le dialogue politique entre la France et le Maroc que cette rencontre s'est déroulée entre les deux ministres marocain et français, M. Abderrahman Youssoufi et M. Lionel Jospin.

[584] Le Matin du Sahara, 17 septembre 1998.
[585] Ach- Chark Al-Awsat (saoudien) sur la visite, en France, de M. BENAISSA (M.), 7 mai 1999.
[586] Déclaration commune, 4 et 5 novembre 1999.

Force est de reconnaître, sur ce plan, que les premiers ministres et les membres de gouvernements marocains et français se rencontrent, régulièrement, pour transformer en projets concrets leur volonté de rapprochement. Et comme l'a souligné M. Jacques Chirac : *"les années passent, le monde évolue, plein d'espoirs et de promesses, mais aussi d'incertitudes et de dangers. Aujourd'hui, devant l'accueil des Marocains et de leur souverain, je me dis que, décidément, parmi les choses qui ne changent pas et ne changeront jamais, il y a l'amitié intangible, indéfectible, entre le Maroc et la France… Vous le savez, la France s'est faite votre avocat le plus ardent auprès de ses partenaires de l'Union européenne. Je me rendrai demain à Tanger afin de marquer notre engagement pour la réussite de la coopération entre le Maroc et l'Union, dans le cadre d'un "statut avancé" pour votre pays, tel que vous l'avez évoqué. Le Maroc a fait depuis longtemps le choix de l'Europe. Il doit en être le partenaire privilégié. La France veillera au maintien des dotations qu'il reçoit de l'Union européenne et militera pour la conclusion de la négociation agricole engagée avec l'Union, dans un esprit d'équilibre et de réciprocité"*[587]. Dans cette optique, il faut savoir que la France entend jouer un rôle actif pour le renforcement des relations entre le Maroc et l'Union européenne. Pour bien illustrer l'activité de ce rôle, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères, M. Michel Barnier, lors de sa première visite officielle, au Maroc, en tant que chef de la diplomatie française : *"l'Europe élargie doit maintenir, et même renforcer, la priorité attachée aux pays de la rive Sud de la Méditerranée, c'est la conviction profonde de la France. Dans ce contexte, et concernant le Maroc, plusieurs pistes peuvent être développées par nos deux pays. La demande de "statut avancé" du Maroc dans ses relations avec l'Union européenne s'incarnera largement dans le plan d'action dans le cadre de la nouvelle politique européenne de voisinage actuellement en cours de discussion entre Rabat et Bruxelles : nous voulons lui donner un contenu global et ambitieux dans la perspective historique d'une véritable association renforcée et nous souhaitons qu'il soit conclu de manière prioritaire…La proposition française de "partenariat renforcé" avec le Maghreb a été adoptée et elle doit maintenant être mise en œuvre sur des projets économiques communs au Maroc, à l'Algérie et à la Tunisie"*[588]. M. Michel Barnier l'a encore confirmé, devant la Communauté française à travers un discours politique intense, en ces termes : *"(...) Ce partenariat, (...) c'est*

[587] Allocution du président de la République, lors du dîner d'Etat offert par Sa Majesté Mohamed VI, roi du Maroc, Fès, 9 octobre 2003.
[588] Entretien du ministre des Affaires étrangères M. BARNIER (M.) avec l'Agence de Presse marocaine Maghreb, Arabe Presse Rabat, 30 mai 2004.

naturellement la solidarité entre le Maroc et la France. C'est cette fraternité que nous avons démontrée lorsqu'à Casablanca, le Maroc a été touché au cœur par le terrorisme. Ce partenariat est aussi un échange : 800.000 Marocains en France, 30.000 Français au Maroc"[589]. D'ailleurs, il peut être utile d'évoquer l'accord sur la mémoire partagée, signé, le 12 février 2004, à Rabat. A cet égard, *"le ministre français délégué aux Anciens Combattants, Hamlaoui Mekachera, a présidé avec le Haut commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, Mustapha El Ktiri, la deuxième commission mixte franco-marocaine, selon Christain Protar, conseiller du ministre, chargé des relations internationales"*[590]. En fait, cet accord revêt une importance considérable sur le plan politique dans la mesure où il prévoit d'une part, la tenue, alternativement en France et au Maroc, d'une commission mixte, annuelle, destinée à planifier les actions de coopération future entre les deux Ministères et d'autre part, il prévoit de faciliter les rencontres entre les anciens combattants des deux pays.

Or, on est conduit à penser, comme certaines personnalités politiques, que le Maroc et la France ne cessent de vivre, au quotidien, dans l'échange. Dans ce sens, M. Dominique de Villepin, premier ministre, a déclaré, lors de sa participation à l'ouverture des célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Maroc où il représentera la France : *"...aujourd'hui comme au lendemain de l'indépendance, la France se tient résolument aux côtés du royaume et veut accompagner les grands chantiers de sa modernisation et de son développement. En retour, le Maroc n'a cessé de partager le meilleur de lui-même avec la France, notamment à travers ses écrivains, ses artistes qui apportent tant à notre culture…C'est cette amitié profonde qui nous permet de regarder le passé avec sérénité et de nous tourner ensemble vers l'avenir"*[591]. Pareillement, lors de son déplacement, au Maroc, à l'occasion de la 7ème rencontre franco-marocaine des chefs de gouvernement, le premier ministre a réaffirmé ainsi : *"la relation entre le Maroc et la France est une relation d'exception et nous voulions bien évidemment lui donner un nouveau dynamisme dans l'ensemble des aspects de notre relation. Sur le plan politique, vous savez combien la France est au côté du Maroc. Au-delà des rencontres permanentes et très régulières entre nos responsables de part et d'autre, nous nous retrouvons sur la majorité des grands dossiers.*

[589] Allocution de M. BARNIER (M.) devant la communauté française, Rabat, 31 mai 2004.
[590] L'Economiste, 12 février 2004.
[591] Allocution de M. VILLEPIN (D. de), Rabat, 16 novembre 2005.

La France, comme vous le savez, appuie les efforts et les ambitions du Maroc auprès des instances européennes. Nous soutenons sa demande d'un statut avancé et nous souhaitons également élargir le champ de nos coopérations, notamment dans le domaine de la sécurité et de la défense"[592]. Ainsi, ce déplacement au Maroc, comme aussi celui de *"M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, le mardi 12 juillet 2005"*[593], témoignent d'une part, de la relation de partenariat privilégié qui lie la France au Maroc et de la densité du dialogue entretenu avec ses dirigeants et d'autre part, ils s'inscrivent dans le cadre du dialogue dense et permanent entre les deux pays, notons que ces déplacements témoignent, encore une fois, de la dimension exemplaire du partenariat stratégique entre la France et le Maroc. Ceci conduit à confirmer notre vision commune de l'exceptionnalité de la relation bilatérale franco-marocaine. Ce qui *"s'explique*, selon certains politiciens, *en grande partie par le passage du protectorat à l'indépendance : celui-ci s'est déroulé sans déchirement majeur, laissant dans la classe politique française et marocaine le souvenir d'une coopération prenant ses racines dans un processus politique négocié… Et il n'y a pas un domaine du développement au Maroc auquel nous soyons étrangers"*[594]. Dans cette perspective, on ne manquera évidemment pas de rappeler le soutien de la France à la candidature de l'ex-ministre et ancien ambassadeur du Maroc en France, M. Hassan Abouyoub, pour sa nomination au poste de représentant du secrétaire général de l'ONU à Abidjan (Côte d'Ivoire). A cet égard, la France en particulier aurait "insisté" pour que le nouveau représentant du secrétaire général de l'ONU (Organisation des Nations- unies) soit originaire de l'un des pays du Maghreb. Et comme l'a souligné, à ce propos, M. Omar Dahbi : *"En tout cas, ce qui est sûr est que M. Abouyoub a toujours bénéficié de la bienveillance de Paris. En 1999, le gouvernement français avait solennellement annoncé qu'il soutenait la candidature de l'ex- ministre marocain au poste de directeur général de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Un soutien qui avait été suivi d'une campagne en faveur du candidat marocain auprès des pays membres de ladite organisation. D'ailleurs, un communiqué du Ministère français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie daté du 26 février 1999, était allé jusqu'à dire que "notre pays (NDLR : la France) n'a pas d'autre candidat que M. Abouyoub". Aussi, l'on doit se demander si la proposition de Hassan Abouyoub au poste de representant onusien à Abidjan est une candidature marocaine ou française ?... En tout cas,*

[592] Déclaration de M. VILLEPIN (D. de), à l'Aéroport d'Oujda, lors de la 7ème rencontre marocaine des chefs de gouvernement, 29/ 09/ 2005.
[593] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec le Quotidien marocain, le Matin, Rabat, 12 juillet 2005.
[594] AUBERT (B.), « *Le Maroc : entre dynamisme et transition* », Colloque du 15 décembre 2005.

qu'il s'agisse d'une candidature marocaine ou française, la proposition d'un marocain pour occuper un poste onusien dans un pays lié au Royaume par une grande amitié ne pourrait qu'être qu'appréciée au Maroc"[595]. A vrai dire, cet exemple n'est qu'une preuve qui peut rappeler, effectivement, à quel point la France souhaite se mobiliser pour faire avancer les intérêts réciproques des deux pays.

Enfin, on peut, alors, se dire : quel chemin parcouru ! Quelle vitalité que la relation entre le Maroc et la France et quelle amitié !

Par ailleurs, en ce qui concerne l'Algérie et la France, depuis l'élection du président Abdelaziz Bouteflika, un climat nouveau prévaut entre ces deux pays. A cet égard, il convient de rappeler que la visite du ministre des Affaires étrangères, à Alger, en juillet 1999, avait permis de renouer le dialogue politique bilatéral. La volonté de refondation des relations franco-algériennes a été confirmée par la visite, en France, du ministre algérien des Affaires étrangères, M. Youcef Yousfi, en janvier 2000. Ceci a fait, sans doute, l'objet d'une reprise d'un dialogue politique de qualité. En réalité, dans la relation franco-algérienne, la visite d'Etat, en France, du président Bouteflika, du 14 au 17 juin 2000, a constitué une étape majeure. Cette visite a permis de marquer la volonté partagée, par la France et l'Algérie, de donner un nouveau cadre à la rénovation de la relation bilatérale et de définir les secteurs prioritaires de coopération. Depuis, le dialogue politique s'est poursuivi avec les visites permanentes et, en même temps, la coopération franco-algérienne a été renforcée dans tous les domaines, ce qui laisse, évidemment, apparaître une progression sensible par rapport aux années précédente. Dans cette perspective, M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, s'est prononcé, lors de sa visite en Algérie : *"peu de pays et de peuples entretiennent l'un pour l'autre des sentiments aussi forts. Parler de l'Algérie en France, comme parler de la France en Algérie, c'est exprimer toutes les couleurs de la sœur. Ici et là, sourdent la méfiance, la rancœur ou le ressentiment. Mais l'emportent surtout le respect, la confiance et l'espoir… Nos deux peuples se sont déchirés, violemment. L'Histoire a laissé derrière elle un long cortège de deuils et de souffrances. Je sais combien il est douloureux encore d'évoquer certains noms, certains lieux qui révèlent des meurtrissures profondes. Je sais combien il est difficile, en Algérie et en France, pour celles et ceux qui ont souffert, d'apaiser leurs blessures et de porter un regard serein sur une Histoire tumultueuse et souvent tragique. D'un côté comme de l'autre, la mémoire doit creuser au plus profond,*

[595] L'Hebdomadaire international africain, 1er février 2005.

explorer les voies de l'indicible, de l'inexprimable pour que nous puissions nous tourner pleinement vers le futur. La France avance sur ce chemin. Nos deux pays doivent continuer ce travail, main dans la main, pour convertir le passé en une force commune et écrire une partition qui réponde aux exigences de temps nouveaux.

Aujourd'hui, regardons notre passé en face, même dans ce qu'il eut de plus difficile. Nous devons, dans le respect des sensibilités de chacun, accepter ensemble les mémoires, toutes les mémoires. Ce travail, long et exigeant, est essentiel. Aujourd'hui et dorénavant, nous dialoguons et nous devons agir ensemble. C'est la meilleure façon de convoquer les volontés, les énergies du cœur et de l'esprit.

Nos deux peuples nourrissent l'un envers l'autre, des sentiments anciens, profonds, complexes. Il faut nourrir ce lien, fortifié, cette relation riche d'atouts exceptionnels"[596]. Ceci conduit à se rappeler de la citation de M. François Loncle, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale : *"Français et Algériens, c'est en nous confrontant ensemble à notre histoire que nous pourrons enfin établir des relations apaisées, confiantes, amicales. Certaines tragédies historiques demeurent si brûlantes qu'on a tendance à les redécouvrir périodiquement. Ce paradoxe met en valeur un «passé qui ne passe pas», selon l'expression d'Henry Rousso.*

Presque tous les pays ont des cadavres dans le placard. Pour la France, c'est Vichy et la guerre d'Algérie…Il est temps d'entreprendre une réflexion commune sur notre passé commun. Je suis convaincu que Français et Algériens peuvent s'aider mutuellement à affronter les spectres qui hantent leur mémoire. C'est en nous confrontant ensemble à notre histoire que nous pourrons enfin établir des relations apaisées, confiantes, amicales"[597]. En parallèle, on peut qualifier la visite d'Etat, en Algérie, du président français, Jacques Chirac, effectuée de 02 au 04 mars 2003, à la tête d'une très forte délégation composée de plusieurs ministres, entrepreneurs, intellectuels et artistes, "d'historique", de "grandes retrouvailles" et de "moment fort", destiné à réaliser une étape supplémentaire dans le processus de refondation des relations algéro-françaises, entamé en juin 2000, lors de la visite d'Etat du président Abdelaziz Bouteflika à Paris. En effet, à cette occasion, "un nouveau partenariat" articulé autour de la régularité du dialogue politique est bien défini entre les deux présidents,

[596] Discours prononcé par M. VILLEPIN (D.de), à l'Institut national de la Magistrature, Alger, 16- 17 décembre 2002.
[597] La Libération, 24 juillet 2001.

ce qui devrait permettre de renforcer la coopération et d'accroître, considérablement, les relations entre les deux pays. Force est cependant de constater le succès politique de cette visite. A vrai dire, on peut croire que la France et l'Algérie ont vécu, à l'occasion de cette première visite d'Etat d'un président français, en Algérie, depuis l'indépendance, un moment d'histoire. Mais, au-delà de ça, c'est l'émotion des retrouvailles chaleureuses et fraternelles qui a embrassé les deux présidents. En réalité, pour les deux pays, le temps était venu d'une refondation de leurs relations, autour des principes et des valeurs qui les rapprochent et qui fixent son cap à leur amitié retrouvée. Et c'est dans cet esprit que M. Chirac s'est prononcé, lors de sa visite en Algérie : *"ce passé, complexe, encore douloureux, nous ne devons ni l'oublier ni le renier. Marcel Proust écrivait : «Certains souvenirs sont comme des amis communs, ils savent faire des réconciliations». Laissons nos souvenirs parachever la nôtre… Notre relation s'est peu à peu affermie, sous l'autorité et l'impulsion des personnalités qui, en Algérie comme en France, ont su se rencontrer, à l'instar de Houari Boumediene et de Valéry Giscard D'Estaing, de Chadli Bendjedid et de François Mitterrand. Pendant la tragique épreuve des années 1990, au cours de laquelle votre pays a dû surmonter une profonde crise intérieure marquée par la barbarie et la violence, le fil a été préservé. Avec la politique de paix civile, nos liens se renforcent grâce à la détermination du Président Abdelaziz Bouteflika. La France entend développer avec l'Algérie une même vision de l'avenir, une même ambition pour le monde de demain, une même volonté de créer un partenariat d'exception entre nos deux pays.*

Aujourd'hui, nous devons aller plus loin. Nous devons organiser notre communauté de destin, au service de la paix et de la stabilité en Méditerranée. Les destins de l'Algérie et de la France s'entrecroisent. Les âmes de nos deux peuples se mêlent intimement. Nous avons à disposition tellement d'atouts pour y parvenir. Privilégions ce qui nous unit, par le cœur et par la raison"[598]. Donc, on peut dire que la France et l'Algérie, ont décidé, à l'occasion de la visite d'Etat du président de la République française, de donner un élan décisif et de consacrer l'œuvre de refondation et de restructuration des relations bilatérales initiée au plus haut niveau des deux pays depuis la visite d'Etat, en France, du président de la République algérienne démocratique et populaire. Les deux pays ont convenus en ce sens, sans oublier le passé, de jeter les bases d'une relation globale forte, confiante et résolument tournée vers l'avenir. Dans cette optique, le processus de refondation de la relation dans son ensemble entre la France et l'Algérie se pose comme objectif et finalité : l'instauration de rapports privilégiés et d'un partenariat d'exception ayant vocation à se poser comme modèle de coopération dans la

[598] Discours de M. CHIRAC (J.), devant le Parlement algérien, Alger, 3 mars 2003.

région et dans les relations internationales. Pour ce faire, il a été convenu, entre les deus pays, un dialogue politique renforcé au service d'une vision novatrice et ambitieuse des relations internationales. Et c'est effectivement dans ce sens là que M. Chirac a affirmé que *"dans un monde de plus en plus complexe où le dialogue, plus que jamais nécessaire, doit impérativement se substituer à la confrontation et aux antagonismes, la France et l'Algérie affirment leur volonté de renforcer à travers la promotion de leur dialogue politique, leurs actions communes au service de la paix, de la coopération et du développement.*

A cet effet, les deux pays envisageront de concert les actions à mener, tant sur un plan bilatéral que multilatéral, pour assurer la prévention et le règlement des conflits, faire prévaloir le droit international, lutter contre le terrorisme international, relever les défis du développement et faire face aux enjeux liés à la mondialisation.

Ils coordonneront chaque fois que nécessaire, leurs positions et leurs initiatives dans ces domaines.

A cet égard, le France et l'Algérie entendent :

Favoriser ensemble, et si besoin est en concertation avec les autres pays de la région, la construction de l'Union du Maghreb arabe, soutenir à cet effet les efforts d'intégration dans les pays du Maghreb, tout en encourageant un plus grand rapprochement et une coopération renforcée entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union européenne.

Mettre en valeur la solidarité entre les deux rives de la Méditerranée à travers les enceintes de coopération régionale appropriées, en particulier le processus de Barcelone, le Forum méditerranéen et le cadre de dialogue et de concertation 5+5.

Œuvrer de concert en faveur de la préservation de la stabilité, de la paix et du développement en Afrique, notamment à travers une implication active des deux pays dans l'appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). Dans ce contexte, la coopération entre la France et l'Algérie constituera un point d'appui essentiel à l'expression pleine et entière des relations d'ensemble entre les deux pays.

Renforcer à travers leur coopération, les valeurs essentielles de démocratie et de respect des Droits de l'Homme.

A l'effet de conduire ce dialogue renforcé au plus haut niveau et de l'institutionnaliser, les deux pays décident d'une rencontre annuelle entre les chefs d'Etat et de consultations, deux fois par an, entre les ministres des Affaires étrangères"[599].

En fait, parce qu'il fallait faire le deuil des rancœurs, parce qu'on ne peut pas continuer à vivre dans la rancune, l'heure était venue de la réconciliation. C'est pour cela, *"déposer une gerbe au monument des Martyrs, érigé en souvenir des morts de la guerre d'Algérie, n'est pas rien. Remettre à Abdelhaziz Bouteflika le sceau du dey d'Alger, que les conquérants français avaient emportés avec eux en 1830, est lourd de sens. Depuis 1830, les relations entre l'Algérie et la France ont toujours été passionnelles, et l'on sait ce que la passion peut avoir aussi de destructeur; voici enfin les retrouvailles d'un vieux couple, déchiré jusqu'à la confrontation entre 1954 et 1962, mais que les enfants et les petits-enfants réunissent. La boucle est ainsi bouclée, en tournant la page de la guerre franco-algérienne, en purgeant le contentieux de la colonisation. Ces signes d'amitié ne sont pas rien; je crois bien que les Algériens y attachent beaucoup de prix"*[600]. Et également, c'est dans ce même ordre d'idées que M. Chirac s'est exprimé, dans un discours prononcé devant les deux chambres du parlement algérien, réunies au Palais des nations, en présence du président algérien Abdelaziz Bouteflika : *"les liens quasi charnels qui unissent l'Algérie et la France sont bien vivants, et que ces liens sont le socle de la confiance, de l'amitié et de la solidarité que nous voulons construire et renforcer entre nos deux pays"*[601].

Comme on peut le constater et compte tenu de tout ce qui lie les deux pays et les deux peuples: l'histoire, la géographie, la culture, les intérêts économiques, les rapports humains, pour M. Bouteflika, la normalisation des rapports entre la France et l'Algérie passe, en premier lieu, par la prédominance à donner à ces facteurs sur les éléments subjectifs, voire sur "les préjugés et les partis-pris". C'est ainsi qu'il a déclaré que *"les relations franco-algériennes ont une dimension presque irrationnelle (...) porteuse d'alchimie passionnelle, que ni les Français ni les Algériens n'y peuvent rien et qu'ils doivent les uns et les autres accepter que (ce soit) une spécificité des relations algéro-françaises et une richesse, le tout faisant que ces relations ne peuvent pas souffrir la banalité et dans ces rapports il n'y a nulle place, et jamais, ni d'un côté ni de l'autre, pour de l'indifférence"*[602]. Ceci nous amène à être

[599] Déclaration d'Alger, 2 mars 2003.
[600] Tribune libre, Paris, 09/03/2003.
[601] Le Quotidien, le Monde, 04/03/2003.
[602] Le Quotidien français, le Progrès, Lyon, 11/09/2000.

persuadés de l'engagement du président algérien à approfondir le dialogue et à élargir la concertation avec la France, et de son intention de parvenir à une relation conforme à leurs intérêts partagés, sur la base de l'entente, du respect et de la confiance. De son côté, le président français a appelé de ses vœux un partenariat ambitieux et des relations fortes, confiantes et sereines entre la France et l'Algérie et s'est félicité de la volonté de M. Bouteflika de resserrer les liens entre les deux pays. En effet, M. Chirac a plaidé, au cours d'un entretien avec le président algérien pour que l'Algérie et la France *"assument le poids de l'histoire, comme auparavant la France et l'Allemagne : la relation entre la France et l'Algérie est dans l'intérêt des deux pays, des deux peuples, et (elle) ne peut que se développer, d'autant que la communauté algérienne est importante en France : c'est une réalité qui fait partie de notre chair et qui participe de toutes nos joies, tous nos malheurs, nos inquiétudes, nos espoirs"*[603]. En fait, le renforcement du dialogue politique s'est traduit par un développement des échanges ministériels dans les deux sens. Suite à la visite d'Etat du président de la République, MM. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, Gilles de Robien, de l'Equipement et des Transports, Alain Lambert, ministre délégué au Budget, François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur, Xavier Darcos, ministre délégué à l'Enseignement scolaire et Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie, se sont rendus en Algérie. Les ministres algériens des Finances, de l'Energie, de la Santé et des Transports, de la Culture et de l'Enseignement supérieur ont été reçus à Paris. Les signes sont, visiblement, de plus en plus nombreux qui accréditent au moins l'idée que les choses commencent à bouger. Le plus spectaculaire demeure la succession de déplacements, à Alger, de ministres français de haut rang, ce qui a fait l'objet d'un dialogue politique plus dense, plus permanent entre la France et l'Algérie. Ainsi, la visite de travail de M. Chirac à Alger, s'inscrivait, effectivement, dans la ligne prévue pour rendre ce dialogue de plus en plus fort. Et c'est dans cette logique ambitieuse que le président français s'est prononcé, lors de sa visite de travail, à Alger, en ces termes : *"si j'ai tenu à venir en Algérie aujourd'hui, c'était naturellement pour saluer le président Bouteflika, au lendemain de sa brillante réélection et lui adresser les chaleureuses et sincères félicitations à la fois du peuple français et les miennes. Mais c'était aussi pour redire mon attachement, ma détermination qui est également celle du Président algérien à ce que se renforce sans cesse entre nos deux pays un partenariat qui soit un partenariat d'exception, à la hauteur de ce que je sais être l'ambition de nos deux peuples et à la mesure*

[603] Le Soir, 02/12/2001.

des défis communs auxquels nous sommes confrontés"[604]. De même, la visite de M. Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie à Alger, à l'invitation de M. Mourad Medelci, ministre des Finances, consacre *"la volonté partagée"*[605] dans les deux sens d'approfondir leurs relations bilatérales. Au niveau de ces dernières, il est substantiel d'évoquer, notamment, la déclaration d'Alger, signée par les deux chefs d'Etat, en 2003, car elle constitue, comme certains le pensent, *"la feuille de route de la relance des relations bilatérales, dans tous les domaines"*[606], c'est-à-dire, consolidation du dialogue politique, appui aux réformes, affermissement de la présence économique française en Algérie, perfectionnement des conditions de circulation des personnes, poursuite du travail de mémoire. C'est ainsi que Philippe Douste-Blazy, ministre français des Affaires étrangères, avait assisté, le 1er novembre, à Paris, à la cérémonie commémorant l'anniversaire du 1er novembre 1954, c'est-à-dire, le déclenchement de la guerre d'Algérie qui est aussi le jour de la fête nationale algérienne. C'est, donc, toute une symbolique de voir la présence de M. Douste-Blazy à cette cérémonie glorifiant le 51ème anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale. C'est dire, la symbolique de ce geste qui se veut l'expression de la qualité des relations entre la France et l'Algérie d'autant plus que les deux pays s'apprêtent à conclure le traité d'amitié. Et à propos de ce dernier, il peut être opportun d'évoquer le témoignage de M. Douste-Blazy : *"l'Algérie a marqué son intérêt de principe sur un traité d'amitié. Il a en même temps clairement indiqué qu'il attendait que ce traité prenne en compte ces attentes qui concernent les questions de mémoire et d'autre part les questions de circulation de personnes. Comme vous le savez, aujourd'hui, par exemple un Tunisien, un Marocain peut avoir un visa très facilement, immédiatement, alors qu'un Algérien est soumis à ce que l'on appelle une condition, une obligation de demander à tous les partenaires de l'espace Schengen s'ils veulent ou pas accorder ce visa. Donc, c'est vrai que nous devons faire des progrès là-dessus"*[607]. Encore, a-t-il ajouté que *"les Américains, les Canadiens, les Britanniques, les Espagnols regardent tous l'Algérie car elle est l'une de plus grandes puissances économiques. Nous devons tisser un partenariat d'exception, nous devons examiner ensemble notre histoire commune afin d'en surmonter les pages les plus douloureuses"*[608]. Selon le ministre français des Affaires étrangères, compte tenu de la profondeur des liens qui existe entre la France et l'Algérie, la question du traité d'amitié ne

[604] Point de presse de M. CHIRAC (J.), Alger, 15 avril 2004.
[605] Déclaration du porte-parole adjointe du Quai d'Orsay, Paris, 22 juillet 2005.
[606] L'Express, 23 août 2005.
[607] Entretien de M. DOUSTE- BLAZY (Ph.), avec "RTL", Paris, 13 avril 2006.
[608] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec "RMC INFO", Paris, 19 avril 2006.

doit pas être approchée en termes de vainqueurs ou de vaincus et réfléchir de la sorte serait faire une erreur profonde. Et c'est pour cette raison que le ministre s'est prononcé en ces termes : *"un devoir de mémoire s'impose à nous, ce travail incombant aux historiens. Il est vrai que l'adoption des dispositions de la loi du 23 février 2005 sur les programmes scolaires, abrogées depuis, a suscité des malentendus. Mais l'accueil que les autorités algériennes ont fait au ministre des Affaires étrangères français était à la hauteur de la qualité des liens entre la France et l'Algérie. Les entretiens qui se sont déroulés, en particulier avec le président Bouteflika, ont été directs comme ils peuvent l'être entre amis. Même si, aujourd'hui, il n'est pas possible d'arrêter un calendrier précis concernant la négociation du traité d'amitié, il est certain qu'existe une volonté commune entre les deux chefs d'Etat pour poursuivre cet objectif"*[609]. Cette réflexion a été, également, partagée par M. François Hollande qui a affirmé, au cours de son déplacement, à Alger : *"… Venant ici au nom du Parti socialiste mais aussi au nom de la France, nous avons conscience qu'il y a des intérêts communs entre nos deux pays et il y a un passé qui pèse, même s'il ne faut pas oublier le présent… Nous sommes donc ici pour préparer l'avenir. Il faut parler du passé, il faut prendre conscience des problèmes du présent, mais notre responsabilité, aux uns et aux autres est de réussir l'avenir"*[610].

Or, il n'est pas illusoire de considérer que le renforcement du dialogue politique entre la France et l'Algérie ne cessait et ne cesse pas de se traduire par un fort développement des échanges ministériels dans les deux sens. A cet égard, la visite effectuée, en Algérie, par M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, peut être un bon exemple. Le ministre français a indiqué, pour sa part, qu'il avait discuté avec le président algérien *"de la manière de conforter l'amitié franco-algérienne; et la façon d'inscrire ces deux grands pays que sont l'Algérie et la France dans un avenir commun"*[611]. En outre, M. Sarkozy a effectué un pèlerinage au monastère Tibhérine (Médéa - ouest) pour se recueillir sur les tombes des sept moines trappistes, français, assassinés par le Groupe islamique armé (GIA) en 1996. Il y a déposé une gerbe en son nom. De même, il s'est rendu au Monument du Chahid (Martyr) et visité le cimetière français de Bologhine (Saint Eugène) où il avait déposé une gerbe au carré israélite, avant d'annoncer, à la grande satisfaction d'Alger, la suppression de l'autorisation préalable européenne pour l'octroi de visas aux Algériens. Encore, le ministre de l'Intérieur a,

[609] Audition de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Paris, 11 avril 2006.
[610] Discours de M. HOLLANDE (F.), Alger, 8 juillet 2006.
[611] Point de presse, Alger, 14 novembre 2006.

également, annoncé qu'il avait obtenu l'autorisation de l'Union européenne (UE) pour que la France supprime l'obligation de visa pour les passeports diplomatiques. Dans cette perspective, M. Sarkozy pense qu'il faut voir l'avenir en commun. Et c'est pour cela, il a déclaré : *"la France doit être l'amie de l'Algérie, avec laquelle nos intérêts sont à ce point liés…"*[612]. Et c'est cette logique que M^me^ Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes, a partagée en affirmant : *"…On ne construit pas une relation sur le passé ni avec des mots; elle doit être fondée sur la confiance et tournée vers l'avenir. Notre intérêt est de valoriser ce qui nous unit, avec une double exigence de dialogue et de respect mutuel, dans un esprit d'apaisement de la mémoire. Notre histoire fut complexe, mais nous avons aussi un avenir. C'est lui seul qui doit nous guider"*[613]. Tout cela ne peut être qu'un témoignage et un symbole d'une volonté d'avoir avec le peuple algérien et ses représentants une relation forte, durable, franche et sincère. Et comme l'a souligné le ministre français des Anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, au Quotidien algérois : *"l'envie de construire un espace paisible existe"*[614].

Alors, il est intéressant de savoir que tous ces déplacements ministériels et toutes ces visites officielles, effectués, effectivement, dans les deux sens (algérien et français) sont, déjà, un message fort en soi. C'est le signe que les relations entre deux pays sont primordiales pour les deux partenaires. C'est aussi le message que les deux pays veulent voir leurs relations progresser, en entretenant des contacts permanents et approfondis qui permettent d'évoquer tous les sujets d'intérêt commun sur la relation bilatérale elle-même, comme sur les questions de l'actualité internationale. Dans ce même ordre d'idées, M. Philippe Douste-Blazy, ministre français des Affaires étrangères, a certifié, lors de son déplacement en Algérie : *"…Nous avons beaucoup à échanger, à partager. L'Algérie est présente dans le cœur de la France, comme la France dans le cœur de l'Algérie. Il nous faut assumer ces réalités qui font de notre relation une amitié à part.*

Le Traité d'amitié est une étape décisive pour notre relation bilatérale. Cela reste un objectif auquel nous continuons de travailler et pour lequel les autorités françaises restent toujours mobilisées"[615].

[612] Interview à l'Hebdomadaire, Jeune Afrique, 14/11/2006.
[613] El Watan, 17 mai 2006.
[614] El Watan, 16/03/2006.
[615] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec l'Agence de presse, Algérie Presse Service, Paris, 5 avril 2006.

S'agissant enfin de la Tunisie, il n'est pas inutile de rappeler que l'histoire, les relations politiques, l'interdépendance économique, la densité de la coopération, les flux humains aussi bien touristiques que migratoires, les investissements, les flux financiers et commerciaux, la culture... font que les relations tuniso-françaises sont traditionnelles, mais également stratégiques. En outre, les relations personnelles, amicales et de confiance entre les deux chefs d'Etat, la convergence de vues sur les sujets d'intérêt commun et la concertation mutuelle et fréquente entre les hauts responsables des deux pays, ont favorisé un réel dialogue politique, dense et permanent et un réel rapprochement qui s'est traduit par une intensification des visites et des rencontres de haut niveau et des consultations permanentes sur des sujets d'intérêt commun. Dans ce contexte, M. Jacques Chirac, président de la République, s'est prononcé, à l'issue de sa visite, à Tunis, en ces termes : *"sur le plan bilatéral, nous n'avons pu que constater avec satisfaction l'excellence de nos relations économiques, culturelles, politiques, naturellement. Vous avez pu voir nombre d'échanges ministériels depuis ces derniers mois, de visites de ministres français en Tunisie et de ministres tunisiens en France"*[616]. Et comme l'a exprimé, le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères, lors d'un point de presse : *"… Je dirai simplement que ce sont des relations privilégiées, le président de la République et le président Ben Ali éprouvent l'un pour l'autre beaucoup de respect et de confiance…la Tunisie est un partenaire très important pour la France, nous avons une relation privilégiée, une relation ancrée dans l'histoire. Je crois que l'importance de la relation entre la France et la Tunisie devrait sauter aux yeux de tous. Ceci est également valable pour le Maroc et pour l'Algérie, mais il ne s'agit pas de comparer. Chacun de ces trois pays mérite une démarche spécifique, une approche spécifique, chacun de ces trois pays est extrêmement important pour la France, différemment important mais extrêmement important"*[617]. C'est ainsi que lorsque M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite en Tunisie, ce n'était, évidemment, que pour renforcer plus le dialogue, l'enrichir et le nourrir, de plus en plus, entre les deux pays. En témoigne sa déclaration devant la communauté française de Tunisie : *"…Ma visite en Tunisie, vous le savez, a pour but de renforcer la relation entre la France et la Tunisie. Il y a une confiance mutuelle que nous voulons développer, qui existe depuis longtemps, mais au fil des années, un certain nombre d'incertitudes et d'incompréhensions ont fini par exister entre la France et la Tunisie. Il était important de venir marquer très rapidement la volonté, de part et*

[616] Conférence de presse de M. CHIRAC (J.), président de la République, à l'issue de sa visite en Tunisie (Tunis), samedi, 1er décembre 2001.
[617] Point de presse, Déclarations du porte-parole, Paris, 12 novembre 2002.

d'autre, de relancer la relation entre nos deux pays. En effet, vous le savez, dans le monde dans lequel nous vivons, si l'on n'avance pas, si l'on n'a pas un modèle commun, une ambition commune, hé bien, souvent, on recule…Nous sommes proches de la Tunisie, bien évidemment, par la géographie; nous sommes proches aussi par la culture et vous savez à quel point il y a une fascination mutuelle des deux côtés de la Méditerranée. Nous sommes ici au cœur de l'ancienne Carthage, au cœur de Salammbô de Flaubert, et aussi au cœur d'une culture vivante. Beaucoup de nos compatriotes s'y sont penchés, s'y sont attachés. Il n'est que de rappeler la mémoire du baron d'Erlanger venu ici redécouvrir la musique arabe, lui donner toute sa richesse et tout son poids"[618].

Comme on le constate alors, le dialogue politique entre la France et la Tunisie a vocation à s'intensifier et à se développer. La Tunisie, par sa proximité avec la France, joue un rôle moteur dans le dialogue avec l'ensemble de l'espace méditerranéen et aussi avec l'Europe. Il y a, effectivement, dans ce pays une vocation à être pionnier dans ce dialogue entre l'Europe et la Méditerranée. D'ailleurs, comme l'a constaté, M. Dominique de Villepin : *"en 1995, le premier accord situé dans le cadre du dialogue euro-méditerranéen a été signé avec la Tunisie, premier accord d'association marquant clairement la volonté et l'ambition de la Tunisie de jouer son rôle dans le dialogue 5+5, dans le dialogue nourri au sein du Forum méditerranéen, et nous voulons véritablement appuyer cette ambition de la Tunisie de jouer tout son rôle"*[619].

Force est de reconnaître que l'agenda politique entre la France et la Tunisie est chargé d'importantes visites ministérielles et de très nombreux déplacements parlementaires ayant comme objectif un dialogue approfondi, c'est ainsi qu'il est opportun d'invoquer, à ce propos, la déclaration faite par M. Jacques Chirac, président de la République, lors du dîner d'Etat donné en son honneur par M. Zine El Abidine Ben Ali, président de la République tunisienne : *"…Monsieur le Président, notre dialogue, régulier, dense et confiant, se fonde sur une vision largement partagée de la société internationale et sur un même désir de travailler ensemble à la solution des crises qui déchirent le monde.*

Sur ce socle d'entente et d'affinités, nous avons construit une alliance étroite, au service de nos deux peuples. La France a l'ambition de rester le premier partenaire de la Tunisie dans

[618] Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. VILLEPIN (D.de), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 14 novembre 2002.
[619] Ibid.

tous les domaines. Le développement de nos échanges économiques et commerciaux témoigne de notre confiance dans l'avenir de votre pays. Par ailleurs, la France veillera à ce que la Tunisie, inscrite dans la zone de solidarité prioritaire, demeure au premier rang de son dispositif de coopération. Faut-il rappeler enfin que la force de notre relation repose aussi sur l'enracinement francophone de la Tunisie, fruit d'un choix assumé, dès le 19ème siècle, par le Premier Ministre KHEIREDDINE ? Elle repose sur les valeurs universelles que nous avons en partage, sur une perception commune des rapports entre les Etats, fondée sur une certaine idée du droit, de la dignité et du respect des peuples"[620].

En réalité, il fut un temps où le dialogue politique était insuffisant. Depuis, un très net rattrapage réchauffant, plus, les relations bilatérales a été observé. Il y a eu, à cet égard, une série de visites ministérielles. Ainsi, les principaux ministres du gouvernement de M. Raffarin, ont fait le déplacement en Tunisie : le ministre des Affaires étrangères, celui de la Défense puis la visite de M. Sarkozy, venu à deux reprises plus une troisième à titre privé. S'y ajoutent, les visites des ministres délégués à la Coopération avec, récemment, celle du secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères… etc. Il y a eu la visite de M. Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, de M. Alain Juppé, président de l'UMP et auparavant celle de MM. Hubert Védrine et Douste-Blazy.

Si on fait état de ces rencontres, c'est pour dire combien ces initiatives, de part et d'autre, créent un dialogue politique qui est, également, mené au plus haut niveau : les deux chefs d'Etat dialoguent, régulièrement, directement, évoquant, entre autres, des sujets de forte actualité telle la guerre en Irak, la situation au Moyen-Orient, au Maghreb… etc. A ce même titre, M. Yves Aubin de la Messuzière, ambassadeur de France en Tunisie, a expliqué : *"les relations entre la France et la Tunisie sont des relations excellentes et privilégiées. Ceci émane d'une réalité palpable et non d'un simple slogan. D'ailleurs, cette réalité a toujours nourri les relations entre les deux pays. Des relations fortes et solides même si on est passé par des périodes de crispation, du reste rapidement dépassées. Aujourd'hui, il est clair que l'on ne peut faire l'impasse de la relation forte et suivie avec la Tunisie, comme c'est d'ailleurs le cas pour tout autre pays du Maghreb"*[621]. De même, M. Pierre- Andre Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, a confirmé, devant la communauté française, à l'issue de sa visite en Tunisie : *"…Les relations franco-tunisiennes sont*

[620] Allocution de M. CHIRAC (J.) prononcée lors du dîner d'Etat donné en son honneur par M. BEN ALI (Z.E.A.), Tunis, 3 décembre 2003.
[621] L'Economiste maghrébin : Quinzaine du 26/11/2003 au 10/12/2003.

anciennes, extrêmement diverses mais aussi très étroites. Et ces relations se sont encore resserrées au cours de la récente période. La succession des visites de travail des ministres français à Tunis- dont celle du ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin- mais aussi des ministres tunisiens à Paris- vous le voyez moins mais c'est aussi intense- témoigne d'une accélération, d'une intensification des contacts entre nos deux pays. Et d'ici la fin de l'année, comme vous le savez sans doute, la visite d'Etat que le président de la République française, M. Jacques Chirac, va faire en Tunisie à l'invitation du président Ben Ali, va venir couronner cette démarche pour donner encore plus de dynamisme et d'efficacité à une coopération pourtant déjà extrêmement active entre nos deux pays…Il existe entre la France et la Tunisie une relation particulière qui repose sur la confiance mutuelle et sur une très grande identité de vues concernant les principaux problèmes du monde actuel. Vous savez que ce voisinage politique, que ce dialogue confiant, s'accompagnent de relations économiques dont l'importance elle-même considérable témoigne des liens privilégiés que j'évoquais entre ces deux pays"[622]. Or, il convient de reconnaître, par rapport à cet enchaînement permanent d'engagement politique franco-tunisien ou plutôt tuniso-français, qu'il ne s'agit que d'intensifier, d'amplifier, de prolonger les décisions qui ont été prises et de continuer de les consolider autant que cela sera possible. Dans cette logique, M. Michel Barnier s'est exprimé en ces termes : *"… C'est ma première visite officielle comme ministre français des Affaires étrangères, ici en Tunisie, et voilà pourquoi je redis combien j'ai été touché par l'accueil que j'ai reçu. Comme l'a dit Habib Ben Yahia, nous sommes à un moment important dans la relation franco-tunisienne"*[623].

Certainement, l'échange constant d'hommes et d'idées entre les deux pays permettra d'instaurer entre la France et la Tunisie un dialogue fort de confiance. A ce même titre, M. Yves Aubin de la Messuzière, ambassadeur de France en Tunisie a confirmé : *"…Nous menons un dialogue confiant, qui s'est notamment traduit par la visite de six ministres français en Tunisie en 2003, et qui a également donné lieu au déplacement de très nombreux parlementaires. Ces visites ont fait suite à un déficit de dialogue politique durant plusieurs années alors même qu'il est impossible de faire l'impasse sur les relations avec un partenaire tel que la Tunisie. La reprise du dialogue a enfin été consacrée par la visite du chef de l'Etat, Jacques Chirac. Je puis également vous informer de la prochaine visite à Tunis du ministre*

[622] Allocution de M. WILTZER (P.A), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 27 juin 2003.
[623] Extraits de la Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Tunis, 19 juillet 2004.

des Affaires étrangères, Michel Barnier, dans le courant du mois de juillet…Je qualifie souvent la Tunisie de partenaire de proximité. Notre relation est marquée par la nécessité, la familiarité et l'ouverture…Notre relation est en outre animée, de part et d'autre, par une dynamique d'ouverture aux autres états du Maghreb. Il faut prendre la relation bilatérale pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle doit être : forte et confiante"[624]. C'est également dans ce même sens que M. Christian Poncelet, président du Sénat, s'est exprimé : *" …Pour nous, Français, la Tunisie n'est pas simplement un client ou un fournisseur, c'est surtout un pays ami, dont nous avons apprécié la solidarité à maintes reprises, y compris dans des périodes très difficiles de notre histoire.*

*Préparée par plusieurs déplacements ministériels réciproques depuis 2002, la visite d'Etat du Président Jacques Chirac en décembre 2003 a confirmé solennellement cette profonde sympathie mutuelle; et pour reprendre sa propre expression, l'accueil qui lui a été réservé par les autorités tunisiennes, «*amical au sens le plus fort du terme*», traduisait bien la nature de nos relations"*[625]. De même, on notera selon l'intervention de M. Moncer Rouissi, ambassadeur de Tunisie en France, que la visite d'Etat du président Chirac, en décembre 2003 et la panoplie d'accords signés à cette occasion, illustrent bien la vivacité des relations entre les deux pays. D'ailleurs, l'année 2004 est, visiblement, marquée par un renforcement du dialogue politique entre la France et la Tunisie en faveur de la modernisation de cette dernière. En fait, ceci a permis de poursuivre la mise en œuvre des décisions arrêtées, lors de la visite d'Etat du président de la République, du 3 au 5 décembre 2003, afin d'approfondir la relation bilatérale entre les deux pays. Dans cette optique, il peut être opportun d'invoquer la déclaration effectuée, devant la communauté française de Tunisie, par le ministre des Affaires étrangères, M. Michel Barnier : *"(...) Ce dialogue entre nos deux pays a une autre dimension, (...), et qui est, de part et d'autre de cette Méditerranée, le dialogue entre le Maghreb et l'Union européenne. (...) J'ai donc l'intention de beaucoup m'attacher et de dépenser beaucoup d'énergie à préserver ce dialogue euro-méditerranéen et même à le relancer"*[626].

En outre, l'année 2004 fut marquée par une autre initiative qui a permis, également, d'approfondir le dialogue politique et de le renforcer dans le cadre des relations bilatérales entre les deux pays. Il s'agit, effectivement, de l'inauguration de l'esplanade Habib Bourguiba, dédiée au leader tunisien disparu, à l'initiative de la Mairie de Paris, le 6 avril. A

[624] Acte du Colloque Sénat-Ubifrance, « *la réussite du modèle tunisien* », 24 juin 2004.
[625] Ibid.
[626] Allocution de M. BARNIER (M.), devant la communauté française de Tunisie, la Marsa, 18 juillet 2004.

cet égard, il convient de conclure, comme l'a fait M. Moncer Rouissi, ambassadeur de Tunisie en France, que la Tunisie reste attachée à l'amitié tuniso-française et, plus que jamais, déterminée à faire de ses relations avec la France un modèle de coopération, de dialogue et d'entente. Pour sa part, M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, a retracé la vie de Bourguiba, le militant pour l'indépendance, le fondateur de l'Etat laïc et l'ardent défenseur de la francophonie. Il a souligné que *"l'esplanade qui porte son nom, est dédiée à un homme d'Etat qui fut l'un des acteurs majeurs du siècle dernier et dont la Tunisie et La France ont hérité des liens amicaux. L'esplanade, est également dédiée à la communauté tunisienne qui apporte à la capitale une richesse précieuse. Paris souhaite, par l'inauguration de cette esplanade, marquer son attachement à la Tunisie et à son avenir"*[627]. Donc, il n'est pas illusoire de souligner l'excellence des relations bilatérales franco-tunisiennes et d'être certain de leur approfondissement. Et comme l'a rappelé M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères : *"la Tunisie est l'un des éléments essentiels de notre coopération en direction de la rive sud de la Méditerranée…Un engagement fort de chacun pour approfondir le dialogue politique et de sécurité, sur les questions internationales, sur les questions de société et de gouvernance, contribuera à montrer le caractère fructueux de nos rencontres et témoignera de notre implication à concrétiser l'objectif de paix et de stabilité pour tous qui est le nôtre. Le partenariat franco-tunisien constitue un exemple de ce qui peut être entrepris à l'échelon régional"*[628]. A vrai dire, on constate qu'à chaque fois que M. Philippe Douste-Blazy, évoque les relations bilatérales entre la France et la Tunisie, il souligne de facto la coopération renforcée, le dialogue confiant et le partenariat privilégié. Selon lui, Barcelone ou pas, les deux pays, ont toujours partagé des relations de grande qualité. En fait, en mettent la lumière sur les relations bilatérales entre les deux pays, le ministre des Affaires étrangères a prononcé, lors d'un point de presse, que *"l'amitié existe entre les deux pays entre responsables politiques, société civile, chercheurs scientifiques, universitaires…"*[629]. Ainsi, il s'est rendu en Tunisie pour y effectuer une visite bilatérale, puis pour participer à la 12ème réunion du Forum méditerranéen. Cette dernière était l'occasion d'un échange de vues sur les questions d'actualité régionale, avec l'objectif de poursuivre la dynamique lancée au sein du "dialogue 5+5" pour la rénovation concrète du partenariat euro-méditerranéen, dans la perspective du 10ème anniversaire du processus de Barcelone. Et c'est dans ce sens là que M. Douste-Blazy

[627] Allocution de M. DELANOE (B.), « *L'inauguration de l'esplanade Bourguiba à Paris* », 6 avril 2004.
[628] Le Quotidien, la Presse, Entretien du M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec M. CHATTY (J.), publié le 1er octobre 2005.
[629] L'Economiste du 12 au 26 octobre 2005.

s'est inscrit en prévoyant que cette réunion permettra d'avoir un échange de vues libre et approfondi sur les questions d'actualité régionale et permettra aussi de poursuivre la dynamique lancée au sein du "dialogue 5+5" : *"Nous aborderons naturellement les dossiers d'intérêt commun comme la sécurité en Méditerranée, le terrorisme et les questions liées aux migrations"*[630]. En toute franchise, M. Douste-Blazy n'est pas le seul qui qualifie les relations tuniso-françaises d'excellentes, de très fortes et de très spécifiques et évidemment, il n'est pas le seul qui est convaincu que ces relations se sont confortées dans l'esprit de la densité, de la proximité et de la confiance ainsi que dans le cadre d'un dialogue franc, ouvert et cordial. En revanche, d'autres importantes personnalités, appartenant aux diverses sphères de la vie politique, partagent la même vision. Cite-t-on, par exemple, M. Serge Degallaix, ambassadeur de France en Tunisie, il a déclaré, lors d'une conférence de presse qu'il a tenue au siège de l'Ambassade à Tunis, que *"les deux parties entretiennent un dialogue politique sur tous les sujets dans un climat de confiance et de volonté de non ingérence dans les affaires internes"*[631]. Ceci conduit à confirmer l'attachement des deux pays à renforcer leur coopération, en engageant un dialogue bilatéral confiant. A ce propos, la rencontre effectuée le 31 janvier 2005, en Tunisie, entre une délégation du groupe d'amitié parlementaire Tunisie-France et la délégation parlementaire française, a mis en exergue la solidité des relations entre les deux pays amis et le dynamisme continu qui les caractérise. L'accent a été, également, mis sur l'importance de la coopération entre les institutions parlementaires des deux pays ainsi que sur les moyens de la raffermir, notamment, à travers l'échange de visites et l'intensification des rencontres au niveau des groupes d'amitié. La rencontre a été, aussi, l'occasion d'un échange de vues à propos de plusieurs questions d'intérêt commun dont la coopération euro-méditerranéenne et le rôle imparti, à ce niveau, aux deux pays. Depuis lors, le dialogue politique entre la France et la Tunisie s'enrichie, de plus en plus, par l'échange de ces visites et de ces rencontres car on peut les considérer comme la clé du dialogue, permettant de mieux comprendre les attentes de chaque partie en toute matière. Dans cette perspective, on ne manquera pas de se rappeler de l'organisation, à Paris, les 26 et 27 octobre 2006, des premières rencontres internationales sur la mémoire partagée. En fait, cette manifestation, voulue et portée par la France, a rassemblé une vingtaine de pays dont la Tunisie. Ainsi, le voyage officiel du ministre délégué aux anciens combattants, Hamlaoui Mekachera, du 17 au 20 mai, était, essentiellement, motivé par la signature d'un accord de

[630] Le Quotidien tunisien, Ach- Chourouq, Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), Tunis, 1er octobre 2005.
[631] Conférence de presse, « *L'ambassadeur de France à Tunis : les relations tuniso- françaises sont excellentes, très fortes et très spécifiques* », Tunis, 12 décembre 2005.

coopération sur la mémoire partagée entre les deux pays. Celle-ci a eu lieu jeudi 18 mai avec Kamel Morjane, ministre tunisien de la Défense. A cette occasion, M. Hamlaoui Mekachera, a expliqué : *"la politique de la mémoire partagée, consiste à se rassembler pour se concerter et mettre en commun des actions tirées des expériences de chacun des pays avec lesquels nous partageons des pages d'histoire dans le domaine de la mémoire combattante"*[632]. Du côté français, M. Dominique de Villepin s'est exprimé, à ce propos, en ces termes : *"cette reconnaissance, l'Etat français a trop tardé à l'exprimer concrètement. Pendant près de 40 ans, des hommes qui avaient combattu dans les mêmes unités, qui s'étaient illustrés sur les mêmes fronts n'ont pas eu droit à une égale gratitude de la part de la France. Un premier geste a été fait en 2002 avec la revalorisation des pensions pour un montant de plus de 200 millions d'euros. Je veux saluer ici l'engagement sans faille de Michèle Alliot-Marie et d'Hamlaoui Mekachera. Tous ici nous savons, chère Michèle, cher Hamlaoui le rôle que vous avez joué, aux côtés des associations d'anciens combattants, dans cette avancée et dans la décision de poursuivre nos efforts.*

Pour répondre à vos attentes et à celles de l'ensemble des Français, nous avons décidé de porter plus loin le rétablissement de l'égalité entre les prestations du feu versées aux anciens combattants français et étrangers... A la demande du ministre délégué aux anciens combattants, j'ai décidé d'inscrire dans le projet de loi de finances 2007 une nouvelle augmentation de 2 points de l'indice de la retraite du combattant. Elle s'ajoute à la hausse intervenue le 1er juillet dernier. C'est la première revalorisation depuis près de trente ans (ndlr : depuis 1978)"[633]. En effet, cette perspective qu'on peut envisager comme positive réitère l'intérêt que la France attache à renforcer, davantage, les relations tuniso-françaises en les hissant aux plus hauts niveaux, dans le cadre d'un partenariat, mutuellement, profitable développer les relations et les diversifier à la faveur de la dynamique constante qu'elles connaissent et avoir la volonté commune d'aller aussi loin que possible dans ces relations empreintes de confiance et de respect mutuel. Et dans ce même ordre d'idées, M. Dominique de Villepin a souligné que *"la visite officielle en France du premier ministre tunisien est le signe fort du dynamisme de la relation franco-tunisienne, à laquelle le président Jacques Chirac est très attaché"*[634]. De son côté, le président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, lorsqu'il a reçu un rapport du premier ministre, M. Mohamed Ghannouchi, sur sa visite en

[632] Voir : http://www.anciencombattant.com/article.cfm?id=101720.
[633] Discours prononcé par M. VILLEPIN (D.de), devant des Représentants d'Associations d'Anciens combattants, Paris, 27 septembre 2006.
[634] Le Renouveau, 5 mai 2006.

France et sur la teneur des rencontres et des entretiens qu'il a eu, ainsi que sur les accords signés à cette occasion, a exprimé sa grande satisfaction de la dynamique enregistrée par les relations tuniso-françaises à tous les niveaux. IL a recommandé d'optimiser la mise à contribution des opportunités et perspectives offertes pour la consolidation de la coopération bilatérale. Et c'est dans ce sens là que le président M. François Mitterrand s'est prononcé, lors de sa visite à Tunis : *"… J'engage la France à perpétuer une relation forte avec la Tunisie et je dirais absolument la même chose si j'étais en Algérie, si j'étais au Maroc, non pas parce que je me comporterais de façon répétitive, comme un perroquet, pour dire la même chose à tout le monde, mais c'est parce que ces trois pays sont, en dépit d'un passé douloureux, des pays amis du mien et nous y avons des responsabilités particulières, des obligations morales et pratiques, et que nous nous efforçons de remplir"*[635].

Force est cependant de constater la volonté commune de la France et de la Tunisie de renforcer leurs relations, dans le cadre du respect mutuel et de l'attachement des deux pays aux valeurs de dialogue politique basé sur la liberté et le respect, dans le cadre d'un climat amical des entretiens. Et comme s'est exprimé M. Majid Bouden, maître au Barreau de Paris : *"… J'aimerais en outre que s'instaure un véritable dialogue aujourd'hui"*[636]. De même, M. Mustapha Oukacha, président de la Chambre des Conseillers (royaume du Maroc), s'est prononcé ainsi, au cours d'une réunion au Sénat : *"… Nous avons besoin de nous retrouver pour dialoguer"*[637].

Paragraphe 2 : Une forte collaboration franco-maghrébine en matière de sécurité dans le respect des droits de l'homme

Il importe de reconnaître qu'agir en profondeur pour la sécurité et lutter contre toute forme d'extrémisme dont le terrorisme constitue les principaux piliers de la coopération entre la France et le Maghreb, en particulier avec ses partenaires privilégiés à savoir : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Pour ce faire, Ces Etats ont collaboré afin de progresser et d'agir ensemble vers l'amélioration des conditions de la sécurité et de la stabilité dans le respect des droits de l'homme.

[635] Conférence de presse de M. MITTERRAND (F.), Tunis, 11/07/1991.
[636] Acte du Colloque Sénat-UBIFRANCE, « *La "réussite" du modèle tunisien* », 24 juin 2004.
[637] Parole de M. OUKACHA (M.), « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* », Sénat, 8 décembre 2004.

S'agissant d'abord du Maroc, ce dernier et la France entretiennent, sur le plan sécuritaire, des relations d'exception, dans un cadre sans cesse renouvelé, et adapté à l'évolution de leurs économies et de leurs sociétés. Dans ce contexte, il est opportun d'évoquer la déclaration faite par Sa Majesté le roi Mohammed VI, lors du dîner officiel, offert en l'honneur du président Jacques Chirac : *"dans cet univers agité, où les passions prennent le pas sur la raison et où les valeurs universelles s'éclipsent devant l'ostracisme, Vous avez su, Monsieur le Président, faire entendre la voix d'une France fidèle à sa vocation, celle de la Patrie de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Vous le faites avec courage, souvent avec audace et toujours avec conviction et détermination. Vous œuvrez, Monsieur le Président, sans relâche pour le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des crises et le maintien de la paix, et pour que la force du droit prévale sur le droit de la force, dans le respect de la dignité des peuples et de la sécurité des Etats…C'est là un patrimoine moral et spirituel que nous partageons avec la France et qui nous fait un devoir de combattre le terrorisme international et de refuser tous les extrémismes, sous quelque visage qu'ils se présentent. Ce refus est une constante de notre politique extérieure, qui privilégie largement les voies de la concertation"*[638]. Ainsi, lors de débat de haut niveau, effectué le 19 juin 2006, au cours duquel le Conseil des Droits de l'Homme a entendu les déclarations d'une vingtaine de personnalité de rang ministériel, les ministres français et marocain se sont exprimés tout en partageant la même conviction et les mêmes priorités en faveur de la protection des droits de l'homme. Du côté français, M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères de la France, a rappelé, à cet égard, que *"tous les Etats membres du Conseil ont pris des engagements et il s'agit d'une immense responsabilité. Un premier geste fort pour ce Conseil devrait consister à confirmer la mission des rapporteurs spéciaux et la place unique que doivent continuer à occuper les organisations non gouvernementales au sein du Conseil. Face à cette immense tâche, le Conseil des droits de l'homme doit se montrer volontariste et ambitieux"*[639]. M. Douste-Blazy a, également, estimé que les sessions plus longues et plus nombreuses du Conseil permettront d'assurer un suivi concret et continu de ses décisions. Dans cette logique, le droit doit plus que jamais prévaloir. Pour cela, le Conseil peut, dès aujourd'hui, adopter le projet de convention sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Selon le ministre français, *"ce sera un test de la volonté du nouveau*

[638] Allocution de S.M. le roi Mohammed VI, lors du dîner officiel, offert en l'honneur du président CHIRAC (J.), au palais royal de Fès, 9 octobre 2003.

[639] Voir: http://193.194.138.190/huricane/huricane.nsf/view01/FF1D88E2A6D2F43CC1257193002EA6FE?opendocument.

Conseil d'agir concrètement en faveur des droits de l'homme"[640]. Il a rappelé, aussi, que la France est résolue à adopter, dès cette session, ce projet de convention. En outre, le ministre a ajouté que la lutte contre l'impunité doit, également, devenir un fil directeur de la coopération technique offerte par le Conseil car, selon lui, *"le respect des droits de l'homme contribue à la stabilité, tandis que l'impunité représente le plus sûr ferment d'une fragilisation des Etats et de l'éclatement des sociétés"*[641]. Pour mener à bien ces travaux, la France compte sur l'autorité morale et l'expertise du Haut-commissaire aux droits de l'homme et sur les défenseurs des droits de l'homme qui sont à l'avant-garde du combat. Du côté marocain, le ministre de la Justice du Maroc, M. Mohamed Bouzoubaâ, s'est prononcé en ces termes : *"...Le Maroc a toujours fondé sa politique sur les droits de l'homme et sur la démocratie et appuie pleinement la mise en place d'un nouveau Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que cette opportunité historique sera l'occasion de renforcer la coopération et la synergie au niveau international en ce qui concerne les droits de l'homme. Pour le Maroc, il convient de s'appuyer sur les acquis de la Commission des droits de l'homme tout en remédiant par ailleurs à ses insuffisances. Le nouveau Conseil devra insister sur la coopération et sur l'assistance en matière de droits civils et politiques, d'une part, et de droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Il est également important que la spécificité économique et culturelle des différents pays soit prise en compte dans le cadre de cette nouvelle instance…"*[642]. Et Encore, le ministre, en venant à la situation dans son propre pays, a rappelé que les droits de l'homme sont au cœur de la politique, qui s'efforce de renforcer la démocratie et l'Etat de droit, afin de faire en sorte que l'ensemble des membres de la société marocaine jouissent de leurs droits en étant à l'abri de la discrimination. C'est dans cette même ligne que s'est inscrit, également, M. Fathallah Sijilmassi, ambassadeur du royaume du Maroc, en affirmant que *"concernant l'évolution politique, plusieurs réalisations sont à mettre aujourd'hui à l'actif du Maroc. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'espace des libertés publiques, la réforme du code électoral, du code du travail, du code de la presse, de la restructuration du champ religieux ou encore la réforme de la moudawana ou code de la famille instaurant un acquis de premier ordre en matière de droits de l'homme. L'expérience marocaine constitue une référence intéressante. Il convient de rappeler à ce sujet que la France vient de suivre l'exemple du Maroc en faisant passer l'âge légal du mariage de quinze*

[640] Voir: http://193.194.138.190/huricane/huricane.nsf/view01/FF1D88E2A6D2F43CC1257193002EA6FE?opendocument.
[641] Ibid.
[642] Ibid.

à dix-huit ans"[643]. Alors, la France et le Maroc se sont dirigés par leur dialogue, leur participation et leur engagement en faveur de la cause des droits de l'homme .Celle-ci doit guider, véritablement, les Etats dans le cadre du nouveau Conseil.

Dans cette perspective, on ne manque pas de reconnaître que la France *"a salué la publication du rapport final de "l'Instance Equité et Réconciliation" au Maroc"*[644] qui, à l'initiative des plus hautes autorités marocaines et grâce à un remarquable travail d'information et de consultation, fait le bilan complet des violations des droits de l'homme depuis l'indépendance. Lancé par le roi marocain, ce processus de vérité, de réconciliation et de réparation pour les victimes constitue une importante contribution à l'affermissement de la démocratie au Maroc et il fournit une base pour la poursuite de la politique de réforme et de développement, engagée par le gouvernement. A cet égard, la France porte un regard bienveillant sur la commission "Equité et réconciliation" instaurée sous l'impulsion du roi Mohamed VI. Effectivement, elle la voit comme une très bonne initiative, mais aussi une avancée en faveur des droits de l'homme. En fait, **"***véritable modèle dans le monde arabe, la mise en place de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) constitue un acquis supplémentaire en matière de droits de l'homme et de modernisation de la société marocaine. Créée en janvier 2004 à un moment décisif de l'histoire récente du Maroc, l'IER a présenté à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le 16 décembre 2005, son rapport final qui contient les résultats et les conclusions de vingt-trois mois d'enquête sur le terrain et d'investigations visant à établir les faits des violations des droits de l'homme commises entre 1956 et 1999, réparer les préjudices, préserver la mémoire nationale et réaliser une réconciliation sociétale. C'est ainsi que l'Instance Equité et Réconciliation qui constitue une expérience inédite et un événement historique exceptionnel, préconise, dans son rapport final, une série de propositions et de recommandations adoptées par Sa Majesté le roi Mohammed VI qui, lors d'une cérémonie officielle organisée le 6 janvier 2006 en présence des familles des victimes, a personnellement appelé à se prémunir contre de pareils écarts afin de consolider le processus de réformes dans lequel le Maroc s'est résolument inscrit"*[645].

Par ailleurs, au niveau sécuritaire, il semble important d'invoquer une autre initiative entre la France et le Maroc : celle visant à renforcer la coopération sur les questions migratoires. A cet

[643] Audition de M. SIJILMASSI (F.), ambassadeur du royaume du Maroc en France, Compte rendu n°18 (Application de l'article 46 du Règlement), Commission des Affaires étrangères, 18 janvier 2006.
[644] Point de presse, 19 juillet 2006.
[645] Audition de M. SIJILMASSI (F.), ambassadeur du royaume du Maroc en France, Compte rendu n°18 (Application de l'article 46 du Règlement), Commission des Affaires étrangères, 18 janvier 2006.

égard, le premier ministre français, M. Dominique de Villepin, a déclaré, à Oujda, lors de la 7ème rencontre marocaine des chefs de gouvernement : *"…Pour ce qui concerne l'immigration irrégulière. Le Maroc est devenu non seulement un pays de transit mais aussi de destination. Et c'est bien collectivement qu'il nous faut avancer pour traiter ce défi. Nous avons décidé d'aller plus loin dans le cadre de cette coopération face à l'immigration irrégulière.*

Tout d'abord en prenant des initiatives pour un partenariat entre la France et le Maroc vis-à-vis de pays qui sont des pays sources de l'immigration. Il s'agit donc de mettre en place des coopérations triangulaires permettant de stabiliser les populations de ces Etats. Le Maroc est engagé ainsi dans un certain nombre de coopérations. Par exemple, au Niger, il y a une coopération médicale importante. Nous voulons agir avec eux pour donner un signal fort pour stabiliser ces populations dans les différents pays d'Afrique noire.

De la même façon, nous voulons améliorer la délivrance des laissez-passer consulaires. Nous avons déjà fait un effort au cours des dernières années. Et bien, il faut aller plus loin, raccourcir les délais, augmenter le nombre de ces laissez-passer consulaires et nous avons donc convenu d'un certain nombre de propositions pour aller dans ce sens et demander aux deux ministres de l'Intérieur de préciser les modalités de cette volonté commune"[646]. Dans cette logique, une soixantaine de pays et plusieurs organisations régionales et internationales sont réunies, à Rabat, pour plancher sur la problématique "délicate" des questions migratoires dans le cadre "d'une approche globale" et à cet égard, M. Douste-blazy, chef de la diplomatie française, a salué la tenue de cette conférence, la première du genre où pays d'origine, de transit et d'accueil "sont unis par les routes migratoires", avec la conviction que la migration est un trait d'union entre le Nord et le Sud. En effet, la conférence de Rabat, qui demeure l'unique cadre de rencontre euro-africain sur la question de la migration, lie cette problématique et l'impératif de développement et c'est dans ce sens là que les deux responsables français et marocain ont indiqué que *"des "pistes" concrètes pour appréhender la question migratoire par le co-développement, sont déjà dégagées, citant à titre d'exemple, les instruments financiers adéquats pour une meilleure utilisation de l'épargne des migrants ainsi que le renforcement des mécanismes de micro- crédit"*[647]. Sans doute, cette conférence de Rabat sur la migration et le développement (10- 11 juillet), a marqué avec succès le démarrage d'un processus novateur et dynamique visant à intégrer le traitement des questions

[646] Déclaration de VILLEPIN (D. de), à l'Aéroport d'Oujda lors de la 7ème rencontre marocaine des chefs de gouvernement, 29/ 09/ 2005.
[647] L'Economiste du Maroc, 10/07/2006.

de la migration et du développement dans le cadre d'une approche globale et équilibrée car les problèmes d'immigration concernent aussi bien les pays émetteurs que les pays de transit et d'accueil, et l'approche de cette immigration ne peut pas être seulement une approche sécuritaire, mais doit aussi prendre en considération le développement socio- économique de ces pays dans le cadre d'une responsabilité partagée entre tous les pays concernés. Aujourd'hui, le Maroc, pour sa part, a pris un certain nombre de mesures pour limiter les réseaux d'immigration clandestine. Ainsi, M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur marocain, a déclaré, lors de son interview avec l'Economiste, que le Maroc *"a engagé aussi des décisions internes pour initier, à travers des actions comme l'INDH certain nombre de réformes et de projets de grande envergure pour créer des conditions favorables au développement du pays. Mais il est certain que sur ces aspects-là, la coopération régionale et la coopération internationale peuvent créer les conditions favorables pour que ce processus réussisse. En même temps, tout le travail sur l'immigration régulière, sur les conditions de séjour de la communauté marocaine en Europe avec la préservation de ses droits, la préservation de ses acquis ainsi que les conditions qui favoriseraient une mobilité des gens, tout cela devrait être préservé et renforcé"*[648]. De même, l'ambassadeur du Maroc en France, M. Fathallah Sijilmassi a indiqué, à cet effet, que *"les résultats positifs de la conférence de Rabat étaient une contribution substantielle pour la définition de politiques et d'actions stratégiques, opérationnelles pertinentes dans les domaines des migrations et du développement"*[649].

Force est cependant de reconnaître que de graves problèmes se sont posés au Maroc à cause de sa situation de pays de transit. En revanche, la France marque toute l'attention à la question des flux migratoires à la lumière, notamment, de la situation au Maroc et confirme, sans souci, de voir ces problématiques prises en compte, lors des prochaines grandes échéances. Certes, on peut considérer que les relations entre Nicolas Sarkozy et le souverain marocain sont de fraîche date, mais, il multiplie les déplacements au Maroc, que ce soit à titre professionnel ou privé. Autrement dit, comme certains le pensent, il rattrape le temps perdu. En effet, M. Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, a explicité, lors de son déplacement au Maroc en rencontrant son homologue, M. Mostafa Sahel, ministre de l'Intérieur du royaume du Maroc, le projet de loi sur l'immigration présenté et notamment les modalités qui visent à rationaliser le regroupement familial et l'immigration pour études en

[648] L'Economiste du Maroc, 10/07/2006.
[649] L'Economiste du Maroc, 19/04/2006.

France. En général, M. Sarkozy s'est exprimé en déclarant que trois objectifs guident son action : l'immigration choisie, le co-développement et la lutte contre l'immigration clandestine. Dans un entretien, il évoque la nouvelle politique migratoire de la France, tout en appelant à œuvrer pour changer le regard que le monde porte sur l'Afrique. Celle-ci, a-t-il affirmé, "*bouge, l'Afrique évolue, l'Afrique se modernise. Sa diversité, son énergie et ses talents méritent mieux que les stéréotypes qui la réduisent à la somme de ses malheurs*"[650]. En outre, concernant sa politique "d'immigration choisie", il a déclaré : "*il n'a jamais été question pour moi d'organiser une sélection unilatérale des migrants sur la base de leurs diplômes. L'immigration, dans mon esprit, doit être choisie par le pays de destination comme par le pays d'origine. La nouvelle loi s'inspire de cette logique. A l'avenir, il nous faut préparer les fondements d'une immigration organisée, régulée, maîtrisée dans le cadre d'une concertation d'Etat à Etat. L'avenir est aux migrations de mobilité, qui permettront aux migrants d'acquérir en Europe une formation, une expérience professionnelle, et de la mettre ensuite au service du développement de leur pays d'origine. La création d'une carte de séjour "compétences et talents" dans la nouvelle loi française est emblématique de cette volonté de faire des migrations une source d'enrichissement mutuel*"[651]. On peut, donc, estimer que tout ce qui va dans le sens d'une meilleure coopération entre la France et le Maroc sur le sujet de la question migratoire, est bienvenu. C'est pourquoi l'ambassadeur marocain, Fathallah Sijilmassi, a affirmé "*qu'il était aujourd'hui important, voir nécessaire, d'aborder ce sujet sans aucune forme de tabous tout en prenant en considération les différentes et multiples dimensions du problème : la lutte contre l'immigration clandestine et ses corollaires sécuritaires, le traitement des questions liées aux immigrés légalement installé dans les pays d'accueils ainsi que la problématique de fond des questions liées au développement socio-économique qui sont à l'origine des flux migratoires*"[652].

Sur les autres grandes questions comme la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues, la coopération policière franco-marocaine, le Maroc et la France ont, toujours, eu une tradition de dialogue politique régulière, et ce, au plus haut niveau avec, il est vrai, une certaine convergence de vues se traduisant parfois même par une action commune. Dans cette direction, on ne manque évidemment pas de souligner la disponibilité de la France à soutenir les efforts déployés, par le Maroc, dans le domaine de la lutte anti-terroriste et à appuyer les

[650] Communiqué de presse du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Paris, 11février 2006.
[651] Le Quotidien Matin du Sahara, 10/ 07/ 2006.
[652] Audition de M. SIJILMASSI (F.), ambassadeur du royaume du Maroc en France, Compte rendu n°18 (Application de l'article 46 du Règlement), Commission des Affaires étrangères, 18 janvier 2006.

demandes marocaines au sein des instances européennes. Ainsi, le président français Jacques Chirac a confirmé, à Rabat, "la parfaite convergence de vue" entre le Maroc et la France concernant la lutte contre le terrorisme et la nécessité de mettre tout en œuvre afin d'éradiquer ce phénomène. Il a relevé que *"l'entretien qu'il avait eu avec le roi Mohammed VI a mis en relief la convergence de vue entre lui et le souverain notamment en matière des évaluations respectives des événements qui ont suivi le 11 septembre"*[653]. A ce propos, il a mis en relief la nécessité d'encourager un dialogue entre les cultures afin de s'opposer à ceux qui veulent œuvrer dans le sens d'un choc des civilisations ajoutant que cette nécessité fait partie des soucis du roi du Maroc et il a salué "la belle réussite" de la réunion ministérielle extraordinaire du Forum méditerranéen, tenue à Agadir (Sud du Maroc), à l'initiative du souverain marocain. En fait, dans le cadre de la coopération franco-marocaine, en matière de lutte contre le terrorisme, les relations exemplaires qui lient les deux pays dans tous les domaines et les convictions communes dans le respect du droit international, de la réalisation de la paix et de la promotion du rôle des Nations- unies, méritent d'être félicitées. Ainsi, sa Majesté le roi Mohamed VI, lors d'un déplacement en France, s'est exprimé en ces termes : *"ce fléau représente un réel danger pour les sociétés démocratiques à travers le monde…Je voudrais mettre en exergue notre action commune dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes"*[654]. Et c'est exactement dans ce but là que M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, s'est déplacé et pour la première fois au Maroc. En toute franchise, il a choisi le Maroc pour l'un de ses tout premiers déplacements à l'étranger car, a-t-il déclaré : *"nous avons avec le Maroc des liens d'amitié profonds et un partenariat exemplaire, caractérisé par des relations, denses et confiantes. Il était naturel que je vienne rapidement dans votre pays. J'en suis très heureux. Il s'agit pour moi tout d'abord d'un premier contact avec un partenaire privilégié de la France, mais aussi de poursuivre la concertation étroite et permanente qui existe entre nos pays sur nombre de questions d'intérêt commun"*[655]. Selon lui, après le choc du 11 septembre, plus personne, aujourd'hui, n'est à l'abri de ce fléau mondial contre lequel il faut unir tous les efforts. Encore, après les attentats du 16 mai 2003 à Casablanca, il s'est prononcé : *"nous avons intensifié notre coopération dans ce domaine. Nous voulons que cette coopération antiterroriste soit exemplaire"*[656]. C'est ainsi que la rencontre Benmoussa-Sarkozy, le 14 avril 2006, a, effectivement, permis aux

[653] Le Monde, « *Maroc/France: Convergence dans la lutte contre le terrorisme* », 31/03/2001.
[654] Rapport d'Information n°62 (2004- 2005), déposé le 10 août 2005, Groupe d'amitié France- Maroc, Mission effectuée au Maroc du 25 avril au 1er mai 2005.
[655] Le Quotidien marocain, le Matin, 12 juillet 2005.
[656] Ibid.

deux hommes d'évoquer la Conférence de la Cimo (Conférence des ministres de l'Intérieur de la Méditerranée occidentale), qui réunit les "5+5" (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Libye + France, Italie, Espagne, Portugal et Malte), qui devait se tenir les 11 et 12 mai, à Nice, avec pour principaux thèmes : le trafic de drogues, le terrorisme et les migrations clandestines. A cet égard, le Maroc, président en exercice de cette conférence, devait céder son titre à cette date à la France. L'évaluation des menaces terroristes dans la région a, également, fait l'objet des discussions entre les deux ministres de l'Intérieur. Et comme l'a affirmé M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur marocain, *"le Maroc a notamment évoqué l'inquiétant «no man's land» formé au Sahel entre le sud de l'Algérie, le nord de la Mauritanie et l'ouest du Mali. Un espace «non sécurisé» qui serait livré à des bandes armées utilisant trafic de drogues et trafic d'armes et qui serait en relation avec des «filières terroristes» venues d'Asie"*[657].

Il est frappant de constater que la stabilité et la sécurité régionales sont les objectifs constants et prioritaires de l'action franco-marocaine dans la région. Et c'est dans ce contexte que M[me] Michèle Alliot-Marie, ministre français de la Défense, a confirmé l'attachement de la France à un traitement global du terrorisme : *"…Notre souhait,* a-t-elle dit*, est donc de construire une relation forte entre l'Europe et la Méditerranée dont le Maroc serait une pièce maîtresse"*[658]. Selon M[me]. Michèle Alliot-Marie, les attentats du 16 mai 2003, à Casablanca, ont démontré que le terrorisme dispose d'organisations structurées, de capacités de recrutement et d'entraînement qui menacent l'ensemble de la zone euro-med. Les réponses à y apporter sont multiples : diplomatique, économique, sociale, policière, judiciaire, financière et militaire. En outre, pour bien illustrer l'entière solidarité de la France avec le Maroc, durement frappé par le terrorisme, il semble substantiel d'évoquer, à cet effet, le témoignage de M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, dans un entretien avec l'Agence de presse marocaine, Maghreb Arabe Presse : *"après les attentats de Casablanca, la France avait immédiatement réagi en dépêchant sur place, à la demande des autorités de votre pays, des spécialistes en matière de police technique et scientifique, dans les heures qui ont suivi ce drame. Depuis lors, notre coopération opérationnelle - déjà active - et judiciaire n'a fait que se renforcer. Face au défi du terrorisme international, nous devons continuer dans cette voie et toujours mieux faire. Le cadre de cette coopération, défini par l'accord de coopération bilatérale en*

[657] L'Economiste du Maroc : entretien exclusif avec le ministre de l'Intérieur, 19/04/2006.
[658] Le Matin Maroc : entretien exclusif avec MICHELLE (A.M), ministre français de la Défense, 30 novembre 2005.

matière de sécurité signé dès le 30 mai 2000, est en vigueur depuis le 29 avril 2001. Il porte notamment sur la coopération opérationnelle et technique en matière de terrorisme. Nous travaillons aussi de manière très étroite et prometteuse avec le Maroc en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La qualité de nos relations, faites de confiance et de proximité, constitue un atout précieux dans ce domaine comme dans d'autres"[659]. Pareillement, dans une conférence de presse, le ministre s'est exprimé : *"…Je pense aux attentats de Casablanca… La France a été immédiatement solidaire et concernée, présente. Elle l'est dans la lutte contre le terrorisme, aux côtés de tous les pays de cette rive Sud…Donc, nous sommes ensemble dans l'urgence, dans les circonstances graves et difficiles que nous pouvons vivre les uns ou les autres. Et puis, nous sommes ensemble dans le cadre de ce partenariat pour accompagner le progrès, le développement de ce grand pays qu'est le Maroc, et notamment pour accompagner ce formidable mouvement de réformes démocratiques, de modernisation engagé sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et par le gouvernement"*[660]. Encore et cette fois-ci devant la communauté française, le ministre a répété avec garantie : *"…Cette solidarité vaut à mes yeux dans les bons et dans les moins bons moments, ou dans les mauvais moments, ou dans les moments où on a besoin, entre amis, d'être solidaires et ensemble. J'ai utilisé à une ou deux reprises le mot de fraternité. C'est cette fraternité que nous avons démontrée lorsqu'à Casablanca, le Maroc a été touché par le terrorisme… La France était aussi présente, fraternelle et solidaire… Donc, notre solidarité s'exprime au-delà des mots, dans l'urgence et dans les moments graves…Ce partenariat est aussi un échange. Et comment en serait-il autrement entre deux pays qui ont autant de proximité humaine : 800.000 Marocains en France, 30.000 Français au Maroc. Il est normal que cet échange et ce partage aient lieu. Et puis, puisque je parle de partage, ce partenariat est aussi du progrès partagé"*[661]. Par conséquent, on sera convaincu de dire que ceci fera l'objet d'un travail commun et d'une proximité politique qui s'inscrivent dans cette solidarité plus vaste entre les deux rives. En fait, *"la coopération franco-marocaine doit être un exemple pour cette solidarité en devenir un modèle"*[662]. Et c'est là qu'on peut souligner tout le sens de cette collaboration anti-terroriste entre les deux pays. Incontestablement, la France et le Maroc ont exprimé leur condamnation la plus ferme à toutes les formes

[659] Entretien du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), avec l'Agence de presse marocaine, Maghreb Arabe Presse, Rabat, 30 mai 2004.
[660] Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Rabat, 31 mai 2004.
[661] Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant la communauté française, Rabat, 31 mai 2004.
[662] Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant le Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat franco-marocain, Rabat, 31 mai 2004.

d'extrémisme dont le terrorisme est l'expression la plus abjecte, au lendemain des attentats odieux qui ont frappé la capitale britannique. C'est dans ce raisonnement que M. Mohamed Benaissa, ministre des Affaires étrangères, a confirmé que *"le Maroc et la France collaborent d'une façon continue en matière de lutte contre ce phénomène, ajoutant que le royaume œuvre inlassablement pour le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde en coopération avec les pays frères et amis"*[663]. En outre, il ne faut pas oublier l'article 2 de l'accord, entré en vigueur depuis le 1er mai 2001, entre le gouvernement de la République française et celui du royaume du Maroc relatif à la coopération en matière de sécurité selon lequel *"«les Parties» échangent :*

a) Des informations relatives aux actes de terrorisme projetés ou commis, aux modes d'exécution et aux moyens techniques utilisés pour l'exécution de tels actes;

b) Des informations relatives aux groupes de terroristes et aux membres de ces groupes qui prévoient, commettent ou ont commis des actes terroristes sur le territoire de l'une des «Parties» et portent atteinte aux intérêts de l'autre «Partie»;

c) Des renseignements actualisés relatifs aux menaces terroristes, aux techniques et structures d'organisation;

d) Leurs expériences et leurs connaissances technologiques en matière de sûreté des transports aériens, maritimes et des chemins de fer, dans le but d'adapter constamment les mesures de sécurité prises dans les aéroports, les ports et les gares, au niveau de la menace terroriste"[664]. De même, en matière de lutte anti-terroriste, on évoquera la réunion de "l'Initiative mondiale contre le Terrorisme nucléaire", effectuée pour la première fois, à Rabat, et qui a regroupé douze pays dont la France. Certainement, c'est le Maroc qui a été choisi comme pays hôte car, comme l'ont souligné certains, comme par exemple Elisabeth Studer, *"il serait reconnu à la fois des Etats-Unis et de la Russie comme un partenaire efficace en termes de lutte antiterroriste et contre la prolifération des Armes de Destruction Massive (ADM)"*[665]. Selon le ministre marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Omar Hilal, qui a ouvert, lundi à Rabat, les travaux de cette première réunion de l'initiative

[663] Point de presse : « *La France demeure un partenaire stratégique de premier ordre pour le Maroc* », Casablanca, 12/07/2005.
[664] Décret no 2001- 374 du 25 avril 2001 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume du Maroc relatif à la coopération en matière de sécurité (ensemble d'un échange de notes), signé à Paris le 30 mai 2000.
[665] MAP, Quotidien du peuple, 30 octobre 2006.

globale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le choix porté sur le Maroc serait vu comme une confirmation de la place et de la considération dont jouit le royaume auprès des grandes puissances, membres du G8. Dans ce même ordre d'idées, il a confirmé que *"la réunion de rabat, dont les travaux se poursuivent à huis clos, constitue incontestablement une étape importante dans la lutte contre le terrorisme international dans toutes ses formes et ses manifestations, indiquant que la communauté internationale devrait nécessairement se pencher sur les causes profondes de ce phénomène à travers la résolution des conflits internationaux et régionaux, la lutte contre les injustices, les frustrations et la misère, l'instauration d'un partenariat solidaire et engagé en faveur du développement durable, la promotion du dialogue entre les cultures, les religions et les civilisations, ainsi que l'encouragement des efforts endogènes pour la consolidation de l'état de droit et la démocratie"*[666].

Force est cependant de reconnaître que le Maroc a adhéré à tous les accords internationaux en matière de désarmement et de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Ce qui nous conduit à penser que le choix du Maroc s'expliquerait, également, par son engagement, ce qui a amené la Communauté internationale à lui confier de nombreuses responsabilités au sein des instances internationales compétentes en la matière, notamment, à l'ONU où il a joué un rôle constructif pour l'adoption, lors de sa présidence de la 6ème commission de l'Assemblée générale, de la convention des Nations-Unies sur le terrorisme nucléaire.

En fait, l'objectif de la France et du Maroc, dans leur lutte anti-terroriste par tous les moyens possibles, est de former une sorte de coalition pour combattre le terrorisme dans toutes ses formes car il constitue un véritable fléau des temps modernes et peut causer d'énormes dégâts matériels et humains.

Par ailleurs, une autre réalité, liée selon certains à la précédente, est au cœur des préoccupations franco-marocaines. C'est celle du trafic de drogue qui, à son tour, menace la sécurité. C'est pour cette raison que le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, a été en visite à Fès pour renforcer la coopération entre les deux pays en matière de lutte contre les trafiquants. Pour le ministre de l'Intérieur marocain, Mostapha Sahel, le trafic de drogue

[666] Point de presse : « *Le Maroc pour une coopération internationale étroite et concertée dans la lutte contre le terrorisme nucléaire* », Rabat, 30/10/2006.

"finance le terrorisme" et c'est dans ce sens là qu'un officiel français s'est exprimé : *"nous savons en effet que les terroristes se financent en partie par le trafic de drogue"*[667].

Sans doute, on sait que les Marocains et les Français sont tout à fait conscients du fait que la culture du cannabis dont le Maroc est le premier pays producteur, fait vivre aujourd'hui, outre les trafiquants et intermédiaires corrompus, de nombreux paysans. Son éradication brutale risquerait fort de devenir un facteur de déstabilisation. Dans cette même réflexion, il a été établi, dans une enquête plus récente, conduite par le gouvernement du Maroc et l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime, datant de l'année 2003 *"qu'un quart de la surface agricole utile de la région du Rif (pour ne citer que cette région) est désormais occupé par la culture du cannabis en expansion. Le revenu annuel de 800 000 personnes, soit les deux tiers de la population rurale de cette région, est directement lié à la culture du cannabis"*[668]. Et à cet égard, M. André Gerin, député à l'Assemblée nationale, trouve tout à fait logique si les Etats ne donnent pas les moyens aux populations de vivre dignement, que le trafic de drogue devienne une bouée de secours pour les paysans des pays producteurs, comme pour les populations vivant dans les quartiers dits sensibles des pays développés. C'est pourquoi, il a affirmé : **"** *notre pays doit lutter contre les délocalisations douteuses, contre les conditions sociales inhumaines, archaïques, qui existent au mépris des conventions établies par le Bureau international du travail (BIT)"*[669]. Alors, visiblement conscients de ces pesanteurs, MM. Dominique de Villepin et Mostapha Sahel ont décidé de privilégier les avancées pragmatiques, accompagnées d'un calendrier serré. Pour mieux lutter contre le trafic de cannabis mais aussi contre celui de la cocaïne qui, débarquée en Afrique noire, remonte parfois vers l'Europe via le Maroc, les deux pays vont procéder à l'échange d'officiers de liaison spécialistes de la lutte contre les stupéfiants. En effet, *"le policier français de l'OCRTRIS sera installé à Tanger. Par ailleurs, 167 Français ou Franco-Marocains détenus au Maroc pour trafic de stupéfiants vont être interrogés par des policiers français pour tenter de retrouver des filières d'approvisionnement"*[670]. C'est ainsi que le Maroc et la France ont participé, par leurs représentants, à *"la conférence internationale sous le thème «Rôle de la recherche scientifique pour l'élaboration de politiques de lutte contre la drogue»"*[671] qui s'est

[667] Voir : http://www.drogue-dangerdebat.org/page_det.php?id=511&theme=actualite&chemin=archive.
[668] Voir : http://www.algerie-dz.com/article974.html.
[669] Proposition de loi d'orientation relative à la lutte contre les toxicomanies et sur la géopolitique des drogues, n° 135, Assemblée nationale, 24 juillet 2002.
[670] Voir : http://www.drogue-danger-debat.org/page_det.php?id=511&theme=actualite&chemin=archive.
[671] Conférence internationale « *Rôle de la recherche scientifique pour l'élaboration de politiques de lutte contre la drogue*», Cercle national de l'Armée à Béni Messous, Alger, 3 et 4 décembre 2006.

effectuée à Alger. Cette participation des deux pays peut être conçue comme un signe fort pour une collaboration sérieuse et efficace, en vue d'enrayer les effets de trafic de drogue ou, du moins, diminuer sa propagation et son influence désastreuse. Egalement, était prévue, à la fin de cette conférence, une séance de travail qui a regroupé les représentants français et marocain, avec bien sûr des représentants d'autres pays à savoir par exemple : l'Algérie, la Tunisie…etc., pour discuter ensemble des voies et moyens d'une coopération pour la lutte contre ce phénomène. Or, cette collaboration de la France et du Maroc, côte à côte, reflète leur engagement sérieux dans leur bataille de lutte contre le fléau du trafic de drogue qui va, effectivement, à l'encontre des droits de l'être humain, libre de ses choix et responsable. Et c'est dans ce but là que M. André Gerin, député à l'Assemblée nationale, a mis l'accent *"la France doit mener une politique draconienne contre le trafic et les trafiquants. Cela demande des moyens en effectifs de douaniers, de policiers, de renforcer notamment l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants et les brigades spécialisées des services régionaux de police judiciaire, mais aussi de favoriser la coopération dans la lutte internationale. Il faut agir au niveau des relations commerciales et diplomatiques, dans le cadre des motivations économiques, financières et militaires"*[672].

Au regard de ces éléments précédents, il s'avère que le binôme franco-marocain s'est engagé, sur le plan sécuritaire dans le respect des droits de l'homme, à tenir en permanence des rencontres régulières, alternativement, au Maroc et en France, afin de faire le point sur l'évolution de leur collaboration anti-sécuritaire et d'identifier les modalités et les voies du renforcement de leur coopération.

Par ailleurs, avec l'Algérie, il convient de rappeler que ses relations avec la France sont marquées par un dialogue politique intense, confiant aboutissant à une coopération développée en matière de lutte contre tout risque anti-sécuritaire qui menace en même temps le respect des droits de l'homme.

En ce qui concerne le terrorisme, la consultation entre la France et l'Algérie est un élément très important, aujourd'hui, de leur politique. A cet égard, juste après la tragédie des attentats de 11 septembre 2001 aux Etats- unies, M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, a garanti, lors de sa visite à Alger, devant le président M. Abdelaziz Bouteflika, que la vraie lutte contre le terrorisme est *"celle qui en triomphera, c'est une lutte qui agira à tous les*

[672] Proposition de loi d'orientation relative à la lutte contre les toxicomanies et sur la géopolitique des drogues, n° 135, Assemblée nationale, 24 juillet 2002.

niveaux et finira par être préventive. Il faut donc empêcher en amont tout ce qui alimente le terrorisme, il faut asphyxier son financement, il faut briser les réseaux et il faut petit à petit corriger les crises, résoudre les situations dont le terrorisme se nourrit. Il y a des idéologies terroristes extrémistes qui, en fait, sont indépendantes des situations de crise régionales, mais elles s'en nourrissent, donc il faut également agir à la racine pour véritablement éradiquer ce mal. C'est une action à plusieurs niveaux et c'est une action qui s'inscrit dans le temps et qui, évidemment, ne se limite pas aux actions que les Etats-Unis pourront mener telles qu'ils l'annoncent pour briser les réseaux qui sont actuellement mis en cause, il faut aller plus loin"[673]. Effectivement, cette visite est inscrite dans le seul objectif de vouloir confronter les analyses, dans les deux sens, algérien et français, leur évaluation de la situation. De même, M. Védrine n'a pas manqué de reconnaître que M. Bouteflika, comme le président Ben Ali et le roi du Maroc, a apprécié complètement ce qui avait été fait et dit par la France depuis le 11 septembre, y compris la solidarité que la France a exprimée par rapport au peuple américain et la légitime défense qui a été reconnue par les Nations-Unies tout en souhaitant, très vivement, que la réaction américaine soit précise et visée sur les réseaux terroristes. D'autre part, selon le ministre des Affaires étrangères, le président algérien est confiant dans le rôle des autorités françaises pour éviter qu'en France il y ait le moindre amalgame ou dérapage. Alors, les deux pays se sont engagés dans une lutte déterminée contre le terrorisme en s'attaquant de différences manières à certaines idéologies extrémistes, folles, mais également à un certain nombre de situations tragiques ou de désespoir qui nourrissent les distinctes formes du terrorisme. Et c'est dans ce sens là que M. Chirac s'est exprimé, lors de son déplacement en Algérie : *"…L'Algérie et la France sont déterminées à joindre leurs efforts pour lutter, ensemble, contre le terrorisme international. Vous le savez mieux que beaucoup d'autres, nous faisons face à des incertitudes, des difficultés, des défis. Et nos meilleurs atouts, ce sont l'union et la solidarité"*[674]. Encore, selon le président français, à l'issue d'une visite de travail à Alger, la coopération sécuritaire est très bonne entre les deux pays et l'expérience algérienne, dans ce domaine, est profondément salutaire et nécessaire, c'est ainsi qu'il a affirmé : *"…Pour ce qui concerne l'ensemble de la lutte contre le terrorisme dans le monde, notamment dans cette partie du monde où se trouvent la France et l'Algérie et en particulier dans toute la partie sahélienne, notre coopération, je vous le dis, est très bonne. Ce ne sont*

[673] Point de presse conjoint de M. VEDRINE (H.), et de M. BELKHDEM (A.), Alger, 1er octobre 2001.
[674] Discours de M. CHIRAC (J.), devant le Parlement algérien, Alger, 3 mars 2003.

pas en général des coopérations que l'on étale naturellement en public, mais ce sont des coopérations efficaces"[675].

En outre, la coopération franco-algérienne, dans la lutte contre le terrorisme, a été extrêmement marquée par le conflit islamiste en Algérie, prélude à une guerre civile, profondément, meurtrière qui dure depuis plus de dix ans. En revanche, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire, la lutte armée n'est pas déracinée. On doit savoir, à cet égard, que le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) conserve toujours une vérifiable capacité de nuisance et dispose, en Europe, de plusieurs réseaux d'appui qui sont en contact avec ceux de la mouvance internationaliste. Cependant, depuis le retour de la normalité démocratique avec l'élection du président Bouteflika, la France n'a pas hésité à entreprendre, en 1999, des négociations pour apporter un fondement juridique à la coopération franco-algérienne qui ne pouvait continuer à être fondée seulement sur la convention de coopération culturelle, scientifique et technique du 11 mars 1986. En outre, il peut être utile de rappeler que dans le domaine de la police judiciaire, l'Algérie est confrontée, depuis des années, à une aggravation de la criminalité organisée dans les domaines spécifiques liés au trafic de stupéfiants et aux véhicules volés. En la matière, la réaction des forces de sécurité est limitée car elles sont accaparées par la lutte anti-terroriste. C'est dans ces conditions que les négociations engagées se sont achevées par la signature, le 25 octobre 2003, à Alger, de l'accord franco-algérien de coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée (cet accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire a été approuvé, le texte est annexé à la présente loi "voir le document annexé au projet de loi, Assemblée Nationale, 2OO4-2OO5 n° 186, douzième législature,"). Cet accord s'inscrit également dans une démarche plus large puisqu'en mai 2003, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, avait suggéré d'établir un cadre de coopération en matière de terrorisme et d'immigration clandestine entre six pays riverains de la Méditerranée : l'Espagne, la France et l'Italie d'une part, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie d'autre part.

Au niveau des relations bilatérales couvrant un champs très large avec l'Algérie, il peut être opportun d'évoquer les principales actions : la réouverture à Alger, depuis 2000, d'une antenne par le Service de Coopération technique et international de police (SCTIP) du Ministère de l'Intérieur, la formation de personnels, en particulier, de cadres de la police

[675] Point de presse de M. CHIRAC (J.), Alger, 15 avril 2004.

algérienne sur des missions d'expertise pour adapter les forces de sécurité algériennes à des échanges d'expérience par pôles spécifiques (police judiciaire, ports et aéroports, renseignements généraux notamment) ainsi que dans le domaine de la sécurité civile. D'ailleurs, les échanges et les contacts se sont solidement renforcés dans une démarche anti-terroriste positive, on cite par exemple : la neutralisation à Paris *"d'une cellule du GSPC constituée autour de Safé Bourada, grâce aux informations recueillies lors d'arrestations effectuées à Alger trois semaines plus tôt"*[676]. Cette coopération vise, en premier lieu, à aider l'Algérie à mieux affronter les différents défis de sécurité intérieure par lesquels elle est menacée et en second lieu, elle peut aussi permettre de traiter, plus hâtivement, des formes de criminalité à dimension transnationale ayant un impact direct sur la France.

Il n'est pas illusoire de penser que l'évolution du terrorisme algérien ne manque pas d'inquiéter les autorités françaises. Cela justifie considérablement le fait que la coopération entre la France et l'Algérie s'amplifie pour lutter contre ces menaces. Dans cette perspective, on peut citer, à titre d'exemple, le 11ème forum des 24 et 25 octobre 2004 qui a rappelé le "rejet complet et intransigeant" par les participants - France, Algérie et d'autres pays- du terrorisme et l'engagement à approfondir les coopérations intergouvernementales tout en demandant à la Communauté internationale de traiter plus efficacement encore les causes et les racines du terrorisme, particulièrement, les conflits et les injustices.

On est obligé de reconnaître qu'en matière de sécurité, la coopération connaît une montée en puissance depuis 2001. Et comme l'a révélé le député Jean- Paul Bacquet, à l'Assemblée nationale : *"…Les chiffres sont les suivants : 6 réponses de la part des services de police français pour 20 demandes adressées aux autorités algériennes en 2001; 40 pour 54 en 2000; 164 pour 200 en 2003 et, enfin, 441 réponses pour 556 demandes du 1er janvier 2004 au 25 janvier 2005. Les services de police français se montrent satisfaits de la qualité des réponses apportées par les autorités algériennes et on peut citer quelques exemples marquants : en février 2004, la brigade financière de la Préfecture de Police a sollicité des renseignements sur le groupe Khalifa Airways. Les autorités algériennes ont fourni des éléments d'information complets sur la situation de cette compagnie qui ont permis de faire avancer l'enquête côté français. En juillet dernier, les informations transmises ont également permis*

[676] DEL PICCHIA (R.), Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée, n° 51, Sénat, session ordinaire de 2005- 2006, Annexe au procès- verbal de la séance du 26 octobre 2005.

d'interpeller le responsable d'une association impliquée dans l'organisation d'une importante filière d'immigration illégale en provenance de l'Algérie. Plusieurs réseaux de trafics de faux visas ont aussi été identifiés grâce à cette coopération"[677]. Egalement, M. Robert Bret s'est exprimé en ces termes : *"…Nous souhaitons un renforcement de la législation française en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. En ce sens, nous avons déposé toute une série d'amendements au projet de loi sur la «lutte contre le terrorisme et dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers»"*[678]. Dans cette ligne anti-terroriste entre la France et l'Algérie, sont envisagés, afin de faire front contre l'ennemi "terrorisme", des échanges d'informations pertinentes, concernant *"les actes de terrorisme projetés ou commis"*[679] et les modes utilisés ou projetés pour commettre ces actes, l'information qui sera échangée touchera aussi les groupes de terroristes et les membres de ces groupes *"qui prévoient, commettent ou ont commis des actes terroristes sur le territoire de l'une des parties et portent atteinte aux intérêts de l'autre"*[680], la prévention et la recherche des faits punissables, relevant de la criminalité internationale. Outre l'échange d'informations sur ces aspects, la France et l'Algérie *"coopèrent sous forme de mesures policières coordonnées et d'assistance réciproque en personnel et en matériel sur la base d'arrangements complémentaires signés par les autorités compétentes"*[681]. C'est ainsi que M. Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, lors de sa visite à Alger, a renouvelé au président Bouteflika ses intentions : la volonté de la France de travailler *"très étroitement"*[682] avec l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme. Désormais, Alger a accepté de communiquer à Paris les listes de suspects dont elle dispose, particulièrement, ceux de repentis islamistes, d'après une source française. Or, grâce aux efforts renforcés entre la France et l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme, l'activité terroriste est en nette régression en Algérie. Et c'est dans ce sens là que l'Agence de Presse française (APF) a rapporté que la baisse de la violence en Algérie s'est vraiment réaffirmée au courant de l'année 2006. Ainsi, cette Agence a souligné que *"seulement 400 morts, ont été tués dans des attentats islamistes et des affrontements entre ces derniers et les forces de sécurité. Ce bilan était de 480 morts, dont 170 membres des forces de sécurité et 215 islamistes armés en 2005, et plus de 500 morts dénombrés en 2004. Le mois le*

[677] BACQUET (J.P), Rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord France- Algérie relatif à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée, n° 2170, Assemblée nationale, 12ème législature, 22 mars 2005. (NB : le texte de l'accord figure en annexe au projet de loi n° 1861).
[678] Voir : http://www.groupe-crc.org/article.php3?id_article=2679.
[679] Le Soir d'Algérie, 31 janvier 2006.
[680] Ibid.
[681] Ibid.
[682] Point de presse, 14/11/2006.

plus meurtrier de l'année écoulée a été celui de novembre avec 62 tués, dont 27 membres des forces de sécurité et 35 islamistes armés, alors que février a enregistré le moins de victimes avec 13 tués : cinq membres des forces de sécurité et huit islamistes armés"[683].

Au total, la France et l'Algérie considèrent que tout ce qui permet de renforcer la lutte contre le terrorisme est positif et donc que les Américains soient soucieux, particulièrement, dans cette partie du monde, de renforcer la capacité de lutte contre le terrorisme, leur paraît tout à fait positif. Cela ne semble pas créer de difficulté pour quiconque. C'est ainsi que M. Chirac a affirmé, à l'issue de sa visite de travail à Alger qu'*"il n'y a pas de tractation possible avec des terroristes pour une raison simple. Le terrorisme est un acte barbare qui s'attaque à des innocents et qui donc ne peut être justifié par aucune raison ou aucune cause. On ne peut pas se fonder sur des revendications d'ordre politique, religieux, social, quelles qu'elles soient pour justifier des actes terroristes. Rien ne peut justifier un acte terroriste et à partir de là, rien ne peut permettre une discussion quelconque avec des terroristes"*[684]. En outre, il a assuré que la coopération franco-algérienne se renforçait *"sensiblement, et l'islam, l'une des plus grandes religions du monde, n'a rien à voir avec l'expression criminelle du terrorisme"*[685].

Sur d'autres volets tels que l'immigration clandestine, le trafic de drogues, la France et l'Algérie ne cessent pas de renforcer leur collaboration dans la lutte contre ces risques. Ainsi, lors de sa visite en Algérie, M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères s'est exprimé à propos de cette immigration : *"…Si vous faites allusion au problème des migrations, il y a aucun pays au monde quel qu'il soit qui a décidé que l'immigration étai totalement libre. Cela n'existe nulle part. Je ne vois pas pourquoi on présenterait cela comme une logique de confrontation. Dans tous les pays du monde il y a des autorisations ou des réglementations ou des systèmes de visas qui permettent d'organiser les mouvements de populations. Ce n'est pas une logique de confrontation. C'est à quoi nous assistons ces dernières années en Europe c'est à un effort pour harmoniser les législations sur les conditions de séjour, les conditions d'entrée, les conditions d'obtention de telle ou telle carte, les visas etc… Tous les pays d'Europe sont donc en train de chercher une maîtrise des flux migratoires dans le respect du droit et dans le respect des garanties des uns et des autres, et qui soit harmonisée entre les différents pays d'Europe. C'est ce que nous cherchons. Ce n'est pas une confrontation avec*

[683] L'Expression, 15/05/2006.
[684] Point de presse de M. CHIRAC (J.), Alger, 15 avril 2004.
[685] La Tribune, 03/12/2001.

qui que ce soit, au contraire c'est une clarification qui peut d'ailleurs tout à fait s'accompagner d'une ouverture en matière de visas. Vous savez que depuis que ce gouvernement français est là, le nombre de visas ne cesse d'augmenter année après année et que cela va continuer non pas par la fixation de chiffres artificiels fixés à l'avance, mais parce que nous avons fixé des critères qui aboutissent à ce qu'il y ait plus de visas délivrés et le travail que nous avons entrepris dans le cadre de la relance de notre coopération avec l'Algérie pour remettre en marche plus de consulats, pour faciliter l'accueil, que les services soient plus rapides, va dans ce sens. Tout cela se développe…"[686]. Dans cette perspective, une circulation facilitée doit s'accompagner d'une coopération renforcée dans le domaine de lutte contre l'immigration clandestine. Certes, les choses se sont améliorées, en revanche, il y a encore à faire dans ce domaine à titre bilatéral. Et c'est dans ce sens là que M. Hubert Védrine a certifié que *"le défi des migrations devra, de plus en plus, être traité dans un cadre euro- maghrébin et euro-méditerranéen"*[687].

En effet, l'Algérie, comme d'autres pays, constitue un point de passage et d'origine de nombreux clandestins qui empruntent les filières illégales à destination de l'"eldorado" européen. Et comme l'a témoigné, Mohamed-Chérif Lachichi : *"en Algérie, après que 500 harraga ont quitté, la semaine dernière, les côtes de l'Est du pays, les autorités viennent de déclencher simultanément, à Annaba et à El-Kala, une vaste opération de saisie de matériels de navigation maritime, les fameux GPS… Pour ceux qui ne le savent pas, le GPS, «Global positionning System» en anglais, est le seul système de positionnement par satellite disponible, actuellement, sur le marché algérien.* A *l'Est du pays, c'est donc le branle-bas de combat. Les autorités s'attèlent à démanteler ce qui apparaît, désormais, comme un véritable réseau d'émigration clandestine"*[688]. Donc, la maîtrise de l'immigration est l'une des priorités des deux pays. Ce qui a été, récemment, réaffirmée par le premier ministre français qui, à l'issue du Comité interministériel de Contrôle de l'Immigration, le 29 novembre 2006, a déclaré avec insistance que pour être efficace, une politique de l'immigration devait être globale et choisie. Et c'est cette conviction que partageait, incontestablement, M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères en affirmant que *"le choix d'une politique globale de l'immigration suppose le renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière*

[686] Point de presse conjoint de M. VEDRINE (H.) et de M. BELKHDEM (A.), Alger, 1er octobre 2001.
[687] Entretien avec le Quotidien d'Oran, Oran, 12 juillet 2004.
[688] Le Quotidien d'Oran, 11/01/2006.

et, par voie de conséquence, une politique de retours forcés qui soit humaine mais déterminée.

Selon des chiffres rendus publics par le premier ministre l'été dernier, la France compterait entre 200 000 et 400 000 clandestins. Près de 20 000 reconduites à la frontière ont été réalisées en 2005, depuis la métropole, alors que la France avait expulsé 16 000 étrangers en situation illégale sur son territoire en 2004. L'objectif du gouvernement est d'atteindre 25 000 reconduites en 2006"[689]. Selon le ministre des Affaires étrangères, l'ampleur des phénomènes d'immigration nécessite une réponse qui engage aussi les pays d'origine et de transit des migrants. La France s'essaye, particulièrement, depuis les évènements de Ceuta et Melilla, d'être en cette matière, une force de proposition et d'initiative au niveau européen comme au niveau mondial afin de favoriser la mise en œuvre d'une véritable stratégie sur les migrations. Encore, le Ministère des Affaires étrangères allie la définition de cette politique par la promotion d'un dialogue global notamment avec les pays d'Afrique sub-saharienne et la mise en avant de projets concrets de coopération avec un certain nombre de pays cibles. En outre, on ne doit pas oublier la politique conduite par la France en matière d'aide au développement afin d'influencer les phénomènes d'immigration. Et dans cette logique, il est opportun d'évoquer le point de vue du M. Douste-Blazy : *"l'effort de la France est important. L'Aide publique au développement est en constante augmentation. Cette aide, qui s'établissait à 5 milliards d'euros en 2001, s'élève à 8,2 milliards d'euros dans le projet de loi de Finance pour 2006. Comme vous le savez, le président de la République a pris l'engagement de porter cette aide à 0,5 % du revenu national brut en 2007 et à 0,7 % en 2012.*

La politique conduite en matière d'aide au développement doit davantage tenir compte de la nécessité de développer nos relations avec les pays d'origine et de transit de l'immigration illégale. Il faut, pour cela, développer une approche incitative, prévoyant des contreparties pour nos partenaires. Cette approche est partagée par tous nos partenaires européens qui ont refusé, lors du Sommet de Séville, de n'envisager l'immigration clandestine que sous l'angle des sanctions.

J'ai retiré la conviction personnelle des déplacements que j'ai effectués dans ces pays partenaires de la France qu'il faut concentrer davantage notre aide sur les projets susceptibles de retenir les populations sur place et sur les régions dont sont originaires les

[689] Audition de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), par la Commission d'enquête parlementaire du Sénat sur « *L'immigration clandestine* », Paris, 17 janvier 2006.

candidats à l'émigration"[690]. Pareillement, M[me] Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, s'est exprimée : "*…on ne peut réussir dans la maîtrise d'immigration et notamment d'immigration clandestine qu'en associant à une politique de contrôles des frontières, une politique de développement*"[691].

Dans le même contexte, une réunion d'experts africains a eu lieu à Alger, du 3 au 5 avril 2006. Cette réunion a été convoquée afin de débattre des moyens à mettre en œuvre pour résoudre le phénomène de la migration. Et c'est dans ce sens là que M. Abdelkader Messahel, ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, s'est prononcé : "*…Nous voulons également mettre au point une stratégie africaine commune dans la perspective d'une réunion ministérielle Afrique-Europe sur la migration*"[692], a-t-il ajouté : "*…Les dirigeants africains ont exprimé une claire disponibilité à travailler, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble à mettre en place [...], à la réunion de conditions permettant le tarissement des sources de ces migrations illégales, ainsi qu'à la protection des personnes concernées, notamment face aux réseaux mafieux de passeurs*"[693]. En fait, selon le ministre, c'est dans le développement notamment celui des régions à fort potentiel d'émigration que réside la véritable solution aux problèmes migratoires que connaît le continent.

En outre, la France est liée avec l'Algérie par un accord portant sur la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée. En fait, "*l'approbation a d'abord été prononcée le 12 mai 2005 par l'Assemblée nationale et signifiée dans une loi (N° 2006-67) portant un seul article autorisant la mise en œuvre de l'accord de coopération franco-algérien, signé à Alger le 25 octobre 2003. Cet accord contenant 12 articles, valable pour trois ans renouvelables par tacite reconduction, couvre un champ de coopération extrêmement large, touchant la lutte contre la criminalité, le trafic de drogue, le terrorisme, le blanchiment de fonds, la traite des êtres humains, le trafic d'objets d'art, la contrefaçon, l'immigration irrégulière, la fraude informatique et la cybercriminalité. La coopération entre les deux pays concernera la sécurité des transports aériens et maritimes, le maintien de l'ordre et de la sécurité publics, la formation des personnes liées à cette activité, la police de proximité technique et scientifique, la pyrotechnie et les télécommunications et enfin la*

[690] Ibid.
[691] Conférence de presse de M[me] GIRARDIN (B.), Paris, 30 mars 2006.
[692] La Tribune, 20 mars 2006.
[693] Ibid.

formation des personnels liés à ces activités"[694]. Grâce à cette coopération, l'identification de filières d'immigration irrégulière et celles de trafic de faux visas ont été invoqués. En revanche, les autorités françaises avaient pris l'initiative de la création d'un groupe de travail informel (initiative 3+3), regroupant les ministres de l'Intérieur des trois pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) et de la France, de l'Espagne et de l'Italie, qui a tenu une première réunion en décembre 2003. Et comme l'a témoigné, à l'Assemblée générale, M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères : "*ce projet «3+3» aurait l'avantage de dépasser l'aspect institutionnel et symbolique de la Conférence des ministres de l'intérieur de la Méditerranée occidentale (CIMO), en fondant le dispositif sur un réseau souple fondé sur un échange, entre spécialistes, de renseignements uniquement opérationnels. En matière de flux migratoires, la pression migratoire à destination du territoire national reste très importante, même si la tendance tend à s'infléchir récemment*"[695]. Egalement, il existe "*un cadre plus large qui est les "5+5"*"[696] qui unissent leurs efforts (France et Algérie) pour sécuriser la Méditerranée occidentale en luttant contre l'émigration clandestine, le trafic de drogue…etc.

Comme on le constate, la maîtrise des flux migratoires et notamment la lutte contre l'immigration irrégulière mobilisent complètement l'attention de la France et l'Algérie. A cet égard, les efforts se multiplient, les dialogues se renforcent et les stratégies se perfectionnent pour une meilleure solution. Ainsi, lors de sa visite en Algérie, M. François Hollande, s'est prononcé ainsi : "*… J'ai affirmé au nom des socialistes notre volonté d'une autre politique d'immigration; ce que j'appelle l'immigration partagée. Une immigration partagée est une immigration qui doit être définie entre pays, c'est-à-dire avec les règles du pays d'accueil qui doivent être aussi des règles pour les pays où s'organisent souvent les flux de populations. Immigration partagée, cela veut dire la capacité que nous avons à définir ensemble des politiques de développement et à partager le progrès, les échanges. Nous ne pourrons pas lutter véritablement contre toutes les formes d'immigration clandestine si nous n'avons pas, justement, cette politique de développement différente d'aujourd'hui*"[697]. Pareillement, l'immigration est présentée comme un des thèmes majeurs de la campagne présidentielle de M. Sarkozy, suggérant la création d'un Ministère à part entière et l'élaboration d'un traité international sur ce sujet. Selon lui, les flux migratoires sont l'un des enjeux capitaux de

[694] Le Soir d'Algérie, 31 janvier 2006.
[695] BARNIER (M.), « *Immigration clandestine et sécurité, défis majeurs du sommet euro- maghrébins* », AFP, 4 décembre 2003.
[696] Le Quotidien Liberté, 29 novembre 2006.
[697] Discours de M. HOLLANDE (F.), Alger, 8 juillet 2006.

l'avenir, et pour cela, il a assuré que *"face à un potentiel migratoire considérable, citant notamment l'Afrique, il serait impardonnable de continuer à fermer les yeux sur cette réalité"*[698]. Et dans ce même contexte, certains responsables comme par exemple M^me^ Evelyne Tifrit, coordinatrice régionale du Comité international pour le Développement des Peuples (CISP), a témoigné, à la suite d'une enquête, que beaucoup de ressortissants d'Afrique subsaharienne, candidats à l'immigration clandestine vers l'Europe, se trouvent "en détresse" en Algérie. Selon elle, *"certains de ces clandestins en détresse sont morts, notamment dans la ville algérienne de Tamanrasset (sud), emportés par des eaux de pluie dans le lit des oueds qu'ils squattent"*[699].

Au-delà du fléau de l'immigration clandestine contre lequel la France et l'Algérie luttent afin d'instaurer la stabilité dans le respect des droits de l'homme, il y'a d'autres phénomènes anti-sécuritaires contre lesquels les deux pays collaborent et coopèrent ensemble contre toutes sortes de trafics en particulier contre le trafic de drogue, en provenance d'Algérie, qui a progressé régulièrement. Spécialement, les constatations portent sur la résine de cannabis dont les qualités sont en progression. Pour bien illustrer cet accroissement, il peut être utile d'évoquer le témoignage du député Charles Ehrmann : *"le total des saisies en provenance d'Algérie s'élève à 118,7 kg pour l'année 2000, en augmentation depuis trois ans. On soulignera que les saisies étaient inférieures à 1 kg en 1997. Les saisies ont généralement lieu à Marseille : à l'aéroport de Marignane, en grand nombre, mais aussi au port de Marseille, où les saisies portent sur des quantités plus significatives…Le trafic a lieu surtout vers la France; les produits saisis sur les ressortissants algériens portent sur toutes les drogues"*[700]. Dans cette perspective de lutte contre le trafic de drogues, plusieurs actions ont été menées par la France et l'Algérie, cite-t-on à titre d'exemple, la conférence de presse qui s'est tenue au port d'Alger au cours de laquelle les marines algérienne et française ont présenté le cadre général ainsi que les objectifs de leur coopération commune. Ainsi, le capitaine de vaisseau Bruno Faugeron, adjoint des opérations de l'amiral commandant la zone maritime Méditerranée, a déclaré que *"la chose plus importante est la communication et l'échange*

[698] Voir : http://www.toungaranke.net.
[699] Voir : http://www.toungaranke.net.
[700] HRMANN (Ch.), Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la Convention d'assistance administrative mutuelle internationale du 10 septembre 1985 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays, n° 3568. Assemblée nationale, 30 janvier 2002.

d'informations entre le centre opérationnel de Toulon et celui d'Alger"[701]. Pour ce faire, un centre opérationnel commun a été mis en place à Toulon où des marins algériens et français travaillent et s'entraînent collectivement. Outre l'entraînement commun entre les marines algérienne et française en quai et en mer, se sont poursuivis par des leçons de transmission, une opération aéromaritime conjointe de recherches et d'interception d'un navire se livrant à un trafic de drogue et une opération de recherches et de secours en mer. De même, un important soutien aérien a accompagné tous ces entraînements. A vrai dire, les deux pays travaillent dans ce sens afin de bien maîtriser et renforcer la surveillance maritime qui est leur préoccupation quotidienne pour combattre toutes sortes de trafics; en ce qui concerne la surveillance des sous-marins. En fait, chaque marine dispose des programmes pour percevoir les menaces. En outre, il faut savoir que *"l'Algérie adopte l'arme électronique"*[702] comme un moyen de renforcer la surveillance des frontières. Cela veut dire qu'un réseau de surveillance électronique sera installé tout au long des frontières terrestres algériennes dans le cadre de la lutte contre le trafic et la criminalité. Il consiste à mettre en place, au niveau de tout le contour frontalier du territoire national, des capteurs, des radars et des caméras de surveillance permettant la transmission des données en temps réel aux commandements mobiles de la Garde- frontière devant intervenir pour traquer d'éventuels suspects. De son côté, la France a resserré les formalités de contrôle aux frontières dans les ports, particulièrement, depuis l'affaire sur un réseau de trafiquants de drogue démantelé à partir de 2005 dont *"trente-deux personnes ont été écrouées dans le cadre d'un trafic international de cocaïne, organisé depuis une cité HLM de Seine-Saint-Denis dans la banlieue parisienne, et les mis en cause blanchiraient leur argent dans l'immobilier en Algérie"*[703]. Alors, cette affaire a confirmé que l'argent de la cocaïne est blanchi en Algérie. C'est ainsi qu'un des membres du Conseil algérien de la Cellule de Traitement du Renseignement financier (CTRF), installée en mars 2004, a affirmé que *"le marché informel en Algérie constituait un terrain fertile pour des opérations de blanchiment d'argent"*[704]. A cet égard, on tient à rappeler que l'Algérie a ratifié, le 9 novembre 2003, la Convention de 2000 des Nations- unies contre le crime transnational organisé, dite convention de Palerme. Ainsi, les pouvoirs publics se sont dotés d'un arsenal juridique efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent, avec des dispositions révolutionnaires. De même, en 2005, le Conseil de la Monnaie et du Crédit

[701] Le Quotidien Liberté, 29 novembre 2006.
[702] Le Quotidien d'Oran, 14 novembre 2006.
[703] France Soir, 12 juillet 2006.
[704] Ibid.

(CMC) a approuvé deux règlements importants : le premier est relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Algérie et le second au système de compensation de chèques et autres instruments de paiement. Dans cette perspective sécuritaire, M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, s'est exprimé, lors de son déplacement en Algérie : *"…Ce partenariat d'exception doit nous permettre d'aborder ensemble les questions intéressant la paix et la sécurité régionale et mondiale"*[705]. De même, lors de sa visite à Alger, M. François Hollande, s'est prononcé : *"…Nous sommes aussi les uns et les autres attachés à la démocratie, aux Droits de l'Homme, aux valeurs fondamentales qui doivent nous unir. Si nous sommes ensemble, c'est parce que nous savons bien que ces valeurs n'appartiennent pas à une partie du monde, mais à l'ensemble de l'humanité. Nous avons tous à veiller à ce que ces principes-là soient traduits. Si nous sommes ensemble, c'est aussi parce que nos deux pays ont un rôle à jouer dans le destin du monde"*[706].

Enfin, à partir de ces considérations précédentes, on est persuadé que la France et son partenaire maghrébin privilégié, l'Algérie, forment une seule force, une seule unité contre le mal de l'insécurité et la violation des droits de l'homme. En effet, ils veillent, en coopérant côté à côté, à ce que la sécurité et le respect des droits de l'homme règnent tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Par ailleurs, avec la Tunisie, on doit reconnaître également que cette derniere et la France se sont engagées en faveur de la sécurité dans le respect des droits de l'homme.

Tout d'abord, en ce qui concerne leur jugement sur le terrorisme, la France et la Tunisie se trouvent sur la même ligne, ce qui d'ailleurs est normal pour deux pays amis qui se concertent beaucoup et qui, de surcroît, travaillent depuis longtemps la main dans la main au Conseil de Sécurité de l'ONU. Ce point de vue nous conduit, effectivement, à souligner l'excellente coopération qui existe entre le représentant de la Tunisie et celui de la France au Conseil précité. En effet, dans cette lutte contre le terrorisme, de nombreuses visites se sont échangées entre la France et la Tunisie afin d'évoquer d'une part, ce problème pour souhaiter bien sûr l'éradication complète des réseaux terroristes, en se fondant sur l'idée simple que le terrorisme était un grand danger, un danger pour tout le monde car il ne pouvait être en aucun cas considéré comme un moyen d'expression. C'est purement et simplement un crime, des

[705] Déclaration de DOUSTE-BLAZY (Ph.), à l'issue de son entretien avec BOUTEFLIKA (A.), Alger, 10 avril 2006.
[706] Discours de M. HOLLANDE (F.), Alger, 8 juillet 2006.

associations de criminels qui doivent être traitées comme telles et d'autre part, d'évoquer dans ce contexte l'impérieuse nécessité d'une solution politique. A cet égard, il est opportun de parler de la visite effectuée par M. Jacques Chirac, président de la République, à Tunis. Ce dernier a affirmé : *"la position de la Tunisie dans la lutte contre le terrorisme est une position traditionnelle et bien connue, et que nous ne pouvons naturellement qu'appuyer, soutenir et respecter. Je dirai d'ailleurs que la position de la Tunisie de refus de l'intolérance et de l'intégrisme, notamment religieux, est également tout à fait exemplaire et mérite d'être soulignée. Cela va de soi que si chacun avait eu, dans tous les pays et quelles que soient les religions, la même attitude, il y aurait probablement eu beaucoup moins de problèmes et d'atteintes portées aux droits de l'Homme… Alors, quel est le rôle de la Tunisie dans ce domaine ? Certainement de maintenir avec la fermeté nécessaire sa position en matière de lutte contre le terrorisme et de refus de l'intolérance et de l'intégrisme religieux et, peut-être, et surtout, d'être l'un des moteurs, ce qu'elle a vocation à être, du dialogue des cultures et des civilisations. Le Président BEN ALI en parle souvent, depuis longtemps. Il en a encore parlé récemment dans le discours qu'il a fait pour le 14e anniversaire, lorsqu'il a parlé de l'évolution, aussi, des institutions. Je crois que la Tunisie peut avoir un rôle important pour faire comprendre l'importance du dialogue des cultures et des civilisations. Sur ce point, nous sommes tout à fait sur la même ligne"*[707]. Ceci marque bien la volonté, de part et d'autre, de dégager tous les moyens, dans le cadre d'une ambition commune, pour être très vigilants par rapport à ce danger du terrorisme en se mobilisant ensemble tout en assurant toutes les mesures de sécurité. Et c'est dans cette optique que M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, s'est prononcé, lors de sa visite en Tunisie : *"à la suite de l'attentat de Djerba qui a coûté la vie à deux de nos compatriotes. Nous voulons dégager des moyens supplémentaires pour assurer la sécurité de nos communautés. Vous savez que cela fait partie des premières préoccupations que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin aura mises à l'ordre du jour. Un budget spécifique est consacré à la sécurité de nos compatriotes, augmenté de 30 % dans le budget 2003 que j'ai discuté hier à l'Assemblée nationale. Sur tous ces sujets politiques, sécurité…, je constate qu'il y a une très grande convergence d'analyse entre nos amis tunisiens et nous-mêmes. Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis communs, et plus que jamais, il existe une volonté de les régler ensemble aujourd'hui confrontés à des défis communs, et plus que jamais, il existe une volonté de les régler*

[707] Conférence de presse de M. CHIRAC (J.), Tunisie, 1er décembre 2001.

ensemble"[708]. Encore, M. de Villepin, a ajouté : *"…Le 11 septembre a modifié la perception que nous avions tous, sur la scène internationale, de l'ampleur des défis. Mais, vous le savez, nous avions connu tristement des épisodes douloureux sur notre propre sol, de nombreuses années auparavant, et nous n'avons jamais cessé d'être mobilisés face à cette menace terroriste. Je peux vous dire que la France aborde depuis longtemps, sans concession aucune, la lutte contre ce fléau : mobilisation contre les réseaux, coopération internationale avec l'ensemble des pays concernés, de façon à mieux cerner cette menace… Depuis le 11 septembre, nous avons vu la multiplication des risques. Nous avons vu à quel point personne n'était épargné. C'est donc la vigilance qui est pour nous le mot d'ordre, le mot clef, la vigilance et la volonté, pour faire face à cette menace, partout où elle peut s'exprimer"*[709].

Donc, on peut croire pouvoir dire actuellement, qu'en termes de coopération, la France travaille main dans la main avec un grand nombre d'Etats, dans le cadre de l'Union européenne, avec ses amis du Maghreb dont la Tunisie, avec l'ensemble de ses partenaires internationaux, pour essayer de réduire encore ce risque "terrorisme". Cette mobilisation est ancienne. Elle est, évidemment, renouvelée dans le contexte international ainsi que dans le dialogue franco-tunisien, régulier, dense et confiant, qui se fonde sur une vision largement partagée de la société internationale et sur un même désir de travailler ensemble à la solution des crises qui déchirent le monde. Dans cette perspective, M. Jacques Chirac, a salué, lors du dîner d'Etat donné en son honneur par M. Zine El Abidine Ben Ali, le concours actif de ce dernier à la lutte contre le terrorisme : *"au lendemain des tragédies du 11 septembre, un front s'est levé. Ce combat, la Tunisie, qui a elle-même payé un lourd tribut au terrorisme, y prend toute sa part. Ce soir, je pense naturellement aux victimes de l'attentat de Djerba, le 11 avril 2002, mais aussi à tous les autres innocents, victimes de cette violence lâche que nous sommes résolus à combattre et à éradiquer"*[710]. Egalement, le problème du terrorisme a été évoqué par M^{me} Michele Alliot-Marie, ministre de la Défense, lors de la visite en Tunisie : *"la France comme la Tunisie ont eu à souffrir du terrorisme. Il y a eu l'attentat de la Ghriba auquel nous avons tous été particulièrement sensibles. La France, de son côté, a connu Karachi, au cours de ces dernières années, après avoir connu d'autres attentats sur son sol et il est évident que la coopération de tous les pays qui sont ouverts et respectueux des*

[708] Allocution du M.VILLEPIN. (D. de), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 14 novembre 2002.
[709] Allocution du M.VILLEPIN. (D. de), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 14 novembre 2002.
[710] Allocution de M.CHIRAC (J.), Tunis, 3 décembre 2003.

personnes et des identités doit être renforcée"[711]. Et c'est dans cette ligne que s'est inscrit aussi le déplacement en Tunisie de M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 12ème réunion ministérielle du Forum méditerranéen. Il a signalé que *"la lutte contre le terrorisme sera l'un des thèmes de la réunion du Forum méditerranéen. Il s'agit en effet d'une menace qui doit être appréhendée dans un cadre global, au-delà des seules mesures internes à un pays donné. La coopération, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, exige une volonté politique forte, sur laquelle se greffe l'installation d'outils spécifiques dont la mise en œuvre doit pouvoir répondre très rapidement à des menaces spécifiques. La lutte contre le terrorisme est bien, comme vous l'indiquez, un sujet important pour le partenariat entre nos deux pays. Elle doit être menée avec détermination mais dans le cadre de la loi et dans le respect des principes de droit auxquels nous sommes attachés"*[712].

Comme on le constate, la vocation de la Tunisie et de la France est d'être surement des partenaires sur tous les plans notamment pour la promotion de la paix, la sécurité et le développement et également pour sécuriser au mieux la région et combattre le terrorisme. En fait, la France et la Tunisie ont posé le principe que la lutte contre le terrorisme est une lutte globale qui n'est pas simplement militaire et policière. Elle doit également viser à faire disparaître les raisons qui sont à la base du terrorisme. Cela veut dire, la participation au développement dans un certain nombre de pays - pour le domaine économique -; la solution d'un certain nombre de conflits ou de crises - c'est le rôle des diplomates; mais également la suppression d'un certain nombre de réseaux de financement - c'est le domaine financier. A titre d'exemple, la lutte contre la drogue qui est menée en Afghanistan est, également, une façon de couper les réseaux terroristes d'un certain nombre de leurs financements. On peut considérer ce point de vue comme une façon de dire qu'on ne réglera pas, simplement, le terrorisme par des mesures militaires mais aussi en allant à l'origine du problème. Dans tout cela, il faut avoir une vision un peu plus large si l'on veut être efficace. Ainsi, le terrorisme, était à l'ordre du jour de la rencontre que Mme Alliot -Marie, ministre de la Défense, a eu avec son collègue et ami, le ministre tunisien de la Défense, ainsi qu'avec le président Ben Ali qui lui a fait l'honneur de lui accorder une longue audience. D'après Mme Michelle, la Tunisie et la France ont besoin d'unir leurs forces, à la fois dans un cadre bilatéral qu'on considère comme le cadre le plus normal en raison des relations étroites et de confiance qui existent entre les deux pays, mais également pour essayer de réunir, à leurs côtés, d'autres pays afin de

[711] Conférence de presse de Mme MICHELE (A.M), Tunis, 3 février 2003.
[712] Le Quotidien, la Presse, Entretien de M. DOUSTE- BLAZY (Ph.) avec M. CHATTY (J.), 1er octobre 2005.

démultiplier les capacités de protection de leurs concitoyens contre le risque de terrorisme. Contre ce dernier, il y'a un autre élément de lutte qui est un élément militaire et policier. *"Policier*, s'est affirmé M^me^ Alliot -Marie, au cours de son déplacement en Tunisie, *c'est à l'intérieur et militaire, c'est à l'extérieur parce nous nous rendons bien compte que, dans ce domaine, les frontières n'existent pas. C'est d'ailleurs ce qui implique aussi que les pays travaillent ensemble à la lutte contre le terrorisme. La meilleure protection de nos concitoyens contre le terrorisme, c'est la prévention, c'est-à-dire savoir le plus tôt possible quelles sont les intentions des terroristes, de façon à pouvoir les déjouer.*

Le renseignement joue un rôle tout à fait essentiel en la matière. Nous avons donc parlé ensemble de la nécessité de renforcer toujours davantage, même si nous sommes aujourd'hui à un très bon niveau, les échanges de renseignement que nous pouvons avoir, non seulement entre la Tunisie et la France mais aussi avec tous les autres pays qui sont concernés. Je crois que c'est là un élément important.

…Comme je vous le disais… en ce qui concerne le 5+5, la surveillance maritime est également un élément extrêmement important qui concrétise cette coopération en matière de lutte contre le terrorisme"[713]. Dans cette perspective, la position de la Tunisie est positive, c'est ainsi que M. Ben Ali, a déclaré : *"sur la scène mondiale, l'aggravation du danger terroriste requiert, plus que jamais auparavant, la coordination des efforts de la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en vue de faire face à ce phénomène. Nous renouvelons, aujourd'hui, notre appel en vue de trouver des solutions radicales aux causes de ce phénomène, et ce, en œuvrant à réduire l'extension de la pauvreté, de la marginalisation, de l'exclusion et de la privation, et en agissant, sans retard, afin de trouver des solutions justes aux problèmes en suspens dans le monde"*[714]. Egalement, il a confirmé : *"en contribution à la recherche de solutions adéquates à de nombreux problèmes posés à la communauté internationale, nous avons été parmi les premiers à préconiser la conclusion d'un Pacte de paix et de progrès entre pays du Nord et pays du Sud, et à attirer l'attention sur la nécessité de combattre les phénomènes de terrorisme et d'extrémisme, et de remédier à leurs causes, ainsi qu'à renforcer davantage la coopération et la solidarité entre l'ensemble des pays et des peuples…Le monde se trouve confronté, aujourd'hui, à d'énormes défis qui commandent l'harmonisation des efforts de tous les membres de la communauté*

[713] Conférence de presse de M^me^. MICHELE (A.M), Tunis, 2 juin 2006.
[714] Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Carthage, 6 août 2004.

internationale, et de faire preuve d'un attachement plus marqué à la réalisation des nobles objectifs mentionnés dans la Déclaration adoptée par le Sommet du Millénaire, ainsi que l'intensification des démarches en faveur du règlement des conflits par la voie du dialogue et de la concorde, du traitement des causes de pauvreté et de marginalisation, et de la multiplication des opportunités de coopération et de solidarité entre les Etats…La Tunisie n'a de cesse d'apporter une contribution agissante à tous les efforts onusiens et internationaux en faveur de la réalisation de ces objectifs, tant elle a foi en les principes de liberté, de justice et d'égalité"[715]. En outre, M. Ben Ali a beaucoup insisté sur l'intégrisme qu'il regarde comme une porte ouverte à tous les excès. A cet égard, le président s'est prononcé : *"l'intégrisme, ou si vous préférez, l'obscurantisme religieux, enfante le terrorisme. C'est la porte ouverte à tous les excès. C'est une approche totalitaire qui exclut toutes les vertus qui permettent à l'homme de s'épanouir et de s'exprimer et aux sociétés de se développer et de se consolider. C'est une vision rétrograde qui fait abstraction de toutes les valeurs démocratiques pour lesquelles l'homme a, si longtemps, combattu et dont il a fait le corollaire indispensable de son progrès, dans tous les domaines. En d'autres termes, l'intégrisme est la négation de la démocratie donc de la liberté et du progrès. Il en est l'antithèse. En Tunisie, le problème a été réglé par la stricte application de la loi…Les intégristes sont fondamentalement les ennemis de la démocratie. Ils luttent pour renvoyer la population au Moyen Age. Où est la démocratie dans tout cela? Selon les lois et la Constitution tunisienne, il n'y aura pas de place pour un parti religieux. Il n'y en aura jamais. Nous n'emprunterons jamais cette voie. Ce serait une catastrophe pour le pays et pour la population si nous accordions l'autorisation de constituer un parti religieux. Aussi longtemps que je serai ici, Président ou pas, je continuerai à combattre la création d'un parti religieux. C'est là ma conviction"*[716]. En fait, M. Ben Ali veut dire que le phénomène de l'extrémisme qui se dissimule sous le masque de la religion répand le terrorisme sous toutes ses formes qui sont contraires aux valeurs authentiques de tolérance qui, au fil des siècles, ont caractérisé la foi musulmane pure et ont garanti son rayonnement et son apport à la civilisation universelle.

Ces dernières années auront, du reste, démontré d'une manière qui ne laisse pas de place au moindre doute ni à la moindre contestation, les intentions véritables des groupes extrémistes qui se servent de la pure foi islamique comme instrument pour la réalisation de visées personnelles, étroites sans rapport aucun, ni de près ni de loin, avec la religion ni avec les

[715] Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Carthage, 15 janvier 2004.
[716] Extraits de l'interview accordée par M. BEN ALI (Z. El. A), au Figaro, 2 août 1994.

intérêts des pays et des peuples. C'est pour cela, le président M. Ben Ali a également attesté que *"le terrorisme intégriste représente un danger pour tous les pays et tout particulièrement pour les pays occidentaux, qui n'en ont pas encore tous compris la gravité. Face à un tel danger, les calculs politiques ou autres ne peuvent qu'accroître les risques et prolonger les difficultés dont souffrent les pays qui sont isolément aux prises avec ce phénomène. Il est du devoir de la communauté internationale de répondre aux attentes de ces pays en combattant collectivement ce nouveau fléau, en luttant solidairement contre le crime organisé et transnational et en le privant de ses réseaux de financement et de ravitaillement.*

Il est également de son devoir de mettre en place, avec les pays concernés, des plans d'action visant le développement de ces derniers, pour éteindre les foyers de tension et remédier aux fractures sociales, éradiquer la pauvreté et combattre l'ignorance et les inégalités, terrains propices à la contestation sociale, souvent violente, et par conséquent très favorables à la naissance et la croissance de mouvements extrémistes qui n'hésitent jamais à brandir des slogans fallacieux puisant leur substance dans l'héritage collectif des sociétés, à savoir la religion"[717]. Dans cette perspective, une conférence internationale a eu lieu, à Tunis, réunissant près d'une cinquantaine de penseurs, savants, intellectuels et hommes de religion venus de 23 pays d'Orient et d'Occident, pour discuter d'un thème de grande actualité "l'islam et la paix", objet de controverses, particulièrement, depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Au cours de cette conférence, le premier ministre tunisien Mohamed Ghannouchi, a témoigné que l'islam fait l'objet, depuis le 11 septembre 2001, de *"campagnes visant à en ternir l'image et à le dénaturer, en établissant, soit par ignorance, soit à dessein, un lien entre islam, sous-développement et terrorisme"*[718]. De son côté, Mgr William Kerr, président du Collège "la Roche de Pittsburgh" (Etats- unis), a plaidé pour *"une meilleure connaissance de l'islam"*[719] auprès de l'opinion américaine qui en ignore, souvent, l'essence. Encore, a-t-il promis : *"…Dans les messes que je donnerai à mon retour, je citerais des versets du Coran (livre saint des musulmans) pour expliquer aux gens que c'est une religion qui prône la paix et la tolérance"*[720]. Alors, cette conférence revêt d'autant plus d'importance, aux yeux de ses organisateurs, que ces attentats sont venus augmenter les sentiments de haine et d'exclusion à l'égard des musulmans crédibilisant ainsi la thèse des partisans du choc des

[717] Interview accordée par M. BEN ALI (Z. El. A), à Asahi Shimbun, 8 juillet 1996.
[718] L'autre Tunisie (Revue pour favoriser l'émergence d'une Alternative démocratique en Tunisie), 19 avril 2003.
[719] Ibid.
[720] Ibid.

civilisations. Autrement dit, ce rassemblement de personnalités venues de divers horizons est appelé à réfléchir aux moyens de "corriger les perceptions déformées et fausses" de l'islam et d'en dégager la "vraie" image, d'une religion de paix, d'amour et de tolérance par principe.

Sur un autre registre, la question des droits de l'homme est également une préoccupation majeure tant pour la France que pour la Tunisie. Dans ce contexte, le président Jacques Chirac a défendu, lors d'une conférence de presse à l'issue de son entretien avec le président Ben Ali, le bilan de ce dernier dans le domaine des droits de l'homme : *"le premier des droits de l'homme, c'est de manger, d'être soigné, de recevoir une éducation et d'avoir un habitat. De ce point de vue, il faut bien reconnaître que la Tunisie est très en avance sur beaucoup, beaucoup de pays"*[721]. Encore, M. Chirac a ajouté à ce même titre : *"nous avons chacun nos critères d'appréciation et je souhaite que le caractère libéral, respectueux des libertés soit de plus en plus affirmé, ce dont je ne doute pas en Tunisie"*[722]. De même, selon M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, à l'issue de son déplacement en Tunisie, la question des droits de l'homme fait partie du dialogue approfondi qui existe entre la France et la Tunisie, de la volonté d'aller de l'avant, de régler les problèmes, d'avancer. En fait, il croit qu'*"il y a véritablement un impératif de mouvement au cœur de la relation franco-tunisienne qui n'est possible que parce qu'il y a une relation de profonde confiance : confiance entre le président Chirac et le président Ben Ali, confiance entre les autorités tunisiennes et les autorités françaises. Nous sommes là pour essayer de régler les difficultés, pour avancer ensemble"*[723]. Et c'est dans cette direction que le chef de la diplomatie française, Philippe Douste-Blazy, a affirmé que *"les droits de l'homme sont des éléments de dialogue politique entre nations tout en soulignant l'importance de l'appui à la promotion dans la légalité des droits de l'homme"*[724].

Comme on le constate, les droits de l'homme font partie du dialogue politique franco-tunisien, c'est pourquoi, la France, patrie des droits de l'homme, souhaite que la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme ainsi que les autres organisations non- gouvernementales puissent continuer à apporter, dans la légalité bien sûr, leur contribution à la promotion des droits de l'homme et des libertés publiques. Pour bien illustrer cette idée, il semble substantiel d'évoquer, comme titre d'exemple, le témoignage de M. Douste-Blazy, lors de son entretien

[721] LOUET (S.), L'autre Tunisie (Revue pour favoriser l'émergence d'une Alternative démocratique en Tunisie), 4 décembre 2003.
[722] Ibid.
[723] Entretien de M. VILLEPIN. (D. de), avec des radios françaises, Tunis, 14 novembre 2002.
[724] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec "RFI", Hammamet, 2 octobre 2005.

avec la presse tunisienne : *"j'ai abordé avec mon homologue les sujets des droits de l'homme en disant que nous nous sommes réjouis récemment d'un certain nombre de décisions et que nous souhaitons aussi, vis-à-vis de la Ligue des droits de l'homme tunisienne, que tout cela se normalise et qu'il y ait une ouverture importante de ce pays à ce sujet. Nous avons également pu parler d'autres sujets, dans un climat très amical"*[725]. Encore, il s'est prononcé à ce même titre, dans un autre entretien : *"...Les questions des droits de l'homme font partie du dialogue politique qui existe entre la France et les autres pays du monde, y compris bien sûr la Tunisie. C'est la raison pour laquelle il me semble important de continuer nos relations avec la Tunisie sur le plan économique, certes, mais aussi sur le plan politique, en abordant ces sujets et c'est la raison pour laquelle j'ai rencontré des organisations non gouvernementales, même celles qui ont des problèmes avec le gouvernement tunisien..."*[726]. Donc, la détermination de la France à continuer d'assumer son rôle dans le cadre des droits de l'homme afin de renforcer le climat de confiance et d'ouvrir de nouveaux horizons politiques est bien soulignée.

Du côté tunisien, il est important d'indiquer que la Tunisie a ratifié toutes les conventions internationales y compris celle relative à la lutte contre la torture et son protocole additionnel, action que de nombreux Etats n'ont pas encore réalisée. De même, elle a réalisé de nombreuses réformes, sous la conduite du président Zine El Abidine Ben Ali, depuis l'avènement de l'ère nouvelle, à titre d'exemple : les nombreuses réformes accomplies au profit des magistrats, des avocats et des auxiliaires de justice, rappelant l'ouverture de nouvelles perspectives de promotion devant les magistrats et la révision du montant des indemnités de fonction. Dans ce même ordre de réflexions, il est opportun de citer la déclaration de M. Ben Ali : *"je tiens à réaffirmer que, pour nous, les droits de l'homme constituent à la fois une conviction, une culture, des mécanismes et un exercice quotidien que nous veillons à consacrer et à renforcer sans cesse. De même, la démocratie est un comportement civilisé, qui procède du sens de la responsabilité et se fonde sur le principe de la participation, conformément aux valeurs morales communément admises en ce domaine. Sa réussite est, ainsi, tributaire du respect des valeurs universelles communes, avec la prise en compte des spécificités et des conditions particulières de chaque pays, quant aux méthodes à appliquer pour inscrire cette démocratie dans la réalité et les pratiques des divers pays.*

[725] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec la presse tunisienne, Tunis, 1er octobre 2005.
[726] Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec "RFI", Hammamet, 2 octobre 2005.

L'attachement aux droits de l'homme et leur protection commandent de concilier les intérêts de l'individu et ceux de la collectivité, tant il est vrai que les droits individuels demeurent dénués de sens, lorsque la société est en butte au désordre et à l'anarchie, du fait de l'irresponsabilité ou de l'extrémisme, quels qu'en soient les mobiles et les formes.

Je voudrais, en la circonstance, réitérer notre proposition en faveur de la conclusion d'une charte maghrébo- européenne qui serve de cadre à la garantie des droits et à la définition des devoirs des communautés maghrébines en Europe. A la faveur de ces initiatives conjuguées, nous pourrons éradiquer les causes d'extrémisme, de fanatisme et de racisme, des deux côtés, et bâtir des relations solides, fondées sur la coopération et l'entente"[727]. En outre, l'élection de la Tunisie au Conseil des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations- unies (ONU) peut être conçue comme une reconnaissance des réalisations accomplies, par ce pays, dans le domaine des droits de l'homme. Selon M. Béchir Tekkari, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, cette élection constitue un événement majeur, *"en ce sens que la Tunisie a été élue haut la main, à une forte majorité des voix (171 sur 191 voix)"*[728]. De même, il a ajouté que *"pour qu'un pays soit membre du Conseil des droits de l'Homme, il doit donner l'exemple en matière de respect effectif de ces droits, respect auquel la Tunisie est entièrement engagée"*[729].

Force est alors de constater que les deux pays (la France et la Tunisie) attachent beaucoup d'importance à l'approche des droits de l'homme d'autant plus que la France salue les initiatives qui sont prises par la Tunisie pour essayer d'encourager la tenue des réformes qui permettrait de réunir l'ensemble des volontés et d'ouvrir véritablement des perspectives d'action commune dans le domaine du respect des droits de l'homme.

Sur un autre répertoire, la lutte contre l'immigration clandestine est aussi une préoccupation majeure tant pour la France que pour la Tunisie. Les deux pays travaillent ensemble à faire en sorte qu'ils puissent mieux appréhender l'évolution de ces flux migratoires. Ainsi, pour la gestion des flux migratoires, M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, s'est prononcé, lors de sa visite en Tunisie : *" dans le domaine de l'immigration, notre souci est d'accroître à la fois les garanties pour chacun de nos Etats et en même temps d'accroître la philosophie et l'esprit d'humanisme qui est le nôtre. La lutte contre l'immigration*

[727] Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Strasbourg, 22 juin 1993.
[728] Point de presse de M.TEKKARI (B.), 15 mai 2006.
[729] Ibid.

clandestine, vous le savez, est une préoccupation majeure, tant pour la France que pour la Tunisie. Nous travaillons donc à faire en sorte que nous puissions mieux appréhender l'évolution de ces flux migratoires. Nous poursuivons ensemble un travail dans ce sens, dans le cadre d'une responsabilité partagée entre les pays du Nord et du Sud.

Je rappelle par ailleurs que l'importance de l'immigration légale permet d'être d'autant plus exigeants, d'autant plus stricts vis-à-vis de cette immigration clandestine. Cette immigration légale fait que nous sommes mobilisés pour apporter un traitement attentif en matière de rapprochement familial. Vous savez que cela fait partie des axes forts de la politique française.

Je veux donc rendre hommage aux nombreux Tunisiens de France dont l'intégration et l'apport à notre pays font honneur à la Tunisie"[730]. Le message que le ministre veut transmettre c'est qu'il faut avoir une vision exacte des problèmes. Il faut savoir pourquoi des gens notamment des Africains subsahariens veulent venir sur le territoire français et européen. A cet égard, certains regardent l'immigration comme une façon de survivre pour eux et éventuellement pour leur famille à laquelle ils envoient un peu d'argent. Et c'est dans ce sens là que M^me^ Michelle Alliot-Marie, ministre de la Défense, s'est exprimée : *"ce n'est pas parce qu'ils ont envie de quitter leur pays de gaieté de cœur. Quand vous parlez avec eux, ils vous disent qu'ils quittent leur famille, leur village, leurs amis, souvent à contrecœur parce que c'est pour eux la seule façon de vivre. Soit ils sont menacés par des massacres, voire des génocides mais il y a alors en général un accueil politique et le problème ne se pose pas. Soit ils ne peuvent tout simplement pas vivre parce qu'ils ne peuvent se nourrir…Alors la vraie question qu'il faut se poser, et qu'on ne se pose pas suffisamment dans nos pays, c'est comment faire en sorte que ces gens puissent vivre décemment chez eux. Et là, je n'entends pas tous ceux qui, la main sur le cœur, disent qu'il est scandaleux de ne pas régulariser les immigrés clandestins ou qu'il est scandaleux de les empêcher d'arriver dire : faisons en sorte que ces gens puissent vivre là où ils le voudraient, c'est-à-dire au milieu de leur famille et de leurs amis.*

C'est la raison pour laquelle le président Chirac appelle depuis des années- mais je dois le reconnaître, souvent en prêchant dans le désert- à ce que les pays qui en ont les moyens aident à un réel développement des pays qui sont à l'origine de l'immigration clandestine. Le jour où les gens auront de l'eau pour avoir des cultures, le jour où ils auront des écoles, le

[730] Conférence de presse de M. VILLEPIN (D. de), Tunis, 14 novembre 2002.

jour où ils pourront vivre chez eux sans crainte de se faire tuer, ils n'iront pas vers l'Europe. Ou quelques-uns uns iront mais ce sera une bonne chose. C'est d'abord comme cela que l'on doit regarder le problème de l'immigration clandestine"[731]. Ceci nous conduit à être certains que la seule solution de fond au problème passe par le développement des pays sources de l'immigration, ce qui va exiger un approfondissement et une plus grande coordination des politiques de coopération européenne, nationale et locale.

Force est de reconnaître qu'entre la France et la Tunisie, il n'y a pas de problème pour l'immigration organisée. Autrement dit, les deux pays sont tout à fait disposés à avoir des accords, à les discuter et à les améliorer, ils sont ouverts, à partir du moment où l'immigration est organisée et officielle. Ils sont tout à fait disponibles pour ouvrir davantage leurs portes. Malheureusement, elle est largement alimentée par des mafias scandaleuses qui, dans des conditions que la morale ne peut que réprouver, abusent des gens d'un peu partout. Elles les font venir en Europe en général et en France en particulier. A cet égard, M. Jacques Chirac s'est prononcé, à l'issue de sa visite en Tunisie : *"… Si on laisse l'immigration clandestine se développer, on ne la maîtrisera plus et un jour ou l'autre, forcément au détriment des immigrés, si j'ose dire, normaux, c'est-à-dire de ceux qui sont là, qui travaillent, qui vivent ou qui se soignent, peu importe, qui ont des raisons particulières d'être là. L'immigration n'est donc pas un problème pour la France. C'est l'immigration clandestine qui est un problème contre lequel nous sommes déterminés à lutter, pour des raisons aussi bien humaines, sociales qu'économiques"*[732]. C'est la raison pour laquelle la Commission d'Enquête du Sénat français (présidée par le sénateur radical de Guyane Georges Othily et créée en octobre 2005, suite aux événements dramatiques de Ceuta et Melilla et suite aux incidents survenus à Mayotte), considère que l'immigration clandestine est *"une réalité inacceptable"*[733] qui exige une réponse *"ferme, juste et humaine"*[734]. Selon cette commission, il faut "connaître, prévenir et traiter" cette délicate question tout en soulignant que l'immigration clandestine dont les immigrés eux mêmes sont les premières victimes, nuit à l'intégration des étrangers en situation régulière et comporte des risques de déstabilisation économique et sociale.

Dans le même ordre d'idées, il faut savoir que les tentatives d'immigration clandestine vers l'Italie se sont multipliées à partir des côtes tunisiennes qui attirent les candidats à

[731] Conférence de presse de M^me^ MICHELE (A.M), Tunis, 2 juin 2006.
[732] Discussion de M. CHIRAC (J.), avec des élèves du lycée Pierre-Mendes-France, Tunis, 5 décembre 2003.
[733] Le journal Chrétien, 14 avril 2006.
[734] Ibid.

"l'Eldorado européen"[735] en raison de leur proximité du littoral italien. A cet égard, le colonel Noureddine Chaâbani, directeur des frontières maritimes de la garde nationale tunisienne, a souligné que *"les autorités tunisiennes qui entretiennent une coopération étroite avec leurs homologues italiennes pour lutter contre l'immigration clandestine, ont renforcé la surveillance des quelque 1.350km de côtes du pays, faisant avorter régulièrement les tentatives des clandestins. Ces derniers sont souvent victimes de passeurs sans scrupules qui leur escroquent des sommes allant de 2.000 à 4.000 euros par tête, sans se soucier de leur assurer les conditions minimales de sécurité"*[736]. Encore, le colonel a avoué qu'*"une femme âgée d'une trentaine d'années qui dirigeait un réseau opérant dans ce trafic a été condamnée au début du mois à 22 ans de prison. D'autres trafiquants avaient écopé de sévères peines d'emprisonnement auparavant. Mais malgré la sévérité des peines prononcées par les tribunaux contre les chefs de réseaux de trafic de clandestins, l'ampleur du phénomène ne semble pas s'atténuer, surtout lors de la période estivale où les conditions climatiques sont généralement plus favorables que pendant le reste de l'année"*[737]. Par conséquent, on est conduit à penser que *"le transport des clandestins est devenu l'une des activités génératrices de richesse"*[738]. C'est ainsi que s'est tenu, dans cette perspective, "l'avenir de l'immigration entre politique de voisinage et politique de blocage", le thème du troisième colloque organisé par le Centre de la Ligue des Etats arabes à Tunis. Ont participé à cette journée, axée sur le présent et les perspectives de l'immigration, des responsables tunisiens et européens et des experts chargés de la question de l'immigration. Et la Tunisie a appelé à une coopération sur la gestion frontalière et les migrations. A ce même titre, M. Abdelaziz El Yamouri, représentant de l'Union européenne (UE) en Tunisie, a appelé *"au renforcement de la coopération avec les pays du Sud dans la lutte contre l'immigration illégale. Et ceci, par l'organisation d'équipes de soutien de l'UE œuvrant à aider les pays d'accueil à traiter les demandes d'asile, à aménager des centres de migration dans les pays d'origine et de transit en Afrique, à créer des portails européens sur la mobilité de l'emploi pour renseigner les pays africains sur les possibilités d'emploi en Europe à créer des programmes de mobilité pour gérer la circulation légale, et à renforcer les patrouilles côtières dans l'objectif de lutter contre l'immigration clandestine"*[739].

[735] Le Quotidien, Assabah de Tunis, 9 juin 2003.
[736] Le Quotidien, Assabah de Tunis, 9 juin 2003.
[737] Ibid.
[738] L'Expression, 24 juillet 2006.
[739] La Presse (Tunis), 8 décembre 2006.

En réalité, principale porte de l'Afrique aux frontières de l'Europe, la Tunisie voit passer chaque année des milliers d'immigrés clandestins dont la traque s'avère difficile et coûteuse. Des ressortissants maghrébins et plus récemment des subsahariens, confrontés aux conflits et à la misère en Afrique, transitent également par ce pays dans l'espoir de gagner l'Europe (Italie, Espagne, France) souvent au péril de leur vie. En revanche, la Tunisie fait preuve de bonne volonté en durcissant ses législations, en multipliant les poursuites et reconduites à la frontière des clandestins et en prônant la coopération euro-méditerranéenne. Malheureusement, le renforcement des contrôles sur le littoral sud n'a pas réussi à décourager les candidats à l'immigration clandestine, souvent, de jeunes chômeurs attirés par la perspective d'un emploi dans "l'Eldorado européen". Et c'est la raison pour laquelle M. Hedi M'Henni, ministre de l'Intérieur, a affirmé, lors du sommet du "dialogue 5+5", à Tunis : *"la Tunisie est un bouclier qui défend les côtes européennes contre l'immigration, par contre, ses moyens sont limités. Nous souhaitons, plus d'aide car nous ne sommes pas les uniques gendarmes de la Méditerranée"*[740]. Ceci nous oblige à dire que contrôler les flux migratoires et lutter ensemble contre l'insécurité nécessite des efforts de l'Europe en faveur des pays modérés avec lesquels elle (l'Europe) partage l'exigence de chasser la violence et l'extrémisme.

Il est frappant de reconnaître que le phénomène d'immigration irrégulière que connaît la République est pour l'essentiel de nature économique et lié à un écart de développement économique et sanitaire entre la France et les pays d'origine des immigrés clandestins. C'est pourquoi la volonté de la France d'agir en faveur du développement des pays moins avancés socialement et économiquement, est constante. En outre, la France et la Tunisie envisagent ensemble des actions et un renforcement de leurs moyens en commun, notamment, des exercices dans le domaine maritime dont le but est de lutter contre divers trafics et contre l'immigration clandestine. Et c'est dans cette ligne que s'est inscrite la visite, en Tunisie, de M^{me} Michelle Alliot-Marie, ministre de la Défense. Cette dernière s'est exprimée en ces termes : *"le dialogue "5+5" en matière de défense tel que nous l'avons initié doit nous permettre de nous rassembler…, et d'apporter notre contribution à la lutte contre les trafics de toute sorte…, contre l'immigration illégale…Ces coopérations politiques, économiques et militaires sont essentielles pour nous. Mais il faut bien se dire que même avec tous ces matériels, ces relations seraient inefficaces s'il n'y avait pas derrière une communauté des âmes. C'est par la richesse de la relation humaine et des relations personnelles que nous*

[740] Document n° 1861, Assemblée nationale (A.N), Projet de loi, 23 octobre 2004.

savons tisser les uns et les autres dans nos activités, que nous développerons notre efficacité"[741].

Grosso modo, il convient, finalement, de conclure qu'en ce qui concerne le volet sécuritaire dans le respect des droits de l'homme, il s'avère que la coopération entre la France et ses trois partenaires privilégiés (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), est très dense.

[741] Allocution de M[me] MICHELE (A.M), devant la communauté française lors de la réception à la Résidence de France, Tunis, 2 juin 2006.

PARTIE II :

Les différents aspects de l'action diplomatique française vis-à-vis des Etats du Maghreb

Il importe de rappeler que l'histoire moderne des relations entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée remonte, comme l'a souligné Paul Balta, à Charlemagne et au calife Haroun Al-Rachid qui échangent ambassades et présents. Depuis ce moment jusqu'aux années 90, la politique de la France cherche un rôle international par l'intermédiaire de l'espace méditerranéen. En effet, la fin de la guerre froide et la guerre du Golfe ont fait émergé de nouveaux cadres coopératifs multilatéraux. Un temps nouveau s'est levé, celui du partenariat avec lequel la dimension euro-méditerranéenne devient un instrument approprié pour l'énoncé d'une politique méditerranéenne. Dans cette perspective, la France peut jouer un rôle majeur dans un concert européen. En outre, avec la conviction qu'elle doit rester maîtresse et doit fortement s'exprimer sur les problèmes et également sur l'avenir de la Méditerranée, il s'agit, ici, particulièrement de la région du Maghreb, la France, qui ne manque pas d'atouts, entend les utiliser en tenant compte des facteurs d'attraits et de liens qu'elle conserve avec l'ensemble des pays du Maghreb. A vrai dire, l'inventaire de ce qui est en cours entre ce dernier et la France est très riche. Autrement dit, les pays d'Afrique du Nord constituent un axe essentiel de l'action extérieure de la France qui entend œuvrer au rapprochement de ses partenaires dans le cadre du processus euro-méditerranéen. La relation de la France avec les pays d'Afrique du Nord s'inscrit également dans le cadre du dialogue informel, mené dans différentes enceintes euro-méditerranéennes qui ont su montrer de plus en plus leur dynamisme. Ces enceintes de dialogue informel ont permis, effectivement, à la France, en partenariat avec ses voisins méditerranéens, de proposer un certain nombre d'actions concrètes de coopération régionale en faveur des pays du Maghreb. Ainsi le Forum méditerranéen et le processus de Barcelone, par exemple, constitueront les deux piliers de la politique française à la recherche d'un espace de visibilité, garant du leadership de la France en Méditerranée. Mais, le discours des idées constitue, également, les instruments d'une politique qui se répète au long des siècles. Il s'en suit ainsi que la France doit avoir un rôle plus dynamique dans la mise en œuvre des solutions aux problèmes pendants dans cette Méditerranée dont la plus pertinente est l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb, complément nécessaire de leur association étroite à l'Union européenne, conçue comme l'une des réponses aux difficultés que rencontre la région : chômage, pauvreté, mauvaise gouvernance, violence sociale… etc. Par ailleurs, pour ce qui a trait à la sécurité, il va de soi que le principal problème réside dans les relations Sud-Sud, c'est-à-dire dans les relations entre les pays du Maghreb eux- mêmes. Ce problème s'identifie, essentiellement, à la question fondamentale de l'inviolabilité des frontières héritées de l'ère coloniale et à la manière dont chaque pays envisage l'équilibre des forces dans la région. Ce sont les divergences de vue à

propos de cet équilibre qui ont abouti à la guerre dans le Sahara occidental et auparavant au conflit entre le Maroc et l'Algérie tant au Sahara occidental que dans la Guerre du désert de 1963. Ce sont ces mêmes divergences qui sont à l'origine du litige entre la Libye et la Tunisie, litige qui a dégénéré en conflit armé en 1983, lorsque la Libye a attaqué Gafsa. Or, la question de sécurité en Afrique du Nord ne peut laisser les pays européens indifférents car elle, la sécurité, ne se limite pas à cette région. Ainsi, on s'interroge de plus en plus sur le rôle que pourront avoir les différents acteurs comme la France en particulier en raison de la proximité géographique quoi que le Maghreb commence à la pointe de la péninsule ibérique et une crise grave dans la région ne manquerait pas d'avoir de profondes répercussions sur les pays européens voisins. Il ressort alors de toutes ces révélations qu'on peut reconnaître l'implication de la France en faveur de la Méditerranée maghrébine, région avec laquelle elle entretient des relations, particulièrement, denses, fondées sur le dialogue et le respect mutuel. Pour bien illustrer ces idées, notre axe de réflexion abordera, en premier temps, un autre cadre relationnel de la coopération franco- maghrébine en présentant sa politique qui vise d'une part, à encourager le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE) et d'autre part, à favoriser l'intégration régionale inter- maghrébine(**Chapitre I**) et en deuxième lieu, on abordera l'implication ou l'intervention de la France dans la gestion des crises régionales à l'intérieur du Maghreb en évoquant, comme titre d'exemple, le conflit du Sahara occidental (**Chapitre II**).

Chapitre I : Un autre cadre relationnel de la coopération franco-maghrébine

Il importe de rappeler que le bassin occidental de la Méditerranée où se trouvent les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA), continue à présenter, depuis l'ère des indépendances, pour la France un intérêt particulier. En effet, le poids du passé, la place des intérêts convergents, les volontés politiques de la part des dirigeants et le rôle de la France en tant que puissance pertinente expliquent, dans une large mesure, la continuation et le renforcement des relations franco- maghrébines. Dans ce cadre s'inscrit cette continuité dans la politique méditerranéenne de la France. Alors, quel serait le rôle de cette dernière d'une part, dans le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE) (**Section I**) et d'autre part, dans l'intégration Sud-Sud, souvent déficiente (**Section II**).

Section I : La France vise à encourager le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE)

Quelles que soient ses motivations, la France apparaît comme le pays le plus dynamique et entreprenant dans le projet euro-méditerranéen. Par ailleurs, elle a également formulé l'idée d'instaurer une coopération renforcée entre l'Union européenne (UE) et des blocs régionaux au Sud comme le Maghreb : il s'agit là d'encourager l'intégration Sud-Sud souvent déficiente. Concrètement, cela signifie la nécessité d'une consolidation de l'acquis de Barcelone dans ses dimensions politiques, économiques et humaines. La nouvelle politique européenne de voisinage, lancée en 2003, est de nature à renforcer les liens entre une Europe élargie en période de transition et une rive sud de la Méditerranée qui envisage l'Europe comme l'espoir de résoudre ses crises et de construire ensemble un avenir meilleur. Dans cet esprit, la politique de la France vise à pérenniser et à approfondir encore cette relation dans une logique de soutien aux réformes et de renforcement de la stabilité régionale. En effet, la relation singulière qu'entretient la France avec les Etas du Maghreb notamment le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, lui confère un rôle particulier dans la région en général et pour réorienter le processus de Barcelone en particulier. Et comme l'a exprimé M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères : *"…De ces trois pays sont issus la majorité des ressortissants étrangers résidant en France ainsi que plusieurs millions de citoyens français qui y sont nés ou dont les parents y sont nés. Il est fondamentalement dans l'intérêt de la France de contribuer de façon*

déterminante à la modernisation économique, sociale et politique au Maghreb afin d'assurer paix, justice, sécurité et prospérité de part et d'autre de la Méditerranée et d'éviter que celle-ci ne devienne une zone de fracture"[742]. Ceci ramène à nous interroger sur les implications de la France, en tant qu'un pont entre les deux rives, dans son encouragement au rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union Européenne. C'est ainsi qu'on va évoquer ses interventions et ses contributions actives d'une part, au niveau du processus euro-méditerranéen de Barcelone (**Sous section I**) et d'autre part, au niveau d'autres enceintes informelles de dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée : dialogue "5+5" et Forum méditerranéen (**Sous section II**).

Sous section I : Au niveau du processus euro- méditerranéen de Barcelone

Il importe de reconnaître que la France est particulièrement active dans le processus Euromed où elle milite en faveur de coopérations plus étroites entre l'Union européenne et le Maghreb et soutient la demande du Maroc d'obtenir un "statut avancé" qui confirmera sa relation privilégiée avec l'Europe. Dans cet esprit, il nous paraît fondamental d'insister sur deux idées principales : la première concerne les propositions que la France a faites en faveur d'une relance du processus de Barcelone (**Paragraphe 1**) et la seconde se rapporte au soutien français à la demande marocaine d'un statut avancé dans "l'association euro-méditerranéenne" (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Des propositions françaises ambitieuses en faveur d'une relance du processus de Barcelone

On ne manque pas de rappeler que la France a un rôle tout particulier à jouer dans une démarche volontariste en faveur du monde maghrébin. Non par obligation, par construction intellectuelle ou même par crainte. Mais bien parce qu'elle partage avec la rive Sud de la Méditerranée un destin commun. Pour la France, les rives Nord et Sud de la Méditerranée ne peuvent que travailler ensemble à l'édification d'un monde plus sur, plus prospère et plus tolérant. En mobilisant ses ressources européennes dans le champ méditerranéen et dans le cadre du processus de paix, la France valorise son rôle de leader sur la scène régionale. De plus, elle inhibe ou affiche son appartenance à l'Union européenne selon un jeu à géométrie

[742] El Watan, « *Une tragédie inexcusable* », 8 mai 2005.

variable. L'allocation de ressources issues de son appartenance à l'Union européenne ou de sa participation au Conseil de sécurité des Nations- Unies, employée de manière cumulative ou soustractive, concourt à produire des effets de puissance. Dès lors que son ancrage à l'Union européenne ou au Conseil de Sécurité sert sa propre "stratégie", la mobilisation des ressources européennes et onusiennes est garante de sa prééminence régionale sur ses partenaires. En outre, la France a toujours été l'un des moteurs en Europe de la construction euro-méditerranéenne et elle entend le demeurer en dépit des obstacles politiques et économiques notamment. Par ailleurs, elle a également formulé l'idée d'instaurer une coopération renforcée entre l'Union européenne et des blocs régionaux au Sud comme le Maghreb : il s'agit là de renforcer l'intégration Sud- Sud souvent faible. Ainsi, la France a lancé des propositions ambitieuses en faveur d'une relance du processus de Barcelone. Ce dernier doit être amélioré. C'est ainsi que lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), M. Jacques Chirac s'est exprimé en ces termes : *"le processus de Barcelone nous concerne tous : il concerne bien sûr, au premier chef, les trois pays du Maghreb, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, liés à l'Europe par un accord d'association. Mais il concerne aussi la Libye et la Mauritanie, qui étaient d'ailleurs représentées à Naples.*

Comme vous le savez, la France a présenté, à l'occasion de cette Conférence, avec l'appui de huit de ses partenaires européens, des propositions pour une relance du processus de Barcelone. Parce qu'elle veut aller de l'avant, sans se laisser arrêter par les obstacles qui entravent encore la construction de l'espace euro-méditerranéen.

Nous devons en effet progresser, notamment dans le domaine économique. C'est le sens de nos propositions pour des coopérations renforcées entre l'Union européenne et les pays du Maghreb liés par un accord d'association. En encourageant et en dynamisant l'intégration économique maghrébine, en amenant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie à travailler ensemble, avec l'Europe, dans les secteurs économiques prioritaires comme l'énergie, la gestion de l'eau, les transports ou encore les technologies de l'information, ces coopérations érigeront le Maghreb en région «pilote», dont l'exemple aura vocation à rayonner et à s'étendre à tous les pays de la rive Sud. Je pense, bien entendu, à l'initiative d'Agadir, qui prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange entre deux pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie et deux pays du Machrek l'Egypte et la Jordanie. Nous voulons montrer que l'intégration régionale est l'instrument par excellence du développement économique et de la confiance… Alors, soyons imaginatifs et ambitieux.

Ensemble, voyons loin et situons-nous à la hauteur des magnifiques enjeux de notre rapprochement : l'essor de nos peuples, leur rencontre dans le respect de chacun, la paix entre des pays qui n'auront plus pour dessein qu'échanger, entreprendre, coopérer et partager le progrès…"[743].

Dans cette perspective du rapprochement, il convient de souligner que les Etats- unis ont l'ambition d'établir une zone de libre-échange avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée et s'inspirent de la politique de l'Union européenne. Cependant, éloignés géographiquement de la zone, ils sont moins concernés par sa sécurité, tandis que l'évolution des pays de la région est majeure pour les Européens. C'est ainsi que la France affirme que pour les pays du bassin méditerranéen, les Etats- Unis ne sont pas les meilleurs garants de leur stabilité et que ces pays précités restent au cœur des priorités de la politique étrangère européenne principalement la France qui a noué dans la région, en particulier au Maghreb, des liens puissants, indestructibles, ceux de l'histoire mais aussi ceux du cœur. Dans cette optique, il semble opportun d'évoquer la déclaration faite par M. Bernard Emié, directeur d'Afrique du Nord, Moyen- Orient au Ministère des affaires étrangères : *"…Les Etats de l'Union européenne sont leurs voisins directs et les meilleurs garants de leur stabilité. Notre objectif est de répondre à leurs attentes, de les aider et les rapprocher de l'Union européenne à travers un partenariat privilégié. Compte tenu du blocage du processus de Barcelone, il convient d'exploiter de nouvelles pistes, notamment en développant la coopération de sous-ensembles régionaux sur certains domaines, nos relations avec le Maghreb étant très denses"*. M. Emié a ainsi insisté sur la nécessité de privilégier le noyau dur à travers des dialogues en comité plus restreint que le processus de Barcelone, tels le Forum méditerranéen ou le dialogue «5 + 5».

Cette zone, a-t-il affirmé, **"***doit recevoir toute notre attention, et faire partie de notre zone de solidarité prioritaire. Pour cela, il est nécessaire de comprendre les sources du «mal-développement», car celui-ci est à l'origine de l'instabilité. L'image de la France est forte dans le monde arabe… et ces pays expriment une demande de présence plus forte de la France dans la région. Or notre sécurité dépend de l'évolution de cette zone car il n'est désormais plus possible de se protéger des répercussions des conflits***"**[744]. Il n'est pas, alors, illusoire de penser que la France veut que son action, sur le plan européen, soit active et

[743] Discours d'ouverture de M. CHIRAC (J.), lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis, 5 décembre 2003.
[744] Conférence prononcée par M. Emié (B.), « *La politique de la France dans la zone Afrique du Nord - Moyen-Orient : les principaux enjeux* », 10 mai 2003.

visible vis-à-vis de la région maghrébine notamment les Etats du Maghreb central à savoir : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie car ces derniers sont apparus comme les pays les plus dynamiques et entreprenants dans le projet de l'intégration maghrébine. C'est ainsi que la France est prête, par tous les moyens, à soutenir ces Etats afin de les ancrer à l'Union européenne. Et c'est dans ce contexte que M. Jacques Chirac s'est exprimé devant la communauté française établie en Tunisie : *"… J'ai renouvelé notre soutien aussi à l'ancrage de la Tunisie à l'Union européenne, à son engagement dans la construction de l'espace euro méditerranéen et dans son engagement en faveur de l'intégration maghrébine"*[745]. En fait, quant à la politique extérieure de la Tunisie, on ne manque évidemment pas de reconnaître que cette dernière revendique sa dimension méditerranéenne. Sa participation dynamique au Forum méditerranéen, son implication en faveur du dialogue "5+5" et son rôle actif dans le processus euro- méditerranéen visent à renforcer son ancrage à l'Union européenne, son principal partenaire. En outre, la Tunisie est le premier pays du bassin méditerranéen à avoir signé, le 17 juillet 1995, un accord d'association de "nouvelle génération" avec l'Union européenne. De même, l'Algérie et l'Union ont signé, le 22 avril 2002, un accord d'association qui symbolise pour M. Abdelaziz Bouteflika *"une relation nouvelle et durable pour un avenir de solidarité et de coopération"*[746]. D'un point de vue politique, *"cet engagement ouvre de larges perspectives de dialogue au service d'un partenariat global"*[747]. D'un point de vue économique, il *"consacre un ancrage réel de l'Algérie à l'Europe communautaire"*[748]. Pareillement, pour le Maroc, son ancrage à l'Union européenne demeure une priorité de sa politique extérieure. L'accord d'association, Union européenne-Maroc, est entré en vigueur le 1er mars 2000. Parallèlement, le Maroc a signé un accord de libre-échange avec les Etats- unis qui est entré en vigueur le 1er janvier 2006.

Dans cette perspective, il convient de rappeler que ces trois principaux pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), aujourd'hui partenaires privilégiés de l'Union européenne au Sud de la Méditerranée, ont été durant des décennies des colonies françaises. Et depuis de longues années, les témoignages ne manquent pas pour attester qu'au sein des instances dirigeantes de l'Union européenne, les représentants des principaux Etats membres ont admis que la gestion des "affaires maghrébines" de l'Europe était avant tout une "affaire intérieure française". Au-

[745] Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant la communauté française établie en Tunisie, Tunis, 5 décembre 2003.
[746] Point de presse, « *L'Algérie, un pays éprouvé qui a besoin de l'Europe* », 16 Juin 2003.
[747] Ibid.
[748] Ibid.

delà des pétitions de principe, cet héritage colonial pèse toujours très lourd dans la définition des politiques de l'Union européenne sur la rive Sud de la Méditerranée. Dans cette optique, il est opportun d'évoquer la citation de Rémy Leveau : *"pour l'Union européenne, tout reste à construire (le processus de Barcelone est en marche), depuis une politique d'immigration et d'accueil jusqu'à celle d'un élargissement européen vers le Sud dont la Turquie pourrait servir de modèle : la France, de par son histoire et sa diplomatie, a un grand rôle à tenir dans cette orientation méditerranéenne où l'Union devra accepter de collaborer pleinement avec les Etats-Unis"*[749].

Force est cependant de rappeler que le partenariat euro-méditerranéen, plus connu sous le nom de processus de Barcelone, lancé en 1995 et traduit par la signature d'accords d'association entre chacun des Etats méditerranéens du Sud et l'Union européenne, a été initié notamment par la France qui déploie, régulièrement, dans le cadre de ce processus, des efforts pour enrichir le partenariat euro- méditerranéen qui demeure le cadre central et privilégié de la coopération entre l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée. Ainsi, Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, a souligné qu'*"il s'agit à la fois de pouvoir faire plus et mieux ensemble, avec des moyens renforcés et de meilleures méthodes. Des plans d'action ont ainsi été adoptés avec plusieurs des pays concernés par la politique de voisinage, qui dressent des priorités de court terme et de moyen terme pour accélérer leur rapprochement vers l'Union européenne. Un plan d'action est également envisagé avec l'Algérie à la suite de l'excellente nouvelle que représente sa toute récente ratification de l'accord d'association signé en 2002 avec l'Union européenne"*[750]. Dans ce contexte, on peut dire que la France voit dans le processus de Barcelone l'occasion d'échanges multilatéraux avec ses partenaires, sur des thèmes communs à savoir : concertation politique, sécurité, migration, intégration économique…etc. Dans cet esprit, il peut être utile d'évoquer la vision de M. Philippe Douste-Blazy : *"… Nous partageons avec ces pays une proximité culturelle et des enjeux communs : liens avec la France et avec l'U E., défi de la mondialisation, pression islamiste, pression migratoire (comme pays d'émigration et, de plus en plus, comme pays de transit), terrorisme (notamment comme cibles)*.

[749] LEVEAU (R.), « *La France, l'Europe et la Méditerranée : un espace à construire* », Politique étrangère, 4/2002.
[750] El Watan, 8 mai 2005.

Tous ces liens privilégiés appellent une approche et des réponses globales à l'échelle de la zone Maghreb, dont l'intégration, que nous appelons de nos vœux, est un enjeu majeur pour les pays concernés, comme pour nos relations avec eux"[751].

Afin de relancer le processus de Barcelone qui, après dix ans d'existence, selon un avis largement partagé, piétine, la France a fait diverses propositions d'une ampleur d'importante. Pour ce faire, la célébration du 10ème anniversaire du partenariat euro- méditerranéen était une occasion formidable de relancer cette grande ambition. L'objectif de construire une zone de paix, de sécurité et de prospérité partagée entre peuples de la Méditerranée est plus que jamais pertinent. A cet égard, peut-on citer, à titre d'exemple, les propositions faites par Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères : *"… Pour cela, il nous semble essentiel de travailler à la fois sur les méthodes et le contenu du processus euro- méditerranéen. Nous devons ensemble renforcer la dimension partenariale et le caractère paritaire de ce processus, nous fixer des objectifs, nous donner les moyens d'une évaluation conjointe de nos programmes et engager une communication publique plus lisible pour les populations et les sociétés civiles. Nous devons aussi nourrir la dimension politique du partenariat de deux façons : d'une part, en travaillant de façon plus active à la promotion de l'État de droit et de l'ouverture politique et au respect des droits de l'homme et des libertés publiques; d'autre part, en mettant l'accent sur le dialogue politique régional, la promotion du règlement des conflits, les coopérations concrètes en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de non-prolifération, de protection civile et de prévention des catastrophes naturelles.*

Sur le terrain économique, l'objectif est d'encourager un développement durable et créateur d'emplois dans les pays du sud de la Méditerranée. Nous devons accélérer les efforts pour la mise en place de la zone de libre-échange à l'horizon 2010, renforcer l'efficacité des instruments financiers considérables mis à la disposition des pays méditerranéens du Sud, puisqu'ils représentent en 2004 un flux annuel de 3 MDS d'euros à travers les dons du programme MEDA et les prêts de la BEI (Banque Européenne d'Investissements) et améliorer les programmes d'assistance sectorielle, notamment industrielle. Il nous semble essentiel de développer un dialogue économique et financier à haut niveau entre l'ensemble des partenaires. Enfin, nous devons être plus volontaristes sur le troisième volet du processus, qui concerne l'éducation, les échanges entre sociétés civiles et le dialogue des cultures. De nouveaux instruments ont été récemment mis en place. Il faut nous appuyer sur eux, qu'il

[751] Intervention de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) au Quai d'Orsay, 20 mars 2007.

s'agisse de la plateforme des ONG (Organisations non- gouvernementales) du forum civil Euromed ou de la fondation Anna Lindh pour le dialogue des cultures, qui vient d'être inaugurée à Alexandrie. Apprenons à mieux coopérer avec ces institutions, apprenons à mieux utiliser leurs ressources !"[752].

Dans cette perspective, on ne manque évidemment pas de reconnaître que la conférence ministérielle euro méditerranéenne, dite "Barcelone VII", qui s'est tenue à Luxembourg, les 30 et 31 mai 2005, réunissant les 35 pays partenaires du processus de Barcelone et faisant suite aux réunions ministérielles à mi-parcours de la Haye (novembre 2004) et Dublin (mai 2004) et à la conférence ministérielle "Barcelone VI" de Naples (décembre 2003), a été effectivement l'occasion pour la France de réaffirmer son attachement à la place centrale du partenariat Euromed dans les relations de l'Union européenne avec les partenaires méditerranéens, de rappeler les avancées significatives du dialogue politique auxquelles la France a contribué et sa volonté de poursuivre dans cette direction, d'insister sur la nécessité de poursuivre l'intégration régionale, de rappeler son attachement à ce que le futur instrument de voisinage et de partenariat soit à la hauteur des relations stratégiques que l'Union entretient avec ses partenaires historiques du Sud de la Méditerranée, et de proposer des méthodes rénovées pour une gestion plus partenariale du processus en s'inspirant des méthodes de la politique régionale de l'Union en commençant par quelques régions pilotes de la rive Sud. Dans ce même ordre d'idées, M. Michel Barnier, qui a représenté la France à la conférence ministérielle euro-méditerranéenne, dite "Barcelone VII", s'est exprimé : *" …Je suis venu dire à nouveau l'attachement de la France à ce processus dit "de Barcelone", à ce dialogue euro-méditerranéen, à ce partenariat. Avant que nous n'en commémorions le dixième anniversaire, je dois dire que pour moi, en réalité, ce n'est pas de la commémoration dont il s'agit, c'est de nouveaux dynamismes dans ce partenariat entre les deux rives de la méditerranée…*

Ce partenariat doit se développer sur les plans politique, économique, social et culturel et il doit avoir toute sa place dans la nouvelle politique de voisinage de l'Union européenne.

J'ai redit…ma proposition que l'on expérimente dans certaines régions de la rive sud les méthodes de la politique régionale européenne que j'ai eu l'honneur de gérer pendant cinq ans à Bruxelles, parce que je pense que ces méthodes sont efficaces pour créer un vrai progrès dans la durée"[753]. Encore, il a déclaré : *"…Notre pays est déterminé à donner au*

[752] El Watan, 8 mai 2005.
[753] Déclaration de M. BARNIER (M.), Conférence euro- méditerranéenne, Luxembourg, 31 mai 2005.

partenariat euro- méditerranéen un nouvel élan, et c'est cette idée que je défendrai auprès de nos partenaires les 30 et 31 mai prochains, à Luxembourg, à l'occasion de la conférence ministérielle euro- méditerranéenne… A quelques mois du 10ème anniversaire du processus de Barcelone, le moment me paraît d'autant plus propice pour relancer notre dialogue que les conditions d'une plus grande coopération sont aujourd'hui réunies… Il s'agit ainsi de rester fidèle à ce qui demeure notre objectif prioritaire depuis le lancement du processus de Barcelone : mettre un œuvre un partenariat global et durable, au service de la paix, de la prospérité et de la compréhension mutuelle entre les deux rives de la Méditerranée"[754]. En outre, il faut savoir que dans le cadre de cet anniversaire, la France a exposé ses priorités pour la relance du partenariat euro- méditerranéen. A cet égard, elle a proposé, pour la réussite de ce partenariat, une évaluation conjointe et objective des acquis. Ses objectifs devront être clairs, décidés d'un commun accord dans chacun des trois volets qui font le processus de Barcelone. Enfin, ce partenariat devra s'accompagner d'une communication publique plus visible et mieux lisible pour les différents acteurs de la société civile. Tout d'abord, s'agissant du premier volet faisant le processus de Barcelone : le dialogue politique, la France lance l'idée de travailler ensemble de façon plus active à la promotion de l'Etat de droit, à l'enracinement de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés publiques. Aussi, elle sollicite de faire preuve de davantage de volontarisme en matière de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de protection civile et de prévention des désordres liés à la nature. Ensuite, en ce qui concerne le deuxième champ d'action à savoir : le terrain économique et particulièrement l'action pour un développement durable, créateur de richesses et d'emplois, la France propose de bien réfléchir ensemble aux moyens de renforcer l'intégration économique et commerciale Sud-Sud, qui tarde à se concrétiser, aux nouvelles perspectives financières et commerciales de réduction des déséquilibres Nord-Sud. En outre, quant au sujet de la zone de libre échange euro- méditerranéenne qui est d'ores et déjà prévue à l'horizon 2010, la France avance l'idée de bien se mobiliser pour accélérer sa mise en place, pour transformer l'épargne, pour drainer les investissements et renforcer ainsi l'efficacité des instruments financiers considérables que l'Union européenne met au service des pays méditerranéens. Et c'est dans ce sens qu'il convient d'invoquer, comme titre d'exemple, l'intervention du représentant de la France, M. Michel Barnier, à la conférence ministérielle euro- méditerranéenne, dite "Barcelone VII" : *"... Le développement durable est le prolongement de notre interdépendance. A nous de renforcer l'efficacité de l'aide en sachant la faire évoluer, mais*

[754] Tribune de M. BARNIER (M.), dans "Charq et Awsat", « *Vers un partenariat euro- méditerranéen approfondi et renouvelé* », Paris, 29 mai 2005.

aussi en développant sur le terrain les pratiques de la bonne gouvernance économique, respectueuse d'une redistribution plus équitable des fruits de la croissance.

Et pourquoi ne pas nous inspirer, dans le cadre de la modernisation de l'instrument financier de notre partenariat, de la politique régionale mise en œuvre par l'Union européenne ? A partir de quelques régions pilotes de la rive sud, cette politique de solidarité par excellence, qui a très largement fait ses preuves sur notre continent, pourrait garantir à terme une meilleure cohésion économique, sociale mais aussi territoriale dans l'ensemble du bassin méditerranéen"[755]. Enfin, s'agissant du dernier volet de la coopération : l'éducation et le dialogue entre les civilisations, la France a proposé de devoir y porter la plus grande attention. C'est ainsi que M. Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères, s'est prononcé : *"... Il va sans dire qu'aucun des efforts que nous pourrons faire dans le domaine politique ou économique ne saurait être durable sans une meilleure connaissance de l'autre, de son histoire et de ses valeurs…*

La formation des esprits est la clé du développement méditerranéen. C'est à travers elle avec l'instauration d'un dialogue pluriel et critique que nous renouerons les fils du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel commun dont tous les peuples, au nord et au sud de la Méditerranée, sont les héritiers… C'est cette solidarité à laquelle il nous appartient aujourd'hui de donner une force nouvelle en trouvant la voie moderne d'une coopération plus étroite et mieux assurée dans les réalités du monde méditerranéen"[756]. Il en résulte que la France veut faire de la région euro-méditerranéenne un lieu de dialogue entre les citoyens et de coopération entre les économies. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, comme titre d'exemple, la citation de Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de l'Europe, il ne disait pas autre chose lorsqu'il parlait en 1950 des frontières de l'Europe, ces frontières qui, *"au lieu d'être des barrières qui séparent, (...) devront devenir des lignes de contact, où s'organisent et s'intensifient les échanges matériels et culturels; elles délimiteront les tâches particulières de chaque pays, les responsabilités et les initiatives qui lui seront propres, dans cet ensemble de problèmes qui enjambent les frontières et même les continents, qui font que tous les pays sont solidaires les uns des autres"*[757]. En outre, pour la France, son engagement au cœur du bassin méditerranéen, le Maghreb en particulier, est plus que jamais d'actualité.

[755] Tribune de M. BARNIER (M.), dans "Charq et Awsat", « Vers un partenariat euro- méditerranéen… », Op. Cit.
[756] Ibid.
[757] SCHUMAN (R.), « *Pour l'Europe* », Paris : Editions Nagel, 1963, p. 34.

Plus précisément, la connaissance intime que la France a de cette région et des enjeux stratégiques en Méditerranée lui confère un rôle particulier dans la région en général et pour réorienter le processus de Barcelone en particulier, c'est ainsi qu'elle est, de plus en plus, invitée, par les pays de la région concernée, à jouer son rôle comme partenaire politique et à dépasser sa fonction traditionnelle de fournisseur de ″commerce et d'aide″. A ce propos, il peut être utile d'invoquer l'intervention de M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères : ″*…Beaucoup de facteurs plaident pour une implication renforcée de la France dans cette région, comme pont entre les deux rives, via notamment le Maghreb. Le passé, par les liens historiques et la proximité géographique; le présent, par l'imbrication des liens humains, culturels et commerciaux entre nos pays; enfin l'avenir, par la communauté de destins qui nous lie indiscutablement*″[758]. De même, lors du sommet franco-espagnol, M. Jacques Chirac, s'est exprimé : ″*…Nous avons évoqué nos rapports avec le Maghreb : c'est un sujet de préoccupation commun et en particulier dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone. Nous avons là aussi la même approche, les mêmes ambitions, les mêmes objectifs et nous les exprimerons très clairement dans une réunion convoquée par le premier ministre espagnol qui aura lieu à Barcelone en 2005 pour le dixième anniversaire du lancement du processus de Barcelone, du partenariat euro- méditerranéen, une réunion qui aura lieu au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement*″[759].

Force est, alors, de remarquer que le souci de la France est de rendre le processus de Barcelone plus concret, plus efficace et plus constant et c'est dans cette voie qu'elle s'est, clairement, réengagée. Ainsi, M. Renaud Muselier a informé que ″*la France a tout récemment transmis à Rome un document de travail comportant des pistes de réflexions pour la relance du partenariat, autour d'objectifs simples : introduction d'une véritable co- responsabilité pour promouvoir et accompagner les réformes indispensables au sud de la Méditerranée; associer plus étroitement les partenaires du sud à la prise de décision; enfin se donner les moyens d'un véritable dialogue en matière de droits de l'Homme et de démocratisation*″[760]. En outre, pour la France, la coopération renforcée avec, essentiellement, les trois pays du Maghreb : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, constitue une des voies de relance du processus de Barcelone pour renforcer leur intégration, ce qu'elle a fait, effectivement, à Marseille en

[758] Conférence prononcée par M. MUSELIER (R.), « *la politique méditerranéenne de la France* », devant les auditeurs des SMHES (Méditerranéenne des Hautes études stratégiques), 15 novembre 2003.
[759] Conférence de presse conjointe de M. CHIRAC (J.) et de M. ZAPATERO (J.L), lors du Sommet franco-espagnol, Saragosse, Espagne, 17 décembre 2004.
[760] Conférence prononcée par M. MUSELIER (R.), « La politique méditerranéenne… », Op. Cit.

2002. A cet égard, M. Yves Aubin de la Messuzière, ambassadeur de France en Tunisie, s'est prononcé, comme d'autres personnalités politiques, en ces termes : *"…L'absence d'intégration régionale transversale, plus particulièrement inter-maghrébine, facteur essentiel de stabilité et de développement économique, a constitué aussi un frein à la construction de notre espace commun…"*[761]. Ainsi, la France, en saisissant l'occasion du dixième anniversaire du processus de Barcelone en 2005, a insisté sur une politique ambitieuse de voisinage qui doit aussi se développer en direction des pays de la rive Sud de la Méditerranée, dans la perspective de leur association renforcée à l'Europe. C'est pour cela, lors de la clôture de la XII^{ème} conférence annuelle des ambassadeurs réunis à l'Elysée, Jacques Chirac a affirmé, lorsqu'il a abordé le chapitre des relations de l'Union européenne avec le Maghreb : *"... Nos relations avec le Maghreb demeurent plus que jamais une priorité politique et stratégique de notre action extérieure"*[762]. Néanmoins, l'élargissement de l'Europe vers de nouveaux voisins : les pays de l'Est, a suscité dans les pays de la région maghrébine, des sentiments de craintes et de doutes sur leur destinée commune au sein de l'Union européenne car, comme certains le pensent : *"...Il n'est pas inéluctable que l'élargissement de l'UE vers l'Est ait pour conséquence une marginalisation de la Méditerranée"*[763]. Et c'est dans cette ligne que certains observateurs ont justement jugé que *"l'Europe qui s'ouvre à l'Est oublie trop son Sud"*[764]. A cet égard, il est opportun de rappeler, brièvement, que ce concept, qui vise à développer de nouvelles relations de voisinage, a été proposé par la Commission européenne en mars 2003 et approuvé par le Conseil européen le 16 juin de la même année. Le processus d'établissement de ces nouvelles relations comporte des ouvertures dans les trois piliers de l'Union. Ainsi, selon le président de la Commission européenne, M. Romano Prodi et le commissaire compétent, M. Chris Patten, il sera proposé, dans le pilier communautaire, de participer progressivement au marché intérieur avec un rapprochement des législations, de s'intégrer aux grands réseaux européens, d'obtenir des relations commerciales privilégiées et des coopérations pour de nombreuses politiques communautaires. Des rapprochements sont envisagés dans le domaine de la politique étrangère et il en est de même dans le troisième pilier de la justice et des affaires intérieures où la coopération serait intensifiée sur de

[761] L'Economiste du 25 mai au 8 juin 2005.
[762] El Watan, 29 août 2004.
[763] L'Economiste du 25 mai au 8 juin 2005.
[764] Cité dans le Discours de GAUDIN (J.C), Sénateur- Maire de Marseille, « *Marseille doit être à la Méditerranée ce que Strasbourg est à l'Europe* », Marseille, juin 2000.

nombreux thèmes. Ce processus pourrait aller jusqu'à *"tout sauf la participation aux institutions de l'Union"*[765].

Dans le cadre de cette politique européenne de voisinage, on ne manque évidemment pas de reconnaître que la France, l'un des pays membres de l'Union européenne les mieux à même de plaider la cause d'une avancée du processus de Barcelone auprès de ses partenaires du Nord comme du Sud, a un rôle majeur à jouer dans cet esprit. Ainsi, elle a proposé la mise en œuvre d'un partenariat renforcé entre le Maghreb et l'Union européenne dans le cadre du processus de Barcelone. Dans ce contexte, prend-on- à titre d'exemple la déclaration faite par M. Jacques Chirac en s'adressant à ceux qui ont perçu l'élargissement de l'Union européenne vers l'Est comme un retrait par le Sud : *"…L'Union européenne, réalisant à l'Est son union historique, ne se détournera pas de sa rive Sud. Elle honorera ses engagements. Notre rapprochement euro- méditerranéen portera, je le sais, tous ses fruits! Nous nous sommes réjouis de l'initiative "nouveaux voisins", lancée par Romano Prodi, président de la Commission européenne. Elle ouvre la voie à une association encore plus étroite avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée. C'est le sens des "coopérations renforcées" entre le Maghreb et l'Union européenne, proposées par la France afin de stimuler l'intégration économique maghrébine dans le cadre du processus de Barcelone"*[766]. Pareillement, à ceux qui s'inquiètent de l'équilibre des politiques de l'Europe entre l'Est et le Sud, le président Chirac a certifié : *"… Ce sommet offre l'occasion de confirmer nos choix : la poursuite des engagements européens en faveur de la Méditerranée doit être assurée.*

Il nous faut en premier lieu introduire une meilleure réciprocité dans la relation entre les deux rives : mettre en œuvre par exemple, dans des secteurs comme l'enseignement supérieur, l'eau ou les migrations, des modes de coopération qui s'inspirent des fonds structurels.

Nous devons être plus efficaces, introduire dans notre partenariat le concept européen de coopérations renforcées, pour que les pays les plus intéressés puissent aller de l'avant.

[765] Rapport d'Information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 23 octobre 2002 sur « *L'avenir du processus euro- méditerranéen* », Assemblée nationale, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2003.

[766] Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant le Conseil économique et social Tunisien, Tunis, 4 décembre 2003.

Enfin, nous devons préserver la spécificité et l'autonomie de l'approche européenne, ce qui n'empêche pas une concertation entre le partenariat euro-méditerranéen et les autres initiatives lancées dans la région"[767].

Il est frappant de constater que pour la France, la politique européenne de voisinage concerne toujours, outre "les nouveaux voisins", ceux du Maghreb. La France insiste pour que cette politique de voisinage permette de renforcer et d'enrichir le partenariat euro-maghrébin. C'est ainsi que M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, a affirmé qu'*"il s'agit à la fois de pouvoir faire plus et mieux ensemble, avec des moyens renforcés et de meilleures méthodes. Des plans d'action ont ainsi été adoptés avec plusieurs des pays concernés par la politique de voisinage, qui dressent des priorités de court terme et de moyen terme pour accélérer leur rapprochement vers l'Union européenne. Un plan d'action est également envisagé avec l'Algérie à la suite de l'excellente nouvelle que représente sa toute récente ratification de l'accord d'association signé en 2002 avec l'Union européenne"*[768]. En outre, M. Barnier a ajouté : *"S'agissant du voisinage, nous sommes… tous d'accord pour considérer que les plans d'actions de l'Union européenne, qui sont en cours de négociation avec chacun des partenaires méditerranéens, doivent être adoptés individuellement, au fur et à mesure qu'ils sont prêts, et non pas ensemble, dans un paquet global"*[769]. Ceci nous conduit à penser qu'il est important pour la France d'être à la fois présente dans la partie Est de l'Europe, mais sa place est aussi essentiellement tournée vers le Sud. Il paraît fondamental à la France d'aller beaucoup plus vers les pays du Sud de l'Europe qui sont pour elle d'une importance capitale à la fois en termes de géostratégie mais également en termes d'ouverture de marchés. Il lui paraît, donc, important d'être cet intermédiaire entre ces deux visions du Nord et de Sud. Et comme l'a exprimé M. Philippe Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères : *"…C'est peut-être la chance géographique de la France"*[770]. Il en résulte de considérer tout à fait normal que la France se sente investie d'une responsabilité particulière dans ce partenariat et c'est d'ailleurs le cas. C'est très clairement l'une des priorités de la France. Et comme l'a dit M. Hubert Védrine, cet élargissement de l'Europe n'est peut être qu'une *"raison de*

[767] Intervention de M. CHIRAC (J.), à l'occasion du Sommet euro- méditerranéen, Barcelone, 28 novembre 2005.
[768] El Watan, 8 mai 2005.
[769] Point de presse du M. BARNIER (M.), Paris, 25 octobre 2004.
[770] Point de presse, propos de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), la Valette, 30 juin 2005.

plus…pour affirmer la dimension méditerranéenne de l'Union, qui se veut un acteur global dans le monde et pour laquelle la Méditerranée reste et restera une «mer qui unit»"[771].

En outre, la France a avancé, dans le cadre de relance du processus de Barcelone, une autre proposition d'une ampleur considération en faveur, notamment, des pays du Maghreb essentiellement : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Il s'agit de la création d'une institution de gestion de l'eau. Dans cet esprit, la France a souligné que le Maghreb est particulièrement mal loti, puisqu'à la différence du Proche- Orient (Tigre et Euphrate de la Turquie à l'Irak, Nil), il ne bénéficie pas de très grands fleuves permettant des installations hydrauliques d'envergure comme celles entreprises dès les années 50 et qui se poursuivent aujourd'hui. C'est pourquoi les pays du Maghreb, malgré la mise en place de quelques barrages, ont eu tendance à puiser toujours plus profond jusqu'aux eaux fossiles quaternaires. Ce faisant, ils ont pris le risque de dégrader les terroirs les plus riches situés à proximité du littoral, et la baisse du niveau de l'eau dans ces sous-sols a provoqué une salinisation des nappes phréatiques extrêmement dommageable. A ce propos, la France a soutenu que *"le manque d'entretien des infrastructures elles-mêmes entraîne une déperdition en réseau de 50 %. Les efforts consentis apparaissent donc comme largement insuffisants. Ces pays sont structurellement déficitaires en eau, d'autant plus que leur développement économique est fondé sur une agriculture intensive représentant plus de 80 % des besoins en eau douce et sur l'afflux de touristes qui surconsomment au regard des autochtones.*

Le résultat en est que le Maghreb se situe au-dessous du seuil de pénurie hydraulique, estimé à 1000 m^3/habitant/an. Ainsi par exemple, 6 millions de Marocains n'ont pas un accès suffisant à l'eau potable tandis que de plus en plus de villes vivent au rythme des coupures d'eau.

Une institution euro- méditerranéenne chargée de gérer les problèmes récurrents et graves de l'eau aurait tout à fait sa place dans le Processus de Barcelone, voire au sein de coopérations sous-régionales"[772].

Alors, il n'est pas illusoire de penser que cette proposition faite par la France, dans le cadre de relance de processus euro- méditerranéen, est d'une grande importance car elle pose,

[771] Entretien avec M. VEDRINE (H.), « *Un enjeu de première importance* », Confluences Méditerranée, n° 35, automne 2000.
[772] Rapport d'Information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 23 octobre 2002 sur « L'avenir du processus… », Op. Cit.

actuellement, un défi majeur et immédiat aux pays tiers méditerranéens, par le simple fait du changement socio-économique qui a affecté le pourtour méditerranéen ces cinquante dernières années, le Maghreb en particulier. En fait, principalement rurale, la population est devenue à plus de 60 % urbaine et cette arrivée en masse sur les villes du littoral a gravement déséquilibré la gestion des ressources en eau. Finalement, d'après ce qu'on vient de développer, la France, grâce aux positions qu'elle a défendues en faveur des pays de la Méditerranée, a un niveau de crédibilité et de popularité très élevé dans cette région du monde. Elle est le partenaire européen de référence pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Quelle que soit l'ampleur de la tâche, il convient de ne pas nier que la France doive de renforcer ses liens avec l'ensemble des pays membres du processus de Barcelone. Plus que jamais, la France devra être le moteur des relations euro méditerranéennes et l'avocat du concept de nouveaux voisins appliqué aux pays tiers méditerranéens. C'est essentiel pour la France tant au niveau national qu'international.

Paragraphe 2 : Un soutien fort de la France à la demande marocaine d'un statut avancé dans ″l'association euro méditerranéenne″

Tout d'abord, il convient de reconnaître que le défi de l'ancrage du Maroc à l'Union européenne (UE) est une ambition très ancienne. A cet égard, le roi Hassan II disait de son pays qu'il **"***ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique et qui respire, grâce à son feuillage bruissant, aux vents d'Europe***"**[773]. Situé à 13 kilomètres du vieux continent par rapport au détroit de Gibraltar, le Maroc ne pouvait que constituer un partenaire privilégié de l'Europe en Méditerranée. Et comme l'a exprimé, à titre d'exemple, M. Ahmed Lahlimi, haut commissaire au Plan, ***"****une large partie de l'opinion nationale se sent en droit de considérer qu'au regard de l'histoire et des valeurs que le Maroc partage avec l'Europe, un accident tectonique qui l'a séparé de quelques kilomètre de celle-ci, ne doit pas occulter ce «cousinage» que M. Pascal Lamy (Commission européenne) dit préférer au terme de voisinage***"**[774]. Ceci nous ramène à dire, si on veut faire le point sur la nature de la relation entre le Maroc et l'Union européenne, que cette nature est d'une grande particularité, elle est tellement spécifique. Et c'est dans ce sens là que M. Taieb Fassi Fihri, ministre délégué aux Affaires étrangères, s'est prononcé : ***"****il s'agit d'une relation stratégique*

[773] Cité dans le Rapport d'Information n°123 (1999- 2000) de M. VILLEPIN (X. de), M[me] BRISEPIERRE (P.), MM. PELCHAT (M.) et ROUJAS (R.), fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, déposé le 8 décembre 1999 (la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999).

[774] Conférence sur « *La politique de voisinage de l'Union européenne (UE) : une réponse franche et positive à la demande de statut avancé formulée par le Maroc* », Rabat, 28/04/2004.

qui découle avant tout de l'histoire, la proximité géographique et culturelle"[775]. Ainsi, tout en accordant une place prépondérante aux relations avec l'Union européenne, le roi du Maroc a fait part, à plusieurs reprises, de son souhait de se rapprocher de l'Europe et plus encore de voir fixée une perspective d'intégration pour son pays. En fait, dès le 15 juin 1984, le roi Hassan II avait adressé une lettre au président François Mitterrand, président en exercice du Conseil européen, par laquelle il faisait part de la volonté du royaume d'adhérer aux Communautés européennes. Trois années plus tard, en juillet 1987, le roi avait adressé à la présidence du Conseil des Communautés européennes une lettre présentant une demande formelle d'adhésion pour son pays. A cet égard, Hassan II rappelait la Communauté d'intérêt unissant son pays à l'Europe, tous deux appartenant à un " même espace de sauvegarde et de paix" ainsi que la parenté des choix politiques et institutionnels des deux parties. La France avait, alors, encouragé ses partenaires européens à répondre de la manière la plus positive possible aux attentes du Maroc à l'égard de l'Europe et à ne ménager aucun effort pour favoriser un rapprochement euro- marocain. La France a bien pris acte des aspirations marocaines dont le roi s'est fait l'interprète auprès du président de la République lors de sa visite d'Etat à Paris. Il a été rappelé que le Maroc pouvait compter sur le soutien de la France pour se rapprocher davantage encore de l'Union européenne. Ceci nous conduit à dire que pour le Maroc, l'ancrage à l'Union européenne demeure une priorité de sa politique extérieure. En effet, cette relation euro-marocaine, forte, s'inscrit également dans le prolongement du partenariat euro méditerranéen engagé à Barcelone en 1995 et au sein duquel le Maroc est appelé à jouer un rôle éminent.

Force est cependant de reconnaître que les relations qui régissent la coopération entre le Maroc et l'Union européenne, ont connu une évolution constante depuis les premiers accords commerciaux de 1969. Ainsi, la demande marocaine de 1987 exprimant le souhait du Maroc d'adhérer à cette union fut accueillie avec beaucoup d'attention de la part de l'Europe. Ce qui dénote la volonté sincère du Maroc de coopérer avec l'Union européenne et la reconnaissance par cette dernière du rôle capital que joue le Maroc dans le bassin Méditerranéen et sa position géostratégique en tant que tête de pont entre les continents africain et européen. En 1996, un accord euro méditerranéen d'association entre le royaume du Maroc et l'Union européenne a été conclu marquant ainsi une nouvelle ère dans le partenariat entre les deux parties. En réalité, cet accord constitue la base juridique des relations entre l'Union et le Maroc. Il souligne l'importance des droits de l'homme, des principes démocratiques et de la

[775] L'Economiste, 9 octobre 2003.

liberté économique ainsi que la nécessité de consolider la paix et la stabilité politique. Il met également l'accent sur le développement économique au niveau régional en encourageant la coopération à cette échelle. En outre, il tend à entamer un dialogue politique régulier sur des questions d'intérêt commun et à poursuivre un dialogue sur des questions scientifiques, technologiques, culturelles, audiovisuelles et sociales, dans l'intérêt des deux parties. Cet accord devrait établir, progressivement, le libre échange des produits industriels auxquels l'Union européenne a déjà accordé le libre accès. D'ailleurs, le Maroc a été l'un des tous premiers pays à signer, en 1996, l'accord euro méditerranéen. C'est pour cela, M^{me} Paulette Brisepierre a affirmé qu'*"il en est actuellement considéré comme - le meilleur élève, - le plus respectueux des différentes étapes du calendrier européen.*

Ce rapprochement euro- méditerranéen constitue un enjeu considérable car il s'agit en fait de bâtir, entre les deux rives de la Méditerranée, un espace de coopération et de développement, - de stabilité et de paix"[776]. Dans cette perspective, l'Union européenne et le Maroc ont renforcé, au cours des dernières décennies, leurs relations bilatérales à tous les niveaux. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion sur la mise en place d'un statut avancé pour le Maroc, encadré dans le partenariat euro- méditerranéen et la nouvelle politique européenne de voisinage qui prévoit la possibilité d'approfondir les relations de l'Union en fonction de l'engagement des partenaires. Aujourd'hui, le Maroc s'engage dans une nouvelle phase de rapprochement vis-à-vis de l'Union européenne et a obtenu le statut de ″voisin de l'Europe″. Et c'est dans ce sens là que M^{me} Benita Ferrero- Waldner, commissaire aux Relations extérieures et à la Politique de voisinage, a reconnu comme d'autres hautes personnalités politiques, lors de sa visite à Rabat : *"le Maroc a toujours été un pays méditerranéen pionnier dans ses relations avec l'Union européenne. De ce fait, il a déjà un statut spécial mais nous comprenons que le Maroc souhaite aller encore plus loin. Il est essentiel de définir d'abord concrètement quel serait le contenu de cet approfondissement de nos relations bilatérales. Plus que de gestes symboliques je souhaite surtout des résultats concrets. C'est dans cet esprit que je me rends au Maroc pour m'entretenir en toute franchise et amitié avec mes interlocuteurs"*[777]. En effet, le Maroc s'efforce de développer ce statut avancé et il attend un signal fort de l'Union européenne dans le cadre de cette nouvelle politique qui soit accompagné d'une enveloppe budgétaire conséquente et de mécanismes financiers qui traduiraient la politique de voisinage souhaitée par l'Union européenne. A vrai dire, cette

[776] BRISEPIERRE (P.), Rapport d'Information n°62 (2004- 2005), déposé le 10 août 2005 (Groupe d'amitié France - Maroc, mission effectuée au Maroc du 25 avril au 1er mai 2005).
[777] IP/06/341, Bruxelles, 21 mars 2006.

volonté du Maroc de faire évoluer davantage ses relations avec l'Union européenne est une donnée constante de sa politique étrangère. Ainsi, cette volonté s'est manifestée lors de la première visite officielle, dans un pays européen, de sa Majesté le roi Mohamed VI, en mars 2000, appelant l'Union européenne à ouvrir une nouvelle page dans ses relations avec le Maroc en optant pour un statut plus avancé. Ce statut, a affirmé le roi Mohamed VI, serait : *"plus et mieux que l'association revue et corrigée à laquelle nous nous sommes attelés et peut être pour quelque temps encore, un peu moins que l'adhésion que nous dictent pourtant la raison, la géographie et les réalités au quotidien de la vie économique, sociale et culturelle dans nos pays"*[778]. L'appel pour un statut avancé a été réitéré avec force lors du deuxième Conseil d'Association au Luxembourg, en octobre 2001, statut qui devrait procéder d'une logique novatrice et stratégique dans la construction du partenariat maroco-européen. En outre, le statut revendiqué par le royaume pourrait lui permettre d'accéder à de meilleures opportunités commerciales avec le vieux continent. Il en résulte que le roi Mohamed VI veut que les relations entre son pays et l'Union européenne se situent au-delà de l'accord d'association. Et c'est dans ce sens que le Maroc souhaite explorer toutes les voies possibles avec l'Europe pour la pleine réussite de cette nouvelle politique.

Force est cependant de dire que le choix de la relation de roi avec l'Union fait partie également de la "stratégie" marocaine face à la mondialisation. Cette "stratégie" ne donnera de résultats que si elle agit en parallèle à un partenariat renforcé avec les voisins du Maghreb et le reste de l'espace euro- méditerranéen. C'est ainsi que le chargé d'Affaires du Maroc, M. Adghoghi, a affirmé que *"la signature de la déclaration d'Agadir, en mai 2001, entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte répond effectivement à cette double aspiration. Et, il est évident qu'une telle initiative, ouverte à tous les pays arabes méditerranéens, devra donner, dès sa mise en œuvre, une impulsion décisive à l'édification de la zone de libre échange euro- méditerranéenne"*[779]. En outre, le statut avancé converge ainsi avec la politique de nouveau voisinage prônée par l'Europe. Il s'agit d'une nouvelle approche proclamée par l'Union européenne dans sa politique d'élargissement. Pour bien illustrer cette idée, il convient d'évoquer, à titre d'exemple, l'intervention faite par M. Jacques Santer, membre du Comité directeur du Groupe du Parti populaire au Parlement européen : *"les mutations profondes auxquelles sont soumises nos sociétés ne devront en aucun cas*

[778] Allocution de Sa Majesté le roi Mohammed VI lors du dîner offert en l'honneur du souverain par le président CHIRAC (J.), Paris, 20/03/2000.
[779] Colloque sur « *La politique de voisinage de l'Europe élargie et les pays du Maghreb* », Bruxelles, 24 octobre 2003.

l'emporter sur le cadre actuel de la coopération"[780]. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces nouvelles politiques consistent d'abord à œuvrer avec les partenaires en vue de réduire la pauvreté et de créer un espace de prospérité et des valeurs partagées fondées sur le libre-échange. Une intégration économique accrue des relations politiques et culturelles intenses sont les maîtres, mots des débats pour définir le statut avancé. S'y ajoute à cela une coopération transfrontalière renforcée comme gage pour offrir des avantages préférentiels et des progrès, sur les plans économique, social, culturel…etc., entre les deux partenaires. L'Europe qui se dit prête à offrir plus qu'un partenariat, moins qu'une adhésion au Maroc, justifie son choix par la place importante qu'occupe le Maroc dans le pourtour méditerranéen, sa situation géopolitique et géostratégique comme sa proximité à l'égard de l'Union. Cette même vision a été partagée par le premier ministre marocain, Driss Jettou, qui a affirmé, effectivement, que la politique du ″nouveau voisinage″ prônée par l'Union européenne (UE), rejoint l'appel de sa Majesté le roi Mohammed VI pour qu'un ″statut avancé″ soit accordé au Maroc dans ses relations privilégiées avec l'Union. En outre, le Maroc encourage cette orientation européenne et œuvre constamment à sa concrétisation.

Tout en soulignant que le Maroc tient à ses relations privilégiées avec l'Union européenne, M. Jettou a rappelé que l'Europe a été parmi les choix les plus importants du Maroc. Dans ce contexte, le premier ministre s'est exprimé : *"en choisissant l'Europe, le Maroc a choisi un type de société. Il a choisi de consolider la démocratie, d'élargir l'espace des libertés, le respect des droits de l'Homme…"*[781]. Il a souligné les ″efforts importants″ déployés par le royaume en faveur, notamment, de la promotion de la femme, rappelant que 35 femmes siègent au Parlement marocain. Le Maroc, *"laborieusement, mais avec force et détermination, construit l'Etat de droit"*[782], a insisté M. Jettou soulignant que les attentats de Casablanca n'ont fait que renforcer la détermination du royaume dans ses choix de société avec l'appui de ses amis et en particulier de l'Union européenne. En effet, il n'est pas illusoire de reconnaître que sous l'impulsion de S.M. le roi Mohamed VI, le Maroc est en pleine transformation et de nombreuses réformes, dans le domaine socio-économique, sont en train d'être mises en œuvre. En fait, le Maroc n'a pas attendu la relance du processus de Barcelone ni la mise en œuvre de la nouvelle politique de voisinage pour entreprendre ces réformes, mais, il est conscient qu'il y a un grand potentiel à exploiter dans ses relations avec l'Europe pour

[780] L'Economiste, 9 octobre 2003.
[781] Conférence de presse, à l'issue d'un entretien avec le président de la Commission européenne, M. PRODI (R.), 31/ 7/2003.
[782] Ibid.

consolider ses propres réformes. En outre, avec le soutien de l'Union européenne, le rythme des réformes, tant politiques qu'économiques, s'est accéléré. La Commission européenne a, en effet, expliqué comment l'Union désirait être solidaire du Maroc et l'accompagner dans le processus de démocratisation et de modernisation.

A vrai dire, le rapprochement avec l'Union européenne constitue, pour le Maroc, un choix fondamental de politique étrangère. La politique européenne de voisinage permettra ainsi au Maroc de renforcer l'ancrage stratégique de ce choix sur la base d'engagements réciproques et de favoriser la dimension régionale et sous-régionale notamment dans le cadre du processus euro- méditerranéen. Cet approfondissement des relations entre le Maroc et l'Union européenne, qui permettra d'identifier de nouvelles actions de coopération et de renforcer les relations politiques, est une réponse concrète permettant d'évoluer de façon opérationnelle vers le statut avancé du Maroc. La question est, donc, de savoir si le Maroc obtiendra un jour ce qu'il a toujours demandé à savoir : un statut avancé et privilégié avec l'Europe, c'est-à-dire, ″un peu plus que l'association, un peu moins que l'adhésion″. Dans cette démarche, on tient à souligner que le Maroc souhaite bien sur le soutien et l'appui de la France. A cet égard, des propositions concrètes en faveur d'un "statut avancé" du Maroc dans sa relation avec l'Union européenne ont été formulées par les Marocains, à Bruxelles, fin 2002 et sont, actuellement, à l'étude avec le soutien de la France. C'est ainsi que M. Saad Bendourou, conseiller économique à l'Ambassade du royaume du Maroc, a affirmé que ″*la France et le Maroc sont deux pays méditerranéens, qui ont une responsabilité commune dans la consolidation du partenariat euro-méditerranéen*″[783]. Et c'est, effectivement, dans ce sens là que M. Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, a déclaré à l'issue de son déplacement au royaume du Maroc : ″*…Votre engagement dans le partenariat euro-méditerranéen est également le nôtre*″[784]. Encore, il s'est exprimé en ces termes : ″*…Entre nos deux pays, rien ne sera jamais banal ou circonstanciel*″[785]. Il est donc naturel que la France soit aux côtés du Maroc, le soutienne et l'encourage à poursuivre dans la voie qu'il a choisie. A cet égard, on ne manque évidemment pas de rappeler que la relation entre ces deux pays est exceptionnelle par sa qualité et par sa densité. C'est une relation ancienne qui plonge ses racines dans leur passé commun, qui s'est renforcée au fil des années grâce aux liens de toute nature tissés entre ces deux pays et ces deux sociétés jusqu'à se transformer en véritable

[783] BENDOUROU (S.), « *Maroc : entre dynamisme et transition* », Actes du colloque Sénat- Unifrance sur le Maroc, 15 décembre 2005.
[784] Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant le Conseil d'Orientation et de Pilotage du partenariat franco-marocain, Rabat, 31 mai 2004.
[785] Libération, 2 juin 2004.

partenariat. Et comme l'a confirmé M. Jacques Chirac : *"…C'est une relation fondée sur le respect mutuel, l'amitié et la solidarité. C'est dire que tout ce qui concerne le Maroc nous concerne aussi"*[786]. Ainsi, la France et le Maroc se retrouvent, au-delà des rencontres permanentes et très régulières entre leurs responsables de part et d'autre, sur la majorité des grands dossiers. La France appuie, effectivement, les efforts et les ambitions du Maroc auprès des instances européennes. Elle soutient sa demande d'un statut avancé dans ses relations avec l'Union européenne. A cet égard, les interventions françaises qui sont en faveur de cette ambition tout en suivant avec admiration et attention le plaidoyer du souverain pour un nouveau cadre de partenariat avec l'Europe, sont nombreuses dont on va évoquer les plus pertinentes. Dans cette perspective, M. Chirac a réaffirmé que *"la France appuiera la demande du Maroc d'obtenir un statut avancé qui renforcera sa relation privilégiée avec l'Europe…Ce statut avancé devra s'inscrire dans la voie tracée par la Commission européenne dans sa communication récente sur les " nouveaux voisins ". Grâce à ce statut, le Maroc devrait bénéficier de certains avantages, notamment en matière d'accès au marché européen pour ses produits agricoles"*[787]. Convaincue que la Méditerranée doit demeurer une priorité stratégique pour l'Europe car, pour la France, c'est un engagement ancien, fondé sur une histoire, une géographie commune, nourri de liens humains, économiques et culturels irremplaçables, elle plaide en faveur du renforcement des relations entre l'Union européenne et le Maroc en défendant cette idée par plusieurs arguments. Pour bien illustrer cette position française, il est opportun d'invoquer, à titre d'exemple, l'intervention faite, à Barcelone, par la ministre déléguée aux Affaires étrangères, M^{me} Catherine Colonna : *"… Au sein de cet ensemble commun, le Maroc est un partenaire naturel de l'Union européenne, pour au moins trois raisons :*

- son choix, ancien et stratégique, en faveur de l'ancrage européen, nécessaire à son développement et fondé sur le partage de valeurs communes;

- sa place stratégique comme voisin immédiat de l'Union européenne et pont vers l'Afrique subsaharienne;

- enfin, l'importance des liens humains entre le Maroc et les pays européens comme en témoignent près de 3 millions de Marocains résidant dans l'Union européenne"[788]. En outre,

[786] Entretien de M. CHIRAC (J.), avec l'Agence marocaine de presse, 8 octobre 2003.
[787] L'Edition du 11 octobre 2003.
[788] Intervention de M^{me} COLONNA (C.), lors de l'ouverture du Séminaire sur le statut avancé du Maroc, Barcelone, 1er mars 2007.

pour bien fonder son soutien à l'aspiration du Maroc à ce statut avancé, la France dégage un autre élément concret dont le Maroc pourra profiter : elle met en exergue les avancées réalisées par ce royaume en soulignant que ce dernier est, déjà, le plus avancé dans ses relations avec l'Union européenne parce qu'il a fait un choix qui est véritablement stratégique, qui est celui d'un ancrage européen. C'est ainsi que d'après un communiqué[789], il importe d'apprendre que le Maroc et l'Union européenne connaissent des avancées perceptibles à tous les niveaux et progressent vers un statut avancé, conforme aux atouts et aux ambitions du Maroc et à l'intérêt manifesté par l'Union de conférer à ces relations une dimension particulière en phase avec l'agenda du Maroc en matière de réformes et de modernisation. Il est à relever, à ce propos, l'impulsion qualitative donnée, actuellement, au partenariat Maroc-Union européenne, à travers le renforcement du dialogue politique, la signature de l'accord Open Sky, l'adhésion du Maroc à Galileo et l'ouverture de plusieurs négociations sectorielles dans les domaines de la pêche, du commerce des services et des échanges agricoles. Ceci n'est, effectivement, qu'un rappel de l'importance des relations du Maroc avec l'Union. Et comme l'a révélé, M. Sean Doyle, ambassadeur représentant de l'Union européenne à Rabat : *"c'est le pays qui avance le plus et le mieux sur tout le pourtour du sud méditerranéen"*[790]. De son côté, l'ambassadeur de France à Rabat, M. Frederic Grasset, a notamment plaidé pour la "promotion et la défense de l'avantage comparatif du Maroc" et la nécessité pour l'Union européenne et le royaume de "réfléchir sur la valorisation de cet avantage comparatif". Le diplomate français a, également, évoqué la nécessité d'un projet de société en commun "entre l'Union et le Maroc. Donc, il n'est pas illusoire de penser que ce dernier, porteur d'une ambition et d'une vision pour sa relation avec l'Europe, a franchi, ces dernières années, des étapes importantes qui lui ont permis, peu à peu, de développer ses liens, d'approfondir son dialogue et sa coopération avec l'Europe : après l'accord d'association conclu en 1997 et en vigueur depuis 2000, la conclusion, en juillet 2005, du premier plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage avec un pays méditerranéen, a fait du Maroc une figure de proue dans les relations extérieures de l'Union européenne. Pour bien illustrer cette conviction, M^{me} Colonna a dégagé, à Barcelone, quelques éléments fondamentaux à savoir : *"- le Maroc est le seul pays méditerranéen à s'être engagé dans un dialogue politique renforcé avec l'Union européenne, dont la 3ème session a eu lieu à Bruxelles en décembre dernier;*

[789] Compte rendu du voyage d'étude effectué au Maroc par une délégation du groupe interparlementaire France-Maroc, du 25 avril au 1er mai 2005.
[790] FASSI FEHRI (T.), « *La politique de voisinage de l'Union européenne, " une réponse franche et positive " à la demande de statut avancé formulée par le Maroc* », Rabat 28/04/2004.

- le Maroc a également entamé, en novembre 2006, un dialogue confiant avec l'Union européenne au sein du sous-comité "Droits de l'Homme, démocratisation et gouvernance", il est également le premier pays méditerranéen à avoir accueilli, en novembre dernier, une réunion du Forum civil, ce qui traduit son engagement à promouvoir le rôle de la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen;

- il fait partie du premier groupe de pays méditerranéens engagés dans les négociations lancées en 2005 en vue de compléter l'objectif d'une zone de libre échange pour les produits agricoles, transformés et de la pêche, d'une part, les services, d'autre part;

- au sein du partenariat euro-méditerranéen, le Maroc a manifesté son rôle d'impulsion et de médiation, en accueillant à Marrakech, en mars 2006, la conférence qui réunissait l'ensemble des ministres du commerce du pourtour méditerranéen;

- enfin, l'organisation très réussie, à Rabat, en juillet dernier, de la première conférence euro- africaine sur les migrations et le développement a montré l'engagement du Maroc et de ses autorités pour promouvoir aux côtés des Européens comme de ses voisins maghrébins et africains une approche globale et équilibrée des migrations fondée sur une responsabilité partagée. A cet égard, tout se jouera sur notre capacité collective à mettre en œuvre le plan d'action adopté"[791]. Telle est bien la visée de la France; elle souhaite que le Maroc, parce qu'il est parmi les plus qualifiés, soit partie prenante en toute priorité. Ainsi, M. Michel Barnier s'est prononcé lors de son déplacement au royaume du Maroc : *"…Le plan d'action avec le Maroc, que nous voulons ambitieux, que nous voulons global, devra refléter nos engagements contractuels politiques, économiques et sociaux au titre de cette nouvelle politique de voisinage. Les objectifs de cette politique convergent totalement avec la demande faite par votre pays d'un "statut avancé" dans ses relations avec l'Union. Et nous continuerons de soutenir cette idée, cet objectif, cette exigence d'un statut avancé pour votre pays"*[792]. De même, le ministre s'est prononcé : *"…L'Europe élargie doit maintenir, et même renforcer, la priorité attachée aux pays de la rive Sud de la Méditerranée, c'est la conviction profonde de la France. Dans ce contexte, et concernant le Maroc, plusieurs pistes peuvent être développées par nos deux pays. La demande de "statut avancé" du Maroc dans ses relations avec l'Union européenne s'incarnera largement dans le plan d'action dans le cadre*

[791] Intervention de M^me^ COLONNA (C.), lors de l'ouverture du Séminaire sur le statut avancé du Maroc, Barcelone, 1^er^ mars 2007.
[792] Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant le Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat franco-marocain, Rabat, 31 mai 2004.

de la nouvelle politique européenne de voisinage actuellement en cours de discussion entre Rabat et Bruxelles : nous voulons lui donner un contenu global et ambitieux dans la perspective historique d'une véritable association renforcée et nous souhaitons qu'il soit conclu de manière prioritaire. Ce serait un signal très fort de soutien de l'Europe envers le Maroc dans les circonstances actuelles"[793]. Il est frappant de constater que dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage, la France soutient de toutes ses forces le choix du Maroc car, comme l'a indiqué M. Chirac, c'est un choix audacieux de la modernité. De même, il a souligné que *"l'expérience marocaine constitue, dans le monde actuel, l'exemple rare d'un pays qui a fait le choix de l'ouverture au monde dans le respect de son identité profonde. La voie choisie par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI est celle de la sagesse"*[794]. Encore, le président a reconnu : *"…Les voies de la modernité sont multiples.*

Votre choix résolu d'emprunter celle de l'ouverture vers l'Europe ne nous laisse bien sûr pas indifférents"[795]. C'est également la raison pour laquelle qu'il faut, selon la France, aller plus loin en se donnant pour objectif ce que l'on appelle le "statut avancé". Cela signifie permettre au Maroc, en fonction des besoins et des possibilités, de participer à certaines politiques qui sont des politiques de l'Union européenne. Et c'est pourquoi, M^{me} Catherine Colonna a soutenu : *"…Vous voyez, cela va très loin. On peut penser à la sécurité, on peut penser à l'environnement, on peut penser au domaine aérien ou maritime. C'est notre intérêt partagé, que nous avons eu raison de nous donner cette ligne stratégique. Je crois que cela marche bien et que l'on a encore beaucoup de possibilités à développer, dans l'intérêt de nos peuples, pour que la Méditerranée devienne davantage qu'aujourd'hui un espace d'échanges, de paix, de démocratie, d'entente entre les peuples"*[796]. Tout ceci pour dire que la France plaide pour un statut avancé du Maroc dans ses relations avec l'Union Européenne, elle continue de soutenir cette idée, cet objectif, cette exigence car elle ne doute pas de l'intérêt que représente cet objectif pour le Maroc comme pour l'Union européenne, c'est pourquoi, le soutien français est, selon le souverain du Maroc et les Marocains, est indispensable pour entraîner et convaincre dans l'Europe élargie. Ainsi, M. Jacques Chirac a envoyé, à ce propos, un message de confiance au souverain marocain : *"… Vous le savez, la France s'est faite Votre avocat le plus ardent auprès de ses partenaires de l'Union européenne. Je me rendrai demain à Tanger*

[793] Entretien du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), avec l'Agence de Presse marocaine, Maghreb Arabe Presse "MAP", Rabat, 30 mai 2004.
[794] Entretien de M. CHIRAC (J.), avec l'Agence marocaine de presse, 8 octobre 2003.
[795] Discours prononcé par M. CHIRAC (J.), sur l'espace Euro- méditerranéen suivi d'un dialogue avec les participants (Tanger), Tanger, Maroc, 10 octobre 2003.
[796] Entretien de M^{me} COLONNA (C.), avec la chaîne de télévision marocaine "2 M", Barcelone, 1er mars 2007.

afin de marquer notre engagement pour la réussite de la coopération entre le Maroc et l'Union, dans le cadre d'un "statut avancé" pour votre pays, tel que vous l'avez évoqué. Le Maroc a fait depuis longtemps le choix de l'Europe. Il doit en être le partenaire privilégié. La France veillera au maintien des dotations qu'il reçoit de l'Union européenne et militera pour la conclusion de la négociation agricole engagée avec l'Union, dans un esprit d'équilibre et de réciprocité.

Sire, les années passent, le monde évolue, plein d'espoirs et de promesses, mais aussi d'incertitudes et de dangers. Aujourd'hui, devant l'accueil des Marocains et de leur souverain, je me dis que, décidément, parmi les choses qui ne changent pas et ne changeront jamais, il y a l'amitié intangible, indéfectible, entre le Maroc et la France"[797]. De sa part, Sa Majesté Mohamed VI considère que l'amitié profonde et sincère entre les deux pays est précieuse et que le soutien de la France à la demande du Maroc d'obtenir un "statut avancé" qui confirmera sa relation privilégiée avec l'Europe doit être, à ses yeux, un moteur de réussite. Dans ce contexte, il s'est exprimé : *"…Vous avez toujours manifesté une conscience aiguë du rôle de la France dans le devenir de la région euro- méditerranéenne…Nous apprécions le rôle joué par la France dans la disponibilité affichée par l'Union européenne à examiner avec le Maroc les contours d'un statut avancé, à mi-chemin entre l'association et l'adhésion...Les liens si forts que l'histoire a tissés entre nos deux pays, l'amitié et l'estime que nous vous portons, Monsieur le président, votre soutien personnel et celui du gouvernement de la France, sont à nos yeux un gage de réussite pour notre partenariat stratégique"*[798]. En outre, le souverain du Maroc, en mettant en avant les relations historiques et l'intérêt commun, a rappelé aux Européens que son pays mérite un traitement particulier dans la région. Etre traité différemment, veut dire, d'après le souverain, c'est avant tout bénéficier de plus de flexibilité dans la politique européenne.

Certes, le Maroc a fait un choix de s'ancrer à l'Union européenne, mais, de la même façon, l'Europe a fait le choix d'avoir des relations, sans cesse, plus étroites avec ce pays. Désormais, ces relations doivent s'approfondir et se densifier avec la négociation de ce que le roi appelle le "statut avancé" et que la France en particulier défend pour le Maroc devant ses partenaires de l'Union.

[797] Allocution de M. CHIRAC (J.), lors du dîner d'Etat offert en son honneur par Sa Majesté Mohammed VI, Fès, Maroc, 9 octobre 2003.
[798] Texte intégral de l'Allocution prononcée par SM le roi Mohammed VI à l'occasion du dîner officiel offert, à Fès, en l'honneur du président français M. CHIRAC (J.), 9 octobre 2003.

Sous section II : Au niveau d'autres enceintes informelles de dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée

Si dans le cadre de sa politique de rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE), la France a contribué activement au lancement, en 1995, du processus de Barcelone et où elle milite, actuellement, afin de favoriser des coopérations subrégionales et développer un partenariat renforcé entre cette Union et ces Etats du Maghreb, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie en particulier, elle encourage par ailleurs le développement d'un dialogue politique et d'une réflexion collective sur les grands sujets d'intérêt commun au sein d'instances euro-méditerranéennes informelles : dialogue "5+5"et Forum méditerranéen. Dans ce cadre, il nous semble important de nous pencher sur le rôle majeur, joué par la France tout en traçant les efforts qu'elle a fournis et les contributions qu'elle a menées tant au niveau de ″dialogue 5+5″ (**Paragraphe1**) qu'au niveau de Forum méditerranéen (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Le dialogue ″5+5″

Il importe de rappeler que dans le cadre de la politique française au Maghreb, la France vise, outre l'encouragement de rapprochement entre les Etats de la région et l'Union européenne notamment dans le cadre du processus euro- méditerranéen de Barcelone, l'intégration régionale. C'est pourquoi, elle est, particulièrement, attachée au "dialogue 5+5", enceinte informelle de dialogue propre à la Méditerranée occidentale et regroupant les cinq Etats de l'Europe du Sud (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte) et les cinq Etats de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA) à savoir : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie.

En effet, le Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale, également connu sous le nom de ″dialogue 5+5″, est une idée qui avait été lancée dans les années 1980. Il a été instauré en 1990 à l'issue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères tenue à Rome et ce dans le but d'engager un processus de coopération régionale en Méditerranée occidentale entre les dix pays précités. Néanmoins, la naissance de cette structure a été favorisée par plusieurs facteurs notamment : le manque d'un cadre régional de discussion sur les préoccupations des pays méditerranéens et la création de l'Union du Maghreb arabe, un an plutôt, après la signature du traité de Marrakech en 1989. Une deuxième réunion s'est tenue à Alger en 1991. Par conséquent, à l'issue de ces deux premières réunions (Rome, en 1990 et Alger, en 1991), les pays membres ont convenu d'un programme d'actions ambitieux, destiné à renforcer le

dialogue politique et à promouvoir la coopération économique, financière, culturelle et sociale entre eux. A ce titre, des groupes d'experts dans divers secteurs ont été formés. Toutefois, des événements survenus dans la région notamment en Algérie (suite aux élections législatives) et en Libye (affaire Lockerbie) ont provoqué le gel des activités du dialogue pendant dix ans (1991- 2001). En outre, après la suspension par le Conseil de Sécurité de l'ONU (Organisation des Nations- Unies) des sanctions qui frappaient la Libye, le Portugal a pris l'initiative, en 2001, de tenir à Lisbonne une conférence des ministres des Affaires étrangères, ce qui a été accueilli favorablement par tous les pays membres. Ainsi, les rencontres de ces ministres organisées depuis la relance du dialogue (Lisbonne en 2001, Tripoli en 2002, Sainte-Maxime en 2003 et Oran en 2004), ont permis d'aborder les questions d'actualité politique ainsi que plusieurs thèmes d'intérêt commun notamment : le rôle de ce que peut apporter le dialogue dans le cadre des rencontres, dans la région, en tant que force de propositions; la paix, la sécurité et la stabilité dans la région; la coopération en matière de lutte contre le terrorisme; l'immigration et les échanges humains; le développement économique, l'intégration et les investissements dans la région; le dialogue entre les cultures et les civilisations; la programmation de réunions sectorielles. En parallèle, les ministres de l'Intérieur des pays de la Méditerranée occidentale ont engagé un dialogue fructueux portant sur des actions concrètes relatives, notamment, à la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le crime organisé, la circulation des personnes et la lutte contre l'immigration illégale, la coopération dans le domaine de la protection civile et des collectivités locales. La 10ème conférence s'est tenue en Tunisie en juin 2004. De même, trois conférences ministérielles ont eu lieu sur la question migratoire (octobre 2002 à Tunis, octobre 2003 à Rabat et septembre 2004 à Alger). C'est ainsi que les responsables se sont prononcés pour le renforcement du dialogue et de la coopération globale et équilibrée entre leurs pays en ce qui concerne les questions de la migration et plus particulièrement celles ayant trait à la migration non organisée, à la migration et sa relation avec le co-développement. Une conférence a encore eu lieu en 2005 en France.

Dans le même cadre, les présidents d'Assemblée parlementaire des pays membres "du dialogue 5+5" ont tenu deux réunions (en Libye en 2003 et en France en 2004). Parmi les thèmes discutés à cette occasion : la coopération décentralisée, la coopération interparlementaire et les migrations de populations.

Par ailleurs, sur proposition de la France, une première réunion au niveau des ministres de la Défense des pays du "dialogue 5+5" a eu lieu, à Paris, le 21 décembre 2004. L'objectif étant

de renforcer la coopération militaire notamment à travers des opérations de maintien de la paix, la gestion des crises, les opérations de sauvetage, la sécurité maritime… etc. En outre, C'est à Tunis que le premier sommet du dialogue précité s'est tenu les 5 et 6 décembre 2003 et au cours duquel les chefs d'Etats et de gouvernements des pays de la Méditerranée occidentale ont discuté des questions de politique et de sécurité, des questions économiques, sociales et culturelles dans la région et ont adopté une déclaration importante qui appuie les différentes initiatives engagées dans le cadre du "dialogue 5+5". Alors, cette réunion des chefs d'Etat, à l'occasion du sommet de la Méditerranée occidentale à Tunis, peut être perçue comme le point de départ d'une nouvelle croissance, car elle devait être l'occasion d'affirmer la priorité absolue d'une relance rapide du partenariat euro- méditerranéen et tracer ainsi les voies d'une dynamisation de la construction européenne. Effectivement, ce ″dialogue 5+5″ lancé en 1990 représente la première initiative régionale visant à poser des fondements et à établir un cadre favorable au dialogue et à la coopération entre les pays membres du groupe "5+5", par le biais de la mise en place de conditions propices à la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ce qui représente, également, une référence importante pour les initiatives multilatérales, subséquentes, lancées dans le cadre de la mer Méditerranée tout en confirmant que la sécurité et la paix de la région représentent une responsabilité collective relevant du ressort de l'ensemble des parties. Dans cette perspective, il est important de souligner le rôle actif de la France qui s'implique en faveur de la Méditerranée et notamment du Maghreb, région avec laquelle elle entretient des relations particulièrement denses, relations qui sont le fruit d'une longue histoire commune, d'une longue tradition d'échanges économiques, culturels et humains; des relations de cœur, fondées sur le dialogue et le respect mutuel. Ainsi, en liaison avec ses partenaires européens et du Sud de la Méditerranée, la France poursuit son action en faveur de la création d'un espace euro- méditerranéen de paix, de dialogue et de prospérité et elle est convaincue que ″le dialogue 5+5″ auquel elle confirme son attachement et son soutien de grand cœur, est appelé à jouer, dans la réalisation de cette ambition, un rôle primordial. Pour la France, cette initiative ″5+5″ qui met en présence les pays du Sud de la Méditerranée avec les membres de l'Union les plus directement concernés par l'avenir de cette zone, doit être, vivement, encouragée. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer les interventions de la France. En effet, la France a assisté à ce premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5) réunissant les dirigeants de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, de la Libye, de la Mauritanie, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, du Portugal et de Malte et elle s'est montrée, d'une manière générale, favorable à cette concertation. A cet égard, on cite à titre

d'exemple la déclaration que le ministre M. Hubert Vedrine a faite lors de sa participation à la réunion de relance du "dialogue 5+5" qui s'est tenu, à Lisbonne, le 25 et 26 janvier 2001, au niveau des ministres des Affaires étrangères, à l'initiative des autorités portugaises *: "...La France avait beaucoup plaidé pour un tel dialogue durant les années 80. L'idée en avait été lancée en 1983 au Maroc par le président Mitterrand. Ce dialogue s'était développé. Il s'était tenu en 1990 à Rome et 1991 à Alger. La France se réjouit tout particulièrement de sa reprise. Nous ne cherchons pas à créer une nouvelle structure de coopération car notre cadre de référence privilégié en Méditerranée est maintenant le processus de Barcelone, mais nous envisageons le "5+5" comme un exercice de dialogue politique informel sur des thèmes et des problématiques communs aux 10 pays, comme la stabilité en Méditerranée occidentale, l'intégration maghrébine qui doit être encouragée, les échanges humains.*

A côté du processus euro-méditerranéen, il y a place certainement pour une relation de proximité particulière avec les pays du Maghreb.

En ce qui concerne le format, nous considérons comme raisonnable de s'en tenir aux 10 pays de la Méditerranée occidentale (Portugal, Espagne, France, Italie, Malte + les 5 Etats de l'UMA (Union du Maghreb arabe) même si certains pays proches, comme l'Egypte, pourront être informés des travaux de manière spécifique..."[799]. De même, la France a exprimé son approbation lors de l'invitation de la République tunisienne de convoquer un sommet des pays de la Méditerranée occidentale (5+5) en 2003. Le but était de privilégier cette enceinte de dialogue, largement informelle, qui, sans se substituer au cadre large du processus de Barcelone, devrait offrir plus de possibilités de mener des actions de coopération dans un ensemble sous-régional cohérent. Toutefois des points d'accord ont été trouvés à l'issue du ce sommet en dépit de tous les problèmes, tels la condamnation commune du terrorisme sous toutes ses formes, la réflexion sur le contrôle des migrations et sur la nécessité en contrepartie d'un soutien financier accru de l'Union européenne aux pays du Sud de la Méditerranée. En outre, un seul projet concret a émergé : la mise en place d'un Forum annuel des investissements, proposé par la Tunisie et dont l'objectif serait de corriger la disparité entre les pays d'Europe centrale futurs membres de l'Union et les pays du Maghreb, en matière d'investissements. Pour cela, la France a considéré ce sommet comme une étape historique dans le développement du "dialogue 5+5" car il a permis, dans un contexte international difficile, marqué par des crises régionales et la montée des incompréhensions, de souligner la

[799] Point de presse, 23 janvier 2001.

force des liens qui unissent les deux rives de la Méditerranée occidentale. Ainsi, le président Jacques Chirac a salué la création, à l'initiative du président tunisien Zine El Abidine Ben Ali, d'un forum pour la promotion des investissements qui donnera davantage de vigueur aux relations entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Ceci pour souligner la position française qui est en faveur de la tenue de ce premier sommet du ″dialogue 5+5″. C'est en ces termes que le chef de l'Etat français s'est adressé au sommet de ce dialogue lors de la séance de clôture : *″le sommet de Tunis a permis de lancer un appel fort en faveur d'une relance de la construction de l'Union du Maghreb arabe et mis en valeur l'importance qui s'attache à poursuivre le rapprochement entre le Maghreb et l'Union européenne″*[800]. Il a également relevé que la déclaration adoptée au terme des travaux du sommet *″trace, pour la première fois, des orientations communes en matière de dialogue politique, de sécurité, d'intégration économique, d'échanges humains et de dialogue des cultures″*[801]. Il en résulte que ce sommet tenait un rôle important; il a apporté son soutien à des projets concrets, identifiés et mis en œuvre dans le cadre du processus de Barcelone, comme celui de la fondation culturelle pour le dialogue des cultures; il permet aussi de créer des solidarités entre l'Europe du Sud et le Maghreb, avec un rôle indirect de stimulation de l'intégration maghrébine. De fait, M. Chirac s'est exprimé : *″…Nous veillerons à ce que cet événement ne reste pas sans suite″*[802]. Donc, l'implication de la France en faveur de la Méditerranée et sa volonté de poursuivre son action en faveur de la création d'un espace euro- méditerranéen de paix et de prospérité dans la réalisation duquel le "dialogue 5+5" est appelé à jouer un rôle primordial, est bien déterminée.

En outre, le président français a qualifié d'excellente l'idée du président Ben Ali de créer un Forum méditerranéen d'investissement qui vise à favoriser les échanges et les contacts pour mieux faire connaître les opportunités d'investissement dans les pays du Sud de la Méditerranée. Et c'est dans ce sens que M. Chirac a estimé, à ce sujet, que *″l'investissement européen est beaucoup plus fort à l'Est qu'au Sud, sans que ce soit justifié, et qu'il y a là un effort à faire pour traiter une question essentielle pour le développement économique du Maghreb″*[803]. Cela nous conduit, effectivement, à relever une grande disparité entre les investissements européens dans les pays de l'Est européen et ceux du Sud de la Méditerranée qui ne s'explique pas vraiment et qui sur proposition française doit être corrigée, c'est ainsi

[800] Allocution du président CHIRAC (J.), à la clôture des travaux du premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays du bassin occidental de la Méditerranée : ″dialogue 5+5″, Tunis, Tunisie, 6 décembre 2003.
[801] Ibid.
[802] Ibid.
[803] Allocution du président CHIRAC (J.), au cours d'une conférence de presse à Tunis, 06/12/2003.

que le chef de l'Etat français a fait état d'une vraie détermination des Etats du Sud de l'Europe notamment ceux présents à Tunis, pour que la priorité devant être accordée aux pays du Sud de la Méditerranée ne soit pas remise en cause par l'élargissement à l'Est. A cet égard, il a assuré qu'*"il n'y aura pas de dérive"*[804].

Dans le même contexte, il est frappant de reconnaître que la participation française au sommet du ″dialogue 5+5″ est d'une importance cruciale; c'est une participation avec foi, croyance et satisfaction. Et c'est en ces termes que M. Chirac s'est exprimé : *"nous participons à ce sommet avec grand cœur et conviction"*[805]. De même, il a souligné la nécessité d'assurer la réussite de cette étape majeure du processus des relations entre les pays de l'espace maghrébo-méditerranéen, au service des causes du développement, de la coopération et de la stabilité. En outre, la France, qui a le privilège d'entretenir d'excellentes relations avec le Maghreb notamment avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, encourage ses amis à bâtir un avenir commun à travers la construction maghrébine. Pour elle, le "dialogue 5+5", enceinte informelle de dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée occidentale, peut y contribuer tout en souhaitant que le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de ce processus de coopération en Méditerranée occidentale (dit dialogue 5+5), permette de progresser dans cette voie. Et c'est dans ce contexte que M. Chirac s'est prononcé : *"...Cette conviction, cette volonté, la Tunisie les porte avec vigueur. Elle qui fut l'un des pionniers du partenariat euro- méditerranéen et en demeure l'un des champions. Elle qui a pris l'initiative forte, par la voix de son président, de ce sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du "dialogue 5+5" qui s'ouvrira, ici- même, demain, à Tunis, précisément pour mener toujours plus loin notre aventure commune.*

Très tôt, votre pays en a perçu toutes les promesses, toutes les richesses, comme il a compris que l'intégration régionale au sud de la Méditerranée, en particulier au Maghreb, était une condition essentielle de notre partenariat et de son efficacité pour l'intérêt de tous"[806]. Le chef de l'Etat français a ajouté, dans cet esprit, que *"ce sommet a également permis de lancer un appel fort en faveur d'une relance de la construction de l'Union du Maghreb arabe"*[807]. Ceci nous ramène à dire que la France, qui a noué dans la région, en particulier au Maghreb, des liens puissants, indestructibles, ceux de l'histoire mais également ceux du cœur, porte

[804] Allocution du président CHIRAC (J.), au cours d'une conférence de presse à Tunis, 06/12/2003.
[805] Allocution du président CHIRAC (J.), au cours d'une conférence de presse à Tunis, 04/12/2003.
[806] Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant le Conseil économique et social Tunisien, Tunis, 4 décembre 2003.
[807] Discours de clôture de M. CHIRAC (J.), à l'issue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis, Tunisie, 6 décembre 2003.

l'ambition d'ancrer en Méditerranée l'esprit de coopération, la solidarité et la paix. Elle a été à l'origine de la mise en œuvre de ce ″dialogue 5+5″ entre les pays de la Méditerranée occidentale et elle partage avec l'Espagne, l'Italie, le Portugal et aujourd'hui Malte, au sein de l'Union européenne, la même volonté de faire de la Méditerranée un espace de solidarité et de paix, la même ambition pour ce premier sommet de cette enceinte d'échanges informels. Celle de favoriser l'intégration régionale au Maghreb et le développement économique qui l'accompagne. Celle de donner la place essentielle qui lui revient à la relation entre le Maghreb et l'Union européenne.

En outre, en exprimant sa satisfaction quant à la continuation et au renforcement du ″dialogue 5+5″ dans l'esprit des déclarations de Rome du 10 octobre 1990, d'Alger du 27 octobre 1991 et de Lisbonne du 26 janvier 2001, la France considère ce dialogue comme un forum régional de concertation, de coopération et de réflexion globale devant servir les intérêts communs des pays partenaires afin d'établir entre eux, sur la base de la solidarité, un partenariat mutuellement avantageux. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur l'importance des aspirations partagées mutuellement entre les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du bassin occidental de la Méditerranée (la Tunisie, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie - la France, l'Espagne, l'Italie, Malte et le Portugal) et sur l'échange de vues procédé par eux sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour du premier sommet de Tunis. S'agissant, dans un premier lieu, des principes généraux, les pays partenaires, convaincus que l'évolution de la situation politique, sécuritaire et économique internationale génère de nouveaux défis, réitèrent d'une part, leur volonté de renforcer davantage les mesures de confiance dans tous les domaines ainsi que la concertation et le dialogue entre leurs pays en vue de dégager, notamment, une perception commune des questions actuelles devant permettre de les résoudre pacifiquement et de répondre, ainsi, aux attentes des peuples du bassin occidental de la Méditerranée. D'autre part, ils s'accordent sur l'importance de voir l'Union européenne accompagner son processus d'élargissement d'un effort parallèle de soutien en direction des pays de la rive Sud du bassin occidental de la Méditerranée. A cet égard, ils accueillent favorablement la nouvelle politique de voisinage proposée par l'Union européenne considérant qu'elle doit offrir de nouvelles opportunités pour renforcer les relations entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée en vue d'aboutir, par les moyens les plus appropriés, à un partenariat global, solidaire et équilibré, fondé sur les principes de bon voisinage, du respect mutuel et de confiance réciproque. S'agissant, dans un deuxième temps, de sécurité et de stabilité, les pays partenaires, conscients du lien

indissociable entre paix, sécurité et développement, réitèrent leur ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, du crime transnational, organisé notamment le trafic de stupéfiants et d'armes et le blanchiment d'argent, confirment leur engagement à œuvrer en commun pour la lutte contre ces fléaux et ce, eu égard aux menaces qu'ils constituent pour la paix et la stabilité dans la région . Ils soulignent, en se félicitant des initiatives des pays de l'espace ″5+5″ visant à consolider et à intensifier une action commune dans le but d'éradiquer ces fléaux, avec la nécessité de coordonner davantage leurs efforts pour leur adoption sur les plans régional et international. Ils renouvellent leur engagement à appliquer les conventions et recommandations internationales en la matière, en particulier la résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, mettent l'accent sur l'importance des propositions relatives tant à la convention globale des Nations Unies sur le terrorisme qu'à la convocation d'une conférence internationale sur ce sujet, dans le cadre des Nations Unies et considèrent avec intérêt l'initiative du président Zine El Abidine Ben Ali portant élaboration d'un code de conduite internationale pour la lutte contre le terrorisme,(à même de renforcer le consensus international et de dissiper toutes formes d'amalgame, conformément aux instruments internationaux pertinents). Ils réitèrent leur détermination à consolider davantage la coopération en matière de sécurité entre leurs pays d'une part et, en matière de consultations politiques, entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union européenne d'autre part, et à intensifier la coopération en matière de développement économique, social et culturel, à même de contribuer à la consolidation des fondements de la stabilité dans la région du bassin occidental de la Méditerranée. Ils soulignent l'importance de l'étroite coopération établie entre les ministres de l'Intérieur des pays du ″dialogue 5+5″ et les invitent à l'intensifier et prennent note du projet du ″Pacte pour la paix et la stabilité dans le bassin occidental de la Méditerranée″ présenté par la Grande Jamahiriya. S’agissant, dans un troisième temps, d’intégration régionale et de coopération économiques, les pays partenaires, conscients de l'interdépendance socio-économique, profonde dans le bassin occidental de la Méditerranée, renouvellent leur attachement au processus d'intégration économique régionale et sous régionale, à travers la création d'une zone maghrébine de libre échange comme étant l'un des instruments de réalisation de cette intégration. Ils insistent sur la nécessité de concrétiser, dans un esprit de solidarité, la coopération visant la réduction des disparités socio-économiques entre les deux rives de la Méditerranée occidentale, se félicitent de l'adoption de coopérations renforcées entre le Maghreb et l'Union européenne qui constitueront une impulsion nouvelle à l'intégration économique maghrébine. Ils mettent l'accent sur le besoin d'intensifier une coopération, mutuellement, avantageuse dans les domaines prioritaires en particulier en

matière de promotion des investissements, à travers la création d'un forum annuel pour les affaires et les investissements en Méditerranée occidentale, en matière d'encouragement des flux touristiques, pour la facilité des échanges, la protection de l'environnement et la consolidation de l'infrastructure de base et des capacités existantes dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des ressources hydriques, du transport et des communications et ce, dans le but de fournir l'assise nécessaire au développement durable dans la région. Ils soulignent l'intérêt de la mise en place de la FEMIP (Facilité Euro-Méditerranéenne d' Investissement et de Partenariat), dans la perspective de la création de la banque euro-méditerranéenne, qui contribuera à consolider l'intégration régionale dans cet espace. S'agissant, dans un quatrième temps, de la coopération dans le domaine social et humain, les pays partenaires, conscients de l'importance des échanges humains entre les deux rives du bassin occidental de la Méditerranée et désireux de les consolider et de les enrichir, se félicitent de l'adoption de l'approche globale et équilibrée des migrations dans le cadre de la déclaration de Tunis, issue de la conférence ministérielle, chargée des questions de la migration, en octobre 2002 et du document de mise en œuvre de ladite déclaration adopté lors de la 2ème réunion ministérielle de Rabat en octobre 2003 et accueillent favorablement la tenue, à Alger, de la 3ème réunion de cette conférence au cours de l'année 2004. Ils conviennent, ayant à l'esprit les conclusions du VIème sommet de l'Union du Maghreb arabe, tenu à Tunis en avril 1994 dont celle relative à la migration, de l'importance de consolider davantage l'intégration des migrants légalement installés dans les pays de résidence et d'œuvrer à la protection de leurs droits, en accord avec les législations nationales de ces pays. Ils déclarent leur soutien à tous les efforts visant à assurer les conditions favorables pour faciliter la circulation des personnes et les conditions de séjour, se déclarent convaincus que la régulation de la migration vers l'Europe constitue un facteur économique, social et humain important aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine. Ils soulignent que la lutte contre l'immigration illégale et le trafic des êtres humains exige une action commune et une coopération concertée y compris au plan opérationnel afin de mieux appréhender les véritables causes de ces fléaux, tout en veillant au respect de la dignité humaine. S'agissant, dans un cinquième temps, du dialogue des cultures et des civilisations, les dix pays, conscients de l'importance que revêt l'héritage civilisateur commun aux peuples du bassin occidental de la Méditerranée, espace de tolérance religieuse et berceau de civilisations et de cultures séculaires ayant contribué au progrès de l'humanité, accueillent avec satisfaction la création de la Fondation euro-méditerranéenne pour le dialogue entre cultures et civilisations et expriment leur intérêt pour la finalisation du projet de ″l'Année de la Méditerranée″ en tant

qu'événement témoin de cet héritage civilisateur commun, appellent à consolider le dialogue entre les cultures et les civilisations en vue de répandre les valeurs de tolérance et de modération, devant promouvoir la compréhension mutuelle entre les peuples sur la base de la coexistence et l'entente réciproque, tout en respectant la diversité culturelle dans le cadre de l'universalité des valeurs, de l'intégrité territoriale des Etats. Ils mettent l'accent sur la nécessité de réaliser des projets communs favorisant la création dans les divers domaines culturels, conviennent du rôle important des diverses composantes de la société civile dans l'espace "5+5" pour consacrer davantage la culture du dialogue et consolider l'héritage civilisateur commun aux peuples de la région. S'agissant, dans un dernier temps, de la concertation politique, les dix pays de l'espace ″5+5″- à la suite de l'examen de la conjoncture internationale actuelle et de l'échange approfondi des points de vues portant sur les questions d'intérêt commun et sur les défis qu'elles posent à la paix et la sécurité dans le bassin occidental de la Méditerranée et dans le monde entier- soulignent l'importance d'intensifier la concertation politique entre leurs pays en vue de contribuer au règlement pacifique de l'ensemble de ces questions, appellent à relancer le processus de paix au Proche- Orient conformément à la légalité internationale, notamment la résolution 1515 du Conseil de Sécurité, en vue de conforter les chances de parvenir à un règlement juste, global et définitif du conflit israélo-palestinien. Ils expriment, également, leur soutien au rétablissement de la souveraineté de l'Irak et la sauvegarde de l'unité de son peuple et de son intégrité territoriale dans le cadre de la résolution du Conseil de Sécurité 1511 en vue de rétablir la paix en Irak, d'entamer sa reconstruction et d'accélérer le transfert du pouvoir aux Irakiens. Ils réitèrent leur volonté commune de coopérer pour faire du bassin occidental de la Méditerranée un espace de paix, de stabilité, de solidarité, de prospérité, de liberté et de justice, sur la base du respect des valeurs communes de démocratie, des droits de l'homme et de la consécration de l'Etat de droit. Ils appellent l'Union européenne, persuadés de la nécessité de renforcer la coopération pour un développement durable dans le bassin occidental de la Méditerranée, à considérer, dans le cadre de sa nouvelle politique de voisinage, cet espace comme un espace stratégique où doit se poursuivre l'action commune en vue d'assurer les conditions de sécurité, de stabilité et d'intégration régionale.

Il en résulte que les partenaires du Forum "5+5" ont donné suite à ce dialogue au sommet précité pour fonder une dynamique d'action globale, resserrant les liens, multipliant les projets, privilégiant les réseaux de proximité et de voisinage. Ils ont, également, inscrit cette structure informelle dans les diverses constructions à géométrie variable où ils sont intégrés,

associés ou simplement impliqués. Dans cette perspective, la France, en tout cas, veut de toutes ses forces, travailler pour que des initiatives soient prises dans ce sens. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à cet égard, un extrait de discours de M. Jacques Chirac, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5) : *"… Je souhaite que notre Sommet marque le point de départ d'une mobilisation de tous nos pays, qu'il explore des voies audacieuses. Enceinte d'échanges informels, notre Dialogue jouit de la liberté, de la confiance, de la souplesse pour ouvrir des pistes inédites, réunir experts et acteurs de tous les horizons, dans tous les domaines, comme le montre la proposition de la Tunisie de créer un Forum annuel de l'investissement associant le secteur privé. C'est, Monsieur le Président, une heureuse initiative.*

Alors, soyons imaginatifs et ambitieux. Ensemble, voyons loin et situons-nous à la hauteur des magnifiques enjeux de notre rapprochement : l'essor de nos peuples, leur rencontre dans le respect de chacun, la paix entre des pays qui n'auront plus pour dessein qu'échanger, entreprendre, coopérer et partager le progrès"[808]. Ainsi, la France a accueilli sur son sol, en 2003, deux réunions des ministres des Affaires étrangères du ″dialogue 5 + 5″, elle l'a, effectivement, préparé avec beaucoup d'attention et avec la volonté d'y participer activement. Il s'agit d'une part, de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Sainte Maxime, le 10 avril 2003 et d'autre part, de la réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères à Saint Symphorien- le- Château, le 30 octobre 2003. En effet, ces rencontres entre ministres ont permis de mener une réflexion libre et informelle sur tous les sujets d'intérêt commun en soulignant ensemble leur volonté de rejet de toute fracture entre l'Europe et le monde arabo-musulman. Et c'est dans cette ligne que M. Dominique de Villepin s'est exprimé : *"…Entre les deux rives de la Méditerranée, il y a une responsabilité particulière. Nous voulons en permanence, dans un dialogue, je rappelle que l'esprit de nos rencontres "5+5" est celui d'un dialogue informel, traiter de l'ensemble des sujets sans limitations, c'est un élément très important. Nous n'avons pas vocation à institutionnaliser d'une quelconque façon ce dialogue afin de lui laisser cette liberté de proposition, de traitement, d'idées. Nous avons, dans le cadre des relations entre les deux rives de la Méditerranée, abordé un certain nombre de perspectives importantes…"*[809]. Dans ce même contexte, M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, s'est intervenu : *"… Les appels envers la France et l'Europe*

[808] Discours d'ouverture de M. CHIRAC (J.), lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis (Tunisie), 5 décembre 2003.
[809] Point de presse du ministre des Affaires étrangères, M. VILLEPIN (D. de), réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères du ″dialogue 5+5″, Saint- Symphorien- le- Château, 30 octobre 2003.

se sont multipliés. Dominique de Villepin comme moi-même en avons fait l'expérience lors la réunion ministérielle du «5+5» à Saint- Maxime en avril, le jour même de la chute de Bagdad. En effet, au cours de cette réunion, qui était la première réunissant les chefs de la diplomatie européenne et arabes depuis le début de la crise irakienne, les ministres maghrébins des Affaires étrangères ont, sans exception, insisté sur le renforcement de la solidarité entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée. Ils en ont également appelé à une plus forte présence et une plus forte visibilité de l'Europe dans la zone"[810]. Désormais, des rencontres sont organisées régulièrement, notamment, sur les thématiques suivantes : affaires étrangères, affaires intérieures et sécurité, migration,…etc. Sur ce dernier sujet, c'est le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, Jean-Louis Borloo, qui a représenté la France lors des conférences. Une première conférence ministérielle a rassemblé à Tunis, en 2002, les représentants des 10 pays afin de définir une position commune sur les questions migratoires de la région. La conférence a produit un document final, ″la déclaration de Tunis″, qui constitue un pas important et un facteur de consolidation pour le renforcement du dialogue en matière migratoire. Encore, la réflexion, les échanges et la définition d'un cadre commun fondé sur une approche globale et équilibrée en matière de migration ont été approfondis lors de la conférence de Rabat en 2003, puis, de la conférence d'Alger en 2004. Force est cependant de reconnaître que la France a joué son rôle et un rôle actif dans cette ″initiative 5+5″; elle y tient beaucoup; c'est ainsi qu'elle a assuré la présidence de cette instance après la Tunisie en 2002, le Maroc en 2003 et l'Algérie en 2004. Cela veut dire que la France a succédé à l'Algérie et a pris la présidence de cet instrument de dialogue politique informel sur la migration en septembre 2005. De ce fait, la Direction de la Population et des Migrations (DPM) a organisé, avec l'appui de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI), du Service de l'Information et de la Communication (SICOM) et du Cabinet du ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, la quatrième conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale qui s'est tenue, à Paris, les 9 et 10 novembre 2005. Cette rencontre a eu pour objectif de poursuivre le dialogue engagé depuis la conférence de Tunis, tenue en 2002, sur une approche globale des questions migratoires (gestion des flux migratoires, politiques d'intégration et co-développement) et de prendre en compte le respect des intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil dans une dynamique de solidarité, de coopération et de développement. Il n'est pas illusoire de penser que la France est le premier pays du ″Nord″ à assurer la présidence de cette instance pendant

[810] Conférence prononcée par M. MUSELIER (R.), « *La Politique méditerranéenne de la France* », devant les auditeurs des SMHES (Session méditerranéenne des Hautes études stratégiques), Marseille, 15 novembre 2003.

une année. En outre, le dialogue engagé a pris une importance toute particulière et un caractère dramatique avec les amplifications de l'immigration clandestine. A vrai dire, la prise en compte et le respect des intérêts des pays d'origine et des pays d'accueil dans une dynamique de solidarité, de coopération et de développement sont les éléments fondateurs de cette approche globale. Et c'est dans cet esprit que M. Philippe Douste-Blazy a réaffirmé : *"Nous avons travaillé… dans le cadre de ces cinq pays européens qui souhaitent parler avec cinq pays arabes du sud de la Méditerranée, car il nous semble que, géographiquement, économiquement, politiquement, il faut créer un espace de paix et de stabilité dans cet endroit du monde.*

Nous avons abordé des sujets aussi importants que celui de l'immigration qui, comme vous le savez, vient souvent de l'Afrique subsaharienne, traverse le Maghreb, avec pour destination, des pays européens. Nous avons donc abordé le sujet de l'immigration clandestine, des frontières, le problème de l'immigration choisie, mais également de l'intégration des populations immigrées dans nos pays européens"[811]. Donc, il est frappant de constater qu'afin de progresser dans le ″dialogue 5+5″ amorcé dès 1990 à Rome, une attention particulière a été accordée à la migration. Ainsi, les pays de la région ont établi et consolidé une plateforme régulière de discussion autour des questions migratoires. Dans cette logique, en soulignant le rôle de la conférence de Paris des 9 et 10 novembre 2005, M. Jean-Louis Borloo a révélé que cette conférence *"pourrait déboucher sur un projet commun de plusieurs pays du 5+5, à présenter à des fonds communautaires (notamment à un programme AENEAS début 2006) en vue d'expérimenter à plusieurs pays, des réponses aux problèmes liés aux migrations de transit… La présidence française pourra annoncer l'organisation d'une réunion du groupe de suivi de la Conférence dans des délais rapprochés pour mettre au point le projet. Ce groupe de suivi sera éventuellement élargi à quelques autres experts concernés…La France présentera, en tout état de cause, un projet à un fonds communautaire. Elle souhaite présenter ce projet conjointement avec un ou plusieurs autres Etats membres de l'UE et en partenariat avec des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.*

Il est donc utile de connaître rapidement les pays intéressés à participer à un tel dialogue, dans un premier temps et à des actions déterminées dans le cadre du dialogue, dans un second temps…

[811] Entretien du M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), avec des radios françaises et l'Agence "France Presse", lors de la réunion ministérielle du "dialogue 5+5", la Valette, 30 juin 2005.

Deux précisions à noter :

1- A partir de janvier 2006, un nouveau programme cadre de co-développement permettra à la France de monter des programmes de co-développement du type du programme Mali, dans tous les pays d'Afrique membres de la francophonie ainsi qu'en Ethiopie, en Haïti et au Vanuatu dès lors que les pays en feront la demande. Dans le cas où un projet serait présenté au programme AENEAS (appel d'offres en décembre 2005 pour des réponses à la mi-février 2006), il est prévu qu'une partie des financements de ce programme cadre de co-développement constitue les 20% que la France apporterait, soit 400 000 euros pour une subvention demandée de 1 600 000 euros.

Si d'autres pays apportent des contributions, il sera possible de faire plusieurs projets concrets de coopération et d'élargir le nombre de pays d'Afrique subsaharienne bénéficiaires.

2- Après les évènements de Ceuta et Melilla, de nombreuses initiatives sont annoncées qui prévoient à différents niveaux et dans différents formats, des dialogues (Sommet UE-AU, espace commun euro méditerranéen, etc ...).

Le rôle du projet de dialogue tripartite émanant de pays du 5+5 devra tenir compte de l'ensemble des initiatives qui vont voir le jour et se placer sur l'échiquier pour être parfaitement complémentaire et constituer une force de propositions qui alimente les autres espaces de dialogue"[812]. En effet, l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie se sont retrouvés afin de renforcer et poursuivre les efforts visant à enrichir le dialogue lié aux questions migratoires entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Par conséquent, le travail accompli ainsi que le plan d'action adopté pour l'avenir, durant la présidence française, ont fait l'objet d'une grande satisfaction par les participants à cette conférence de Paris. En réalité, cette réunion a été une occasion pour la consolidation de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée et elle est perçue par les participants comme une indication probante de la réussite de ce processus et comme un signal fort pour une action forte à l'issue de la présidence française de cette "initiative 5+5". Ceci traduit bien la volonté des pays de la Méditerranée occidentale, autrement dit, de ce regroupement qui comprend l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, le Maroc, la Libye, la France, l'Italie, Malte, le Portugal et l'Espagne, de faire de la région un

[812] Conférence de presse en présence des ministres des 9 autres pays, présidée par M. BORLOO (J.L), au centre de conférences internationales Kléber, 10 novembre 2005.

espace de paix, de coopération et de stabilité, et de poursuivre les efforts de coopération entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Par ailleurs, il convient de souligner également, dans le même contexte, que le parlement français a souhaité que la deuxième réunion des présidents d'Assemblée parlementaire des pays membres du ″dialogue 5+5″ ait lieu en France, après une première réunion dans la même formation, tenue en Libye, en 2003. C'est, donc, la première réunion de cette nature organisée en Europe. Après des réunions, d'abord, organisées au niveau de l'exécutif, c'est maintenant aux parlements de favoriser ce processus, dans le cadre d'une diplomatie parlementaire, complémentaire et non concurrente de la diplomatie traditionnelle. A cet égard, Christian Poncelet, président du Sénat, s'est exprimé : ″*…Pour que cette réunion soit utile, le thème de travail retenu est très concret, la coopération décentralisée et ses liens avec la coopération interparlementaire. Le Sénat, en tant que représentant des collectivités locales, milite en faveur du développement de la coopération décentralisée, car cette coopération, qui intervient au plus près du terrain et des besoins exprimés par les populations, est parfois plus opérationnelle ou plus rapide que la coopération d'Etat à Etat, qui reste, bien sûr, indispensable. Comme la coopération décentralisée est inégalement pratiquée selon les pays, il a semblé utile de la présenter et de l'expliquer, pour faire de nouveaux adeptes. Les chambres hautes peuvent en effet être de précieux intermédiaires auprès des collectivités locales de leurs pays*″[813]. Proprement dit, à ce stade d'avancement du ″dialogue 5+5″, il était important de lui donner une dimension parlementaire, d'enrichir la coopération entre les gouvernements par la coopération entre les parlements et d'approfondir les rapports noués entre les exécutifs par un dialogue nourri et fraternel qui persiste, au-delà des vicissitudes politiques, entre les représentants de la nation tout entière que sont les représentants de tous les députés. C'est pourquoi, il a semblé souhaitable de poursuivre l'initiative heureuse que la Libye ait prise en février 2003 de réunir les présidents d'Assemblées parlementaires de la Méditerranée occidentale. A vrai dire, les retrouvailles de ces présidents sur la rive Nord de la Méditerranée, à Paris, reflètent le désir et l'engagement des participants de poursuivre ce dialogue. Dans cette perspective, le parlement français souligne que les échanges politiques entre les deux bords de la Méditerranée ne peuvent se limiter aux contacts entre gouvernements et diplomates, c'est-à-dire, les parlements doivent jouer leur propre partition dans ce dialogue car leur contribution est une garantie de coexistence entre les peuples et de réalisation des objectifs, partagés par tous les participants,

[813] Réunion des présidents d'Assemblées parlementaires des pays membres du ″dialogue 5 + 5″sur le thème « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* » sous la présidence de M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

de paix et de développement. Alors, les parlements nationaux doivent se faire l'écho de cette nécessité afin que les Etats membres de l'Union européenne s'investissent pleinement dans la revitalisation du dialogue euro- méditerranéen car doter ″le dialogue 5+5″ d'un volet parlementaire revient, comme le pensent certaines hautes personnalités politiques, à donner une structure permanente au rapport entre les pays. Cette structuration donnera un exemple de multilatéralisme actif et coopératif, capable d'impliquer tous les pays riverains de la Méditerranée. Si les parlements œuvrent au rapprochement de gouvernements en les incitants à dialoguer sereinement par l'application de la méthode parlementaire commune, les institutions qui structurent les sociétés tissent chaque jour des liens qui rapprochent les peuples. Certes, personne ne peut nier que les relations internationales sont, traditionnellement, de la compétence des chefs d'Etat et de leurs ministres des Affaires étrangères. En revanche, sans empiéter sur cette compétence, les parlements s'y sont, progressivement, intéressés en lui donnant une dimension supplémentaire. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, l'explication de M. João Bosco Mota Amaral, président de l'Assemblée de la République portugaise : ″*…Le dialogue entre parlementaires est plus franc qu'entre diplomates; ils peuvent s'exprimer plus librement sur les droits de l'homme ou sur l'immigration, qui en relève. Les parlements des pays riverains de la Méditerranée peuvent développer leurs relations par l'intermédiaire des groupes d'amitié. Inutile de créer des structures nouvelles : améliorons l'efficacité de celles qui existent déjà. L'assemblée parlementaire euro- méditerranéenne, dans la suite du processus de Barcelone, est l'organe du dialogue, de la solidarité méditerranéenne. Les présidents des assemblées des pays «5+5» devront se rencontrer au moins une fois par an pour préparer les réunions et en assurer le suivi. Épargnons-nous la complication supplémentaire d'un organisme interparlementaire*″[814]. Dans cette perspective, la France mérite bien d'être félicitée pour son renforcement de la coopération interparlementaire car cette dernière facilitera d'une part, le rapprochement entre les peuples et l'échange entre les cultures et d'autre part, une meilleure compréhension des valeurs. A cet égard, l'existence de ce forum parlementaire ″5+5″ doit être saluée. Ce dernier permet aux représentants des peuples de se pencher sur des questions concrètes afin de dégager, ensemble, des solutions pratiques, adaptées aux défis du temps auxquels est confrontée la zone méditerranéenne. Alors, il en résulte de constater que le ″dialogue 5+5″ exige un engagement de tous les acteurs. Il s'agit,

[814] Intervention du président de l'Assemblée de la République portugaise, lors de la réunion au Sénat sur le thème « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* », sous la présidence du sénateur M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

en fait, d'organiser la coexistence entre les différents mondes de la Méditerranée et de promouvoir le respect des uns et des autres. En conséquence, les parlements nationaux doivent s'investir dans ce grand dessein d'épanouissement économique et social des peuples. En effet, après le récent élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux Etats membres, il est d'autant plus souhaitable, particulièrement, pour la France d'affirmer et d'afficher la priorité méditerranéenne. Si l'Europe est aujourd'hui en paix grâce à l'Union européenne, sur la rive Sud, il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, la France appelle, sincèrement, de ses vœux l'émergence d'un Maghreb uni, économiquement intégré. Cela l'incite, donc, à mobiliser toutes les bonnes volontés pour aider au développement et à la coopération dans le cadre du ″dialogue 5+5 ″ car ce dernier est un moyen efficace de compréhension entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union européenne.

Finalement, il importe de bien constater, d'après ce qu'on vient de révéler, à quel point la France a eu le souci, en raison de la très grande proximité de l'histoire et de la géographie entre elle et le Maghreb, de mettre en place des processus qui puissent, véritablement, répondre aux besoins de chacun des pays, mais aussi aux susceptibilités et aux préoccupations de chacun. Pour elle, le dialogue entre l'Europe et le Maghreb arabe revêt une importance stratégique par rapport à la paix, la stabilité et le développement de la région. C'est dans cet esprit là que la France avance dans tous les sens et son grand attachement ainsi que son appui à cette enceinte informelle que constitue le ″dialogue 5+5″ dans laquelle son rôle est capital, représentent une opportunité d'importance, apte à définir les initiatives fondamentales et efficaces, en faveur du rapprochement entre le Maghreb et l'Europe. Ainsi, l'approfondissement du ″dialogue 5+5″ et le renforcement de la coopération entre ses Etats membres permettra, en particulier, aux dix Etats de marquer, solennellement, leur engagement commun à renforcer les liens entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée, à l'heure de l'élargissement de l'Europe.

Paragraphe 2 : Le Forum méditerranéen

Il importe, ici, pour mieux comprendre, de faire un bref aperçu présentatif de ce forum. En effet, depuis toujours, de nombreux concepts et volontés recommandant l'établissement d'une coopération dans la Méditerranée ont existé. Néanmoins, les contraintes imposées par les développements au Moyen- Orient ont empêché leur mise en œuvre. C'est pour cette raison que le Forum méditerranéen, aussi nommé le Formed a vu le jour. Ce groupement de pays

"like minded"[815] a été formé à l'initiative de l'Egypte et de la France. Sa première réunion se tint à Alexandrie où le ″Forum méditerranéen″ fut fondé avec la participation de l'Algérie, de l'Egypte, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Maroc, du Portugal, de la Tunisie et de la Turquie. Ce forum a pour vocation de favoriser les échanges de vues entre pays riverains de la Méditerranée. Il sert à rapprocher les positions de ses participants avant les réunions dans le cadre plus large à vingt-sept du partenariat euro-méditerranéen, engagé à Barcelone. En outre, il faut savoir que le Forum méditerranéen a vu le jour avant la déclaration de Barcelone et continue d'être actif. Il s'agit d'une coopération informelle entre 11 pays méditerranéens (Grèce, Portugal, Espagne, France, Italie, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Malte et Turquie) sans assistance financière des budgets de l'Union européenne pour ces programmes. Progressivement, le Forum a pris, particulièrement grâce au processus de Barcelone, le statut d'un ″atelier d'idées″ avec les moyens d'exercer une politique méditerranéenne complémentaire aux mécanismes du processus de Barcelone, ou même ayant le rôle d'une antichambre produisant et analysant des idées à mettre en œuvre dans le cadre du dialogue Euro-méditerranéen. Ceci peut être significatif de l'importance du Forum euro-méditerranéen, à vrai dire, il fournira un avantage déterminant aux gouvernements du Sud de la Méditerranée et à leurs secteurs d'affaires. Ainsi, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères s'est exprimé : *"…Le forum constitue la seule enceinte strictement régionale de dialogue interétatique informel. Je vous rappelle les participants : l'Algérie, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie,* Malte**,** *le Maroc, le Portugal, la Tunisie et la Turquie. Sa spécificité vis-à-vis du partenariat euro-méditerranéen, le processus de Barcelone, dont il est le complément tient à son caractère informel. Ce caractère informel ressemble à ce que l'on connaît entre ministres européens lors des réunions de "Gymnich". Il n'y a pas d'ordre du jour. Les collaborateurs des ministres sont réunis en nombre très limité.*

C'est un échange d'idées et de réflexions entre pays riverains de la Méditerranée. L'objectif est de contribuer au développement de la compréhension et des liens réciproques. Ceci, non seulement entre les gouvernements, mais également entre les acteurs des sociétés civiles et du secteur privé…"[816].

Pour ce qui concerne l'ensemble du Forum méditerranéen, il est opportun de souligner l'attachement aussi fort de la France, à cette enceinte de dialogue politique, informel, qu'aux autres. Là aussi, le rôle de la France est constant, elle soutient sans réserve cette initiative et

[815] Voir : http://www.cmf.ch/_sEuroMed/2005Dec/index.php?l=fr.
[816] Déclarations du porte-parole, point de presse, Paris, 10 juillet 1997.

elle s'attache, vivement, à son renforcement comme cadre flexible et privilégié de dialogue et de concertation entre les pays du bassin méditerranéen. A ce titre, dans toutes ses interventions, la France réaffirme avec force que le Forum méditerranéen garde toute sa validité et son utilité comme cadre spécifique pouvant aider à la réussite des différents processus existants, en apportant sa contribution propre en tant qu'enceinte spécifique de réflexion et de maturation des idées, de nature à favoriser la compréhension mutuelle et le rapprochement des positions tout en soulignant que l'existence du Forum et le déroulement régulier de ses travaux constituent un cadre utile de diplomatie préventive permettant le dialogue, la consultation et la compréhension à un niveau de responsabilité politique approprié. Ayant cela présent à l'esprit, la France appelle, constamment, au renforcement de l'entente et de la coopération entre les pays constituant le Forum méditerranéen et aux modalités et actions qui permettront de contribuer plus efficacement à la stabilité de la région. C'est ainsi que M. Jacques Chirac a affirmé à l'issue de sa visite au Caire : *"…Nous avons évoqué le Forum méditerranéen. Nous avons également parlé de toutes les grandes questions qui intéressent la région, au sens le plus général du terme… Et quant à la vocation de la France, qu'avait en son temps exprimée le Général de Gaulle, à être très présente, à exercer une coopération très active avec les pays Arabes, elle me paraît plus que jamais d'actualité et non pas du tout une tactique pour moi, mais un élément essentiel de la politique étrangère de la France…"*[817]. Cette déclaration ne peut être, en effet, qu'un bon témoignage sur l'intervention constante de la France à ce niveau. De même, le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères s'est exprimé à cet égard : *"…Je voudrais dire, en ce qui concerne la participation de la France, que nous y sommes attachés car cela permet un dialogue politique régulier dans un cadre informel. Il s'agit d'une cohérence et d'un complément avec le partenariat euro-méditerranéen, de même qu'une synergie avec d'autres enceintes qui traitent de la coopération méditerranéenne. Le côté informel des réunions permet aux idées, aux positions de se clarifier et c'est une préparation utile de négociations qui se déroulent dans le cadre plus institutionnalisé du partenariat euro-méditerranéen, à savoir le processus de Barcelone. Notamment, pour citer un exemple, au cours de la réunion à Sainte-Maxime, l'on avait décidé de la création d'un annuaire des traductions, qui s'appelle "Regards Croisés sur l'Enseignement de l'Histoire et de la Géographie.*

Les deux choses que j'en retiens, sont le cadre informel, le format restreint, ce qui permet un contact personnel entre responsables politiques, et la vocation de promouvoir une dimension

[817] Conférence de presse conjointe de M. CHIRAC (J.) et de M. MOUBARAK (H.), le Caire, 7 avril 1996.

culturelle méditerranéenne, ceci en cohérence avec les autres enceintes de coopération euro-méditerranéenne"[818]. Dans cette perspective, il est substantiel de reconnaître l'attachement de la France à l'avenir du Forum méditerranéen. En effet, elle préconise, dans toutes les interventions de ses hommes politiques, de renforcer son efficacité, notamment, à travers la tenue de réunions ad hoc sur des sujets d'actualité, à l'initiative de la présidence du Forum, en concertation avec tous les pays membres. En outre, elle réaffirme l'importance de la poursuite et du renforcement du dialogue politique entre les Etats membres du Forum sur les questions d'intérêt commun. Pour ce faire, la France préconise d'approfondir des formes de coopération plus participatives, plus adaptées aux nouveaux défis communs dans divers domaines stratégiques, de trouver des formes de coopération plus cohérentes avec les objectifs fixés d'un commun accord, pour réaliser de manière constructive et équilibrée l'édification d'un espace régional intégré et solidaire. Ainsi, la France s'est engagée, comme membre du Forum précité, dans un partenariat réel, effectif et étendu dans la région méditerranéenne pour faire de cet endroit où les civilisations sont nées, une zone de paix, de sécurité, de tolérance et de compréhension mutuelles, de développement et de prospérité, de compréhension et d'échanges entre les peuples de la région, dans un cadre de promotion de l'Etat de droit, de la démocratie pluraliste et des droits de l'homme.

Force est cependant de savoir que le Forum méditerranéen a joué pleinement son rôle de ″laboratoire d'idées″ qui a permis d'affiner la réflexion commune sur les résultats d'une décennie de partenariat dans l'histoire, très ancienne, des relations euro-méditerranéennes et d'évoquer les perspectives qui s'offrent pour approfondir ce partenariat de manière concertée. Dans cette direction, M. Abdelwaheb Abdallah, ministre des Affaires étrangères, a souligné dans son discours que *"le Forum a accompli une étape importante…, en élaborant une contribution collective sur une vision commune de progrès et de solidarité dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. A travers cette contribution, il adresse un message politique qui réaffirme l'attachement commun à la déclaration de Barcelone, à ses principes et objectifs, ainsi qu'à la centralité de la Méditerranée et à sa position géostratégique, tenant compte de la nouvelle étape de coopération et d'intégration.*

Le message…souligne le devoir de solidarité, la complémentarité et l'interaction entre le développement et la modernisation, par la consolidation des processus de réformes en cours, afin de contribuer au renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région.

[818] Déclarations du porte-parole, point de presse, Paris, 10 juillet 1997.

Il appelle à la mise en œuvre du code de conduite contre le terrorisme, adopté lors du forum en 2002, et invite à conjuguer les efforts en vue d'élaborer un instrument, tant au niveau des partenaires de l'ensemble euro-méditerranéen, qu'à celui de la communauté internationale"[819]. Certes, après le lancement du processus de Barcelone (en novembre 1995) et l'élan qui a été donné au dialogue méditerranéen de l'Union européenne, l'utilité de l'existence du Forum méditerranéen a été contestée, probablement en raison du manque de sources de financement de ses programmes par les fonds communautaires, par conséquent, le Forum est devenu moins actif. Mais quand l'euphorie du processus de paix et d'application des accords d'Oslo s'est volatilisée, le Forum méditerranéen est revenu au premier plan de l'actualité et son utilité est devenue de nouveau évidente. Désormais, le Forum a servi de ″laboratoire d'idées″ et de moyen complémentaire au processus de Barcelone pour ce qui est de l'exercice de politique méditerranéenne, mais sans être divisé en comités. Les dernières années, il a été notamment un Forum des consultations informelles et d'échange de vues pour la préparation des réunions ministérielles du processus de Barcelone. C'est ainsi que lors de la réunion des hauts fonctionnaires, le 9 février 1998, à Madrid, il a été convenu de préserver la flexibilité du Forum tout en mettant l'accent sur les chapitres économiques et sociaux. En outre, il a été décidé de veiller à garder l'indépendance du Forum qui devrait, toutefois, soutenir le processus de Barcelone. En effet, l'idée de ce Forum, comme l'a exprimé le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, *"c'est d'être un lieu qui soit un peu comme un laboratoire d'idées, de part et d'autre de la Méditerranée, et de permettre, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres enceintes, un débat informel"*[820]. En réalité, cette participation et cette présidence de M. Barnier à ce Forum indique l'importance de l'attachement de la France à cette enceinte. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères a déclaré : *"Pour ma part, c'est la première fois que je participe à ce Forum; je l'ai présidé,- c'était le tour de la France- et j'étais très frappé, tout au long de cette matinée et hier soir, de la spontanéité, de la franchise et de l'amitié qui existent dans nos débats. Je veux dire que nous avons là une nouvelle preuve que ce Forum est utile, j'allais dire particulièrement en ce moment où nous sommes confrontés, tous ensemble, à des crises régionales"*[821]. Néanmoins, la France incite, dans le cadre de ce Forum, à réfléchir et à se concerter aux fins de bâtir un avenir basé sur une vision ambitieuse et innovatrice du progrès et de la solidarité, reflétant la profondeur des

[819] Allocution de M. ABDELWAHED (A.), Clôture des travaux de la 12ème session de la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays du Forum méditerranéen « *Approfondir des formes de coopération plus participatives pour l'édification d'un espace régional intégré et solidaire* », Hammamet, 02 octobre 2005.
[820] Point de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Paris, 25 octobre 2004.
[821] Ibid.

relations historiques et civilisatrice et tenant compte des intérêts communs des pays de l'espace méditerranéen. Pour ce faire, elle souligne l'importance d'instaurer un dialogue équilibré entre les cultures et les civilisations en tant que fondement visant le renforcement de la confiance entre les peuples méditerranéens. Et c'est dans ce sens là que M. Dominique de Villepin, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie, est vivement intervenu : *"… Nous sommes tous ici les héritiers d'un dialogue parfois difficile, mais dont nous connaissons toutes les promesses. Nos terres sont anciennes. Elles sont marquées par l'histoire. Nous connaissons bien les écueils à éviter : l'intolérance, le dialogue à sens unique, l'incompréhension, l'indifférence… Donnons au reste du monde l'exemple d'un dialogue des cultures réussi. Que chacun puisse dire de l'autre, à l'instar du poète palestinien Mahmoud Darwich : "Tu es au meilleur fait du lieu et de la force des choses en nous, au meilleur fait du temps"... Je suis surtout convaincu que ce dialogue des cultures, dont il nous appartient de préserver le souffle et l'esprit, constitue le meilleur garant de la paix. Il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais…"*[822]. En fait, le ministre français a insisté sur l'importance politique du dialogue interculturel en Méditerranée car il est convaincu qu'il constitue un élément primordial pour le rapprochement et la compréhension entre les peuples, et pour le renforcement des relations politiques, économiques, sociales et humaines entre les pays méditerranéens. Autrement dit, ce dialogue est le fondement du renforcement de la confiance entre les peuples de la Méditerranée. C'est pour cela, que la France a été d'accord avec les autres pays participant au forum, pour souligner la nécessité de favoriser de concert un éveil culturel dans la région. Elle a reconnu l'influence bénéfique de la dimension culturelle pour renforcer leurs relations politiques et promouvoir des échanges humains, sociaux, scientifiques et technologiques plus intenses. A cet égard, comme exemple, l'appui du ministre français, lors de la troisième réunion ministérielle ordinaire du Forum méditerranéen (Ravello 10 mai 1996), sur le rôle important que le théâtre, les festivals musicaux et cinématographiques, les échanges de jeunes, le sport et d'autres initiatives pouvaient jouer pour favoriser l'amitié et la compréhension entre les pays méditerranéens. Il a été estimé qu'en insistant davantage sur les valeurs culturelles et la solidarité professées par les trois religions de la Bible (christianisme, islam et judaïsme), on rapprocherait les pays et les peuples. En outre, il a été appelé au renforcement de la Conférence permanente de l'Audiovisuel méditerranéen (COPEAM) dans les domaines de la coproduction, des échanges de programmes et de la définition des bulletins d'information. De même, ont été reconnues les

[822] Intervention de M. VILLEPIN (D. de), « *Le devoir des cultures* », Mykonos, 20 mai 2002.

grandes potentialités de la coopération en matière de télévision afin de développer la tolérance. Egalement, il a été pensé que toutes les formes possibles de synergie et de collaboration doivent être recherchées avec des organismes multilatéraux tels que l'Union européenne (UE), l'UNESCO et le Conseil de l'Europe afin de renforcer la contribution des différentes institutions pour relancer l'action culturelle dans la région. Ainsi, la France, comme d'autres pays du Forum, s'est vivement engagée à examiner les moyens de réorienter la coopération culturelle afin de favoriser les programmes et projets méditerranéens et d'assurer une participation commune à leur élaboration et mise en œuvre de façon à renforcer l'action du Forum dans le domaine culturel. Dans cette perspective, de nombreux projets ont été présentés par la France, la liste en est la suivante : " Regards croisés sur l'histoire et la géographie de la Méditerranée pour une meilleure connaissance de l'autre à travers les programmes d'enseignement"; réseau méditerranéen d'associations pour les échanges de jeunes ; répertoire des livres des pays méditerranéens publiés au 20ème siècle, ayant fait l'objet d'une traduction dans une des langues de la Méditerranée.

Cependant, les interventions françaises et ses participations actives, dans le cadre du Forum méditerranéen, ne se sont pas arrêtées là, elles sont plus vastes et plus innovatrices et concernent d'autres volets. A cet égard, il est opportun d'évoquer également, à titre d'exemple, d'autres questions. Pour ce qui est de la coopération politique, la France considère que la pleine harmonie dans les relations entre les pays participants est essentielle à l'efficacité de leur action en vue d'établir de nouvelles conditions de stabilité, de sécurité et de prospérité dans la région méditerranéenne. De même, elle a réaffirmé l'importance de la poursuite et du renforcement du dialogue politique entre les Etats membres du Forum sur les questions d'intérêt commun. C'est dans cet esprit qu'elle a procédé, avec les autres pays participants, à un échange de vues sur les questions de sécurité et de stabilité en Méditerranée. A cet égard, elle a souligné que le Forum, en tant qu'enceinte spécifique de réflexion et de maturation des idées, propre à favoriser la compréhension mutuelle et le rapprochement des positions, devrait aider à la promotion du partenariat euro-méditerranéen aussi bien dans sa dimension multilatérale que bilatérale. Dans cette optique, l'attachement au processus de Barcelone qui constitue un acquis politique important qu'il convient de préserver et de développer a été bien réaffirmé. A cette fin, il a été préconisé que tous les pays de la région doivent s'attacher, profondément, à la mise en œuvre des principes de la déclaration de Barcelone car cela rendrait possible l'édification de la nouvelle communauté euro méditerranéenne. Dans le même contexte politique, la France est intervenue, dans le cadre du Forum méditerranéen,

avec des propositions ambitieuses. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, comme exemple, le cas du Moyen-Orient. En fait, tout en exprimant sa profonde inquiétude face à la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient, la France a rappelé son opposition aux mesures unilatérales notamment de colonisation, prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés y compris à Jérusalem car ces mesures constituent un obstacle majeur au processus de paix. Ayant cela présent à l'esprit, elle a réaffirmé son refus du terrorisme sous toutes ses formes et son attachement à la coopération en matière de sécurité pour tous. C'est ainsi que la France, réitérant son adhésion au processus de paix, tel qu'initié par la conférence internationale de Madrid, a réaffirmé la nécessité d'une paix juste, globale et durable, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le respect du principe de la terre contre la paix, le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que le droit légitime d'Israël de vivre dans des frontières sûres et reconnues. Par ailleurs, en abordant d'autres questions majeures comme, par exemple, la question du terrorisme, l'intervention de la France par l'intermédiaire de ses représentants, dans le cadre du Forum, est également constante et bien déterminée. Elle a réaffirmé sa condamnation des actes de terrorisme sous toutes les formes et son engagement à renforcer la coopération entre tous les pays du Forum dans la lutte contre ce fléau qui constitue une menace pour la stabilité et la sécurité des Etats et de la région méditerranéenne dans son ensemble. De même, en ce qui concerne les autres phénomènes de criminalité internationale organisée, notamment le trafic d'armes et de drogue et le blanchiment de l'argent, elle a recommandé de renforcer la coopération en Méditerranée contre ces fléaux.

En outre, pour ce qui est de la coopération économique, la France n'a pas négligé l'importance de la dimension économique en tant que facteur essentiel pour le renforcement des relations entre les pays membres du Forum méditerranéen. Elle n'a pas ainsi désapprouvé, par exemple, le projet de séminaire sur les questions de transition économique, de privatisation et de création d'une zone de libre échange tout en acceptant de charger le groupe économique de fixer les modalités concrètes d'organisation de ce séminaire et de s'assurer d'une participation qualitative des secteurs économiques des pays membres du Forum. De même, elle a appelé à davantage de coopération en vue de créer de nouveaux emplois et également d'améliorer les conditions de vie, grâce à un soutien actif des pays européens aux programmes d'investissement et de privatisation des partenaires méditerranéens. En outre, la France a réaffirmé, dans ce cadre, la nécessité d'un dialogue économique qui vise à jouer un rôle de veille économique permettant un suivi de l'évolution des relations économiques entre

les deux rives, servant à contribuer à l'enrichissement du dialogue économique renforcé, prévu dans le cadre du processus de Barcelone, et à permettre l'amélioration de la concertation et la coordination des positions en perspective des différentes échéances économiques régionales ou internationales. Tout ceci n'est, effectivement, qu'un appel à réfléchir et à se concerter, au sujet des relations politiques, économiques, culturelles et sociales entre les deux rives de la Méditerranée, dans le cadre du Forum méditerranéen qui, en raison de son caractère informel et flexible, sert de ″laboratoire d'idées″ pour la coopération euro méditerranéenne comprenant 37 membres. Autrement dit, cette institution se veut un espace informel de réflexion, de concertation et de dialogue entre des pays aux convictions méditerranéennes. Et comme l'a exprimé M. Hubert Védrine, ministre des Affaires étrangères, en se félicitant de la récente initiative du roi du Maroc qui a réuni le Forum méditerranéen rassemblant les pays des deux rives de la Méditerranée : ″*…C'est la structure la plus appropriée à l'échelle de la Méditerranée pour permettre le dialogue des cultures, le dialogue contre le clash et contre l'amalgame*″[823]. Et c'est dans ce même esprit que M. le ministre des Affaires étrangères, Abdelwaheb Abdallah, a relevé, comme d'autres hommes politiques, à l'issue d'une conférence de presse, que ″*l'esprit du forum étant une réflexion collective…plusieurs documents se rapportant à l'émigration et aux échanges humains, au renforcement du dialogue politique et à la coopération en matière de sécurité et de défense, à la lutte contre le terrorisme, à la coopération euro- méditerranéenne dans le domaine de la santé, au tourisme et aux investissements dans la région, ont été élaborés en collaboration entre deux ou trois délégations différentes représentant les pays membres du forum pour être soumis à l'examen de la réunion au Sommet de Barcelone…Les travaux de cette réunion ministérielle se sont distingués par la richesse, la profondeur et la franchise des débats et des échanges de vues sur des questions importantes d'ordre économique, social et culturel intéressant la région méditerranéenne, insistant sur le caractère informel et non contraignant du forum…D'autres questions se rapportant à l'émigration et aux flux des personnes, à la lutte contre le terrorisme et à la consolidation du rôle du tourisme culturel dans l'appui au développement dans la région, ont été également au centre des débats de la réunion ministérielle*″[824]. De même, M. Miguel Angel Moratinos, ministre espagnol des Affaires étrangères, a souligné, pour sa part : ″*…Le forum nous a permis, à la veille d'un grand rendez-vous historique, celui de Barcelone, de travailler ensemble dans la perspective de la création d'une plateforme de*

[823] Audition du ministre des Affaires étrangères, M. VEDRINE (H.) et du ministre de la Défense, M. RICHARD (A.), devant la Commission de la Défense nationale et des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « *Lutte contre le terrorisme* », 9/10/2001.
[824] Conférence de presse, document de Tunis, 3 octobre 2005.

paix, de justice, de prospérité et de coresponsabilité, soulignant que ce sommet marquera un nouveau départ pour la refondation d'un grand espace géopolitique euro- méditerranéen… Ce forum a préparé les grands dossiers qui seront soumis au Sommet de Barcelone, à savoir ceux de la sécurité, de la coopération économique et financière et du dialogue entre les civilisations"[825]. Dans cette optique, il est opportun d'évoquer, également, la déclaration faite par le porte-parole du Ministère des Affaires étrangères, M[me] Colonna : *"… Le Forum méditerranéen, qui a été créée en 1994 à l'initiative de l'Egypte et de la France…C'est donc plutôt une enceinte qui est un lieu de discussions politiques assez libres. C'est aussi une sorte de laboratoire d'idées pour le processus de Barcelone"*[826].

Force est, alors, de reconnaître que la France a un rôle efficace à jouer dans cette enceinte, elle a toujours intensifié, dans ce cadre, ses efforts qui complétaient ceux des autres pays de Forum méditerranéen. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun de se référer, comme titre d'exemple, au témoignage de M[me] Dora Bakoyanis, ministre grecque des Affaires étrangères, suite à la 14[ème] session du Forum méditerranéen, tenu à l'île de Crète : "*…Les idées françaises sont préliminaires… ajoutant d'emblée que la coopération plus étroite proposée par le chef de l'Etat français a été accueillie positivement dans son principe par les pays du Sud de la Méditerranée et nous-mêmes…Il faudra une plus grande préparation, nous déposerons à notre tour nos propres propositions, et cela sera un des principaux objectifs des 18 prochains mois…La veille, les thèses de la France avaient été exposées par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé des Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, pour la première fois devant une instance officielle depuis la formation du nouveau gouvernement français... "*[827]. Dans cette perspective, il est substantiel de savoir que la proposition du président français, Nicolas Sarkozy, a été axée, dans le cadre de ce Forum, sur la création d'une Union méditerranéenne (UM). A travers cette contribution, le président a réaffirmé l'importance qu'il attache à la dynamisation et à la réussite du projet méditerranéen qui demeure la responsabilité commune des pays des deux rives de la Méditerranée. En réalité, il semble bien que M. Sarkozy adresse un message politique qui réaffirme l'attachement commun à la déclaration de Barcelone, à ses principes et objectifs ainsi qu'à la centralité de la Méditerranée et à sa position géostratégique, tenant compte de la nouvelle étape de coopération et d'intégration.

[825] Conférence de presse, document de Tunis, 3 octobre 2005.
[826] Point de presse, 27 octobre 2006.
[827] Déclarations des ministres des Affaires étrangères du Forum méditerranéen, 04/06/2007.

Après avoir souligné toutes ces révélations, il n'est jamais illusoire de reconnaitre l'influence bénéfique de la dimension française pour aider à la réussite des différents processus existants, qu'il s'agit du Forum méditerranéen ou d'autres enceintes, en apportant sa contribution propre, en tant que membre de l'Union européenne (UE), comme pays ayant une grande connaissance de l'ensemble de la région méditerranéenne et comme pays accepté comme interlocuteur honnête et équitable qui s'emploie à contribuer à l'effort de paix, si nécessaire en ce moment.

Section II : La France favorise l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb

Nul ne peut nier que le Maghreb, espace sous-régional stratégique, est en panne. Il possède pourtant un développement unique au Sud de la Méditerranée. En dépit des réformes économiques notamment en Tunisie, au Maroc et en Algérie, la pauvreté et le chômage continuent d'alimenter le repli identitaire et son corollaire, l'extrémisme religieux. L'amélioration de la qualité de vie des populations maghrébines et l'ouverture sur la modernité et sur le monde constituent, de ce fait, l'impératif socio-économique des années à venir. Mais, ce n'est que dans le cadre d'une bonne coordination entre les Etats maghrébins que ces défis peuvent être bien traités et efficacement résolus. Dans cette perspective, seuls des processus d'intégration régionale peuvent prendre, face à une exigence de compétitivité économique accrue, la taille critique suffisante afin de pouvoir peser sur la scène mondiale. A cet égard, le traité de Marrakech, en 1989, instituant le Grand Maghreb, sous l'appellation Union du Maghreb Arabe (UMA), envisageait une intégration sous-régionale. Celle- ci est conçue, par les fondateurs de l'union, comme un élément primordial pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, cette intégration peut donner une voix aux pays du Maghreb dans le cadre de leurs relations avec l'Union européenne afin de bénéficier d'une plus grande attention de cette dernière, ce qui s'est, effectivement, concrétisé au travers du "dialogue 5 + 5″ entre les pays de l'Europe du Sud et ceux de l'UMA. Elle permet son insertion compétitive sur le marché international, facilite les investissements étrangers, ce qui rebondira sur les relations économiques interrégionales.

Deuxièmement, cette intégration permet d'abandonner les modèles socialistes et tiers-mondistes de substitution des importations des pays du Maghreb et fait admettre l'idée que

seule l'intégration leur permettra de s'insérer dans la mondialisation et d'en tirer le meilleur profit.

Finalement, cette intégration peut apporter une réponse commune aux questions sociales et politiques qui se posent dans les pays de la région, notamment celle de la montée de l'islamisme politique en tant qu'alternative à la plupart des régimes en place. Et comme l'a souligné M. Abdelhamid Merouani[828], ″le processus d'unification du Maghreb contribuerait tant à aplanir les multiples différends qui opposent ses membres, qu'à renforcer leur pouvoir de négociation face à une Europe unie avec laquelle se fait l'essentiel des échanges″.

Malheureusement, malgré les espoirs suscités, la plupart des objectifs inscrits dans le traité constitutif de l'UMA et fixés par la "stratégie" n'ont pas été réalisés. La coopération économique inter- régionale, qui devait être le moteur d'un rapprochement politique, n'a jamais décollé et la première étape, la zone de libre échange, n'a même pas été réalisée. Les raisons de cet échec sont nombreuses et peuvent être attribuées à des facteurs tant économiques que politiques. C'est ainsi que l'UMA, plus de dix ans après la signature de son traité fondateur, n'est guère plus qu'un sigle, bien que son secrétariat permanent fonctionne. Voilà pourquoi, il convient d'évoquer, dans un premier temps, le constat de la faiblesse de l'intégration régionale (**Sous- section I**). Or, l'urgence domine pour trouver des fondements à un projet d'intégration. Ce sentiment s'explique par la nécessité de s'unir face aux transformations du système international. Incontestablement, l'intégration régionale en Afrique du Nord est impulsée par un environnement international, caractérisé par ″la menace terroriste″ et ″l'insécurité énergétique″. Il oblige les partenaires extérieurs de l'UMA à œuvrer plus efficacement à la réalisation d'une zone d'intégration. Dans cette perspective, celle-ci apparaît d'abord et avant tout comme une contrainte extérieure. Alors, l'intérêt grandissant des partenaires étrangers pour la région est-il à même de débloquer le processus d'intégration au Maghreb ? A cet égard, il convient d'évoquer, dans un second temps, à titre d'exemple, les initiatives de la France, en tant que partenaire extérieur, censée favoriser l'union maghrébine et œuvrer à sa réalisation (**Sous- section II**).

[828] Docteur d'Etat en Sciences politiques (Université de Paris II), titulaire d'un DESS en Diplomatie et Administration des Organisations internationales et diplômé d'Economie, Abdelhamid Merouani enseigne les Relations internationales et le Droit des Affaires internationales à l'Ecole nationale d'Administration d'Alger, dans « *Le Maghreb stratégique* », Editeur : DUFOURCQ (J.), Assistante de publications : AMMOUR (L.), Collège de Défense de l'OTAN ″NDC Occasional Papers Series″, Research Branch, Rome, Juin 2005, p. 30.

Sous section I : Le constat de la faiblesse de l'intégration régionale

Dans ce contexte, il est utile de reprendre les termes de Roger le Tourneau : *" l'idée d'unité nord-africaine…est née avant tout d'une réaction contre l'emprise française sur les trois pays du Maghreb : avant d'être une idée constructive, elle s'est manifestée surtout comme un réflexe de défense, comme l'addition d'un triple sentiment commun, celui de la domination française…Les apôtres de l'unité maghrébine devront s'armer de patience et de ténacité s'ils veulent aboutir…Autrement l'Afrique du Nord risque fort de connaître à nouveau le sort qui lui est déjà échu plusieurs fois, c'est-à-dire d'en rester aux luttes intestines, à la stagnation économique et technique"*[829]. Autrement dit, durant la période coloniale, la nécessité de s'unir était fondée sur la lutte contre la domination coloniale, et à la fin de la décennie quatre vingt, sur le constat d'une coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme. A l'aube du XXI^{ème} siècle, c'est la mondialisation qui fait office de bouc émissaire. Malencontreusement, depuis la création, en 1989, de l'Union du Maghreb Arabe (l'UMA), l'Afrique du Nord n'a pas réussi son intégration régionale. Celle-ci ne s'est pas concrétisée : elle demeure encore à l'état de projet. La question qui se pose, alors, est la suivante : quels sont les handicaps majeurs qui entravent la réalisation du processus d'intégration maghrébine qui se présente lent et complexe ? Voilà pourquoi, il est opportun de chercher les facteurs explicatifs de cet échec tout en essayant d'expliquer le blocage de cette région qui partage autant de caractéristiques communes : langue, religion, histoire… etc. Pour bien illustrer cette approche, il nous paraît utile de présenter, à titre exemple, dans un premier temps, le cas de l'UMA ″l'Union du Maghreb arabe″ (**Paragraphe 1**) et dans un second temps, d'évoquer un autre cas, celui du processus d'Agadir (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Le cas de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA)

Il importe de souligner que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les relations internationales ont vu s'affirmer une nouvelle forme de structure régissant les rapports entre Etats : l'intégration régionale. Par conséquence, l'idée émergente est que des intérêts (communs) de nature politique, économique, voire culturelle peuvent être promus et protégés par le regroupement d'Etats géographiquement proches. Il est, donc, opportun de s'interroger, face à une Union européenne (UE) s'affirmant, progressivement, sur le plan international et se renforçant de l'intérieur, sur des dynamiques similaires inhérentes au versant Sud de la

[829] Roger Le Tourneau (R.), « *Evolution de l'Afrique du Nord musulmane : 1920-1961* », Paris : Armand Colin, 1962, p.475.

Méditerranée. C'est dans cette perspective de coopération régionale que se place l'Union du Maghreb arabe (UMA). Cette entité unique née en février 1989 témoigne, sur le papier, d'une volonté notable d'intégration. C'est ce que du moins laissait espérer cette initiative, fruit de la rencontre entre l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Tout d'abord, présentée comme pierre angulaire à la stabilisation des rapports entre Etats nord-africains et à l'affirmation du Sud méditerranéen dans le jeu international, l'Union du Maghreb arabe dévoile aujourd'hui un parcours loin de ses ambitions premières.

Force est de reconnaître que jusqu'à la création de l'Union du Maghreb arabe en 1989, la région nord-africaine voit se dessiner, notamment, dans la deuxième moitié du 20ème siècle, plusieurs volontés de réunion ou d'alliance. Dans ce contexte, l'idée d'un ″Grand Maghreb″ a su enflammer, depuis l'antiquité, l'imaginaire nord-africain. En effet, les populations maghrébines ont depuis toujours témoigné de caractères communs et de constantes historiques[830]. C'est ainsi qu'au fil des siècles, la géographie, la religion, la civilisation ont su tisser des liens et façonner des destinées convergentes aux régions du Maghreb. Alors, cet héritage commun a constitué une idée forte, guidant le mythe populaire à des tentatives concrètes d'union. Néanmoins, un bref regard rétrospectif révèle les diverses déconvenues en la matière[831]. Pour démontrer les difficultés de ce type inhérentes au Maghreb, il convient de citer, en bref, les volontés d'intégration faisant suite à la deuxième guerre mondiale et conduisant à la constitution de l'Union du Maghreb arabe. Ces jalons, établissant un lien certain avec l'union de 1989, peuvent être interprétés comme des étapes nécessaires à la formation d'une UMA solide, ou être perçus comme des embûches sur le chemin du partenariat, faisant de l'UMA une enfant déjà meurtrie. Dans cette perspective, il est substantiel de rappeler que durant l'année 1947 on assiste à l'entrée, dans le processus des revendications nationales, du Comité de Libération du Maghreb. Ce comité, formé par la Tunisie, l'Algérie et la Maroc est mis sur pied pour avancer et accélérer l'avènement de leur indépendance. Ils adoptent une charte qui constitue la première élaboration idéologique du projet unitaire maghrébin[832]. Celle-ci va jusqu'à rejeter toute idée de négociation séparée avec la France, sauf information préalable des autres parties. Pourtant, cette tentative de collaboration ne sera suivie d'aucun effet car bien des divergences émergeront sur la "stratégie" à suivre[833]. Ce revers, bien que malheureux, ne fera pas date et n'empêchera pas

[830] BALTA (P.), « *Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000* », Paris : La Découverte, 1990, p. 17.
[831] GHERARI (H.), « *L'Union du Maghreb Arabe* », Studia Diplomatica, 1990 volume XLIII, Bruxelles, p.83.
[832] BALTA (P.), « Le grand Maghreb… », Op. Cit., p. 20.
[833] GHERARI (H.), « L'Union du Maghreb… », Op. Cit., p. 84.

les puissances maghrébines de se retrouver quelques années plus tard. Ainsi, la conférence de Tanger, qui se tient du 27 au 29 avril 1958, consacre un nouvel élan coopératif entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Cette étape charnière dans l'histoire de l'édification du Maghreb voit l'adoption de deux résolutions : la première porte sur l'émancipation algérienne, l'autre esquisse les lignes directrices du futur Maghreb uni[834]. De surcroît, l'une des principales impulsions à la tenue de cette conférence est la naissance, au même moment, de la Communauté économique européenne (CEE). Effectivement, les dirigeants maghrébins, réalisant ses potentialités futures, voient leur union comme une évidence stratégique[835]. En revanche, le secrétariat permanent, alors, constitué déclinera peu de temps après sa fondation. Ici, se dévoile ainsi une contradiction propre à cette période historique. Réclamant l'indépendance algérienne, la Tunisie et la Maroc ne manquent pas de faire état de leurs revendications territoriales à l'égard de l'Algérie. La division interne de la région aura eu raison de cette ″union″ même si l'auteur Paul Balta défend, particulièrement, l'idée d'un échec par la mise sur pied d'un projet conçu en relation avec le monde extérieur (CEE et décolonisation) plutôt que créée en vue de satisfaire des exigences et ambitions internes.

Cependant, les premières tentatives des pays du Maghreb pour établir une unité ont été menées au lendemain des indépendances, lorsque l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie tinrent la première conférence des ministres de l'Economie des pays du Maghreb (à Tunis en 1964). Cette conférence créa le Conseil consultatif permanent du Maghreb (CPCM), organe qui avait pour mission de coordonner et d'harmoniser les plans de développement et le commerce interrégional de ces quatre pays. Le but était de former un bloc face à celui du Marché commun européen. La Mauritanie adhéra au CPCM en 1988. A vrai dire, suite au volet idéologique du Comité de Libération et à l'ébauche institutionnelle de la conférence de Tanger, ce comité constitue l'expression économique de l'ensemble maghrébin. En ce sens, c'est en octobre 1964 que les ministres de l'Economie tunisien, algérien, marocain et, nouveau membre, libyen conviennent de la nécessité d'adopter un régime particulier en matière de coopération commerciale. Alors, poussés par les réalités économiques, mondiales de plus en plus interdépendantes, ils mettent sur pied un organisme purement consultatif[836]. Toutefois, ce regroupement ne perdurera que jusqu'au début des années 1970[837].

[834] GHERARI (H.), « L'Union du Maghreb… », Op. Cit., p. 84.
[835] Ibid, p. 85.
[836] BALTA (P.), « Le grand Maghreb… », Op. Cit., p. 29.
[837] MAHIOU (A.), « *L'Union du Maghreb Arabe: des Etats en quête de coopération »,* IDARA, Revue de l'Ecole nationale d'Administration, volume 9, n 1, Alger, 1999, p.14.

Faisant, alors, place au même type de tensions que précédemment, ces Etats nord-africains toujours pourvus de systèmes politiques et économiques différents, se retrouvent partagés entre deux logiques : celle de l'édification de l'Etat-nation (suite au phénomène nouveau de décolonisation) et celle de l'intégration régionale[838]. Pour preuve de cette tension, il suffit de jeter un regard sur l'effectivité de la vingtaine de commissions spécialisées mises en place par le Conseil consultatif permanent du Maghreb (dans des domaines tels que l'emploi ou les communications) : la moitié d'entre elles ont fonctionné par interruption ou ne se sont jamais réunies[839]. Ces ambitions de perspective commune formulées dans les discours se retrouvent, alors, en proie à l'affirmation des égoïsmes nationaux. Phénomène indispensable aux populations nouvellement indépendantes, ce refus d'un centre unique marquera (de manière plus ou moins virulente) les relations entre les principaux acteurs nord-africains. Ces Etats ont su appliquer, au début des années 1980, l'accord bilatéral et multilatéral. Par conséquent, ce nouvel élan fera se profiler, en bout de course, l'Union du Maghreb arabe (l'UMA). Dans cette optique, il est opportun de révéler que les années 1980 marquent une ère de normalisation dans les relations intermaghrébines. En réalité, deux traités entre acteurs locaux sont développés. Le premier, le Traité de fraternité et de bon voisinage signé par la Tunisie et l'Algérie en mars 1983 et, ensuite par la Mauritanie en décembre 1983, affirme l'adhésion des Etats signataires à certains principes (surtout politiques) devant présider à la conduite de leurs relations réciproques[840]. Ce bloc à trois explique la formation, en août 1984, de l'Union arabo-africaine (UAA), sous l'égide de la Libye et du Maroc. Ces deux blocs perdureront jusqu'à la rupture de l'UAA en août 1986, consécutive aux pressions exercées sur Rabat par les Etats-Unis qui percevaient la Libye du colonel Kadhafi comme principal instigateur du terrorisme international[841].

On observera au passage l'ambition de cette Union arabo-africaine (UAA), se voulant pont entre le continent africain et le monde arabe, cette grandiloquence, bien que n'ayant pu se concrétiser dans ce cas précis, se fera héritage, quelques années plus tard, de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA). C'est dans ce contexte que le processus de normalisation entre l'Algérie et le Maroc d'un côté, et la Tunisie et la Libye de l'autre, va débloquer la voie à des initiatives de nature multilatérale. En effet, suite à la rencontre des chefs d'Etat algérien et

[838] BALTA (P.), « Le grand Maghreb… », Op. Cit., p. 31.
[839] Ibid.
[840] BELAID (S.), « *Traité de Marrakech et la construction de l'Union du Maghreb Arabe* », VIRALLY (M.), « *Le Droit international au service de la paix, de la justice et du développement* », Paris : A. Pedone, 1991, p.128.
[841] DAOUD (Z.), « *La création de l'Union du Maghreb Arabe* », "Maghreb Machrek",1989 n° 124, avril-mai-juin, p.122.

marocain, on assiste au dégel de leurs relations après des années de tension fondées sur l'épineuse question du Sahara occidental. En parallèle, les relations tuniso-libyennes, rompues en 1985 suite à l'expulsion de milliers de Tunisiens de Libye, sont rétablies en 1987 par l'entremise de l'Algérie[842]. Tout ceci nous conduit à penser que ces jalons posés, à cause de la complexité des rapports qu'ils exposent, fondent, effectivement, les racines de l'Union à venir. Cette ascendance historique étaye l'acculturation au processus unioniste et place l'Union du Maghreb arabe comme résultat final à la recherche d'un élan maghrébin commun. Dans cette perspective, le roi du Maroc Hassan II, le président tunisien Ben Ali, le colonel libyen Kadhafi et les présidents algérien et mauritanien, respectivement Chadli et Ould Taya se retrouvent, mi-février 1989, à Marrakech pour une ″Conférence au sommet″. Cette rencontre aboutit, à l'issue de ses travaux, à la conclusion d'un traité portant création de l'Union du Maghreb arabe. Ainsi, en date du 17 février, le dénommé Traité de Marrakech est signé[843], ce qui a permis à la nation arabe de ressusciter. En effet, au-delà même de son côté institutionnel, ce traité peut être, véritablement, conçu comme un nouvel espoir de la nation arabe qui émerge à nouveau. Pour preuve, l'acronyme ″UMA″ fait écho à ″Oumma″ en arabe, signifiant ″nation unifiée″. Et c'est dans ce sens là que dans son discours inaugural, le roi Hassan II a, fièrement, affirmé : ***″****nous réalisons le rêve de nos parents, de tous ceux qui nous ont précédés****″***[844]. Et à lui de rajouter qu' ***″****il y a, au sein de l'Union, une volonté d'aller vite et bien****″***[845]. Au vu de ces affirmations, on reconnaît l'espoir dévolu à cette nouvelle entité régionale. C'est pourquoi tout laisserait prévoir une union forte, ayant pour principale ambition la réalisation de cette unité maghrébine. Désormais, avec ce traité instituant l'Union du Maghreb arabe entre le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Libye et la Mauritanie, un climat de confiance s'est, effectivement, instauré entre les pays membres, avides d'une coopération solidaire et concertée pour la mise en valeur des potentialités que recèle la région. A cet égard, des réunions multiples ont été enregistrées témoignant, de ce fait, de la vivacité du projet maghrébin en tant que facteur mobilisateur des synergies maghrébines. Et comme l'a souligné M. Habib Ben Yahia, secrétaire général de l'UMA : ***″****…C'est ainsi qu'on a enregistré depuis la création de l'UMA, et en l'attente du 7ème Sommet, 26 sessions du Conseil des Ministres des affaires étrangères, 43 sessions du Comité de Suivi, et une moyenne*

[842] MAHIOU (A.), « L'Union du Maghreb Arabe… », Op. Cit., p.14- 15 et 18.
[843] BOLE-RICHARD (M.), « *Les cinq chefs d'Etat maghrébins sur la voie de la coopération* », le Monde, 18 février 1989.
[844] FRITSCHER (F.), « *Cinq pays créent l'Union du Maghreb arabe* », le Monde, 19 février 1989.
[845] Ibid.

de 12 sessions pour chaque Commission Ministérielle Spécialisée (elles sont 4). Quant aux réunions des experts, elles ont une moyenne annuelle de 115 réunions jusqu'à la fin 2006.

Outre une meilleure connaissance entre les responsables, les opérateurs et les décideurs, l'apprentissage de l'action commune découlant de ces rencontres a abouti à la définition des champs d'action de l'intégration maghrébine, à l'élaboration des jalons de son cadre juridique, en tant que prélude au droit communautaire maghrébin, avec 37 conventions signées.

Sur le plan pratique, partant de ce postulat, les différentes Commissions ministérielles spécialisées ont initié, chacune dans son domaine, de nombreux projets concernant notamment : les routes, les transports ferroviaires, les télécommunications, l'habitat, la santé, la lutte contre la désertification et le péril acridien, la préservation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire. Le projet d'utilisation d'une carte nationale unifiée se trouve, quant à lui, à un stade avancé.

En matière économique, et sans occulter les autres aspects de l'intégration, l'approche maghrébine semble favoriser la variable du marché qui se base sur la libre circulation des facteurs de production et le libre échange. Les conventions spécifiques à cet égard constituent le cadre réglementaire devant soutenir cette intégration.

De même, le document sur la stratégie maghrébine adopté à Ras Lanouf en avril 1991 consolide, à son tour, cette option en définissant les phases intermédiaires conduisant à l'Union économique maghrébine, à savoir la création de :

- Zone de libre échange

- Union douanière

- Marché commun

Les efforts maghrébins s'intensifient actuellement pour finaliser un projet d'accord relatif à la création d'une zone de libre échange maghrébine. Les fondements de cette zone ont été déjà tracés par la déclaration du Sommet de Tunis en avril 1994.

Par ailleurs, préconiser la libre circulation des facteurs de production et des marchandises, à l'intérieur d'un espace économique, ne saurait faire l'économie d'une harmonisation des politiques sociales, culturelles et environnementales à l'intérieur de ce même espace"[846].

Il est frappant, alors, de reconnaître que l'Union du Maghreb arabe est venue consolider les aspirations des peuples et des dirigeants maghrébins à édifier un ensemble régional, intégré plus viable et plus durable que ne l'ont été les expériences tentées par le passé.

Mettant à profit les travaux de la grande commission maghrébine, réunie à l'automne 1988, les rédacteurs du Traité constitutif de l'UMA, du 17 février 1989, ont tenu, dans le Préambule, à mettre en exergue les liens solidaires qui unissent les peuples du Maghreb arabe, il s'agit, évidemment, des liens qui sont fondés sur la communauté de l'histoire, de la religion et de la langue; certes, ils ont posé comme objectif, le renforcement des relations entre les Etats membres, mais, les rédacteurs du Traité sont allés plus loin encore en prévoyant "la marche progressive vers la réalisation d'une intégration complète" grâce à laquelle l'UMA disposera d'"un poids spécifique" sur la scène internationale, lui permettant de "participer activement à l'équilibre mondial, à la consolidation des relations pacifiques et au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde". En outre, la déclaration des chefs d'Etat relative à la fondation de l'UMA, adoptée au sommet de Marrakech, marque pour sa part la volonté des pays membres de traduire dans les faits le rêve des générations maghrébines d'édifier une union viable. Effectivement, on peut lire dans la déclaration que l'Union du Maghreb arabe doit être perçue comme étant "une communauté complémentaire qui coopère avec des institutions régionales similaires, une communauté participant à l'enrichissement du dialogue international, et mettant ses potentialités au service du renforcement de l'indépendance des Etats parties de l'Union, et à la sauvegarde de leurs acquis, œuvrant avec la Communauté internationale pour l'instauration d'un ordre mondial où prévaut la justice, la dignité, la liberté, les droits de l'homme, et où les rapports sont empreints d'une coopération sincère et d'un respect mutuel".

Au surplus, cette communauté complémentaire représente, aux termes du Traité de Marrakech, "une étape essentielle dans la voie de l'unité arabe" et doit constituer "une véritable plate-forme pour la réalisation d'une union plus vaste groupant d'autres pays arabes et africains".

[846] Communication de S.E.M. BEN YAHIA (H.), « *Union du Maghreb Arabe : Acquis et perspectives* », Bruxelles, 17 avril 2007.

Cependant, les Etats d'Afrique du Nord, indépendants, ont échoué à réaliser l'unité du Maghreb. L'Afrique du Nord n'a pas réussi son intégration régionale depuis la création, en 1989, de l'Union du Maghreb arabe. Les facteurs explicatifs de cet échec sont nombreux et de niveaux différents. Et pourtant, à l'exception du Conseil de la Présidence, qui ne s'est plus réuni depuis dix ans, les ″autres organes de l'UMA fonctionnent″ comme l'a rappelé M. Habib Boulares, ancien secrétaire général de l'UMA : ″*il ne faut pas dire qu'il y a un blocage de l'UMA, ce serait injuste pour tous ceux qui œuvrent activement, dans tous les secteurs, pour la réalisation de cet objectif*″[847]. Tenter, alors, d'augurer du devenir de l'UMA, revient à s'interroger sur les facteurs de ralentissement de son action malgré une volonté politique sans cesse réitérée au plus haut niveau. Ces facteurs se déclineraient comme suit :

Sur le plan institutionnel, il convient de souligner que le Traité de Marrakech consacre spécialement l'aménagement institutionnel de l'UMA. Onze des dix-neuf articles de l'accord traitent de cette question et marquent la volonté des auteurs de doter l'Union d'un appareil capable de mener à bien la construction de l'ensemble maghrébin[848]. La grande importance qui est accordée à l'appareil institutionnel a non seulement pour conséquence de dévier de la juste définition d'objectifs concrets (partie 2.3), mais fera également de cette machine maghrébine un système contradictoire. En fait, l'organisation est articulée autour des structures suivantes : le Conseil de la Présidence (organe suprême de l'Union), un Conseil des premiers ministres, un Conseil des ministres des Affaires étrangères, un Comité de Suivi, des Commissions ministérielles spécialisées, un Secrétariat général et un organe judiciaire[849]. En revanche, pour bien illustrer les blocages inhérents à l'UMA, il importe de se concentrer sur le Conseil de la Présidence et sur l'étendue de son influence. En effet, cet organe est composé, selon l'article 4 de l'Accord, des chefs d'Etat de chaque pays membres. Puis, au regard de l'article 6, ce conseil est le seul habilité à prendre des décisions. Aussi, ces dernières doivent être prises à l'unanimité des membres. Alors, la volonté politique reste déterminante dans ce processus de coopération régionale.

Par voie de conséquence, le Traité ne prévoit aucun autre canal décisionnel. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, les Commissions ministérielles spécialisées qui sont non seulement instituées par le Conseil de la Présidence, mais, ce dernier en définit, en outre, les compétences (article 10) et également le Secrétariat général qui ne

[847] Interview de M. BOULARES (H.), « *Pour une union réaliste* », voir : http://www/maghrebarabe.org/fr/Espace_Information/interview/int.
[848] BELAID (S.), « Traité de Marrakech et la construction de l'Union… », Op. Cit., p.129.
[849] MAHIOU (A.), « L'Union du Maghreb Arabe… », Op. Cit., p. 20.

bénéficie d'aucune autonomie propre (article 11). C'est ainsi qu'on remarque que ce Conseil de la Présidence dispose d'un rôle indispensable, capital à la bonne marche de l'UMA parce qu'il lui incombe de mettre en œuvre le traité-cadre et donc de définir les directions générales de l'Union. Et comme l'a souligné M. Habib Ben Yahia, *"le pouvoir de décision demeure du ressort exclusif du Conseil de la Présidence, en tant qu'instance suprême de l'UMA, selon le Traité de Marrakech"*[850].

Malheureusement, comme l'a souligné, en 2005, l'ex-secrétaire général de l'UMA, M. Habib Boulares, *"le Conseil de la Présidence ne s'est pas réuni depuis 1994. Ses structures sont aujourd'hui ankylosées"*[851]. En conséquence, l'Union du Maghreb arabe est condamnée, depuis plus de douze ans, à une paralysie de fond. De manière conjointe, M. H. Boulares remet en cause la règle de l'unanimité : *"Je suis pour la règle de la majorité. Mon idée est de substituer à la règle de l'unanimité la règle de l'engagement, par laquelle les décisions prises n'engageront que les pays qui les prennent"*[852]. Certes, cette réforme permettrait peut-être à l'UMA de repartir, mais, elle mènera de manière indirecte et progressive à l'anéantissement de l'Union. Cette dernière est-elle, alors, condamnée à devenir une *"coquille vide"*[853]?

Force est cependant de reconnaître qu'en dépit de cette impasse, certains organes entendent défendre le jeu du Maghreb tout entier en inculquant certaines bases de réflexion. En témoigne, par exemple, le Secrétariat général qui a lancé, en mars 2005, un séminaire sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication[854]. Saisissant l'importance de ces dernières dans les transformations économiques et sociales, le secrétariat perçoit bien de cultiver l'idée du besoin urgent d'adaptation de l'UMA. Ce même organe est aussi à l'origine, en 2004, d'un programme d'urgence de lutte contre une nouvelle invasion de criquets[855]. En parallèle, le Conseil des ministres des Affaires étrangères a examiné les éventuelles voies de réadaptation des méthodes de travail de l'Union; ceci en vue de

[850] Communication de S.E.M. BEN YAHIA (H.), « Union du Maghreb Arabe… », Op. Cit.
[851] BOULENOUAR (A.), « *L'UMA des Etats est en panne* », l'Expression, 24 novembre 2005.
[852] SEHIMI (M.), « *Pour une Union réaliste* », Maroc Hebdo international, n° 596, mars 2004.
[853] BELGHICHE (T.), « *Le sommet d'Alger n'aura pas lieu* », voir : www.afrik.com, 23 décembre 2003.
[854] Séminaire sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, Secrétariat général de l'UMA, Tanger, 1- 3 mars 2005.
[855] Communiqué sur la mise en place d'un programme d'urgence de lutte anti- acridienne, Secrétariat général de l'UMA, Rabat, juin 2004.

redynamiser l'action arabe commune dans un contexte d'accentuation de la tendance internationale au regroupement[856].

A travers toutes ces affirmations, il est tout à fait normal de remarquer que l'attention est focalisée sur cet organe essentiel de l'UMA, autrement dit, le Conseil de la Présidence puisqu'il est composé des cinq chefs d'Etat. A ce titre, on se demande si le fait de poser que seul le conseil des chefs d'Etat d'une institution intergouvernementale a le droit de prendre des décisions, n'est pas prendre le risque de condamner cette même institution à la paralysie. Alors, la question qui s'impose ici est la suivante : afin de réactiver davantage ce processus, faut-il peut être modifier le Traité de Marrakech qui est le texte fondateur stipulant que seul ce Conseil de la Présidence a le droit de prendre des décisions et précisant également que ces dernières doivent être prises à l'unanimité ? A ce sujet, il convient d'aborder deux points essentiels : le premier, c'est que les Conseils des ministres des Affaires étrangères se réunissent, et ils le font sur instructions de leurs chefs d'Etat respectifs. Le second a trait au concept même de l'Union du Maghreb qui ne s'arrête pas aux structures intergouvernementales, définies par l'UMA. L'idée reste, en dépit de blocage, et cela se traduit par la poursuite du processus unitaire dans de nombreux domaines : Union des Banques maghrébines, Union des Syndicats ouvriers et tant d'autres institutions économiques, sociales et culturelles. Toutefois, une réponse personnelle à cette question est délicate, c'est ainsi que M. Habib Boularès s'est prononcé à cet égard : *"c'est une question extrêmement sensible. Je ne puis m'exprimer sur ce point qu'à titre personnel. Je me demande ainsi si le fait de poser que seul le Conseil des Chefs d'État d'une institution intergouvernementale a le droit de prendre des décisions ce n'est pas prendre le risque de condamner cette même institution à la paralysie. Mon idée est qu'il doit y avoir une échelle de décision : il s'agit de définir précisément les domaines d'attributions des différents organes : Conseil de la Présidence, conseil des ministres, conseils sectoriels, comité des représentants permanents. Ma seconde réflexion porte sur la règle de l'unanimité qui a été instaurée pour ne pas imposer des décisions à une minorité qui n'en veut pas. Je ne suis pas pour la règle de majorité. Mais mon idée c'est de substituer à la règle de l'unanimité la règle de l'engagement : Les décisions prises n'engageront que les pays qui les prennent.*

L'exemple de l'Union européenne est là avec des rythmes différents- on l'a vu en particulier pour l'euro, la monnaie commune ; ou encore pour les accords de Schengen qui ne lient que

[856] Communiqué final de la 20ème session, Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UMA, Alger, janvier 2004.

certains des membres. J'ajoute que l'expérience des quinze années écoulées montre que l'on peut avancer dans l'édification maghrébine avec cette règle de l'engagement"[857].

A présent, après s'être concentré sur la forme, il est utile de se focaliser, également, sur le fond et les objectifs initiaux de l'Union du Maghreb arabe. A cet égard, on ne manque évidemment pas de reconnaître qu'à la fin des années 1980, les cinq chefs d'Etats ont souligné la nécessité impérative d'une grande solidarité et ceci parce qu'ils, ont parfaitement, pris conscience d'une part, des défis auxquels les peuples maghrébins devront faire face et d'autre part, des mutations s'effectuant à l'échelle internationale. Pour ce faire, ils entendent faire du Traité de Marrakech un accord réalisant en une fois la paix et la stabilité dans les relations inter maghrébines en vue de la constitution d'une confiance mutuelle[858]. Celle-ci est estimée indispensable à l'épanouissement de la région tant au niveau interne qu'au niveau externe. En conséquence, ce pacte montre trois grandes directions à donner à la politique unioniste à savoir : la communauté maghrébine, l'évolution économique et le défit sécuritaire.

S'agissant, d'abord, de la communauté maghrébine, l'UMA se définie, au regard des articles 2 et 3, comme une union basée sur attention réciproque. En fait, elle entend ″renforcer les liens de fraternité″ (art.2) et ″sauvegarder l'identité arabe″ (art.3). Au total, il s'agit de faire fructifier tout ce que les pays de la région ont en commun : histoire, religion, langue[859]. Bien que s'inscrivant dans une logique historique certaine, cet objectif-ci semble resté en deçà des espérances des peuples maghrébins. En témoigne la quasi-inexistence de projets concrets en la matière.

S'agissant, ensuite, de l'évolution économique, il convient de remarquer que les pays membres se sont principalement préoccupés du domaine économique. En effet, l'impulsion au Traité est, particulièrement, donnée par l'aggravation de la crise économique propre à chacun des cinq Etats. Dans ce contexte, certains expliquent que *"sur le plan économique : les structures économiques des pays de l'UMA accuseraient un degré d'extraversion assez élevé et restent dépendantes de l'extérieur, tant au niveau commercial, qu'alimentaire et un peu moins au niveau financier*"[860]. A ceci vient s'ajouter l'élargissement vers le Sud de la Communauté européenne qui engendre des répercussions néfastes sur les exportations

[857] Interview réalisée par SEHIMI (M.), « *Pour une Union réaliste* », Maroc Hebdo international, n° 596, mars 2004.
[858] PARISOT (Ch.), « *The interplay of domestic and regional security in the Maghrib since the Independences* », Genève, 1999, p.5.
[859] MAHIOU (A.), « L'Union du Maghreb Arabe… », Op. Cit., p. 17.
[860] Communication de S.E.M. BEN YAHIA (H.), « Union du Maghreb Arabe… », Op. Cit.

maghrébines[861]. Pour cela, l'association, produit de l'UMA, conduirait au regroupement de potentiels communs afin de pousser le phénomène de croissance et garantirait un élargissement du commerce intérieur à la zone (article 3). Il en résulte que les blocages ne sont pas uniquement d'ordre institutionnel. Conformément à cette idée, certains observateurs, par exemple, M. Hassen Abou Ayoub, ambassadeur marocain en France, a fait remarquer que les blocages *"sont aussi économiques du fait de la résistance de l'entreprise économique ou commerciale maghrébine à toute initiative d'intégration régionale"*[862]. D'ailleurs, le roi du Maroc Hassan II plusieurs fois, à l'issue d'une conférence de presse en février 1989, a fait allusion à la Communauté économique européenne (CEE) comme cadre de référence pour l'UMA naissante. Il a considéré que seuls des systèmes économiques compatibles sont capables de garantir le bon fonctionnement d'institutions communautaires[863]. Afin de développer les échanges inter- maghrébins (qui ne dépassent pas, à la fin des années 1980, 1,8% des exportations et 1,9% des importations), on vise l'ouverture des marchés de la région et une dépolarisation des flux commerciaux en direction et provenant de la Communauté européenne[864]. Alors, il est évident qu'on remarque une grande volonté de libéraliser le marché nord-africain, ce qui est perçu, sans doute, comme la réponse apportée par l'UMA à la constitution dans le monde de blocs économiques (tels que la CEE). Face à ceux-ci, le Maghreb, s'il continuait à se présenter en ordre dispersé, serait d'un poids dérisoire[865]. Au cours des années 1990, c'est l'Acte unique européen et la perspective d'un grand marché qui ont conduit les cinq Etats à tenter de surmonter leurs divergences face à une Europe technologique et économique dominante[866].

L'ensemble de ces réflexions permet d'affirmer que les pays du Maghreb, afin d'échapper au risque de marginalisation, doivent réaliser les conditions de leur croissance et de leur survie. Ils sont soumis d'une part, aux exigences déterminantes de l'achèvement des réformes ciblant à libéraliser leur économie, à l'aboutissement de l'intégration maghrébine afin de s'assurer une plus grande crédibilité auprès de leurs partenaires. D'autre part, soumis à la réalisation d'un poids économique qui pourrait être essentiel dans une stratégie d'ouverture vers

[861] WEIDNITZER (E.), « *L'Union du Maghreb Arabe, problèmes de la coopération maghrébine et la recherche d'un nouveau partenariat avec la CE* », Institut allemand du Développement, Berlin, 1992, p. I.
[862] Intervention de M. ABOU AYOUB (H.), première séance plénière du V[ème] Colloque international de Réalités, *« L'évolution du Maghreb à l'horizon 2005 : constat d'échec* », Réalités n° 853, semaine du 02/05 au 08/05/2002.
[863] FRITSCHER (F.), « Cinq pays créent l'Union… », Op. Cit. Egalement, HZAINE (E.H), « *Le commerce inter- maghrébins : bilan actuel et perspectives d'avenir* », Revue franco-maghrébine de Droit, n° 5, Presses universitaires de Perpignan, Toulouse, 1997, p.17.
[864] DAOUD (Z.), « La création de l'Union… », Op. Cit., p. 121.
[865] Ibid.
[866] BEN YAHIA (H.), Déclaration lors du Symposium sur le coût du non-Maghreb, Madrid, 24- 26 mai 2006.

l'extérieur, qu'il s'agisse de leur intégration avec l'Europe ou avec le Moyen-Orient arabe. Cependant, à l'heure du bilan, la réalisation d'une intégration économique est bien maigre. Le commerce inter-maghrébin ne s'élève, en 2006, qu'à 4% du volume total des échanges et sa situation semble ne pas évoluer depuis 1994[867]: date de la dernière tenue du Conseil de la Présidence. La source de cette faible évolution peut pareillement être trouvée à cause de la prépondérance du secteur agricole sur le phénomène d'industrialisation[868] et par la fermeture des frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc depuis 1994[869]. Pour ces raisons, et dans l'optique d'un développement durable, de nombreux auteurs s'accordent sur la nécessité de participation de l'UMA à d'autres projets d'intégration internationale comme par exemple l'Europe. Malheureusement, cette ambition de réaliser une économie propre à la région nord-africaine n'ayant, effectivement, pu aboutir, il paraît important de reconnaître que l'UMA n'a pas réussi sa vocation d'amener les cinq Etats sur le terrain du libre-échange. Dans cette situation, il va de soi que le coût de la non-intégration maghrébine est de loin supérieur à celui de l'intégration.

S'agissant, enfin, de défit sécuritaire, il importe de constater que la genèse de l'UMA est légitimée par sa volonté d'harmoniser les relations entre les parties et de mettre fin aux antagonismes, aux rivalités ainsi qu'aux dissensions qui hantaient tout le pourtour maghrébin. Cependant, la constitution de l'UMA en un processus de construction régionale solide a connu des vicissitudes du fait d'enjeux territoriaux et de visions politiques divergentes[870]. En réalité, ces derniers étaient présents déjà bien avant 1989 et ralentissent jusqu'à maintenant la coopération régionale de l'UMA. Cette problématique sur le volet sécuritaire est, confidentiellement, dégagée dans le pacte de Marrakech aux articles 14 et 15.

A titre d'illustrations, il semble important de se canaliser sur trois sources de tension inter-maghrébines à savoir : en premier lieu, le dossier de Sahara occidental, en deuxième lieu, le cas de la Libye et en troisième lieu, les mouvements islamiques.

Quant au premier point, il importe de rappeler que le Sahara occidental est déchiré, depuis le départ des Espagnols en 1975, entre les populations sahraouies aspirant à leur indépendance et

[867] PARISOT (Ch.), «The interplay of domestic and regional security…», Op. Cit., p. 93.
[868] STORA (B.) et ELLYAS (A.), « *Les 100 portes du Maghreb* », Paris : Editions de l'Atelier, 1999, p. 216.
[869] TESTAS (A.), « *The advantages of an intra-Maghrib free trade are a*», The Journal of North African Studies, volume 7, n °1, printemps 2002, p.107.
[870] CAMAU (M.), « *Le projet maghrébin: Occident arabe, Afrique du Nord française et région méditerranéenne* », voir : www.utexas.edu, 24 avril 2003, p. 5.

les antagonismes de l'Algérie et du Maroc dans cette région[871]. En conséquence, les rapports orageux entre ces deux pays, à l'exception bien sûr de la période 1989-1991, ont entraîné un déséquilibre et une instabilité de la région dans son intégralité. Dans cette situation, l'UMA s'est trouvée directement affectée par ce contentieux. Afin d'illustrer cette idée, il paraît utile d'évoquer, le sommet du Conseil de la Présidence qui était prévu en mai 2005 et fut annulé à cause de ce délicat conflit, bien que ce sommet soit nécessaire à l'existence de l'UMA. Dans ce cas précis, le Maroc, a reproché au gouvernement algérien de soutenir le Front Polisario (Mouvement indépendantiste du Sahara occidental) et a, brutalement, décidé d'annuler la rencontre[872]. En outre, l'UMA n'a pas complètement réussi à servir de cadre institutionnel à la résolution de ce conflit[873]. Pour ce qui est de la même tendance, M. H. Boulares a affirmé, dans une interview accordée à un hebdomadaire marocain, que *"toute tentative de faire quelque chose à ce sujet a échoué"*. C'est pourquoi, il a recommandé impérativement "le dialogue" pour avancer[874]. Alors, l'UMA faillit à garantir la sécurité de la région, faisant de ce conflit la preuve claire de l'échec de son but sécuritaire. Et comme l'a certifié la Tribune de Genève en 1989, le grand perdant du rapprochement nord-africain est bel et bien le Sahara occidental[875]. Ce conflit n'est, alors, qu'un facteur parmi d'autres du blocage de l'UMA. Les Etats concernés doivent s'en rapporter à la légalité internationale, au niveau de l'ONU, seule à même d'inciter une solution juste et équitable pour ce contentieux, qui ne devrait pas interférer sur le projet de l'UMA si l'on veut avancer dans cette voie inéluctable.

A l'instar de certains observateurs, ce conflit du Sahara occidental illustre bien d'une part l'incapacité de l'Algérie et du Maroc de sortir d'une relation marquée par la défiance, l'incertitude, le soupçon et l'indécision, voir parfois d'hostilité, depuis "la guerre des sables" de 1963 et d'autre part, ce conflit a été, notamment, une formidable occasion politique d'asseoir leur autorité. En fait, il a permis à la monarchie marocaine de s'approprier le sentiment nationaliste, alors, porté par le mouvement de l'Istiqlal qui faisait de la cause du grand Maroc l'une de ses batailles politiques. Parallèlement, il a représenté pour le régime algérien un moyen de couvrir le pouvoir d'une armée et d'entretenir le sentiment nationaliste. Il en résulte que le conflit du Sahara occidental est, sans doute, une source de blocage de

[871] Encyclopaedia universalis, Corpus 14, Paris, 2002.
[872] TUQUOI (J.P), « *Le contentieux entre l'Algérie et le Maroc torpille le sommet du Maghreb arabe de Tripoli* », le Monde, 25 mai 2005.
[873] ZOUBIR (Y.), *« Algerian-Moroccan relations and their impact on Maghribi integration* », The Journal of North African Studies, volume 5, n° 3, automne 2000, p. 43- 44.
[874] Interview réalisée par SEHIMI (M.), « *Pour une Union réaliste* », Maroc Hebdo international, n° 596, mars 2004.
[875] Auteur inconnu, « *L'Afrique du Nord la main dans la main* », Tribune de Genève, 18 février 1989.

l'intégration maghrébine. En effet, la frontière algéro-marocaine est fermée depuis 1994, et l'Union du Maghreb arabe (UMA) voit ses activités toujours gelées à cause du conflit. Dans cette logique, le gouvernement algérien, Abdelaziz Bouteflika, a reconnu pour la première fois que le conflit du Sahara occidental, qui dure depuis maintenant plus de 32 ans, constitue un obstacle à l'édification du Maghreb : *"le problème du Sahara occidental représente un facteur de blocage du processus de l'édification du Maghreb qui conditionne l'avenir de toute notre région"*[876]. Evidemment, cette situation, c'est-à-dire, ce "dégel" dans les relations algéro-marocaines, empoisonnées depuis de nombreuses années par le conflit du Sahara occidental pourrait ainsi être le prélude à la tenue d'un sommet de l'Union du Maghreb arabe (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), boudé depuis 1994 par Rabat à cause du contentieux avec Alger sur le Sahara occidental et par conséquent bloqué. Alors, cet obstacle : le dossier saharien qui interdit apparemment toute avancée et contribue au blocage de l'Union du Maghreb arabe engendre, comme certains le pensent, par exemple, le Dr Hue Roberts, *"des retards en termes d'intégration économique, de faiblesse des investissements étrangers et de perte de points de croissance du PIB. Plus grave peut être, la zone mal gouvernée qui comprend le Sahara occidental, le nord de la Mauritanie et le sud-ouest algérien devient une zone de trafics très inquiétante qui souffre du peu de coopération en matière de sécurité. Enfin, la communauté internationale doit supporter les frais du maintien d'une force d'observation et d'une aide économique, sans parler du discrédit qui frappe l'ONU"*[877]. Pour sa part, M. Béji Caïd Essebsi, ancien ministre tunisien des Affaires étrangères, a indiqué : *"…Qui n'avance pas recule et le Grand Maghreb n'avance pas. Cette situation de "non Maghreb" a un coût élevé : l'aggravation de notre retard et de nos déséquilibres vis-à-vis de nos partenaires dans le monde, alors que précisément le monde est depuis 1989 en pleine mutation : la chute du mur de Berlin suivie de l'implosion de l'Union soviétique, la fin du communisme international et l'écroulement de l'ordre de Yalta avec son modèle de monde bipolaire… Quatorze ans après la création de l'UMA, nous en sommes encore à tourner en rond tout en faisant semblant d'avancer …"*[878]. Pour ce conférencier, le blocage n'est pas économique, mais politique. On peut établir un constat tout aussi critique : sur le plan politique, la première erreur des pays maghrébins est d'avoir surévalué la dimension du politique sur l'économique. Alors que la primauté de l'approche politique est de contribuer au

[876] AFP, « *Sahara occidental: le Maroc écarte tout projet de référendum* », Alger, 07/11/2002.
[877] Table ronde sur « *Le Sahara Occidental: causes et coûts de l'impasse et le moyen d'en sortir* », Rapport Moyen-orient/Afrique du Nord n° 65, Institut royal britannique des Relations internationales (Chatham House), 11 juin 2007.
[878] Conférence sur « *Le Maghreb Arabe : sa réalité et son avenir* », première séance plénière du V^{ème} Colloque international de Réalités, l'évolution du Maghreb à l'horizon 2005 : Constat d'échec.

progrès du processus d'intégration, il a abouti souvent à le paralyser. Ainsi, cette situation a amené certains comme, par exemple, le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel, à insister sur *"l'idée que la construction d'un ensemble régional performant doit passer nécessairement par le renforcement des liens bilatéraux entre les pays maghrébins"*[879]. C'est dire là, effectivement, que les dirigeants du Maghreb sont perçus comme incapables de développer une relation de confiance susceptible de favoriser une attitude constructive et consensuelle sur les intérêts communs de la région. Autrement dit, *"ce qui manque réellement, c'est bien une volonté politique commune de réaliser l'intégration"*[880]. Pour ce qui est de cette même tendance, M. Habib Boularès a indiqué que *"l'Union du Maghreb Arabe n'est pas visible aux yeux de l'opinion publique parce qu'elle souffre d'un handicap politique majeur…"*[881]. Ainsi, le conflit du Sahara occidental ne peut être tenu pour le facteur explicatif majeur du blocage du processus d'intégration en Afrique du Nord, mais du à l'incapacité des dirigeants maghrébins de s'entendre et d'édifier une "stratégie" commune en dépit du bon sens et des intérêts mutuels communs qui en découleraient. Il ne s'agit pas, pour certains, de faire de la politique de replâtrage, mais d'avoir l'audace de mener une véritable réforme institutionnelle et politique, comme l'a affirmé l'ex-chef de gouvernement algérien, Sid Ahmed Ghozali[882]. Pour ce dernier, Il faudrait, effectivement, se débarrasser des égoïsmes nationaux qui ont caractérisé, jusqu'à présent l'attitude des Etats maghrébins. M. Hassen Abou Ayoub, ambassadeur marocain en France a la même logique de raisonnement : *"il s'agit de rétablir la confiance entre pays maghrébins. Il faut bien se dire qu'il n'y aura pas de projet d'intégration maghrébine tant que les causes patentes ou latentes des conflits politiques ou pseudo-politiques n'ont pas été résolues"*[883]. Certes, le potentiel de croissance d'une région intégrée est reconnu, mais, il manque la volonté politique de sortir d'un cercle vicieux qui, à travers des prétextes historiques, entretient le blocage de la région. Donc, si certains tentent de faire accréditer l'idée que c'est peut-être le problème du Sahara occidental qui entrave, exclusivement, le processus d'édification maghrébine, pour d'autres, ce problème n'en n'est rien car nul n'ignore que le problème sahraoui existait déjà avant la création effective de l'UMA. C'est

[879] CHERFAOUI (Z.), El Watan, 26 mars 2006.
[880] BAGHZOUZ (A.), « *Offensive diplomatique algérienne pour relancer l'UMA* », la Tribune (Alger), 4 Juin 2002.
[881] Communication de M. BOULARES (H.), « *Le partenariat aujourd'hui : Projets en cours* », Institut Euro-méditerranéen, Paris 7 et 8 décembre 2004.
[882] Communication de M. GHOZALI (S.A) au Forum international de Réalités, Tunis 24 et 25/04/2002.
[883] Entretien de M. ABOU AYOUB (H.), ambassadeur marocain en France, « *Ne ratons pas cette chance historique* », dans Réalités n° 856, Tunis, du 23 au 29/05/2002.

ainsi que l'a précisé le ministre des Affaires étrangères, Mohamed Bedjaoui[884] qui a rappelé que l'approche qui a prévalu, lors du lancement de la construction de l'UMA (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, Mauritanie) *"est de laisser le règlement de la question sahraouie aux Nations unies. On peut d'ailleurs penser que si le processus maghrébin avait fonctionné sur cette base, cela aurait sans doute largement facilité la solution"*[885]. En parallèle, M. Mohamed Benaïssa, ministre marocain des Affaires étrangères, a déclaré, dans une interview, que **"***Si le Maroc souhaite que la relance de l'Union du Maghreb Arabe soit sérieuse et efficace, la redynamisation de l'union et la réalisation de la complémentarité entre ses membres est une question de portée globale. Il est impossible, de dissocier sur ce plan la complémentarité économique, la coopération commerciale et politique et la question du Sahara qui est une affaire d'unité territoriale et de souveraineté d'un pays membre de cette union***"**[886]. Le moins que l'on puisse conclure, c'est qu'il n'existe pas de réelle dynamique ni même de perception interne, forte de l'unité et de la personnalité du Maghreb. C'est pour cela, une immense majorité plaide pour la création d'un parlement maghrébin où des députés élus, de façon démocratique, chercheraient à répondre aux problèmes des citoyens de la région. Dans cette perspective, seule la démocratie est à même de faire sortir les dirigeants d'une logique nationale afin de mettre en pratique les conditions d'une intégration régionale, attendue par l'opinion. Une autre alternative est l'espoir de voir se développer une démocratisation de la région et donc une meilleure prise en compte des populations dans les choix politiques des dirigeants.

Au total, il est opportun d'établir des questions générales tout aussi critiques : la construction de l'UMA ne devrait-elle pas se faire d'abord sur le terrain économique, social et culturel puisque le politique s'est avéré un facteur bloquant? Ne faudrait-il pas s'inspirer du modèle européen en laissant l'initiative aux opérateurs économiques, aux lobbies sectoriels, aux universitaires… etc., qui pourraient créer une dynamique d'intégration que le politique viendrait à encadrer? Pour cela, l'Union européenne (UE) doit davantage œuvrer dans la région car elle représente un modèle.

Cependant, le sentiment que les dirigeants maghrébins n'abandonneront pas d'un pouce leurs positions diplomatiques amène certains à penser qu'il faut imposer l'intégration régionale : *"…L'UE doit imposer l'intégration de cette région, il faut des pressions extérieures sur les*

[884] Le Quotidien d'Oran, 4 mars 2007.
[885] Ibid.
[886] Le Matin du Sahara et du Maghreb, 19 mars 2001.

régimes en place, mais pas sur la population qui est confrontée au chômage, à la misère et au manque de logement. La question sociale se pose. Les gens demandent des visas pour partir…les harraguas mettent leur vie en danger pour fuir la misère au péril de leur vie, affrontant les barbelés et les dangers divers"[887]. En outre, quoi qu'il en soit, tout projet de rapprochement régional dans le Maghreb doit commencer par aborder la controverse du Sahara occidental. Ce conflit a divisé les pays européens, ceux de la Ligue arabe, de l'Union africaine, et les Nations-Unies ne sont pas parvenues à régler cette affaire. Alors, pour faire progresser le règlement de cette question, qui serait certainement très avantageux pour les Maghrébins et pour les Européens, l'Union devrait s'impliquer davantage, surtout la France, le pays le plus privilégié par les pays du Maghreb, elle qui soutient en particulier les efforts des Nations-Unies afin de trouver une solution politique réaliste et durable, agréée par les parties, au différend du Sahara occidental. La France va, donc, essayer de concrétiser le dégel et de permettre une réconciliation complète entre les deux pays (le Maroc et l'Algérie).

Passant au deuxième point qui est le cas de la Libye, il est opportun de rappeler que dès le départ, l'Union du Maghreb arabe se donne pour objectif d'établir des relations dénuées de tension entre ces cinq membres, assurant de la sorte la sécurité de la région. Néanmoins, dès le premier jour, la Libye a su se distinguer par une conduite et des prises de position différentes du reste du groupe. Elle déstabilise, déjà, l'ensemble en demandant une union politique *"du Maroc au Bahrein"*[888] contrairement à l'ambition des autres parties, convoitant une structure plus proche de modèle de la CEE. En outre, la Libye refuse, en janvier 1995, d'assumer la présidence tournante de l'UMA car comme elle l'a commenté : *"l'Union n'a pas réussi à concrétiser les aspirations des peuples maghrébins à l'unité"*[889]. Cependant, ceci ne peut pas être considéré comme le cœur de la problématique libyenne car le vrai problème se retrouve à travers l'embargo (militaire et aérien) que le Conseil de Sécurité a déterminé, en 1992, suite au refus libyen de livrer les auteurs préjugés de deux attentats aériens[890]. Cet événement ouvre sérieusement la voie à un grave problème puisqu'un embargo posé sur un membre de l'Union peut très facilement faire tomber l'ensemble des Etats-membres dans une crise politique aiguë. Ceci notamment au regard de l'article 14 de l'accord qui statue que

[887] MARTINEZ (L.), avec la collaboration de PAOLI (A.), RENDON (M.), CHECLAT (K.) et TOUMI (A.), « *L'Algérie, l'Union du Maghreb Arabe et l'intégration régionale* », Projet de recherche EuroMeSCo mené sous les auspices du Centre d'Etudes et de Recherches internationales (CERI), Paris, France et Institut national des Etudes stratégiques et globales (INESG), Alger, Algérie, octobre 2005.
[888] FRITSCHER (F.), « *Cinq pays créent l'Union du Maghreb arabe* », le Monde, 19 février 1989.
[889] PANCHO (P.), « *Union du Maghreb arab*e », le Monde, 31 janvier 1995.
[890] MAHIOU (A.), « *L'Union du Maghreb Arabe : des Etats en quête de coopération* », dans IDARA, Revue de l'Ecole nationale d'Administration, Volume 9, n° 1, Alger, 1999, p.18.

"toute agression contre un Etat membre est considérée comme une agression à l'égard des autres Etats membres". C'est ainsi que le colonel libyen Kadhafi, reprochant aux quatre autres pays leur absence de solidarité et leur manque d'alliance face à l'imposition de cet embargo, menace en 1992 d'abandonner l'UMA[891]. Malheureusement, cette situation a eu de mauvaises conséquences sur la crédibilité de l'Union du Maghreb arabe sur le plan international.

Quant aux mouvements islamistes, c'est un problème qui, outre celui du Sahara occidental et le cas libyen, mine l'Union du Maghreb arabe. On constate que le milieu des années 1990 a été marqué par l'émergence des mouvements fondamentalistes islamiques, en Algérie plus particulièrement. Cette dernière a basculé dans la guerre civile (1992-1999), ce qui a fait plonger la société algérienne dans la tragédie. De même, les succès croissants du Parti de la Justice et du Développement (PJD) au Maroc suscitent de vives inquiétudes qui sont à la hauteur des suppositions sur sa forte représentativité dans la société marocaine.

Cet épisode-ci a eu un double impact sur toute la région : d'une part, il dissimule deux dynamiques opposées et d'autre part, il ne fait qu'étendre et renforcer l'insécurité régionale. Ainsi, cette situation défavorable n'aura que provisoirement gelé les questions de fond qui traversent les sociétés. Comment diminuer la pauvreté, lutter contre le chômage, établir un état de droits, encourager la liberté d'expression… etc. Autant de sujets qui, jusque-là, étaient confinés en marge du débat public. En fait, l'émergence de ces mouvements illustre à la fois la naissance d'une expression plurielle du politique, mais également la vulnérabilité des Etats. Le basculement dans la violence, sous forme de guérilla ou d'actions terroristes, prouve la fragilité des communautés politiques. D'abord, l'Union du Maghreb arabe peut être perçue comme un ensemble conçu pour favoriser un meilleur contrôle de ces mouvements et ainsi réaliser une part de son objectif sécuritaire[892]. Toutefois, la résurgence de ces mouvements fondamentalistes, islamiques peut parallèlement faire stagner un rapprochement entre les pays membres de l'Union[893]. Ces derniers, ayant à se concentrer sur les troubles intérieurs, ne pourront que péniblement se consacrer à l'épanouissement de leurs relations plurilatérales. Dans ces circonstances, l'intégration régionale constitue le meilleur instrument de lutte contre le terrorisme. Elle devient un principe capital à développer et est perçue comme une exigence et un besoin indispensable à la fois par les Etats-Unis qui y voient la meilleure réponse en

[891] DEURE (M.), « *Tripoli menace de quitter l'Union du Maghreb arabe* », Le Monde, 17 mai 1992.
[892] MERZAN (K.), « *Maghribi foreign policies and the internal security dimension* », dans The Journal of North African Studies, volume 3, n° 1, printemps 1998, p. 21.
[893] WEIDNITZER (E.), « *L'Union du Maghreb Arabe, problèmes de la coopération maghrébine et la recherche d'un nouveau partenariat avec la CE* », Institut allemand du Développement, Berlin, 1992, p. 4.

matière de lutte contre le terrorisme, et par l'Union européenne, qui en plus de la lutte contre le terrorisme, y voit une solution aux problèmes économiques et migratoires. Dans le même angle, on ne manquera évidemment pas de reconnaître que les attentats du 11 septembre 2001 ont eu un double impact en Afrique du Nord : d'une part, ils légitiment la lutte contre l'islamisme y compris par la violation des droits de l'homme, et d'autre part, permettent l'intégration du Maghreb dans le dispositif mondial de la guerre contre le terrorisme mis en place par l'administration Bush. D'ailleurs, les attentats de Madrid (11 mars 2004) ont incité, au sein de l'Union européenne, un début d'organisation communautaire dans la lutte contre le terrorisme. Les groupes armés, islamistes, originaires du Maghreb apparaissent comme l'une des principales menaces pour les Etats du Sud de l'Europe. Dès lors, les Etats d'Afrique du Nord ont trouvé un écho favorable à leurs politiques de sécurité à la fois au sein de l'Union européenne et aux Etats-Unis.

Actuellement, il ne semble pas facile d'apercevoir véritablement le tribut de l'UMA à l'affaiblissement de ces mouvements. Toutefois, Il apparaît clairement que ces derniers ont non seulement inquiété les régimes internes, mais ont également freiné les cinq Etats de l'Union du Maghreb dans la réalisation d'une coopération régionale.

Grosso modo, quelles conclusions tirer à partir des considérations générales antérieures? Tout d'abord, on peut déduire que l'idée d'unité maghrébine est bien ancienne. Le partage d'une langue, d'épisodes historiques, d'une religion et d'un même environnement géographique ont déterminé la création d'une identité maghrébine présente, dans chacun des pays de la région, depuis des siècles, sous forme de question, de revendication, de discours et d'appel. Au cours du vingtième siècle, le projet d'unité maghrébine a connu plusieurs degrés d'intensité : des périodes de rapprochement et de convergences ont été suivis par des moments de renaissance des particularismes et des rivalités entre les pays de la région.

Deuxièmement, face à ce Maghreb qui est un ensemble régional complexe, ″un objet incertain et flottant″ pour reprendre les termes de Serge Sur[894], la Communauté européenne s'est élargie et est entre-temps devenue l'Union européenne, elle a créé son marché unique et s'est dotée de l'euro. Cet état de fait a rendu encore plus essentiel une union des pays du Maghreb s'adressant à l'Union européenne comme un groupe intégré, s'ils veulent avoir plus d'influence. Ceci nous conduit à penser que les grands partenaires d'Europe du Sud

[894] SUR (S.), « *Le Maghreb: un objet incertain et flottant* », Questions internationales, n° 10, novembre-décembre 2004, la Documentation française, Paris, (numéro consacré au Maghreb).

particulièrement la France, peuvent jouer un rôle primordial dans la création d'un axe euro-maghrébin fort, étape décisive dans l'intégration régionale maghrébine.

Paragraphe 2 : Le Maghreb reste un modèle sous régional : l'initiative d'Agadir : un pas dans la bonne direction?

Il importe de reconnaître que l'intégration maghrébine, ou plutôt son absence, a fait l'objet, au cours de ces derniers mois, de plusieurs conférences et colloques dans les pays de la région. Ces conférences font toujours le même constat et ont souvent les mêmes conclusions : face à une concurrence internationale, dictée par la mondialisation, l'intégration maghrébine est plus que jamais nécessaire. On peut, alors, se poser la question de savoir s'il y a eu, enfin, une prise de conscience collective à ce sujet.

Dans cette perspective, on peut évoquer, à titre d'exemple, les ″Journées de l'entreprise″ organisées, par l'IACE (Institut arabe des Chefs d'Entreprise), à Sousse les 1er et 2 décembre 2006 et qui ont traité de ″L'entreprise maghrébine : concurrence et complémentarité″. Ces journées ont permis de dresser un état des lieux sur l'intégration économique dans la région du Maghreb. Un chiffre cité au cours de ces journées est, particulièrement, frappant : l'absence d'intégration économique maghrébine **"** *coûte en moyenne 2 points de croissance en moins par an pour les pays de la zone*"[895]. Ainsi, M. Rodrigo de Rato, directeur général du Fond monétaire international (FMI), a indiqué que *"l'intégration des pays du Maghreb est un processus complexe et difficile. Cependant, ce constat plutôt amer ne doit pas nous décourager et nous empêcher d'œuvrer dans le sens de l'intégration. En effet, cette intégration permettrait de créer un marché de plus de 80 millions de consommateurs*"[896]. Selon le gouvernement tunisien, le coût du ″non-Maghreb″ *"représente un point de croissance économique en moins par an (1 %). Autrement dit, si l'union maghrébine existait, elle aurait fait gagner aux cinq pays une valeur ajoutée annuelle de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, l'équivalent de 5 % de leurs produits intérieurs bruts cumulés*"[897]. De même, selon certains observateurs, cite-t-on, comme titre d'exemple, M. Smail Kouttroub, *"face à une Europe unie, pacifiée et prospère, le Maghreb doit s'engager sur la voie de l'intégration économique. Aujourd'hui, le Maghreb est en panne. Économiquement, le constat est amer :*

[895] KRIMI (Y.), « *Le coût du non Maghreb : Les conférences se suivent… et se ressemblent !* », Point de presse, 22/01/2007.
[896] Conférence sur « *Les réformes du secteur financier et l'intégration financière au Maghreb* », Rabat, 20 et 21 décembre 2006.
[897] Jeune Afrique, « *Le coût du non Maghreb!* », 01/06/2007.

sur un total de 173 milliards de dollars d'échanges commerciaux, seulement 2% de ce montant sont échangés entre les pays maghrébins. Chaque année, les pays du Maghreb perdent un à deux points de croissance en raison de la paralysie de l'Union du Maghreb Arabe. Cela représente 10 milliards de dollars de manque à gagner par an, soit l'équivalent de 5% du produit intérieur brut du Maghreb. Le coût de l'émiettement économique du Maghreb s'avère trop élevé. Cela nous décrédibilise aux yeux de nos voisins européens. Ces derniers mènent une politique fondée sur une approche différenciée. Les accords d'associations comme les nouveaux plans d'action ont fait l'objet de négociations unilatérales entre l'Union et chaque partenaire maghrébin. Il doit être clair que la principale responsabilité incombe aux maghrébins eux-mêmes. Inutile de continuer à faire le procès des autres"[898]. Et comme l'a souligné M. Habib El Malki, *"pour devenir partenaire de l'Europe, il faut tirer les enseignements de l'histoire contemporaine. Le coût du non-Maghreb est supérieur au coût du Maghreb"*[899].

Ceci étant, l'accord d'Agadir signé en 2004 et ratifié en 2006[900] pourrait servir de base à une nouvelle relance de l'intégration économique en Afrique du Nord. Cet ensemble régional ouvert sur l'Europe et le Moyen- Orient pourra constituer une alternative pour des économies maghrébines en difficulté. Cette intégration Sud- Sud est une condition nécessaire. Pareillement, les Maghrébins ont intérêt à s'ouvrir sur la ″nouvelle Europe″ car à l'heure de la mondialisation, la réussite de l'intégration Nord- Sud reste largement tributaire d'une coopération Sud- Sud très poussée. L'une complète l'autre. Ainsi le président français François Mitterrand a déclaré, au début des années 1990 : *"le rapprochement des deux Europes, trop longtemps séparées, ne se fera pas aux dépens des solidarités et des liens de toutes sortes qui unissent les douze à leurs voisins arabes et à leurs autres voisins…L'appui à l'Est représente pour nous une addition et non une soustraction… Il ne s'agit pas pour nous de choisir entre l'Est et le Sud, mais de maintenir et de mettre en œuvre les engagements que nous avons pris"*[901].

En outre, il faut savoir que l'accord d'Agadir est une initiative de Sa Majesté le roi Mohammed VI, il représente, effectivement, une participation aux efforts déployés pour l'instauration d'un marché arabe commun. Cet accord permet aux pays signataires de se

[898] KOUTTROUB (S.), « *Les économies maghrébines à l'épreuve de l'élargissement de l'Union Européenne* », Multipol, juillet 2007.
[899] Entretien avec MALKI (H.), l'Economiste, 26 mars 2007.
[900] Accord de libre échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.
[901] LAMRANI (S.) et LAIRINI (N.), « *Le Maghreb et le système régional et international : crises et mutations* », Etudes internationales, volume 22, 1991.

préparer à l'échéance 2010 relative à la création de la zone de libre- échange euro-méditerranéenne et de se mettre au diapason des orientations économiques, régionales et internationales. Incontestablement, cette initiative royale fut plébiscitée par les ministres des Affaires étrangères signataires, l'Egyptien Ahmed Maher, le Tunisien Lahbib Benyahia et le Jordanien Marouane Maâchar ainsi que par l'Union européenne (UE) par la voix de son commissaire chargé des Relations extérieures, Chris Patten, le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, les représentants du secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et ceux de Libye, Mauritanie et Algérie. Dans cette perspective, il est frappant de constater la ferme détermination de S.M le roi de réaliser de grandes avancées dans la recherche des voies et des moyens permettant de promouvoir la coopération et l'intégration régionale, qu'elle soit inter- maghrébine ou inter- arabe. Dans ce texte clé on peut lire : *"le 1er mai 2004, l'Union européenne entrera dans une nouvelle phase historique. Une population totale de plus de 450 millions d'habitants et un PIB de 10 000 milliards d'euros confèreront à une Union élargie à 25 un poids politique, géographique et économique bien plus important sur le continent européen…L'élargissement donne donc un nouvel élan aux efforts déployés pour se rapprocher des 385 millions d'habitants qui se trouveront aux frontières extérieures terrestres et maritimes de l'Union, à savoir la Russie, les nei occidentaux et les pays du Sud de la Méditerranée. Avec l'adhésion des nouveaux Etats membres, l'Union aura plus intérêt encore à renforcer ses relations avec ses nouveaux voisins. Au cours de la prochaine décennie et au-delà, la capacité de l'Union à garantir à ses citoyens la sécurité, la stabilité et le développement durable ne pourra plus être dissociée de l'intérêt qu'elle portera à une coopération plus étroite avec ses voisins…. L'Union devrait offrir à ses voisins de nouvelles perspectives d'intégration économique en contrepartie de leurs progrès concrets dans le respect des valeurs communes et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, notamment dans l'alignement de leur législation sur l'acquis. Plus spécifiquement, elle devrait leur offrir une perspective de participation au marché intérieur ainsi que la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (les quatre libertés). Si un pays atteint ce niveau, il est aussi proche de l'Union sans être membre"*[902]. Sans doute, le Maroc s'inscrit dans cette vision. En effet, l'état d'avancement des réformes politiques et économiques en cours dans ce pays le prédispose à aspirer à un statut autre que celui de simple pays associé. Le Maroc déploie, à cet égard, une double

[902] YOUSSOUFI (A.), « *Maroc : Interrogations et inquiétudes* », Confluences Méditerranée n° 46, été 2003.

démarche : il s'agit d'une part, d'une démarche nationale tendant à le rapprocher de l'Union européenne (UE) sur les plans tant ″physique″ et économique (infrastructures autoroutières, maritimes et aéroportuaires, interconnexions électriques, gazoducs…) que normatif (rapprochement des législations…) et politique (renforcement de l'Etat de droit, promotion des droits de la femme…) et d'autre part, d'une démarche régionale visant à décloisonner les économies au Sud de la Méditerranée, à travers des accords bilatéraux de libre- échange, mais également sous- régionaux comme la quadrilatérale d'Agadir (accord de libre- échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie). Reste à reconnaître que ces deux démarches sont indissociables. Elles projettent le Maroc dans son espace naturel : l'espace euro-méditerranéen. Cette logique nous conduit à affirmer que la volonté de renforcement de la coopération Sud- Sud, matérialisée par la signature de l'accord d'Agadir en 2004, est indissociable du processus de Barcelone puisque les quatre pays qui se sont engagés dans ce processus ont en commun d'être liés par des accords de libre-échange bilatéraux, d'avoir déjà signé des accords d'association avec l'Union européenne et d'être membres de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). D'ailleurs, cet accord quadrilatéral est ouvert à l'adhésion des six autres pays de la rive Sud de la Méditerranée liés, par des accords d'association, avec l'Union européenne ou engagés dans un processus négociateur dans ce sens (l'Algérie, la Mauritanie, la Libye, la Syrie, le Liban et l'Autorité palestinienne). Et comme certains l'ont souligné, ***″****le choix judicieux de ces quatre « mousquetaires » méditerranéens tient du fait qu'il s'agit de pays arabes liés à la Communauté européenne par des accords d'association tandis que deux d'entre eux ont noué ou sont en passe de le faire un ALE avec les Etats-Unis, la Jordanie et le Maroc. Cela n'empêche pas les appels de se multiplier à l'adresse des 6 autres pays arabes méditerranéens à adhérer dès que seront entérinés leurs accords respectifs d'association avec le vieux continent, en l'occurrence la Mauritanie, la Libye, l'Algérie, le Liban, la Syrie et la Palestine****″*[903]. Bien que ne concernant que le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte, cet accord reste ouvert à d'autres pays arabes de la Méditerranée qu'ils soient ou non liés par des accords avec l'Union européenne (UE). A cet égard, ***″****Les pays arabes doivent,* a déclaré, à la Radio du Caire, le chef de la diplomatie marocaine, Mohammed Benaissa*, se constituer en groupement régional afin d'avoir plus de poids dans les négociations avec l'Union européenne****″***[904]. En outre, il a appelé à transcender les calculs politiques, étroits et à concevoir le monde sous l'angle de l'économie et du

[903] MOHAMMADI (B.), « *Rabat entérine l'accord de libre-échange* », la Gazette du Maroc n° 357, 01 Mars 2004.
[904] ALAOUI (A. D), « *Les premiers jalons d'un marché arabe : La vitesse de croisière* », Maroc Hebdo international n° 464, du 11 au 17 mai 2001.

commerce. Dans cette direction, selon certains observateurs de même que l'intégration économique a été le point de départ de l'Union européenne, l'accord de libre- échange conclu entre les pays méditerranéens devrait être lui, également, la base d'un projet plus ambitieux, prévoyant un avenir de prospérité, produit de la compréhension et la tolérance mutuelles entre populations de cultures et de traditions différentes. En fait, l'Europe a appris, par expérience, que l'intégration économique peut créer un partenariat durable, créateur de paix et que l'intégration régionale permet de former un ensemble plus puissant que la somme des parties qui le composent. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la citation suivante d'Ibn Khaldoun qui est un des plus grands historiens et spécialiste des sciences sociales : *"la civilisation et la prospérité dépendent de la productivité et des efforts, déployés dans toutes les directions, de personnes conscientes de leur intérêt et soucieuses de leur profit"*[905]. L'éloge ainsi porté à l'initiative individuelle n'a cependant pas toujours été de mise de même que les idées des pères fondateurs de l'intégration européenne ont rencontré le scepticisme de bon nombre de leurs contemporains. L'Union européenne d'aujourd'hui est la preuve que la coopération régionale débouche sur la paix et la prospérité. Et la conclusion de l'accord d'Agadir offre aux pays méditerranéens la possibilité d'étoffer cette preuve. Néanmoins, cette initiative appelle une question plus cruciale. Que prévoit en substance l'accord de libre- échange "Agadir". Ou alors comment, en effet, peut-on concevoir l'application de cet accord ? Certes, l'application de l'accord de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie est, finalement, effective depuis mardi 27 mars 2007. En revanche, le chemin aura été très long : paraphé le 8 mai 2001, signé le 25 février 2004, l'accord a été ratifié en dernier par le Maroc, le 11 juillet 2006. Et depuis? *"Il fallait encore*, a expliqué M. Mustapha Mechahouri, ministre du Commerce extérieur, *harmoniser l'interprétation des clauses de l'accord entre les différents pays… En gros, il s'agissait d'aplanir les différends entre les quatre pays signataires. Et ils étaient de taille: notamment les réticences des industriels des quatre pays concernant le cumul des règles d'origine et certaines clauses de protection. Des sources proches du dossier pointent du doigt l'Egypte et la Jordanie. D'ailleurs, alors que le Maroc et la Tunisie ont émis de véritables circulaires d'application, les deux autres pays du Proche-Orient se sont contentés d'une «simple lettre» de leur ministre du Commerce respectif. La circulaire émise par l'administration des Douanes et Impôts indirects marocaine ne compte pas moins de 176 pages et insiste notamment sur les fameuses règles de cumul d'origine, objet de la discorde, particulièrement*

[905] Voir : « *Agadir : la voie de la prospérité* »,
http://www.delmar.ec.europa.eu/fr/communiques/pdf/20040225b.pdf.

le «Protocole pan euro-méditerranéen sur les règles d'origine». Ainsi le cumul d'origine ne joue pas pour les produits agricoles et agro-industriels non encore libéralisés dans le cadre des différents ALE (Turquie, UE et AELE). Plusieurs industriels marocains peuvent d'ores et déjà se frotter les mains. Les «textiliens» sont en première ligne et souhaitent entrer sur le marché égyptien particulièrement pour l'approvisionnement en fil de coton. Autre enjeu de taille, la Logan en attente d'exportation vers les trois pays. En gros, l'accord d'Agadir prévoit un accès préférentiel aux produits industriels des pays signataires, à compter du premier jour de son entrée en vigueur sur une période de dix ans, dans la perspective de l'établissement de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, à l'horizon 2012. En vertu du même accord, les pays signataires ont convenu de démanteler toutes les barrières non douanières, notamment celles ayant trait aux aspects financiers, administratifs et techniques imposés aux importations"[906]. Il en résulte que le dossier était bloqué en raison d'un défaut d'harmonisation des clauses de l'accord entre les différents pays. Concrètement, c'est le volet agricole qui est à l'origine du retard. Il y avait des risques quant à l'application de l'accord dans la mesure où tout avantage accordé à un pays arabe devait être élargi aux Etats- unis en vertu de l'accord de libre- échange conclu avec les Américains. Il se trouve en effet que, contrairement aux autres accords conclus avec la Turquie ou l'Union européenne (UE), celui d'Agadir prévoit un démantèlement immédiat pour les produits agricoles.

En effet, le Maroc, pays initiateur de ce projet, a traîné particulièrement et a attribué ce retard aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre des accords de libre-échange bilatéraux qui le lient avec les pays membres de l'Accord. A cet égard, les responsables marocains, expliquent simplement ce retard par un souci de ″prudence″. C'est ainsi que le ministre marocain du Commerce, Mustapha Mechahouri, a déclaré récemment qu' *"il n'existe pas de divergences de fond entre les Etats signataires"*[907]. Encore, le ministre a estimé qu'au contraire, *"il existe un large consensus sur l'importance de cette déclaration, entrée en vigueur le 6 juillet 2006, ainsi que sur la nécessité de sa mise en œuvre dans les meilleurs délais"*[908]. Cela veut dire que malgré les obstacles de mise en application de l'accord, le projet se défend toujours bien. Ainsi, de nouveaux candidats ont entamé des consultations en vue de leur adhésion : c'est le cas, par exemple, du Liban et de la Palestine.

[906] L'Economiste, « *Accord d'Agadir : C'est enfin parti !* », Casablanca, 01 mars 2004.
[907] BENYOUREF (N.), « *Accord d'Agadir : Les circulaires d'application en cours de finalisation* », le Matin (Maroc), 3 mars 2007.
[908] Entretien publié par le journal égyptien "Al- Ahram", 4 avril 2004.

Force est de reconnaître que l'entrée en vigueur de l'accord de libre- échange, signé entre le Maroc, l'Egypte, la Tunisie et la Jordanie ne devrait, pas faire que des mécontents. Les différends entre les quatre pays signataires ont été dépassés. L'application de l'accord de libre-échange ″Agadir″, entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie est effective depuis mardi 27 mars 2007. En gros, l'accord prévoit un accès préférentiel aux produits industriels des pays signataires, à compter du premier jour de son entrée en vigueur sur une période de dix ans, dans la perspective de l'établissement de la zone de libre- échange euro-méditerranéenne, à l'horizon 2012. En vertu du même accord, les pays signataires ont convenu de démanteler toutes barrières non douanières notamment celles ayant trait aux aspects financiers, administratifs et techniques imposées aux importations. En fait, cet accord devra permettre de stimuler les échanges commerciaux, de développer le tissu industriel, soutenir l'activité économique et l'emploi, accroître la productivité et faire progresser le niveau de vie dans les pays signataires. Egalement, il devra favoriser la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles des pays concernés, particulièrement, dans les domaines du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'industrie, de la fiscalité, des finances, des services et de la douane, en plus de sa participation à l'harmonisation des législations dans le domaine économique.

Concernant les dispositions relatives au commerce, les pays contractants ont adopté un calendrier prévoyant une exonération totale des produits industriels à partir du 01/01/2005. Il a, par ailleurs, été convenu de libéraliser le commerce des produits agricoles conformément au programme exécutif de l'accord de gestion et de développement des échanges commerciaux, entre les pays arabes, pour la création de la grande Zone arabe de libre- échange (ZALE).

Le secteur des services sera libéralisé conformément aux termes de l'accord général du commerce des services de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Pareil, concernant les barrières douanières, les subventions, le dumping, les mesures préventives, les déséquilibres dans la balance des paiements, la propriété intellectuelle, les mesures sanitaires et phytosanitaires, seront appliquées les mesures adoptées par les accords pertinents de l'OMC.

Les termes de l'accord stipulent également l'application des règles d'origine arabo-méditerranéennes qui sont conformes aux règles d'origine euro- méditerranéennes, quitte à adopter tout amendement qui pourrait y être apporté ultérieurement. Alors, peut-on-considérer l'accord d'Agadir comme un exemple de l'intégration économique Sud- Sud ? En

effet, un espace économique régional plus intégré passe nécessairement par la conclusion d'accords de libre- échange entre pays sud- méditerranéens (relations Sud- Sud) en complément des accords d'association (relations Nord- Sud). Le processus d'Agadir est une importante initiative infra- régionale lancée par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie qui ont signé à Rabat, le 25 février 2004, la création de la zone de libre- échange qui engage ces pays en application de la déclaration d'Agadir du 8 mai 2001. En effet, *"ces quatre partenaires se sont engagés à établir entre eux une zone de libre- échange, initiative d'une grande portée puisqu'elle réunit des pays du Maghreb et du Machrek et quelle créera un marché intégré de plus de 100 millions de personnes dans les quatre pays concernés et offrira par là même de nouvelles possibilités attrayantes aux investisseurs européens dans cette région"*[909]. Ainsi, cette initiative constitue à la fois une contribution aux efforts déployés pour l'établissement d'un marché arabe commun et un pas dans la perspective des échéances de 2010 relatives à la création d'une zone de libre- échange euro- méditerranéenne. Cette logique est partagée par la plupart et pour reprendre, à cet égard, quelques termes de certains, *"entrant dans le cadre du processus de Barcelone, l'Accord d'Agadir, signé en février 2004 entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, vise à accélérer le processus d'intégration régionale. Cet accord, qui devrait entrer en vigueur en 2006, recèle d'importants potentiels devant permettre de lever une partie des obstacles structurels à l'élargissement du marché sud- méditerranéen et contribuer à améliorer l'attractivité de la région pour les investisseurs internationaux.*

Déjà, les pays signataires de l'Accord d'Agadir (PAA) ont entrepris plusieurs réformes visant la libéralisation de leurs économies et le développement de leur secteur privé. Depuis, les indicateurs économiques des PAA se sont globalement améliorés, même si des différences marquées persistent au sein de ce groupe de pays. En termes de croissance économique, c'est la Jordanie qui a réalisé la meilleure performance, avec un accroissement du PIB de 6,2% en moyenne annuelle sur la période 2001-2005, suivie de la Tunisie (4,5%), du Maroc (4,2%) et de l'Egypte (3,8%).

La forte croissance de l'économie jordanienne, ces dernières années découle de la contribution de l'ensemble des secteurs économiques, en particulier l'industrie. En Egypte, la croissance est tirée essentiellement par la bonne tenue du tourisme, des services et du secteur pétrolier et gazier.

[909] Communiqué de presse, « *Signature de l'accord d'Agadir en présence du commissaire Patten* », 22/05/2004.

Au Maroc, la croissance du PIB est désormais moins sensible aux fluctuations de la production agricole, comme en témoigne la progression soutenue du PIB non agricole. Malgré son exposition aux mêmes chocs exogènes que le Maroc (sécheresses successives, renchérissement des cours pétroliers, démantèlement de l'AMF...), la Tunisie continue d'afficher de bonnes performances économiques, grâce notamment au bon comportement du tourisme et des exportations"[910]. A cet égard, on ne manque évidemment pas d'affirmer que compte tenu des difficultés, de nature essentiellement politique rencontrées au niveau de l'édification de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA) et de l'impact, pour le moins limité de la Zone de libre- échange (ZLE) arabe, cet accord d'Agadir pourrait représenter pour le thème de l'intégration, une réelle avancée. Déjà, les quatre pays partenaires avaient posé des jalons en faveur de l'intégration en se liant individuellement par le biais de Zone de libre- échange (ZLE) bilatérales et en s'associant chacun de son côté à l'Union européenne (UE) par un accord d'association. En paraphant l'accord d'Agadir, ils se sont entendus pour adhérer au système de cumul pan- européen, ce qui simplifiera donc désormais, au sein du nouvel ensemble, la gestion des règles d'origine. Et comme il a été souligné : *"...On note une meilleure intégration des pays du sud notamment grâce à une possibilité de cumul d'origine : les produits fabriqués dans la zone peuvent entrer dans l'Union européenne"*[911]. Ou encore : *"...L'intégration régionale signifie concrètement la facilitation des échanges entre les partenaires, par un abaissement des tarifs douaniers certes, mais aussi par la mise en place d'infrastructures transversales, par une convergence vers un cadre réglementaire commun, par des efforts éducatifs communs (reconnaissance des diplômes, échanges universitaires...). À cet égard, le cumul régional des règles d'origine et l'harmonisation des normes et réglementations techniques joueraient pleinement leur rôle d'outil au service de l'intégration régionale et d'élimination des obstacles techniques aux échanges. Il en va aussi de la nécessaire rationalisation de l'espace productif régional, de la cohérence de son cadre institutionnel, de sa perception par la communauté internationale, et donc de son attractivité, notamment auprès des investisseurs"*[912]. D'ailleurs, reste à souligner que le processus de Barcelone est à l'origine d'une certaine prise de conscience du besoin d'accélérer l'intégration sous-régionale au Sud de la Méditerranée. C'est dans ce contexte que s'explique la multiplication des accords bilatéraux de libre- échange, le lancement, en mai 2000, de

[910] BENYOUREF (N.), « Accord d'Agadir : Les circulaires d'application en cours de finalisation… », Op. Cit.
[911] KACIMI (M.), « *Le partenariat euro- méditerranéen : Bilan et perspectives, dix ans après Barcelone* », l'Economiste, 16 avril 2006.
[912] Voir : « *Vers un espace économique régional plus intégré* », http://www.exporter.gouv.fr/exporter/Pages.aspx?iddoc=302&pex=1-2-40-115-302.

l'initiative d'Agadir qui vise à mettre en place une zone de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, l'accélération, depuis 1998, entre 14 pays arabes, du démantèlement tarifaire au sein de la zone de libre- échange arabe ainsi qu'une certaine réactivation des structures de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA). C'est ainsi que l'Union européenne a réagi positivement à l'ensemble de ces initiatives et propositions de son flanc Sud. Pour le moment, elle s'est contentée d'en prendre acte. Elle constate que **"***le moment est venu pour une avancée dans ses relations avec les pays du sud de la Méditerranée et pour leur élargissement au-delà de la situation actuelle***"**[913].

En ce qui nous concerne ici, l'initiative d'Agadir, il importe de reconnaître que l'Union européenne n'a cessé de la soutenir sur le plan politique depuis sa signature à Agadir et l'appuie, également, grâce à ***"****un programme de 4 millions d'euros financé au titre de MEDA****"***[914]. En effet, le programme "Aide", pour les signataires d'accords d'association pour le développement du libre- échange entre eux et avec l'Union européenne, a été lancé en 2003. Ce programme, doté de cette enveloppe financière de 4 millions d'euros et financé au titre de MEDA, vise à inciter le commerce et l'intégration Sud- Sud, en commençant au niveau infra-régional, et à introduire "un cumul d'origine pan- euro-méditerranéen". Il participera à la création d'un pool d'assistance technique afin de soutenir l'avancement du libre- échange Sud-Sud. Et comme l'a souligné le chercheur Erwan Lannon : ***"****…Le projet de Grande Zone de Libre Echange Arabe et les progrès réalisés en ce sens, ont été évoqué à plusieurs reprises mais c'est surtout la déclaration d'Agadir du 8 mai 2001, relative à "l'établissement d'une zone de libre échange entre les pays arabes méditerranéens" qui a retenu l'attention des intervenants. Le processus enclenché suite à la déclaration d'Agadir et la dimension Sud-Sud du processus de Barcelone a effectivement fait l'objet de nombreux commentaires. D'un avis commun, le soutien au processus enclenché à Agadir apparaît être une priorité aussi bien pour le Sud que pour l'Union européenne. Cependant, de nombreuses interrogations concernant l'avenir de ce processus et de celui de l'Union du Maghreb Arabe ont été posées au cours de la discussion****"***[915]. Ceci souligne, effectivement, d'une part, l'importance et l'utilité des processus d'intégration régionale au Sud de la Méditerranée et d'autre part, le soutien des pays de l'Union européenne et de la Commission, au processus d'Agadir. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, un extrait du texte du Parlement européen : ***"****…L'intégration sud- sud, c'est-à-dire la libéralisation entre les partenaires eux-*

[913] KRIMI (K.), « *Vers une euro- méditerranéité à la carte* », l'Economiste maghrébin, Tunisie, 8 Août 2006.
[914] Communiqué de presse, « *Signature de l'accord d'Agadir en présence du commissaire Patten* », 22/05/2004.
[915] Entretien de MEDEA, « *Le processus d'Agadir* », Bruxelles, 9 octobre 2001.

mêmes au moyen d'accords de libre- échange, est l'un des piliers essentiels qui soutiennent notre politique de zone de libre- échange Euromed. Ces accords permettront, par exemple, le cumul de l'origine des marchandises et auront un impact sur les investissements. Une série d'accords sont déjà en vigueur (Turquie avec Tunisie, Maroc, Égypte et Syrie; Jordanie avec Israël) tandis que l'accord d'Agadir, qui était resté longtemps au point mort, est maintenant entré en vigueur entre ses quatre partenaires (Maroc, Tunisie, Jordanie et Égypte). Dans l'ensemble, l'intégration sud- sud progresse donc, bien qu'il soit vrai qu'il s'agisse d'un phénomène relativement nouveau pour nos partenaires. La difficulté d'accélérer ce processus est due au faible niveau d'intégration des marchés de ces pays (ils réalisent entre eux 5% seulement de leur commerce) et à la non- complémentarité de leurs économies, ainsi qu'aux divers problèmes d'infrastructures qu'ils rencontrent. La CE continue à soutenir pleinement ce processus"[916].

Si le processus d'Agadir est fortement soutenu par l'Union européenne. Qu'est-ce que cela représente alors pour elle ? Pour répondre à cette question cruciale, il est opportun d'évoquer la déclaration de Chris Patten, commissaire européen chargé des Relations extérieures : *"…J'ai eu l'honneur d'être invité par les quatre pays signataires de l'accord. J'ai fortement appuyé ce processus depuis le début. Il est très important de développer le commerce entre le Nord et le Sud mais aussi d'encourager les échanges commerciaux entre les partenaires du Sud. Dans le processus de Barcelone, nous avions fixé comme objectif de créer une zone de libre- échange en 2010. Maintenant, nous avons tout un réseau d'accords d'association bilatéraux avec chacun des pays séparément. Avec le Maroc, nous avons un accord d'association contenant un volet agricole qui vient d'être renégocié et bientôt, nous lancerons des négociations sur les services. Nous sommes aussi le grand partenaire commercial des pays signataires du processus d'Agadir. Il est clair que les échanges entre les pays du Sud sont très maigres par rapport au volume total de leur commerce. En Europe, 56% du commerce s'effectue entre les pays européens. Nous pensons qu'il est très utile d'encourager la constitution d'une ZLE entre les partenaires du Sud de la Méditerranée, les investissements extérieurs, la création d'emplois et l'accord sur le cumul des règles d'origine… Nous avons déjà mobilisé 4 millions d'euros, essentiellement pour fournir l'assistance pour le fonctionnement du secrétariat de l'accord. Nous pourrons aussi les aider à incorporer dans*

[916] Extrait de la Résolution du Parlement européen sur « *La construction de la zone de libre- échange euro-méditerranéenne (ZLE)* », 15 mars 2007.

l'accord le cumul des règles d'origine tel qu'il existe avec l'UE"[917]. Encore, le commissaire communautaire a ajouté : *"…Cet accord marque une dynamique rentable pour les pays membres du ZALE dont le modèle est inspiré de l'expérience européenne… L'objectif de ce mouvement de libre- échange horizontal et vertical est le partage de la prospérité économique et de la paix entre l'ensemble des partenaires méditerranéens. La ZALE constitue également un gisement très appréciable de croissance et d'échanges avec un marché de 100 millions de consommateurs, beaucoup plus important pour l'UE que ceux de la Pologne ou de la Turquie"*[918]. Ainsi conçue, la déclaration d'Agadir confirme la nécessité de renforcer la dimension Sud- Sud du libre- échange et constituera une avancée prometteuse vers le libre-échange et l'ouverture des marchés entre les partenaires méditerranéens. A cet égard, M. Chris Patten a encore souligné : *"…Ce nouveau marché méditerranéen intégré attirera des flux substantiels d'investissement européen, qui seront source d'emplois ardemment souhaités et de stimulation de la croissance économique.*

A mesure que ces avantages commenceront à se concrétiser, j'ai la conviction que d'autres pays méditerranéens prendront conscience des possibilités d'une intégration intra- régionale comme instrument de progrès économique, et qu'ils adhéreront à l'accord d'Agadir, ce qui en fera les membres d'une zone ouverte et coopérative, dotée des mêmes règles d'origine…Je me réjouis de pouvoir assister, ce jour, à la conclusion de l'accord d'Agadir, qui constitue un pas supplémentaire en direction de notre objectif commun, à savoir la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre- échange d'ici 2010. Cet accord donnera l'élan indispensable à l'intégration régionale dans la zone méditerranéenne et encouragera les investissements privés dans la région. J'invite ardemment les autres partenaires euro-méditerranéens à se rallier à cette initiative"[919]. Dans cette perspective, on ne manque, évidemment, pas de rappeler que l'objectif essentiel du volet commercial du processus de Barcelone est de dynamiser le commerce et l'intégration économique régionale entre les pays de la Méditerranée du Sud. A mesure que l'intégration se développera, les pays de la région bénéficieront d'économies d'échelle, deviendront plus attrayants aux yeux des investisseurs étrangers et renforceront leur concurrence nationale. Par conséquent, tous ces éléments stimuleront la croissance économique et l'emploi et comme on vient de le démontrer, le

[917] CHAOUI (M.), « *Accord libre- échange : Nous voulons aller au-delà du processus de Barcelone* », l'Economiste, Casablanca, 29/03/2004.
[918] L'Economiste, « *Agadir, la voie de la prospérité* », Casablanca, 25 juillet 2005.
[919] Rapport d'Information déposé, en application de l'article 145 du Règlement, par la Commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 23 octobre 2002 sur l'avenir du processus euro- méditerranéen.

processus d'Agadir représente, à cet égard, un développement positif et un pas dans la bonne direction. Et comme l'a souligné le rapporteur, Jean- Claude Guibal, cette "initiative illustre la croyance dans les bienfaits du libre- échange perçu comme le déclencheur d'un décloisonnement plus large".

Saluant cette initiative d'Agadir, les témoignages sont encore plus nombreux, ils se rejoignent sur le fait que cet accord marque une étape importante vers l'aboutissement à terme d'un marché arabe commun moderne, actif et compétitif sur le plan régional et sur le plan international. A cet égard, le chef de la diplomatie marocaine, Mohamed Benaïssa, a rappelé surtout que cette initiative historique s'inscrit dans une ″vision réaliste″ de Sa Majesté le roi Mohammed VI qui est le principal initiateur du processus d'Agadir, applaudi par ses pairs arabes et communautaires. De même, le ministre Lahbib Benyahia de Tunisie considère cette nouvelle dynamique de libéralisation des marchés, au Maghreb et au Machrek, comme ″un processus d'intégration horizontale avec l'Union européenne″. Pour sa part, le ministre jordanien, Marouane Maachar, a apprécié ce ″vaste projet de co- développement arabo- arabe et euro- méditerranéen″ en se félicitant du siège, à Amman, de la nouvelle structure permanente de la ZALE (Zone arabe de libre- échange). Quant au ministre égyptien, Ahmed Maher, il n'a pas manqué, tout en soutenant fortement le nouvel accord, de mettre en garde sur les éventuels dérapages d'un processus euro- méditerranéens tant que ″les droits inaliénables des peuples palestinien et irakien ne seraient pas pleinement reconnus". Le ministre Amr Moussa a, de son côté, beaucoup plaidé pour cette nouvelle culture du développement des ″intérêts arabes communs″. Il en résulte que toutes ces raisons rendent la signature de l'Accord d'Agadir en 2004 entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte, tout à fait légitime et opportun car ″*il est dans l'intérêt de ces pays de se consolider au sein d'un bloc uni, mais aussi dans celui de l'Union européenne de voir se développer dans son proche voisinage une région intégrée. Ainsi, dans le cadre de la zone de libre- échange, des partenaires renforcés et unis au Sud, seraient plus à même d'orienter les négociations dans un sens qui leur soit plus favorable. L'issue de négociations de bloc à bloc, contrairement aux négociations bilatérales, est toujours plus équilibrée pour tous les pays qui en sont parties prenantes. C'est par ailleurs…le seul moyen de parvenir à réaliser non seulement à court terme une zone de libre- échange qui profite réellement à tous, mais surtout à moyen terme la seule façon de parvenir à un espace euro- méditerranéen réellement intégré, c'est à dire pas*

seulement économiquement"[920]. Et comme l'a exprimé, à titre d'exemple, M. Hubert Védrine, le porte-parole adjoint du Ministère des Affaires étrangères : *"... Lorsque je faisais référence à des coopérations Sud- Sud, je faisais référence à l'initiative d'Agadir que vous connaissez bien, puisqu'il s'agit d'instaurer une zone de libre- échange - vous ne me contredirez pas, j'espère, sur l'intérêt de cette opération - entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. Voilà le type de coopération Sud- Sud que nous souhaitons encourager, voir se développer"*[921]. Alors, il n'est probablement en rien excessif d'affirmer d'une part, que l'intégration régionale est bien évidemment une dimension transversale, essentielle de Partenariat euro- méditerranéen et d'autre part, que la France en particulier, vu sa position privilégiée par les pays du Sud, se montre toujours très attentive et réactive face à l'évolution du Processus d'Agadir. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer la déclaration de sa Majesté le roi Mohammed VI : *"…Vous avez toujours manifesté une conscience aiguë du rôle de la France dans le devenir de la région euro- méditerranéenne…Nous connaissons également votre attachement au processus de Barcelone dont la relance impérative et pressante est tributaire d'une coopération renforcée, autour d'actions bilatérales, sous-régionales et sectorielles. La déclaration d'Agadir s'inscrit dans cette démarche et constitue de ce fait une avancée significative pour le partenariat euro- méditerranéen"*[922]. De son côté, M. Jacques Chirac s'est exprimé, à ce propos, en ces termes : *"… Les deux rives aspirent à plus de croissance. La zone de libre- échange à laquelle nous travaillons est un projet ambitieux mais ne suffira pas. Il faut promouvoir les investissements, améliorer l'environnement des affaires, agir pour la formation, encourager les programmes de recherche, développer les initiatives renforçant la coopération Sud- Sud, comme l'accord d'Agadir dont je salue la prochaine entrée en vigueur. C'est ainsi que nous parviendrons, à terme, à donner toute sa dimension à la communauté économique euro- méditerranéenne que nous voulons"*[923].

Tous ces constats ne doivent évidemment pas pour autant occulter l'essentiel. A savoir que l'intégration économique Sud- Sud reste encore balbutiante. Néanmoins, un progrès significatif a été enregistré avec la signature de l'Accord d'Agadir, en 2004, entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Egypte. Cependant, d'autres pays doivent s'y joindre pour renforcer

[920] Intervention d'EL ALAMY (M. H), sur « *Les facteurs de compétitivité et de cohésion sociale pour la construction d'un espace intégré euro- méditerranéen* », au Sommet EUROMED des CES, Athènes, 15/10/2007.
[921] Déclaration du porte- parole, Conférence euro- méditerranéenne de Valence, Point de presse du 19 avril 2002.
[922] Allocution prononcée par sa Majesté le roi Mohammed VI à l'occasion du dîner officiel en l'honneur du président français M. CHIRAC (J.), Fès, 09/10/2003.
[923] Intervention de M. CHIRAC (J.), Sommet Euro- méditerranéen, Barcelone, 28 novembre 2005.

cette intégration économique. Car dans un monde qui, de plus en plus, s'organise autour de grands pôles et de grandes régions pour demeurer concurrentiels et compétitifs, les pays méditerranéens ne peuvent rester à l'écart de ce mouvement. Dans cette perspective, l'Union européenne (UE) souhaite encourager l'intégration entre les pays partenaires eux- mêmes et le Maghreb, comme l'ont indiqué certains chercheurs, *"reste un modèle sous- régional possible; l'initiative d'Agadir d'intégration régionale démontre l'existence d'un véritable moteur maghrébin"*[924].

Sous section II : La France propose des initiatives ambitieuses pour le projet d'intégration maghrébine

Si on reprend, à titre d'exemple, les termes suivants : *"…Le Maghreb fait pleinement partie de l'identité de la France; il est une richesse dans notre projet de société, grâce notamment à ces millions de Français d'origine maghrébine, trait d'union naturel entre les deux rives…La France sera heureuse de s'associer à toute initiative susceptible de favoriser la coopération Sud-Sud… En dépit de leurs spécificités, de leurs sensibilités propres, voire de certains antagonismes, comme le conflit non résolu du Sahara occidental, les sociétés de ces pays sont plus proches les unes des autres qu'on ne l'imagine… Cette intégration doit être encouragée. Au demeurant les projets affluent : banque maghrébine du commerce extérieur, zone maghrébine de libre-échange, union maghrébine des employeurs... L'idée a été également avancée d'une possible coordination des politiques économiques maghrébines dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures ou des ressources en eau. Nous n'avons pas besoin de grands économistes pour nous dire ce qu'il faut en penser, car je suis sûr que c'est l'avenir. La richesse et la diversité de ces propositions est le meilleur témoignage du dynamisme des sociétés au Maghreb… La réussite ou l'échec des pays du Maghreb sera demain la réussite ou l'échec de la France. Ne nous y trompons pas…"*[925], c'est pour tout simplement rappeler combien cette région de la rive Sud de la Méditerranée est importante pour la France, pour elle le Maghreb doit être un espace prioritaire de son action, et, au-delà, une priorité de l'Union européenne (UE) en Méditerranée. Pour bien illustrer cette idée, il nous paraît intéressant de déterminer l'action française à l'égard des Etats du Maghreb afin de les aider à surmonter leurs défis, comme par exemple, celui de l'intégration. Dans cette direction, on est conduit à présenter les grandes priorités qui sont au cœur de cette ambition à

[924] Entretien avec SCHMID (D.), « *L'influence des Etats-Unis et de l'Europe sur le Maghreb* », Institut français des Relations internationales (IFRI), 10 février 2005.
[925] Intervention de M. DOUSTE- BLAZY (Ph.), Paris, 20 mars 2007.

savoir : l'intégration comme une nécessité incontournable (**Paragraphe 1**) et l'Union méditerranéenne (UM) comme un projet à venir (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : L'intégration comme une nécessité incontournable

Il importe de reconnaître qu'avec les Etats du Maghreb, la France entretient une relation privilégiée qui constitue pour elle une véritable priorité politique. Héritage de l'histoire, cette relation se nourrit également d'échanges permanents dont elle prend soin d'adapter et de moderniser constamment les instruments dans tous les domaines : coopération, relations culturelles, échanges humains et partenariat économique. Auprès de tous, la France plaide en faveur de l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb et de leur rapprochement avec l'Union européenne (UE) qui doit permettre une association renforcée des pays de la rive Sud de la Méditerranée à l'Europe élargie. Effectivement, la France a comme intérêt stratégique le développement économique harmonieux du Maghreb, ce qui permettrait d'alléger la pression démographique que ces pays exercent sur elle par l'immigration. Ce développement passe, particulièrement, par une coopération accrue entre les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) sur le plan économique. Cependant, la question du Sahara occidental crée un blocage entre l'Algérie et le Maroc. La frontière terrestre est fermée entre les deux pays, ce qui ne facilite pas les échanges. Et comme l'a souligné l'Economiste maghrébin : *"au plan régional, le président Chirac n'a raté aucune occasion… de mettre en relief l'importance du projet d'unité maghrébine dans la dynamique du rapprochement des deux rives de la Méditerranée. Il a précisé que l'UMA offre une triple dynamique, économique (plus d'investissements, intensification des échanges…), sociale (libre circulation des personnes...) et politique (démocratie, Etat de droit, respect de la diversité des cultures...) "*[926].

D'ailleurs, quand ils parlent d'intégration des pays du Maghreb, les Européens pensent uniquement à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie. La France, liée à ces pays par une histoire commune et par la langue, pousse publiquement dans cette direction. Pour elle, l'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique inéluctable, vu la grande concurrence entre blocs régionaux. En fait, compte tenu des défis occasionnés par les échéances charnières auxquelles les économies maghrébines devraient faire face (démantèlement tarifaire, élargissement de l'Union Européenne à l'Est, libéralisation du secteur textile à l'échelle mondiale, forte vulnérabilité aux chocs de demande externe), le coût du non-Maghreb peut s'avérer insoutenable pour les économies de la région. Ainsi, de par son rôle de moteur

[926] L'Economiste maghrébin n° 354, quinzaine du 10/ 12/ 2003 au 24/ 12/ 2003.

d'accroissement et de renforcement des échanges commerciaux entre pays de la région, l'intégration maghrébine pourrait constituer un facteur d'appui pour une insertion plus efficace de la région à l'économie mondiale. Dans cette perspective, les interventions françaises sont nombreuses, on va citer les plus importantes. A cet égard, M. Jacques Chirac est intervenu : *"...Nous devons en effet progresser, notamment dans le domaine économique. C'est le sens de nos propositions pour des coopérations renforcées entre l'Union européenne et les pays du Maghreb liés par un accord d'association. En encourageant et en dynamisant l'intégration économique maghrébine, en amenant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie à travailler ensemble, avec l'Europe, dans les secteurs économiques prioritaires comme l'énergie, la gestion de l'eau, les transports ou encore les technologies de l'information, ces coopérations érigeront le Maghreb en région «pilote», dont l'exemple aura vocation à rayonner et à s'étendre à tous les pays de la rive Sud. Je pense, bien entendu, à l'initiative d'Agadir, qui prévoit l'instauration d'une zone de libre-échange entre deux pays du Maghreb : le Maroc et la Tunisie, et deux pays du Machrek : l'Egypte et la Jordanie. Nous voulons montrer que l'intégration régionale est l'instrument par excellence du développement économique et de la confiance.*

Je veux aussi, dans cette circonstance, lancer un appel solennel à nos partenaires maghrébins pour qu'ils approfondissent leur dialogue, en particulier dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, pour qu'ils lèvent les obstacles à leur rapprochement et mettent tout en œuvre, pour parvenir aux règlements des conflits qui peuvent encore exister.

Rassemblés, et donc plus forts, les pays membres de l'Union du Maghreb Arabe pèseront d'un poids nouveau sur la scène internationale. Ils pourront jouer pleinement leur rôle au service de la paix, dans cette région du monde encore déchirée par tant de conflits. Oui, l'intégration régionale, j'en suis convaincu, offre une chance unique à la paix en Méditerranée, cette paix qui constitue l'objectif ultime du processus de Barcelone"[927]. Il en résulte que pour la France, l'intégration économique de la région maghrébine est essentielle car elle répond à l'attente des peuples et ce projet est réalisable pour peu que la volonté politique et le bon sens économique existent. Pour cela, M. Chirac s'est exprimé : *"la construction de l'Europe, qui ne se fait pas sans difficulté et qui progresse à pas à pas, est une nécessité, notamment dans le monde multipolaire que nous voulons élaborer pour demain. Dans le même esprit il faut le dire, la construction, petit à petit, d'un Maghreb uni est également une nécessité. Ces deux grandes*

[927] Discours d'ouverture de M. CHIRAC (J.), lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis (Tunisie), 5 décembre 2003.

entités devant avoir tout naturellement une vocation à marcher la main dans la main"[928]. Par ailleurs, les observateurs étrangers s'étonnent du paradoxe maghrébin : des atouts favorisant l'intégration régionale et un bilan quasiment nul sur ce plan. En effet, *"le Maghreb a d'indéniables atouts qu'énumère le directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC): une population de 82 millions d'habitants «jeune dans une large proportion», un PNB de 224 milliards dollars, d'importantes ressources énergétiques, quelques secteurs industriels (textile, agriculture, etc.), un secteur des TIC «en pleine croissance», une proximité économique et géographique de l'Europe «l'un des grands membres de l'OMC», et «une intégration de plus en plus importante dans le système commercial multilatéral». Pourtant, et malgré ces atouts, le Maghreb est l'une des régions les moins intégrées et, surtout, celle dont le commerce entre ses membres est le plus faible au monde, puisque ne représentant que 2% de leurs échanges internationaux"*[929]. Ainsi, de nombreuses personnalités étrangères pensent que *"si les pays maghrébins réalisaient leur intégration, ils pourraient devenir le nouveau tigre de l'économie mondiale"*[930]. C'est pourquoi, la France appelle impérativement les Maghrébins à réussir leur intégration économique au sein du Maghreb car cette question est très importante pour la croissance économique au sein de l'UMA. En effet, le Maghreb est, bien souvent perçu, en dehors de certaines situations, par les différents acteurs politiques, comme un grand ensemble, une aire spécifique. Donc, la dynamisation des échanges inter- maghrébins et la construction d'un marché libre, global et solidaire, permettrait de désenclaver les régions relativement écartées et de créer les meilleures conditions de réussite au pari de l'ouverture commerciale qui est à l'ordre du jour. Et pour reprendre, à titre d'exemple, les termes de M. Rodrigo Rato, directeur général du Fond monétaire international (FMI) : *"… Une intégration économique régionale plus poussée présenterait des avantages importants. Elle créerait un marché régional de plus de 75 millions de consommateurs, similaire par la taille de sa population à bon nombre de grands pays commerciaux. Elle entraînerait des gains d'efficience et rendrait la région plus attrayante pour les investisseurs étrangers. Et, surtout, les structures économiques complémentaires des pays du Maghreb créeraient des possibilités d'échanges qui bénéficieraient à tous les pays de la région ..."*[931]. Il est frappant, alors, de remarquer que l'intégration maghrébine devient, si on peut dire, un choix stratégique en ce sens que la

[928] Allocution de M. CHIRAC (J.), à l'occasion du diner d'Etat offert en son honneur et en l'honneur de M^me^ CHIRAC, par M. BOUTEFLIKA (A.), Alger, 2 mars 2003.
[929] MAHROUG (M.), « *L'UMA dans le regard des autres* », voir : webmanagercenter.com, 07/12/2006.
[930] Ibid.
[931] RATO (R.), « *Intégration économique au Maghreb : Sur le chemin de la prospérité* », l'Economiste (Maroc), 15 juin 2005.

formation d'un bloc régional efficace *"renforce le pouvoir de négociations des pays vis-à-vis des partenaires commerciaux, représente un laboratoire exploratoire pour des négociations et des réformes futures plus globales, augmente la taille du marché et favorise la spécialisation intra-industries, ce qui se traduit par des gains d'efficience importants, attire les IDE et accroît le volume des échanges"*[932]. Cette vision est également partagée par M. Pierre Mourlevat, en affirmant qu'*"il n'y a rien de mieux que l'intensité des relations d'affaires entre entreprises maghrébines pour donner un caractère concret à cette union aujourd'hui encore à l'état de projet"*[933]. Il est essentiel, donc, que le Maghreb poursuive et réussisse cette intégration.

Outre les effets qu'elle pourrait susciter en matière de dynamisation des relations économiques entre pays maghrébins, la relance de l'Union du Maghreb arabe (UMA) pourrait constituer un puissant levier pour crédibiliser le partenariat avec l'Union Européenne, contribuer au renforcement de l'attractivité de la région pour les flux d'Investissement direct étranger (IDE), vu ses effets sur la stabilité régionale et l'élargissement de la taille du marché.

Le rapprochement économique entre pays maghrébins est nécessaire pour faire face aux défis occasionnés par l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est. En effet, l'intégration régionale ne doit pas se faire en dehors de l'intégration mondiale. Autrement dit, cela ne marchera pas. L'ouverture en particulier des trois pays (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie) sur le monde à travers la signature des accords de coopération et d'association va contribuer, selon l'économiste en chef de la Banque mondiale (BM), *"beaucoup à une intégration inter-maghrébine"*[934]. Pour bien comprendre cette approche, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la déclaration de M. Jacques Chirac : *"…Nous rêvons de bâtir en Méditerranée un vaste espace de progrès où les hommes circuleront et s'installeront plus librement, un espace d'équité. Cette dimension sociale est au cœur de notre ambition euro-méditerranéenne"*[935]. Alors, il est dans l'intérêt des pays du Maghreb, pour tirer un plus grand parti du potentiel des accords d'association avec l'Union européenne et du nouveau voisinage de l'Europe élargie, de faciliter les échanges entre eux ainsi qu'avec l'Union européenne. Ces pays devraient mettre en place les institutions qui sont essentiels pour atteindre des objectifs communs et partager les meilleures pratiques, particulièrement, dans la réforme bancaire, la

[932] SLIMANI (S.), « *L'intégration économique maghrébine n'est pas pour demain* », El Watan, 26 mai 2005.
[933] MOURLEVAT(P.), « *Les entreprises françaises ne doivent pas attendre* », El Watan, 24 mai 2005.
[934] SLIMANI (S.), « L'intégration économique maghrébine… », Op. Cit.
[935] Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant le Conseil économique et social tunisien, Tunis, 4 décembre 2003.

réforme fiscale et la libéralisation des mouvements de capitaux. A cet effet, il est indispensable de redoubler d'efforts pour coordonner les réformes économiques, institutionnelles et juridiques au sein de la région, par exemple en renforçant le secrétariat de l'Union du Maghreb arabe et ses mécanismes de coopération régionale. Par ailleurs, le nouveau voisinage de l'Europe élargie offre un moyen d'harmoniser les institutions et les cadres juridiques des pays du Maghreb avec les normes européennes.

Il est frappant de constater que l'intégration régionale à laquelle la France en particulier et l'Europe en général appellent impérativement les Etats du Maghreb à réaliser, ne doit pas se faire en dehors de l'intégration mondiale. En effet, l'ouverture de ces pays maghrébins, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie en particulier, sur le monde, à travers la signature des accords de coopération et d'association, va faciliter les relations en stimulant un environnement plus favorable, et contribuer à une intégration inter- maghrébine. Dans le même angle, certains considèrent que *"le renforcement des relations économiques entre les pays maghrébins devrait conférer plus de crédibilité à la stratégie d'ouverture entamée par ces pays, notamment vis à vis de l'Union Européenne. L'assistance technique et financière et l'harmonisation institutionnelle prévue par les accords d'association seraient d'autant plus avantageuses que les pays comme le Maroc, la Tunisie et l'Algérie s'engagent à approfondir leur intégration commerciale bilatérale et à renforcer leur complémentarité économique. En effet, l'intensification des relations bilatérales entre pays voisins de niveau de développement quasi-similaire présente l'avantage de réduire les coûts et les incertitudes liées à la transition et d'offrir par conséquent un cadre propice à une ouverture progressive et moins brutale*.

Or, bien que les trois pays aient accompli des efforts inégaux en matière de réformes structurelles, ils demeurent confrontés au même besoin de relance des réformes de seconde génération pour mieux saisir les opportunités issues de l'ouverture et forger les bases de nouvelles formes de spécialisation à fort potentiel de croissance.

Ainsi, la relance de l'UMA permettrait de recentrer le partenariat euro-méditerranéen sur des objectifs prioritaires, à savoir le développement économique et l'insertion effective du Maghreb dans le commerce mondial.

Le développement des relations commerciales entre les pays maghrébins pourrait créer une dynamique économique régionale susceptible de renforcer la réallocation des facteurs de

production à l'intérieur de l'espace maghrébin et de promouvoir l'attractivité de la région pour les flux d'investissements directs étrangers (IDE) "[936].

Au regard des éléments précédents, il n'est pas illusoire de penser que l'approfondissement de l'intégration maghrébine, serait de nature à dynamiser la croissance économique, à accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et susciter une nouvelle dynamique des échanges. Néanmoins, la concrétisation de ce projet nécessite, de la part des pays membres de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA), une coopération prononcée et un engagement ferme dans la voie de la modernisation et la libéralisation économique et financière. C'est ainsi que M. Dominique de Villepin, premier ministre français, a rappelé, en réaffirmant toute l'importance de l'attachement de la France à un Maghreb uni, que *"l'Europe avance dans son unité… Que pour l'avancement de l'unité du Maghreb, il faut multiplier les passerelles…La France a inlassablement plaidé dans ce sens"*[937]. De même, M. Yves Aubin de la Messuziere, ambassadeur de France en Tunisie, s'est exprimé en ces termes : *"en favorisant l'intégration régionale, nous anticipions la politique de l'Union européenne initiée récemment par Monsieur Prodi. L'élargissement ne doit pas créer de nouvelles lignes de division, voire de fracture, entre l'Europe et ses voisins du Sud…"*[938]. Dans cette perspective, pour certains observateurs, l'Union européenne et ses Etats membres notamment la France, qui a le privilège d'entretenir d'excellentes relations tant avec le Maroc qu'avec l'Algérie et la Tunisie, devraient repenser les structures institutionnelles en place afin de promouvoir la résolution des controverses et le rapprochement au sein du Maghreb. Ainsi, il est suggéré, à cet égard, que *"deux options au moins sont possibles pour l'Union européenne :*

A. Au sein du Processus de Barcelone, une association sous-régionale pourrait être créée à laquelle participeraient l'Union et les trois pays du Maghreb central. Ce cadre subrégional servirait à coordonner l'assistance requise par les pays du Maghreb afin d'avancer vers l'intégration, grâce à l'expertise de l'Union en ce qui concerne l'ouverture graduelle des frontières et la promotion des échanges Sud-Sud. Pourraient également être traitées dans ce cadre les questions d'intérêt commun : développement économique, mouvements migratoires, terrorisme et crime organisé. Cette association serait compatible avec le processus de

[936] Document de travail n° 90 « *Les enjeux de l'intégration maghrébine* », royaume du Maroc (Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction de la Politique économique générale, Division de l'Environnement national et international), juillet 2003.
[937] Voir : http://devillepin-renouveaugaulliste.over-blog.com/archive-09-2005.html.
[938] Colloque Sénat- Ubifrance sur la Tunisie, 24 juin 2004.

Barcelone, car chaque cadre aurait un contenu différent mais complémentaire, avec les Accords d'association et avec la Politique de Voisinage.

B. Une autre alternative serait un nouveau lancement du Groupe 5 + 5 (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie et Tunisie plus Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) en le transformant en un Groupe 5 + 5 + 1, incluant l'Union européenne, au moins en tant qu'observateur. Les réunions des ministres de la Défense de ce groupe depuis décembre 2004 démontrent qu'il existe un espace pour progresser. Le fait que la Libye et la Mauritanie ne participent pas au Processus de Barcelone pourrait, néanmoins, introduire des problèmes additionnels.

Dans le choix entre ces deux options, il faut tenir compte : (a) de la réorganisation des politiques européennes concernant les autres régions voisines, et (b) aussi, bien entendu, des préférences des pays du Maghreb, notamment s'ils choisissent de planifier leurs relations à trois ou à cinq. Quoi qu'il en soit, la restructuration institutionnelle ne doit pas se faire dans un esprit simplement «esthétique». Il faudrait identifier des projets spécifiques et tangibles qui serviraient de moteurs pour l'intégration du Maghreb : par exemple, dans les domaines des infrastructures, des transports, du dialogue entre sociétés et partis politiques (y compris les islamistes), de la sécurité et de la défense, de l'éducation, de la santé, etc."[939].

Au regard de ces considérations précédentes, il convient d'affirmer que l'intégration régionale du Maghreb devient la méthode idéale, pour l'Union européenne, afin d'introduire la prospérité dans une région voisine qui ne possède pas, actuellement, de grandes perspectives de développement. Aussi, comme l'a souligné M[me] Florence Kuntz, députée au Parlement européen, membre de la Délégation Palestine, Moyen- Orient, Pays du Maghreb et directrice de la revue "Salamandra" : *"…A l'aune d'un nouveau schéma institutionnel et géographique de l'Europe, c'est sans doute à la France qu'il revient de convaincre les européens d'insuffler une nouvelle dynamique au dialogue et au partenariat entre les deux rives de la Méditerranée, sans perdre toutefois la liberté de mener des relations franco-arabes en dehors de l'Union européenne"*[940]. Dans cette perspective, il est opportun d'évoquer l'appel de M. Jacques Chirac devant les ambassadeurs français à l'étranger : *"…Nous avons besoin, à nos frontières sud, d'un ensemble maghrébin uni et stable, qui constitue pour ses populations un*

[939] Martin (O.), « *La contribution de l'Union européenne à la stabilité de son voisinage : le cas du Maghreb* », Point de presse, 27 novembre 2006.
[940] KUNTZ (F.), voir : http://www.europeplusnet.info/article43.html.

espace de démocratie, de liberté et de prospérité. Encourageons les cinq pays du Maghreb dans la mise en œuvre du processus d'intégration régionale qu'ils ont engagé. Aidons-les dans leurs efforts de développement, en mettant effectivement en œuvre les coopérations renforcées dont le principe a été établi à Naples en décembre dernier…"[941]. De même, M. Philippe Douste- Blazy, ministre des Affaires étrangères, a affirmé : *"…Plus que jamais, les défis que connaît cette région, qu'il s'agisse de la question des migrations, du développement économique et social, des lenteurs de l'intégration régionale, de la persistance de malentendus ou de fausses perceptions dans les opinions publiques, imposent que nous agissions de concert pour trouver des solutions, acceptables et acceptées par tous. L'Union européenne en a les moyens, elle doit aussi en avoir la volonté"*[942]. En fait, la France s'adresse à l'Union européenne dans son ensemble pour contribuer de manière plus déterminée à la stabilité et au développement du Maghreb. Autrement dit, l'Union doit insister sur les avantages d'un rapprochement régional, s'impliquer dans la solution de la controverse du Sahara occidental et promettre l'aide nécessaire car il est évident que la contribution de l'Union européenne à la stabilité et la prospérité de son voisinage immédiat, qui est l'un de ses objectifs stratégiques, exige une implication plus poussée dans le rapprochement régional du Maghreb. La sécurité de l'Europe ne peut pas être, alors, garantie à long terme sans un développement conséquent de cette région voisine. En outre, l'Union pourrait proposer d'une part, la création d'un cadre multilatéral de négociation pour le Sahara occidental où le Maroc et le Polisario discuteraient entre eux, avec l'Algérie, l'Espagne, les Etats- unis, la France, les Nations- unies et l'Union européenne et d'autre part, pourrait offrir l'établissement, au sein du processus de Barcelone, d'une association UE- Maghreb, avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie afin de promouvoir les échanges entre ces pays et avec l'Union.

Force est, alors, de remarquer que la France souligne la nécessité impérative d'accélérer l'édification de cet ensemble maghrébin en vue de faire face à tous les défis. Son espoir est d'aller de l'avant pour la dynamisation de l'action maghrébine commune et le renforcement de la sérénité des liens inter- maghrébins. Et comme l'ont souligné certains, prend-t-on, à titre d'exemple, M. Avicenne[943] : *"…Les instruments existent; ils doivent être réorientés ou*

[941] Extrait de discours de M. CHIRAC (J.), « *Nos relations avec le Maghreb, plus que jamais une priorité* », El Watan, 29 août 2004.
[942] Intervention de M. DOUSTE- BLAZY (Ph.), réunion informelle des ministres des Affaires étrangers des Etats membres du Sud de l'Union européenne, Toulouse, 4 novembre 2005.
[943] Abu Ali Husayn Ibn Sine, connu sous le nom d'Avicenne. Médecin, philosophe et mystique arabo-islamique d'origine iranienne (980- 1037), son Canon de la médecine fut longtemps la base des études médicales tant en Orient qu'en Occident.

dynamisés"[944]. Alors, la France a toujours plaidé pour un grand Maghreb uni et pour la relance de l'intégration maghrébine. Dans cette logique, M. Chirac a confirmé, lors de sa visite en Algérie, que *"la construction d'une aire de prospérité partagée en Méditerranée prendra tout son sens et toute sa portée si progresse, dans le même temps, l'intégration du Maghreb. Elle suppose le renforcement du dialogue entre l'Algérie et le Maroc, dialogue fondamental pour l'intégration maghrébine et dont je salue les développements récents"*[945]. Encore, il s'est exprimé en ces termes : *"il faut renforcer le dialogue entre pays maghrébins et créer un nouveau climat de confiance. La France, qui a le privilège d'entretenir d'excellentes relations tant avec le Maroc qu'avec l'Algérie et la Tunisie, encourage ses amis à bâtir un avenir commun à travers la construction maghrébine. Le dialogue 5+5, enceinte informelle de dialogue entre le nord et le sud de la Méditerranée occidentale, peut y contribuer. Je souhaite que le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du dialogue 5+5, prévu à Tunis en décembre, et auquel je participerai, permette de progresser dans cette voie"*[946].

D'ailleurs, il convient de reconnaître que l'intégration régionale au Sud de la Méditerranée notamment au Maghreb, était comme une condition nécessaire du partenariat de la France dans cette région. Ceci pour souligner l'attachement fort de la France à ce processus d'intégration qui constitue en soi une préoccupation majeure et une priorité pour la France. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'invoquer la déclaration suivante, effectuée par M. Chirac : *"…Qui ne mesure en effet l'importance du projet d'unité maghrébine dans la dynamique de notre rapprochement ?*

Dynamique économique. Plus large est le marché, plus il attire investisseurs et entreprises. Le flux d'investissements sera d'autant plus important vers les pays du Maghreb qu'ils auront intensifié leurs échanges, entre eux et avec les autres pays du sud, et qu'ils auront su faire jouer pleinement leurs complémentarités.

Dynamique sociale. Nous rêvons de bâtir en Méditerranée un vaste espace de progrès, où les hommes circuleront et s'installeront plus librement, un espace d'équité qui offre à tous leur chance, où chacun trouve sa place. Cette dimension sociale est au cœur de notre ambition euro-méditerranéenne. Pour cela aussi, il est essentiel que le Maghreb poursuive et réussisse

[944] Rapport "Maghreb- Moyen-Orient", « *Contribution pour une politique volontariste de la France* », 23 avril 2007.
[945] Discours de M. CHIRAC (J.), devant le Parlement algérien, Alger, 3 mars 2003.
[946] Interview de M. CHIRAC (J.), 8 octobre 2003.

son intégration. Pour lever chez vous les ultimes barrières au mouvement naturel des hommes. Pour harmoniser les niveaux de vie entre populations voisines. Pour promouvoir, à travers les programmes d'aménagements et d'infrastructures, un développement équilibré des territoires.

Dynamique politique, enfin, car cette société ouverte, cette société de l'échange que nous voulons bâtir tout autour de la Méditerranée, doit s'accorder sur l'essentiel : la démocratie, les libertés, l'état de droit, ces principes universels auxquels l'Europe est profondément attachée. Ceux-ci s'épanouiront et s'enracineront d'autant mieux que le commerce, les affaires, les hommes, les idées trouveront des horizons élargis. L'adhésion commune des pays maghrébins à ces choix de société, dans le respect de leur culture, favorisera tout à la fois leur propre rapprochement, et leur partenariat avec l'Europe"[947].

Tout en livrant ces réflexions, qu'il nous soit permis de penser qu'il est essentiel d'adopter une nouvelle approche, axée sur une intégration régionale plus poussée, pour accroître rapidement la prospérité dans l'ensemble de la région. Dans cet esprit, M. Chirac s'est prononcé : *"il est évident que nos amis maghrébins ne peuvent pas se permettre d'avancer en ordre dispersé comme aujourd'hui, car, à terme, cela les condamnerait à la marginalisation dans leurs relations institutionnelles avec l'Europe. L'UMA doit sortir de sa léthargie, je crois que tout le monde en a conscience. Mais la clé ne se trouve pas à Paris. La France soutient les efforts de la Tunisie, qui ne s'économise pas dans cette affaire. Mais, en définitive, tout dépendera d'Alger et de Rabat. Le "5 + 5" marque le début d'un processus de dialogue et de rapprochement, en soi c'est déjà une avancée..."*[948]. Ainsi, compte tenu de l'importance du projet d'intégration maghrébine et la nécessité d'un rapprochement économique entre les pays de la zone maghrébine, on se permet d'établir un constat tout aussi critique : qu'attendent-les dirigeants maghrébins pour se réveiller de leur profond sommeil en redynamisant l'intégration maghrébine et en relançant avec sérénité l'Union du Maghreb arabe ?! Autrement dit, qu'attendent-ils encore pour parvenir à l'intégration économique, jeter les bases d'un régime unique pour les marchés, instituer des arrangements uniformes à l'intérieur de l'espace maghrébin, mettre en place un grand marché intérieur exempt de droits de douane et de tout autre obstacle aux échanges et d'assurer la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux tout en sachant que l'aboutissement de ce processus

[947] Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant le Conseil économique et social tunisien, Tunis, 4 décembre 2003.
[948] GHORBAL (S.), « *Tunis, capitale de la Méditerranée* », Envoyé spécial à Tunis, Tunisie, 7 décembre 2003.

d'intégration régionale est l'institution d'une union économique, qui devra se concrétiser par l'uniformisation et l'harmonisation des politiques, et des plans d'action de développement économiques sur des bases communes, et selon des objectifs partagés, compte tenu de la nécessité de resserrer les écarts de développement tant au sein des différents pays de l'UMA qu'entre eux ?! A vrai dire, si pour la plupart, le climat politique est à l'origine de l'échec du projet maghrébin, pour certains, comme le dit par exemple, M. Mustapha Kamel Nabli, économiste en chef à la Banque mondiale (BM) *"même avec un meilleur climat politique, l'intégration dans l'état actuel des choses ne pourra se faire car*, explique-t-il, *une intégration économique veut dire aussi que chacun des pays abandonne un peu de sa souveraineté"*[949]. En tous cas, peu importe la nature des contraintes limitant le processus d'intégration des pays du Maghreb, les Etats du Maghreb doivent aujourd'hui tout faire pour consolider ce processus car, selon certains économistes, *"ce retard dans le processus d'intégration coûte, à chaque pays de la région 2% de son taux de croissance annuel"*[950]. En outre, pour reprendre les termes de M. Habib Ben Yahia, secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, *"face à la perspective de la zone de libre échange Euromed d'ici à 2010, c'est-à-dire demain, les pays de l'Union du Maghreb arabe seront confrontés à une plus grande compétitivité de 30 pays du pourtour méditerranéen…Et nos pays n'ont d'autres alternatives que de s'engager dans la construction d'un marché économique maghrébin afin de pouvoir se forger un ancrage prometteur dans l'espace Euro Med.*

D'ailleurs, les accords d'association avec les trois pays maghrébins insistent sur l'intégration horizontale entre eux. Ces accords stipulent que «la coopération encouragera l'intégration économique maghrébine par la mise en œuvre de toute mesure susceptible de concourir au développement de ces relations intra maghrébines».

Et compte tenu de l'adéquation des intérêts maghrébins et européens, et de l'impact du développement du Maghreb sur la sécurité de l'Union européenne, l'instauration d'un partenariat plus équilibré s'impose"[951]. Alors, pour atteindre la prospérité et le développement, il est essentiel pour le Maghreb qui est, de par sa situation géographique et ses liens historiques, une région prioritaire pour l'Europe du Sud notamment pour la France, d'avancer sur les mesures d'intégration régionale car le monde d'aujourd'hui est un monde qui favorise partout l'intégration. Dans cette logique, M. Chirac s'est prononcé : *"…Nous voyons*

[949] SLIMANI (S.), « L'intégration économique maghrébine… », Op. Cit.
[950] Intervention de M. BEN YAHIA (H.), 21ème session des journées de l'entreprise sur le thème « *L'Entreprise Maghrébine : Concurrence et Complémentarité* », Sousse, 1-2/12/2006.
[951] Ibid.

bien que nous sommes dans un monde qui privilégie l'intégration. Partout nous l'observons. C'est vrai en Europe où c'est particulièrement spectaculaire, c'est vrai en Amérique latine, c'est vrai en Asie, c'est vrai en Afrique. Cela ne peut pas ne pas être vrai au Maghreb, selon le vieux principe qui veut que l'union fait la force. Donc je souhaite qu'il y ait un progrès dans ce domaine"[952]. La France est, à cet égard, optimiste. En témoigne, à titre d'exemple, la déclaration de M. Bernard Emié, directeur d'Afrique du Nord et du Moyen- Orient au Ministère des Affaires étrangères : *"… la France croit en l'avenir de la région et en ses atouts : notre pays doit être un pont entre les deux rives de la Méditerranée"*[953]. C'est pour cela, que la France se réjouit de l'appel des dix Etats membres du ″dialogue 5 + 5″ en faveur d'une plus grande intégration maghrébine. Tous les participants ont exprimé leurs souhaits de voir le Maghreb consolider des liens de toute nature entre les pays qui le composent. En fait, une plus grande intégration est nécessaire pour inciter au développement économique de la région et pour lui permettre de tirer sûrement parti de son association, toujours plus étroite, et destinée à l'être de plus en plus, avec l'Europe.

D'ailleurs, il importe de reconnaître que la France s'est décidée à agir, au sein des Nations-unies avec l'Union européenne, en faveur de l'intégration régionale inter- maghrébine. Celle-ci doit être, d'après elle, soutenue par l'Europe. Dans ce contexte, M. Michel Barnier, ministre français des Affaires étrangères s'est prononcé : *"…Nous entendons, j'entends porter une attention personnelle à toutes ces questions de développement et de perspective d'intégration du Maghreb. Encore une fois, je m'exprime comme ministre français des Affaires étrangères mais aussi comme ancien commissaire européen. Je pense à la politique régionale et structurelle dont j'avais la charge, des codes vont être rédigés, qui doivent être utilement mis en œuvre dans certaines régions d'Algérie, de Tunisie et du Maroc"*[954].

En somme, tout en livrant ces réflexions précédentes, qu'il nous soit permis de penser, comme M. Jean- Luc Sibiude, ambassadeur de France en Libye, que *"la France a la particularité de conduire une vraie politique maghrébine…"*[955].

[952] Conférence de presse de M. CHIRAC (J.), à l'issue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale, Tunis, Tunisie, 6 décembre 2003.
[953] EMIE (B.), Conférence sur « *La politique de la France dans la zone Afrique du Nord - Moyen-Orient : les principaux enjeux* », 10 mai 2003.
[954] Propos de M. BARNIER (M.), Conférence de presse conjointe, Alger, 13 juillet 2004.
[955] SIBIUDE (J. L), « *Une relation bilatérale en mouvement* », Colloque Libye 2006.

Paragraphe 2 : L'union méditerranéenne comme un projet à venir

Il importe de reconnaître que c'est la France qui est le seul pays européen à être à la fois au Sud et au Nord, en Méditerranée et en Mer du Nord. Elle est le pays qui a lancé l'Europe en 1950, le pays qui a le plus de relations étroites- quelquefois tendues- avec les pays méditerranéens. La France est autant l'amie du Liban que d'Israël. Elle a également beaucoup de relations avec de nombreux pays africains encore plus au Sud. C'est le pays qui compte le plus de Musulmans en Europe, religion majoritaire au Sud. La France est donc, si personnellement on peut dire, le seul pays à pouvoir faire avancer les choses. Entre une Union européenne (UE) qui se construit coûte que coûte, une Union africaine (UA) qui balbutie, pourquoi pas une Union méditerranéenne (UM) pour rapprocher les peuples ?

En réalité, l'idée d'une ″Union méditerranéenne″ est en revanche une innovation chère à la France, au président Nicolas Sarkozy. Elle aurait le double avantage de renforcer les liens qui unissent la France aux pays d'Afrique du Nord et d'intégrer des pays, comme la Turquie, qui n'ont pas, selon le chef de l'Etat français, vocation à intégrer l'Union européenne.

Lors de son déplacement au Maghreb, pour défendre le projet d'Union méditerranéenne (UM), M. Sarkozy a affirmé que cette Union devrait être la clef de réussite pour les pays concernés qui sont assoiffés à réaliser leur but dont l'intégration régionale. Dans ce contexte, il a expliqué que cette *″Union devrait aboutir à un espace commun entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée, qui doivent avoir comme but : la solidarité, la coopération, la sécurité, l'écologie et le co-développement, l'intégration régionale, enfin une politique concertée en matière d'immigration″*[956]. En outre, il a précisé, à cet égard, que l'Union méditerranéenne ne devrait pas se substituer aux organisations régionales existantes comme l'UMA, le processus de Barcelone, la politique européenne de voisinage et le ″groupe 5+5″.

Sur le plan multilatéral, M. Nicolas Sarkozy considère que les pays du Maghreb ″ont naturellement vocation à être les piliers″ de l'Union méditerranéenne qu'il a proposée pendant sa campagne présidentielle. Et comme l'ont souligné certains spécialistes du Maghreb, par exemple, Khadija Mohsen- Finan, chargée de recherche à l'Institut français des Relations internationales (IFRI), *″il est clair qu'il veut mettre l'accent sur le Maghreb et en faire une priorité de politique étrangère. Les ambitions en matière de coopération économique et commerciale- entre autres dans le nucléaire civil- en dépendent. Comme en dépend son projet*

[956] Point de presse, 17/7/2007.

d'Union méditerranéenne. Pour mettre le cap dans cette direction, il sait qu'il lui faut l'adhésion des pays de la rive sud de la Méditerranée, au premier rang desquels ceux du Maghreb"[957]. C'est pour cela que pour sa première tournée au- delà de l'Europe, M. Nicolas Sarkozy a choisi de se rendre au Maghreb, en signe de la priorité qu'il donne aux relations de la France avec le monde méditerranéen. Dans cette logique, le président s'est prononcé : *"…La Méditerranée fut le berceau de notre civilisation. À l'heure des pressions migratoires, des défis énergétiques, écologiques et sécuritaires, elle est toujours au centre de notre univers. Et pourtant, ce serait se bercer d'illusions que d'y voir, aujourd'hui, un «espace de solidarité et de coopération».*

Y parvenir constitue un projet d'apparence utopique, tant sont profonds les clivages entre les deux rives et nombreux les conflits irréductibles qui s'égrènent en son pourtour.

L'idée d'une «Union méditerranéenne», sur le modèle de notre Union européenne, est très ambitieuse. Elle est cependant à la hauteur des défis multiples qui se présentent à nos portes et peut espérer reproduire, plus au sud, les progrès spectaculaires accomplis en une génération dans l'intégration de notre continent"[958]. Néanmoins, ce projet d'une Union méditerranéenne, impulsé par M. Sarkozy, suscite de nombreux questionnements politiques, économiques et géostratégiques. Une question cruciale s'impose alors : comment, en effet, peut-on concevoir la naissance de cette Union méditerranéenne ?

Pour M. Sarkozy, il ne s'agit pas d'une ″initiative du Nord″ ou d'instituer ″un groupe pionnier de cinq ou six qui se poserait en directoire″. *"On veut que ce soit le plus large possible"*[959], a-t-il dit lors de sa visite aux pays du Maghreb. Cette initiative doit favoriser ″l'émergence d'un espace politiquement homogène, économiquement solidaire et culturellement fécond″. Ce sont des aspects sur lesquels se base ce projet d'union. Egalement, M. Sarkozy imagine cette union basée sur quatre piliers dont deux mobilisateurs : l'environnement et le dialogue des cultures et deux opérationnels : l'économie et la sécurité. Sur ces deux points, tout au moins, on constate que le président ne se distingue guère de la démarche européenne, beaucoup plus préoccupée par la tranquillité de sa citadelle et la circulation de ses marchandises que par le mouvement intellectuel des hommes souvent brouillé par "l'émigration clandestine" contre laquelle le vieux continent mène une lutte sans merci. Toutefois, le président s'éloigne de la

[957] Entretien à FRANCE 24, « *Analyse de la politique française au Maghreb* », 22 octobre 2007.
[958] Le Figaro, « *Pour une Union méditerranéenne* », 10 juillet 2007.
[959] THORY (F.Z), « Méditerranée : Union sur le modèle de l'Union européenne ? », l'Economiste (Maroc), 22/10/07.

conception euro- méditerranéenne institutionnelle, dans la mesure où il limite la nouvelle construction de l'Union de la Méditerranée à ses riverains et particulièrement aux pays latins sud-européens et au Maghreb-nord-africain. En outre, M. Sarkozy avait évoqué l'idée de réunir ″une conférence intergouvernementale de la Méditerranée au premier semestre 2008″. Quatre sujets concrets seront discutés : ″l'environnement″, ″une zone de développement″ avec une éventuelle Banque méditerranéenne de Développement, ″une zone de sécurité″ (terrorisme, lutte contre les trafics de migrants… etc.) et une ″zone de dialogue des cultures″. Son objectif consiste, effectivement, à **"***jeter les bases d'une union politique, économique, culturelle, fondée sur le principe d'égalité stricte entre les nations d'une même mer***"**[960]. Le chef d'Etat a, également, appelé **"***tous les autres pays, qui ne font pas partie du pourtour méditerranéen***"**[961], mais qui sont intéressés par son avenir, **"***à assister à la réunion en tant qu'observateurs***"**[962]. Désormais, le nouvel ensemble de cette union aurait tout comme l'Union méditerranéenne (UE), un conseil décisionnel, le ″Conseil de la Méditerranée″ et un système de sécurité collective. En effet, ce projet d'Union méditerranéenne a pour vocation, dans l'esprit du président français, de rassembler tous les pays du pourtour méditerranéen, à l'image de l'Union européenne, pour créer une sorte de trait d'union entre l'Europe et l'Afrique. Sur ce plan, force est de constater que ce sont bien les meilleures intentions du monde qui l'animent, lui qui parlera dans son discours de la Méditerranée ayant vocation à être le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, le lieu où se décidera ***″si oui ou non les civilisations et la religion se feront la plus terrible des guerres″***[963], ou encore l'un des enjeux ***″décisifs pour l'avenir des peuples riverains, mais importants aussi pour l'avenir de la Méditerranée″***[964]. En fait, le chef de l'Etat plaide pour **"***une Union méditerranéenne pragmatique et à géométrie variable***"**[965]. Il n'entend pas non plus que la France en soit le seul maître d'œuvre : **"***Ce sera le projet de tous, élaboré par tous. Il ne réussira que si chacun s'y engage et y met une part de lui-même***″**[966]. Il ne souhaite pas davantage que **"***tout soit décidé par avance***"**[967], comme si c'était un gage de réussite. Appelant, donc, les Etats méditerranéens à surmonter leurs différends, M. Sarkozy les invite à prendre exemple **"***sur les pères*

[960] Discours de M. SARKOZY (N.), Tanger, 23 octobre 2007.
[961] Ibid.
[962] Ibid.
[963] BARAH (M.), « *L'Union méditerranéenne, une réitération annoncée d'ambitions déçues ?* », Revue de Presse de L'IRIS (Institut de Relations internationales et stratégiques), 24 octobre 2007.
[964] Ibid.
[965] Le Monde, « *M. Sarkozy lance un "appel solennel à bâtir l'Union méditerranéenne*" », Tanger, envoyés spéciaux, 24/10/07.
[966] Ibid.
[967] Ibid.

fondateurs de l'Europe, qui ont fait travailler ensemble des gens qui se haïssaient pour les habituer à ne plus se haïr"[968]. Pour lui, "*l'Europe fut d'abord un acte de foi, un rêve qui passait pour fou, avant de devenir une réalité*"[969]. On peut en déduire que ce qui a été fait pour constituer l'Union européenne doit être, selon le nouveau président français, calqué pour créer "l'Union de la Méditerranée". Pour cela, il s'est exprimé : "*…Ce qui a été fait pour l'union de l'Europe il y a soixante ans, nous allons le faire aujourd'hui pour l'union de la Méditerranée*"[970]. Selon lui, c'est à la France "européenne et méditerranéenne à la fois" de prendre l'initiative, au côté de pays comme le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et Chypre. C'est pourquoi, il a affirmé que "*c'est à la France, européenne et méditerranéenne à la fois, de prendre l'initiative [...] d'une Union méditerranéenne, comme elle prit jadis l'initiative de construire l'Union européenne. Cette Union méditerranéenne aura vocation à travailler étroitement avec l'Union européenne. Elle aura vocation, un jour, à avoir avec elle des institutions communes, parce que la Méditerranée et l'Europe auront pris conscience que leurs destins sont liés*"[971]. A Toulon, le chef d'Etat a proposé, également, des sommets périodiques, type G8 ainsi qu'un conseil de la Méditerranée, à l'image du Conseil de l'Europe. Dans cette perspective, M. Sarkozy a expliqué que le dialogue entre l'Europe et la Méditerranée est fondamental. Cependant, il ne peut pas réussir s'il s'agit uniquement de faire dialoguer l'Union Européenne avec l'Afrique du Nord. C'est pour cela, qu'il propose que le problème soit pris autrement. A vrai dire, c'est d'abord aux pays méditerranéens eux-mêmes de prendre en main la destinée que la géographie et l'histoire leur ont préparée. Pour le président, le dialogue Euro-Méditerranée imaginé il y a 12 ans, à Barcelone, n'a pas atteint ses objectifs. A ce propos, il considère que "*l'échec était prévisible dès lors que la priorité de l'Europe était à l'est. L'échec était prévisible dès lors que le commerce avait pris seul le pas sur tout le reste alors que c'était la coopération qui aurait dû être la priorité absolue. L'échec était prévisible dès lors qu'il s'agissait une fois de plus de faire dialoguer le Nord et le Sud, en perpétuant cette frontière invisible qui depuis si longtemps coupe en deux la Méditerranée et en continuant d'opposer ses deux rives au lieu de les unir*"[972].

Dans le même ordre d'idées, certains pensent, en évoquant ce qui existe déjà en ce qui concerne la coopération méditerranéenne, que le "processus de Barcelone" que M. Nicolas

[968] Le Monde, « *M. Sarkozy lance un "appel solennel à bâtir l'Union méditerranéenne*" », Tanger, envoyés spéciaux, 24/10/07.
[969] Ibid.
[970] Le Figaro, « *Le projet d'une union méditerranéenne* », 08 mai 2007.
[971] Discours de M. SARKOZY (N.), réunion publique, Toulon, 07 février 07.
[972] Le Monde, « *Mare nostrum* », 24/10/07.

Sarkozy trouve peu efficace, pourrait pallier ses insuffisances actuelles grâce à l'Union de la Méditerranée. En effet, ce processus trouve son nom les 27 et 28 novembre 1995, quand les ministres des Affaires étrangères des 15 pays de l'Union européenne (ils n'étaient pas encore 27 comme aujourd'hui) et ceux de 12 pays méditerranéens (les pays du Maghreb et du Machrek ainsi que l'Autorité palestinienne, Israël, la Turquie, Malte et Chypre) se réunissent, à Barcelone, et lancent le ″Partenariat euro méditerranéen″ avec trois objectifs : la création d'un espace de paix et de stabilité, l'établissement d'une zone de prospérité partagée et de libre échange, enfin, un rapprochement entre les peuples. De l'avis général, ces objectifs n'ont largement pas été atteints. On peut dire que le ″processus″ est, alors, en panne. Egalement, Il existe un autre processus de coopération entre les pays de la Méditerranée occidentale, dit ″dialogue 5+5″ qui a été lancé lors de la réunion ministérielle tenue le 10 octobre 1990, à Rome et scellé par l'adoption de la ″Déclaration de Rome″. Ce processus regroupe les cinq pays du Maghreb à savoir : le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie et la Libye et cinq pays européens du bassin occidental de la Méditerranée qui sont l'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie et Malte. Ses objectifs consistent à favoriser un dialogue efficace entre les ministres des Affaires étrangères des pays concernés. A cet effet, ces derniers se rencontrent chaque année, pour échanger leurs points de vue aux fins de trouver des solutions aux questions politiques et sécuritaires d'intérêt commun. Il existe, enfin, une autre structure de dialogue régional, l'Union du Maghreb arabe (UMA), née en 1989. L'UMA regroupe l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie ainsi que la Tunisie. Son siège est situé à Rabat. De l'avis général, l'UMA est, actuellement, bloquée, le Conseil des chefs d'Etat ne s'est pas réuni depuis 1994. La question du Sahara occidental est, selon certains, le principal obstacle au développement de l'Union du Maghreb arabe (UMA), puisque deux des principaux Etats-membres, l'Algérie et le Maroc, campent sur des positions extrêmement éloignées. Au regard de ces constats, il n'est probablement en rien excessif de poser la question de la fiabilité d'un tel ambitieux projet : l'Union méditerranéenne (UM).

Force est de remarquer que le projet français prend en compte les échecs du processus de Barcelone. Une raison pour laquelle certains considèrent cette initiative française comme un projet bâti sur une base solide. En effet, le projet de l'Union méditerranéenne est issu d'un rapport d'expert connu sous le nom du ***″Rapport Avicenne″***[973] qui a critiqué l'Union européenne dans son application de la politique européenne de voisinage : le rapport reproche

[973] Rapport Avicenne, « *Maghreb- Moyen- orient : Contribution pour une politique volontariste de la France* », avril 2007.

à la commission de privilégier une intégration rapide de l'Europe de l'Est en diminuant le degré de coopération avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée. Toutefois, ce projet n'aurait pas pour but de se substituer au processus de Barcelone, qui prévoit des aides financières de l'Union européenne à des pays du Sud de la méditerranée. Pour M. Sarkozy, cette idée d'Union méditerranéenne est aussi liée à la recherche de solutions alternatives à une adhésion de la Turquie à l'Union européenne à laquelle il s'oppose fermement. Ainsi, il a expliqué en justifiant la tenue à l'écart de la Turquie qu'il ne souhaite pas la voir intégrer l'Union européenne : *"…C'est dans la perspective de cette «Union méditerranéenne» qu'il nous faut envisager les relations de l'Europe et de la Turquie. La Turquie est un grand pays méditerranéen avec lequel l'Europe méditerranéenne peut faire avancer l'unité de la Méditerranée"*[974]. Dans cette démarche, il nous apparaît que l'Union méditerranéenne serait, comme certains le témoignent *"statutairement autonome par rapport à l'Union européenne, mais complémentaire. Bien sûr, des connexions seraient établies sur toutes les questions d'ordre commercial. Mais aussi, le dialogue politique se poursuivrait à l'intérieur de l'enceinte Euromed de Barcelone (27 + 10), tandis qu'au sein de l'UM (8 + 10) seraient mis en place des projets concrets, visibles et utiles aux populations du sud"*[975]. Et comme l'ont souligné certains spécialistes des questions méditerranéennes et moyennes orientales, par exemple, M. Dorothée Schmid, *"il s'agirait de créer une Union théoriquement calquée sur le modèle de l'Union européenne, une organisation régionale qui rassemblerait tous les Etats riverains de la Méditerranée. Cette Union serait dissociée du partenariat euro-méditerranéen, mais néanmoins articulée avec lui (M. Sarkozy) d'une manière qui n'est pas encore précisée. Elle traiterait de thématiques très diverses qui iraient de la préservation de l'environnement à la sécurité, en passant par la question des migrations"*[976].

Prenant, alors, modèle sur la Communauté Economique du Charbon et de l'Acier (CECA) qui, en 1950, fut la matrice de ce qui allait devenir le Marché Commun, puis la Communauté Européenne et enfin l'Union Européenne, le chef d'Etat français a proposé une politique des petits pas. Les premiers dossiers dont l'Union méditerranéenne devrait se saisir concernent le développement durable, l'énergie, les transports, l'eau. Il s'agit, donc, de créer **"***le plus grand laboratoire du monde du co-développement***"**[977]. Comparant cette Union de la Méditerranée à

[974] Point de presse, « *Union méditerranéenne* », 18 octobre 2007.
[975] TOSSA (M.), « *Nicolas Sarkozy pose les jalons de l'Union méditerranéenne à Tanger* », Aujourd'hui le Maroc, 22/10/07.
[976] Entretien avec SCHMID (D.), « *L'Union méditerranéenne* », l'Institut français des Relations internationales (IFRI), 10/10/2007.
[977] Le Monde, « *Mare nostrum* », 24/10/07.

la naissance de l'Union européenne en 1957, le chef d'Etat français a énuméré les futurs piliers qu'il entend mettre en place : le développement durable, la culture, la santé, la lutte contre les inégalités, la justice, la sécurité collective, la lutte contre le terrorisme et le co-développement avec l'Union européenne. Il estime, en effet, que *"c'est en regardant vers le Sud que l'UE retrouve l'élan de ses pères fondateurs"*[978]. Pour M. Sarkozy, c'est *"à travers la Méditerranée que l'Europe et l'Afrique pèseront ensemble sur le destin du monde et sur le cours de la mondialisation"*[979], c'est *"en Méditerranée que l'Europe gagnera sa prospérité, sa sécurité, qu'elle retrouvera l'élan que ses pères fondateurs lui avaient donné"*[980]. Pour le président français, c'est *"au Nord que se trouve l'avenir de l'Afrique"*[981]. Voulant *"cesser de discuter pour se mettre à construire"*[982], le président propose, alors, comme modèle la construction européenne, au lendemain de la deuxième guerre. Il souhaite que l'Union méditerranéenne se bâtisse, d'abord, autour de projets très concrets comme le développement durable, l'eau, l'énergie, les transports, la santé, l'éducation…etc.

Dans cette perspective, afin de convaincre les participants potentiels à une telle Union, M. Sarkozy a dramatisé les enjeux. Selon lui, la coopération méditerranéenne est l'antidote des guerres de civilisations et de religions, l'arme décisive contre le terrorisme, le fondamentalisme et l'intégrisme. C'est pourquoi il a affirmé : *"Ici, on gagnera tout ou on perdra tout"*[983]. D'ailleurs, pour défendre ce projet ambitieux, il a renouvelé son appel, à partir de Tanger, devant un parterre de ministres et de chefs d'entreprises des deux pays : *"…Ce qui se joue là est décisif. Pas seulement pour l'avenir des peuples riverains, mais aussi pour l'avenir de l'humanité. Là se décidera… si oui ou non le Nord et le Sud s'affronteront, si oui ou non le terrorisme, l'intégrisme, le fondamentalisme réussiront à imposer au monde leur registre de violence et d'intolérance"*[984]. En outre, il importe de souligner que le président de la République, qui a fait du projet de l'Union méditerranéenne, l'une de ses mesures phares en matière de politique étrangère, n'avait pas choisi le lieu de son intervention par hasard : inauguré, en juillet, par le roi Mohammed VI, Tanger souhaite, effectivement, devenir le premier port de la rive Sud de la Méditerranée. Ainsi, le président a affirmé qu'il

[978] Discours de M. SARKOZY (N.), Tanger, 23 octobre 2007.
[979] Le Quotidien algérien d'Information, la Nouvelle République, « *L'union méditerranéenne au menu* », 25/10/2007.
[980] Ibid.
[981] Ibid.
[982] Ibid.
[983] Le Monde, « *Mare nostrum* », 24/10/07.
[984] Le Quotidien algérien d'Information, la Nouvelle République, « L'union méditerranéenne au…», Op. Cit.

voulait que le pays joue un "*rôle de premier plan*"[985] dans l'Union de la Méditerranée. De même, il a ajouté : "*Pour moi, c'est très clair : le Maroc a vocation à devenir un pilier de cette Union méditerranéenne…Ce n'est pas pour rien que c'est à Rabat, à l'Université Mohammed V en mars 2005, que j'ai pour la première fois dit ma conviction que la Méditerranée devait devenir, beaucoup plus qu'elle ne l'est aujourd'hui, un espace de solidarité et de coopération*"[986]. Dans ce même ordre de réflexion, M. Jean-Louis Guigou, délégué général de l'Institut de Prospective économique du Monde méditerranéen (IPEMed, Paris), a confirmé que "*le Maroc a évidemment un rôle de premier plan à jouer, particulièrement pour faire avancer l'Union du Maghreb. Il a pour cela le poids démographique suffisant, et il a pris une certaine avance en matière de partenariat proactif avec l'Europe. En termes culturels, les décideurs Marocains sont très intégrés à l'Europe, ils sont pour nous comme des cousins germains. C'est pourquoi ils peuvent contribuer fortement à accélérer la montée en puissance de tout le Maghreb. Et avec lui, le pari gagnable de l'Union Méditerranéenne* !"[987]. Dans cette perspective, le porte-parole de l'Elysée, David Martinon, a indiqué que l'objectif de la visite du président au Maghreb, outre celui d'honorer l'amitié unique et fidèle qui unit la France à ces pays, et évoquer les échanges d'un point de vue économique et social extrêmement denses, qui devraient se développer davantage, est de "*présenter l'idée de l'union méditerranéenne à nos partenaires maghrébins qui ont naturellement vocation à en être des piliers*"[988].

En revanche, ce nouveau projet appelle une autre question encore plus cruciale : la naissance de l'Union méditerranéenne va-t-elle se construire sur les lambeaux de l'Union du Maghreb arabe (UMA)? Comme une réponse à cette question, M. Habib Benyahya, secrétaire général de l'UMA, a souligné que le projet de l'Union méditerranéenne proposé par le président français, Nicolas Sarkozy, ne peut être concrétisé au détriment de l'UMA, ni constituer une alternative à cette structure. A cet égard, le secrétaire général a indiqué que "*ce nouveau projet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Union du Maghreb arabe*"[989]. En effet, après son voyage qui l'avait mené au Maghreb, le président français Sarkozy semble confiant. Il s'est assuré de l'accueil positif réservé à son projet d'une Union méditerranéenne. Cependant, tous ces constats ne doivent évidemment pas

[985] PULJAK (N.), « *Sarkozy au Maroc : Union méditerranéenne et accords économiques au programme »,* AFP, 22 octobre 07.
[986] Déclaration de M. SARKOZY (N.) dans un entretien à l'Agence marocaine, Map, 22/10/07.
[987] Challenge Hebdo Maroc, « *EuroMed - France - Maroc - Méditerranée*», 31 août 2007.
[988] Point de presse, 10/07/2007.
[989] Entretien accordé au journal Quatariote, Erraya, 2510/2007.

pour autant occulter l'essentiel. A savoir qu'une Union méditerranéenne, conforme au portrait annoncé par le président français, qui reste souhaitable et surtout mille fois favorable à la claire désunion politique et à la méfiance qui prévalent entre pays du Maghreb et du Machrek à l'heure qu'il est, suscite autant d'intérêt que de malentendus. Ainsi, le chef de l'Etat n'a pourtant pas caché la difficulté de la tâche. Il a évoqué, à de nombreuses reprises, "*un rêve de paix et de justice et non pas de conquête*"[990], "*un grand rêve de civilisation*"[991], "*un grand rêve capable de soulever le monde*"[992], comme s'il doutait lui-même de pouvoir l'atteindre. Mais M. Sarkozy veut y croire et surtout convaincre. C'est pourquoi, il avait affirmé qu'il se battrait pour l'Union de la Méditerranée en expliquant notamment qu' *"en tournant le dos à la Méditerranée, la France a cru tourner le dos à son passé. En fait, elle a tourné le dos à son avenir"*[993]. De même, il s'est exclamé au Palais Marshan : "*Je sens l'enthousiasme qui monte et l'envie d'y croire*"[994]. Pour lui, ce projet constitue "*une rupture avec des comportements, avec des précautions, avec un état d'esprit qui tournent le dos à l'audace et au courage*"[995]. Néanmoins, pour les autres, ce projet a-t-il été conçu de la même manière ? En réalité, cette initiative française a largement cédée à deux types de sentiments : l'un, de satisfaction; mais l'autre, de frustration.

En effet, l'idée d'une Union méditerranéenne avancée par le nouveau président français, Nicolas Sarkozy, reste ″séduisante″ surtout pour les pays de la rive Sud, si l'on vient à penser qu'une telle union ne peut être que tout bénéfice pour eux. Dans ce sens, le porte-parole de l'Elysée, David Martinon, s'est exprimé : *"l'idée a rencontré un écho très favorable chez tous nos partenaires méditerranéens…Il faut donc désormais discuter de la manière dont on pourrait construire cette Union de la Méditerranée"*[996]. Pour bien illustrer cette approche, il nous semble opportun d'évoquer, à cet égard, quelques exemples bien précis. En effet, le souverain chérifien marocain a qualifié l'initiative du président français de "projet visionnaire et audacieux", tout en rappelant, cependant, que le Maroc aspirait aussi à un "statut avancé" auprès de l'Union européenne. Ainsi, le roi du Maroc, Mohammed VI, a commenté, lors du diner officiel, le projet du président français : *"…Vous avez pris l'initiative d'un projet*

[990] Le Monde, « *M. Sarkozy lance un "appel solennel à bâtir l'Union méditerranéenne*" », Tanger, envoyés spéciaux, 24/10/07.
[991] Ibid.
[992] Ibid.
[993] DJENNAD (N.), le Monde, « *L'Union de la Méditerranée : un projet stratégique pour Nicolas Sarkozy ?* », 08/06/2007.
[994] Le Monde, « M. Sarkozy lance un "appel solennel à… », Op. Cit.
[995] Ibid.
[996] Point de presse, « *Sarkozy au Maghreb pour défendre son "Union méditerranéenne"*», 9 juillet, 2007.

visionnaire et audacieux, celui de l'Union de la Méditerranée. Nous sommes déterminés à explorer avec vous toutes les opportunités visant à promouvoir une approche inédite. L'initiative posera sans doute les jalons d'un pacte nouveau entre l'Europe et l'Afrique dont la Méditerranée sera le pivot"[997]. D'ailleurs, il convient de noter que la visite officielle effectuée au Maroc par le président français traduit la volonté de la France de réaffirmer la force de l'amitié unissant les deux pays, marquée par une confiance mutuelle exceptionnelle et un dialogue régulier et dense. En réponse à M. Sarkozy qui souhaite compter sur le soutien du Maroc, Mohammed VI avait assuré le président français de "*l'engagement du Royaume du Maroc à œuvrer de concert avec la France pour l'édification d'une nouvelle Union méditerranéenne favorisant l'émergence d'un espace politiquement homogène, économiquement solidaire et culturellement fécond*"[998]. En fait, le Maroc a été, selon l'Elysée, l'un des premiers pays à faire part de son intérêt. "*C'est un projet sur lequel nous avons beaucoup réfléchi. L'idée est de créer un espace de solidarité et de coopération, dont les piliers seront l'environnement, le dialogue des cultures, la croissance et la sécurité*"[999], a-t-on indiqué de même source. En parallèle, il convient d'apprendre que les deux capitales, Alger et Tunis, rejoignent Rabat qui, en premier, s'est empressé de saluer le projet français. Et comme l'a affirmé M. Sarkozy à l'issue de sa dernière visite ″d'amitié et de travail″ à ces deux pays : *"les présidents tunisien Zine El Abidine Ben Ali et algérien Abdelaziz Bouteflika sont d'ardents défenseurs de l'idée d'Union méditerranéenne proposée par la France"*[1000]. C'est ainsi que M. Mourad Medelci, le nouveau ministre des Affaires étrangères, s'est exprimé sur le projet français : *"… Cette union envisagée n'est pas un substitut aux accords passés, ni au processus de Barcelone, ni au dialogue des 5+5, mais bel et bien un complément pour gérer les espaces communs contre la pollution et l'insécurité, en d'autres termes, pour envisager une Méditerranée de paix et de sécurité face à toutes les menaces… Alger est satisfait de la volonté française de composer avec l'Algérie les contours de la future union…Nous nous sommes donné un an pour clarifier le concept"*[1001]. De même, pour M. Ahmad Wanis, qui a été ambassadeur de la Tunisie en Russie et en Espagne, le projet français pourrait approfondir la coopération euro-méditerranéenne et ajuster les erreurs commises dans le processus de Barcelone en expliquant ainsi : *"cet élan d'optimisme est dû à l'idée que le projet développe un système identique à celui de l'Union Européenne malgré un contexte*

[997] Revue de presse, « *Construire l'Union méditerranéenne sur le modèle de la CECA* », 25/10/2007.
[998] L'Elysée, « *Sarkozy au Maroc pour insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales* », 22 à 24 octobre 07.
[999] Ibid.
[1000] THORY (F.Z), « Méditerranée : Union sur le modèle … », Op. Cit.
[1001] El Watan, « *Alger favorable au projet d'Union méditerranéenne* », 12 juillet 2007.

géographique et économique différent, c'est-à-dire on passe du stade de la coopération à un stade plus élevé qui est l'union"[1002]. Egalement, l'ambitieuse Union méditerranéenne a été évoquée, au grand plaisir du guide libyen, Mouammar Kadhafi, qui s'est dit aussi passionné par un projet dont il se verrait bien le chef de file.

Par ailleurs, il importe de signaler que le projet français a été sûrement abordé avec le président égyptien, Mohamed Hosni Moubarak lors de sa récente visite en France. Alors, comment peut-on concevoir la place de l'Egypte dans cette Union ? Il faut bien le dire, le président égyptien s'est montré, également, intéressé par ce projet. En outre, de nombreux politiques et intellectuels égyptiens considèrent le projet avec beaucoup d'enthousiasme. A cet égard, il convient d'évoquer, l'exemple de l'égyptienne Mona Makram- Ebeid, professeur de sciences politiques à l'Université américaine du Caire et ancienne députée à l'Assemblée du peuple, qui pense que la France et l'Egypte peuvent jouer un énorme rôle pour être la force motrice de cette union. Elle s'est prononcée ainsi : *"je pense que l'Egypte devrait s'atteler à cette tâche car c'est à partir de l'Egypte, de ses intellectuels et de ses penseurs qu'était parti le premier souffle méditerranéen à travers Taha Hussein, Loutfi Al-Sayed, Louis Awad, entre autres"*[1003]. Encore, elle a ajouté : *"la coopération dans le contexte de cette Union méditerranéenne est un projet porteur d'une vision politique à long terme, faisant primer la solidarité sur le repli, la méfiance ou la confrontation.*

D'une part, dans un contexte international marqué par l'incertitude et la crispation identitaire, il est essentiel de trouver une plateforme commune entre les deux rives de la Méditerranée. Car le destin de l'Europe est inséparable de celui de ses voisins du Sud. D'autre part, je trouve que le processus de Barcelone est pratiquement mort, depuis plus de six ans qu'il n'y a eu aucun progrès concernant le processus de paix israélo-palestinien, au contraire la situation s'est détériorée et aujourd'hui, on a besoin d'un renouveau. Je trouve que le projet de M. Sarkozy vient à point ..."[1004]. Cette position optimiste sur l'initiative française est partagée par d'autres personnalités du monde politique et intellectuel à savoir par exemple, par M. Pierre Beckouche, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui a noté : *"…Les seuls obstacles qui pourraient faire de cette nécessaire U-Med une chimère sont ailleurs : ce serait un accent trop prioritairement mis sur le contrôle des migrations, et une utilisation politique trop systématique de l'U-Med comme un moyen d'éviter l'entrée de*

[1002] Entretien accordé au journal londonien, Al Hayat, 7 juillet 2007.
[1003] MAKRAM- EBEID (M.), « *France et Egypte peuvent jouer un énorme rôle moteur pour cette Union* », Al Ahram Hebdo, le Caire, Paris, 20 octobre 2007.
[1004] Ibid.

la Turquie dans l'UE. Mais pour le reste, on peut être raisonnablement optimiste. L'enjeu est là : faire de l'espace euro- méditerranéen une «région Nord-Sud» aussi dynamique que l'Alena ou l'Asie orientale, rien moins"[1005].

Force est cependant de rappeler qu'un constat fait l'unanimité, ou presque : Le "processus de Barcelone", inauguré en 1995 par les quinze pays membres de l'Union européenne, qui devait rapprocher les deux rives de la Méditerranée, est un "échec". Il a échoué, pour reprendre les termes de certains, *"parce qu'il est, un avatar du dialogue Nord-Sud qui place les pays du sud de la Méditerranée dans une position de dépendance vis-à-vis de leurs voisins plus prospères du Nord. Il crée des relations inégales entre le centre et la périphérie. Il a misé sur le développement du commerce et du libre-échange, ce qui revient à confondre la fin et les moyens"*[1006]. Alors, c'est ainsi qu'on peut comprendre la réflexion de ceux qui considèrent que *"ce qui est remarquable dans le projet français est le haut degré de coopération par rapport au processus de Barcelone initié en 1995. On passe d'une coopération à une Union, en d'autres termes, le projet français établit un dialogue d'égal à égal avec ses partenaires du sud, ce qui n'était pas le cas, ni avec le processus de Barcelone, ni avec la politique européenne de voisinage (PEV) "*[1007]. En effet, c'est ce point précis qui a intéressé les politiques et intellectuels de la rive Sud de la Méditerranée et qui a donné une certaine légitimité au projet français. En outre, les partisans de cette approche argumentent que l'idée de l'Union méditerranéenne peut éviter les mêmes blocages du processus de Barcelone car elle construit une relation bilatérale à un niveau supérieur du niveau de la coopération. D'ailleurs, ce projet d'Union méditerranéenne paraît, selon ses partisans, ouvrir une perspective bénéfique aux deux rives de la Méditerranée. A cet égard, on peut établir un constat général : tout d'abord, l'Union européenne et plusieurs pays du Sud méditerranéen ont passé des accords d'association et de partenariat, mais ceux-ci peinent à entrainer la croissance économique du Sud, à cause de plusieurs raisons, à savoir : la diversité des intérêts de l'Union européenne et également la difficulté de décider à 27. Ensuite, il apparaît réaliste de penser que la création d'une Union méditerranéenne pourrait s'inspirer des coopérations intergouvernementales déjà existantes au sein de l'UE et qui sont efficaces, citons, à titre d'exemple : l'Union des Etats Baltes ou le Conseil nordique. Enfin, on ne manque pas de reconnaître qu'aujourd'hui, l'Europe vieillissante a besoin de s'associer aux pays de la rive

[1005] Compte- rendu de M. BECKOUCHE (P.), « *Union Méditerranéenne, cette chimère* », le Monde, 11 juillet 2007.
[1006] L'Expression, « *L'Union méditerranéenne : Chimère ou utopie?* », 23 juillet 2007.
[1007] Rapport d'ABOU ASSI (J.), Grands dossiers de PanEurope, 03/09/2007.

Sud de la Méditerranée pour relancer sa croissance et sa démographie, en revanche, les pays de la rive Sud ont besoin d'un ancrage à une Europe forte pour créer des emplois, garantir la stabilité et conforter la démocratie. C'est pourquoi, Jean-Louis Guigou, délégué général de l'Institut de Prospective économique du Monde méditerranéen (IPEMed, Paris), s'enthousiasme à dire que *"C'est une idée gagnant-gagnant, qui peut redonner sa puissance à l'Europe"*[1008]. Il a expliqué, à ce propos : *"le Nord apporte technologies et savoir-faire, le Sud le dynamisme et les matières premières, et les Pays du Golfe l'énergie et les finances. Notre avenir est commun : pour ne pas être marginalisés dans la mondialisation, nous devons gagner le pari de la Régionalisation et ce pari se gagnera ensemble. L'Amérique l'a réussi avec l'Alena, Le Japon l'a réussi avec Asian+Three. L'Europe doit réussir sa re- connexion avec la rive Sud de la Méditerranée…Le statut proposé pour l'UM serait celui d'une coopération inter- gouvernementale très concrète, sur des projets économiques, écologiques, démographiques et sécuritaires"*[1009].

Au regard de ces éléments précédents, on peut penser que le projet français serait la réponse idéale aux crises géopolitiques et économiques que traversent la région et un moyen pour favoriser le dialogue des cultures entre les deux rives de la Méditerranée.

Force est cependant de reconnaître que si le projet d'Union méditerranéenne (UM) défendu par M. Sarkozy a été reçu favorablement par les pays du Sud de la Méditerranée, il renvoie un écho mitigé dans les capitales européennes. En effet, quelques pays du Sud du continent- comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal ou la Grèce- ont fait part de leur intérêt, mais, ils se méfient d'une éventuelle mainmise de la France sur les relations avec l'autre rive de la Méditerranée. D'autres, comme l'Allemagne, la Pologne et les Etats nordiques, s'interrogent sur les intentions du président français vis-à-vis d'une région qui ne leur semble pas prioritaire. La Commission européenne est, elle aussi, sur ses gardes. A cet égard, il est opportun de présenter quelques exemples importants. Dans cette démarche, le projet du président Sarkozy n'est pas encore, pour certains observateurs, vraiment défini, il manque de lisibilité. C'est le cas, par exemple, de l'Italie. En fait, M. Ranieri Umberto, représentant du parlement italien, a réagi, lors d'une conférence de presse à l'Ambassade d'Italie, à une question concernant le projet lancé par le président français Nicolas Sarkozy d'"Union méditerranéenne" en considérant qu'il s'agit d'une *"proposition intéressante qu'il faudrait préciser…L'option méditerranéenne ne doit pas être réduite à certains pays de l'Union*

[1008] BARLUET (A.), « *Sarkozy teste l'Union méditerranéenne au Maghreb* », le Figaro, 10 juillet 2007.
[1009] Challenge Hebdo Maroc, « *EuroMed - France - Maroc - Méditerranée*», 31 août 2007.

européenne, mais à l'ensemble de l'UE"[1010]. Ceci veut dire que le projet a besoin d'un travail de pédagogie, de clarification et d'explication. Ce point de vue est, également, partagé par de nombreux diplomates européens qui considèrent cette Union méditerranéenne comme *"un concept peu clair, il est encore difficile de voir ce qui se cache derrière les discours"*[1011]. Et comme l'a estimé un haut fonctionnaire en charge des Relations extérieures : **"***...Il faudra s'assurer que ce projet ne doublonne pas avec les politiques existantes. Toute initiative complémentaire, qui apporterait des moyens financiers supplémentaires, méritera clarification. En attendant, ce n'est pas à nous de plancher sur quelque chose que nous n'avons pas impulsé"*[1012]. Dans le même contexte, selon certains spécialistes des questions méditerranéennes et moyen- orientales, par exemple, Dorthée Schmid, le discours du président de la République *"n'a pas apporté grand chose. Cela reste vague, sans précision"*[1013]. Alors, il est frappant de constater que même les partenaires de la France qui sont européens de la Méditerranée, comme l'Espagne ou l'Italie, ont eu quelques réticences car ces pays ont été mis au courant un peu sur le tard. Comme on le sait, l'Espagne est un peu en concurrence avec la France pour le leadership en Méditerranée; elle est pourtant très investie en Méditerranée, elle considère qu'il est, effectivement, bon de réfléchir à cette question, mais, qu'il ne faut pas agir en dehors du cadre de l'Union européenne (UE).

Par ailleurs, les réactions ne sont pas forcément enthousiastes de la part des Etats qui ne sont pas associés à cette initiative française. En effet, il y' a un manque de concertation, en particulier avec l'Allemagne qui, comme l'a témoigné Dorthée Schmid, **"***a montré son agacement face à ce discours de leadership régional français sur lequel elle n'a pas été consultée"*[1014]. Cela veut dire que l'Allemagne voit dans cette initiative un moyen pour la France de faire du leadership. Autrement dit, il s'agit de montrer qu'elle est à nouveau capable d'exercer un leadership dans cette région où les Français ont eu une influence continue depuis la fin du 19ème siècle. A ceci vient s'ajouter une autre idée : le président français entend reprendre un certain nombre de thématiques européennes- car il considère qu'elles sont en panne-, pour les relancer avec une énergie différente et un angle de vision légèrement décalé : en l'occurrence, un rétrécissement du partenariat euro-méditerranéen aux seuls Etats riverains. Et comme certains l'ont affirmé : *"…Prenant acte de l'agonie de la politique arabe qu'il n'a*

[1010] Liberté, « *Il faudrait préciser l'idée d'Union méditerranéenne* », 29 octobre 2007.
[1011] Le Monde, « *Les diplomates européens sceptiques sur l'Union méditerranéenne* », Bureau européen, Bruxelles, 24/10/07.
[1012] Ibid.
[1013] Revue de presse, « *Construire l'Union méditerranéenne sur le modèle de la CECA* », 25/10/2007.
[1014] Entretien avec SCHMID (D.), « *L'Union méditerranéenne* », l'Institut français des Relations internationales (IFRI) ,10/10/2007.

jamais portée dans son cœur, Nicolas Sarkozy pense avoir trouvé là un terrain à la mesure de l'influence de la France. Il veut aussi contrebalancer l'Union européenne, trop tournée vers l'Est cette dernière décennie"[1015]. Pareillement, au Royaume-Uni, cette initiative a été perçue avec scepticisme, car l'on s'interroge publiquement sur la cohérence et la valeur ajoutée de ce projet avec le programme Euromed et le processus de Barcelone.

D'autant que les observateurs voient dans ce projet d'Union une simple "excuse" sur laquelle pourrait s'appuyer le président français pour contrer l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Pour cela, cette initiative est vue comme une offre à la Turquie d'une solution de remplacement à son adhésion à l'Union européenne. Autrement dit, l'Union méditerranéenne était conçue pour intégrer la Turquie au nom du "partenariat privilégié", concept qui déplaît à certains pays non associés à l'initiative de M. Sarkozy notamment à Londres qui plaide pour la poursuite des négociations engagées par l'Union Européenne (UE) avec les Turcs. Sur ce dossier (l'adhésion de la Turquie à l'UE), des désaccords avec la France apparaissent déjà, on cite, à titre d'exemple, la déclaration de Manuel Lobo Autunes, ministre portugais des Affaires étrangères : *"…Il est fondamental que la Turquie rejoigne l'Union européenne une fois qu'elle aura rempli tous les critères…La Turquie a été candidate bien avant le Portugal! Je ne vois aucune raison pour transformer ou stopper le contrat (...) Toutes les négociations d'adhésion ont un but : l'adhésion, une fois que les critères sont remplis (...) Les accords souscrits par les Etats membres doivent être respectés"*[1016]. De leur côté, les Turcs poursuivent leur agenda de réformes pour l'adhésion. Pour eux, ce processus d'ancrage essentiel ne préjuge pas forcément de l'issue des négociations. L'idéal pour la Turquie serait d'avoir un jour le choix d'adhérer ou non à l'Union européenne (UE).

Au regard de tous ces éléments précédents, que constate-t-on alors? Déjà cette initiative en solitaire du président français qui est, selon ses défenseurs, une idée digne d'attention fait, pour reprendre certains termes, *"grincer des dents"*[1017]. En revanche, quoi qu'il en soit, Nicolas Sarkozy a bien l'intention de tout faire pour convaincre et réussir son projet de l'Union de la Méditerranée.

Cette ambitieuse entreprise appelle encore une question plus cruciale. Est-ce qu'on peut considérer l'Union méditerranéenne comme un retour au *"realpolitik"* de la politique

[1015] AYAD (Ch.), le Quotidien, « *Le rêve d'Union méditerranéenne* », Envoyé spécial à Marrakech, 23 octobre 2007.
[1016] L'Expression, « *L'Union méditerranéenne : Chimère ou utopie?* », 23 juillet 2007.
[1017] Ibid.

étrangère française ? La politique méditerranéenne de l'Europe a été, souvent, le domaine presque exclusif de la France en raison de ses relations historiques avec ses colonies au Maghreb et les pays sous son mandat au Moyen- Orient. Cette politique, connue sous le nom de ″politique arabe de la France″, a été affaiblie au début des années 1990 en raison de l'engagement de l'Union européenne dans un processus de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée et d'une certaine hégémonie américaine dans la région. Dans cette direction, l'égyptienne Mona Makram- Ebeid, professeur de sciences politiques à l'Université américaine du Caire et ancienne députée à l'Assemblée du peuple, a souligné que ″*le président français veut-il remettre en avant la France, qui sera la force motrice de ce projet ? La France a toujours eu un rôle prépondérant sur l'échiquier international, mais qui s'est beaucoup détérioré ces dernières années. D'ailleurs, on sent dans le fascicule qu'il a publié durant sa campagne électorale ce besoin de faire reprendre à la France du XXIe siècle la place qui lui revient au sein de l'Europe*″[1018]. C'est pourquoi, le président français a placé le projet au rang de ses priorités diplomatiques.

En somme, on peut suggérer que l'échec de précédentes tentatives de même inspiration ne doit pas être une cause de renoncement. Pourquoi pas, alors, une Union méditerranéenne, un rêve qui devient réalité? Dans tous les cas, le chef d'Etat français veut réactiver le dialogue entre les deux rives de la Méditerranée. Et comme l'ont souligné certains intellectuels et politiques, citons par exemple, le journaliste Adlène Meddi : ″*…L'expérience avortée du processus de Barcelone a montré les limites d'une coopération économique sans concertation politique, pour cela le président Sarkozy doit être encouragé par ses partenaires européens et arabes à concrétiser son projet, car au final, l'Union méditerranéenne n'est ni une «politique arabe de la France», ni une politique méditerranéenne de l'Europe, c'est une nouvelle approche de coopération entre deux blocs dans un monde globalisé*″[1019].

[1018] MAKRAM- EBEID (M.), « *France et Egypte peuvent jouer un énorme rôle moteur pour cette Union* », Al Ahram Hebdo, le Caire, Paris, 20 octobre 2007.
[1019] ADLENE (M.), « *L'Union méditerranéenne : nouvelle politique arabe ?* », El Watan, 27 octobre 2007.

Chapitre II : Le rôle de la France dans la gestion des crises régionales maghrébines : le cas du conflit du Sahara occidental

Il importe d'indiquer que l'affaire du Sahara occidental n'est pas seulement une affaire d'une dimension régionale ou plutôt maghrébine. Au contraire, le dossier saharien adopte depuis toujours un double langage. L'un est tourné, en particulier, vers le Maghreb dont les principaux acteurs sont le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie et l'autre tourné vers l'occident dont la France a constitué un acteur important dans cette affaire régionale. En fait, ceci nous conduit à confirmer la double dimension interne et internationale du conflit saharien. C'est pour cela que l'on va tenter, afin d'illustrer cette idée, d'examiner d'un côté, la question du Sahara occidental en tant qu' enjeu régional (**Section I**) et d'un autre côté, on verra les relations que cette question entretient avec les Etats occidentaux dont la France qui est impliquée comme une grande puissance partagée (**Section II**).

Section I : Le Sahara occidental : un enjeu régional

A l'instar de nombreux auteurs et penseurs, la crise du Sahara, tout en revêtant une dimension régionale, est activée sans cesse par les nationalismes maghrébins, croisés et irréconciliables et attisée continuellement par des intérêts politiques, économiques et stratégiques, enchevêtrés et inextricables. Dés lors, quelle valeur accorder au Sahara en tant que territoire convoité, sachant que sa position géographique et ses richesses considérables font de lui un objet d'ardentes convoitises? (**Sous section I**) et comment, en outre, peut-on illustrer les nombreux intérêts, qui sont autour de cette question saharienne, dont en particulier ceux du Maroc qui reposent sur la marocanité du Sahara ? Autrement dit, comment ce principe marocain est- il justifié et sur quels fondements est- il reposé? (**Sous section II**).

Sous section I : Le Sahara occidental : un territoire convoité

Afin de bien comprendre le conflit du Sahara occidental, il nous semble important de l'analyser à travers deux points :

Premièrement le détour par l'histoire est indispensable, c'est ainsi qu'on va tenter de tracer l'historique, sans faire toute l'histoire, du conflit saharien (**Paragraphe 1**).

Deuxièmement on va aborder les enjeux que représentent le Sahara occidental en particulier pour les Etats voisins à savoir : le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Un bref aperçu historique sur le conflit du Sahara occidental

Il importe de souligner que le Sahara occidental, cette bande de désert qui borde l'Océan atlantique au Sud du Maroc et au Nord de la Mauritanie, représente l'une des parties les plus étendues du Sahara nord- africain avec une superficie de 266 000 Km^2[1020]. Ancienne colonie espagnole, le Sahara fait depuis plus de 30 ans l'objet de diverses revendications. En effet, ce territoire se retrouve entouré de trois grands acteurs à savoir : le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie. Le Maroc qui a un attachement historique et juridique face au Sahara doit défendre et justifier son droit sur ce territoire auprès d'une part, de ces deux voisins, d'autre part, du Polisario et finalement auprès de toute la Communauté internationale. D'ailleurs cette dernière s'y intéresse puisque c'est l'un des cas que doit régler l'Organisation des Nations-unies (ONU). En outre, il convient de reconnaître que le Sahara n'est pas seulement un désert, il est également l'âme d'un peuple.

C'est en 1975 que l'Espagne a quitté instantanément cette colonie qu'elle avait établie en 1884. Depuis ce départ, plusieurs acteurs ont revendiqué la souveraineté de ce territoire : les deux importants sont le Maroc et les Sahraouis, habitants de la région qui est représentée par le Front Polisario. D'une part, les Sahraouis revendiquent l'indépendance et demandent l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations- Unies et donc la tenue d'un référendum d'autodétermination. D'autre part, le Maroc revendique sa souveraineté sur le Sahara au nom de liens historiques antérieurs à la colonisation espagnole. Selon le pouvoir chérifien, les Sahraouis sont marocains puisque le Maroc a été partagé par les puissances occidentales à l'époque de la colonisation. En novembre 1975, le Maroc a envahi le Sahara occidental : cette invasion a marqué le début d'une guerre opposant le Maroc au Front Polisario. Elle a provoqué dès le premier semestre de l'année 1976 un exode massif des populations sahraouies vers la région de Tindouf en Algérie. Après plus de 16 ans de guerre, le Maroc et le Front Polisario ont accepté, en 1990, le plan de règlement proposé par

[1020] Voir « *Le Sahara occidental : aspects historiques et géographiques* », Support diffusé par l'Association ″Les Amis de la R.A.S.D.″.

le Secrétaire général des Nations- unis : Les deux parties ont accepté le principe d'un référendum d'autodétermination. Néanmoins, depuis ce jour, un autre problème s'est posé, celui des électeurs. Qui parmi le peuple votera pour l'avenir du Sahara ? Au tout début de cette analyse, il est nécessaire d'exposer les périodes de colonisation et de décolonisation espagnole, pour savoir l'origine historique de ce conflit. Egalement, la période coloniale nous intéresse de manière indirecte afin d'analyser le conflit du Sahara, néanmoins, et dans la mesure où les origines du conflit ont pu, à certains égards, s'enraciner dans des antécédents lointains, il est utile d'en exposer les grands traits pour bien comprendre les liens qui ont pu exister entre les populations locales, les Européens et les Marocains.

En effet, suite aux recherches réalisées par historiens, anthropologues et sociologues, on a une idée sur les origines du peuple Sahraoui. Ce peuple est d'une diversité culturelle incroyable, la multitude de tribus en témoigne bien. A cet égard, certains auteurs ont souligné que chaque tribu[1021] est constituée de plusieurs fractions, elles mêmes divisées en sous- fractions qui rassemblent un nombre variable de ″Khaima″ ou tentes qui peuvent recouvrir une, deux ou trois familles. Il convient d'apprendre qu'une vingtaine de tribus nomadisaient dans ce territoire, en revanche, les principales étaient au nombre de huit, fractionnées en quarante-cinq fractions à savoir : les Reguibat, les Ouled Delim, les Izatguien, les Ouled Tidrarin, les Aït Lahcen, les Ahl Arrousien, les Yaggout et les Ahl Ma El Aïnin. Sur la classification de ces diverses tribus, leur population et leur localisation, les auteurs présentent des opinions contrastées. Hiérarchiquement, on distinguait trois ″ordres″ de tribus à savoir : tout d'abord, les tribus guerrières, ensuite, les tribus maraboutiques et finalement, les tribus de clients-vassaux c'est-à-dire, celles dépendantes d'autres auxquelles elles versaient un tribut comme une récompense sur la protection qui leur était apportée (tributaires).

S'agissant des tribus guerrières, elles sont considérées comme les plus nobles, elles détenaient, le plus souvent, l'exercice du pouvoir politique sur un territoire déterminé. Leur fonction sociale était d'assurer la protection des autres catégories placées sous leur dépendances ou des étrangers traversant le territoire, en échange de redevances ou prestations diverses. Donc, elles étaient armées de même que leurs clients- vassaux. Le statut de clients-vassaux avait, le plus souvent, pour origine une guerre perdue par ces derniers les affaiblissant au point de les obliger à rechercher une protection.

[1021] GAUDIO (A.), « *Les populations nomades de l'Ouest Saharien face à la modernité*», Thèse de Doctorat : Université de Paris V, 1980.

Concernant les tribus maraboutiques ou ″chorfa″ descendant du prophète Mohammed, elles exerçaient, particulièrement, des activités de caractère ″pacifique″, néanmoins, les marabouts malgré leur statut consacré aux activités pacifiques, ne cessèrent jamais de porter les armes et jouissent, dans l'ensemble du Sahara occidental, d'une réputation de tribus guerrières valeureuses. Egalement, ils avaient pour fonction sociale de porter la tradition culturelle arabo- islamique et, en tant que telles, elles assuraient les tâches d'enseignement (où la religion et le savoir étaient extrêmement liés), rendaient la justice suivant le Figh (droit musulman) pour l'ensemble de la société sahraouie. C'est effectivement, en leur sein que se recrutaient les magistrats (cadis). Ces tribus maraboutiques jouaient également un rôle économique (agriculture, aménagement des points d'eau permanents, négoce…etc.). En outre, ils avaient aussi leurs clients- vassaux qu'elles défendaient par leur poids social et leur influence religieuse. De même, les tribus guerrières, ignorantes et qui n'avaient pour toutes ressources que les redevances et le pillage, avaient besoin de vivre auprès d'une tribu maraboutique qui leur apprenait la religion, les soutenait quant ils étaient ruinées par les razzias et protégeait même leur zenaga[1022], leur principal moyen d'existence. Les tribus maraboutiques constituaient, en général, la base de la société sahraouie.

Avant l'arrivée des Arabes, ce sont les interrelations de ces trois ensembles qui ont fait l'histoire du Sahara occidental. En revanche, la conquête musulmane du VIII^{ème} siècle s'accomplit par expéditions successives. Elle transforme cette société qui dés lors calque son organisation sociale sur la nouvelle religion : l'Islam. A cet égard, certains auteurs ont souligné que ***″****l'élément arabe a apporté une quatrième variable sur le plan des acteurs historiques mais le décor lui restait inchangé. Il fallait toujours maîtriser la zone désertique limitée au nord par la zone "tampon" des oasis et au sud, la zone "tampon" plus large qui va des oasis de l'Adrar au fleuve Sénégal****″*[1023]. Pour la première fois, la conquête et la maîtrise de ces zones tampons allaient faire éclater l'espace habituel des nomades en réalisant une unité spirituelle du Soudan à l'Espagne[1024]. Avec l'arrivée des Arabes, l'Islam a pris, alors, son essor dans le désert, ce qui a amené des tribus à se convertir. On note que le Sahara occidental a été conquis par les Almoravides (Dynastie musulmane berbère) entre 1042 et 1052. Cet élément est de taille car il témoigne de l'influence des premières conquêtes sur le territoire.

[1022] Zenaga : tributaire des tribus guerrières.
[1023] VERGNIOT (O.), « *L'identité sahraouie* », Mémoire de DEA : Université d'Aix- Marseille III, 1977, p. 79.
[1024] Ibid.

Les invasions arabes telles que celle des Makils au XIII^{ème} ne se sont pas faites sans mal. En fait, les berbères ont opposé une farouche résistance, mais, le brassage des populations s'effectuait néanmoins, ces derniers partageant avec les Arabes le transport et le contrôle de l'or soudanais. En dépit de leurs dissemblances, les populations arabes et berbères avaient de nombreux points communs, un mode de vie semblable, fondé sur la nomadisation. Elles formaient un ensemble humain relativement homogène. On peut même parler à leur sujet d'un ensemble sahraoui ayant son originalité et se différenciant nettement des populations voisines. Les activités économiques de ces deux groupes ethniques étaient identiques : élevage, commerce, artisanat, chasse.

D'autre part, les tribus pratiquaient la même religion et parlaient la même langue, le Hassania, proche de l'Arabe classique. Les populations du Sahara ont commercé très activement avec le Maroc, elles échangeaient des chameaux, du sel et de la laine, contre du grain, du sucre, ou des étoffes. Pareillement, les oasis du Sud- ouest algérien participaient à ces trafics tandis que le principal marché du Sud, Atar en Mauritanie, permettait à chacun de s'approvisionner en miel. On constate qu'une véritable complémentarité existait, entre les diverses populations du désert par l'intermédiaire des activités commerciales. L'arrivée des européens qui s'installent, tout d'abord, dans des établissements côtiers resta très longtemps sans conséquence pour la grande majorité de ces populations. En revanche, avec la conquête de l'intérieur du territoire à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, le mode de vie des populations autochtones s'est trouvé profondément affecté.

Plus précisément, la période précoloniale a été marquée en même temps par de nombreuses tentatives de la part, des Européennes de s'établir sur la côte occidentale de l'Afrique, et d'autre part, par les interventions du Maroc au Sahara.

En effet, entre le IX^{ème} et le XVI^{ème} siècle, le Maroc avait tenté, à plusieurs reprises, d'établir sa présence au Sahara, voir même jusqu'au Soudan. Dans cette perspective, il peut être opportun de rappeler que les Almoravides, une dynastie berbère originaire de la Mauritanie actuelle, ont conquis et unifié les tribus du Sahara occidental entre 1042 et 1052, puis, se sont emparés du Maroc et du Sud de l'Espagne (Al- Andalus). A leur chute, le territoire perdait son organisation, aussi, la dynastie des Almoravides a été renversée, en 1143, par les Almohades sous la conduite d'Ibn Toumert et de Abdel Moumen. Au XV^{ème} et XVI^{ème} siècle, Les Portugais et les Espagnols installaient des forts sur la côte, mais en furent chassés après quelques décennies. Au XVI^{ème} siècle, les Saadiens ouvraient une nouvelle période d'influence

du Maroc sur le Sahara occidental, qui se traduisit par de multiples liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines des tribus vivant sur ce territoire.

S'agissant de la période coloniale, autrement dit, du Sahara espagnol, il convient de reconnaître que la colonisation espagnole a joué un rôle prééminent dans la genèse de cette guerre du Sahara occidental, c'est pour cela, qu'il est utile de se référer à l'histoire de cette occupation espagnole afin de comprendre ce conflit. En effet, cette invasion espagnole a débuté le 26 décembre 1884 (sur les côtes ouest de l'Afrique entre le Cap Blanc et le Cap Bonjador juste en face des îles Canaries), dans le but de tirer profit de cette situation géographique, afin de mieux se répandre commercialement en Afrique. Dés 1478, une première implantation espagnole a eu lieu sur les côtes sahariennes, ces dernières, faisant face à l'archipel des Canaries, attiraient très tôt l'attention de l'Espagne. En 1767, Carlos III, afin de garantir à Madrid une liberté de pénétration dans la région du Sahara occidental, a signé avec le sultan du Maroc, Sidi Mohamed Ben Abdallah, le traité de Marrakech. Le sultan marocain a reconnu, alors, que son pouvoir, et son autorité ne dépassaient pas l'oued Noun[1025]. D'ailleurs cette déclaration est refaite plus tard, en particulier, dans le traité de Meknès de 1989. L'Espagne visait, toutefois, à empêcher d'autres puissances européennes comme le Portugal, l'Angleterre et la France de s'installer sur la côte saharienne car cela pouvait représenter un danger pour son établissement des îles Canaries.

A partir de 1881, s'est accentuée sur le Sahara occidental la mainmise de l'Espagne : la Société des pêcheries canario- africaines s'est vue attribuer le Rio de Oro (Oued Dahab) et en 1884, à l'instigation de la Société espagnole des Africanistes et colonistes, l'explorateur Emilio Bonelli Hernando, est chargé par le gouvernement Canovas del Castillo d'entreprendre l'occupation de la région. C'était, effectivement, le point de départ de la colonisation espagnole du Sahara : le 26 décembre 1884, par ordonnance royale, le gouvernement de Madrid décida de ″placer sous la protection de l'Espagne les territoires du Rio de Oro, d'Angra de Cintas et de la baie de l'ouest sur la côte occidentale de l'Afrique″.

C'est à la conférence de Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 que l'Espagne a fait valoir ses droits sur le Rio de Oro, ou plutôt réclame des privilèges, accordés à Berlin au premier explorateur, au ″découvreur″ d'un territoire. A vrai dire, de cette conférence date le procédé de l'hinterland[1026] destiné à mettre fin aux disputes relatives à la priorité

[1025] Au Nord de la région de Tarfaya.
[1026] Expression allemande qui signifie pays d'arrière.

d'occupation des territoires africains. Par la suite, la puissance espagnole n'a pas cessé de conforter sa position dans la région et d'en délimiter les contours géographiques. Pour ce faire, plusieurs conventions sont signées. A cet égard, il peut être utile de mentionner que parallèlement à cette colonisation espagnole, la France, présente en Algérie, commençait à s'intéresser, vers 1854, à une expansion vers certaines parties du Sahara algérien. A la fin du XIX^{ème} siècle, des hommes français influents ont commencé à envisager la conquête du Sahara. Donc, la présence de l'Espagne et de la France au Sahara exigeait que les deux puissances se mettent d'accord par rapport à leurs intérêts. Ainsi, en 1899, les deux puissances ont entamé des négociations qui ont abouti, le 27 juin 1900, à la signature d'une convention définissant les frontières entre le territoire espagnol au Sahara et ce qui allait devenir la Mauritanie française. La France a obtenu ainsi deux zones d'intérêt économique : les salines d'Idjil, qui étaient attribuées à la Mauritanie et les eaux poissonneuses de la Baie du Lévrier. Comme il restait le sort du Maroc à définir et que sa démarcation était liée avec celle de la frontière Nord du Sahara espagnol, une nouvelle convention a été, alors, signée le 3 octobre 1904 qui stipulait que la France et l'Espagne demeuraient *"étroitement attachées á l'intégrité de l'empire marocain sous la souveraineté du sultan"*[1027]. Enfin, après plusieurs autres accords et traités, il y a eu la dernière convention du 12 novembre 1912 qui stipulait la ″pleine liberté d'action″ de l'Espagne dans le Seguiet- el- Hamara et qui fixait les frontières des zones d'influences françaises et espagnoles au Maroc et au Sahara. Au Sahara, l'Espagne a obtenu 291 600 kilomètres carrés en signant avec la France : un peu moins de 25 000 kilomètres dans le Maroc méridional espagnol, environ 82 000 kilomètres dans le Seguiet el Harma et un peu plus de 184 000 kilomètres dans le Rio de Oro.

Malgré les attributions faites à l'Espagne au terme des trois traités précités, la présence des Espagnols s'est limitée à Tarfaya, Villa Cisnèros et la Gûera; jusqu'en 1952 la présence dans ces trois centres n'était assurée que par quelques militaires. Jusqu'en 1934, l'armée espagnole n'a pas déployé d'efforts particuliers afin de contrôler l'intérieur du pays, alors que les troupes françaises ont combattu Ma El Ainin en 1910 et son fils El Hibat en 1912 avant de prendre Smara et de mettre ainsi fin au principal mouvement de résistance et permettre la pénétration européenne dans la région. En 1943, les Français ont pacifié le Sud marocain et adouci les rivalités algéro- marocaines échappant à leur contrôle; ils ont occupé le Sud marocain et la région de Tindouf et soumis les Reguibat Lgouacem. En outre, les Espagnols

[1027] Voir : http://www.anamnesis.fl.ulaval.ca/wordpress/?p=415.

ont profité de cette pacification afin d'occuper l'intérieur du territoire particulièrement Smara, le Rio de Oro et Ifni.

L'Espagne désirait unifier l'administration de ses possessions dans la région malgré leurs différents statuts juridiques : protectorat de la zone Nord et de la région de Tarfaya, concession d'Ifni et colonie du Sahara espagnol. Alors, par un décret royal du 29 août 1934, on a donné au Haut- commissaire d'Espagne, au Maroc, le titre de gouverneur général des territoires d'Ifni, de la Seguiet el- Hamra et du Rio de Oro, ces territoires constituaient l'Afrique occidentale espagnole (A.O.E.), une sorte de fédération coloniale[1028]. De 1936 à 1939, pendant la guerre d'Espagne, l'occupation du Sahara espagnol a été, approximativement, abandonnée, elle a repris en 1939, mais avec les mêmes effectifs qu'avant la guerre. C'est dire qu'avec l'éveil et la montée du nationalisme marocain, le gouvernement de Madrid s'est empressé de créer, dès 1946, une organisation autonome pour le Sahara qui devait désormais dépendre de la présidence du gouvernement. Ainsi, l'Afrique occidentale espagnole (A.O.E.) a été détachée du Maroc, elle a eu un gouvernement propre, résidant à Ifni[1029]. Par ailleurs, le protectorat espagnol du Nord du Maroc (le Rif) demeurait indépendant de cette nouvelle organisation.

Toutefois dans le même temps, la nouvelle donne internationale, avec la montée en puissance des mouvements indépendantistes, particulièrement, en Afrique, a incontestablement eu des répercussions sur la politique coloniale de Madrid vis-à-vis de ses possessions sahariennes. Dans ce contexte, il importe de révéler qu'après la seconde guerre mondiale est venue l'ère de la décolonisation. En fait, on assistait à l'émergence d'un grand nombre d'Etats de différentes tailles, et c'est alors que l'image d'un tiers- monde distinct sollicitant sa propre identité a pris sa place au sein de la Communauté internationale d'où l'entrée d'un nombre croissant de pays asiatiques et africains au sein de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).

Cela a permis, dès le 14 décembre 1960, l'adoption par l'ONU de la résolution historique 1514[1030] plus connue sous le nom de Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En effet, la déclaration 1514 s'applique sans exception à tous les territoires dépendants, autrement dit *"les territoires sous tutelle, les territoires non autonomes*

[1028] HERAUD (G.), *« Aperçu sur l'organisation des territoires espagnoles d'outre- mer* », Revue juridique et politique de l'Union française 8, n° 3 juillet, septembre 1954, p. 301.
[1029] MARCHAT (H.), « *Ifni* », Revue de Défense nationale, n° 14, janvier 1958, p. 51.
[1030] Résolution 1514 (XV) du 14/12/1960 dans résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la 15ème session du 20/09/1960, volume 1, pp. 70- 71.

et tous les autres territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance"[1031]. Cette déclaration se traduit par la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples colonisés. En outre, l'intégration à un autre Etat est conditionnelle à la prise en compte préalable de la volonté populaire. C'est ainsi que devait naître ″l'affaire de la décolonisation du Sahara″. Pour cela, après son accession à l'indépendance en avril 1956, le Maroc n'a pas hésité à prendre acte de cette résolution et à dénoncer l'occupation espagnole du Sahara et d'Ifni comme étant une entorse à son unité nationale et à son intégrité territoriale et à revendiquer le statut d'″Etat démembré″ par le colonialisme. De plus, les Sahraouis commençaient à former des unités de guérilla avec l'aide de l'Armée de Libération marocaine (A.L.M.) et c'est pourquoi, les attaques contre l'occupation espagnole se poursuivirent jusqu'en 1959.

En fait, la conception marocaine du territoire était très large, on parlait alors du ″Grand Maroc″. A cet égard, All Al Fassi[1032], le leader du parti de l'Istiqlal, a affirmé que seules certaines parties de l'ancien Empire alaouite avaient été libérées et que par conséquent, la fin du protectorat n'avait été qu'une victoire substantielle. Cet appel en faveur d'un nouveau combat contre le colonialisme et sa vision idéaliste des gloires et des conquêtes du Maroc précolonial gagnait très vite le cœur des nationalistes marocains. Vers la fin de 1957, le gouvernement marocain a adopté officiellement cette idée du "Grand Maroc" en revendiquant la Mauritanie, Ifni et le Sahara espagnol. Pour ce faire, le Maroc menait de front un dialogue avec l'Espagne et l'ONU pour aboutir à la décolonisation du Sahara occidental et à son intégration au territoire chérifien. Un an après la guerre des sables (1963) qui opposait l'Algérie et le Maroc, l'adoption en 1964 de la première résolution des 24 de l'ONU a donné à la monarchie une sorte de légitimité dans ses revendications territoriales. Ainsi, le Maroc s'est prononcé en faveur de l'autodétermination du Sahara, en revanche, Espagnols et Marocains se sont disputés chacun de leur côté la souveraineté de ce territoire. Toutefois, dans le but de mieux diriger sa vision anti-colonialiste, le Maroc devait régler les conflits frontaliers qui l'opposaient à l'Algérie et à la Mauritanie. C'est pourquoi, le roi Hassan II espérait qu'en échange de certaines concessions faites à l'Algérie et à la Mauritanie, ces derniers laisseraient le Maroc agir à sa guise au Sahara occidental. Plus précisément, c'est en 1969 que la question du Sahara prend une dimension régionale. Une entente semblait être en

[1031] Résolution 1514 (XV) du 14/12/1960 dans résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la 15ème session, volume 5, p. 71.
[1032] GAUDIO (A.), « *Allal el Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal* », Paris : Editions Alain Moreau, 1972, pp. 195-205.

train de se dessiner entre le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie pour accélérer le processus de décolonisation au Sahara et s'opposer ainsi aux ambitions espagnoles de rester sur ce territoire. Dans cette perspective, les trois pays ont formulé un référendum d'autodétermination, à Agadir, en 1974. Certes, cette volonté de libérer le Sahara était à priori bien accueillante, cependant, il reste que les trois pays étaient méfiants les uns envers les autres. D'une part, la Mauritanie craignait une extension du Maroc près de ses frontières, et par conséquent, elle a revendiqué le désir d'obtenir une part des richesses du Sahara occidental. D'autre part, l'Algérie s'inquiétait du fait de la non ratification de la convention frontalière avec le Maroc de 1972 et n'appréciait guère, d'un point de vue hégémonique, l'extension territoriale du voisin marocain et le renforcement de sa base économique.

En 1975, un arrêt du tribunal de la Haye a déterminé des liens juridiques et légaux entre le Maroc et les tribus de la région. Ainsi, dès novembre de cette même année, le Maroc envahissait le Sahara occidental : cette invasion marquait le début d'une guerre opposant le Maroc au Front Polisario. Le problème sahraoui est avant tout un problème de décolonisation raté dont la difficile résolution s'est heurté à l'échec de l'organisation d'un referendum d'autodétermination (Plan Baker) et à l'ingérence des militaires algériens dans le conflit.

Confrontée sur le terrain aux attaques de plus en plus audacieuses des troupes du Front Polisario, la situation des forces espagnoles est devenue de plus en plus critique. Le 3 mai 1975, l'Espagne a communiqué, à l'ONU, son intention de mettre fin à sa présence au Sahara occidental. Le texte a précisé que le gouvernement espagnol a décidé de transférer la souveraineté du territoire dans les plus brefs délais et selon les modalités convenables aux habitants du Sahara occidental. Madrid était sur la défensive et les autorités marocaines tentaient une opération audacieuse afin d'accroître la pression sur le gouvernement espagnol. Dès le 16 octobre 1975, le roi Hassan II a annoncé l'organisation d'une *"Marche verte"*[1033] de volontaires en vue de récupérer le territoire du Sahara. Cette intervention lancée par le roi du Maroc était massive et non violente dans le Sahara marocain, envahi par l'Espagne. En fait, elle rassemblait prés de 350 000 volontaires du 6 au 9 novembre 1975 et aboutissait à une récupération de fait du Sahara marocain. Cet événement historique est unique en son genre et une référence en matière de lutte pacifique. Ceci a abouti à la signature de l'accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le 14 novembre 1975 : l'Espagne acceptait la restitution de la région au Maroc (qui en reçoit les deux tiers) et à la Mauritanie. Il peut être

[1033] Le Monde 18 octobre 1975.

utile de rappeler, à ce propos, qu'en conformité avec l'article 33 de la charte des Nations-Unies, la clause principale de cet accord de ″Madrid″ entre les trois pays précités prévoit que ***″****la présence espagnole sur le territoire prendra fin définitivement avant le 28 avril 1976****″***[1034]. Alors, l'application de l'accord tripartite rendait nécessaire le déploiement des armées marocaine et mauritanienne au Sahara au fur et à mesure du retrait des forces espagnoles et le contrôle administratif du territoire par le Maroc au Nord et la Mauritanie au Sud. Le 26 février 1976, l'Espagne a mis fin définitivement à sa présence militaire au Sahara et ***″****se considér(a) désormais dégagée de toute responsabilité de caractère international en ce qui concerne l'administration dudit territoire****″***[1035].

Ainsi, à la fin de l'année 1975, le dossier du Sahara était définitivement clos pour le Maroc et aussi pour l'Espagne, qui a mis fin définitivement à sa présence militaire au Sahara le 26 février 1976. En revanche, pour ce qui est de l'Algérie, évincée du processus de décolonisation de ce territoire, le dossier du Sahara ne faisait que commencer. Egalement, les indépendantistes sahraouis se sont opposés à cette partition entre le Maroc et la Mauritanie, ils se lient à l'Algérie. Comment, alors, peut-on concevoir le nationalisme sahraoui et la naissance du Front Polisario? Comme beaucoup de pays africains dans la période précoloniale, le Sahara n'avait pas de nation sahraouie. De nos jours, on observe un nationalisme grandissant qui a débuté à la fin de l'époque coloniale. A vrai dire, la période suivant la manifestation anti- coloniale du 17 juin 1970, à EL-Ayoun, était une période de réflexion et de maturation du mouvement nationaliste sahraoui. Autrement dit, c'est à partir du début des années 70 que plusieurs mouvements d'essence nationaliste se sont formés au Sahara occidental. En outre, le développement de ce sentiment nationaliste est dû à plusieurs facteurs : en effet, dans les années 60 suite au désintéressement du Maroc et de la Mauritanie face au Sahara occidental, les Sahraouis anticolonialistes se sont organisés par eux- mêmes et ont cherché des soutiens extérieurs comme l'Algérie et la Libye. De même, la prise de conscience de la richesse du sous-sol saharien particulièrement représentée par les phosphates[1036], permettait aux jeunes Sahraouis dont la plupart étaient formés dans les universités marocaines de rêver à l'indépendance d'un pays économiquement viable. Encore,

[1034] Texte de l'Accord conclu entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie, le 14 novembre 1975, A.A.N, Paris, CNRS 1975, pp. 997- 998.
[1035] Lettre adressée, le 26 février 1976, au Secrétaire général de l'ONU, par le Représentant permanent de l'Espagne, Document d'actualité internationale, Documentation française, n° 18, 1976, p. 360.
[1036] ARIES (R.), « *L'anatomie économique des phosphates du Sahara ex- espagnol* », Thèse de Doctorat : Université de Strasbourg, 1976.

la sécheresse qui avait sévi quelques années auparavant avait fait l'objet d'une grande sédentarisation des populations de la région.

Dans cette perspective, il semble utile de rappeler que le premier mouvement anticolonial de résistance a été fondé par un jeune journaliste sahraoui qui avait fait ses études à l'étranger, au Moyen-Orient. Il s'appelait Mohamed Saïd Ibrahim Bassir[1037], on le nommait Bassiri. Son mouvement, Harakat Tahrir, revendiquait l'autonomie interne du territoire et la prise en compte de la personnalité sahraouie. Bassiri avait demandé le soutien du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie et avait également organisé une grande manifestation, à Laayoune, le 17 juin 1970 pour protester contre la présence et la politique espagnole du Sahara occidental, ce qui lui a valu d'être arrêté et expulsé du territoire. Par la suite, plusieurs autres mouvements ont vu le jour dont le Front Polisario, le 10 mai 1973. Ce mouvement a été crée par un groupe de militants rassemblées autour d'un jeune étudiant en droit et sciences politiques à Rabat, El-Ouali Mustapha sayed, nommé Lulei. Au départ, ce mouvement ne défendait pas spécifiquement la fondation d'un Etat indépendant pour le Sahara occidental, mais plutôt revendiquait la cessation de la domination espagnole. Par la suite, les ambitions du mouvement sont devenues de plus en plus grandes et le groupe a rapidement évolué en 1971 et 1973. Il se voyait comme l'embryon d'un nouveau mouvement de libération, les armes en main.

Le premier congrès constitutif du Front Polisario s'est tenu le 10 mai 1973. A cette occasion a été rendu public un manifeste dans lequel le Front Polisario a défini sommairement ses orientations politiques : *"après qu'il soit avéré que le colonialisme espagnol veut maintenir sa domination sur notre peuple arabe (...); après l'échec de tous les moyens pacifiques utilisés (...), le Front Polisario est né comme expression unique des masses, optant pour la violence révolutionnaire et la lutte armée comme moyen pour que le peuple arabe sahraoui, africain, puisse recouvrer sa liberté totale et déjouer les manœuvres du colonialisme espagnol.*

Partie intégrante de la révolution arabe, il soutient la lutte des peuples contre le colonialisme, le racisme et l'impérialisme (...); considère que la coopération avec la révolution populaire algérienne dans une étape transitoire constitue un élément essentiel pour déjouer les manœuvres ourdies contre le Tiers- monde.

[1037] Sur le Mouvement de Bassir, lire BABA MISKE (A.), « *Le Front Polisario, l'âme d'un peuple* », Paris : Editions Rupture, 1978, pp. 117- 130.

Nous invitons tous les peuples révolutionnaires à serrer leurs rangs pour affronter l'ennemi commun. La liberté est au bout du fusil"[1038]. C'est ainsi que le Comité exécutif du Front Polisario a souligné la nécessité de la lutte armée pour faire accéder le Sahara à l'indépendance. De fait, dix jours plus tard, le 20 mai 1973, le Front Polisario a déclenché sa première opération contre le poste militaire espagnol d'El- Khanga. Les guérilleros ont arrêtés des soldats sahraouis servant dans l'armée espagnole, leur ont exposé les buts de la ″Révolution du 20 mai″ qui a donné son nom au journal du Front et les ont renvoyé pour en témoigner.

En réalité, c'est cette première action du Front qui a, effectivement, confirmé sa naissance. Néanmoins, il lui a fallu encore deux ans avant de se faire connaître, et de manière spectaculaire, au niveau international. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de rappeler que deux ans après sa création, le Front Polisario a transmis un Mémorandum au président du Comité de décolonisation de l'ONU[1039], ″en vue de l'éclairer sur les problèmes qui se posent au Sahara occidental qui vit une phase décisive de son histoire″ et faisant ″appel à l'ONU et à toutes les institutions internationales pour qu'elles assument leurs responsabilités historiques″ afin d'aider le peuple sahraoui ″à mettre fin à l'occupation fasciste et colonialiste illégitime de l'Espagne et aux revendications expansionnistes qui planent sur (le) pays″.

Dans un premier lieu, il convient de souligner que le Front entretenait peu de relations avec l'extérieur, sauf avec les émigrés sahraouis. Puis, il prenait contact respectivement avec la Libye et l'Algérie afin de s'approvisionner en armes[1040]. Par la suite, ces deux pays ont accordé leur soutien diplomatique permettant au Front Polisario de se faire connaitre sur le plan international.

Très vite, le Front Polisario a obtenu l'appui de masses sahraouies. En 1975, il a même obtenu le ralliement de la majorité des membres composant la Djemaâ et le 27 février 1976, il a proclamé la naissance de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D)[1041]. Cette dernière était présentée comme ″un Etat libre, indépendant, souverain, régi par un système national démocratique arabe, d'orientation unioniste, progressiste et de religion islamique″.

[1038] Dans « *RASD- Front Polisario, VII*ème *anniversaire du déclenchement de la lutte de libération nationale. L'ALPS de la colonisation espagnole à l'agression marocaine* », mai 1980, p. 25.
[1039] Dans « *Le peuple sahraoui en lutte* », Document du Front Polisario, mai 1975, pp. 7 à 28.
[1040] Le colonel Kadhafi s'était prononcé, dès 1972, pour la libération du Sahara, en tant que partie de la nation arabe.
[1041] HINZ (M.), « *Le droit à l'autodétermination du Sahara occidental* », Bonn : Editions PDW, 1978, p. 110.

Egalement, le Polisario se disait non aligné et proclamait son attachement aux chartes de l'ONU, de la Ligue arabe et de l'OUA (l'Organisation de l'Unité africaine) ainsi qu'à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Par ailleurs, il se déclarait ″résolu à défendre son indépendance, son intégrité territoriale, et à prendre en main ses ressources et ses richesses naturelles″.

Alors que dans un premier temps, la lutte du Front Polisario était menée contre l'Espagne, à partir de 1975 et notamment 1976, l'ennemi devient marocain. En effet, pour les membres du Front Polisario, la présence de l'armée marocaine sur le territoire (celle-ci y a précédé les marcheurs) représentait une nouvelle occupation étrangère, alors même que l'Espagne n'y a pas encore achevé son retrait. Ses derniers soldats en sont partis en janvier 1976 et elle mettait officiellement fin à sa présence sur ce territoire en février 1976. Ceci explique pourquoi les combattants du Front Polisario allaient prendre les armes une nouvelle fois pour se défaire de cette nouvelle occupation. Dans la même période plus précisément le 24 novembre 1975, le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne ont signé, à Madrid (Espagne), les accords (tripartites) de Madrid. Ceux-ci voient l'Espagne accorder à la Mauritanie et au Maroc, l'administration conjointe du territoire du Sahara occidental. Partant du territoire quelques mois après, l'Espagne devait signifier aux Nations- unies sa démission du titre de puissance administrante du Sahara occidental, titre que les Nations- Unies n'ont pas eu à octroyer à un autre Etat.

Le mouvement a demandé le soutien des partis de l'opposition du Maroc, néanmoins cela ne donnant aucun résultat, il s'est tourné vers les Sahraouis du Sud marocain, vers d'autres partisans au sein même du territoire et vers d'autres pays arabes. C'est ainsi que suite à des réunions clandestines, on a décidé de la création d'un nouveau mouvement de libération. Dans le même temps, le Maroc vivait des temps durs suite à deux coups d'état, il n'était, donc, pas question d'avoir d'autres éléments perturbateurs. Par conséquent, il fallait calmer le jeu. Le Maroc n'apportait, donc, pas son soutien au mouvement. Par contre, le Front Polisario a eu une aide de la part de la Libye, de la Mauritanie et en particulier de l'Algérie.

S'agissant de la Libye, il est opportun de révéler que cette dernière a été le premier soutien du Polisario, elle aidait militairement le mouvement, mais, ne souhaitait pas, à l'inverse de l'Algérie, s'engager dans un conflit maghrébin. A cet égard, il peut être utile de reconnaître que le leader libyen a été toujours flatté par le rêve d'unité arabe, en revanche, il ne pouvait s'opposer à la Mauritanie avec laquelle il avait différentes affinités, de même il ne pouvait pas se permettre de se rallier l'Algérie qui s'était opposée à l'union mort- née tuniso- libyenne en

1974. Lors du Sommet de Hassi Messaoud, il a recommandé, en quelque sorte, l'union à l'Algérie avec comme point de mire la création d'un Etat sahraoui indépendant qui participerait à la mise en place de l'unité du Maghreb. Cette proposition a reçu une grande réticence par le président algérien, Houari Boumediene, qui ne s'était pas engagé dans cette voie. Ainsi le leader libyen s'est retrouvé seul à appuyer le Front Polisario.

Car, en parallèle, une coalition rassemblant le Maroc, la France et les Etats- Unis, s'employait à diriger une vaste offensive diplomatique contre Mouamar Kadhafi, celui-ci de plus en plus isolé politiquement et diplomatiquement, a changé sa politique maghrébine en se rapprochant progressivement du Maroc. Plus précisément, les rapports diplomatiques ont été, effectivement, renoués en juillet 1981 et Kadhafi s'est rendu dans le royaume chérifien en 1983. Ainsi, les deux pays sont parvenus à un accord destiné à soutenir le processus d'autodétermination au Sahara. Alors, la Libye a cédé sa place de principal allié du Polisario à l'Algérie.

Concernant la Mauritanie, il importe de rappeler qu'à l'issue du traité de paix qu'elle a signé avec le Front Polisario, le 5 août 1979 à Alger[1042], elle a opéré un virage diplomatique puisqu'elle a décidé, dès lors, d'appuyer le mouvement de libération. Néanmoins, pour le peuple sahraoui, ce soutien s'est avéré d'un modeste secours (étant donné la faiblesse de la Mauritanie tant au niveau politique qu'économique), ceci nous conduit à penser que derrière le soutien mauritanien à ce mouvement, se cachaient certainement des raisons stratégiques. La Mauritanie, très fragile sur sa base, en favorisant le développement de la R.A.S.D, se constituait du même coup, un cordon sanitaire contre le Maroc.

Force est cependant de reconnaître que ce soutien n'était pas constant, il était inconséquent et dépendant de nombreux changements politiques du régime mauritanien. En outre, ballotté entre Rabat et Alger au gré des événements et des rapports de force dans la région, ébranlée continuellement par des coups d'Etats, très vite, la Mauritanie a compris que son statut résidait dans le choix d'une ferme neutralité à l'encontre de ses voisins. Ainsi, le Colonel Ould Taya à peine arrivé au pouvoir, en 1985, a rétabli les relations au niveau diplomatique avec le Maroc et depuis, le soutien de la Mauritanie au Front Polisario s'est réduit.

Pour ce qui est de l'Algérie, et c'est le plus important, le gouvernement était au départ très méfiant face au Front Polisario jusqu'à l'été 1974 et ne lui a apporté une aide importante

[1042] Accord au sein duquel la Mauritanie ″stipulait sortir définitivement de la guerre injuste du Sahara occidental″.

qu'en 1975. En réalité, la "Marche verte" avait bouleversé toutes les données du conflit. Dans ce sens, Omar El Hadrami a expliqué : *"Pour nous (dirigeants du Front Polisario), c'était un bluff, mais une fois cette marche est devenue réelle, nous avons été pris de panique. On ne s'y attendait pas. Elle a fait éclater toutes les alliances. Nous nous sommes retrouvés en tête à tête avec l'Algérie"*[1043].

Exclue du règlement de la question saharienne par la Déclaration de principes du 14 novembre 1975 et placé devant un nouvel équilibre régional qui accordait l'avantage au Maroc, se sentant écartée et trahie par l'accord maroco- mauritanien, l'Algérie convaincue de n'avoir rien à perdre, n'hésitait, donc, pas à vouer un petit peuple à l'exode et à une aventure suicidaire, comme à courir le risque d'embraser la région, dans le but d'essayer de brouiller les cartes distribuées par le succès de la "Marche verte", et de renouveler leur distribution dans un sens plus favorable à ses intérêts. C'est ainsi que Boumediene s'est engagé, dès lors, de manière très active en faveur du Front Polisario. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer la déclaration suivante du Colonel Hoffmann, responsable du Front de Libération nationale (F.L.N) à l'équipe du Front Polisario : *"...Vous allez voir quand la diplomatie algérienne se mettra de votre côté, vous allez atteindre la lune et les étoiles..."*[1044]. Dans cette perspective, il convient d'apprendre que l'Algérie, s'estimant lésée, a décidé en mettre en œuvre tous les moyens afin d'empêcher que le dossier saharien soit clos comme l'avait souhaité le Maroc. La réaction algérienne va consister particulièrement en une aide au Polisario sur le terrain pour que ce dernier puisse mener des actions armées visant à empêcher l'installation des forces marocaines et mauritaniennes dans le territoire. En outre, l'Algérie va tout mettre en œuvre sur le plan politique et diplomatique pour expliquer sa position sur la question. S'agissant, d'abord, du niveau politique et diplomatique, Boumediene va utiliser la tension montante dans la région pour consolider la légitimité de son régime en tentant, dans un premier temps, de faire place au problème du Sahara dans la vie politique interne algérienne, et dans un second temps, en tentant de situer ce problème dans un cadre idéologique. Ainsi, il a affirmé au journal français communiste "l'Humanité", le 21 novembre, que : *"tout ce qui est fait actuellement vise à contenir la révolution algérienne"*[1045]. Le gouvernement algérien tentera d'inscrire sa position sur le conflit naissant du Sahara dans le

[1043] Interview de M. AL HADRAMI (O.) par SOUDAN (F.), « *Quant un rallié livre sa vérité* », Jeune Afrique n° 1503, 23 octobre 1989, p. 27.
[1044] Propos repris par BILALI BICHARI (N.E), lors de l'émission « *L'homme en question* » sur 2M international, 26 septembre 1989, Traduction par M. CHENGUITI.
[1045] BARBIER (M.), « *Les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara occidental* », le mois en Afrique; juillet, août, septembre 1985, p. 178.

cadre de sa politique africaine fondée sur certaines options idéologiques : anticolonialisme, socialisme, non-alignement et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes[1046].

Un climat de tension voulu par le pouvoir algérien s'installait dans la région. L'Algérie va étendre ses troupes[1047] tout au long des frontières marocaines en invoquant l'éventualité d'une deuxième guerre entre les deux pays après celle de 1963. En outre, l'Algérie va mener une compagne diplomatique afin de tenter d'expliquer sa position et afin d'imposer le Front Polisario "*en tant que représentant du* peuple *sahraoui et en tant que partie directe dans le processus de décolonisation du Sahara occidental. En parallèle, une compagne de presse a poursuivi les mêmes objectifs : une certaine émancipation du mouvement indépendantiste sahraoui et présenter le Maroc comme un Etat agresseur. Ainsi, la radio algérienne a lancé une émission sous le titre "la voix du Sahara libre*"[1048]. Le Front de Libération nationale (FLN) parti au pouvoir, va utiliser tous ses moyens de propagande dans le but de défendre la cause du Polisario au niveau interne et international.

Le Front commun maroco- mauritanien a fait craindre aux algériens, crainte que leur pays soit encerclé sur le plan idéologique, surtout que deux autres Etats du Nord-ouest africain soutenaient ce Front à savoir : la Tunisie et le Sénégal. Afin d'empêcher cet encerclement, l'Algérie a décidé de se rapprocher de la Libye dans le but de la conduire à appuyer plus nettement le Polisario. L'affaire de la décolonisation du Sahara occidental mettait le pouvoir libyen dans une position délicate. Effectivement, par respect de ses principes révolutionnaires et anti-impérialistes, elle devait certainement participer à la libération du territoire du Sahara sous colonisation espagnole. A cette fin, la Libye devait, soit soutenir le Polisario dont l'orientation idéologique était proche de la sienne, soit aider le Maroc qui était vu, par Kadhafi, comme ″une monarchie réactionnaire à la solde de l'occident″. Tout d'abord, la Libye va aider le Polisario, non pour l'appuyer à former un Etat indépendant, mais afin de lutter contre la présence espagnole. Cependant, le côté nassérien de l'idéologie de Kadhafi fondée, en particulier, sur un nationalisme arabe unitaire, a fait hésiter ce dernier : aider ouvertement la création d'un micro Etat arabe dans la région pouvait faire l'objet d'une balkanisation du monde arabe. En conséquence, quand Hassan II a prévenu l'organisation de la "Marche verte", Kadhafi a fait savoir à ce dernier son appui inconditionnel. En outre, le

[1046] FINAN (K.M), « *Sahara occidental: les enjeux d'un conflit régional* », Paris : Editions CNRS Histoire, 1997, p. 51.
[1047] BARBIER (M.), « les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara… », Op. Cit.
[1048] Ibid.

chef d'Etat libyen a déclaré, le 16 juin 1975, au cours d'une visite au Maroc, que *"les forces armées libyennes sont à la disposition du Maroc pour la libération de son Sahara"*[1049].

Dans le but de convaincre la Libye hésitante, Boumediene a rencontré Kadhafi le 28 et 29 décembre[1050]. Certes, le problème du Sahara n'était pas expressément évoqué dans le communiqué commun, mais ce dernier visait la solidarité entre les deux révolutions : **"***toute atteinte portée à une des deux révolutions sera considérée par l'autre comme une atteinte contre elle"*[1051]. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de reconnaître que de la part de l'Algérie, il s'agissait d'une tactique visant d'une part, à empêcher un encerclement géopolitique au Maghreb et d'autre part, à dissuader le Maroc d'attaquer son territoire. Incontestablement, les affinités entre les deux régimes libyen et algérien ne concernaient que certains aspects de leurs orientations idéologiques et il régnait entre les deux régimes une certaine méfiance[1052], voire une certaine concurrence[1053]. Autrement dit, le gouvernement algérien s'est mis à soutenir le Front Polisario lorsqu'il s'est rendu compte que le président Libyen, Kadhafi, pouvait exercer un contrôle étroit sur le mouvement. Il n'était, donc, pas question de laisser l'exclusivité du soutien de ce Front à la Libye. En outre, l'Algérie, afin de poursuivre sa tactique de tension, est allée jusqu'à expulser 30 000 ressortissants marocains dans des conditions cruelles voire inhumaines de son territoire. Ne voulant pas répondre par une mesure semblable, Hassan II s'est contenté d'envoyer un message de protestation à Boumediene[1054].

S'agissant, ensuite, du soutien algérien au Polisario sur le terrain, l'Algérie a voulu générer une situation de belligérance dans le territoire, en octroyant des armes au Front Polisario afin de mener des attaques armées contre les troupes marocaines et mauritaniennes. Dans un premier temps, le Polisario va procéder à des opérations de guérilla. Pour cela, il fallait premièrement former une sorte d'armée avec quelques milliers d'hommes dans le but de mettre en échec la stratégie marocaine.

En plus, le Polisario et l'Algérie, tout en profitant du climat de trouble et d'insécurité dominant sur le territoire, vont pousser les habitants du territoire à abandonner les villes pour

[1049] BARBIER (M.), « les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara… », Op. Cit., p. 179.
[1050] Ibid.
[1051] BERRAMDANE (A.), « *Sahara occidental : enjeux maghrébin* », Paris : Karthala, 1990, p. 60.
[1052] En 1974, la Tunisie et la Libye vont conclure un traité d'union qui va être considéré par l'Algérie comme une menace contre son régime.
[1053] Durant tout le conflit du Sahara, une certaine concurrence opposait les deux pays pour le contrôle du Polisario.
[1054] BARBIER (M.), « les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara… », Op. Cit., p. 179.

rejoindre les camps établis à côté de Tindouf en Algérie. A cet égard, on ne manque, évidement, pas de révéler les cibles de l'Algérie. Premièrement, cette dernière voulait, par ces manœuvres, faire pression sur le Maroc en restant en tant que partie intéressée au conflit. En outre, cette motivation algérienne remonte à la guerre des sables de 1963 qui l'opposait au Maroc. De son côté, l'Algérie se fournissait en armement soviétique, par contre le Maroc recevait le soutien des Etats-Unis. C'est lors de ce conflit frontalier que le Maroc avait tenté de récupérer, par les armes, le territoire de Tindouf qu'il revendiquait. Néanmoins, les accords de 1972, qui avaient résolu définitivement ce conflit, n'ont pas été ratifiés par le Maroc et le problème des frontières méridionales du Maroc et de l'Algérie demeurait en suspens. L'Algérie, alors en apportant son soutien au Front Polisario, cherchait à faire pression sur le Maroc pour l'amener à abandonner définitivement ses revendications sur la région de Tindouf. Deuxièmement, elle voulait que le Polisario exerce un certain contrôle sur la population du territoire, empêchant ainsi le Maroc de la convaincre de sa thèse pour l'intégrer par le biais d'une politique d'assimilation et de séduction. Finalement, ce contrôle de la population va ouvrir au Polisario la possibilité du recrutement de milliers de Sahraouis en nombre suffisants pour former une armée[1055], évitant ainsi au maximum à l'Algérie de faire intervenir son armée sur le territoire.

En effet, à Genève, le Comité international de la Croix rouge a annoncé, le 7 janvier 1976, que 40 000 Sahraouis avaient quitté leurs foyers et s'installaient pour la plupart en Algérie. Entre février et avril, le nombre de réfugiés (femmes, enfants et vieillards) s'est accru très vite, le gouvernement algérien en comptait 50000[1056]. D'ailleurs, le Maroc va refuser que ces Sahraouis soient qualifiés de ″réfugiés″ car ils ont été amenés, toujours d'après le Maroc, par la force en Algérie.

Le Polisario, ayant les moyens humains et matériels, a commencé son action armée par certains actes isolés. Ainsi, en décembre 1975, deux coopérants français ont été arrêtés et enlevés dans la région de Tarfaya par des éléments du Polisario[1057]. Les premiers combats vont opposer le Polisario aux Forces armées royales (FAR), le 10 décembre, autour de la ville de Laayoune. Pareillement, les éléments du Polisario ont empêché l'armée mauritanienne d'entrer à Dakhla. Ensuite, le Polisario a tenté, plusieurs fois, de mettre, hors fonctionnement,

[1055] BARBIER (M.), « les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara… », Op. Cit., p. 179.
[1056] Dans un rapport sur l'aide à apporter aux Sahraouis réfugiés et adressé au Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU, le gouvernement algérien avançait le chiffre de 50000 personnes, HCR, Document A/A 96/534- 9, août 1978.
[1057] BARBIER (M.), « les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara… », Op. Cit., p. 178.

l'industrie minière, en particulier, le minerai de Boucrâa. A ce propos, on ne manque pas de rappeler que Hodges a rapporté que des attaques contre la bande transporteuse de Fosbucrâa allaient perturber la production du phosphate pendant 6 ans[1058].

Force est cependant de souligner que la "stratégie" algérienne visant à faire échapper au Maroc et à la Mauritanie, le contrôle du territoire à travers l'action armée du Polisario, va échouer. En effet, vers la fin du mois de janvier, les forces marocaines et mauritaniennes contrôlaient la- quasi totalité du territoire. Ceci a conduit, effectivement, l'Algérie et le Polisario à aller plus loin dans leur "stratégie". Dans un premier temps, il fallait organiser des attaques à partir du territoire algérien et donner, ainsi, naissance à un conflit armé qui laissera la question du Sahara toujours d'actualité. Dans un second temps, donner un cadre institutionnel à l'action du Polisario par la proclamation, le 27 février 1976, de la naissance de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D). A vrai dire, la naissance de cette dernière répondait plus à la volonté algérienne de mettre en échec la récupération par le Maroc du Sahara qu'à une vraie volonté d'une nation et d'un peuple voulant former un Etat indépendant. C'est ainsi que le Maroc entrait dans une période de guerre contre le Front Polisario.

Malheureusement, jusqu'à nos jours et après plusieurs années de guerre, ce conflit régional n'a toujours pas trouvé d'issue définitive. Comme on l'a vu, le cheminement historique de la lutte sahraouie a abouti à la mise sur pied de structures politiques dont celle du Front Polisario qui a mené à l'accomplissement de changements en profondeur, dominant l'organisation tribale. Ce conflit résulte de l'affrontement de nationalismes antagoniques. Ces derniers, sont de natures assez différentes : du côté des Sahraouis, il s'agit d'un éveil de la conscience nationale assez récent et du côté du Maroc, de la transformation d'un vieux nationalisme jadis anti- colonial en une volonté étroite d'expansion territoriale.

Concernant les perspectives de solution du problème, il importe de souligner que *"deux solutions restent envisageables comportant trois issues"*[1059] : la première solution est l'application de la proposition marocaine d'autonomie dans le respect de la souveraineté marocaine. A ce propos, la véritable difficulté, aujourd'hui, demeure liée au refus catégorique

[1058] HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Paris : l'Harmattan, 1978, p. 288.
[1059] HANNOUN (A.), « *L'ambivalence des stratégies marocaines sur le problème du Sahara occidental* », Thèse de Droit public : Université de Perpignan Via Domitia, Faculté de Droit et des Sciences économiques, Faculté internationales de Droit comparé des Etats francophones, décembre 2006, p. 509.

du Polisario qui est, effectivement, une partie directe au problème selon l'ONU et par conséquent, aucune solution ne doit lui être imposée. La seconde solution réside dans l'organisation d'un référendum d'autodétermination qui comporte le choix entre deux issues : tout d'abord, l'indépendance du territoire et la construction d'un nouvel Etat dans la région. Ensuite, l'intégration pure et simple du territoire au Maroc.

L'ensemble de ces considérations nous conduit à penser que la véritable crainte, aujourd'hui, réside dans le fait que les parties au conflit n'arrivant pas à se mettre d'accord sur une solution commune, la décision choisie par l'ONU soit rejetée par l'une ou l'autre partie. Crainte parce qu'une telle attitude ne met pas à l'abri d'une reprise des armes. Néanmoins, la négociation demeure la démarche la plus réaliste pour espérer parvenir à une situation de paix dans cette partie de la région du Maghreb.

Désormais, la compréhension de ce conflit ne pourrait, cependant, pas être complète sans mentionner l'extrême richesse du sol (fer, titane, uranium, manganèse et notamment phosphate; on suppose, également, de grandes réserves pétrolières) et des eaux. En fait, les côtes du Sahara occidental sont parmi les plus poissonneuses du monde avec des espèces très recherchées (crevettes, céphalopodes, thons, sardines, crustacés… etc.). Une richesse qui suscite bien des convoitises. Pour cela, il est intéressant d'exposer ensuite, les principaux enjeux que représente le Sahara occidental.

Paragraphe 2 : Les enjeux du Sahara occidental

Il importe de souligner que le conflit du Sahara occidental présente de nombreux enjeux principalement pour les pays voisins à savoir : le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. Les plus frappants relèvent du contexte politico-économique, c'est ainsi qu'il paraît utile, avant d'examiner l'importance politico- stratégiques du Sahara occidental pour ces pays évoqués, d'aborder la question du potentiel économique du Sahara occidental. Dans cette perspective, il convient de reconnaître que ce territoire totalement désertique présente de nombreuses richesses qui, selon les dirigeants sahraouis, permettront d'offrir du travail à la population et à l'Etat sahraoui de prospérer. Autrement dit, le territoire sahraoui recouvre un potentiel économique dont la mise en valeur pourrait faire de lui un pays très prospère dans un avenir proche.

Quant aux différentes ressources du Sahara occidental, ce sont, en particulier, les richesses minières qui se trouvent sous les dunes ou qui affleurent le long des pistes du désert qui

suscitent les plus vifs appétits. En effet, cette région recèle d'importantes quantités de titane, vanadium, uranium, zinc, cuivre, gaz naturel, or et fer. A elles seules, les réserves de ce dernier minerai d'une teneur appréciable de 65%, ont fait l'objet d'évaluations indicatives estimées à 70 millions de tonnes (gisement d'Agrache dans l'Oued El Hahab). Et l'étude du géographe allemand, Brenneisen, a dressé un panel des différentes richesses de ce territoire[1060].

Pour le reste, les compagnies de prospection ont su maintenir, comme souvent en pareil cas, un secret qui ne fait qu'aiguiser les appétits et ce, pendant un temps assez long. C'est le cas pour le pétrole et le gaz dont les résultats des forages entrepris par les Espagnols et les Américains, depuis des années, sont restés longtemps entourés d'ombre. En août 1969, le ″Journal of the American of geologists, revue spécialisée, a affirmé que la découverte de pétrole, faite par ESSO au large de Tarfaya (Sud- marocain), était l'une des plus importants de cette année en Afrique. Cependant, pour importante qu'elle soit, la zone de territoire sous souveraineté marocaine ne représente qu'une petite partie de l'ensemble de ce bassin. La plupart est située au Sahara occidental[1061]. En tous cas, certains forages se sont révélés positifs, sans néanmoins qu'on puisse chiffrer précisément les réserves de gaz et de pétrole. A cet égard, M. Brenneisen a évoqué que la *″présence de quantités considérables d'hydrocarbures (pétrole, gaz), de vanadium et de manganèse″*[1062] dont la future exploitation demandera *″d'importants mouvements de populations en provenance des pays voisins, la population autochtone étant peu nombreuse″*[1063]. De même, le géographe allemand a affirmé qu'*″il est évident que le Sahara occidental dispose d'un important potentiel en hydrocarbure″*[1064]. Ainsi, tous les spécialistes parlent de ″potentiel élevé″ du Sahara occidental en pétrole. A cet égard, il importe de révéler que l'intérêt porté par les grandes compagnies pétrolières à cette région est d'une importance considérable. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, en bref, l'histoire des recherches des indices pétroliers au Sahara occidental. C'est, en effet, aux alentours de 1960 que l'Espagne a favorisé la recherche pétrolière en ouvrant aux sociétés étrangères des concessions de recherches dans sa colonie saharienne, grâce à la loi du 12 décembre 1958 sur l'investissement pétrolier[1065]. Ainsi, le

[1060] BRENNEISEN (Ch. M), « *Les ressources exploitables du Sahara occidental* », paru dans l'OUEST saharien, publié chez l'Harmattan sous la direction d'E. Martinoli, Paris, 1998, p. 25 à 39.
[1061] ASSIDON (E.), « *Sahara occidental : un enjeu pour le nord- ouest africain* », Paris : MASPERO, 1978, p. 37.
[1062] BRENNEISEN (Ch. M), « Les ressources exploitables du Sahara… », Op. Cit.
[1063] Ibid.
[1064] Ibid.
[1065] HODGES (T.), « *Sahara Occidental, les origines d'une guerre du désert* », Paris : l'Harmattan, 1987, p. 83.

territoire du Sahara a été découpé en 108 blocs de 70 sur 35 kilomètres. Un régime fiscal fixait les conditions de redevance en cas d'extraction. Le service espagnol des mines a fait un relevé géomagnétique de 160 000 kilomètres^2 du Sahara qu'achetèrent les grandes compagnies pétrolières, pour un montant de 60 millions de penny. 40 concessions de recherches ont été livrées à 11 compagnies étrangères ou mixtes. Elles ont mis en évidence la présence de pétrole[1066]. Cependant, malgré la découverte de gisements économiquement rentables, ces premières recherches se sont arrêtées pour des raisons mystérieuses. Il faut, alors, avouer qu'une sorte de chape de plomb entourait cette question.

En 1966, a été entrepris pour la première fois l'exploration off-shore. Elle a prouvé la présence de pétrole de mauvaise qualité en 1971 au Sud du territoire. Les recherches se sont poursuivies avec l'entrée des sociétés I.N.I. et Union Carbide Petroleum.

Après le retrait de l'Espagne en 1976, les explorations continuaient en mer et à terre sur un 1/10e du Sahara occidental. En 1977, British Petroleum et Phillips Oil Compagny signaient avec le B.P.R.M. un contrat d'exploration couvrant 35 000 kilomètres^2 entre El Aiun et Boujdour. Mais, ce contrat n'a pas eu d'application à cause de la guerre. Précisément le 2 décembre 1977, la découverte d'un gisement dans la province de Smara[1067] a été révélée par la Vie économique. En outre, la Mauritanie a attribué, au Cap blanc, à la frontière sud du Sahara occidental, une concession de recherche de 24 000 kilomètres^2 off- shore à Getty Oil, A.G.I.P. et Phillips.

En 1981, une carte des permis marins d'hydrocarbures était publiée qui faisait mention de 10 permis off-shore. S'appuyant et commençant au cap Juby, les zones des permis, à peu près rectangulaires, s'éloignent régulièrement de la côte du Sahara occidental pour s'achever en face de Dakhla à 60 kilomètres au large. L'ensemble des zones, qui sont toutes jointives, par un côté, dessine une lanière de 260 kilomètres de long sur 60 kilomètres de large couvrant ainsi une surface de plus de 15 000 kilomètres^2[1068]. Cependant, la poursuite des recherches a été bloquée, par la situation, durant près de 20 ans. D'ailleurs, le Sahara occidental n'était pas négligé par les stratèges en économie pétrolière. C'est ainsi que l'U.S. geological survey, a

[1066] HODGES (T.), « *Sahara Occidental, les origines d'une guerre du désert* », Paris : l'Harmattan, 1987, p. 83.
[1067] ASSIDON (E.), « Sahara occidental : un enjeu pour le nord- ouest… », Op. Cit.
[1068] MOULAY (A.), « *Les Nouvelles règles du droit international de la mer et leur application au Maroc* », Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1981, p. 97.

jugé, en 2000, que les ressources en gaz et en pétrole étaient consistantes et probablement hautement fructueuses et rentables[1069].

Par ailleurs, le Maroc croyait possible d'accorder de nouvelles concessions de recherche pétrolière off- shore sur l'ensemble du territoire du Sahara occidental. En effet, un contrat de reconnaissance, entre l'O.N.A.R.E.P. et la société U.S. Kerr McGee, a été signé le 4 octobre 2001 portant sur une zone de 110 400 kilomètres au Nord de Boujdour. La concession des côtes sud du Sahara reviendra à TotalFinaElf (agences, dont S.P.S.) qui signera le contrat de reconnaissance, le 28 décembre 2001, portant sur 115 000 kilomètres^2.

En outre, il ne faut pas oublier que l'Espagne est proche du Maroc et du Sahara occidental. Aussi la zone maritime séparant ces 3 pays voit les recherches pétrolières se définir. Ainsi, le gouvernement espagnol a accepté, le 21 décembre 2001, la signature d'une licence octroyée à la société pétrolière espagnole R.E.P.S.O.L. qui prévoit la prospection, entre les îles canaries et la côte marocaine de Tarfaya[1070], à l'Est de l'île de Fuerteventura, sur un secteur de 600 kilomètres^2[1071].

Egalement, le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (la R.A.S.D.) a prévenu, le 27 mai 2002, la signature d'un contrat technique de coopération avec la société britanico-australienne Fusion Oil afin d'évaluer le potentiel pétrolier off-shore du Sahara occidental. Cependant, la licence d'exploration sera conclue une fois le Sahara devenu membre de l'O.N.U. Elle porte sur 210 000 kilomètres^2 entre les îles canaries, le Sud du Maroc et la Mauritanie. A cet égard, il convient de reconnaître que Fusion Oil est pionnière dans l'exploration off-shore profonde; elle a découvert un gisement d'or noir en Mauritanie[1072]. De même, le 2 juin 2002, a débuté **"***un programme de recherches sismiques sur les côtes du Sahara occidental conformément à l'accord signé le 31 mai avec le gouvernement marocain, Kerr McGee et TotalFinaElf* **"**[1073]. Pareillement, la société FUGRO a entrepris des recherches pour T.G.S. jusqu'en septembre 2002. En outre, il importe de noter, à propos de la société Kerr- McGee, que le fils de M. James Baker, l'envoyé personnel du secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies pour le Sahara occidental et auteur d'un plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dit plan Baker II,

[1069] Voir : http://www.usgs.gov.
[1070] Afrol news du 25 mai 2002.
[1071] M.A.P., 21 juillet 2002.
[1072] Afrol news du 27 mai 2003.
[1073] Afrol news du 7 juin 2003.

siègerait au Conseil d'Administration de Kerr- McGee[1074]. En plus, le 23 juin 2003, au cours de son C.A., auquel a contribué le B.P.R.M., l'O.N.A.R.E.P., a traité la question du point de vue de la campagne de reconnaissance dans " *les provinces du sud* "[1075]. Egalement, le 11 juillet 2003, TotalFinaElf a décidé de geler son activité au large du Sahara Occidental. Encore, en avril 2004, la société danoise MAERSKOil et l'O.N.H.Y.M. ont signé "*un accord portant sur 8 permis d'exploitation pétrolier au large de Tarfaya pour une durée de 8 ans*"[1076]. La concession porte sur 15000 kilomètres et inclus le bassin sédimentaire de Tarfaya El Aiun[1077]. Dans la même année, en juin, les sociétés Kerr McGee et FUGROO ont poursuivi, dans la région de Boujdour, une reconnaissance sismique pétrolière offshore couvrant 110 400 kilomètres^2. A cet égard, les travaux étaient prévus jusqu'en octobre 2004[1078]. De même, les sociétés PREMIER Oil et STERLING Energy qui a racheté FUSION Oil, en décembre 2003, ont confirmé, auprès du gouvernement de la R.A.S.D., leurs engagements d'exploration offshore[1079].

Quelque soit les richesses pétrolières stockées dans le sous-sol du Sahara occidental, celles-ci, comme certains le considèrent, "*constituent le patrimoine du peuple sahraoui et toute activité concernant ces biens constitue une violation du droit concernant la décolonisation*"[1080].

S'agissant, d'abord, du Maroc, les lois internationales ne lui reconnaissent aucun droit sur le Sahara occidental, territoire non autonome dont les richesses ne peuvent être accaparées par un pays tiers. Ensuite, pour le Sahara occidental, le respect de son domaine offshore, par la Communauté internationale, est un devoir dont l'application fait défaut au Front Polisario. Il aurait une haute portée symbolique. A cet égard, certains ont souligné que "*toute exploitation des richesses naturelles donne un aval politique à la situation d'occupation que connaît le Sahara Occidental, et renforce la puissance occupante, à savoir le Maroc, dans son refus de toute solution négociée et respectueuse du droit*"[1081]. Enfin, pour le Maghreb dont certains pays exploitent des hydrocarbures, le pétrole pourrait être un instrument extraordinaire de rapprochement et d'union.

[1074] Voir : http://www.geopolitique.com du 21 octobre 2003.
[1075] La Gazette du Maroc, n° 321, 23 juin 2003.
[1076] M.A.P., 19/4/2004.
[1077] Voir : http://www.maerskoil.dk.
[1078] Voir : http://www.ihsenergy.com.
[1079] Voir : http://www.aujourdhui.ma.
[1080] SIDATI (M.), « *Actes du Colloque des Juristes sur le Sahara occidental* », Paris : l'Harmattan, 2001, p. 160.
[1081] Ibid.

Force est cependant de constater, récemment dans la perspective probable d'un règlement du conflit, l'intérêt que ranime le pétrole du Sahara occidental : cite-t-on, comme titre d'exemple, la compagnie australienne Roc Oil qui a signé un contrat avec le Maroc afin de procéder à une *"étude de faisabilité de l'exploitation des énormes gisements off- shore. Un accord ultérieur est envisagé pour l'exploitation de ces sites (...) situés dans la plate- forme continentale qui va d'Ifni à Dakhla"*[1082]. A ne pas oublier aussi la "joint- venture" qui avait déjà été mise sur pied, en 1996, entre Shell et Evikhom (compagnie pétrolière russe) *"afin de mettre en valeur des gisements au Sahara occidental"*[1083].

Dans le même contexte, certains confirment que les compagnies pétrolières attendent que *"les problèmes politiques de la région soient résolus pour pouvoir exploiter"*[1084] le grand potentiel du territoire. A cet égard, Thomas de Saint Maurice a conclu que *"les compagnies pétrolières considèrent le règlement du conflit au Sahara comme une des priorités dans leur travail de lobbying serait bien sûr surestimer l'importance stratégique de ce territoire...Avec le retour de la paix et de la stabilité, le pétrole du territoire sera exploité et procurera des richesses à celui qui le possédera"*[1085].

Désormais, il convient de reconnaître que la valeur énergétique et industrielle de tous ces minerais est, certes, non négligeable, en revanche, c'est le phosphate qui constitue la richesse primordiale du Sahara occidental. En effet, c'est en 1945 que les mines de phosphates de ce territoire ont été découvertes par le géologue espagnol, Don Manuel Alia, et exploitées à partir de 1972, ces mines sont situées à Bu- Craa à 100 kilomètres au Sud- Est d'El Aiun. Les réserves sont évaluées à 3 milliards de tonnes. La concentration en carbonate de phosphore est de 69%, ce qui met ces phosphates au 2ème rang mondial derrière le Maroc (75%)[1086].

La mine de Phosboucraâ constitue, effectivement, une des plus grandes réserves au monde avec de faibles coûts d'extraction. Dans cette optique, M. Boualem Malek, a souligné que *"les réserves sahraouies, réparties en cinq zones, s'étendent sur plus de 250 km^2 dans la Séguiet El hamra. Le principal centre d'extraction est celui de boucraâ qui renfermerait, à lui seul, un milliard de tonnes de phosphate sur le milliard 700 millions de tonnes des réserves du*

[1082] A.R.S.O., 22 mars 1998.
[1083] The Guardian, Londres, 28 mars 1996.
[1084] SERFATY (A.), Référendum sur fond d'or, Maroc Hebdo international, 27 février à 24 mars 1998.
[1085] SAINT MAURICE (T. de), « *Sahara occidental 1991- 1999, l'enjeu du référendum d'autodétermination* », Paris : l'Harmattan, 2000, p. 65.
[1086] RICHE (Ph.), Association des Amis de la R.A.S.D (République arabe sahraouie démocratique), Paris, 15 septembre 2004.

Sahara occidental. Cet "or blanc" est de surcroît d'une grande richesse puisque sa teneur serait deux fois supérieures à celle, déjà importante, des phosphates marocains.

La capacité potentielle de Boucraâ a été évaluée à 10 millions de tonnes d'une extraction aisée, puisque, pour l'essentiel, exploitée à" ciel ouvert" et acheminée par un transporteur à bandes d'une certaine de kilomètres vers les installations portuaires de la capitale, El Ayoun"[1087]. Alors, pour reprendre les termes de la juriste, Afifa Karmous, *"c'est là un des gisements les plus importants du monde"*[1088]. Cet avis est également partagé par Paul Dessens qui a affirmé que *"le gisement de Bou Crâa, l'un des plus grands du monde, est une réserve de près de 2 milliards de tonnes, soit, au prix actuel des Phosphates (63 dollars la tonne), une valeur de 7 billions de pesetas, le double du PNB de l'Espagne en 1973. L'exploitation se fait à ciel ouvert. La roche phosphatique (...) est d'une richesse exceptionnelle : 70 à 80 %"*[1089].

Une autre richesse importante du Sahara occidental concerne ses ressources halieutiques. En fait, ce territoire possède les eaux parmi les plus poissonneuses du monde avec de nombreuses espèces très recherchées : crevettes, céphalopodes, thons, sardines, crustacés…etc. Par conséquent, cette richesse halieutique a suscité la convoitise des armateurs européens, particulièrement, espagnols qui ont cherché à acquérir des droits de pêche dans les eaux des pays tiers pour compenser la diminution des ressources halieutiques dans l'Union européenne. En outre, des accords de pêche ont été signés par l'Union européenne avec de nombreux pays. A cet égard, il convient de reconnaître que l'accord UE- Maroc était le plus important avec, comme il a été évalué, des compensations financières d'un montant de 500 millions d'euros. Dans cette perspective, M. Mohamed Sidati, ministre de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D) et délégué auprès de l'Union européenne (UE), a souligné que *"l*e *Sahara occidental a des ressources naturelles importantes, certaines exploitées, d'autres potentielles : ...Ses côtes, qui font 1200 km de long, sont parmi les plus riches du monde en ce qui concerne les ressources halieutiques. Non pas depuis la nuit des temps, mais depuis que la vie humaine est installée sur cette frange du Sahara qui borde l'Atlantique, la pêche,*

[1087] MALEK (B.), « *La question du Sahara occidental et le droit international* », Thèse : Université de Nancy II, 2 juillet 1981, pp. 205- 206.
[1088] KARMOUS (A.), « *Les ressources naturelles d'un territoire non autonome : le Sahara Occidental* », Colloque des juristes sur le Sahara occidental, Paris, 28 avril 2001.
[1089] DESSENS (P.), « *Le litige du Sahara occidental* », "Maghreb Machrek", n° 71, janvier/février/mars/1976, p.30.

artisanale à l'origine, a fait partie des activités de l'homme au cours des siècles passés. Cela explique aussi que ce pays ait été l'objet de toutes les convoitises, et continue à l'être"[1090].

Force est, alors, de reconnaître qu'en sus des ressources minières, le Sahara occidental dispose d'importantes ressources halieutiques. Ainsi, Maurice Barbier n'a pas hésité à le proclamer : *"(...) au large du Sahara Occidental, la mer offre une des zones de pêche les plus riches du monde"*[1091]. Ceci expliquerait, sûrement, les convoitises de la part non seulement du Maroc, mais aussi de la part d'autres Etats. A cet égard, il peut être utile de jeter un bref coup d'œil sur l'histoire en démontrant qu'à partir du 16ème siècle, les pécheurs espagnols des Canaries fréquentent la côte sahraouie sur laquelle s'établissent, à la fin du siècle dernier, les premières sociétés de pêche. C'est cette activité qui a servi de point d'ancrage à la domination coloniale espagnole au Sahara[1092].

Dans le même contexte, il faut savoir, selon une source, que pour l'année 2000, la valeur de la production du port de Laayoune a représenté 29,5% de la production nationale du Royaume marocain. Pour l'année 2001, le taux était de 40%, et de 22% pour la valeur du poisson à l'échelle du Maroc[1093]. Ainsi, la façade atlantique figure parmi l'une des plus poissonneuses du monde et 90% de la pêche hauturière du Maroc y est réalisée. Cette richesse a conduit le Maroc à construire une zone industrielle portuaire à Dakhla. Cette dernière est destinée à être le premier port d'Afrique. En fait, le nouveau port de Dakhla a été inauguré le 19 août 2001[1094], son activité est la pêche hauturière soutenue par le développement d'unités de valorisation.

Cependant, les ressources halieutiques du Sahara occidental, selon certains, s'amenuisent rapidement du fait de l'importance des prises non seulement par les pêcheurs marocains, mais aussi par les pêcheurs européens. Pour bien illustrer cette approche, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, quelques témoignages : *"…Alors qu'en 1991 les prises de céphalopodes n'étaient que de 1100 tonnes, elles sont passées à 88 000 tonnes en 1999. Il en résulte une baisse alarmante du stock de céphalopodes qui est passé de 100 000 tonnes en 2000 à 8000 tonnes en juin 2004. Cette surpêche provient non seulement du Maroc lui-même mais également des pays européens grâce aux premiers accords de pêche signés entre l'Union*

[1090] SIDATI (M.), « *Actes du Colloque des juristes sur le Sahara occidental* », Paris : l'Harmattan, 2001, p. 161.
[1091] BARBIER (M.), « *Le conflit du Sahara occidental* », France : Editions l'Harmattan, 1982, p. 141.
[1092] GAUDIO (A.), « *Le dossier du Sahara occidental* », Paris : Nouvelles éditions latines, 1978, pp. 336 et s.
[1093] Le Reporter, 15 mai 2002.
[1094] Le Matin du Sahara, 22 août 2001.

européenne et le Maroc dans les années 90. Accords en vertu desquels le Maroc, qui n'a aucune souveraineté sur le Sahara occidental d'après l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1975, permet aux pays européens de venir pêcher le long des côtes sahraouies. En effet, sur les 1200 bateaux européens qui pêchent dans les eaux de l'Atlantique le long de l'Afrique, plus de la moitié concentrent leur activité le long des côtes du Sahara occidental. Aujourd'hui, alors même que ces accords de pêche sont expirés, de nouveaux accords ont été signés en juillet dernier. Ce qui signifie que les sociétés européennes de pêche ainsi que le Maroc vont continuer d'exploiter les ressources *halieutiques sahraouies en dépit de la souveraineté des sahraouis sur ces ressources"*[1095]. Tous ces éléments rendent, selon certains, les interrogations sur la question de la sauvegarde des ressources naturelles tout à fait légitimes. Est-t-il, donc, opportun, à ce propos, d'exposer certains chiffres de la diminution des céphalopodes (aussi appelés poulpes), présents effectivement que dans les eaux maritimes du Sahara occidental : par exemple pour l'année 2003, les prises de poulpes ont baissé en volume de 50%[1096]. De même, *"les rendements de chalutage, effectués par un navire de recherches de l'I.N.R.H. (l'Institut national de Recherches halieutiques), fin septembre 2003, et qui constituent un indice d'abondance, ont chuté de près de 50% pour le poulpe, de 78% pour le calamar, et de 69% pour la seiche"*[1097]. La chute moyenne de rendement de chalutage est, donc, de 66%. Quant à l'industrie de congélation, elle *"a enregistré un recul de 53%, passant de 67.000 tonnes en 2002 à 31.400 en 2003. Cette baisse est due à l'effondrement du stock de poulpe"*[1098]. Donc, il n'est probablement en rien excessif d'affirmer, comme la plupart, que *"le Sahara n'est pas désert"*[1099]. C'est pour cela, il *"est un territoire convoité"*[1100]. Autrement dit, les convoitises de ce territoire par différents Etats s'expliquent, en partie, par ses ressources économiques. Ces derniers, notamment les phosphates, attirent et préoccupent plus d'un Etat et d'une société étrangère. Ceci nous conduit, effectivement, à prendre conscience des enjeux économiques du Sahara occidental, en particulier, pour les Etats voisins à savoir : le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie.

[1095] DAVANTURE (S.), « *Les limites de l'application du droit sur les ressources naturelles: le cas des territoires palestiniens et du Sahara occidental* », Memoire Online 2007 (voir : webmaster@memoireonline.com), Université du Québec à Montréal).
[1096] La Gazette du Maroc, n° 353, 02/02/2004.
[1097] Le Matin, 11/02/2004.
[1098] L'Economiste, 12/03/2004.
[1099] MOHSEN- FINAN (Kh.), « *Sahara occidental, les enjeux d'un conflit régional* », Paris : CNRS Histoire, 1997, p. 16.
[1100] Ibid, p. 15.

Dans cette logique, certains ont avancé quelques hypothèses qui peuvent nous permettre d'éclaircir les intérêts aussi divergents que contradictoires, les uns des autres, de ces différents acteurs, particulièrement, l'Algérie et le Maroc (car c'est bien là, le fond de l'affaire). Ainsi, il est permis de se demander si le Maroc, en évoquant ″l'unité historique″ ne pense pas surtout à ″l'unité phosphatière″ et si le refus mauritanien d'un Etat sahraoui indépendant n'était pas décidé, en partie, par l'appétit des richesses sahariennes.

Sans aucun doute, l'importance des richesses détenues par le Sahara a intéressé le Maroc. Celui- ci, en effet, à la fin des années 60, début des années 70, était dans une situation économique et financière assez délicate. Or, l'apport des ressources sahariennes pouvait inverser cette situation. Ali Yata n'hésitait pas à le proclamer : *″le Sahara est une question de vie ou de mort pour l'avenir de notre patrie. Ses terres immenses, qui s'étendent sur plus de 300 000 kilomètres occupent une situation privilégiée. En plus, son sous- sol recèle des trésors de ressources minières abondantes en Phosphates, fer et pétrole…″*[1101].

Si, le Maroc, dépourvu de pétrole, mais, premier exportateur mondial de phosphates, récupérait le Sahara occidental, sa puissance serait largement renforcée. A cet égard, on ne manque évidemment pas d'évoquer le témoignage suivant : *″…L'épuisement de certains gisements américains et la forte consommation d'engrais des Etats unies et des pays socialistes ne font que renforcer le poids de la production africaine dans laquelle le Maroc, en s'appropriant les réserves sahraouies, se taillerait la part du lion. De ce fait, sa puissance économique serait fortement accrue″*[1102]. Dans ce contexte, les experts ont estimé qu'en obtenant les mines de Bou- Crâa, le Maroc disposait d'un minerai de qualité deux fois supérieur au sien. D'autre part, du fait des quantités disponibles au Sahara, le royaume pouvait espérer concurrencer largement les Etats-Unis, alors, premier producteur de phosphates et confirmait sa place de premier exportateur mondial. Cet avis est également partagé par Abdelkhaleq Berramdane qui a souligné que *″les richesses phosphatières du Sahara Occidental ajoutées à celles du Maroc feraient de ce dernier le premier producteur et exportateur mondial de ce minerai. La perspective d'un contrôle du marché mondial des phosphates dont les cours avaient quintuplé entre 1973 et 1975 était attrayante…″*[1103].

[1101] YATA (A.), « *Le Sahara occidental marocain à travers les textes* », Tome 1 « *De la revendication à la concrétisation* », 1973- 1975, Casablanca : Editions El Bayane, 1982, p. 147 (extrait du discours prononcé au meeting de PPS, 20 décembre, 1974 à Casablanca).
[1102] BALTA (P.), « *Le Sahara occidental suscite les convoitises de ses voisins* », le Monde diplomatique, août 1975.
[1103] BERRAMDANE (A.), « *Le Sahara occidental, enjeu maghrébin* », Paris : Editions Khartala, 1992, p. 106.

Egalement, le Maroc est intéressé par la perspective d'exploiter de l'uranium et du pétrole sans oublier, les nappes phréatiques décelées dans la zone désertique, véritable trésor dans cette partie du monde, qui ont permis d'envisager l'extension de l'agriculture ″prospère″ du royaume, grâce à des techniques d'irrigation.

Par ailleurs, si, la Mauritanie voyait une partie du Sahara lui revenir, ses capacités économiques en seraient d'autant renforcées. A ce propos, il est utile de rappeler que ***″****la convention secrète d'octobre 1974 sur le partage du Sahara occidental répondait au calcul de la Mauritanie et lui ouvrait des perspectives intéressantes. En effet, le sous- sol du Rio d'Oro, s'il ne recèle pas de phosphates, recouvre néanmoins d'autres minerais tels le zinc et surtout le fer. D'autre part, les eaux territoriales du Rio de Oro sont propices à la pêche****″*[1104]. Cependant, un Sahara indépendant et non aligné aurait tendance à se tourner vers l'Algérie afin de reconstruire et développer son économie.

L'ensemble de ces considérations permet de s'interroger pour savoir si le soutien de l'Algérie à la lutte sahraouie est dicté ou pas par des perspectives économiques. A cet égard, il peut être utile d'évoquer quelques opinions contrastées de certains penseurs. Pour M. Ali Yata par exemple, il s'agit du ***″****désir des dirigeants algériens de s'assurer un certain leaderschip dans la région****″*[1105]. Dans ce contexte, M[me] Catherine Lalumière, vice- présidente du Parlement européen, a soutenu que ***″****l'Algérie a toutes les raisons de considérer que la persistance de ce conflit lui donne en mains un moyen de pression sur son voisin marocain, tout en lui conservant le rôle de défenseur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Récemment, à la suite d'une visite dans le camp de Tindouf, le Président Bouteflika a réaffirmé que «la lutte du peuple sahraoui mène à la victoire» et que «l'Algérie ne saurait admettre le fait accompli quelles qu'en soient la forme et l'origine»****″*[1106]. En revanche, d'après M. Attilio Gaudio, historien italien, spécialiste du Maghreb et directeur du Centre international de Recherches sahariennes et sahéliennes, ceux qui reprochent à l'Algérie d'appuyer le Front Polisario, car elle convoite un couloir vers l'Atlantique afin d'évacuer son minerai de fer de Gara Djebilet, ne s'appuient pas sur une déclaration fondée, car l'Algérie n'a pas besoin d'une ″fenêtre″ sur l'océan atlantique afin d'évacuer son minerai de fer de Gara Djebilet, puisque une voie ferrée aboutissant à Mostaganem a été déjà établie depuis

[1104] Maghreb Machrek, n° 71, 1976, p. 37.
[1105] YATA (A.) interviewé par GAUDIO (A.), « Le dossier du Sahara… », Op. Cit., p. 404.
[1106] Rapport de LALUMIERE (Ch.), Délégation ad hoc Sahara occidental, Parlement européen (PE 313. 354), p. 17.

plusieurs années[1107]. En outre, l'auteur a affirmé qu'il est évident que l'Algérie n'a aucune revendication quelconque sur le Sahara occidental. De même, il a reconnu le soutien du gouvernement algérien, outre au Front Polisario, à tous les Mouvements de Libération nationale reconnus comme tels par les Organisations internationales.

Cependant, certains penseurs ne partagent pas l'idée selon laquelle l'engagement algérien dans l'affaire du Sahara occidental n'est pas déterminé par des considérations économiques. Comme le souligne M. Abderrahim Bouabid, leader de l'Union socialiste des Forces populaires (U.S.F.P.), *"…en brandissant le principe de l'autodétermination, les Algériens espèrent que le petit Etat ainsi crée, se trouvera un jour ou l'autre sous leur dépendance. Cela permettrait à l'Algérie d'exploiter son minerai de fer dans de meilleures conditions, tout en contrôlant les gisements de Phosphate de Bou Crâa"*[1108]. A ceci, certains ajoutent qu'au-delà de l'évacuation de fer de Gara- Djebilet, c'est toute la région de Tindouf qui aurait pu être désenclavée par une ouverture sur l'océan atlantique. En réalité, le problème qui préoccupe les Algériens, en dehors du développement de cette région, reste *" l'approvisionnement des populations, qui ne pouvaient se procurer même les denrées de première nécessité, que de façon intermittente et en quantités insuffisantes : leur prix excédait parfois de 2 à 300 % le prix d'origine, du fait de la longueur et de la difficulté des transports…"*[1109]. De même, l'Algérie, peut espérer, en plus de ces facilités de transit, obtenir de son protégé, une participation dans les ressources abondantes du territoire saharien. Celles-ci varient, effectivement, des nappes d'eau souterraines aux richesses halieutiques des côtes en passant par les phosphates, le fer, le cuivre, l'uranium et éventuellement le pétrole[1110]. Ceci nous amène à penser à ne pas exclure l'Algérie de ce que son président qualifie de *"Ruhr du Maghreb"*[1111].

Sur un autre angle, il ne faut pas oublier qu'autour de la question du Sahara occidental, d'autres enjeux, outre économiques, entrent en jeu. Il s'agit de l'importance politico-stratégique de ce territoire.

[1107] GAUDIO (A.), « Le dossier du Sahara… », Op. Cit., pp. 214- 215.
[1108] Interview de M. BOUABID (A.), le Monde du 19- 20 octobre 1975.
[1109] BLIN (L.), « *L'Algérie et la route transsaharienne* », Maghreb- Machrek, n° 82, octobre/novembre/décembre 1978, p. 45.
[1110] Maghreb- Machrek, n° 83, janvier/février/mars, 1979, pp. 76- 77.
[1111] BALTA (P.), RULLEAU (C.) et DUTEIL (M.), « *L'Algérie des Algériens- Vingt ans après* », Paris *:* les Editions ouvrières, 1981, p. 229.

Il est substantiel de savoir que le Sahara occidental possède l'une des façades atlantiques les plus étirées, ce qui lui donne une importance stratégique incontestable. Pour bien illustrer cette idée, il semble utile de faire, à ce propos, une petite description. En fait, le Sahara occidental situé sur la façade atlantique de l'Afrique du Nord- ouest dont le littoral s'étend sur 1. 062 km, recouvre une superficie d'environ 266. 000km[21112]. En fait, *"limité au Nord et au Nord- ouest par le Maroc et l'Algérie et par la Mauritanie au Sud et à l'Est-ce territoire totalise 2. 045 km de frontières terrestres. La frontière qui le sépare de la Mauritanie s'étire sur 1. 570 km tandis que celle qui le sépare du Maroc et de l'Algérie compte 475 km.*

Ce territoire qui se compose de deux régions, la Seguiet el Hamra et le Rio d'Oro, fait partie intégrante du grand désert saharien qui s'étend de l'Océan atlantique au Soudan et des contreforts de l'Atlas au fleuve Sénégal.

La zone côtière, extrêmement plate et stérile et parsemée de dunes est délimitée sur presque toute sa longueur par des falaises abruptes interrompues en quelques endroits par des plages de sable.

Ces falaises ainsi que la faible profondeur des eaux côtières associées à l'existence de nombreux bancs de sable et aux violentes tempêtent, dues à l'action combinée des courants froids des îles Canaries et des vents alizés dominants, rendent cette côte extrêmement dangereuse à la navigation. L'absence d'infrastructures côtières appropriées a jusqu'à maintenant empêché ce territoire d'exploiter de façon appréciable les abondantes ressources halieutiques que recèle son vaste plateau continental…"[1113].

Ainsi donc, on est conduit à partager avec certains observateurs l'idée selon laquelle le Sahara occidental n'est pas juste une description d'une partie du désert du Sahara, comme l'on pourrait dire ″le Nord-est du Sahara en Egypte″. C'est un pays de la taille du Colorado qui se situe au Nord de la Mauritanie, au Sud du Maroc et à l'Ouest de l'Algérie. Et comme il a été décrit : *"Comptant une superficie d'environ 284. 000 kilomètres carrés, le Sahara occidental est limité au sud et au sud- est par la Mauritanie, au nord par le Maroc, au nord- est par l'Algérie et à l'ouest par l'Océan atlantique…Par ailleurs, il est- avec la Mauritanie- la clé*

[1112] Voir « *Le Sahara occidental : aspects historiques et géographiques* », Support diffusé par l'Association "Les Amis de la R.A.S.D."

[1113] MICHAEL GEORGES MARIO ARRIGONI « *La dimension militaire du conflit au Sahara occidental (enjeux et stratégies)* », Thèse : Droit et Science politique : Reims : 1996, pp. 12- 13.

de l'Afrique occidentale, ce qui fait de lui un instrument de pénétration économico- culturelle et donc politique en Afrique et dans le Monde arabe.

D'autre part, c'est le contrôle politico-stratégique du Sahara qui conditionne l'exploitation de ses ressources économiques. D'où la lutte diplomatique entre Etats alliés au Front Polisario et Etats favorables au rattachement du Sahara au Royaume chérifien"[1114]. Ces raisonnements nous conduisent à reconnaître, pour reprendre, à titre d'exemple, les termes de M. Mohamed Abdelaziz, président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), que *"le Sahara occidental…occupe une position géographique importante"*[1115].

Quant aux enjeux d'ordre politique, il est vrai qu'ils sont multiples et varient, comme certains le pensent, selon le contexte géopolitique du moment.

Tout d'abord, en ce qui concerne le Maroc, certains auteurs pensent que parmi les raisons qui expliquent son engagement dans la guerre contre le Font Polisario, il y a le grand souci du roi chérifien de trouver une issue à la crise politique interne qui le touchait. Pour bien illustrer cette approche, il est opportun de citer quelques exemples, M. Abdallah Baroudi a écrit : *"…Le régime marocain gravement ébranlé par les deux coups d'Etat manqués de juillet 1971 et d'août 1972, l'a montée [c'est-à-dire l'affaire saharienne] sciemment en épingle pour en faire une véritable conjuration visant des objectifs multiples, à seule fin de se tirer d'une situation politique extrêmement dangereuse"*[1116]. Cet avis est partagé également par d'autres auteurs comme Martine de Froberville, Laurent Pointier, Michel Jobert, Abdelkhaleq Berramdane, Khadija Mohsen- Finan…etc.

A vrai dire, durant les années 1971, 1972 et 1973, trois complots qui ont failli réussir, ont visé à attenter à la vie du roi, ils ont, effectivement, ébranlé le paysage national et bouleversé, fortement, la donne politique tant intérieure qu'extérieure. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas d'évoquer deux volets : le volet social et le volet militaire.

S'agissant du premier, c'est- à- dire, le volet social, il convient de rappeler que de graves crises économiques et sociales ont éclaté durant ces années, ce qui a ébranlé singulièrement le régime marocain. En effet, les contestations appuyées par l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) étaient conduites simultanément par les salariés, luttant contre

[1114] MALEK (B.), « La question du Sahara occidental et le droit… », Op. Cit., p. 214.
[1115] Le Matin, « *Nous ne voulons pas d'une opération sale* », Alger, 09/01/1996.
[1116] BAROUDI (A.), « *Les temps modernes* », 34ème année, mai 1979, n° 394, p. 1805.

l'augmentation régulière et générale des prix et par les étudiants, notamment ceux adhérant à l'Union nationale des Etudiants marocains (UNEM), sollicitant une démocratisation du pays et contestant toute utilisation systématique de la répression contre les manifestations.

Concernant le second volet, c'est- à- dire, le volet militaire, il importe de reconnaître qu'une partie de l'armée qui était consciente de son pouvoir, a fait vaciller un ensemble d'institutions et de valeurs présentant pour les Marocains un cadre stable de pensée ainsi que d'action. A cet égard, les deux attentats, celui de Skhirat du 10 juillet 1971 et celui du 16 août 1972, ont marqué, malgré leur échec, un tournant incontestable pour le roi. Pour ainsi dire, la vulnérabilité de ce dernier est mise en évidence.

Face à ce climat difficile, le roi a trouvé dans l'affaire du Sahara une opportunité de refaire l'union sacrée autour de la Monarchie. Dans ce contexte, Jean- Claude Santucci a souligné que *"la monarchie va rechercher le consensus et pour cela exploiter un thème idéologique unanimiste par excellence, le nationalisme marocain. En ce sens, l'affaire du Sahara occidental va constituer pour le Roi l'occasion de recréer sinon autour du régime du moins autour de sa personne l'unité nationale"*[1117]. Et c'est pour cela que le dossier du Sahara occidental est conçu, par Laurent Pointier, comme *"l'occasion de faire d'une pierre deux coups et de sortir magistralement d'une situation épineuse"*[1118] car par cette affaire, le roi Hassan II a fortifié son trône d'une part, et a désarmé son opposition d'autre part.

Quelque soit la réserve qu'on pourrait émettre sur ces positions, on doit néanmoins admettre que l'affaire saharienne s'est avérée jusqu'à présent une victoire politique pour le pouvoir chérifien. Néanmoins, selon certains auteurs, se cache derrière cette victoire un autre objectif : il s'agit pour le roi du Maroc, soucieux d'être abandonné par ses alliés occidentaux, de leur prouver la force de son régime. Pour ne citer qu'un exemple, M. Barroudi a confirmé que l'objectif est *"de dissiper les graves doutes…à l'étranger au sujet de l'avenir de la Monarchie"*[1119] car les puissances occidentales, les Etats Unies en particulier, *"n'ont jamais osé miser à fond et sans réserve sur un régime dont la faiblesse et l'isolement n'avaient cessé de s'aggraver depuis une bonne décennie"*[1120]. Mais, cette vision appelle une question plus cruciale. Comment, en effet, peut-on concevoir, en tout état de cause, la réaction de ces

[1117] SANTUCCI (J. C), « *Chroniques politiques marocaines 1971- 1982* », Paris : CNRS, 1985, p. 74.
[1118] POINTIER (L.), « *Sahara occidental, la controverse devant les Nations unies* », Paris : Editions Karthala, 2004, p. 77.
[1119] BAROUDI (A.), « Les temps modernes… », Op. Cit., p. 1810.
[1120] MISKE (A.B), « *Front Polisario, l'âme d'un peuple* », Paris : Editions Ruptures, 1978, p. 36.

mêmes puissances par rapport au Maroc ? Ou alors le Maroc va-t-il être ″sacrifié″ au profit d'un Etat sahraoui ″progressiste″ et ami de l'Algérie?

La réponse à cette question n'est pas aussi difficile qu'elle paraît de prime abord : compte tenu de l'intérêt des pays occidentaux à contrecarrer l'influence de l'Algérie tant au niveau politique qu'idéologique dans le Nord- ouest africain, ces pays n'accepteraient jamais de ″lâcher″ le Maroc au profit d'un Etat sahraoui. Ainsi, seul le Maroc, surtout s'il est ″agrandi″ par le Sahara occidental, pourrait jouer le rôle de ″gendarme″ du Maghreb arabe. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas d'évoquer la déclaration de roi du Maroc : ***″****Nous serons les meilleurs défenseurs des intérêts étrangers au Sahara****″***[1121].

En outre, c'est au regard de ces éléments que certains penseurs ont été amenés à expliquer l'engagement du Maroc dans la guerre contre le Font Polisario par une autre raison : il s'agit, selon eux, de l'inquiétude du Maroc d'un encerclement politico- idéologique dans le Nord-ouest africain au cas où le Sahara accéderait à l'indépendance. Cependant, ce fondement a été rejeté par les dirigeants algériens.

S'agissant, ensuite, de la Mauritanie, certains auteurs expliquent sa revendication du Sahara par son désintérêt ***″****à voir un adversaire agressif et plus puissant qu'elle, s'installer à ses frontières sur 1600 km, à portée de canon de ses principales richesses connues****″***[1122]. Néanmoins, ***″****l'adjonction du Sahara à la Mauritanie n'aurait pas de conséquences comparables à celles d'un rattachement au Maroc****″***[1123] car il renforcerait le poids politique et économique de la Mauritanie au sein des Etats du Maghreb.

Cette opinion ne nous semble pas suffisante car elle ne saurait justifier entièrement le revirement de la Mauritanie de 1974 dans l'affaire du Sahara. Comment, alors, peut-on concevoir l'opposition de la Mauritanie à l'Algérie dans la question du Sahara après avoir eu avec elle, durant une décennie, d'excellents rapports? Comme une réponse à cette question, certains peuvent voir dans cette attitude mauritanienne qu'un simple ″reflexe de défense″. Autrement dit, la Mauritanie, menacée par le Maroc qui la revendiquait durant plusieurs années, s'est vue obliger de s'allier à l'Algérie, non pour des affinités politiques ou idéologiques, mais pour se défendre. Toutefois, depuis la reconnaissance de la Mauritanie, par le Maroc, en 1970, leurs rapports économiques et politiques n'ont pas cessé de s'améliorer.

[1121] Conférence du roi Hassan II tenue le 17 septembre 1974.
[1122] MISKE (A.B), « Front Polisario, l'âme… », Op. Cit., p. 37.
[1123] Ibid.

D'ailleurs, l'entente entre le Maroc et la Mauritanie a été consacrée lors de la septième conférence au sommet de la Ligue arabe qui s'est tenue, à Rabat, entre le 26 et le 29 octobre 1974. Ce sommet ″historique″ a adopté une résolution à l'unanimité *″sur l'accord des pays frères Maroc et Mauritanie, les deux parties concernées, de recourir à la Cour de la Haye″*[1124]. Désormais, pour les dirigeants mauritaniens, toute inquiétude de confrontation avec le royaume chérifien était dissipée. A cet égard, M. Zayani Abderrazzak s'était exprimé en ces termes : *″concurrentes de longue date, les deux puissances deviennent à la fin 1974 alliées″*[1125]. Pour bien illustrer cette idée, il peut être utile d'évoquer la déclaration de roi Hassan II : *″le Maroc et la Mauritanie ont convenu de ne plus laisser la possibilité ni l'opportunité à personne de dire que nous ne sommes pas d'accord″*[1126]. Dés lors, certains auteurs ont pensé, que le seul souci mauritanien était de voir le Maroc ″monopoliser″à lui seul le Sahara occidental ou de voir se créer dans ce territoire un Etat sahraoui révolutionnaire qui pourrait éventuellement avancer, par son modèle et son influence, la chute d'Ould Daddah par la population de la Mauritanie dont sa majorité ne cachait pas sa sympathie à l'égard du Front Polisario.

Finalement, en ce qui concerne l'Algérie, les auteurs ont présenté des opinions différentes. Selon certains, le soutien de l'Algérie au combat sahraoui, ne saurait être lié à des considérations de morale internationale comme la défense du principe de l'autodétermination et l'intangibilité des frontières. Ils reconnaissent que pour les Algériens, *″les luttes de libération et la consolidation des indépendances sont liées à l'environnement géopolitique. Un pays qui se bat contre une puissance coloniale réussira à s'affranchir d'autant mieux et d'autant plus vite qu'il sera aidé par ses voisins et soutenu par les alliés du Tiers monde sur le plan international″*[1127]. Encore, certains n'ont pas hésité à souligner la légitimité de la position de l'Algérie et sa conformité avec les dispositions des Organisations internationales. Pour ne citer qu'un exemple, M. Jean Pierre Colin s'était exprimé en ces termes : *″…Force est de reconnaître que les dirigeants algériens…ont adopté une attitude conforme aux principes affirmés par l'OUA : respect de l'intégrité territoriale des Etats et l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.*

[1124] Le Matin, 30 octobre 1974.
[1125] ZAYANI (A.), « *Les relations algéro- marocaines à travers la crise du Sahara occidental* », Thèse : Sciences politiques : Université de Paris- Sud (Paris- XI), sceaux, 8 mars 1990, p. 267.
[1126] La Déclaration du souverain Hassan II dans Maroc- Soir, 31 octobre 1974.
[1127] BALTA (P.), le Monde des 10- 11 octobre 1976.

Dans la logique de ce système dit de l'Uti Possidetis Juris…, les conditions pouvaient sembler réunies pour que naquît un Etat nouveau dans les frontières de l'ancien Sahara espagnol"[1128].

Dans le même contexte, d'autres considérations idéologiques sont évoquées. Selon certains, les dirigeants algériens ont agité, dès l'éclatement de la crise saharienne, l'idée que c'est la révolution algérienne qui est ciblée en premier lieu. C'est pourquoi, l'engagement militaire maroco- mauritanien a été vu, en Algérie, comme une menace politico- stratégique, dirigée non seulement contre le peuple sahraoui, mais également contre la Révolution algérienne. Dans cette logique, il convient de citer la déclaration de président Houari Boumédiène : *"…Tout ce qui est fait actuellement vise à contenir la révolution algérienne. Parce que nous avons choisi un non- alignement qui n'est pas passif mais qui fait la différence entre le progrès et la réaction"*[1129]. Il en résulte de constater une assimilation entre la cause du Polisario et la lutte de libération nationale. Pour l'Algérie, les deux sont semblables. En revanche, cette présentation d'une ″révolution en danger″ n'est pas convaincante puisque, comme l'a affirmé le roi Hassan II, *"ce serait pour la première fois qu'une monarchie serait une menace pour une révolution du fait seulement que le Maroc récupère le Sahara"*[1130].

En outre, il ne faut pas oublier, selon certains auteurs, que par son engagement aux côtés du Front Polisario, l'Algérie était réellement, motivée par d'autres objectifs : d'une part, elle craignait un encerclement politico- stratégique qu'elle essaie de briser, avec des moyens de nature différente. En réalité, la récupération du Sahara par le Maroc est, dés lors, vue par l'Algérie comme un renforcement de son principal concurrent au Maghreb et implique une remise en cause du rapport de forces qui a présidé aux relations des différents pays de la région. Ainsi, elle a reproché à la France sa coopération avec le Maroc. D'autre part, il s'agit pour l'Algérie de garantir des gains révolutionnaires et réaffirmer sa prééminence au sein du Tiers- monde. Autrement dit, son engagement dans l'affaire du Sahara occidental, comme ″partie intéressée″ vu les frontières communes qu'elle possède avec ce territoire, est une occasion pour elle de concrétiser et réaliser l'image d'un pays qui accueille et soutient les mouvements de libération.

[1128] COLIN (J.P), Revue française d'Eudes politiques africaines, octobre 1978, p. 81.
[1129] Interview accordée par le président BOUMEDIENE (H.) à M. LAMBOTTE (R.), envoyé spécial du Quotidien l'Humanité, 22 novembre 1975.
[1130] Interview de roi du 25 novembre 1975.

Au regard de tous ces éléments précédents, on peut établir un constat général tout aussi logique : pour les différents acteurs évoqués, les enjeux ou les facteurs à la fois économiques, stratégiques et géopolitiques, ont pu conditionner, de manière différente, l'engagement de ces pays dans le conflit du Sahara.

Sous section II: Les fondements de la position marocaine quant au problème du Sahara occidental

Il convient de reconnaître que lorsqu'on a commencé à se pencher sur l'affaire du Sahara, on a été surpris par la quantité d'ouvrages, d'articles, de thèses…etc., traitant de ce problème; mais le plus souvent, ces œuvres envisageaient l'acception "polisarienne" au détriment de la cause marocaine. Pour cela, il nous paraît pertinent de reprendre l'examen de l'affaire saharienne selon le point de vue marocain et notamment d'en exposer, toujours sous le même angle, les fondements et les raisons sur lesquels se base toujours le Maroc pour justifier sa requête. Ainsi, on va présenter et analyser d'une part, les raisons historiques (**Paragraphe 1**) et d'autre part, les raisons d'un autre ordre (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Les liens historiques du Maroc avec le Sahara occidental

Il convient, ici, de mettre en exergue les liens privilégiés qu'ont toujours maintenus ces deux ensembles, c'est-à-dire le Maroc et le Sahara occidental. A cet égard, plusieurs raisons ont permis au Maroc de justifier ses revendications sahariennes.

S'agissant, tout d'abord, des raisons historiques, il importe de reconnaître que les opinions présentées sont nombreuses et variées.

En ce qui concerne l'argument ethnique et sociologique, certains auteurs comme Francis de Chassey[1131] par exemple, bien peu susceptible d'être influencé par la cause marocaine, affirme que "parmi les tribus du désert, il y a incontestablement une entité sociale historique maure", signifiant par là même qu'il y a une commune identité sociologique et ethnique parmi les nomades du Sahara, une identité que l'on peut retrouver au sein du Royaume marocain. Cela est dû, particulièrement, au fait que le Sahara a toujours été un lieu de migrations et de contre migrations, la précarité de ses ressources, notamment, en cas de sécheresse amenait les

[1131] Il écrivait, à plusieurs reprises, dans des parutions du Front Polisario afin de défendre la cause du peuple sahraoui.

nomades à de fréquents déplacements et les quelques tribus sédentaires à de ponctuels départs pour des régions plus fertiles.

Etant donné les traditions guerrières des Sahariens, ces migrations pouvaient, profondément, marquer les régions envahies. En conséquence peut- être de ce "croisement" d'influences, la majeure partie des tribus du désert et notamment les Reguibat[1132], la plus importante des tribus du Sahara occidental, et les Ahel Arousien, se réclament de la même descendance : en dépit de leurs origines berbères, ces tribus se veulent arabes et prétendent descendre directement du Prophète, c'est à dire chorfa. Ce qui explique, donc, que certains puissent affirmer que les origines du souverain marocain et celles des tribus du désert se conjuguent : le roi est lui même descendant du Prophète[1133].

Dans le même contexte, il est opportun de souligner que désignant précisément des tribus qu'il considère comme marocaines, M. Mohammed Maazouzi parle de leurs épopées et confirme qu'elles *"s'inscrivent dans les annales du Sahara occidental marocain et prouvent que l'on ne peut dissocier l'histoire de cette zone saharienne de la Seguiet el-Hamra récemment récupérée"*[1134]. Alors, il classe dans cette catégorie divers tribus sahariennes : les Aît- Atta, les Aît- Khebache, les ARIB, les célèbres Reguibat, les Tajakants et les Tekna[1135].

Ainsi, le Maroc soutient que des grandes confédérations tribales du Sahara occidental entières ont été séparées et détachées de la grande ″famille marocaine″ qui est historiquement et politiquement unie et rassemblée par un très fort lien religieux et par la géographie naturelle, physique et humaine. En fait, le royaume chérifien du Maroc, était avant son accession à l'indépendance, l'un des pays africains qui subi arbitrairement des séparations et des détachements de ses grandes tribus du Sahara occidental, par suite de l'intervention militaire franco- espagnole dans le territoire saharien occidental. Pour ainsi dire, les autorités politiques, françaises et espagnoles plaçaient, avant les années 1956, certaines grandes confédérations tribales du Sahara occidental, comme : Reguibat, Oulad- Delim, dans des nouvelles zones de nomadisation et de transhumance déterminées et elles veillaient à ce que ces frontières ne soient séparées. En outre, ces mêmes autorités ont tenté, plusieurs fois, de les

[1132] Sidi Ahmed REGUIBI, "fondateur" de la tribu des Reguibat (XVI^{ème} siècle) prétend même descendre d'un chérif marocain. HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Paris : l'Harmattan, 1987, p. 512.
[1133] Le singulier de chorfa est cherif d'où chérifien.
[1134] MAAZOUZI (M.), « *Tindouf et les frontières méridionales du Maroc* », Casablanca : Editions Dar el- Kitab, p. 24.
[1135] Ibid, pp. 29 à 39.

isoler du Maroc par des découpages administratifs artificiels, délimités par des méridiens et parallèles géographiques qui ne ″s'accrochent″ nulle part au terrain. Ces découpages administratifs, artificiels du terrain, limités par les autorités politiques coloniales sont, effectivement, aussi arbitraires que la répartition administrative des tribus sahariennes. Et en dépit de cette situation, les grandes tribus du Sahara occidental ont leur pôles d'attraction économique presque tous au Nord de l'Oued- Draâ. Même géographiquement, ces découpages administratifs, artificiels du terrain, délimités en règle par des méridiens et des parallèles relèvent une très grande perfection géométrique pour que ces terrains correspondent à des critères justifiables. A fortiori quant ces terrains contiennent un peuplement nomade, le caractère fictif et théorique des frontières devient évident.

Et, en dépit de ces changements des zones de parcours et de transhumance, les grands nomades du Sahara occidental ont conservé leur mode de vie et leur coutume. Ils sont toujours restés en contact avec leurs frères du Nord. A vrai dire, l'ensemble ethnique, saharien qui habite le Sahara occidental ou le parcourt est de même souche arabo- berbère que la confédération tribale de l'Oued- Draâ. Il parle la même langue arabe (l'hassaniyya) dont les particularités grammaticales sont évidentes. De même, il partage la même foi musulmane orthodoxe (majoritairement sunnite) avec le même culte et la même croyance que la confédération guerrière des Tekna marocains de l'Oued Draâ. Dans ce contexte, à l'instar d'Abdallah Laroui[1136], on peut, effectivement, mettre en évidence de nombreuses corrélations (le costume, l'alimentation, l'habitat, l'utilisation du sol, le langage...etc.) entre ces ensembles. Cet avis a été également partagé par Léopold Panet[1137], sénégalais, fonctionnaire français, qui était le premier à la fin du XIX^{ème} siècle, à effectuer la liaison transsaharienne Sénégal-Maroc). En effet, le récit de son voyage met en évidence les coutumes semblables des habitants du désert et du Maroc, autrement dit, il n'y a pas d'ailleurs, pour Panet, de différenciation entre ces deux ensembles.

Par ailleurs, certains auteurs ont consacré une part plus considérable pour le point suivant mettant en relief l'unité religieuse du Sahara et du Maroc. Ce facteur religieux est indispensable afin de bien comprendre la nature des liens qui unissaient le Sahara et le Maroc.

[1136] LAROUI (A.), « *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)* », Paris : Editions Maspéro, 1977, p. 484.
[1137] PANET (L.), « *Première exploration du Sahara occidental* », Pays Bas : Edition le Livre africain, 1968, p. 192.

Effectivement, l'Etat marocain a longtemps reposé sur une structure particulière : cet Etat était fondé sur le lien religieux de l'Islam et sur l'allégeance des tribus au sultan ″bled makhzen″. Certaines tribus et particulièrement dans les contrées éloignées du désert, tout au long de l'histoire, faisaient partie du bled makhzen, mais parfois, sous l'influence de différents événements par exemple : le refus de reconnaître l'autorité politique du Sultan, le refus de payer des impôts...etc., elles entraient en dissidence et formaient, alors, ce que l'on appelle le ″bled es siba″. Pourtant, ces tribus n'en continuaient pas moins à reconnaître l'autorité religieuse du sultan, commandeur des croyants dès le XI^{ème} siècle. C'est ainsi que, comme l'explique Pierre Guiho[1138], on retrouve au cours de l'histoire du "Grand Maroc" et ensuite au XIX^{ème} siècle, cette notion d'un rattachement politique des individus à l'Etat chérifien, notion qui constitue l'élément primordial d'une nationalité. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de révéler que pour le Maroc, l'autorité spirituelle et religieuse des sultans s'étend, de manière multi- séculaire, jusqu'au fleuve Sénégal[1139]. Le Sahara *″a toujours été soumis à la souveraineté marocaine, laquelle se base sur les règles de la religion et du droit musulman″*[1140]. A ce propos, il peut être utile de rappeler que dans son ouvrage, Sa Majesté Hassan II[1141] a repris à son compte la protestation que son grand oncle Moulay Hafidh avait élevée à l'adresse de la France à propos de l'acte général d'Algésiras de 1906 : celui- ci aurait dit en 1912 : ″le Maroc est une nation. Il n'est pas possible de régler le sort de sept millions de musulmans sans prendre en considération leurs sentiments de race et de religion″. Il ne faut pas oublier l'importance du facteur religieux dans l'organisation de la "Marche verte", c'est le Coran à la main que les marcheurs ont traversé les limites frontalières du Sahara occidental[1142].

Force est, alors, de reconnaître que c'est au non du souverain chérifien, représentant du prophète sur terre, que la justice, selon l'avis marocain, était rendue; de même la prière était récitée sous son autorité spirituelle. En fait, c'est dans le lien spirituel que réside le fondement marocain.

Dans le même ordre d'idées, certains penseurs comme, par exemple, Maurice Flory a souligné que *″le territoire n'est pas lié à l'Etat…"Le Dar el- Islam", (la maison de l'Islam), est en effet l'ensemble des territoires peuplées par les croyants…Le territoire musulman est fondé*

[1138] GUIHO (P.), « La nationalité marocaine », Tanger : Editions marocaines et internationales, p. 162.
[1139] Livre blanc sur la Mauritanie, Ministère des Affaires étrangères, Rabat, 1960, p. 10.
[1140] Documents présentés, par le Maroc, à la Cour internationale de Justice de la Haye sur le Sahara occidental, mars 1975, p. 129.
[1141] Le défi, Paris : Editions A. Michel, 1976, p. 285.
[1142] Ibid, p. 190.

sur le jus religionis"[1143]. Egalement, le roi Mohamed V a rappelé l'attachement à l'islam de cette région et son appartenance au monde arabe : "*chenguit a toujours été pour le Maroc une citadelle de la culture arabe qui a doté celui- ci pendant des périodes continues de professeurs et de grands hommes de lettres qui avaient laissé des traces visibles dans le courant de la vie scientifique de ce pays |...| C'est un privilège pour ce pays situé en plein Sahara de continuer à veiller à la conservation de ce patrimoine de la culture arabe représentée particulièrement dans la langue, la littérature et histoire et d'avoir produit des hommes célèbres dont les prodiges se rangent dans la catégorie des prodiges perpétuels…*"[1144].

Au regard de ces éléments, il est frappant de constater que la nationalité marocaine n'avait pas, alors, les caractéristiques d'une nationalité moderne. Elle attachait l'individu beaucoup moins à une collectivité politique marocaine encore très incomplètement établie qu'à la personne même du sultan. Cela peut, peut- être, sembler difficile à appréhender pour des occidentaux évoluant par rapport à des nations modernes.

Ainsi, dans les traités internationaux, fin XVIII^{ème} siècle et début XIX^{ème} siècle, il n'est pas fait mention de nationaux marocains, mais, de sujets du sultan. Dans ce contexte, certains auteurs tel Pierre Guiho a affirmé que "*la nationalité n'était donc qu'un lien quasi féodal de dépendance personnelle vis-à-vis du Sultan. Cette conception était directement issue du lien religieux unissant le musulman au Commandeur des croyants*"[1145]. De même, l'aire de la souveraineté du sultan a été toujours très étendue. A ce propos, Abdallah Laroui[1146] n'a pas manqué de révéler que cette aire était déterminée de façon objective depuis au moins le XV^{ème} siècle par un ensemble d'éléments à savoir : la ″Khutba″ (prière) dite au nom du sultan chérifien dans les mosquées et autres lieux de culte, l'adhésion stricte au rite malékite et finalement, la contribution à un marché économique, un système d'échanges réguliers et l'utilisation d'une monnaie de compte particulière. En outre, cette aire s'étendait bien au delà du Sahara, depuis le Nord du Maroc. Or, cette unité religieuse est particulièrement essentielle à souligner, puisque elle a longtemps conditionné l'attachement "nationaliste" des tribus du Sahara au Maroc. L'acte d'allégeance au sultan, la ″be'ia″, par les divers tribus du Sud peut

[1143] FLORY (M.), « *La notion de territoire arabe et son application au problème du Sahara* », Annuaire français de Droit international, Paris, Centre national de la Recherche scientifique, 1957, p. 76.
[1144] Allocution de sultan du Maroc, Mohamed V, lors de l'audience accordée à une délégation mauritanienne le 27 juillet 1956.
[1145] GUIHO (P.), « La nationalité marocaine… », Op. Cit., p. 8.
[1146] LAROUI (A.), « *L'Algérie et le Sahara marocain* », Maroc : Edition Serar, 1976, p. 158.

être dès lors une preuve de l'appartenance de ces dernières au sultanat défini à l'époque et qui fait l'objet d'un véritable fondement des inspirations marocaines.

Outre ces liens, ces points communs qui ont unis Marocains et habitants du Sahara au cours du temps, il est une relation entre eux, particulière relevant plus de la psychologie, de l'irrationnel, qu'il est opportun également de mettre en exergue par plusieurs penseurs. En Fait, le Sahara a toujours été d'une grandeur imposante aux yeux des Marocains, il fait partie intégrante de leur "imaginaire collectif". A ce propos, il peut être utile d'évoquer la citation de Claude Bontems : *"le Sahara est considéré comme une grande étendue mystérieuse de sables et de roches, il ne peut laisser neutre ou impassible celui qui l'a contemplé, il fascine"*[1147]. Afin de bien illustrer cette attirance, il convient de lire quelques vers du poète Mohammed Khair Eddine : **"***Pudique attelée louve enragée à tes mamelles que je boive au goulot ta solitude il y a cette navette de sadiques et de sorciers entre ma peau et ton front à saccades... Je parle d'un meurtre d'avant les sables et les traces et tes fientes et tes ruptures d'avant ton visage de rose noire d'avant tes cernes tes tentacules... dans tes déroulements informes de serpents comme tirée à blanc par un ancêtre pudique dans tes sexes d'orages et de ciels***"**[1148].

Alors, le Sahara était conçu comme un espace hors du temps et loin des lois, c'est pourquoi, il était, pour beaucoup de bandits- détrousseurs de caravanes ou de tribus en dissidence, une zone refuge où l'on fuyait tout contrôle étatique. A cet égard, Tony Hodges n'a, évidemment, pas manqué d'affirmer que **"** *de tous temps, ce désert fut un lieu de refuge ou de sanctuaire pour les peuples fuyant devant des tribus ennemies ou les exactions des sultans marocains* **"**[1149]. Alors, le Sahara était une zone particulière, inconnue où se découvraient et s'affrontaient Blancs et Maures, Berbères et Arabes.

Force est cependant de reconnaître que c'était d'ailleurs une terre de richesses matérielles : aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, lorsque le monde était sous domination, au moins économique, de l'Espagne ou du Portugal qui contrôlaient l'ensemble des mers, il ne restait plus au Maroc comme source de richesses que les taxes établies sur les biens importés des grandes places sahariennes de Tazerwalt, Taroudant ou Sijilmassa. De cet endroit mythique parvenaient,

[1147] BONTEMS (C.), « *La guerre du Sahara Occidental* », France : Edition P.U.F., 1984, p. 223.
[1148] Cité dans « *Maroc : les signes de l'invisible* » (ouvrage collectif), Paris : Edition Autrement, 1990, p. 223, article de MEREBBI REBBO (A.), « *Le Sahara dans l'imaginaire marocain* », pp. 182- 185.
[1149] HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Paris : Edition l'Harmattan, 1987, p.18.

également, l'or nécessaire à la monnaie et complémentaire de l'argent fourni par les mines locales, les esclaves et les produits du commerce de cette zone de passage.

En réalité, on peut dire que le Sahara était considérée comme une terre de richesses d'ordre matériel, mais en même temps comme une terre de richesses immatérielles, il relevait, dans un sens, du domaine du surnaturel[1150], de la parapsychologie. En fait, les Sahraouis ou Sahariens, autrement dit, les habitants du Sahara étaient perçus comme des détrousseurs, mais également comme des personnes dotées de pouvoirs surnaturels, des guérisseurs qui ont une certaine "*baraka*"[1151]. Ceci a conduit certains comme, par exemple, A. Merrebi Rebbo[1152], appartenant lui même à une famille saharienne, à penser que le Sahara est quelque chose de très ambigu pour les Marocains. C'est peut-être pour cela que la plupart des Marocains revendiquent des origines sahariennes et le roi lui même aime à rappeler ses origines du Tafilalelt, en référence à un ensemble de coutumes locales, à une symbolique régionale.

En outre, à l'instar de certains penseurs, le Sahara constitue un enjeu pour les Marocains, il est, effectivement, la bande de terre qui pourrait relier le Maroc à l'Afrique noire, au Sénégal particulièrement, et ainsi étendre son commerce et son influence. Pour bien illustrer cette idée, il convient de citer, la note de Germain Ayache : le Sahara **"***n'a jamais été pour le Maroc une province qui s'ajoutait aux autres. Sauf que les dunes y remplaçaient les vagues, et le chameau les caravelles, il fut au sud ce qu'était au nord la Méditerranée. L'important n'était pas d'en occuper l'espace et de s'y installer, mais de pouvoir le sillonner comme on sillonne la mer, en toute fierté…***"**[1153]. En parallèle, le Sahara constitue l'éventuel talon d'Achille du Maroc d'où pourrait apparaître une nouvelle guerre des sables avec l'Algérie.

Dans cette perspective, il est également opportun d'évoquer l'idée du roi Hassan II sur ce territoire. Selon lui le Sahara est l'équivalent de l'Alsace- Lorraine pour les Français au XIX^{ème} siècle. A cet égard, Germain Ayache n'a pas manqué de rappeler que le Maroc a, profondément, souffert de la colonisation (l'occupation étrangère...) : **"***C'est un calvaire que le Maroc a enduré depuis son premier choc, sur l'Oued Isli… avec l'Europe moderne : défaites sur le terrain, indemnités de guerre écrasantes et injustes, pillage de ressources, amputations à ses frontières, humiliation et avanies de la part d'étrangers se conduisant comme en pays*

[1150] HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Edition l'Harmattan, 1987, p.18.
[1151] Le documentaire « *Goulili, dis moi ma sœur* » raconte comment de nombreuses personnes vont en cure, se ressourcer auprès de familles nomades du Sahara.
[1152] Ibid.
[1153] Interview d'AYACHE (G.), le Monde, 2 juillet 1980, p.13.

conquis et recrutant sur place des stipendiés..."[1154] même si celle- ci était atténuée dans ces effets, par rapport particulièrement à l'Algérie. En réalité, pour les Marocains, cette période est ressentie comme une humiliation à l'aune d'une histoire vue comme glorieuse (les évocations du règne des Almoravides et des Almohades, dans tout ce que ces dynasties ont eu de plus réunificateur et éblouissant, sont fréquentes dans la littérature marocaine voire dans le quotidien). En réalité, le Maroc supporte mal d'avoir dû vivre cette période d' "oppression" et pis encore de devoir retrouver son territoire coupé du fait des "colonisateurs oppresseurs". Pour bien comprendre cette idée, il convient d'évoquer l'explication de M. Chenguiti : "*le fait de retrouver leurs frontières historiques est important, capital pour les Marocains; il s'agit de ne pas étouffer dans l'étroit, petit territoire que leur a confectionné la France*"[1155]. Et comme l'a souligné Abdelkhaleq Berramdane, "*le royaume chérifien veut retrouver ses racines et sa mémoire. Il refuse de perdre le Sahara Occidental alors qu'il a déjà perdu la Mauritanie qu'il avait revendiquée des années durant. Et si L'Algérie et la Libye ont eu leur part du désert, que n'eût-il, lui aussi, l'Empire saharien séculaire son dû de quelques dunes de sable*"[1156].

Au regard de ces éléments, on peut constater que la réappropriation du Sahara occidental paraît, alors, revêtir toute une dimension affective pour les Marocains. Il s'agit, en quelque sorte, d'un héritage à la fois historique, religieux, spirituel qu'il convient de ne pas perdre, particulièrement par rapport au voisin algérien dont on a craint et l'on craint toujours les appétits expansionnistes.

Or, cet ensemble de considérations, relevant plus de l'affectif et de l'irrationnel, il nous parait également, important de mettre en lumière ces rapports qu'entretiennent le Maroc et le Sahara occidental, qui semblent être une des causes principales de l'attachement du Maroc à ce territoire. Aussi, M. Abdelaziz n'a pas hésité à affirmer, à ce propos, que "*le Maroc et son Sahara ont leur cachet propre, des traits caractéristiques les marquent de leur empreinte indélébile et forment le fonds naturel et spontané sur lequel s'édifie une nation indivisible : le Maroc unifié* "[1157].

Par ailleurs, certains auteurs ont mis l'accent sur d'autres éléments afin de justifier, dans une certaine mesure, les "prétentions" marocaines. Il s'agit d'illustrer la permanence de la présence marocaine au Sahara, autrement dit cette présence est *"ininterrompue et*

[1154] Interview d'AYACHE (G.), le Monde, 2 juillet 1980, p.13.
[1155] Interview réalisée le 25 février, Paris, 1992.
[1156] BERRAMDANE (A.), « *Le Sahara occidental : enjeu maghrébin* », France : Edition Karthala, 1992, p.11.
[1157] ABDELAZIZ (B.), « *Vérité sur le Sahara* », France : Edition Horvath, 1977, p.14.

incontestée"[1158]. Pour bien comprendre cette idée, il faut revenir jusqu'à l'époque médiévale : aux X^{ème} et XI^{ème} siècles où des géographes, tels qu'Ibn Hawqal, Mugaddasi et en particulier Al Bekri, nous brossent des tableaux saisissants du trafic caravanier entre la ville de Sijilmassa, fondée en 757, au Sud-est du Maroc et celle d'Awdaghost au Ghana[1159]. Ce trafic garantissait l'approvisionnement de l'Europe et du Monde musulman en or. De même, l'Afrique recevait nombre de produits maghrébins et particulièrement marocains comme le sel, le blé, les tissus, les cuivres travaillés, les bijoux en argent…etc. Ceci a ouvert la voie au Maroc d'une part, pour jouer un rôle primordial dans les échanges internationaux de l'époque et d'autre part, pour consolider les rapports des populations du Sahara avec le reste du pays.

En outre, à partir du XI^{ème} siècle, l'activité économique ainsi évoquée s'est étendue d'avantages avec l'avènement des grandes dynasties. Elle était d'autant plus importante que diverses routes étaient dessinées et des puits creusés afin de faciliter les déplacements des caravanes parcourant le Sahara. En effet, les Almoravides ont tracé, au XI^{ème} siècle, la grande route Lemtouna qui est toujours praticable et traverse tout le Sahara occidental[1160]. De même, les Saâdiens ont réalisé une seconde route trans- saharienne, lors de l'expédition entreprise par le Sultan Ahmed El Mansour Eddehbi, 1578- 1603, au Soudan en 1590[1161].

Alors, cette activité qu'a connue le Sahara a conduit les observateurs à témoigner que *"le Sahara marocain, le Sahara occidental est, de beaucoup celui qui fut le plus souvent* traversé…*Il était parcouru non seulement par les caravanes commerciales, mais encore par les ambassades que s'envoyaient réciproquement les Souverains du Maroc et les émirs du Soudan"*[1162].

A ceci viennent s'ajouter les expéditions entreprises par les souverains du Maroc au cœur de ces territoires, afin d'y garantir l'ordre et la sécurité ou encore afin de s'opposer aux appétits de puissances étrangères, soit dans le but de conquérir d'autres régions situées plus au Sud, comme c'était le cas avec le Sultan saâdien, El Mansour, concernant le Soudan. A vrai dire,

[1158] Intervention de M. DUPUY devant la Cour internationale de Justice (C.I.J.), CR/75/12, p. 37.
[1159] LESSARD (J.M), « *Sijilmassa : la ville et ses relations commerciales au XI^{ème} siècle El Bekri* », HESPERIS, volume X, fascicules 1- 2, 1969; ainsi que LAROUI (A.), « *L'histoire du Maghreb* », Paris : MASPERO, 2 volumes, 1976. Tome I, pp. 103 et s.
[1160] LAROUI (A.), « L'histoire du Maghreb… », Op. Cit., pp. 146- 148.
[1161] Ibid, tome II, pp. 34- 36; ainsi que FISHTALI (historien arabe), « *Manahil as safâ* », Editions A. GANNOUN, 1964, pp. 65 et s.
[1162] DELAFOSSE (M.), « *Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges* », HESPERIS, 1924. Tome IV pp. 123- 174.

ces expéditions ont, incontestablement, concrétisé la présence marocaine au Sahara occidental.

Ainsi, tout en se lançant à la conquête du Nord vers 1050, les Almoravides, issus du Sahara occidental, se sont préoccupés de répandre le message de l'Islam jusqu'aux pas limitrophes du Sahara[1163]. Toutefois c'est, notamment, sous les Saâdiens et en particulier sous les Alaouites que les expéditions se sont accrues et ont revêtu une portée historique décisive[1164]. En effet, le Sultan saâdien, El Mansour, a envoyé une expédition atteignant le Soudan et permettant d'étendre son autorité sur l'empire Songhay[1165]. Avant cette expédition éclatante, il convient de reconnaître que le Sultan saâdien a du rétablir son autorité au Sahara occidental, en 1584, ainsi que dans les oasis du Touat et du Gourara(1581)[1166].

Par la suite, avec la dynastie des Alaouites, les expéditions ont revêtu l'aspect de tournées d'inspection et de prestige. A cet égard, on ne manque pas de rappeler que le Sultan Moulay Rachid, 1664- 1672, a organisé, en 1665, des expéditions dans l'Adrar mauritanien et le Tagant. Poursuivant la même politique, son frère Moulay Ismaîl, 1672- 1727, a donné, dés 1672, l'investiture à l'émir de la tribu des Trarzas et désigné son neveu Ahmed à Tombouctou dans le but de réaffirmer l'autorité impériale sur la région. En 1678, Moulay Ismaîl a dirigé une expédition dans l'Adrar et organisé l'année suivante une tournée d'inspection dans la région de Chenguiti, la ville sainte de l'Adrar. En 1680, il a envoyé son neveu Ahmed pour retablir l'ordre dans le Tagan. Durant le règne de Moulay Ismaîl, qui a duré plus d'un demi siècle, le Maroc a réaffirmé les liens qui l'unissaient au Sahara et aux pays maures (Adrar, Tagant, Trarza et Brakna) et également avec Tombouctou…

Force est de reconnaître que les expéditions entreprises, tout au long des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, par les Sultans marocains à travers les territoires sahariens et au- delà dans le pays Maure et même jusqu'à Tombouctou, témoignent effectivement de la permanence des liens et de la présence marocaine dans ces territoires.

Cependant, il ne faut pas croire que la présence de l'autorité du Makhzen dans les territoires sahariens ne s'est révélée qu'à travers des expéditions afin de restituer l'ordre. A vrai dire, le Sahara est présent dans l'histoire du Maroc par l'apport qu'il a assuré à toute la communauté

[1163] LAROUI (A.), « L'histoire du Maghreb… », Op. Cit., pp. 148 et s.
[1164] PUIGAUDEAU (O. de), « *Le passé maghrébin de la Mauritanie* », Rabat, Ministère des Affaires islamiques, 1962, pp. 25- 32.
[1165] DELAFOSSE (M.), « Les relations du Maroc avec le Soudan… », Op. Cit.
[1166] LAROUI (A.), « L'histoire du Maghreb… », Op. Cit., pp. 148 et s.

marocaine. Dans cette perspective, de nombreux penseurs ont mis la lumière sur l'apport saharien à la vie politique du royaume. En effet, à l'époque romaine comme à l'époque arabo-musulmane, les influences politiques se répandaient, horizontalement et d'Est en Ouest, au Maghreb. Au Maroc, ces influences s'arrêtaient au ″limes″ romain, délimité par le Bou Regreg, fleuve qui rejoint l'Atlantique entre Rabat et Salé. Au-delà, le pays s'effaçait et passait pour vide. Longtemps, une grande partie du Maroc et en particulier le Sud demeura inconnu. Lors du déclin de l'influence romaine sur cette zone (647- 710), le Maroc et le Sahara sont apparus comme des terres de refuge et d'aventure, terres qui échappaient à la révolte kharijite, à l'influence de Bagdad et au sein de laquelle la situation politique était confuse.

Comme l'a expliqué Robert Rezette[1167], c'est Idriss I^{er} (gendre du Prophète et fondateur du premier Etat musulman du Maroc), chassé d'Arabie par le khalifa abbasside, puis son fils Idriss II, qui sont partis les premiers, au VII^{ème} siècle environ, à la conquête des contrées inexplorées du Sud et ont lancé leurs armées à l'assaut de ces territoires peuplés de Berbères qui professaient encore l'idolâtrie, le christianisme ou le judaïsme. Effectivement, Idriss II guidait ses troupes jusqu'au Sud de l'actuelle Marrakech, convertissant à l'Islam et imposant son pouvoir sur une grande partie des populations rencontrées sur son chemin. Toutefois, cette période devait être précisément une période de gestation marquée par les efforts d'édification du nouvel Etat et l'implantation de la nouvelle organisation musulmane dans la majeure partie du pays[1168]. A cette percée des Idrissides correspondait en retour la remontée des familles sahariennes et spécialement celles issues du royaume de Sijilmassa, fondé au Tafilalelt, désireuses également d'accroître leur influence sur le Maroc. Après avoir installé leur capitale à Marrakech, elles se sont lancées vers Fès, réalisant pour la première fois dans l'histoire, l'unité du Maroc autour de la dynastie des Almoravides.

En réalité, l'Etat marocain va se renforcer grâce à l'apport renouvelé en élites gouvernementales originaires du Sahara. Dorénavant, ce dernier sera directement concerné par la politique et la religion du pays et lui procurera différentes dynasties qui présideront à ses destinés en s'appuyant *″sur les tribus sahariennes qui fourniront le bras séculier″*[1169]. Pour bien illustrer ce point de vue, il est opportun d'évoquer l'idée de certains penseurs selon

[1167] REZETTE (R.), « *Le Sahara occidental et les frontières marocaines* », France : Nouvelles éditions latines, 1975, p.190.
[1168] LAROUI (A.), « L'histoire du Maghreb… », Op. Cit., pp. 101- 102.
[1169] ISOART (P.), « *Réflexions sur les liens juridiques unissant le Royaume du Maroc et le Sahara occidental* », Revue juridique, politique et économique du Maroc (4), juin 1978, p. 20.

laquelle les différentes dynasties : Almoravides, Mérinides, Saâdiens et Alaouites *"ont été cherché un principe de force chez les tribus façonnées à la dure école du Sahara"*[1170].

Force est de reconnaître que la dynastie Almoravide est la première qui va sceller les destinées du Sud saharien avec le reste du Maroc. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de souligner que Youssef Ibn Tachfin, chef militaire et religieux des Almoravides et figure légendaire de l'histoire marocaine, ira, en 1061, jusqu'à rompre avec ses origines nomades afin de s'assurer alors progressivement le contrôle du Nord du Maroc et par conséquent de la quasi- intégralité du "Grand Maroc". Depuis ce temps et à la suite d'Ibn Tachfin, les souverains du Maroc portent le titre de "Amir el Mounenin " c'est- à- dire, commandeur des croyants. Alors, on peut dire que c'est au XI^{ème} siècle que le Maroc existe pour la première fois en tant que tel sous la forme d'un "Grand Maroc" unissant une partie de l'Algérie, tout le Sahara occidental et la Mauritanie actuelle jusqu'aux frontières avec le Sénégal et le Mali redessinés d'aujourd'hui. Toutefois, l'Empire almoravide n'a pas longtemps résisté face aux problèmes qui ont assailli ses dirigeants. En fait, l'extension du territoire et les guerres d'Espagne impliquaient une charge militaire et de gros besoins en argent auquel l'Etat almoravide n'a pas pu faire face[1171].

A l'épopée almoravide, succédait celle des Almohades. En effet, c'est Ibn Toumert, fondateur de la dynastie des Almohades, qui a pris sa revanche sur les Almoravides à partir de Tinmel au Sud de Marrakech. Plus précisément, Jusqu'au XIII^{ème} siècle, les Almohades régnaient sur un double axe Nord- Sud et Est- Ouest, survivance du "Grand Maroc" des Almoravides. Une fois encore, les destins du Maroc et du Sahara s'entrecroisaient et s'unissaient. Malheureusement, la défaite des Almohades, en 1212, à Las Navas de Tolosa, a définitivement marqué le signal de leur déclin et de la "Reconquista " espagnole. Alors, le Maroc se désagrégeait. Dès 1248, c'est de nouveau du désert saharien que s'entreprenait la renaissance du Maroc initial aux larges contours avec la dynastie des Mérinides et en particulier avec Abou Yahya qui prenait Fès et en dix ans s'emparait de tout le Maroc, à l'exception de Marrakech. Néanmoins, il s'en suivait, à l'issue du règne des Mérinides et à la mort de Abou Inan, une période de déséquilibre au Maroc, voir d'anarchie.

[1170] LA CHAPELLE (F.de), « *Esquisse d'une histoire du Sahara occidental* », Communication du VII^{ème} Congrès de l'Institut des Hautes études marocaines sur « *L'intérêt du Sahara occidental pour l'étude du Maroc* », 30 mai 1930, tome XI, p. 95.
[1171] LAROUI (A.), « L'histoire du Maghreb… », Op. Cit., pp. 154- 158.

Par la suite, c'est avec la dynastie des Saâdiens que le Maroc a renoué la tradition des grandes dynasties venues du Sud. Le Maroc, affaibli, était alors en pleine crise politique et économique, il devait subir les vagues successives d'immigration et en particulier l'ouverture de comptoirs par l'Espagne et le Portugal. Par conséquent, dans le désert, les tribus de la vallée du Drâa ont décidé d'intervenir et de rétablir l'autorité perdue du Maroc face, notamment, aux invasions européennes. Ainsi, à l'issue de leur victoire (Agadir, aux mains des Portugais, tombait en 1541), Abou Abbas Ahmed a décidé de récupérer la totalité du Sahara et particulièrement le royaume noir de Songhay de Gao.

D'ailleurs, les premiers sultans de la décennie des Saâdiens, particulièrement, Mohammed ech- Cheikh (1548-1557) et Ahmed el Mansour (1578-1603) issus du Drâa, étaient tout-à-fait conscients, comme l'a souligné Tony Hodges[1172], de l'importance économique du commerce caravanier transsaharien qui, à cette époque, se faisait spécialement avec l'Empire noir de Songhay. En outre, afin d'amplifier leur influence économique et à terme politique, ils ont décidé d'attaquer le Touat, puis les oasis du Drâa supérieur dans le but d'affaiblir leur riche rival. Et c'est ainsi que pendant plusieurs décennies, l'influence marocaine s'étendait sur presque tous les territoires actuels du Sénégal, du Mali, du Niger et la partie Nord du Nigéria.

D'autant plus qu'en livrant bataille, avec succès, aux Espagnols et Portugais (Bataille des "Trois Rois" en 1578), le Maroc, débarrassé des menaces extérieures, était finalement vu comme une puissance extérieure. Néanmoins, à la mort, en 1603, d'Ahmed (troisième fils de Mohammed ech- Cheikh) qui a obtenu de la sorte le surnom d'el Mansour, c'est- à- dire, le victorieux, s'ouvrait une période de déchéance de la dynastie saâdienne; ainsi, le Maroc a été partagé entre plusieurs autorités.

Force est de reconnaître que c'est à nouveau du Sud que venait une autre dynastie de "rassembleurs" du Maroc à savoir : la dynastie alaouite qui est, effectivement, toujours au pouvoir. Ces Alaouites, issus du Tafilalelt, connaissaient les réalités sahariennes aussi bien que les Saâdiens. Ils se présentaient comme les maîtres des oasis du Touat dès 1645. Quelques années plus tard (1664- 1672), Moulay Rachid, descendant d'Hassan, fils d'Ali, gendre du Prophète, s'est employé à reconstituer, de manière progressive, l'unité du Maroc rétablissant, de ce fait, l'axe Sijilmassa- Fès et renouant avec le Sud saharien. Par la suite, son successeur, Moulay Ismaîl (1672- 1727), dont la mère était une esclave noire du Sahara, a essayé de

[1172] HODGES (T.), « *Le Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Paris : Edition l'Harmattan, 1987, p.512.

préserver l'unité et l'intégrité des territoires sahariens sous l'égide marocaine. En effet, il a joué un rôle vital, n'étant soumis à aucune force extérieure, aucun trouble interne dans son royaume, il a pu se consacrer à la récupération de ses terres marocaines le plus souvent entrées en dissidence pendant les périodes d'affaiblissement des hautes autorités. Egalement, il a conclu plusieurs accords avec des tribus jusqu'alors hostiles au Maroc, comme les Beni Hassan, les Brakna. En réalité, son influence était perçue jusqu'à Tombouctou. Cependant, à la mort de Moulay Ismaîl, l'Empire qu'il avait installé se désagrégeait et le Maroc s'est trouvé en proie à l'anarchie, l'armée couronnant et déposant les sultans à volonté.

Quelque temps mise à mal, l'unité du Maroc s'est rétablie avec Mohammed Ben Abdallah en 1757-1790, il a fait en sorte que le Maroc maintienne un rôle prépondérant au niveau notamment du commerce trans- saharien (par exemple, en construisant le port de Mogador).

D'ailleurs, au XVIII^{ème} siècle, un courant de renouveau religieux, le courant wahhabite, s'étendant sur le Sahara occidental et le Maroc, amenait ce dernier à se blottir sur lui- même, c'est alors que les puissances colonisatrices ont essayé de s'emparer des richesses du sultanat.

Ensuite, Moulay Hassan (1873-1894) a lutté, pour éviter la division de son pays, contre les incursions à caractère économique et également politique. C'est ainsi qu'au cours de l'été 1882, il se mettait en route vers le Sud et à l'instar de ses ancêtres essayait de reconstituer l'unité perdue à l'aide d'une grande armée qui atteignait Tiznit. Effectivement, il a réuni tous les chefs de tribus du Sous et du Noun auxquels il a donné certaines qualifications et nominations et établi ses privilèges. En outre, Moulay Hassan a dirigé, en 1886, une seconde expédition vers les limites de son royaume au Sud. 1l a atteint Goulimine où il a définitivement mis fin à l'autonomie des Beyrouks, une tribu dissidente, et posté une garnison permanente. Il a nommé de nouveaux, des caïds parmi les chefs de tribus. Plus tard vers 1889-1890, il a envoyé des missions dans les oasis du Gourara, du Touat et du Tidikelt afin d'assoir son autorité et de prévenir les tentatives de l'armée française opérant, en Algérie, d'avancer plus au Sud dans le Sahara. Ainsi, en 1892, le ″Makhzen″ avait rétabli un système administratif complet dans toutes les régions du Sahara. Toutefois, la France et l'Espagne, peu à peu, s'implantaient le long des côtes marocaines, initiant progressivement le déclin du "Grand Maroc", déclin que le sultan n'arrivait pas à repousser.

Grosso modo, il importe de souligner qu'outre les liens historiques évoqués qui peuvent être conçus comme un riche ensemble de justifications, s'ajoutent d'autres considérations qui

encouragent le royaume chérifien à s'engager plus encore dans la revendication de ces terres dont il a été dépossédées. Il convient par la suite, dans le but d'exposer toutes les acceptions de la position marocaine, de souligner les autres raisons qui ont poussé le Maroc à continuer à réclamer ces terres du désert.

Paragraphe 2 : Les liens d'un autre ordre

Outre toutes les justifications précédentes, les autorités marocaines y ajoutent d'autres arguments qui sont, effectivement, d'un autre ordre pour prouver l'appartenance des terres sahariennes à la Couronne. A cet égard, auteurs et penseurs présentent des opinions distinctes.

Certains évoquent les liens juridiques du Maroc avec le Sahara occidental, autrement dit, le Maroc possède des titres juridiques qui démontrent les liens ayant existé entre le Nord et le Sud du pays et que les puissances lui ont reconnus à diverses périodes de son histoire. Dans cette perspective, il convient de rappeler que lors de la conférence de Berlin, en Février 1885, les puissances coloniales avaient institué certaines provinces africaines et particulièrement les régions sahariennes "terres sans maître". Toutefois, dans le cas du Sahara, il paraîtrait que la souveraineté du sultan marocain y était reconnue, bien avant que ne s'installent officiellement les puissances européennes. Et comme l'a affirmé le professeur Charles de Visscher, *"l'existence en droit de la souveraineté apparaît étroitement liée aux manifestations de son exercice. C'est par l'exercice que la souveraineté s'acquiert"*[1173].

En fait, les manifestations juridiques de la souveraineté marocaine au Sahara peuvent être définies de deux manières. La première, d'ordre interne, consiste en l'exercice public de la souveraineté, alors que la seconde, d'ordre externe, vise à faire reconnaître cette même souveraineté par la Communauté internationale.

Sur le plan interne, il importe de reconnaître que la majorité des grandes dynasties qui ont gouverné le Maroc sont originaires des confins sahariens : comme les Idrissides, les Almoravides, les Almohades, les Saadiens sont issus du Sud-ouest. Ainsi, le Maroc peut à juste titre se prévaloir d'avoir exercé des compétences étatiques dans le territoire saharien tant au niveau économique qu'au niveau législatif et militaire.

[1173] VISSCHER (Ch. de), « *Théories et réalités en droit international public* », Paris : Pédone, 1970, p. 221.

A propos du volet économique, le commerce transsaharien obéissait à des règles, notamment, en ce qui concerne son itinéraire et sa destination[1174]. En outre, des droits de douanes étaient retenus sur tous les produits passant par le Sahara en provenance de l'Afrique tropicale. Egalement, l'exercice de la pêche, par les puissances étrangères, obéissait à des autorisations et à des limitations partielles ou totales. De même, l'ouverture ou la fermeture des ports étaient réglementée par les autorités compétentes.

Au niveau exécutif, l'action des souverains marocains s'est manifestée par un certain nombre de faits et actes comme par exemple la nomination des caïds et des cadis chargés de protéger les intérêts des populations sahariennes. De même, c'était effectivement les souverains du royaume qui désignaient de nombreux chefs aussi prestigieux que le Cheikh Ma El Aînine[1175].

Finalement, les sultans marocains ont manifesté leur autorité par l'action militaire visant d'une part, à faire régner au Sahara la sécurité et l'ordre et d'autre part, à s'opposer aux tentatives étrangères d'implantation dans la région. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de reconnaître que les opérations militaires que le sultan Moulay Abdelaziz et son Khalifa le Cheikh Ma El Aînine avaient conduites contre la France et l'Espagne, à partir de 1905, sans oublier également les expéditions que le sultan alaouite, Moulay Hassan I^{er,} avait dirigées, en 1882 et en 1886, contre les intrusions de l'Anglais Mackenzie et l'Espagnol Bonelli au Sahara, présentent autant de témoignages de la volonté des souverains marocains de réagir contre les atteintes à leur souveraineté dans la région. Encore, ces actions militaires visaient à défendre l'intégrité territoriale du pays que la Communauté internationale a toujours reconnue de manière tacite ou encore dans le cadre de diverses conventions et accords internationaux.

Par ailleurs, sur le plan international, il convient de souligner que tous les traités conclus entre le sultan marocain et les puissances étrangères, ayant trait d'une façon ou d'une autre au Sahara occidental, certifient tous de l'appartenance du territoire à l'Empire chérifien. Ainsi, ils confirment la reconnaissance internationale de la souveraineté marocaine sur ces territoires. En fait, certains de ces traités reconnaissent au sultan marocain des compétences étatiques importantes et d'autres contenaient une reconnaissance directe de sa souveraineté sur le territoire du Sahara occidental. Pour bien illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer quelques exemples de ces traités : le 28 mai 1767 est signé un traité de paix et de commerce

[1174] Actes du Colloque international organisé par l'Association des Economistes marocains, *« Intégration économique des provinces sahariennes et développement national* », Rabat : Editions maghrébines, 9- 10 janvier 1984, p. 16.
[1175] TORRES (C.), Madrid : Traité élémentaire du Droit colonial espagnol, 1941, p. 315 et s.

entre l'Espagne et le Maroc, sous le règne du sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah[1176]. A ce propos, l'article 18 de cet accord définit clairement les droits de pêche concédés à l'Espagne : *"Sa Majesté Impériale met en garde les habitants des Canaries contre toute initiative d'aller pêcher sur les côtes de l'Oued Noun et au- delà. Il ne sera pas considéré, dans ces conditions, responsable de ce qui leur arrivera de la part des nomades de la région auxquels il est difficile d'appliquer les décisions, eux qui n'ont pas de résidence fixe, qui se déplacent comme ils veulent et plantent leurs tentes où ils l'entendent. Les habitants des Canaries sont certains d'être malmenés par ces nomades"*[1177]. Loin d'indiquer un quelconque abandon de souveraineté sur la côte saharienne au Sud de l'Oued Noun, l'article 18 de ce traité prouve que le sultan marocain entendait protéger ces territoires des appétences espagnoles et que Madrid en souscrivant à un tel accord, avouait de manière explicite cette souveraineté. Et comme l'a souligné le professeur Dupuy, en ne partageant pas les avis de certains auteurs, *"si le sultan ne se considérait pas le souverain de ces régions, il n'aurait nullement besoin de dégager sa responsabilité internationale à propos des actes accomplis sur ces territoires"*[1178].

En outre, des traités conclus avec l'Espagne, les Etats- unis et la Grande Bretagne, de 1767 à 1861, contiennent des dispositions sur la protection des marins faisant naufrage sur la côte de l'Oued Noun ou à proximité. A cet égard, cite-t-on, à titre d'exemple : le traité conclu entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, entre le 23 et le 28 juin 1786, dont son article 10 stipule que : *"si quelque vaisseau américain échoue sur les côtes de l'Oued Noun, ou sur quelque côte voisine, les membres de l'équipage seront protégés et assistés jusqu'à ce qu'ils soient, avec l'aide de Dieu, renvoyés dans leur pays"*[1179]. La même disposition contractée vis-à-vis des Etats-Unis en 1786 est reprise dans les traités signés avec l'Angleterre et l'Espagne. Cette dernière elle- même a demandé au sultan, en 1861, d'user de son pouvoir afin de sauver les marins captifs du vaisseau ESMERALDA qui avait fait naufrage à 180 miles au Sud du Cap Noun, autrement dit, aux environs du Cap Bojdor[1180].

[1176] HUSSON (Ph.), « *La question des frontières terrestres du Maroc*», Paris : le Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation, 1960, p. 99.
[1177] CARD (R. de), « *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant les XVIII*ème *et XIX*ème *siècles* », Paris : Pédone, 1905, p. 231.
[1178] Compte- rendu des séances de la Cour internationale de Justice (C.I.J.) sur l'affaire du Sahara occidental, 25 juillet 1975, CR75/28, p. 11.
[1179] Texte du Traité dans Mémoire marocain présenté à la C.I.J., Document n° 25.
[1180] Texte du Traité dans Mémoire marocain présenté à la C.I.J., Documents n° 30 et 31.

Par ailleurs, des traités bilatéraux de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} font état de la reconnaissance par la Grande Bretagne, l'Espagne, la France et l'Allemagne de la souveraineté marocaine jusqu'au Cap Bojdor et à la limite du Rio de Oro, nommé également Oued Eddahab. A cet propos, cite- t- on, à titre d'exemple, le protocole maroco- espagnol de juin 1900. En effet, les discussions qui ont abouti au texte de ce protocole affirment que l'Espagne reconnaissait de manière explicite la souveraineté marocaine sur les territoires sahariens jusqu'au moins le Cap Bojdor[1181]. Ces discussions ont abouti à un accord qui stipule ″la cession de l'Espagne de terrains qui seront désignés à proximité d'Ifni″ en compensation de la pêcherie qu'elle aurait eu autrefois dans la région, tout en prévoyant la possibilité d'échanger par négociation ce territoire contre un autre ayant les mêmes caractéristiques, mais ″situé dans la partie de la côte qui se trouve entre la rivière du Draâ et le Cap Bojdor″ contenant la partie Nord de l'actuel Sahara occidental, connue sous le nom de la Seguiet El Hamra. De même, les termes de la convention du 8 novembre 1902, signée entre la France et l'Espagne, apportent une preuve complémentaire que les territoires de la Seguiet El Hamra et ceux de Tindouf étaient marocains et que les deux partenaires les considéraient comme relevant de l'autorité du sultan[1182]. Pour sa part, la France continuera de réaffirmer la même position officielle jusqu'à l'établissement de son protectorat sur le royaume en mars 1912. Effectivement, jusqu'en novembre 1911, lors de l'accord franco-allemand, la France continuera de proclamer la souveraineté marocaine sur la région. Cet accord, présentera l'ultime reconnaissance internationale de celle-ci avant que le pays ne soit partagé en diverses zones d'occupation.

Par ailleurs, les essais de partage territoriale, dans cette zone, à la fin du XIX^{ème} siècle, d'origines française, espagnole, allemande et autres paraissent être le fait d'Etats ou de sociétés, soucieux de réaliser au Sahara des activités économiques en se détournant de la réglementation et des douanes chérifiennes; néanmoins la réaction des sultans, spécifiquement celle de Moulay Hassan,1873-1894, et des chefs locaux comme, par exemple, Ma El Ainin, prouvait suffisamment que ces tentatives ne s' effectuaient pas sur des terres vacantes de souveraineté. Pour bien illustrer cette idée, il convient de rappeler, à titre d'exemple, la tentative infructueuse d'un Ecossais, Donald Mackenzie qui, à la fin du XIX^{ème} siècle, s'étant rendu compte de l'importance du commerce transsaharien, a décidé d'ouvrir un comptoir à

[1181] AYACHE (G.), « *Etude d'histoire marocaine* », Rabat : SMER, 1979, pp. 339- 347.
[1182] TROUT (F.E), *« Morocco's saharan frontiers* », Genève : Droz, 1969, pp. 167- 170.

Tarfaya. Pour cela, il a provoqué la colère de Moulay Hassan qui a envoyé ses émissaires sur les lieux mettre le feu au comptoir en justifiant que "*tout le pays appartient au Sultan*"[1183].

Au regard de ce survol des traités internationaux qu'évoque le Maroc afin de prouver la marocanité du Sahara occidental, quelles conclusions peut- t- on en tirer ?

Tout d'abord que l'autorité des souverains marocains était la seule qui s'exerçait dans les territoires du Sahara occidental. En effet, les puissances fréquentant la région pour le commerce et la pêche ne s'y sont pas trompées puisqu'elles s'adressaient aux autorités chérifiennes dans le but de trouver des solutions aux obstacles qu'elles rencontraient dans la région. Deuxièmement que les traités internationaux conclus par le Maroc aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles avec ces diverses puissances réaffirment, de manière explicite, que la souveraineté du Maroc contenait ces territoires. Finalement, l'existence même de ces traités n'a de sens que si l'autorité et la souveraineté du Maghzen marocain sur ces territoires étaient réelles et effectives, autrement dit, les puissances signataires n'auraient eu aucun intérêt à s'adresser aux sultans marocains afin d'avoir des privilèges ou effectuer leur commerce.

A ces éléments précédents, s'en ajoutent d'autres sur lesquels les autorités marocaines fondent la marocanité du Sahara. Dans un premier temps, on tient à mettre en relief les motivations géographiques de la requête marocaine. A cet égard, il peut être utile de rappeler que la colonisation européenne a, selon les circonstances, crée des Etats ex- nihilo, fait accéder des provinces au statut d'Etats, unifiés en empires des territoires depuis toujours séparés, ou maintenu des structures politiques ayant quelques traits nationalistes.

En réalité, le cas du Sahara occidental a remonté de graves problèmes, particulièrement, celui de l'intégrité territoriale du Maroc. Ce dernier, en effet, n'est pas un Etat crée ″ex- nihilo″, il a été soumis à la domination de divers colonisateurs. Par conséquent, il a connu de la colonisation et de la décolonisation plusieurs aspects négatifs. Pour ainsi dire, on lui a soustrait de grandes régions comme s'il était un empire multinational, on l'a coupé en zones d'influence comme s'il était ″terra nullius". Toutefois, il était un Etat et le seul de cette partie d'Afrique qui s'est maintenu si tard qu'aucune puissance ne pouvait plus se l'approprier toute seule et comme c'était un pays doté de richesses abondantes, il était l'objet d'appétence de nombreuses puissances. C'est dans cette logique qu'on saisit toute l'importance qu'a eue la question de l'intégrité territoriale du Maroc avant 1912 et également les difficultés auxquelles

[1183] Chapitre 3, « *Le Maroc et le Sahara* » dans HODGES (T.), « Le Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre … », Op. Cit., pp. 43- 60.

a dû et doit encore faire face le gouvernement marocain après 1956 pour faire valoir ses droits d'une part, auprès des pays voisins qui avaient tout naturellement aucun intérêt à les prendre en considération et d'autre part, auprès des ex- puissances colonisatrices comme l'Espagne qui avait envie de se maintenir en place. Et comme l'a souligné Abdallah Laroui : "… *Comment s'étonner dès lors que les Marocains se soient demandés, quand l'indépendance de leur pays fut reconnue en 1956 par la France et l'Espagne: Quel Maroc avons- nous recouvré ? Celui de 1934, date de la fin de la conquête ? Celui de 1912, date du traité du Protectorat ? Celui de 1906, date de la conférence internationale d'Algésiras qui avait solennellement - quoique hypocritement- reconnu l'intégrité territoriale du pays ? Celui de 1900 quand commença l'attaque simultanée à partir de l'Algérie et du Sénégal, contre l'indépendance marocaine* ?"[1184]. Le fait est que le Maroc n'a pas recouvré, à l'issue de la décolonisation, l'intégralité de son territoire. A ce propos, Mohammed Berrada a rappelé que "*le deuxième supplément du Grand dictionnaire universel Larousse, en 1888, évalue la superficie du Maroc à 812 000 kilomètres carrés; ce chiffre n'est plus que de 800 000 kilomètres carrés dans le Larousse illustré de 1897 et passe à 430 810 kilomètres carrés en 1956 (...)*"[1185]. En effet, le royaume était amputé particulièrement du Sahara qui paraissait néanmoins comme son prolongement géographique naturel. A cet égard, de nombreux penseurs et auteurs favorables à la thèse marocaine ont mis en lumière cet argument géographique en confirmant que le Maroc et le Sahara occidental constituent un même ensemble naturel. Ainsi, Robert Rezette[1186] a affirmé que la place du Sahara occidental dans l'ensemble africain peut s'apprécier à la lumière de deux séries de fait qui indiquent "le magnétisme géographique et humain" du Maroc sur les provinces sahariennes :

D'un côté, les données géographiques et historiques montrent que le Sahara, du Nord au Sud, continue sous des formes de plus en plus dégradées. Ainsi, l'ensemble géographique marocain est constitué : de Goulimine à Tarfaya et à Smara, il s'agit du même pays. En effet, *"entre le Nord et le Sud du Maroc Atlantique aucun accident de terrain vraiment important n'établit une séparation : rien de comparable, et de très loin, avec le Haut Atlas entre Maroc Atlantique et Maroc Saharien, ou le Moyen Atlas entre Maroc Atlantique et Maroc Oriental"*[1187].

[1184] LAROUI (A.), « *L'Algérie et le Sahara marocain* », Maroc : Edition SERAR, 1976, p. 30.
[1185] BERRADA(M.), « *Le Sahara et l'histoire* », le Monde, n° 14539, 26 octobre 1991, p. 2.
[1186] REZETTE (R.), « *Le Sahara occidental et les frontières marocaines* », France : Nouvelles éditions latines, 1975, p.190.
[1187] Etudes géographiques offertes à DESPOIS (J.), « *Maghreb et Sahara* », Paris : Société de Géographie de Paris, 1973, p. 255.

On trouve sur ces terres les mêmes populations avec, certes, une masse démographique de plus en plus faible et une agriculture de plus en plus clairsemée. Au delà de la zone où démographie et agriculture avoisinent zéro, il n'y a plus rien que quelques tribus nomades isolées jusqu'aux frontières de l'Afrique noire (du fleuve Saint- Louis) où la population se densifie de nouveau et où l'agriculture reparaît.

D'un autre côté, la découverte d'immenses gisements de phosphates au Sahara occidental peut paraître comme le prolongement géologique des gisements marocains.

Dans cette perspective, le Maroc considère que la continuité et la contiguïté géographique, géologique et géomorphologique du Sahara occidental avec les régions méridionales du royaume du Maroc, comme le Sous, l'Oued- Noun, l'Oued- Draâ, ne peuvent pas être mises en doute. Autrement dit, le Maroc et le Sahara occidental forment une unité géographique et géologique tant sur les plans physique, écologique qu'économique et humain. Ainsi, le représentant du gouvernement du royaume chérifien du Maroc auprès de l'Organisation des Nations-Unies (l'ONU), a soutenu, devant l'Assemblée générale, qu'il y avait une présomption de souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental en vertu d'une contiguïté territoriale[1188]. Dans le même contexte, de nombreux historiens et géographes comme par exemple Jean Célérier[1189] et Gautier Emile- Félix, ont affirmé l'existence de la continuité et de la contiguïté entre le Sahara occidental et le reste du Maroc. Le grand géographe français, Gautier Emile- Félix, s'était exprimé en ces termes : *"l'extrême Sahara occidental, à l'ouest du Niger et de la Saoura, est un immense désert sur lequel il n'ya rien à dire. Une partie considérable de la côte est domaine espagnole encore inexploré. L'intérieur est domaine marocain et non plus algérien, et l'occupation française du Maroc n'a pas encore franchi l'Atlas"*[1190]. En outre, Ali Yata s'est attaché à souligner que dans les zones de Saguiet El Hamra et Rio de Oro, "*le climat possède les mêmes caractères que celui du Sud-Ouest marocain atlantique et la végétation comme la faune sont celles de tout le Sud*"[1191].

Force est cependant de reconnaître que tous ces constats ne doivent, évidemment, pas pour autant occulter l'essentiel. A savoir que si ces remarques d'ordre scientifique étaient exactes elles peuvent, dans une certaine mesure, soutenir la position marocaine. Plus importantes,

[1188] Document A-C4-SR 2117.
[1189] CELERIER (J.), « *Le Sahara occidental : problèmes de structure et de morphologie* », HESPERIS, 1930. Tome XI, pp. 153- 172.
[1190] GAUTIER (E.F), « *Le Sahara* », Paris : Editions Payot, 1928, p. 15.
[1191] YATA (A.), « *Le Sahara occidental marocain à travers les textes* », tome I « *De la Revendication à la Concrétisation* » 1973- 1975, Casablanca : Editions El Bayane, 1982, p. 12.

néanmoins, sont les analyses géostratégiques auxquelles se sont livrées les experts marocains, analyses qui ont aidé à consolider les "prétentions" marocaines. Dans cette perspective, il importe de souligner que dans un environnement géopolitique incertain (l'instabilité politique de la Mauritanie, les menaces de l'Algérie…etc.), le Maroc avait toutes les raisons de vouloir disposer d'un ″hinterland″ l'isolant de ses voisins. Effectivement, le Sahara pouvait être perçu comme une zone tampon protégeant le Maroc de toute offensive ou attaque algérienne venue du Sud. D'autre part, comme on l'a évoqué antérieurement, les richesses qu'apporterait le Sahara étaient d'un véritable intérêt stratégique. En effet, le Maroc, disqualifié par rapport à l'immense richesse énergétique de son voisin algérien, pouvait envisager, dès lors que le Sahara occidental lui réintégrerait, une plus grande parité économique du fait des grandes ressources phosphatiques sahariennes. En outre, le Sahara lui aurait permis de continuer à maintenir des rapports étroits avec la Mauritanie que le royaume a longtemps considérée comme partie de son territoire avant de la reconnaître en 1969, et également pour le Sénégal. Encore, cette "bande de terre" saharienne réaffirmerait, en fait, la vocation de carrefour du Maroc, plate-forme sur l'Afrique et l'Europe en même temps. Et comme l'a souligné Jean Célérier : **"***la fonction propre, l'originalité du Maroc, c'est d'être à tous égards le lien, Ce lieu de passage entre l'Europe méditerranéenne et l'Afrique tropicale. Ignorer soit ce qui est revenu par le Sahara, soit le rayonnement de son action à travers le désert, c'est le mutiler et se condamner à ne pas le comprendre***″**[1192].

Sur un autre angle, un autre point mérite d'être évoqué et il est considéré comme un fondement qui contribue à appuyer la position marocaine. Il s'agit du fait que la question saharienne relève ″des constances de la nation″. A cet égard, on ne manque pas de reconnaître que la question du Sahara occidental constitue toujours la cause nationale prioritaire au Maroc. La marocanité du territoire demeure une question sacrée qui transcende le temps et survit à tous les changements connus par le pays depuis une dizaine d'années. Pour bien illustrer cette idée, il nous semble important de voir d'une part, le soutien unanime et continu de la classe politique au roi du Maroc et d'autre part, la réorganisation du paysage politique autour de la question saharienne.

S'agissant, d'abord, de l'unanimité au sein de la société marocaine, il est indéniable que la question du Sahara occidental a été et est toujours l'origine d'un processus de consensus au

[1192] CELERIER (J.), « *L'intérêt du Sahara occidental pour l'étude du Maroc* » dans Etudes, Notes et Documents sur le Sahara occidental, Paris, 1930, p. 8. Egalement cité dans Numéro spécial 16ème anniversaire de la "Marche Verte", l'Opinion, 6 novembre 1991, p. 20.

sein du royaume. En effet, le poids des années et les changements apparus aussi bien au Maroc que dans le monde ne vont nullement entamer le consensus national autour de la marocanité du Sahara.

En réalité, c'est le père fondateur de l'Istiqlal, Allal El Fassi, qui le premier, a réclamé, en 1955, au titre de l'indépendance du Maroc, le **"***Grand Maroc***"**[1193]. C'est ainsi qu'au moment de l'indépendance du Maroc, ce leader du parti de l'Istiklal, avait démenti les accords de la Celle- Saint Cloud, les accusant de figer les frontières coloniales dans la région. Les contours de cette carte publiée dans le journal de l'Istiklal[1194] s'étalaient sur une grande partie du Sahara et du Tidekelt, sur l'ensemble du Sahara espagnol, la Mauritanie et la pointe Nord-Ouest du Mali en incorporant aussi d'autres territoires tels que l'enclave d'Ifni, Ceuta et Mellila. Ce projet d'Al Fassi, qui correspondait, en fait, à une conception du territoire marocain en fonction des liens ou droits qu'avait eu le royaume par le passé avec ces régions, s'inscrivait premièrement dans la géostratégie du Maghreb de l'indépendance. En outre, le leader de l'Istiklal avait donné à son projet une ampleur aussi bien régionale que nationale. Régionale dans la mesure où Al Fassi dénonçait la mainmise des Français sur la majorité du ″Sahara tunisien″, sur le ″Sahara algérien″ et également sur ce qu'il nommait l'″Orient marocain″ dans le but d'en faire les territoires du ″Sud″ dépendants du gouvernement général de l'Algérie. L'objectif de la conquête saharienne de la France était de parachever l'unité et la sécurité de l'empire colonial français, particulièrement, par la création de l'Organisation commune des Régions sahariennes (OCRS). Néanmoins, après la découverte et l'enjeu des richesses du sous-sol saharien, la conquête française se doublait de manœuvres afin d'attacher le Sahara à la France. Ainsi, la réclamation d'Al Fassi était de nature anticoloniale; sa volonté était de dynamiser l'ensemble des Maghrébins contre les appétences françaises sur le Sahara. Alors, les ″droits historiques″ du Maroc sont évoqués afin de lutter contre les manœuvres coloniales françaises dans la région. Sur le plan national, l'idée dégagée du projet du ″Grand Maroc″ selon laquelle l'indépendance n'était pas finie, mais à compléter, s'était évidemment avérée motivante et pouvait garantir, à Al Fassi et à sa partie, une base populaire et une influence au sein du pays, capables de rivaliser avec l'aura de Mohamed V, à tel point que la monarchie, ne pouvant laisser ce monopole du discours nationaliste au parti de l'Istiklal, a réfléchi à l'idée de reprendre cette réclamation sur le Sahara en la faisant sienne.

[1193] Le Monde diplomatique, « *Les revendications marocaines sur les territoires sahariennes* », janvier 1967, pp. 4- 5.
[1194] Al Alam, 7 janvier 1956.

C'est dans cette logique que le Maroc a interprété à son avantage le paragraphe 6 de la résolution 1514 et revendiqué le statut d'″Etat démembré″ par le colonialisme. Afin de répondre clairement à la demande marocaine, la résolution 1514 a été complétée par une autre, la 1541, selon laquelle à la création d'un Etat souverain et indépendant s'ajoutait la ″libre association″ ou ″l'intégration à un Etat indépendant″, diverses possibilités dont le choix devait incontestablement revenir à la population.

Effectivement, dès l'indépendance acquise, Mohammed V a été encouragé, par le leader de l'Istiklal, à s'engager de nouveau contre une puissance européenne, en l'occurrence l'Espagne, et à suivre sa position. Pour cette réclamation, tous les partis politiques marocains s'accordaient. Après la reddition de la zone de Tarfaya, en avril 1958, est créée une Commission consultative pour la question des frontières[1195] rassemblant au titre de représentant de l'Istiqlal : Medhi Ben Barka, au titre de représentant de l'Union marocaine du Travail : Mahjoub Ben Seddik, au titre de représentant des Oulémas : Hadj Mohamed Tetouani, Cheikh Mohamed Al Imam Ma El Ainin[1196], Allal El Fassi …etc. Sans doute, toutes, quasiment toutes, les tendances du pays sont, alors, unies derrière le souverain dans le but de requérir le retour des provinces perdues.

Force est cependant de reconnaître que les leaders politiques ont oublié, dans cette bataille, leurs sujets d'opposition et de controverse à l'encontre de la Couronne , y compris cette vague de ressentiment qu'ils avaient éprouvée aux lendemains de l'opération "Ecouvillon", ce qui n'exclut pas certaines critiques ponctuelles. Les partis d'opposition ont-ils longtemps reproché au gouvernement son choix de la voie diplomatique afin de récupérer le Sahara et particulièrement son silence jugé coupable au lendemain de l'opération "Ecouvillon" mise en place par les Etats- major respectifs de la France et l'Espagne, dans le but de rompre la progression de l'ALS (Armée de Libération du Sahara[1197]). Cette armée était composée particulièrement de Marocains issus du Sahara et désireux de libérer leur pays de la tutelle colonialiste.

A partir de 1957, ces personnes se rassemblaient et stoppaient leurs opérations ponctuelles de petite envergure pour des batailles plus organisées et décisives contre l'Espagne. Attaques qui

[1195] HUSSON (P.), « *Les frontières terrestres du Maroc*», Thèse : Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation, 1960, p.128.
[1196] Frère du "Sultan bleu" Cheikh Ahmed EL HIBA et de M'rabih REBBO, de la grande famille saharienne des MA EL AININ.
[1197] Armée également désignée sous le nom d'ALNS (Armée de Libération nationale du Sud).

se sont avérées très vite menaçantes pour l'Espagne, qui avec le soutien de la France, a décidé d'y mettre fin. En fait, il a été dit que sous le coup de ces actions violentes, l'Espagne qui n'avait finalement que peu d'intérêt, à l'époque, dans cette colonie, aurait souhaité la restituer au Maroc. Celui-ci n'aurait su profiter de son occasion au bon moment. Pour illustrer cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, le témoignage de Mohamed Ben Saïd, ancien dirigeant de l'Armée de Libération du Sahara (ALS) et membre du Mouvement du 23 mars, qui s'est exprimé en ces termes : **"***ce qui intéressait alors (1957-58) les Espagnols, c'est que nous (l'Armée de Libération du Sahara) libérions leurs prisonniers au nombre de trente-quatre. Il est vrai qu'ils n'avaient pas encore découvert les gisements de phosphate dans le Sahara ... Toujours est-il que, si le pouvoir (...) avait saisi cette occasion, il n'y aurait pas eu d'"affaire du Sahara". Malheureusement il a été davantage préoccupé par des questions de politique intérieure et a privilégié la voie diplomatique après que Madrid eut renoncé à ses bonnes dispositions***"*[1198].

Faible sur ses bases, le gouvernement marocain, aurait même observé avec soulagement la fin de l'Armée de Libération du Sahara (ALS) qui représentait, comme armée consistante et bien structurée, une menace pour lui à plus long terme[1199]. Certes, les autorités marocaines ont toujours démenti cette acception. En revanche, elles reconnaissent incontestablement qu'au lendemain de l'indépendance, Mohamed V avait décidé d'accorder toute son attention au renforcement du pouvoir central, avant l'achèvement de la libération du territoire. En fait, le souverain pensait que l'Espagne finirait par quitter de manière pacifique le Sud comme elle venait de le faire au Nord. Et c'est pour cette raison, justifient les autorités, que le Maroc préférera attendre et privilégier la voie diplomatique.

En outre, il importe de rappeler que par la suite, au fur et à mesure que ce problème de décolonisation devenait un conflit de répercussion internationale, la conduite du royaume sur ce dossier n'échappait pas toujours aux critiques provenant des partis d'opposition. Il peut être utile, à ce propos, de rappeler, à titre d'exemple, que l'Union des Forces socialistes populaires (UFSP), qui a solidement mobilisé la masse marocaine autour de la défense de l'intégrité du territoire national[1200], a longtemps dénoncé la position du Maroc qui se serait confinée au laxisme, à la diplomatie secrète et au refus du régime de traduire par des actes concrets, le

[1198] Interview de BEN SAID (M.), le Monde 2 juillet, 1980, p. 14.
[1199] Point de vue considéré par CHAFFARD (G.), « *Les carnets secrets de la décolonisation* », Paris : Editions Calmann- Lévy, 1968, p. 282.
[1200] L'UFSP souhaitait même aller plus loin encore en créant un Conseil national pour la Libération des Territoires occupés qui aurait regroupé les représentants des Organisations patriotiques.

discours sur l'obligation d'achever l'unité territoriale. La démarche royale a été parfois jugée ainsi, néanmoins, lorsque le 16 juillet 1974, le roi a décidé d'engager une véritable guerre-éclair diplomatique dans les capitales du monde entier, dans le but de faire connaître à l'ensemble des dirigeants de la planète la position du Maroc sur le problème du Sahara occidental, il a convoqué et reçu de nouveau l'appui unanime d'importants leaders marocains : de Boucetta à Bouabid, Ali Mata à Allal El Fassi…etc. De même, lorsque le roi Hassan II a reçu, en 1989, des membres d'une délégation du Polisario à Marrakech afin de répondre à la demande algérienne pour faciliter la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA), là aussi, les partis politiques et particulièrement l'Union des Forces socialistes populaires (UFSP) ont profité de l'opportunité pour exprimer leur intolérance et leur rejet de toute négociation. A cet égard, A. Bouabid, premier secrétaire de l'UFSP, qui était lui- même à l'origine de la crise de 1981, n'a pas manqué de s'opposer clairement à des négociations directes, tout en refusant les autres mesures que le Maroc devait prendre dans le cadre du plan de règlement des Nations-Unies (évacuation de l'administration civile, retrait des forces de l'ordre etc.)[1201]. Toutefois, cette prise de position n'a pas fait l'objet d'une crise politique, le roi, favorisant la modération, a préféré faire des compromis entre les exigences des partis et celles de l'Organisation des Nations-Unies (ONU)[1202].

Par ailleurs, et plus précisément durant les années quatre-vingt dix, on peut dire que le devant de la scène politique marocaine a été de moins en moins consacré à la question du Sahara occidental. En outre, les partis politiques étaient plus occupés à s'adapter à la période d'ouverture et d'alternance qui s'ouvrait dans le pays. Pourtant, à chaque fois que les événements l'exigeaient, ils ne manquaient nullement de manifester leur engagement à côté de la monarchie pour ″la défense de l'intégrité territoriale″. Alors, l'unanimité est, dans la pensée de certains hommes politiques, de droite comme de gauche, du gouvernement comme de l'opposition, conçue comme une arme politique, efficace entre les mains du Maroc. Et comme l'a souligné M. Khalid Naciri, membre du bureau politique du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) : ″*l'élargissement des attributions des régions est de nature à contribuer au règlement de la question des provinces du sud du Royaume*″[1203].

Egalement, suite aux changements politiques survenus au Maroc, la consolidation du consensus politique autour de la question du Sahara se manifeste, effectivement, dans l'appui

[1201] POINTIER (L.), « *Sahara occidental* », Paris : KARTHALA- Institut Maghreb- Europe, 2004, p. 130.
[1202] Ibid, p. 131.
[1203] Le Matin du Sahara, 3 mars 2006, p. 3.

des forces politiques au projet d'autonomie que le Maroc devait présenter au Conseil de Sécurité en 2006. Autrement dit, tous les responsables des forces politiques se sont déclarés en faveur d'une telle solution. Pour bien illustrer cette idée, il convient d'évoquer quelques exemples : pour M. El Yazghi, premier secrétaire du Parti de l'Union des Forces socialistes populaires (UFSP) : *"la nécessité de donner un contenu à la proposition marocaine sur l'autonomie, apparaît comme étant la seule solution et peut- être celle de la dernière chance. C'est pourquoi nous souhaitons qu'elle aboutisse. Nous espérons qu'elle entre dans la discussion, particulièrement à la suite du rapport du représentant personnel du Secrétaire général de l'Onu"*[1204]. Même le Parti de Justice et de Développement (PJD) ne laisse pas l'opportunité passer sans épauler la proposition marocaine. Il a organisé ainsi, début mars 2006, une rencontre sur le thème *"la régionalisation élargie et l'autonomie"*[1205] dans laquelle il a exprimé son soutien à la solution de l'autonomie. Pour sa part, le parti de l'Istiqlal suit le même mouvement, c'est pour cela, que son secrétaire général a confirmé que la solution du problème du Sahara est *"possible dans le cadre du système de la régionalisation que le Maroc a adopté, à l'instar de nombreux pays avancés, et qui offre aux provinces du Sud de larges attributions dans divers domaines, sans préjudice aucun pour le principe de souveraineté du Maroc sur ces provinces"*[1206].

Certes, les partis politiques donnent une consistance à l'unanimité nationale. En revanche, il importe de ne pas oublier un autre acteur national à savoir : la masse populaire. A cet égard, il convient de savoir que les éléments de la société civile relayent souvent, à travers des manifestations, la mobilisation populaire autour de la marocanité du Sahara.

Dans cette perspective, il est indéniable que Mohammed VI, comme son père Hassan II, fait toujours l'unanimité populaire autour de sa personne et sa fonction à travers les crises du Sahara. Par exemple, suite à la publication, en février 2002, du rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le Sahara occidental dans lequel Koffi Annan a exposé quatre propositions pour une solution du différend, parmi lesquelles *"un possible partage du Sahara occidental entre le royaume et le front Polisario"*[1207], cette proposition a incontestablement engendré *"une levée de*

[1204] Le Matin du Sahara, 21 mars 2006.
[1205] Le Matin, 11 mars 2006.
[1206] Le Matin du Sahara, 20 mars 2006.
[1207] Jeune Afrique, n° 2148, du 11 au 17 mars 2002.

boucliers au Maroc"[1208]. En profitant de cette opportunité, le pouvoir politique a tenté de créer une certaine mobilisation populaire pour atteindre plusieurs objectifs :

Premièrement, c'est pour prouver à la communauté internationale que l'unanimité autour de la question du Sahara occidental est aussi forte qu'aux temps d'Hassan II; proprement dit, le poids des années n'a nullement entamé cette unanimité autour de la marocanité du Sahara.

Deuxièmement, c'est pour mettre en évidence l'implication de l'Algérie dans le conflit. A cet égard, on ne manque pas d'affirmer que le Maroc a toujours mis l'accent sur le fait que le conflit du Sahara est une affaire algéro- marocaine. En réalité, la division du territoire avait été proposée par le président Bouteflika au président américain George Bush en 2001[1209]. Ainsi, Laurent Pointier a souligné que lors de sa visite à l'Institut James Baker à Houston, Bouteflika *"déclarait que l'Algérie et le front Polisario seraient disposés à examiner ou à négocier une division du territoire comme solution politique au différend sur le Sahara"*[1210].

Pour ainsi dire, au mois de mars 2002, les secteurs de la société marocaine se sont, sans exception, généralement mobilisés. En outre, cette mobilisation a pris la forme de manifestation nationale et de pétitions signées par des intellectuels. Ainsi, peut être prouvée l'unanimité autour de la question du Sahara occidental. Autrement dit, il est indéniable que les Marocains, par l'intermédiaire de leurs partis ou de leurs syndicats, n'ont eu de cesse de rappeler leur indéfectible attachement aux terres sahariennes.

Finalement, quant au dernier point : la réorganisation du paysage politique autour de la question saharienne, il importe de souligner que c'est autant d'éléments que le roi Hassan II pouvait espérer maîtriser grâce à une habile diplomatie et des négociations serrées autour du conflit du Sahara occidental en particulier. En effet, par le biais de ce dernier, le roi allait tenter de réveiller le sentiment anti- colonial de libération nationale qui avait joué un rôle essentiel, à l'avantage de son père Mohammed V au moment de l'indépendance. Il allait ranimer encore le sentiment nationaliste y compris au sein de l'armée qui avait fini par ne plus se reconnaître dans ce régime et elle était impatiente de s'en dégager. A ce propos, Moumen Diouri s'est exprimé en ces termes : *"l'armée est une des parties qui composent le peuple marocain. Hassan l'a trop longtemps niée. Il risque de le regretter amèrement car l'armée se*

[1208] Jeune Afrique, n° 2148, du 11 au 17 mars 2002.
[1209] FINAN (K.M), *« Le Sahara occidental : le maintien du statu quo »*, mai 2004; http://www.ceri-sciences-po.org.
[1210] POINTIER (L.), « Sahara occidental… », Op. Cit., p. 171.

réveille. Il l'a décapitée sans perdre une seconde, mais il ne peut plus avoir confiance en elle"[1211]. Ceci ne doit, évidemment, pas pour autant occulter l'essentiel. A savoir qu'en occupant l'armée, en donnant une nouvelle dimension à ses activités (la défense du territoire plutôt que les machinations anti-gouvernementales), le roi a réussi à endiguer l'hostilité de certains militaires à son égard, même si la tentative du roi n'a pas été facile, notamment, dans les premiers temps de la guerre (jusqu'à la création du premier Mur et le refoulement de l'armée sahraouie), car les Forces armées royales (F.A.R.) connaissaient de nombreux échecs et en conservaient quelque peu rigueur au souverain, accusé de limiter les moyens de l'armée par crainte que celle- ci ne se retourne contre lui[1212].

Ainsi, la politique des Murs, la reprise de confiance du roi dans son armée et particulièrement le soutien militaire, conséquent, apporté par les alliés du Maroc ont d'une façon décisive participé à faire progresser les actions de l'armée. En effet, après avoir réorganisé cette dernière, le roi ne craignait plus l'autorité de l'armée. Par contre, il pouvait compter sur son soutien. Afin de comprendre cette situation, il est opportun d'évoquer la réflexion de Jean de La Guérivière : "*(...) Ce putsch depuis si longtemps prédit par les "experts" n'a toujours pas eu lieu. Une armée victorieuse ne se retourne pas facilement contre un chef qui la cajole tout en lui demandant des sacrifices inouïs pour la conservation des «provinces du Sud» (...)*"[1213].

Par ailleurs, il est intéressant de reconnaître que le début des années 1970 marque une nouvelle étape pour les partis politiques marocains. En effet, le roi leur promet "l'ouverture" et leurs directions font aussi table rase des campagnes systématiques d'opposition au gouvernement pour se lancer, à leur tour, dans la campagne pour la "récupération du Sahara". A cet égard, M. Gharbi a affirmé que "*dans le royaume chérifien, au niveau des discours, des déclarations publiques et autres motions, l'unanimité sur la "défense de l'intégrité territoriale" est devenu un slogan (...) une formule magique*"[1214].

Comme on l'a évoqué antérieurement, le soutien de la classe politique, dans son ensemble, sur ce sujet n'a jamais été remis en cause et les politiques étaient encore les plus offensifs. C'est pourquoi, Hassan II aime souligner qu'il est, quant à l'affaire du Sahara, "le plus modéré des Marocains". Toutefois, comme certains penseurs, Jean de La Guérivière a supposé que

[1211] DIOURI (M.), « *Réquisitoire contre un despote* », France : Edition Albatros, 1972, p. 195.
[1212] ZENATI (H.), « *Le roi sans armée ?* » *Afrique - Asie,* n° 170, 18 septembre 1978, pp. 52- 53.
[1213] LA GUERIVIERE (J. de), « *La baraka de rabat* » dans « *Les maîtres de l'Islam* », collection portrait par le Nouvel Observateur, n° 3, p. 24.
[1214] GHARBI (A.), « *La surenchère nationaliste* », Afrique- Asie, n° 198, 15 octobre 1979, p. 54.

l'opposition marocaine, quelque peu affaiblie et peu assurée de son assise populaire, a peut-être trouvé par le biais de cette "union sacrée" autour de la marocanité du Sahara, un prétexte pour ne plus poursuivre un combat inégal contre le souverain[1215] fort de sa légitimité religieuse et de ses victoires diplomatiques. En fait, celui- ci (le roi) est arrivé, quoiqu'il en soit, à maîtriser la contestation menaçante qui régnait en son pays et à réorganiser le débat souvent très critique à l'égard de sa politique générale, autour de la redéfinition des frontières marocaines. Or, durant les années difficiles du différend, les partis, leurs adhérents faisaient front derrière la Couronne. Les autres problèmes du Maroc passaient au second plan et il ne nous paraît pas qu'il y ait eu remise en cause de ce paradigme au moins jusque dans les années 1986- 1988 (dates de violentes révoltes et troubles dans le pays).

Un autre point mérite d'être évoqué, il s'agit du fait que la question du Sahara occidental devait, d'autre part, permettre de dissiper les graves doutes de l'Occident sur l'avenir de la monarchie au Maroc car après les deux tentatives de coup d'Etat, le régime semblait comme fini, vidé de l'intérieur et abandonné par l'Occident. Sans doute, l'affaire du Sahara occidental allait lui réconcilier, de manière définitive, les diplomates et les dirigeants étrangers. Dans cette logique, la "Marche verte" allait être la plus formidable démonstration de force politique et diplomatique orchestrée par le roi[1216].

Il est indéniable que le souverain, soutenu par l'ensemble de la classe politique, n'aura de cesse de faire prévaloir la marocanité du Sahara. Dans ce but, de nombreuses tentatives longues et complexes ont été mises en place (demande à l'Espagne de se soumettre à l'avis de la Cour internationale de Justice[1217], demande d'intervention de l'O.N.U.[1218], organisation de la Marche verte...etc.), inutiles de les rappeler car il s'agit seulement de noter, sur le plan national, le soutien constant de la population à son roi.

Ainsi, fort de ce soutien, la bataille a continué et continue toujours pour le respect de l'intégrité territoriale. Autrement dit, la preuve de la constance de la position du pouvoir politique marocain réside dans le fait que les deux changements politiques, majeurs, survenus au Maroc durant les dernières années à savoir : la succession au trône et l'avènement d'un

[1215] Hypothèse émise par LA GUERIVIERE (J. de), « La baraka de rabat… », Op. Cit.
[1216] Il ne nous a pas semblé utile de revenir sur la préparation, le déroulement ou les conséquences de cette "Marche verte", abondamment analysée au sein de la majeure partie des ouvrages traitant de la question du Sahara occidental.
[1217] Conférence de presse d'Hassan Il, Rabat, 23 septembre 1974.
[1218] Devant le refus de l'Espagne de soumettre l'affaire du Sahara à la CIJ, le Maroc s'adressera à l'Assemblée générale de l'O.N.U., pour lui demander de saisir la CIJ dans le cadre d'une procédure consultative.

gouvernement d'alternance n'ont nullement entamé cet état de fait. C'est ainsi que dans le premier discours officiel à la nation marocaine le roi, Mohamed VI en révélant les grandes lignes de sa politique a déclaré : *"…Nous renouvelons notre engagement à parachever notre intégrité territoriale, dont la question de nos provinces sahariennes constitue la cause nationale centrale…"*[1219]. De même, lors de son discours devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 23 septembre 2003, le roi a conditionné l'appui du Maroc à une ″solution politique réaliste et définitive, en conformité avec les principes démocratiques et dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc″. Cette ligne a été pareillement suivie par le gouvernement d'alternance créée en 1998. Celui- ci a déclaré, le 17 avril 1998, devant le parlement : *"la priorité des priorités du gouvernement concerne notre cause nationale première, celle de notre intégrité territoriale"*[1220]. Même si ce gouvernement a confirmé son attachement au plan des Nations- unies, il a réaffirmé par le biais de son chef : *"le référendum c'est presque un luxe. A nos yeux l'affaire est résolue. L'intégration des provinces du Sahara a été faite en 1976"*[1221]. Cela nous conduit à affirmer l'ambiguïté de la stratégie marocaine. En fait, la stratégie extérieure n'est qu'une façon de prouver le respect par le Maroc des décisions de l'ONU et des obligations du droit international.

Force est cependant de reconnaître que c'est toujours le roi qui continue à avoir le monopole des décisions en matière d'intégrité territoriale. A cet égard, il est opportun d'évoquer l'article 19 de la Constitution qui n'a pas été changé : *"le Roi, Amir Al Mouminine, représentant suprême de la Nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'Islam et de la Constitution…Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques"*[1222].

En outre, il serait intéressant de rappeler un autre aspect de la continuité de la position du pouvoir politique dans le conflit saharien; il s'agit du fait que la question du Sahara continue d'être un levier de la légitimité monarchique. De son côté, Hassan II, tout en appelant les Sahraouis à regagner la mère patrie, a rappelé à ces derniers qu'ils étaient liés à la monarchie par la Beya'a. De même, Mohammed VI a mis en exergue : *" l'unanimité autour de ce combat auquel les valeureux Moudjahidines que sont les fils du Sahara ont grandement*

[1219] Discours du trône en date du 30 juillet 1999.
[1220] JANATI- IDRISSI (A.), « *La politique étrangère du Maroc d'après la déclaration générale du premier gouvernement d'alternance* », Revue marocaine d'Etudes stratégiques, n° 2 janvier 1999, p. 112.
[1221] SAINT MAURICE (Th.de), « *Sahara occidental 2001 : prélude d'un fiasco annoncé* », Actualité et Droit international, février 2002; http://www.ridi.org/adi.
[1222] Article 19 de la Constitution de 1996.

contribué, lorsqu'ils ont pris, dès le début, des positions héroïques sur les fronts politique, militaire et culturel, pour défendre leur appartenance indissoluble à la patrie et manifester leur attachement indéfectible à leur marocanité et leur profonde loyauté au glorieux Trône Alaouite"[1223]. Encore, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la "Marche verte", il s'est exprimé en ces termes : *"…Nous avons tenu, au cours de nos visites successives dans ces provinces, à renouveler le pacte qui nous lie à nos fidèles sujets…"*[1224].

Finalement, on peut conclure que le fait d'exposer l'argumentation marocaine sur son attachement au Sahara, pour des raisons historiques ou d'autres, a pour but de tenter de fournir une réponse à de multiples interrogations qu'on s'est posées au fur et à mesure qu'on avance dans l'étude de cette affaire. Mais, notre propos doit, essentiellement, tenir compte de la position du royaume chérifien.

Section II : L'intervention de la France dans le conflit du Sahara occidental

Il importe de souligner que la France a joué, en tant que grande puissance, un rôle important dans l'affaire du Sahara occidental. A cet égard, il ne s'agit pas, ici, de retracer l'histoire des relations de la France avec les acteurs concernés particulièrement le Maroc, mais d'observer les changements qui ont pu s'opérer dans ces relations au cours des années 1990, en parallèle à la position ambiguë que la France a toujours eue à propos du Sahara occidental. C'est ainsi que dans un premier temps, on va se référer à l'histoire afin d'étudier la politique saharienne de la France (**Sous section I**) et dans un second temps, on va mettre l'accent sur l'attitude de la France face aux nouvelles données du conflit sahraoui (**Sous section II**).

Sous section I : La politique saharienne de la France n'est pas récente

Il convient de reconnaître que la politique saharienne de la France n'est pas une nouvelle donnée. Toutefois, cette politique a été l'objet de différentes attitudes et par conséquent de différents changements dans les relations de la France avec les acteurs concernés, le Maroc en particulier. Afin de bien comprendre ce changement, il nous semble important d'aborder en premier lieu, l'engagement de la France dans l'affaire du Sahara occidental sous le septennat

[1223] Discours de S.M. Mohammed VI du 6 novembre 1999, à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de la "Marche verte".
[1224] Discours de S.M. Mohammed VI du 7 novembre 2002, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la "Marche verte".

du président Valéry Giscard d'Estaing (**Paragraphe 1**) et en second lieu, l'engagement français sous l'ère du président François Mitterrand (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : Un engagement actif de la France giscardienne

Il importe de souligner que la France n'est pas une simple spectatrice de l'affaire saharienne dans laquelle elle n'a cessé de proclamer sa ″neutralité″. Effectivement, durant les premières années du conflit du Sahara occidental, la France, même si elle a proclamé à plusieurs reprises sa neutralité, avait une attitude de soutien bienveillant envers le Maroc et la Mauritanie.

Dans cette perspective, il serait utile de rappeler la conduite de la politique française sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing. En fait, la France est devenue favorable à un renforcement de ses alliances au Maghreb face au couple Libye- Algérie. En effet, Paris a apporté au Maroc toute l'aide dont il avait besoin au moment où sa situation diplomatique et militaire s'est dangereusement détériorée et alors que l'Espagne et les Etats-Unis boudaient temporairement leur allié traditionnel. Ainsi, le Maroc est rapidement apparu comme un partenaire privilégié. ″*Le Royaume devenait alors un interlocuteur irremplaçable pour la France*″[1225]. Et pour reprendre les termes du porte parole de l'Elysée, M. Jean Philippe Lecat, ″*des relations d'une qualité tout à fait rare et exceptionnelle*″[1226] se sont établies entre le Maroc et la France, autrement dit, une véritable alliance s'est instaurée entre les deux pays. Pour bien comprendre cette entente franco- marocaine, il est intéressant de révéler qu'entre les deux chefs d'Etats, il existait une amitié sincère, doublée d'une convergence des points de vue. Le souverain chérifien se voulait ″le copain de Giscard d'Estaing″qui le lui rendait bien en le considérant comme ″ami″ et ″frère″. Par ailleurs, les Français avaient de la sympathie pour le Maroc, ″*un allié sincère*″[1227]. En outre, il existait une véritable complémentarité entre les deux pays sur les problèmes internationaux. A cet égard, Hassan II était très clair en parlant de M. Valéry Giscard d'Estaing : ″*…Nous nous concertons incontestablement parce que nous nous considérons tous les deux, lui au Nord et moi au Sud, responsables d'une partie vitale de la Méditerranée…Nos préoccupations sont les mêmes*″[1228]. Concrètement,

[1225] Déclaration de M. GISCARD D'ESTAING (V.) au cours du dîner offert au roi du Maroc lors de sa visite en France, en novembre 1976, le Matin du Sahara, 24 novembre 1976.
[1226] Déclaration du porte- parole de l'Elysée, M. LECAT (J. Ph), rapportée par Maroc- Soir, 29 décembre 1976.
[1227] Un sondage Sofrès réalisé lors de la visite d'Hassan II en France en novembre 1976, avait montré que 72 % des Français avaient de la sympathie pour le Maroc, 42 % pensaient que le Maroc était un allié sincère et 83 % estimaient que la France avait raison d'aider le Maroc.
[1228] Map Document « *Renaissance d'une Nation* », Rabat : Imprimerie royale, mai 1980, pp. 35 à 36.

cela va se traduire par le maintien d'importants liens économiques, un soutien militaire accru et en particulier une attitude compréhensive envers le Maroc dans l'affaire du Sahara.

A vrai dire, la France qui avait encouragé l'Espagne à s'entendre avec le Maroc et à signer l'accord de Madrid, prétend rester neutre dans le conflit du Sahara occidental. Lors du déclenchement du conflit en 1976, on tient à rappeler que le président français Valéry Giscard d'Estaing avait confirmé que la France ne prendra pas parti dans cette affaire. De même, en novembre 1977, Louis De Guiringaud, alors ministre français des Affaires étrangères, s'est exprimé en ces termes : *"Nous nous refusons à prendre position dans un conflit qui oppose trois Etats, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, avec lesquels nous avons des liens anciens et particuliers…Nous avons voté aux Nations-Unies en 1975 les deux résolutions, l'une d'inspiration algérienne, l'autre soutenue par le Maroc, qui affirmaient, toutes les deux, le droit inaliénable des populations sahraouies à l'autodétermination"*[1229]. En réalité, la classe politique est opposée à la création d'un Etat sahraoui. C'est ainsi que Pierre Messmer, l'ancien premier ministre, a écrit dans une interview à France- Soir qu'il "n'existe pas de peuple sahraoui". D'autre part, le président français Valéry Giscard d'Estaing a affirmé sa désapprobation aux *"micro- Etats"*[1230]. Il a déclaré ainsi : *"il est vrai que nous estimons regrettable la multiplication de micro- Etats. La paix du monde et l'intérêt des peuples n'y trouvent pas leur compte. Il ne nous semble pas raisonnable que cette population nomade, évaluée au maximum à cent mille personnes, se constitue en Etat autonome avec son gouvernement, ses finances, son armée et ses ambassadeurs"*[1231].

Il est, alors, frappant de remarquer que le président français n'était pas favorable à la création d'un Etat sahraoui bien que l'indépendance du peuple sahraoui soit un droit reconnu par les Nations-Unies. La France n'avait pas hésité à s'engager, militairement, dans la guerre du Sahara, officiellement, pour la défense de la Mauritanie, mais encore pour soutenir la position du Maroc[1232]. Ceci nous conduit à penser que dans l'affaire du Sahara, la France a adopté à l'égard du Maroc une politique de neutralité bienveillante.

Force est cependant de reconnaître que la diplomatie française s'est manifestée dans le conflit du Sahara occidental bien avant la date de l'éclatement de la crise. A cet égard, M. Valéry

[1229] CASTERAN (Ch.) et LANGELLIER (J.P), « *L'Afrique déboussolée* », Paris : Plon, 1978, p. 71.
[1230] Le Monde, 26 octobre 1977.
[1231] Le Nouvel observateur, 2 février 1976, p. 15 (interview réalisée le 29 janvier).
[1232] HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre de désert* », Paris : l'Harmattan, 1987, p. 385.

Giscard d'Estaing a affirmé lui-même dans l'interview qu'il a accordée au ″Nouvel Observateur″ : ***″****l'Algérie ayant maintes fois affirmé qu'elle n'avait pas de revendication territoriale à formuler, il nous a paru conforme au bon sens de laisser s'entendre entre eux le Maroc et la Mauritanie d'une part, avec l'Espagne de l'autre****″*[1233]. Cela veut dire que la France a encouragé cette entente. Déjà en mai 1975, M. Valéry Giscard d'Estaing a laissé entendre, lors de sa visite au Maroc, à ses hôtes marocains qu'il faciliterait l'ouverture de négociations entre l'Espagne et le Maroc[1234] et que de toute façon, la France tenait à la disposition du Maroc les dossiers qu'elle a sur le problème du Sahara, en vue de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice[1235]. En outre, le délégué français a laissé entendre, lors de la ″Marche Verte″ et en marge des travaux du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, qu'il opposerait ***″****son veto à toute condamnation formelle de l'initiative royale****″*[1236]. Alors, il n'est pas illusoire d'affirmer que la France soutient les thèses marocaines sur le Sahara occidental. En effet, soucieuse d'empêcher une guerre dans la région, la France, tout en soutenant diplomatiquement le Maroc et la Mauritanie, est restée disposée à contribuer à trouver une solution politique au conflit du Sahara. Ainsi, le président français a répondu à un message envoyé, par le président algérien, à de très nombreux chefs d'Etats afin de dénoncer ″la politique d'agression″ du Maroc au Sahara occidental : ***″****…Je crois pouvoir vous assurer que la France, dont la vocation est d'entretenir avec tous les pays arabes les mêmes relations d'amitié et de confiance, est prête à se joindre aux efforts de conciliation qui pourraient être entrepris au plan international, notamment en vue de réaliser un accord sur le mode de consultation des populations sahraouies****″*[1237]. Cependant, cette solution était rejetée par l'Algérie pour des raisons autant internes qu'internationales[1238]. En fait, l'Algérie reprochait à la France d'avoir pris fait et cause, sur le fond, en faveur des thèses maroco- mauritaniennes[1239]. De même, les dirigeants algériens multipliaient les critiques envers l'attitude française dans le problème du Sahara occidental, en mettant en cause, notamment, ″sa fausse neutralité″. Parfois, les propos allaient loin provoquant des incidents diplomatiques. C'est ainsi que le président Houari Boumediene a accusé, en 1977, le président

[1233] Extraits de l'interview dans le Monde du 2 février 1976.
[1234] Le lieutenant- général Gomez de Salazar, ancien gouverneur de la 1ère région militaire (Madrid) a affirmé que la France et les U.S.A. ont exercé des pressions sur Madrid pour céder aux exigences marocaines, le Monde, 15 mars 1978.
[1235] Le Figaro, 7 mai 1975.
[1236] ZENATI (H.), « *De la dynamite dans le sable* », Afrique- Asie, 1975 n° 97, p. 16.
[1237] Ce message n'a été rendu public par l'agence, Algérie Presse Service, qu'après les événements de Zouérate, le Monde, 10 mai 1977.
[1238] Collectif, « *Révélations sur la crise du Sahara* », Jeune- Afrique, 1977 n° 880, p. 76.
[1239] BEN YAHMED (B.), « *Sahara on peut, on doit éviter la guerre* », Jeune- Afrique n° 881, p. 36.

français d'avoir : *"revêtu la gandoura et la djellaba dans lesquelles il cache un poignard marocain"*[1240].

Pour bien comprendre l'attitude giscardienne à l'égard du Maroc dans l'affaire du Sahara occidental, il est opportun d'évoquer les principes qui ont guidé la politique de Paris. Il peut être utile, à ce propos, d'exposer trois éléments fondamentaux :

Premièrement, le gouvernement français va s'abstenir de voter les projets de résolutions d'inspiration algérienne quelle que soit leur teneur.

Deuxièmement, la France confirme son attachement à la cause de la paix et de la sécurité (dans la région) dans le respect de l'indépendance des Etats et de leur intégrité territoriale. C'est effectivement le processus de négociations entre les différentes parties concernées que la France soutient avec, évidemment, l'aide des organisations internationales.

Troisièmement, la France refuse de reconnaître le Front Polisario en tant que mouvement de libération[1241] malgré l'affaire de la capture des coopérants français. Pour bien illustrer cette idée, il peut être utile d'évoquer cette affaire en détails : pour réaliser ses visées hégémoniques, l'Algérie n'a reculé devant aucun moyen, pas même la prise d'otages qui est condamnée par la Communauté internationale. Ainsi donc, l'Algérie et le Polisario décidaient, le 1er mai 1977, d'attaquer Zouérate considérée comme le poumon économique de la Mauritanie et enlevaient six civils français qui travaillaient pour la société COMINOR, après en avoir tué deux autres. L'Algérie, par ce raid meurtrier sur le centre minier de Zouérate, a donné à la diplomatie française une dimension militaire. Les Sahraouis de leur côté, avaient un double objectif : premièrement, désorganiser l'économie mauritanienne en bloquant l'extraction et la commercialisation de sa principale ressource et deuxièmement, faire pression sur la France en poussant les coopérants français à quitter Zouérate pour l'amener à reconnaître le Front Polisario en tant que mouvement de libération autonome et responsable. De son côté, l'Algérie a essayé d'infléchir la position française en usant d'une politique de chantage économique et de discrimination à l'égard des intérêts français. Effectivement, *"les entreprises françaises furent systématiquement écartées des marchés publics, tandis que le gouvernement algérien réduisait ses importations en provenance de la France"*[1242].

[1240] Le Monde, 16 décembre 1977.
[1241] BERRAMDANE (A.), « *Le Sahara occidental, enjeu maghrébin* », Paris : Karthala, 1990, p. 114.
[1242] Les Déclarations du ministre français des Affaires étrangères en réponses aux questions arabes des députés, en décembre 1979, le Matin du Sahara, 9 décembre 1979.

Sans doute, la France a mis en cause la responsabilité de l'Algérie, en témoigne la déclaration de ministre français des Affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud : *"il s'agis (sait) d'une agression menée par des forces venues…d'un pays voisin"*[1243]. En fait, la France a opté pour la négociation, tout en refusant de se prêter à la tactique d'Alger qui visait à l'entraîner dans un conflit régional qui ne manquerait pas, alors, de prendre la dimension internationale tant recherchée par les dirigeants algériens. Pour ainsi dire, dés le départ, la France *"refus(a) de se prêter à un chantage… (et) dénonç(a) le caractère odieux de toute prise d'otages"*[1244].

En outre, lorsque deux autres personnes ont été capturées, le 25 octobre 1977, à Zouérate par le Front Polisario et sans que les six coopérants, déjà, enlevés fussent libérés, la France a jugée, cette fois- ci, que la situation était grave et que les ″limites de l'intolérable avaient été atteintes″. Par conséquent, une réunion exceptionnelle a eu lieu, le 30 octobre, à l'Elysée, tout- autour du président de la République rassemblant les ministres des Affaires étrangères, de la Défense, de la Coopération et le général Méry, chef d'Etat- major des armées. Cette réunion était convoquée dans le but d'entrevoir des mesures diplomatiques et militaires afin de protéger les ressortissants français en Mauritanie. Malheureusement, la voie diplomatique a échoué :

D'une part, les interventions humanitaires (Comité international de la Croix- rouge), comme a remarqué Valéry Giscard d'Estaing, n'avaient eu aucun résultat. Pour illustrer cette approche, il peut être intéressant de rappeler que dés le 6 mai 1977, M. Waldheim est sollicité pour intervenir. La Croix- rouge internationale est saisie par le canal de la Croix- rouge française[1245]. Par ces interventions auprès des organismes internationaux, le gouvernement français entrait en contact avec ses homologues, en particulier, arabes, africains et européens, afin qu'ils interviennent auprès de l'Algérie. Mais, rien ne paraissait ébranler le mutisme d'Alger et de ses protégés sahraouis.

D'autre part, les conversations qui ont eu lieu, à Alger, entre M. Claude Chayet, haut fonctionnaire du Quai d'Orsay et le Front Polisario étaient sans aucun aboutissement. A ce propos, il convient de rappeler la déclaration effectuée, le 21 mai 1977, par le chef du ″gouvernement sahraoui″ en ce qui concerne les ressortissants étrangers travaillant en Mauritanie et au Maroc : *"toute personne physique ou morale, toute société étrangère venant pour ses propres intérêts ou les intérêts d'autrui, renforcer le potentiel des pays qui nous*

[1243] Le Monde, 5 mai 1977.
[1244] Interview de M. GUIRINGAUD (L. de) accordée à France- Inter, le Monde, 24- 25 mai 1977.
[1245] Le Figaro, 7 mai 1977.

agressent sera considérée come mercenaire et traitée comme telle"[1246]. Cela veut dire que les techniciens, enseignants, médecins…étrangers employés par des entreprises marocaines ou mauritaniennes ou envoyés dans le cadre des accords de coopération dans ces pays, sont, désormais, perçues comme des mercenaires. Il en est de même pour les français détenus à Zouérate. Désormais, le président de la République française a affirmé de manière explicite, dans son discours de Brest, le 7 novembre 1977, que *"le problème n'é (tait) pas celui de l'appréciation par la France du statut ou du rôle du Front Polisario. Il faut éviter, avait- il dit, de laisser se déplacer le problème. Le problème est celui des otages civils détenus par cette organisation"*[1247]. De même, le ministre français des Affaires étrangères s'est exprimé en ces termes : *"nous ne voulons pas lier une prise de position sur le deuxième problème à la liberté à laquelle ont droit nos ressortissants"*[1248].

En réalité, l'Algérie et le Front Polisario visaient, à travers cette affaire, à imposer un embargo sur la coopération franco- marocaine et franco- mauritanienne. Toutefois, il importe de reconnaître que les objectifs de cette affaire ne seront nullement aboutis. En effet, la politique des otages, destinée à infléchir l'attitude de la France dans le conflit du Sahara occidental, s'est retournée enfin contre ses propres auteurs. Or, la France n'a pas seulement renoncé à sa politique; proprement dit, elle est restée ferme sur sa position, mais elle a consolidé également son appui avec ses alliés à savoir : le Maroc et la Mauritanie.

Dans cette perspective, la question cruciale qui se pose est la suivante : comment l'action diplomatique française va-t- elle se doubler d'une action militaire ? La réponse à cette question est substantielle car elle va nous montrer que beaucoup plus que le soutien moral et matériel fourni, dès 1975, au Maroc et à la Mauritanie, la France est allée jusqu'à l'engagement militaire aux côtés de ces deux alliés contre les combattants sahraouis. Cet engagement a, effectivement, eu lieu fin 1977 et durant les premiers mois de l'année suivante[1249].

Il est indéniable que les attaques perpétrées, par le Front Polisario, contre le centre minier de Zouérate et la détention des Français qui y travaillaient ont posé à la Mauritanie et à la France, dès le mois de mai 1977, un double problème :

[1246] Le Monde, 24- 25 mai 1977.
[1247] Le Monde, 9 novembre 1977.
[1248] Extraits de l'interview accordée par le ministre à la presse, le Monde, 12 novembre 1977.
[1249] CHARPENTIER (J.), « *Pratique française du droit international* », AFDI 1978, p. 1083 et s.

Dans un premier lieu, il s'agissait du problème de la sécurité de ces civils, véritable armature technico- économique du pays qui les accueillait.

Dans un second lieu, c'était le problème de l'approvisionnement en fer et en cuivre indispensable à l'industrie française. Ainsi, s'est étendue en Mauritanie l'intervention française dans le conflit du Sahara occidental; France a reconnu son engagement armé dans le territoire saharien tout en justifiant sa nouvelle action en Mauritanie. C'est ainsi que le ministre des Affaires étrangères a publié un communiqué, le 19 décembre 1977, dans lequel il a déclaré : *"en ce qui concerne l'attitude française, le ministre des Affaires étrangères rappelle que comme cela a été annoncé depuis plusieurs semaines, nos éléments aériens sont susceptibles de concourir à la sécurité de nos ressortissants de Mauritanie lorsqu'ils sont mis en danger et à la demande du gouvernement mauritanien"*[1250]. De même, M. Louis De Guringuaud, ministre des Affaires étrangères, a très clairement reconnu : *" à deux reprises des éléments des forces aériennes françaises…sont venues en aide à la Mauritanie contre les guérilleros sahraouis. Nous l'avons fait et sommes prêts à le refaire"*[1251]. Encore, M. Yvon Bourges, ministre de la Défense, a affirmé que le rôle de l'Armée française était de défendre, hors du territoire national, des intérêts et des ressortissants français *"s'ils se trouvent gravement menacés"*[1252]. Egalement, il a déclaré que *"les autorités françaises n'excluent aucune action de nature à permettre la libération des otages du Polisario"*[1253].

Dans cette perspective, il convient de rappeler qu'une coordination tripartite a été, alors, établie sous l'impulsion d'un Etat- major marocain- mauritanien, soutenu par des conseillers techniques, français et installé, à El Ayoun, au Sahara. Dès novembre 1977, six avions jaguars, basés à Dakar, ont soutenu les unités mauritaniennes contre le Front Polisario et ont appuyé l'armée mauritanienne dans ses opérations de ratissage, alors que les Breguet- Atlantic donnaient les renseignements essentiels aux deux pays sur le mouvement des colonnes du Front Polisario. En outre, en ce qui concerne le Maroc, la France lui a livré, fin 1977, cinquante avions Mirage F que le royaume chérifien avait commandés et dont les pilotes marocains étaient entraînés en France. En plus, d'autres types d'avions, des biréacteurs d'appui Alfa Jet, des Chars et des camions blindés ont été octroyés au Maroc[1254].

[1250] Le Monde, 20 décembre 1977.
[1251] Libération, 26 décembre 1977.
[1252] Ibid.
[1253] Le Figaro, 28 octobre 1976.
[1254] Le Monde, 26 octobre 1977.

Effectivement, la pression de la présence militaire française, en Mauritanie, combinée avec la pression diplomatique, internationale ont fini par entraîner la libération des otages et sauver la Mauritanie d'une désintégration certaine. Autrement dit, cette action française, notamment, militaire a permis à la Mauritanie de sortir du conflit, le 5 août 1979, sans perdre sa souveraineté et son intégrité.

Force est cependant de reconnaître qu'en envoyant ses Jaguar bombarder les colonnes du Front Polisario au Sahara occidental[1255], la France a, comme l'ont souligné certains observateurs, violé la neutralité dont elle s'est réclamée. En conséquence, son intervention armée a renié les déclarations des autorités françaises, relatives à une prétendue neutralité dans le problème du Sahara occidental. A cet égard, il convient de révéler que l'Algérie avait accusé la France, tout en protestant contre son attitude, de coopérer militairement avec les régimes les plus impopulaires d'Afrique[1256]. Pareillement, le Front Polisario s'est exprimé en ces termes: *"…La politique du Gouvernement français, tout en visant à entraver le processus de décolonisation engagé par l'ONU et l'OUA, constitue non seulement une menace contre le peuple sahraoui, mais également contre la paix et la sécurité dans cette région de l'Afrique et de la Méditerranée. En se chargeant aujourd'hui de poursuivre et d'intensifier la guerre d'extermination perpétrée par les forces d'agression maroco- mauritaniennes contre notre petit peuple pacifique, le Gouvernement français prend sur lui la grave responsabilité des conséquences de ses actes sur la paix et la stabilité dans cette partie de l'Afrique…"*[1257]. Dans cette même logique, le Front Polisario a souligné qu'*"après avoir été chassé de sa terre par les forces marocaines et mauritaniennes, le peuple sahraoui est aujourd'hui victime d'une troisième armée appartenant cette fois à une grande puissance"*[1258]. De même, le président du Conseil des ministres de la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.), M. Lamin, a dénoncé avec amertume le double langage de la France : *"…Les déclarations du gouvernement français sont tout à fait contradictoires : d'une part reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui, d'autre part une aide militaire, des avions, des conseillers à ceux contre lesquels on lutte. Il y'a donc des armes pour la Mauritanie et le Maroc, et des déclarations de neutralité pour les Sahraouis"*[1259].

[1255] Le Monde, 12 janvier 1978.
[1256] Le Figaro, 31 octobre 1977.
[1257] Appel du Front Polisario au peuple français, Comité des Relations extérieures du Front, 27/12/1977.
[1258] Le Monde, 20 décembre 1977.
[1259] El Moudjahid, 15 décembre 1977.

On peut cependant souligner que face à ces critiques, la France a affirmé, sans aucun doute, la légalité de son action militaire. Pour ce faire, elle s'est reposée sur deux éléments principaux légitimant son attitude :

Dans un premier temps, elle a indiqué, dans toutes ses déclarations officielles, que les opérations militaires ont été opérées ″à la demande du Gouvernement mauritanien″. Encore, M. Valéry Giscard d'Estaing a affirmé : ″*…La France connaît des Etats, elle agit vis- vis- des Etats, de gouvernements légitimes de ces Etats comme elle le fait dans le reste du Monde. Mais nous n'allons pas garder des souvenirs du passé le droit d'établir je ne sais quelle classification, quelle cote de valeur, en ce qui concerne les dirigeants de l'Afrique*″[1260]. En outre, le ministre des Affaires étrangères, a indiqué dans une déclaration effectuée au Quai d'Orsay, que ″*le gouvernement mauritanien a demandé l'aide des forces françaises, et, à deux reprises, des éléments des forces aériennes françaises leur sont venus en aide*″[1261]. Cela prouve que l'aide française a été, effectivement, sollicitée par Nouakchott.

Dans un second temps, la France s'est fondée sur un autre principe aussi important que le précédent, à savoir que l'intervention militaire française était réalisée dans l'objectif d'une part, de la protection des ressortissants français, mis en danger et d'autre part, de la défense de la politique mauritanienne du Sahara occidental. Afin de bien illustrer cette idée, il est opportun d'invoquer, à titre d'exemple, la déclaration du ministre des Affaires étrangères : ″*…La Mauritanie est l'objet d'une agression qui est soutenue de l'extérieur et elle a demandé notre aide pour appuyer les forces mauritaniennes lorsque celles-ci étaient prises sous le feu de colonnes notamment dans les cas où ces colonnes menaçaient des ressortissants français*″[1262]. Cependant, pour le Front Polisario et l'Algérie, cette intervention est moins de protéger les ressortissants français, comme le prétendait Paris, que de soutenir le régime fragile et menacé du président mauritanien Ould Daddah, allié du Maroc. Alors, l'intervention de la France en Mauritanie est présentée comme une nécessité d'ordre humanitaire et de solidarité internationale, ce qui semble tout à fait légitime et fondé. En fait, il s'agit de personnes qui sont, dans leur grande majorité, des civils qui n'ont rien à voir avec le conflit du Sahara occidental. Ceci est d'autant plus nécessaire que la Mauritanie a des accords avec la France. Et comme l'a souligné le ministre des Affaires étrangères, lors d'une conférence tenue au Quai d'Orsay : ″*…Nous aidons la Mauritanie parce que nous avons des accords avec ce*

[1260] Déclaration à la presse, 14 juin 1978.
[1261] Le Monde, 25- 26 décembre 1977.
[1262] Interview au Club de la Presse d'Europe 1, 7 mai 1978.

pays, parce que c'est un pays pauvre, faible mais respecté par tout le monde, qui est maintenant victime d'une agression"[1263]. C'est ainsi que l'aviation française a porté son appui aux forces mauritaniennes "*amenées à résister à des attaques du Front Polisario dans des conditions où des Français*, a confirmé M. De Guiringaud, *risquaient d'être en danger*"[1264].

Alors, il est frappant de constater que la sécurité des Français et la sécurité du pays où ils travaillent sont, directement, liées pour les dirigeants français. Pour ainsi dire, l'intervention de la France est doublement justifiée, d'une part, il y'a "les bonnes relations" et d'autre part, il y'a, particulièrement, le fait que des Français, trois à quatre mille, y travaillent, soit dans le cadre des accords de coopération existant entre les deux pays, soit par contrats individuels contractés librement avec des sociétés mauritaniennes, et qu'ils "*doivent*, a affirmé le président Valery Giscard d'Estaing, *pouvoir travailler dans la sécurité*"[1265].

Au regard de tous ces éléments précédents, l'aide française s'est, de toute façon, avérée décisive aux côtés du Maroc et de la Mauritanie dans cette première partie du conflit du Sahara occidental. En revanche, ce constat ne doit, évidemment, pas pour autant occulter l'essentiel. A savoir que ces considérations de politiques étrangères de la France sont dictées par des considérations économiques, politiques et stratégiques.

En effet, avec l'arrivée au pouvoir du président Valéry Giscard d'Estaing, les relations franco-marocaines ont connu une entente bâtie sur des liens personnels entre les deux chefs d'Etat, entretenue par des échanges de visites de haut niveau et consolidée par une approche identique des problèmes internationaux. En réalité, toutes les questions litigieuses sont résolues[1266] et seules subsistaient des relations politiques et économiques "exemplaires" ou encore "privilégiées" entre les deux pays[1267]. Et comme l'a souligné le roi Hassan II, à la veille du voyage du président français au Maroc en mai 1975 : "*…Il n'y a vraiment plus aucun problème en suspens entre la France et le Maroc qui serait de nature à être traité à l'échelon du président de la République française et du roi du Maroc. Ce qui reste, c'est de l'intendance. Cela se règle entre les chancelleries*"[1268].

[1263] Conférence de presse de M. GUIRINGAUD (L.de), ministre des Affaires étrangères, Direction des Archives et de la Documentation, 23 décembre 1977.
[1264] La revue Maghreb- Machrek, n° 79, 1978, p. 28.
[1265] Interview accordée au "Nouvel Observateur", 2 février 1977.
[1266] "Combat", 3 août 1974, cité par M. SAUVAGNARGUES, alors ministre des Affaires étrangères : "pour la première fois, un Etat africain accorde une indemnisation après avoir nationalisé des terres étrangères".
[1267] Europe- Outremer, n° 552, janvier 1976, p. 14.
[1268] Le Matin (Quotidien marocain), 2 mai 1975.

Au niveau économique, la France et le Maroc maintiennent d'importantes relations commerciales et leurs liens sont consolidés par la présence de nationaux dans chacun des pays (par exemple il y'avait à peu près 55 000 français installés au Maroc). Paris demeure le principal fournisseur et le principal client du Maroc. Son aide financière est à la mesure de son effort qui n'a pas d'équivalent ailleurs. C'est ainsi qu'en 1977, l'aide financière, octroyée au Maroc s'élève à un milliard deux cent millions de francs[1269], soit deux cent millions de plus qu'en 1976. Trois cent millions de cette aide sont constitués par des prêts du Trésor remboursables en vingt ou vingt cinq ans. Le reste, soit neuf cent millions de francs, représente des crédits privés. Egalement, la France est le premier investisseur étranger au Maroc. A ce propos, il est opportun de rappeler que vers la fin de l'année 1976, les investissements français au Maroc représentaient entre 55 et 60 % des investissements étrangers au Maroc[1270]. En outre, la présence française est appréciable dans tous les grands projets de développement marocains comme par exemple : l'usine de production d'acide phosphorique à Safi, le projet de couverture radio- télévision ou encore le complexe sidérurgique de Nador[1271]…etc.

A ceci vient s'ajouter l'intérêt de la France, comme la plupart des pays occidentaux, pour le Phosphate du Maroc car ce minerai risque de représenter la source énergétique par excellence qui prendra la relève imminente du pétrole du fait qu'on peut en extraire de l'uranium[1272]. Ainsi, le roi Hassan II a demandé à la France, à l'issue de sa visite à Paris en novembre 1976, de vendre au Maroc une centrale nucléaire[1273]. Et la France a acheté en 1976, 1, 288 Mt de phosphates sur 4 Mt (consommation globale française) et 8 945 tonnes d'acide phosphorique[1274].

Aussi, il est indéniable que la France demeure le premier pays présent par le nombre de coopérants et la diversité des missions de coopération. A cet égard, il est opportun de reconnaître qu'en 1975, le personnel administratif et technique français au Maroc était de

[1269] Le Monde, 27- 28 février 1977.
[1270] L'Opinion (Quotidien marocain), 26 novembre 1976.
[1271] Selon le Secrétaire d'Etat marocain au Plan et au Développement, il y'aurait une contribution française de l'ordre d'1 milliard de dirhams (1 dirham= 1, 10 f) dans la réalisation de ce complexe (voir le Matin du Sahara (Maroc), 5 janvier 1977.
[1272] KOLELA (J.), « *Sahara, l'enjeu d'une guerre* », l'Economiste du Tiers- monde, n° 22, 1978, pp. 7- 8.
[1273] Maghreb- Machrek, n° 75, 1977, p. 11 : fait état de discussions entre le Maroc et les U.S.A. en vue d'une participation de ceux- ci à l'extraction d'uranium des phosphates.
[1274] Maghreb- développement, n° 2, mai 1977, p. 39.

1050 personnes[1275] qui travaillaient dans divers domaines et 7 000 enseignants dont 2000 étaient totalement payés par le pays d'accueil.

Dans le même contexte, on reconnaîtra que la construction d'un axe Paris- Rabat a permis au Maroc de renforcer sa position économique et notamment militaire face à un voisin surarmé par l'Est. Avec la détérioration des relations entre l'Algérie et la France, le Maroc est devenu le bras armé de l'Occident dans la région.

En outre, il convient de signaler que cette convergence franco- marocaine est due, aussi, à une approche similaire de la Méditerranée, de l'Afrique…etc. Sur, par exemple, la politique méditerranéenne, Hassan II et Valéry Giscard *"manifestent leur ferme résolution…pour redonner à cette mer sa vocation de lac de paix*. *Cela suppose*, selon effectivement les deux parties, *le respect de l'indépendance des Nations, de l'égalité des Etats et la vocation des pays méditerranéens à résoudre eux- mêmes, sans ingérence extérieure, les problèmes de la région"*[1276]. Cette convergence s'applique, également, pour le dialogue euro- arabe et euro-maghrébin. De même, l'action africaine des deux pays est inspirée par le même principe : *"le maintien de l'Afrique à l'écart des ingérences extérieures afin de préserver la paix et la sécurité, qui doivent être assurées par les Africains eux- mêmes"*[1277].

Alors, le Maroc est un véritable allié pour la France. Sa position stratégique au carrefour méditerranéen et atlantique fait de lui un partenaire important pour la réalisation de la politique autant méditerranéenne qu'africaine de la France. Et comme l'a souligné M. J. Sauvagnarques, ministre français des Affaires étrangères : *"…Le Maroc occupe une place pour servir le lien entre l'Europe d'une part, l'Afrique au Sud du Sahara ou le Monde arabe d'autre part. Il a maintes fois proclamé sa solidarité avec l'Europe…D'autre part ses liens avec l'Afrique sont étroits (…). Au sein du Monde arabe dont il représente l'extrême avancée vers l'Ouest et l'unique fenêtre vers l'océan Atlantique, le Maroc exerce une fonction importante et bénéfique(…). Tout montre qu'il doit pouvoir jouer un rôle particulièrement constructif dans les dialogues, tant euro- arabe qu'entre pays industrialisés et pays en voie de*

[1275] Europe- Outremer, n° 552, janvier 1976, p. 15.
[1276] Allocution de M. GISCARD D'ESTAING (V.) à l'occasion du dîner offert à son hôte le roi du Maroc, 23 novembre 1976, le Matin du Sahara, 24 novembre.
[1277] Communiqué commun franco- marocain du 13 avril 1979. Egalement, le communiqué commun franco-marocain du 24 janvier 1981.

développement. Il y'a là un facteur extrêmement positif, dont la France se félicite particulièrement"[1278].

L'ensemble de ces considérations permet d'affirmer que beaucoup de raisons ont poussé la France à ne pas décevoir son partenaire marocain. Par ailleurs, en Mauritanie, les intérêts français ne sont pas négligeables, notamment, dans le domaine minier pour le fer et le cuivre. Pour ainsi dire, la France a besoin du fer de la Mauritanie et reste son principal client pour ce minerai[1279] ainsi que pour le cuivre. A cet égard, la France a acheté, selon Attilio Gaudio, *"29, 4 % des 2 millions de tonnes"*[1280] produits durant le premier trimestre de 1977. En outre, le 28 novembre 1974, la Miferma où les intérêts français sont éminents est nationalisée. Néanmoins, un accord d'indemnisation a été conclu, le 28 janvier 1976, entre le gouvernement de Nouakchott et les actionnaires de la société des mines de fer de Mauritanie. Seul le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.), émanation de l'Etat français et premier actionnaire de l'ex- Miferma avec 24 %, reste implanté[1281] pour ne pas rompre, de manière trop brutale, les opérations d'assistance technique, industrielle lancée au début des années 1950. De même, la France a contribué à plusieurs projets comme par exemple : l'électrification des centres secondaires du pays, la construction de routes, de barrages…etc.[1282].

Finalement, on peut vérifier l'importance des intérêts français au Sahara occidental, même acquis auprès de société espagnole. Pour comprendre cette approche, il convient de rappeler que l'Espagne a crée, en 1962, une société pour l'exploitation des gisements de matières premières du Sahara. Ainsi, c'est l'empresa nacinal minéra de Sahara (E.N.M.I.S.A.) qui était mise sur pied pour se transformer par la suite en donnant naissance à la Fosbucrâa qui est légalement *"une vraie multinationale"*[1283] fonctionnant avec des capitaux français, américains et allemands. La France participe au capital de la Fosbucrâa par ses banques dont les plus primordiales sont : la banque Rothschild, la Société générale et la Banque de Paris et des Pays- bas[1284], regroupées au sein de la société Cofimer. En outre, d'autres sociétés s'ajoutent à cette première société comme par exemple : la Secaltra (française),

[1278] Interview accordée à la Revue Top- Africa, reprise par Maroc- Soir du 30 avril 1975.
[1279] GAUDIO (A.), « *Le dossier de la Mauritanie* », Paris : Nouvelles éditions latines, 1978, p. 249.
[1280] Ibid.
[1281] Le Monde, 31 janvier 1976.
[1282] Ibid.
[1283] KOLELA (J.), « *Sahara, l'enjeu d'une guerre* », l'Economiste du Tiers- monde, n° 22, 1978, p. 9.
[1284] MOULAHID (J.), « *Les Sahraouis et le Phosphate* », Esprit, avril 1976, p. 781.

Westinghouse, Schneider et Krupp[1285]. Egalement, au Sahara occidental, la France s'intéresse, par le biais de ses sociétés pétrolières (l'Erap, les Pétroles d'Aquitaine regroupés avec l'Institut national et industriel espagnol ″l'I.N.I.″), à la prospection pétrolière.

Parallèlement à ces préoccupations françaises dans la région du Nord- ouest africain, la France en avait une autre d'ordre stratégique : il s'agit de sa volonté de créer un système de défense contenant tous les Etats francophones de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette logique, la France a considéré que les attaques reproduites contre la Mauritanie et particulièrement celles de mai et octobre 1977, où huit Français sont pris en otages et servent de moyen de pression sur Paris pour que sa politique soit révisée dans la région, illustrent parfaitement la nécessité d'un tel système de défense. Pour la France, **"***c'était bien la preuve par l'exemple de la nécessité d'un système de défense ouest- africain***"**[1286] où la Mauritanie a sa place.

Force est, alors, de reconnaître que sous le septennat de président Valéry Giscard d'Estaing, l'engagement de la France aux côtés du Maroc et de son allié la Mauritanie était très actif et très déterminant. En effet, le roi Hassan II pouvait, facilement, entretenir avec la France des relations très harmonieuses sous l'ère giscardienne. Toutefois, il pouvait, difficilement, envisager des relations pareilles avec l'arrivée du président François Mitterrand qui a changé, fondamentalement, les données du problème du Sahara occidental. Alors, comment peut-on, en effet, concevoir un tel changement ou encore une telle brouille de la France avec Rabat ?

Paragraphe 2 : Un engagement balloté de la France socialiste

Il importe de reconnaître que depuis l'indépendance du Maroc, le roi Hassan II traitait principalement avec des gouvernements de ″droite″ au pouvoir en France. Certes, les relations du souverain avec De Gaulle n'avaient pas été idéales, mais, la droite française était dans sa globalité bien disposée à l'égard du souverain marocain. Ainsi, des relations amicales se sont, donc, nouées, des habitudes se sont créées et parfois même, des liens à caractère intime. Cependant, l'arrivée de M. François Mitterrand a extrêmement changé les données du problème. Compte tenu de l'arrivée au pouvoir d'un membre du Parti socialiste, le roi Hassan ne pouvait pas, facilement, établir des rapports aussi harmonieux que ceux entretenus sous l'ère du président Valéry Giscard d'Estaing.

[1285] MOULAHID (J.), « *Les Sahraouis et le Phosphate* », Esprit, avril 1976, p. 781.
[1286] Article signé A.D, « *Les pressions de la France sur la Mauritanie* », Jeune- Afrique, n° 880, 1977, pp. 78-79.

Au surplus, depuis l'affaire Ben Barka en particulier, la monarchie marocaine avait mauvaise presse dans la gauche française et le roi Hassan II le savait mieux que quiconque. Dans cette perspective, certains observateurs ont souligné l'existence de nombreux facteurs qui constituaient autant d'éléments de divergence entre Hassan II et François Mitterrand : sa politique saharienne, ses interventions, au Zaïre, aux côtés du régime précédent, son non-respect des droits de l'homme, les conseils prodigués par le roi (Hassan II) en novembre 1976 en faveur de rencontres périodiques Giscard- Mitterrand vus à l'époque par ce dernier comme une ingérence dans les affaires de la France…etc. Ainsi, la politique que le souverain a menée au Sahara occidental était souvent dénoncée dans les médias. En effet, la lutte du peuple sahraoui contre le géant marocain a éveillé la sympathie dans des cercles très larges de l'opinion publique, française. Déjà au moment de l'intervention des chasseurs français, qui avaient fait une cinquantaine de victimes en décembre 1977, le Parti socialiste (PS) avait condamné ces raids. Arrivant au pouvoir en 1981, ce Parti est imprégné d'une idéologie favorable au régime d'Alger. A vrai dire, le candidat au ″changement″ devenu président et pressé par les partis qui l'appuyaient a mis, en avant, une solidarité idéologique et tiers-mondiste avec l'Algérie, anti- coloniale avec le Front Polisario et politique avec l'Union socialiste des Forces populaires (USFP). C'est ainsi que M. Mitterrand a revendiqué, haut et fort, son appui à la lutte menée par le Front Polisario. Tout cela nous conduit, effectivement, à être persuadés de la fidélité du nouveau président aux engagements idéologiques du son parti. Alors, la gauche française est, nettement, engagée du côté des pays qualifiés de ″progressistes″ et la monarchie marocaine ne pouvait que difficilement en faire partie. En conséquence, la situation apparaissait à priori compromise tant les deux régimes ne semblaient pas proches par leurs principes idéologiques.

Sans doute, le programme du Parti socialiste se présentait comme une alternative radicale à la politique conduite par le gouvernement de droite précédent. Il s'agissait, en effet, d'une nouvelle orientation de la politique extérieure française que François Mitterrand a entendue confirmer.

Dans cet ordre d'idées, il convient de reconnaître que M. Mitterrand, en réponse à la lettre de félicitations adressée par le roi du Maroc, n'a pas manqué de dépêcher de nombreux émissaires dont M. Bérégovoy, secrétaire général de l'Elysée, afin de tranquilliser Hassan II sur la continuité de la politique française au Maghreb : ″*…Je suis très sensible aux amicales félicitations et aux vœux de Votre Majesté (...). Je suis personnellement attaché au*

développement des relations franco- marocaines…dans l'esprit de dialogue confiant"[1287]. Toutefois, les préférences de M. Mitterrand allaient, évidemment, ailleurs, du côté algérien. C'est ainsi qu'à l'issue de sa première prise de contact avec les dirigeants maghrébins, en août 1981, M. Claude Cheysson s'est exprimé en ces termes : "…*C'est un coup de passion entre la France et l'Algérie*"[1288]. De même, à Rabat, il a, clairement, déclaré qu'"*il y avait un déséquilibre (au Maghreb). Les rapports étaient intimes avec le Maroc. Ils étaient distants avec l'Algérie. Ils seront resserrés avec ce dernier pays*"[1289].

Force est cependant de reconnaître qu'il ne s'agissait pas seulement d'un simple retour d'équilibre dans les rapports avec l'Algérie laquelle était "maltraitée" par le président Valéry Giscard d'Estaing et son précédent M. Georges Pompidou, mais, il s'agissait, franchement, de la construction d'un véritable axe Paris- Alger. Cela appelle une question cruciale. Comment, en effet, peut- on concevoir la naissance de ce véritable axe Paris- Alger ? Ou alors, quels sont les logiques qui ont poussé à sa création ?

Pour ainsi dire, ce revirement des socialistes vers la politique gaulliste qui traitait Alger en partenaire privilégié avait plusieurs raisons :

Premièrement, la mythologie de l'Algérie socialiste, anti- impérialiste et anti- coloniale, qui est fortement répandue dans les partis de gauche, est un aspect de sublimation de leur ″culpabilité″. Alors, il est clair que le facteur, ici, est un facteur psychologique.

Deuxièmement, par certains de ses formes, le socialisme algérien était comme une référence pour les partis de la gauche française. Pour bien comprendre cette idée, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la déclaration effectuée par de M. Claude Cheysson en août 1981 : "…*Nous nous retrouverons d'autant mieux avec les Algériens que nous avons les mêmes analyses en politique intérieure*"[1290].

Finalement, la France socialiste visait à faire de l'Algérie une ″porte″ de la France vers le Tiers- monde. Alors, il est indéniable que le facteur politique était derrière la stratégie de François Mitterrand en traitant l'Algérie en partenaire privilégié et ouvrant avec elle la voie à une réelle coopération, exemplaire et originale, ce qui a, incontestablement, nécessité un rééquilibrage des échanges. Par conséquent, les relations traditionnellement bonnes entre

[1287] Texte dans Al Bayane, 27 mai 1982.
[1288] Le Monde, 27 novembre 1981.
[1289] Le Monde, 12 août 1981.
[1290] Le Monde, 12 août 1982.

Paris et Rabat allaient se détériorer d'autant plus rapidement que la politique extérieure française donnait une très forte importance au régime algérien au détriment du Maroc. En effet, le contentieux financier entre les deux pays a été apuré et la France s'est engagée à acheter le gaz algérien 25 % plus cher qu'au cours mondial[1291]. De même, plusieurs accords ont été signés dans divers domaines : une véritable charte de ″co- développement″ qui incitait le développement des liens économiques et la coopération technique, a été signée, le 21 juin 1982, entre les deux pays[1292]. Il en était ainsi, en septembre 1980, d'un accord sur l'immigration instaurant le renouvellement systématique des permis de séjours des immigrés algériens[1293]. Encore, les exportations françaises vers l'Algérie qui étaient tombées à 6, 9 milliards de francs, en 1978, vont atteindre 11 milliards en 1980[1294]. Egalement, le ministre des Affaires étrangères, Jean François Poncet, a crée en janvier 1980, six commissions mixtes avec le gouvernement algérien, afin de résoudre les questions en litige[1295]. En outre, l'année de 1982 en particulier était marquée par la multiplication de visites échangées entre les deux pays. A cet égard, il convient de rappeler, à titre d'exemple, l'escale de François Mitterrand à Alger en mai, celle de Chadli Bendjedid à Paris en décembre et également le défilé ministériel dans les deux sens durant cette année.

Il est indéniable que cette politique de rapprochement et d'ouverture avec le pays qui arme et appuie, financièrement, le Front Polisario a participé, un peu plus, à empoisonner les rapports entre Paris et Rabat. Dans ce contexte, il peut être utile de mentionner quelques témoignages du côté marocain : pour l'opinion publique, marocaine, ″*Paris avait désormais sa danseuse. C'était l'Algérie. Et il la comblait d'autant plus que celle- ci avait été maltraitée autrefois, violentée*″[1296]. Et comme l'a exprimé le souverain marocain lors d'une conférence de presse : ″*…Nous ne nous considérons pas, nous autres pays africains, comme étant des concubines du président de la République française*″[1297].

Force est cependant de considérer que parmi ces facteurs précités expliquant le désir de la France de resserrer ses liens avec l'Algérie, le facteur le plus important, à notre avis, résidait dans le domaine économique. Le gouvernement algérien entendait réaliser, dans le cadre de sa

[1291] Pour les détails de l'accord, voir Maghreb- Machrek, n° 97, 1982, pp. 87 et s.
[1292] Protocole de coopération économique France- Algérie, 21 juin 1982. Maghreb- Machrek, n° 99, 1983, pp. 99 et s.
[1293] Jeune- Afrique, 1ère octobre 1980.
[1294] HODGES (T.), « *Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* », Paris : l'Harmattan, 1987, p. 474.
[1295] Le Monde, 22 janvier 1980.
[1296] Editorial d'Al Bayane, 1ère avril 1982.
[1297] Conférence de presse du roi Hassan II, à Paris, le 29 janvier 1982.

politique de grande industrialisation, de grands projets. Les grandes firmes françaises espéraient profiter de cette opportunité en vue de consolider leur position sur le marché algérien. En effet, le gouvernement algérien a accepté, en janvier 1981, d'accorder dans le principe, à des firmes françaises, des contrats pour quatorze projets d'une valeur globale de 20 milliards de francs[1298]. De même, les exportations françaises ne vont pas cesser de s'accroître passant de 12, 9 milliards de francs, en 1981, pour carrément doubler, trois ans plus tard, atteignant le chiffre de 23,6 milliards[1299].

Parallèlement à ce rapprochement avec l'Algérie, la France va s'ouvrir à l'égard du Front Polisario. Effectivement, lorsque la France a entrepris d'instaurer des contacts officiels avec le Front Polisario, la crise entre le Maroc et la France a atteint son comble. Pour le souverain marocain, tout est négociable à condition que l'on ne remette pas en cause la marocanité du Sahara occidental. Toutefois, cette proposition était, manifestement, ignorée par la France.

A vrai dire, dés son arrivée au pouvoir, la gauche française prenait donc fait et cause pour les Sahraouis et le Front Polisario. Cette attitude française envers ces derniers peut, aux yeux de certains, s'expliquer de deux raisons :

Dans un premier temps, François Mitterrand voulait se démarquer du gouvernement de M. Valéry Giscard d'Estaing qui appuyait, activement, la thèse marocaine sur le conflit du Sahara occidental.

Dans un second temps, l'attitude de M. Mitterrand peut être liée au respect du principe de l'autodétermination des peuples. A cet égard, on peut rappeler que le Parti communiste, français (PC) s'était, particulièrement, prononcé pour *"l'autodétermination et l'indépendance du peuple Sahraoui…avait dénoncé avec vigueur l'agression marocaine et exigé le retrait immédiat des troupes d'occupations marocaines de tout le territoire de la RASD"*[1300]. De même, le Parti socialiste (PS) avait demandé, en se prononçant pour l'autodétermination du peuple sahraoui, que *"tout fût mis en œuvre pour qu'une solution négociée intervînt"*[1301].

Puis, le ministre des Affaires étrangères a reçu, en août 1981, une personnalité officielle du Front Polisario, et, fait plus significatif encore, ce dernier a été autorisé à ouvrir un bureau à

[1298] HODGES (T.), « Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre… », Op.cit., p. 475.
[1299] Ibid.
[1300] Communiqué commun FLN algérien- PCF du 30 août 1979. Révolution africaine n° 811 du 7 au 13 septembre 1979, p. 9. Egalement, le communiqué commun FLN- PCF du 14 décembre 1977.
[1301] Déclaration de M. MITTERRAND (F.), Demain l'Afrique, pp. 27 et s. Egalement, la déclaration du PS de décembre 1975 à ce sujet.

Paris, ce qui égalait à une reconnaissance du mouvement[1302]. Par conséquent, l'ouverture de ce bureau ne pouvait qu'irriter Rabat qui l'a considéré comme une décision politique anti-marocaine. Cette décision a été condamnée par l'ensemble de la presse ainsi que par les partis politiques. A cet égard, il est opportun d'évoquer quelques exemples vivants : les forces de gauche marocaine (l'Union socialiste des Forces populaires ″USFP″, le Parti du Progrès et du Socialisme ″PPS″), qui avaient salué l'avènement de la gauche en France avec grand espoir[1303], étaient franchement déçues. Pour le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), la décision française était ″grave″ et anti- marocaine. A ce propos, il a affirmé que ***″****les explications juridiques et alambiquées de la diplomatie française ne peuvent dissimuler que cette association représente (…) un encouragement et un soutien direct aux ennemis de l'unité nationale****″*[1304]. Pire encore, la situation va s'aggraver de plus en plus lorsque le quotidien français, Libération déclare que ***″****le train de vie élevé que mène le Polisario à Paris est financé par le PS****″*[1305] et surtout que cette déclaration n'est jamais démentie par le secrétariat international de ce parti. Mais suite à la mention effectuée par M. François Mitterrand à l'issue de ses révélations à Budapest, en juillet 1982, « du Sahara occidental parmi les ″Oradour″ », le ressentiment de secrétaire du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), M. Ali Yata, était profond et il a rétorqué à M. François Mitterrand : ***″****…Vous vous trompez M. le président…assimiler l'œuvre patriotique marocaine au Sahara occidental à ces horreurs odieuses…c'est inadmissible. C'est de l'indécence****″*[1306].

Par ailleurs, Paris, qui n'était évidemment pas bien disposé à l'égard du monarque, a pris prétexte du non paiement de certaines factures parvenues à échéance afin de suspendre la livraison de certaines armes au Maroc. Toutefois, la situation n'était pas, complètement, figée. En juin 1981, lors du sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (l'OUA) à Nairobi, le souverain du Maroc a admis la tenue d'un ″référendum contrôlé″ au Sahara occidental dans le but de répondre ***″****au vœu et à la demande…de nombreux chefs d'Etats (…), le président de la République de la Côte- d'Ivoire…du Cameroun…du Gabon…du Sénégal…de la République française…etc.****″*[1307]. Cette initiative de Rabat a été, fortement, saluée par la France qui l'a jugée ″courageuse″, mais, cette dernière n'a pas condamné pour autant l'admission de la

[1302] Le Monde, 4 décembre 1981.
[1303] Voir le message de M. BOUABID (A.) à M. MITTERRAND (F.) du 11 mai 1981, dans Al Mouharrir du 12 mai 1981 et le message du secrétaire général du PPS au secrétaire du PS du 11 mai 1981, dans Al Bayane, 12 mai 1981.
[1304] Al Bayane, éditorial intitulé « *Double jeu* », 4 février 1982.
[1305] Libération (Quotidien français), 7 avril 1982.
[1306] Al Bayane, 16 juillet 1982.
[1307] Intervention du roi devant la conférence au sommet de l'OUA. Map Document, juin 1981, p. 59.

République arabe, sahraouie, démocratique (RASD) à l'OUA, décision si violemment dénoncée par Hassan II. Bien au contraire, M. François Mitterrand a conseillé, au cours de son périple africain, en mai 1982, aux chefs d'Etats africains de participer au sommet de Tripoli prévu pour août 1982 en présence de la RASD et ceci malgré l'opposition marocaine[1308]. La France, avec la plupart des pays occidentaux et la majeure partie des pays africains, poussait Rabat à négocier, directement, avec le Front Polisario[1309], ce que le Roi n'a jamais accepté craignant que cela ne soit considéré comme une reconnaissance implicite de la légitimité des dirigeants sahraouis.

Cette politique bienveillante à l'égard du Front Polisario et de l'Algérie était confortée par l'attitude française au sujet de la crise politique qu'avait connue le Maroc, en 1981 et 1982, avec particulièrement les émeutes de Casablanca et la répression policière qui s'en était suivie. L'emprisonnement de certaines figures connues de l'opposition socialiste marocaine, spécialement, M. Abderrahim Bouabid, a failli entrainer une rupture dans les rapports entre les deux pays. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de rappeler que le secrétaire de l'Union socialiste des Forces populaires (USFP) et quatre autres membres du bureau politique furent emprisonnés, le 8 septembre 1981, pour avoir jugé, dans un communiqué de la même date, de nombreuses dispositions de la résolution adoptée par le Comité de mise en œuvre de l'OUA à Nairobi, le 25 août 1981 et ″exigé″ la tenue d'un référendum populaire en vue de se prononcer sur les décisions dudit Comité au sujet des modalités du cessez- le- feu et du référendum au Sahara occidental[1310]. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale (AN), Pierre Joxe, a déclaré que *″la libération des dirigeants de l'USFP était la condition sans laquelle la France d'aujourd'hui ne saurait avoir de relations normales avec le Maroc″*[1311]. Toutefois, cette attitude de la part de la France a suscité de vives réactions du côté marocain : dans un commentaire de l'agence officielle, Maghreb Arabe Presse, le gouvernement marocain a jugé l'action du Parti socialiste (PS) comme une *″immixtion outrecuidante dans les affaires intérieures du Maroc″*[1312]. De même, il a considéré la défense de ce parti comme *″aveugle préméditée et illogique d'une position anti- référendaire (celle de l'USFP) au Sahara occidental″*[1313]. Pareillement, la presse marocaine pro-

[1308] Le Monde, 18 juin 1982.
[1309] Dans ce sens, voir l'Opinion du 17 avril 1983. Le communiqué commun FLN algérien- PS, publié, le 22 décembre 1982, à Alger. Al Alam, 22 décembre 1982.
[1310] Voir la déclaration du Bureau politique de l'USEF, 8 septembre 1981, dans Maghreb- Machrek, n° 94, p. 105 et s.
[1311] Le Monde, 12 septembre 1981.
[1312] Ibid.
[1313] Ibid.

gouvernementale, quant à elle, a développé une compagne contre le Parti socialiste français et son ingérence dans les affaires du Maroc. Et comme il a été écrit dans un éditorial de l'Opinion : *"…Les adversaires du Maroc justifient cette ingérence inadmissible par ce qu'ils appellent la violation des droits de l'homme. Mais si ces défenseurs de dernière minute des droits de l'homme étaient sincères et de bonne foi, ils auraient dû se demander si leurs maîtres à Alger connaissent cette notion…ne serait- ce que sur le plan théorique, car la violation d'un droit suppose d'abord son existence"*[1314].

Force est de reconnaître que cette crise dans les relations entre les deux pays allait isoler, davantage le Maroc, d'autant plus que la France était le principal partenaire stratégique et économique du pays tout comme les Etats- Unis. En fait, l'incertitude du pouvoir marocain face à son isolement croissant sur la scène internationale est réelle. Toutefois, cette situation périlleuse n'a pas duré. En réalité, ni du côté français ni du côté marocain, on ne pouvait se permettre une sincère rupture avec un partenaire aussi important.

Dans cette perspective, il convient de révéler que la poussée des Etats-Unis au Maroc a risqué de détrôner la France dont les intérêts économiques et financiers ont risqué d'être affectés. Ceci a, effectivement, suscité de vives inquiétudes du côté français, c'est ainsi que le responsable du secrétariat international du Parti socialiste (PS), M. Jacques Hutzinger, n'a pas manqué de révéler, le 6 avril 1982, les anxiétés et les craintes de son parti : *"…La pénétration américaine au Maroc risque d'accélérer la course Est- Ouest. C'est là notre préoccupation que nous exprimons très clairement à l'égard des Marocains et à l'égard des Etats- unis"*[1315]. Déjà en mars 1982, le Maroc a préféré à une entreprise française le consortium hispano-japonais (FOCOEX- MTSUI) en vue de construire des complexes de Maroc- Phosphore III et IV.

En outre, les difficultés du gouvernement de Pierre Mauroy (au niveau interne, politique et économique) ont participé à modifier l'attitude de Paris et Rabat d'autant plus que l'opinion publique française était favorable à de bonnes relations avec le Maroc. A ce dernier propos, il peut être utile d'évoquer les résultats d'un sondage qui était réalisé, en octobre 1982, sur les relations franco- marocaines : 81 % des Français (toutes opinions politiques confondues)

[1314] L'Opinion, 2 février 1982.
[1315] L'Opinion, 7 avril 1982.

étaient favorables pour que la France entretienne de bons rapports avec le Maroc; seulement 9 % étaient défavorables à cette opinion[1316].

Il est, alors, frappant de constater que malgré les divergences idéologiques très importantes, les intérêts bien sentis des deux chefs d'Etats vont, progressivement, atténuer les divergences entre Paris et Rabat. Dés la fin de 1982, soit un peu plus d'une année après l'arrivée des socialistes au pouvoir en France, la froide logique des intérêts de l'Etat a repris le dessus. En effet, la première visite du roi Hassan II, en France, au gouvernement socialiste marquait le début d'un revirement dans la politique française envers Rabat. Désormais, toute la politique du gouvernement socialiste a consisté à mettre en avant la modération du Maroc face au danger représenté par l'islamisme. A cet égard, la France considère l'Union du Maghreb comme un rempart efficient contre le déferlement de la vague d'intégrisme alimentée par les obstacles au niveau économique et les frustrations des populations en même temps au niveau politique et social. Afin de justifier son changement d'attitude à l'égard de Rabat, le gouvernement socialiste va mettre en avant l'importance du partenariat avec la Communauté économique européenne (C.E.E.) et les bonnes dispositions manifestes du souverain vis- à-vis des occidentaux. Dans cette perspective, le voyage officiel à Rabat du président François Mitterrand, le 27 janvier 1983, était réalisé avec l'objectif de réparer les dégâts qui étaient causés pendant les premiers mois du pouvoir socialiste dans les relations franco- marocaines. C'est ainsi que M. Mitterrand avait, clairement, précisé le but de sa visite : *"…Harmoniser autant que possible les points de vue au départ différents…et s'accorder sur les méthodes et les objectifs"*[1317] avec le roi Hassan II. Cela favorisait la voie pour une nouvelle entente entre les deux chefs d'Etas et mettait fin à leurs malentendus.

Concernant la question des droits de l'homme, le président français s'est montré plus prudent. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas d'évoquer sa déclaration devant les députés marocains : *"…La France n'a pas à s'ériger et ne s'érige pas en juge des uns et des autres…Autorisez le président d'un pays ami à se réjouir des promesses que contient votre constitution et des perspectives aujourd'hui tracées"*[1318].

[1316] L'Opinion, 12 octobre 1982, un sondage réalisé par la SOFRES, en 1976, avait abouti à des résultats identiques.
[1317] Allocution du président MITTERRAND (F.) le 27 janvier 1983, lors du diner offert, à Rabat, par le roi Hassan II en l'honneur du président français. Egalement, l'Opinion, 29 janvier 1983.
[1318] Discours de M. MITTERRAND (F.) devant la Chambre des Représentants, le 27 janvier 1983. Egalement, l'Opinion, 28 janvier 1983.

Sur la question saharienne, le président a donné des gages de bonne volonté au Maroc en réaffirmant la neutralité de la France dans le dossier du Sahara occidental. Autrement dit, M. Mitterrand s'est prononcé pour l'*"autodétermination des populations du Sahara occidental et donc pour le référendum…C'est dire*, dit-il, *à quel point j'ai approuvé l'initiative de S.M. le roi Hassan II, et combien je souhaite que l'on s'en tienne à une démarche qui me paraît seule capable de répondre aux contradictions du moment"*[1319].

S'agissant de la République arabe, sahraouie, démocratique (RASD) à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), le président français s'est exprimé en ces termes : *"…La sagesse consistait à rester fidèle à la ligne d'action définie…autodétermination, référendum, procédures sous contrôle international"*[1320].

Quant à la question de l'élargissement de la Communauté Economique Européenne (CEE), il convient d'avouer que le Maroc qui, envisageait avec inquiétude la prochaine admission de l'Espagne et du Portugal au sein de la C.E.E., a accueilli avec intérêt la proposition française en vue de la tenue d'une conférence des pays de la Méditerranée occidentale (France, Espagne, Italie, Maroc, Algérie et Tunisie) afin d'étudier les conséquences de l'élargissement européen. Dés lors, les relations entre les deux pays vont connaître un très net progrès qui sera, d'ailleurs, remarqué lors de la période de cohabitation en 1986. A ce dernier propos, il peut être utile de rappeler, en bref, qu'il s'agissait pour le gouvernement Jacques Chirac, tout en contestant de *"revenir à la veille notion de la France gendarme en Afrique, de privilégier les relations avec principalement les Etats d'Afrique francophone…et les trois pays du Maghreb"*[1321]. En effet, les premiers voyages qui étaient effectués, en Afrique, par le ministre des Affaires étrangères, M. J. Bernard Raimond, et le premier ministre, Jacques Chirac, visaient tout d'abord le Maghreb[1322] et en particulier le Maroc.

D'ailleurs, des deux côtés, Hassan II et François Mitterrand, on est arrivé à reconnaître les intérêts mutuels et l'utilité d'entretenir des rapports privilégiés : en dépit les aléas de la vie politique, la France est restée le premier partenaire commercial du Maroc. Ainsi, François Mitterrand a témoigné que la France redevient, alors, *"un compagnon et un ami fidèle du*

[1319] Discours de M. MITTERRAND (F.) devant la Chambre des Représentants, le 27 janvier 1983. Egalement, l'Opinion, 28 janvier 1983.
[1320] Conférence de presse de M. MITEERRAND (F.), à Marrakech, le 29 janvier 1983. Egalement, l'Opinion, 30 janvier 1983.
[1321] L'article « *Maroc- France : nouvelle politique, nouveaux équilibres* », Lamalif n° 182, novembre 1986.
[1322] Discours de M. MITTERRAND (F.) devant la Chambre des Représentants, le 27 janvier 1983. Egalement, l'Opinion, 28 janvier 1983.

Maroc"[1323]. De même, M. Jacques Hutzinger a déclaré, dans un rapport au Conseil économique et social, le 28 avril 1987 : *"les relations franco- marocaines constituent un élément essentiel de notre politique étrangère, dans la mesure où nos liens historiques avec ce pays en font une région où la présence française reste importante et active, mais aussi dans la mesure où le rôle politique, diplomatique et stratégique du Maroc dans le Maghreb, l'Afrique et le monde arabe est important"*[1324]. Dans la même logique, le ministre d'Etat marocain, M. Ahmed Alaoui, a souligné, juste avant les élections présidentielles en France de mai 1988, que *"les relations entre la France et le Maroc ne sont pas soumises aux changements idéologiques, car il s'agit de relations d'Etat à Etat…à l'abri des aléas de la politique"*[1325].

Force est cependant de reconnaître que les relations entre François Mitterrand et Hassan II vont connaître une nouvelle phase de perturbation due à plusieurs événements :

Il y'a le désaccord du roi Hassan II avec M. Mitterrand, lors du sommet franco- africain de La Baule (19- 21 juin 1990), lorsque ce dernier à lié son aide à l'Afrique au degré de démocratisation des régimes.

Il y'a la publication, en septembre 1990, du livre de Gilles Perrault « Notre ami le roi » sans oublier la campagne médiatique qui suivait son lancement.

Il y'a le projet de M^{me} Mitterrand de visiter les camps sahraouis à Tindouf, début novembre, et la création sous son égide d'un ″Comité de vigilance″, en juillet 1991, chargé de veiller au bon déroulement du référendum d'autodétermination au Sahara. Par conséquent, les deux Etats se trouvaient au bord de la rupture diplomatique. Ainsi, le premier ministre marocain, M. A. Laraki, s'est exprimé en ces termes : *"… Dieu, la Patrie, le Roi a été et reste la devise du Maroc. Entre nos deux pays…Toutes les vicissitudes restaient supportables tant que demeurait respectée cette trilogie sacrée…Des répercussions majeures ont par contre toujours sanctionné l'atteinte à l'un de ses éléments"*[1326].

En outre, les émeutes sanglantes que Fez a connues, le 14 décembre 1990, ont troublé encore plus les rapports franco-marocains. A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de révéler que la question du respect des droits de l'homme est devenue prioritaire pour la politique de la

[1323] Les relations économiques entre la France et le Maroc, étude présentée par la section des relations extérieures sur le rapport de M. HUNTZINGER (J.), avis et rapport du Conseil économique et social n° 10, JORF, 21 mai 1987.
[1324] Editorial, « *France- Maroc : des relations confiantes et sereines* », le Matin du Sahara, 2 avril 1988.
[1325] Ibid.
[1326] Message du premier ministre, LARAKI (A.), à ROCARD (M.), le Matin du Sahara, 7 novembre 1990.

France depuis la fin du communisme, aussi, suite à ces émeutes de Fez, le gouvernement français a demandé aux autorités marocaines de ″se conformer aux obligations internationales qu'elles ont contractées en adhérant aux principales conventions relatives aux droits de l'homme″. En revanche, le Maroc a considéré cette action comme une ″ingérence″ dans les affaires internes du Maroc[1327]. Le roi Hassan II a attaqué le président Mitterrand et sa politique africaine ainsi : *″…La fameuse politique africaine de Mitterrand n'aboutit à rien d'autre qu'à déstabiliser l'Afrique. Notre problème, ce n'est pas les droits de l'homme, c'est le développement″*[1328]. De même, dans une intervention sur TF1, le roi chérifien s'est prononcé en ces termes : *″…On a foutu le cancer en Afrique (le cancer démocratique s'entend)…On aurait pu donner cela (aux Africains) à dose homéopathique″*[1329].

Tous ces constats ne doivent, évidemment, pas pour autant occulter l'essentiel, malgré les désaccords existant entre les deux chefs d'Etats, ils étaient obligés de cohabiter. De son côté, le Maroc qui a lié son sort au référendum du Sahara ne pouvait ignorer la France. De son côté, cette dernière poursuivait, depuis 1983, dans le dossier Saharien une politique de neutralité positive en faveur de Maroc. En fait, cette politique était fondée sur quatre éléments fondamentaux :

Premièrement, la non- ingérence de la France dans le conflit.

Deuxièmement, la sauvegarde de la stabilité du Maghreb et en particulier au Maroc et en Algérie.

Troisièmement, la nécessité de négociation entre l'Algérie et le Maroc afin de résoudre ce conflit.

Finalement, le respect du principe d'autodétermination.

Dans cette perspective, il convient de signaler que la France a continué de s'abstenir lors des votes des résolutions pro- algériennes à l'Assemblée nationale de l'ONU. Par ailleurs, Roland Dumas, alors, ministre des Affaires étrangères, a essayé d'adoucir les tensions, lors d'une visite à Rabat, à propos de l'affaire du livre de Gilles Perrault, interdit au Maroc, qui a soulevé l'indignation des autorités de Rabat au cours de l'année 1990. Ainsi, Roland Dumas a déclaré que *″la République française n'avait rien à voir dans ce genre d'affaire (…) et que*

[1327] Le Monde, 21 et 23- 24 décembre 1990.
[1328] Le Canard enchaîné, 24 juillet 1991.
[1329] Le Monde, 23 juillet 1991.

les autorités publiques n'avaient aucune prise et donc aucune part sur ces événements"[1330]. Egalement, en ce qui concerne la question de savoir pourquoi Danielle Mitterrand avait annulé sa visite dans les camps de Tindouf, le ministre a répondu ainsi : *"je suis intervenu auprès de M^me^ Mitterrand pour attirer son attention sur le fait que sa présence personnelle pouvait colorer cette entreprise d'une signification politique (...) Elle a bien voulu entendre mon message"*[1331]. Il en résulte que la France ne pouvait pas se permettre de mauvaises relations avec le Maroc. Les intérêts économiques, politiques et culturels de la France dans son ancien protectorat sont considérables. Aussi entre la France et le Maroc, les coopérations dans plusieurs domaines ont été renforcées. En ce qui concerne, par exemple, la coopération économique et financière, il faut savoir que l'"esprit de Cancun" appliqué au gaz algérien devait, également, s'appliquer aux phosphates marocains. De même, la France a soutenu le Maroc lors de la conclusion des accords de réaménagement de sa dette avec ses créanciers et elle a accru son aide financière. En outre, depuis l'élargissement des Communautés européennes à l'Espagne et au Portugal, la France a appuyé le dossier marocain devant les instances communautaires. Par ailleurs, en ce qui concerne la coopération culturelle, scientifique et technique, l'aide financière française au Maroc a été la plus importante attribuée par le Ministère des Affaires étrangères (DGRCST) à un pays étranger. Egalement, la coopération militaire a été renouée entre les deux pays, ainsi, la France a échelonné les paiements de la dette marocaine lors de la visite de M. Delors à Rabat, en avril 1982. En même temps, elle a repris ses livraisons d'armes au Maroc. De même, des manœuvres militaires aéronavales franco- marocaines avaient eu lieu, pour la première fois, les 25 et 26 novembre 1982, au large des côtes de Casablanca et le 3 décembre en Méditerranée. En outre, en 1990, la moitié du budget de la coopération militaire du Quai d'Orsay a été consommé par le Maroc tout seul.

En définitive, on peut considérer que la brouille de la France avec le Maroc n'était que passagère car des deux côtés, Hassan II et François Mitterrand, ont reconnu les intérêts réciproques et la nécessité de maintenir de bonnes relations. Autrement dit, intérêt de l'Etat oblige…Et comme il a été souligné par certains observateurs, la bouderie fut de courte durée en raison des liens d'interdépendance existants entre la France et le Maroc et des groupes de pression industriels, militaires, purement privés (rôle joué par des hommes politiques, des grands commis de l'Etat ou de l'industrie ayant des attaches avec le Maroc).

[1330] DUMAS (R.), Rabat, 9 novembre 1990, Déclarations officielles, publiées par le Ministère des Affaires étrangères.
[1331] Ibid.

Sous section II : La France face aux nouvelles données du conflit sahraoui

Après avoir évoqué la diplomatie française dans le conflit du Sahara occidental sous le septennat du président Valéry Giscard d'Estaing et de son successeur M. François Mitterrand, il semble, maintenant, tout à fait logique de connaître la position de la France face aux nouvelles données du conflit sahraoui. Afin d'illustrer cette approche, on va tout d'abord, présenter le nouveau plan du royaume du Maroc d'autonomie du Sahara occidental (**Paragraphe 1**), en tant que nouvel événement intervenu dans le dossier saharien. Ensuite, on va aborder le soutien de la France, sous l'ère du président Jacques Chirac et de son successeur M. Nicolas Sarkozy, à cette nouvelle proposition marocaine (**Paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : La promotion d'une solution politique : la proposition marocaine d'autonomie du Sahara

Il est indéniable qu'en soumettant aux Nations-Unies son plan d'autonomie, le Maroc franchit une étape décisive dans le processus du règlement définitif du problème du Sahara occidental. En effet, la Communauté internationale est, aujourd'hui, sollicitée pour soutenir la mise en œuvre d'une solution consensuelle et durable dont l'initiative, après trente ans d'atermoiements, revient au royaume du Maroc. En fait, il convient de rappeler que depuis le déclenchement de l'affaire du Sahara occidental, suite à la réintégration du territoire au Maroc en 1975, ce dernier n'a pas cessé de déployer de grands efforts dans le but de favoriser une solution équitable dans le cadre de la souveraineté nationale et du respect de son intégrité territoriale. Toutefois, tous ses efforts se sont, en effet, heurtés à l'hostilité des gouvernements algériens qui se sont succédés et qui ont fait de cette affaire l'un des piliers de leur politique étrangère. Ainsi, contestant l'accord de décolonisation du territoire, signé à Madrid le 14 novembre 1975 entre le Maroc, l'Espagne et la Mauritanie, les dirigeants algériens se sont placés "en porte-à-faux". Autrement dit, ils ont, immédiatement, été placés en contradiction avec leur position annoncée des années durant, à savoir que "l'Algérie n'était pas partie prenante" dans la décolonisation du territoire, mais simplement "intéressée". A cet égard, il est opportun de rappeler qu'aux différents sommets de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) ou des pays arabes, le président H. Boumediene ne cessait pas de réitérer l'appui de son pays au Maroc et d'imposer la rétrocession du Sahara par l'Espagne à son ayant droit. Toutefois, au lendemain de la libération du territoire en novembre 1975 et de la "Marche

verte", il a opéré une "volte-face" qui a constitué le point de départ d'une campagne hostile contre le Maroc.

L'Algérie a accueilli, ainsi, les séparatistes du Polisario dont le nombre ne dépassait guère les 4000 ou 5000 membres, elle a crée, ensuite, en février 1976, la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.) qu'elle a propulsée sur la scène mondiale au mépris des principes du droit et, piétinant ses engagements vis-à-vis du Maroc, elle a lancé la même année des agressions à Amgalla et Tifariti où furent capturés des dizaines de soldats algériens par les Forces armées royales (FAR). En fait, le monde entier sait, certainement, que l'Algérie n'était pas seulement partie intéressée, mais impliquée. A vrai dire, elle n'a jamais cessé de soutenir les séparatistes du Polisario aussi bien sur le plan financier et logistique que sur le plan militaire et diplomatique. Pis encore : elle se substitue à ce qu'elle appelle la "cause sahraouie" comme elle ne le fait pour aucun autre peuple. C'est ainsi que l'affaire du Sahara est devenue d'autant plus sa propre affaire qu'elle dissimule mal les intentions et les ambitions géoéconomiques-devenues hégémoniques- qui se profilent en arrière-plan : notamment un rédhibitoire désir d'accéder à l'océan atlantique pour l'acheminement de son gaz et pétrole.

C'est le nœud gordien qui préside à l'élaboration d'une diplomatie algérienne dont la caractéristique essentielle est de combattre la marocanité du Sahara, de déployer subterfuges et propagande, de bloquer, voire paralyser toutes les initiatives en vue d'une solution définitive.

Force est de reconnaître que le gouvernement algérien a saboté le plan de règlement de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) de 1991, torpillé l'opération de recensement lancé en 1997 devant constituer la base d'un référendum en voulant l'imposer à des populations qui n'avaient, franchement, rien de sahraoui et en excluant les authentiques sahraouis du Maroc. De même, le gouvernement a exercé de graves pressions sur l'ancien envoyé spécial de l'ONU, en l'occurrence James Baker, pour imposer un "plan de règlement" arbitraire et partial que le Maroc a rejeté parce qu'il défendait non sans impudence les intérêts de l'Algérie, faisait revenir l'affaire à la case départ et débouchait, davantage, sur un blocage que sur une solution acceptable. Enfin, dans la foulée le président Bouteflika, lui-même, s'est ingénié, en 2003, à proposer un cynique "plan de partition" du territoire, dévoilant la vraie nature de ses ambitions et qui a laissé la Communauté internationale à la fois pantoise et déçue.

C'est sur ces entre faits, conscient aussi de la nécessité de prendre les devants, que S.M. le roi Mohammed VI a proposé le plan d'autonomie au Sahara. En réalité, les nombreuses tentatives précédentes se sont toutes heurtées à la mauvaise foi du gouvernement algérien qui souffle le chaud et le froid sur ce dossier, affichant son mépris souverain du droit et de la légalité internationale. En fait, le plan d'autonomie est l'œuvre d'un consensus et d'un débat démocratique et participatif, conduit à l'échelle locale et nationale. En effet, il accorde aux populations du Sahara une large autonomie, des institutions représentatives et un cadre évolutif à l'image des systèmes similaires qui existent et fonctionnent de par le monde où les populations gèrent, directement, leurs affaires locales. D'une autre manière, on peut dire que l'autonomie régionale au Sahara constitue l'ultime solution après que les efforts de l'ONU aient été combattus et rejetés par l'Algérie, que le plan de règlement de l'ONU ait été saboté. Ce plan d'autonomie constitue, aussi, une avancée originale, audacieuse d'autant plus démocratique qu'il est le fruit consensuel de larges consultations au niveau des populations du Sahara et des instances nationales. Jamais plan de règlement pacifique n'a fait l'objet d'une aussi large concertation à l'échelle nationale et internationale et n'a autant reçu un accueil favorable spontané. Sauf à se résoudre à la sempiternelle mauvaise grâce algérienne, il représente le plan de la dernière chance, la clé du problème et une invite au gouvernement algérien à se rendre à l'évidence et à épouser l'avenir.

Dans cette perspective, le Maroc appelle, depuis quelques années, à une solution politique du conflit saharien. C'est ainsi que le roi Mohammed VI a déclaré sa volonté de "*trouver, pour le conflit artificiel suscité autour d'elle (la marocanité du Sahara) une solution politique négociée qui confère à nos provinces du sud une autonomie permettant à leurs populations de gérer leurs propres affaires régionales dans le cadre de la souveraineté du royaume…*"[1332]. De même, le souverain alaouite a ajouté : "*…Le Maroc, son roi et son peuple, n'accepteront rien d'autre que l'autonomie, dans le cadre d'un Etat uni et unifié, quelle que soit la formule de la solution consensuelle qui émergera de négociations sérieuses, selon une vision stratégique globale*"[1333]. Ainsi, depuis avril 2007, le Maroc avait soumis à l'Organisation des Nations-Unies (ONU) un projet d'autonomie pour le Sahara occidental qui prévoit un parlement et un gouvernement autonomes. Le secteur de l'éducation ou la gestion des affaires du territoire reviendrait à ce pouvoir autonome, alors que les affaires étrangères, la défense, la monnaie, la gendarmerie ou la douane devraient rester aux mains de Rabat. Et près avoir

[1332] Discours du roi Mohammed VI à l'occasion de trentième anniversaire de la "Marche verte", 7 novembre 2005.
[1333] Ibid.

rappelé que ce projet a été jugé "sérieux et crédible" par le Conseil de Sécurité de l'ONU, le souverain marocain a affirmé que son pays est disposé à favoriser les conditions de confiance nécessaires pour que les négociations, engagées avec toutes les parties concernées, puissent aboutir à une résolution définitive du conflit.

Dans cet esprit, il convient d'ajouter que la notion de "solution politique" se trouve dans tous les discours des médias marocains en tant qu'axe central de la position marocaine. A cet égard, il est opportun d'évoquer, à titre d'exemple, la déclaration de l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Nations- unies, M. El Mostafa Sahel : **"**…*Cette initiative constitue la réponse du Maroc au vœu de la Communauté internationale, ainsi qu'aux multiples appels du Conseil de Sécurité, du Secrétaire Général et de son Envoyé Personnel, en vue de mettre fin à l'impasse actuelle et parvenir à une solution politique définitive au différend autour du Sahara marocain…Fruit d'un large processus de consultations démocratiques, aux niveaux local et national, avec la contribution des partis politiques, cette initiative est novatrice, responsable et ouverte. Par son contenu et sa finalité, elle vise à permettre à tous les Sahraouis de gérer démocratiquement leurs affaires, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume…Enrichie par des consultations menées au niveau international, l'initiative marocaine, s'appuie sur les normes et standards internationalement reconnus en matière d'autonomie, dans le respect de la légalité internationale et sur la base d'arrangements conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies…L'initiative marocaine procède d'une démarche ouverte, sincère et constructive. Elle constitue une opportunité unique qui, grâce à l'engagement de tous, est de nature à favoriser, à travers la négociation, une solution définitive au différend sur le Sahara…Le Maroc considère que cette initiative offre une chance pour la paix et des perspectives prometteuses pour un avenir meilleur, basé sur la stabilité, la sécurité, la démocratie et la prospérité de l'ensemble des pays du Maghreb… Le Royaume considère que la dynamique engendrée par cette initiative offre une chance historique pour régler définitivement ce différend qui n'a que trop duré***"*[1334]. Une déclaration de la part d'un Etat ou d'une personnalité étrangère soutenant une solution politique est assimilée par les médias marocains à un soutien de la position marocaine. Dans ce contexte, les exemples abondent. Ainsi, le Matin du Sahara a publié, dans son édition du 08 mai 2006, une déclaration du président d'un Etat d'Amérique centrale dans laquelle il **"***soutient le Maroc dans ses efforts visant à trouver une solution politique négociée à la question du Sahara dans le cadre des*

[1334] MAP, New York, 11 avril 2007.

Nations Unies"[1335]. De même, le ministre des Affaires étrangères chinois a affirmé, lors d'une visite au Maroc, que "*la Chine appuie toute solution politique, juste et négociée du dossier du Sahara marocain*"[1336].

On peut reconnaître que depuis le rejet officiel par le Maroc du plan de James Baker, le soutien à une solution politique de la part des Etats étrangers devient une sorte de "formule magique" permettant à ces derniers de contenter les responsables marocains tout en gardant leur soutien aux efforts des Nations-Unies. Il s'agit d'une formule qui, par son ambigüité, tout en satisfaisant le Maroc, permet de ne pas trop décevoir l'Algérie et ou le Polisario. A ce propos, on peut évoquer de nombreux exemples. Il y'a spécialement, le cas de la Mauritanie qui se trouve, d'ailleurs, dans une position délicate entre le Maroc, qui devient de plus en présent à l'échelle internationale, et le Polisario, avec lequel elle maintient des rapports officiels avec la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.). C'est ainsi que le président mauritanien Ely Ould Vall a confirmé, lors de sa visite au Maroc en novembre 2005, que "*la Mauritanie estime que la meilleure façon de régler (la question du Sahara) de manière définitive et qui ne puisse connaître des rebondissements est de trouver une solution consensuelle entre les parties concernés*"[1337]. Ceci n'empêche pas les responsables mauritaniens d'affirmer leur appui, lors de leur visite à Alger ou à Tindouf, au plan de paix onusien reposé sur l'autodétermination. D'ailleurs, la Mauritanie reconnaît toujours la République arabe sahraouie démocratique (R.A.S.D.) et en février 2005, une délégation officielle mauritanienne avait participé aux célébrations du trentième anniversaire de la proclamation de la "R.A.S.D.".

Cependant, il importe de savoir que la notion de solution politique n'est pas définissable. Autrement dit, elle désigne un mode de règlement et non la solution elle-même du problème. Elle renvoie à une solution négociée et mutuellement acceptée. Elle ne préjuge nullement de l'issue du conflit. Dans ce même ordre d'idées, certains observateurs voient qu'une application de la procédure référendaire peut, aussi, bien être considérée comme une solution politique si elle est admise par les deux parties. Pareillement, ils voient que la division du territoire, proposée par le secrétaire général dans son rapport de 2002, peut encore être une solution politique.

[1335] Le Matin du Sahara, 8 mai 2006.
[1336] Le Matin du Sahara, 26 avril 2006.
[1337] Le Matin du Sahara, 22 novembre 2005.

En outre, on ne manque pas d'affirmer que l'intérêt d'une solution politique pour le Maroc est lié au fait qu'elle ne doit pas être exigée. En fait, les responsables marocains ont peur que le règlement de la question ne prenne le même abord que celui concernant le Timor oriental pour lequel le Conseil de Sécurité et la Communauté internationale avaient exercé de grosses pressions sur l'Indonésie pour qu'elle permette à la population de ce territoire non autonome de s'autodéterminer. Or, le référendum qui est organisé, en 1999, sous l'égide de l'Organisation des Nations- unies (ONU) a débouché sur l'indépendance du territoire qui fut annoncée en mai 2002, ce qui, d'ailleurs, a entrainé une série de violence dans le territoire mettant en danger la stabilité de l'Etat indonésien. Le parallèle entre le cas du Timor oriental est celui du Sahara est soutenu par certains auteurs et particulièrement le Polisario. Néanmoins, à notre point de vue, s'il existe entre les deux questions certains aspects communs, citons en exemple : le statut de territoire non autonome et la position favorable des Nations-Unies à l'application de l'autodétermination, il s'avère, toutefois, que les deux questions ne sont pas pareilles. Pour bien comprendre cette différence, il faut évoquer les éléments suivants :

Premièrement, on doit reconnaître que l'Indonésie n'a pas justifié son annexion du territoire, en 1975, par l'existence de liens historiques; alors que, pour le Sahara, de tels liens existaient bel et bien ce qui a été certifié par la Cour de Justice internationale (C.J.I.). Ensuite, on doit savoir que l'Indonésie n'a pas poursuivi une politique d'intégration et de développement du territoire, mais plutôt une politique répressive qui a fait l'objet des contestations de la Communauté internationale. A ce propos, il semble utile de rappeler qu'en 1991 en particulier, une manifestation indépendantiste a provoqué le massacre de dizaines de civils. Effectivement, en 1996, Ramos Horta décroche le prix Nobel de la paix, ce qui montre l'intérêt que portait la Communauté internationale à la cause de l'indépendance du territoire. Par ailleurs, un autre facteur a joué en faveur de l'indépendance du territoire, et qui est absent dans le cas du Sahara occidental, c'est le facteur culturel et religieux : en fait, 90 % de la population du Timor oriental sont catholiques, alors que l'islam est la religion officielle en Indonésie.

En outre, il importe de savoir que l'autonomie du Sahara dans le respect de la souveraineté marocaine permet au Maroc de sauvegarder ce qui est essentiel à savoir : l'intégrité territoriale. Afin de comprendre cette idée, on ne manque pas de rappeler la déclaration lancée les années 80 par le roi Hassan II : "laissez-moi le timbre et le drapeau, le reste est négociable". En fait, il faut savoir que le timbre et le drapeau sont des symboles et des

attributs de souveraineté. Ceci conduit à affirmer que toute formule qui protège le caractère marocain de la totalité du territoire pourrait faire l'objet de négociation. De même, il importe de reconnaître que la formule d'autonomie du Sahara pourrait faire entrer la question dans un processus interne de régionalisation et la soustraire à son cadre international permettant de poursuivre la politique d'intégration.

Toutefois, ces constats appellent une question plus cruciale. Quel serait le contenu de la proposition marocaine ? Ou alors, jusqu'à quel degré le Maroc pourrait faire des concessions sur ce plan ?

En réalité, comme on l'a déjà affirmé, le projet marocain n'est pas finalisé. Néanmoins, en se référant à certains exemples qui inspirent les responsables marocains dans leurs discours à savoir : les exemples espagnols et allemands, le roi Hassan II a montré, dans ses entretiens, une préférence pour l'exemple fédéral allemand des Länders, alors que son successeur Mohammed VI, à plusieurs reprises, a cité l'exemple de la Catalogne. Egalement, en se référant au contenu de l'accord- cadre que le secrétaire général des Nations-Unies (ONU) a proposé en 2001, on pourrait se faire une idée générale sur les tenants et les aboutissants du projet marocain.

Dans le même contexte, il est substantiel de reconnaître que l'autonomie pour qu'elle soit effective, devra donner au territoire un statut spécial, différent de celui qui existe, actuellement, dans les autres régions marocaines. Dotée de pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, locaux, la population locale devrait exercer un pouvoir exclusif dans un certain nombre de domaines civils et politiques. Ceci veut dire qu'une entité autonome devrait, donc, exister et être tentée de contredire le pouvoir central comme ce qui arrive couramment, en Espagne particulièrement. Alors, ceci appelle une autre question encore plus cruciale. Est- ce que le Maroc est prêt à un tel changement ?

Actuellement, le plan d'autonomie paraît comme la solution la plus juste du conflit par le fait qu'il éviterait la désignation d'un vainqueur et d'un vaincu. En fait, cette solution, proposée par le royaume du Maroc afin de mettre un terme au conflit du Sahara occidental, comporte de nombreux axes capitaux qui garantissent la reconnaissance des spécificités de provinces du Sud du royaume. Le credo du plan d'autonomie pourrait être "penser global, agir local". En ce qui concerne le niveau global de la nation, il est prévu la création d'un commissaire du gouvernement qui aura la tâche de veiller sur les éléments de souveraineté : sécurité,

coopération internationale et relations extérieures, Imarat al mouminine, système judiciaire. S'agissant du niveau local, il convient de savoir que les attributions dévolues au futur parlement sahraoui auront un impact direct sur le développement des provinces et du modèle de croissance qu'elles veulent adopter dans les secteurs du tourisme, de la pêche, de l'agriculture ou de l'investissement. C'est, donc, une véritable gestion déléguée que le royaume du Maroc propose aux provinces du Sud dans des secteurs cruciaux pour leur décollage. En outre, cette autonomie de gestion s'exprime sur le terrain judiciaire par la création de tribunaux chargés de statuer sur les affaires locales et les conflits issus des règlements créés par l'institution régionale.

Encore, il importe de souligner que dans le souci de respecter les équilibres, la solidarité nationale sera déployée pour soutenir les provinces du Sud, sans interférer avec le modèle de développement économique choisi par l'instance dirigeante de l'autonomie. A cet égard, un chef de gouvernement sera élu par le parlement régional, installé par le souverain et représentera, donc, l'état marocain dans la région. Ainsi, les trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, seront représentés, le tout dans la cohérence d'un projet de société national, incarné par l'action de Sa Majesté le roi Mohammed VI. En outre, les populations des provinces du Sud seront appelées à ratifier, de manière démocratique, le projet d'autonomie à travers un référendum local.

Par ailleurs, au niveau national, étant donné la nécessité de réformer la constitution pour y intégrer le concept d'autonomie, l'ensemble du peuple marocain sera, également, consulté par le biais référendaire. Redonner leur voix à ceux qui en sont privés, permettre aux marocains séquestrés, à Tindouf, de revenir à la mère patrie, permettre aux sahraouis de prendre leur destin en main, telle est l'ambition de l'initiative d'autonomie proposée par le royaume du Maroc.

Dans le même raisonnement, on peut signaler que l'initiative marocaine d'autonomie, qui se veut être une plateforme de négociations avec "toutes les parties concernées", respecte, effectivement, les équilibres fondamentaux du royaume, néanmoins, laisse aux sahraouis une marge de manœuvre considérable pour la gestion de leurs affaires. C'est précisément sur ce point que la proposition marocaine est innovante. En fait, le projet d'autonomie se veut plus qu'un simple texte, une réelle démarche participative. Au niveau régional, tout d'abord, le texte prévoit la consultation des premiers concernés. Ensuite, au niveau national, l'ensemble de la nation sera, également, appelée à se prononcer. Il s'agit, donc, d'une véritable

"révolution silencieuse", unique en son genre dans le Maghreb et le monde arabe, qui consiste à impliquer, fortement, les citoyens dans le choix du modèle de société qu'ils veulent voir se dessiner. Or, en choisissant cette démarche, le souverain du Maroc consacre, également, le modèle de monarchie populaire, issue du peuple et à son service qu'il n'a eu de cesse de promouvoir depuis son accession au trône.

Pour la Communauté internationale, les enjeux sont énormes: est- il préférable d'avoir un voisin immédiat, stable, serein, armé, faces aux nouvelles menaces, ou bien, est-il préférable de céder à la division ? L'équation parait simple, elle revêt, cependant, de multiples intérêts contradictoires, liés aux problématiques énergétiques et à la stratégie de puissance de l'Algérie qui se voudrait être une grande puissance africaine et régionale, au détriment du co-développement du Maghreb.

Face à cela, la réponse du Maroc est limpide : **"**…*Ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous divise***"**[1338].

Au regard de ces éléments précédents, le président du Conseil royal, consultatif pour les Affaires sahariennes est, donc, conduit à qualifier, comme d'autres, cette nouvelle autonomie de **"***projet de décentralisation et présenté comme une avancée démocratique dans la perspective d'une gestion par les citoyens de leurs affaires locales, provinciales et régionales***"**[1339].

L'ensemble de ces déclarations nous permet de relever que l'ambivalence de la stratégie marocaine dans le problème du Sahara n'a pas disparu avec le temps. Elle continue à caractériser l'action marocaine. Le projet d'autonomie, dernier levier de la position marocaine s'inscrit, en fait, dans une double logique :

Tout d'abord, une logique interne visant à renforcer la politique du dossier et à renforcer l'intégration des provinces du Sahara occidental dans le royaume.

Ensuite, une logique externe visant à respecter une certaine conception du principe d'autodétermination vu, par les Nations- Unies, comme principe de base pour toute recherche de solution du problème du Sahara occidental. L'objectif du Maroc est toujours de se

[1338] Point de presse, 16/04/2007.
[1339] Le Matin du Sahara, 28 août 2006.

présenter comme un Etat respectant le droit international et coopérant, abondamment, avec la Communauté internationale pour la résolution du conflit.

Sous un autre angle, une autre idée mérite d'être évoquée, à savoir que le Maroc est un allié traditionnel des pays occidentaux, comme on l'a vu précédemment avec la France. Il convient, ici, de comparer le Maroc à son adversaire dans le dossier du Sahara occidental : la République arabe, sahraouie, démocratique (R.A.S.D.). A cet égard, on ne manque, évidemment, pas de reconnaître que l'avantage du Maroc est qu'il est un Etat souverain, contrairement à la R.A.S.D.; et bénéficie donc logiquement et légitimement d'un plus grand crédit auprès des Etats étrangers. Un autre avantage est celui procuré par le soutien, à peine caché, de la plupart des Etats européens. Le Maroc bénéficie, également, d'une supériorité militaire sur le terrain, ce qui lui permet d'être en position dominante. De plus, il n'existe pas de foyers de résistances capables de mettre en péril le régime au sein du Maroc. Enfin, le pays est considéré comme un barrage très efficace à la propagation de l'islamisme au Maghreb. En fait, pour toutes ces raisons, le Maroc reste très proche des pays occidentaux qui lui apportent un soutien, certes de moins en moins visible, mais tout de même bien ancré dans les mœurs politiques. Le Maroc est et restera un "allié". Dans cette perspective, il convient de considérer le projet marocain d'autonomie du Sahara dans le cadre de la souveraineté marocaine comme une victoire diplomatique à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Effectivement, dans une résolution adoptée à l'unanimité de ses quinze membres, le Conseil de Sécurité s'est félicité des efforts sérieux et crédibles du Maroc afin de faire avancer le processus vers une solution. Alors, on peut voir ceci comme un signal fort que le conseil vient d'adresser à la Communauté internationale en consacrant, dans le texte de la résolution, les efforts du Maroc en vue de trouver une solution juste et équitable à un différend qui n'a que trop duré. En fait, insistant sur la nécessité d'entamer le processus de négociations, le conseil les appelle (les parties) à entrer dans des négociations de bonne foi et sans conditions préalables. Sans surprises, le mandat de la MINURSO a été renouvelé pour six mois. Concernant l'initiative d'autonomie, le conseil a pris note de la proposition marocaine qui est présentée, le 11 avril 2007, au Secrétaire général, se félicitant des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour aller de l'avant vers une solution, ce qui peut être interprété comme un signal d'encouragement à l'initiative marocaine d'autonomie. De même, il ne faut pas oublier le soutien des Etats-Unis à cette initiative. Ils estiment, en effet, que cette dernière fournit un cadre réaliste pour des négociations sur la question saharienne. A cet égard, le soutien des Etats-Unis est, bien sur, le fruit de la large offensive diplomatique menée auprès de plusieurs capitales mondiales,

influentes, particulièrement, envers les pays membres du Conseil de Sécurité afin de présenter et expliquer les grandes lignes de l'initiative marocaine. Pour reprendre, à ce propos, quelques exemples de déclarations américaines, le sous secrétaire d'Etat américain aux Affaires politiques, M. Nicholas Burns, avait, alors, qualifié l'initiative marocaine de "proposition sérieuse et crédible, visant à octroyer une réelle autonomie au Sahara occidental". Pareillement, le sous secrétaire d'Etat adjoint américain, chargé du Maghreb et du Moyen-Orient, M. Gordon Gray, a affirmé devant les caméras d'Al Jazeera : "…*L'initiative marocaine est sérieuse et responsable pour le règlement de la question du Sahara*…"[1340]. De même, M. David Welch, assistant du secrétaire d'Etat pour le Proche-Orient, a, quant à lui, saisi l'occasion d'une audition au Congrès sur la politique américaine, en Afrique du Nord, pour rappeler le soutien apporté par Washington à l'initiative marocaine, jugée "sérieuse et crédible" et susceptible de faire avancer le processus vers un règlement du problème du Sahara, facteur déstabilisateur dans la région. En outre, les hauts responsables américains ont été relayés par le président George W. Bush, lui-même, qui a souligné dans un message adressé, récemment, à SM le roi Mohammed VI qu'il accueille favorablement les efforts déployés par le souverain pour le règlement de la question du Sahara. Outre ce soutien officiel de l'administration américaine, il convient d'ajouter que pas moins de 180 membres du Congres des plus influents, représentant aussi bien le parti démocrate que le parti républicain, avaient uni leurs voix pour appeler le président Bush à soutenir la proposition marocaine d'autonomie. En fait, dans une lettre au chef de l'exécutif, ces congressistes ont qualifié l'initiative marocaine de "prometteuse", "d'historique" et de "novatrice" et l'ont saluée comme fournissant "un cadre réaliste pour une solution politique négociée" au conflit.

Sur le plan individuel, plusieurs congressistes ont fait des déclarations exprimant leur appui à la proposition marocaine, comme Tom Lantos qui a considéré que cette proposition constitue "la promesse d'un nouveau jour", ou Lincoln Diaz-Balart qui a qualifié l'initiative marocaine de "louable" et "d'une opportunité historique pour un règlement définitif" à la question du Sahara ou encore, le sénateur Norm Coleman qui a salué les efforts et la bonne foi du Maroc qui "a donné la preuve de sa disposition à œuvrer pour le règlement de la question du Sahara".

Encore, l'engagement du Maroc à mettre fin au conflit artificiel, qui entrave l'édification du Grand Maghreb, a, également, été salué par une vingtaine d'anciens hauts responsables américains qui ont eux, aussi, adressé une lettre au président américain l'appelant à poursuivre

[1340] Voir : http://saharanews.org/index.php?option=com_content&task=view&id=38&Itemid=1.

sa coopération avec le Maroc pour régler cette question. Or, saluant le Maroc pour avoir proposé "une initiative historique" et "une solution politique crédible", ce groupe bi-partisan de décideurs de politique étrangère, mené par l'ancienne secrétaire d'Etat, M^{me} Madeleine Albright, a rappelé et souligné l'importance que revêt le Maroc pour les Etats-Unis.

D'ailleurs, il convient de souligner que le soutien dont a fait l'objet l'initiative marocaine d'autonomie aux Etats-Unis revêt une dimension particulière puisqu'il traduit la convergence de vues de l'administration et du congrès américains. Ainsi, une vision commune par rapport à ce dossier se dégage des plus importants centres de décisions aux Etats-Unis.

On peut cependant se demander quel intérêt porte le partenaire occidental privilégié par le Maroc, la France, à cette nouvelle initiative marocaine d'autonomie du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Maroc. Autrement dit, comment la France peut concevoir l'émergence de la "solution politique" marocaine ? Et alors, jusqu'à quel degré, elle pourrait soutenir le Maroc sur ce plan ?

Paragraphe 2 : Le soutien de la France à la proposition marocaine

Il est indéniable que le Maroc est l'allié traditionnel des pays occidentaux, particulièrement, de la France. Si les relations franco- marocaines ont connu certaines perturbations, comme on l'a vu précédemment, cela n'a jamais mis les deux pays au bord de la rupture, vu la "grande vitalité" et la "qualité dense et diversifiée" de leurs relations bilatérales. A vrai dire, entre le Maroc et la France, les complicités sont multiples. En témoigne encore, l'appui continu de la France au plan du royaume prévu sur l'autonomie du Sahara occidental. Afin de bien comprendre cette position française en faveur de son allié traditionnel : le Maroc, il convient de l'examiner sur deux niveaux : d'une part, sous l'ère du président Jacques Chirac et d'autre part, sous l'ère du nouveau président Nicolas Sarkozy.

En ce qui concerne le président français, Jacques Chirac, il convient de reconnaître que ses positions, en général, au sujet des questions internationales sont, unanimement, appréciées par le peuple marocain. A l'instar de certains observateurs, Jacques Chirac, en particulier, agit avec constance comme l'avocat de la cause marocaine devant toutes les instances internationales. Dans cette perspective, la France a joué un rôle primordial dans le rejet de la dernière proposition du Plan Baker sur le Sahara occidental. Une proposition tout- à- fait repoussée par le Maroc non seulement parce qu'elle ne prend pas en considération les droits légitimes du royaume, mais encore à cause des risques d'instabilité qu'elle ferait courir à

l'ensemble de la région de l'Afrique du Nord. En fait, après être parvenu aux accords de Houston, en septembre 1997, afin identifier le corps électoral sahraoui, l'ex- représentant spécial de l'ONU, James Baker, avait proposé un plan de règlement fondé sur une période d'autonomie de cinq ans suivie d'un référendum d'autodétermination sur le statut définitif du territoire. Après l'avoir dénoncé et avoir émis de nombreuses réserves dans leurs mémorandums adressés à l'ONU au début de l'année 2003, le Front Polisario et l'Algérie ont fini par accepter de signer le document auquel la Mauritanie a souscrit sans aucune réserve. Toutefois, tous les efforts déployés en vue de mettre en œuvre ce plan ont buté contre l'intransigeance marocaine qui juge le référendum ″obsolète et inapplicable″. Dans cette situation, le Maroc a été soutenu par la France qui l'a, effectivement, protégé de la mise en œuvre du Plan Baker en arguant qu'aucune ″solution ne doit être imposée″ à l'une des parties. A cet égard, il a été exprimé en ces termes : ″*… Dans la réponse de Jacques Chirac, l'autodétermination n'est pas de mise mais on perçoit néanmoins une très forte insistance à ne pas sortir du cadre de l'Onu, option qui avait été caressée par Rabat. Et aussi par certains Etats et fonctionnaires onusiens qui, agacés par la persistance d'une impasse de plus de 30 ans, ont suggéré également que l'Onu se dessaisisse du problème. La France qui n'est pas en position d'agir au niveau régional sur ce dossier en raison de sa position ouvertement favorable au Maroc, s'accroche au contraire à un «pilotage» de l'Onu. Si l'idée de faire avaliser le projet marocain de «large autonomie»par l'Onu paraît vaine, Paris veut s'assurer de la préservation du statu quo avec le maintien d'une Minurso, chargée non plus de la mise en œuvre du référendum d'autodétermination comme cela est prévu, mais à superviser le gel du conflit et la poursuite du cessez-le-feu*″[1341].

En réalité, le chef d'Etat français a toujours adopté une attitude sans ambiguïté dans ce dossier. Déjà en 2001, Jacques Chirac avait qualifié le Sahara de ″provinces du sud marocain″. En conséquence, ceci a fait d'une part, grincer les dents des adversaires de la thèse marocaine et d'autre part, réjouir la partie marocaine favorable, qui s'est révélée en ces termes : ″*…Une position courageuse qui vaut au président Chirac d'être qualifié par nous tous d'ami du Maroc*″[1342].

Par ailleurs, refusant de tenir compte de la légalité internationale qui octroie au peuple sahraoui l'exercice du droit à l'autodétermination, suivant les différentes résolutions de l'Organisation des Nations-Unies, rejetant, donc, l'organisation du référendum

[1341] Le Quotidien d'Oran, 17 octobre 2006.
[1342] La Gazette du Maroc, 7 octobre 2003.

d'autodétermination préconisé, depuis 1992, par l'ONU qu'il juge "obsolète", le Maroc propose en échange une large autonomie du territoire sous la souveraineté marocaine. En effet, ce plan qui était, récemment, soumis aux Nations-Unies a été, favorablement, accueilli par la Communauté internationale laquelle a salué les efforts sérieux et crédibles, consentis par le royaume pour faire avancer le processus vers un règlement. C'est ainsi que le dossier saharien vient de prendre un tournant historique avec, également, l'appui des Etats-Unis à la proposition marocaine d'autonomie pour le Sahara perçue comme une proposition innovante, imaginative et équilibrée. L'initiative marocaine d'autonomie s'inscrit alors dans un mouvement global de dynamisation des régions. Et comme l'a souligné M^me^ Jackie Wolcott Sanders, ambassadeur adjoint aux Nations- Unies : *"…Une autonomie significative est la voie prometteuse et réaliste pour le règlement de la question du Sahara"*[1343]. C'est pour cela qu'on peut affirmer que c'est une déclaration historique que les Etats-Unis viennent de faire en pesant de tout leur poids en faveur de la solution marocaine.

Dans cette perspective, la France ne pouvait que juger ″constructive″ l'initiative marocaine. En outre, il convient de reconnaître, à ce propos, que le président Jacques Chirac a **"***encouragé les autorités marocaines à présenter des propositions qui permettent d'enclencher des négociations en vue d'une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable (à la question du Sahara) par l'ensemble des parties*"[1344]. Déjà, la délégation marocaine, composée du ministre de l'Intérieur, Chakib Benmoussa, du ministre délégué aux Affaires étrangères, Taeb Fassi Fihri, et à l'Intérieur Fouad Ali al- Himma, tout en réservant à la France la primeur de ses réflexions sur l'avenir du Sahara- occidental et du plan qui l'accompagne, a fait part au président Chirac **"***des grandes lignes du projet d'autonomie des provinces du Sud du royaume, tel qu'il ressort des consultations menées, selon une démarche démocratique, participative et inclusive, aux niveaux national et local*"[1345]. Ainsi, la délégation **"***a informé le Président français que le projet d'autonomie résulte de trois constantes fondamentales, à savoir le respect de la souveraineté et de l'unité nationale, la prise en considération des spécificités sociales et culturelles de la région et la conformité aux normes et standards internationaux en matière d'autonomie*"[1346].

[1343] Voir : http://saharanews.org/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=1.
[1344] Déclaration de premier ministre, JETTOU (D.), à l'issue d'un entretien accordé par le chef d'Etat français, le palais de l'Elysée, 12/12/2006.
[1345] Point de presse, 05 février 2007.
[1346] Aujourd'hui le Maroc, 6/2/2007.

Ceci conduit à noter la grande complicité existant entre le Maroc et la France et à confirmer, en même temps, la relation exceptionnelle unissant les deux pays. Ainsi, il est opportun d'évoquer, à ce propos, que lors de son discours devant Hassan II, le président nouvellement élu, Jacques Chirac a choisi, pour son premier voyage, le Maroc et il a insisté sur *"l'intimité des rapports"*[1347] entre les deux peuples. Dans cette logique, il a ajouté : *"…Ce respect, Sire, s'explique aussi par votre personne et l'exceptionnelle considération et popularité dont elle jouit dans notre pays"*[1348]. De même, il a assuré le Maroc du soutien de la France dans les négociations prochaines qui auront lieu avec l'Union Européenne (UE) : *"vous pourrez compter sur moi pour être votre porte- parole auprès de l'Union"*[1349]. En fait, la France est un porte-parole des intérêts marocains. A cet égard, certains observateurs considèrent que Jacques Chirac est un ″ami″ d'Hassan II.

Dés lors, les visites vont se multiplier de part et d'autre de la Méditerranée. C'est ainsi que la coopération entre les deux pays va, mutuellement, se renforcer. Evoquons, à titre d'exemple, quelques événements importants :

En mai 1996, le roi Hassan II a rendu visite à la France et à cette occasion, M. de Charrette, ministre des Affaires étrangères, a qualifié cette visite d'*"événements de très grande importance"*[1350] en accentuant *"les relations fortes, très amicales et chaleureuses"*[1351] qui lient les deux pays.

En juillet 1997, le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, s'est rendu au Maroc, il n'a pas manqué de confirmer que les rapports entre les deux pays sont d'une *"nature et d'une qualité exceptionnelle"*[1352] désirant créer un *"partenariat de référence"*[1353] en consolidant la coopération mutuelle. De même, en octobre de la même année, le ministre de l'Economie, Dominique Strauss- Kahn, a effectué une visite à Rabat et il a signé un accord portant sur la reconversion de 1,4 milliards de francs de la dette marocaine à l'égard de la France. En outre, le ministre a soutenu qu'*"une France forte a besoin d'un Maroc fort"*[1354].

[1347] CHIRAC (J.), Rabat, 20 juillet 1995, Déclarations officielles, publiées par le Ministère des Affaires étrangères.
[1348] Ibid.
[1349] Ibid.
[1350] Propos rapportés par l'A.R.S.O., 3 mai 1996.
[1351] Ibid.
[1352] Déclaration de M. VEDRINE (H.) lors de sa visite au Maroc, le 28 et 29 juillet 1997.
[1353] Ibid.
[1354] Propos rapportés par l'A.R.S.O., 26 octobre 1997.

En octobre 1998, le premier ministre, Aberrahmane Youssoufi, s'est rendu à Paris. Il convient de rappeler que la rencontre au sommet portait, spécialement, sur la coopération économique. Aussi, plusieurs entreprises françaises étaient présentes au sommet. Le groupe Vivendi, s'intéressant à divers grands chantiers dans le royaume, était, en effet, l'acteur privé français le plus important amené à jouer un rôle primordial au Maroc. Dans cette perspective, le président français a fait l'éloge du roi du Maroc pour lequel il *"éprouve des sentiments respectueux, affectueux et fidèles"*[1355]. Il a dit combien *"la France, l'Europe, et le monde sont admiratifs des changements politiques et économiques intervenus dans le royaume"*[1356].

En 1999, année marquée en France par l'organisation d'une grande manifestation titrée ″Le Temps du Maroc″, le prince héritier du Maroc, Sidi Mohammed, a effectué une visite officielle à Paris, En effet, il a été accueilli comme un véritable chef d'Etat et a inauguré, en compagnie de Jacques Chirac, l'exposition ″Maroc, trésors du royaume″.

En réalité, au regard de ces exemples précédents, il paraît, tout à fait, logique de reconnaître que la France de Chirac fait tout en vue de rester le premier partenaire du Maroc sur la scène internationale. De même, l'excellence des rapports entretenus par les deux chefs d'Etats a placé la France, en ce qui concerne la question du Sahara occidental, dans une position favorable au Maroc. Effectivement, Jacques Chirac approuve et défend, ouvertement, toutes les déclarations marocaines sur le plan d'autonomie du Sahara occidental. Pour évoquer quelques exemples : en fait, la France adhère et s'attache, fortement, à toutes les idées marocaines selon lesquelles *"«cette initiative est novatrice, responsable et ouverte», «par son contenu et sa finalité, elle vise à permettre à tous les Sahraouis de gérer démocratiquement leurs affaires, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume», «cette initiative constitue la réponse du Maroc au vœu de la Communauté internationale, ainsi qu'aux multiples appels du Conseil de Sécurité, du Secrétaire Général et de son Envoyé Personnel, en vue de mettre fin à l'impasse actuelle et parvenir à une solution politique définitive au différend autour du Sahara marocain», «s'appuie sur les normes et standards internationalement reconnus en matière d'autonomie, dans le respect de la légalité internationale et sur la base d'arrangements conformes aux buts et principes de la Charte des Nations Unies», «l'initiative marocaine procède d'une démarche ouverte, sincère et constructive. Elle constitue une opportunité unique qui, grâce à l'engagement de tous, est de nature à favoriser, à travers la négociation, une solution définitive au différend sur le*

[1355] BARRADA (H.), « *Dette, complicité et …* », Jeune-Afrique, n° 1969, 6- 12 octobre 1998.
[1356] Ibid.

Sahara», «offre une chance pour la paix et des perspectives prometteuses pour un avenir meilleur, basé sur la stabilité, la sécurité, la démocratie et la prospérité de l'ensemble des pays du Maghreb», «la dynamique engendrée par cette initiative offre une chance historique pour régler définitivement ce différend qui n'a que trop duré» "[1357]…etc.

L'attitude du président Jacques Chirac à l'égard des thèses marocaines sur la question saharienne a suscité des réactions fermes et critiques par les adversaires en la considérant comme une position ″ambiguë″. A cet égard, voilà quelques commentaires importants :

Selon, par exemple, le ministre conseiller à la présidence de la République arabe, sahraouie, démocratique (RASD) et représentant à Bruxelles, Mohammed Ould Sidati, la position française *″a toujours été plutôt celle d'un parti pris favorable aux thèses marocaines, tout en affichant une neutralité démentie par les faits″*[1358]. Il ajoute qu'il est *″urgent que la France reconsidère son point de vue en fonction de cette donne, réfléchisse déjà aux formes de coopération qu'elle pourra développer dans la région à la hauteur de son influence au Maghreb, et dès maintenant développe avec nous des relations plus équilibrées″*[1359]. C'est ainsi que le 25 janvier 1996, une dépêche, AFP, a déclaré que le Front Polisario reproche à la France, ″puissance de premier ordre″ en Méditerranée, d'être trop ″coincée″ par ses rapports avec Rabat et Alger. A ce propos, Bachir Moustafa Sayed a attesté que ″sans contribution de la France, il n'y aura pas de solution définitive au conflit, si la France considérait le Sahara occidental hors du cadre de ses relations avec le Maroc et l'Algérie, elle aurait une position beaucoup moins complexée et beaucoup plus juste″. En réalité, M. Sayed est persuadé que ce qui est prioritaire pour la France est le maintien de bonnes relations avec le Maroc.

Dans le même contexte, il convient de souligner que la France a très souvent été demandée pour jouer un rôle actif dans la résolution du conflit au Sahara occidental comme médiateur. Ainsi le représentant du Polisario en France, Fadel Ismaïl, a demandé à plusieurs reprises, à la France de jouer ce rôle de médiateur : *″l'excellence des rapports qu'entretiennent le président Jacques Chirac et le roi du Maroc, place la France aujourd'hui dans une position de choix; le président français devrait jouer le rôle de médiateur, attendu par la communauté internationale, pour amener Rabat à réviser sa politique quand au règlement de la question*

[1357] Déclaration de l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations- unies, M. SAHEL (El.M), New York, 11 avril (MAP) 2007.
[1358] Sahara Info, n° 102, avril- juillet 1998.
[1359] Ibid.

du Sahara occidental"[1360]. Toutefois, lors d'une conférence de presse à laquelle le ministre délégué à la Coopération, Jacques Godfrain, a contribué le 6 juin 1995 à Nouakchott, une question lui a été posée sur le rôle de la France dans le règlement du problème du Sahara occidental. Le ministre a évoqué tout le rôle de médiation que peut jouer la Mauritanie dans cette affaire pour toute réponse. Et comme l'a écrit un observateur pro- sahraoui, "*il faudra bien que la France réponde un jour ou l'autre à la question posée*"[1361]. De même, Jean-Pierre Tuquoi, spécialiste du Maghreb, a affirmé que la France "*est la seule à avoir des liens étroits avec toutes les parties en conflit*"[1362]. En revanche, la France n'a pas du tout l'intention de jouer ce rôle de médiateur. Ainsi, Hubert Védrine s'est exprimé, à l'issue d'un entretien, en ces termes : "*nous ne pensons pas qu'il soit opportun de présenter une initiative française particulière*"[1363].

On peut ajouter, dans le même ordre d'idées, que les adversaires de la position française à l'égard du Maroc concernant la question du Sahara occidental, s'appuient sur d'autres fondements qu'on on va relever :

S'agissant de la visite de sénateurs au Sahara occidental en 1996, le Polisario se pose la question de sa signification réelle. En fait, la délégation, dirigée par M^{me} Paulette Brise-pierre, sénateur R.P.R., s'est rendue à El- Ayoun et à Dakhla. Le sénateur a dit que cette visite devait ″permettre aux parlementaires français de s'enquérir de visu de la situation réelle″ dans les régions. Toutefois, cette visite s'est effectuée sous le contrôle des autorités marocaines et avait même pour thème affiché ″la consolidation des relations d'amitié marocaines et françaises″.

S'agissant, encore, de la visite effectuée, le 27 novembre de la même année, à Rabat par le président du Sénat, René Monory, ce dernier a déclaré aux parlementaires marocains, en tirant les conclusions de la visite de ses collègues au Sahara occidental : "*nous sommes complètement avec vous dans l'affaire du Sahara*"[1364].

Il est évident, pour le Front Polisario et ses alliés, que la France est prisonnière de sa politique étrangère qui ne peut pas, raisonnablement, abandonner ses rapports avec le Maroc. Surtout,

[1360] ISMAÏL (F.), l'Echo du Polisario, n° 3, avril 1996.
[1361] BROUSTE (H.), « *Le troisième acteur* », l'Echo du Polisario, n° 5, juin 1996.
[1362] TURQUOI (J.P), « *La tenue du référendum au Sahara occidental est compromise* », le Monde, 26 janvier 1998.
[1363] VEDRINE (H.), entretien donné à la Revue, Arabies, Paris, le 30 avril 1998.
[1364] Propos rapportés par l'A.R.S.O.

depuis l'arrivée de Jacques Chirac à la présidence de la République, la France s'est rapprochée tant au niveau politique qu'économique de son traditionnel allié, le Maroc. Ce dernier, selon les analyses de certains observateurs, *"sait pouvoir compter sur l'Élysée"*[1365]. Et comme l'a souligné, à titre d'exemple, le journaliste, Rafik Bakhtini, pour le Maroc, *"Paris peut même jouer contre ses alliés de l'Union européenne. Ce fut le cas en 2002 lors du conflit avec l'Espagne sur l'îlot de Persil. C'est aussi le cas des discussions sur les accords de pêche où la France considère comme marocaines les côtes du Sahara occidental contre l'avis des pays nordiques. Entre les deux pays, les complicités sont multiples, et Jacques Chirac se conduit même en père du jeune roi"*[1366]. De même, Mohamed Khodja de l'Institut des Sciences politiques de la Faculté d'Alger, a indiqué lors d'une interview à propos du dossier saharien : *"la France ne partage pas, malheureusement, les positions de l'Algérie. Elle le dit clairement et à haute voix. Je pense que l'Algérie est plus proche des Etats-Unis sur ce dossier, qu'elle ne l'est de la France. Cette dernière a des visées sur le Maroc qui, lui, est plus proche des Français que des Américains"*[1367].

Une fois de plus, les récentes déclarations du président Chirac, qui en "bon ami" du Maroc s'est engagé dans un soutien clair pour le plan d'autonomie du Sahara occidental en le considérant comme une "solution constructive au problème du Sahara occidental", sont mal acceptés par les opposants à cette nouvelle solution marocaine. Ainsi, l'Association des Amis de la République arabe, sahraouie, démocratique (RASD) s'étonne, vivement, de ces récentes déclarations. Pour elle, la France membre permanent du Conseil de Sécurité devrait s'imposer, davantage, de retenue et respecter ce que dit la Communauté internationale depuis 40 ans à savoir la capacité donnée aux sahraouis de s'exprimer sur leur destin à travers un référendum d'autodétermination conforme au droit de la décolonisation. Comment alors, selon cette association, apprécier comme constructive une solution qui bafoue ce droit ? Dans la même logique, le président de la République arabe, sahraouie, démocratique (RASD), M. Mohamed Abdelaziz, a rappelé qu'une telle prise de position **"***ne peut être perçue que comme une caution à la politique d'occupation illégale marocaine et met ainsi la France dans une situation paradoxale…Elle porte également un coup sévère aux efforts déployés par la*

[1365] TURQUOI (J.P), « *Chirac l'ami du Maroc* », le Monde, 9 mars 2006.
[1366] Edition du 15 septembre 2005.
[1367] Les Débats, hebdomadaire, Alger, n° 130, semaine du 12 au 18 mai 2004.

communauté internationale, notamment les Nations- Unies, dans sa recherche d'une solution pacifique à l'un des plus vieux problèmes de décolonisation de la planète"[1368].

En effet, le gouvernement sahraoui avait appelé, début février 2007, la France "*à user de toute son influence pour amener le Maroc à emprunter la voie de la sagesse en acceptant de coopérer pour la mise en application du Plan de règlement consacré par les Nations-Unies*"[1369]. Il voit que la "sortie" de M. Chirac "*tourne le dos publiquement à la légalité internationale et encourage la rébellion et l'insubordination aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU qui, toutes, reconnaissent au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination*"[1370].

A travers toutes les considérations précédentes, un constat général s'impose : C'est l'engagement actif et déterminant de la France de Jacques Chirac, aux côtés du Maroc à propos de la question saharienne, particulièrement, envers le plan du royaume sur l'autonomie du Sahara occidental. Reste, alors, à savoir, par la suite, si cette position de Jacques Chirac est partagée aussi par le nouveau président de la République française, M. Nicolas Sarkozy.

En effet, lors de sa visite officielle au Maroc, du 22 au 24 octobre 2007, M. Sarkozy avait formé le souhait que le plan d'autonomie au Sahara occidental, proposé par le Maroc, serve de base de négociation pour le règlement "raisonnable" d'un des plus vieux conflits de la planète qualifiant de "*sérieuse et crédible*"[1371] la proposition marocaine : "*…Le plan d'autonomie marocain existe, il est sur la table et il constitue un élément nouveau de proposition, après des années d'impasse. Je forme le souhait qu'il puisse servir de base de négociation pour la recherche d'un règlement raisonnable*"[1372] à la question du Sahara, avait- t- il affirmé devant les membres des deux Chambres du Parlement à Rabat. En outre il a garanti son soutien au Maroc : "*…La France sera à vos côtés*"[1373]. De même, il a déclaré que "*les Marocains ont fait des efforts. La preuve, c'est que le Conseil de sécurité des Nations unies a voté la résolution sur le Sahara occidental à l'unanimité*"[1374] ajoutant que cette résolution "*prévoit (...) une autonomie que chacun considère comme une bonne base de départ*"[1375]. Encore, il a

[1368] Communiqué de presse, 14 février, 2007.
[1369] Ibid.
[1370] Ibid.
[1371] Le Quotidien d'Oran, 25 octobre 2007.
[1372] MAP, Alger, 04/12/07.
[1373] Ibid.
[1374] MAP, 19/12/2007.
[1375] Ibid.

affirmé : "*il n'y a pas besoin de médiation. Le Maroc a déposé un plan d'autonomie que j'ai qualifié de sérieux…Les efforts qu'a faits le Maroc devraient être couronnés de succès*"[1376].

En fait, le chef de l'Etat français s'est prononcé en faveur du plan marocain qui est, selon lui, "*une solution politique, négociée et agréée entre les deux parties sous l'égide des Nations unies, qui permettra de résoudre ce conflit trop ancien*"[1377].

Cependant, il faut reconnaître que ce soutien officiel et public du président français à la "marocanité" du Sahara occidental est venu susciter une série de sentiments d'étonnements, de réactions et de critiques, en particulier, du Front Polisario ainsi que d'une écrasante majorité de la Communauté internationale qui ont, clairement, dénoncé une pareille manœuvre. A cet égard, il est opportun d'évoquer quelques exemples importants :

De son côté, le Front Polisario a jugé les déclarations faites par le président Nicolas Sarkozy "*graves*"[1378] et "*inopportunes*"[1379]. Pour cela, le mouvement indépendantiste n'a pas manqué d'expliquer, dans une déclaration diffusée par l'agence, APS, sa logique : ces déclarations sont graves "*parce qu'elles ignorent toutes les résolutions de l'Onu qui reconnaissent le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance et constituent un encouragement à l'intransigeance et un alignement sur la position de l'occupant marocain*"[1380]. Ces déclarations sont inopportunes "*parce qu'elles interviennent au moment où le processus de négociations entre Polisario et le Maroc se trouve dans une phase qui appelle les membres du Conseil de la sécurité à jouer un rôle positif*"[1381].

En outre, le gouvernement sahraoui a rappelé, à l'occasion, que "*c'est cet alignement sur la politique de l'occupant marocain, depuis 1975, qui a fait échouer tous les efforts louables déployés par la communauté internationale pour la décolonisation du Sahara Occidental et qui a fait aussi que le régime marocain bénéficie d'une impunité totale en se permettant de perpétuer les crimes de guerre et les violations les plus flagrantes des droits de l'homme au Sahara Occidental*"[1382].

[1376] El Watan, 25/10/2007.
[1377] Voir : http://www.lepoint.fr/content/monde/article?id=206734.
[1378] Le Matin, 25 octobre, 2007.
[1379] Ibid.
[1380] Ibid.
[1381] Ibid.
[1382] Le Quotidien d'Oran, 25 octobre 2007.

De leurs côtés, les autres opposants à la position française sur la question saharienne estiment qu'**"***en soutenant le projet marocain, «d'autonomie», Nicolas Sarkozy fait tout faux et montre qu'en tant que Français il reste encore attaché à un passé colonial déshonorant- celui de la France qui a été l'un des pays les plus déterminés dans la promotion de la colonisation, notamment en Afrique- et méprise le peuple sahraoui colonisé par son «ami», le roi du Maroc*.

Sur un autre plan, celui de l'Union méditerranéenne (UM), le président français affirme, dans des interviews aux journaux marocains, que cette Union, «n'est pas son projet» c'est un projet en commun, affirme-t-il, qui «appartient à tous ceux que l'avenir de la Méditerranée intéresse et concerne».

*Or, il y a déjà un hiatus- cela sans trop nous appesantir sur le fait que l'UM c'est d'abord le projet d'un certain Nicolas Sarkozy- dans le fait d'en appeler aux peuples méditerranéens et d'ignorer dans le même temps, le peuple sahraoui qui souffre sous le joug de la colonisation M. Sarkozy est décidément mal parti et son projet semble mort-né, car on ne voit pas comment il peut demain réaliser cette osmose méditerranéenne qu'il appelle de ses vœux lorsque le président français fait le distinguo entre les peuples, comme il le fait avec la Turquie à laquelle il dénie le droit d'adhérer à l'Union européenne. A l'évidence, la position «inchangée» de la France sur le contentieux sahraoui aura des retombées négatives sur la construction de l'Union méditerranéenne***"**[1383]. Cette logique est, incontestablement, partagée par la République arabe, sahraouie, démocratique (RASD) qui regrette que **"***le tout nouveau président français persévère et perpétue, au mépris de la légalité internationale, une politique désuète, en contradiction flagrante avec les déclarations d'intention au sujet de l'Union du Maghreb et de la méditerranéenne et néfaste pour les propres intérêts stratégique de la France***"**[1384]. Alors, il semble, pour ces défenseurs des Sahraouis, que le président Nicolas Sarkozy ignore, surtout, le danger qu'induit son soutien à la politique "d'occupation" marocaine du Sahara occidental pour la sécurité et la paix dans la région du Maghreb. Et dire que cette même région est concernée par le projet de Sarkozy dit d'Union méditerranéenne (UM).

Il est indéniable, pour ces adversaires du soutien français à la proposition marocaine, que le président français qui avait, pourtant, déclaré : **"***notre deuxième grand objectif doit être de*

[1383] Le Quotidien l'Expression « *Sarkozy compromet l'union méditerranéenne* », 23 Octobre 2007.
[1384] Le Quotidien d'Oran, 25 octobre 2007.

promouvoir sur la scène internationale les valeurs universelles de liberté et de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, car la France n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle incarne la liberté contre l'oppression et la raison contre le chaos"[1385], le voilà maintenant qui n'a pas hésité, en se déclarant favorable au plan marocain d'autonomie pour le Sahara occidental sous la souveraineté marocaine, à remettre en cause les principes fondamentaux de la France qu'il a rappelé opportunément. C'est ainsi que l'Association française des Amis de la RASD (AA-RASD) a dénoncé la position de M. Nicolas Sarkozy sur la question du Sahara occidental, la jugeant "*contraire à celle de l'ONU et de bien des Etats de l'UE*"[1386]. De même, la présidente de l'AA-RASD, M^me^ Régine Villemont, s'est exprimée en ces termes : "*à l'inverse de ce que nous osions espérer, à savoir un rééquilibrage de la position française respectueuse du droit international et donc de l'autodétermination du peuple sahraoui, le Président Sarkozy vient d'approuver, comme son prédécesseur Jacques Chirac, le plan d'autonomie pour le Sahara occidental*"[1387]. Encore, M^me^ Villemont "*s'étonne d'une telle position peu compatible avec la mise en chantier des ambitions du Président Sarkozy qui veut développer les relations et les projets des pays de l'ensemble méditerranéen*"[1388].

Dans cette perspective, les critiques ne cessent pas et les jugements se poursuivent. Ainsi, si certains observateurs se demandent si le président français, en appuyant le plan d'autonomie marocain sur le Sahara occidental, ignore que son positionnement peut constituer une provocation envers les Sahraouis et également envers l'Algérie attachée à la légalité internationale, d'autres s'interrogent sur "la rupture tranquille" dont a parlé le président en tant que candidat à la présidence de la République française, une rupture qui le fait démarquer de son prédécesseur M. Jacques Chirac.

Tous ces constats ne doivent, évidemment, pas pour autant occulter l'essentiel : reconnaître que la visite du président Nicolas Sarkozy au Maroc, du 22 au 24 octobre 2007, aura été un succès complet pour les deux parties tant au niveau politique qu'économique.

Politiquement, il convient de souligner que le Maroc a réussi à décrocher une visite d'Etat de trois jours au lieu de quelques heures passées par le président Sarkozy en Algérie et en

[1385] Entretien du président de la République M. SARKOZY (N.) avec la revue trimestrielle "Politique internationale", Paris, mai 2007.
[1386] Voir : http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=61536.
[1387] Ibid.
[1388] Ibid.

Tunisie au mois de juillet dernier. Effectivement, le Maroc a obtenu un "certificat" politique du président français qui a félicité "*la vigueur démocratique du Royaume*"[1389] qu'il a qualifié de "*pluriel, tolérant, ouvert à la compétition internationale*"[1390]. De même, il a mis en relief les évolutions intervenues sous le règne du roi Mohammed VI : Code de la famille, IER, IRCAM, élections législatives transparentes et désignation du premier ministre dans le parti majoritaire. Egalement, il a qualifié l'Islam au Maroc de pacifique, accommodant et ouvert.

En outre, sur la question du Sahara occidental, M. Nicolas Sarkozy a affirmé, comme on l'a évoqué précédemment, que la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, était "aux côtés du Maroc" et qu'il souhaitait que le plan d'autonomie serve de base de négociations en vue de rechercher un règlement raisonnable.

De sa part, le roi Mohammed VI a marqué l'attachement du Maroc à la France en soulignant "*la qualité exceptionnelle*"[1391] des rapports entre les deux pays et "*les liens séculaires profonds et multiples*"[1392] qui lient les deux nations. Le Maroc a, pareillement, exprimé son soutien au projet de l'Union méditerranéenne (UM) prôné par le président Sarkozy. Dans cette perspective, le roi Mohammed VI s'est prononcé en ces termes :"…*Nous sommes déterminés à explorer avec vous toutes les opportunités visant à promouvoir une approche inédite et progressive du partenariat ainsi envisagé*"[1393].

Par ailleurs, au niveau économique, il convient de reconnaître que les résultats ont été, aussi, très acceptables. Effectivement, le président français était accompagné d'une centaine d'hommes d'affaires français. Les échanges ont fini par la conclusion de contrats et de protocoles d'accords portant sur un montant de trois milliards d'euros. A ce propos, il est opportun d'évoquer dans un premier temps, le TGV Tanger- Casablanca qui sera opérationnel en 2013 et qui diminuera la durée du trajet de cinq heures à deux heures. De même, d'autres accords ont été signés pour l'extraction d'uranium à partir des phosphates, l'achat de locomotives, les travaux d'assainissement, l'étude d'une centrale nucléaire pour la production d'électricité sans oublier les achats d'armements : une frégate polyvalente, un système de surveillance des frontières, la modernisation d'hélicoptères et de véhicules blindés des FAR. Egalement, on peut citer le changement d'esprit quant aux rapports économiques franco-

[1389] Le Matin, « *La visite du Président Sarkozy au Maroc. Appui sans équivoque à la cause marocaine au Sahara* », 31/10/2007.
[1390] Ibid.
[1391] Ibid.
[1392] Ibid.
[1393] Ibid.

marocains. Ainsi, le chef d'Etat français a déclaré aux hommes d'Affaires français : "…*Nous n'avons aucun droit acquis au Maroc, le Maroc est un pays libre et souverain, les hommes d'affaires doivent venir ici en combattants et prouver qu'ils sont les meilleurs*"[1394]. En outre, en ce qui concerne les avions de chasse "Rafale" qui n'ont pas été achetés par le Maroc, M. Nicolas Sarkozy a affirmé que "*les Américains étaient meilleurs, et que la France porte la totale responsabilité de cet échec*"[1395]. En parallèle, le Maroc a eu la confirmation de l'aide au développement accordée par la France d'un montant de 200 millions d'euros par an et également un don de 8 millions d'euros en faveur de l'INDH.

Sur un autre plan, celui de l'Union méditerranéenne (UM), plaçant le Maroc comme un partenaire primordial de l'Union méditerranéenne, M. Sarkozy a prévu la tenue en France d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays riverains de la Méditerranée en juin 2008.

En conclusion, on peut affirmer que la visite du président Sarkozy au Maroc a été une grande réussite et a permis de resserrer, davantage, les liens politiques et économiques entre le Maroc et la France.

L'ensemble de ces considérations conduit à penser que le choix du Maroc, par M. Nicolas Sarkozy, est en même temps politique et idéologique. En effet, le chef de l'Etat français ne peut se permettre de tirer un trait sur une amitié tissée depuis les années 60. A vrai dire, le royaume chérifien reste, malgré tout, un allié stratégique de la France au Maghreb et en Afrique. C'est ainsi que "*Rabat a de tout temps répondu présent lorsque Paris le réclamait afin d'intervenir en Afrique. Ce fut le cas au Congo Kinshasa dans les années 70 et, récemment, sous couvert de l'ONU, en Côte d'Ivoire*"[1396]. A ceci vient s'ajouter une autre raison principale du soutien officiel et public de M. Sarkozy au projet "d'autonomie" marocain pour le Sahara occidental : comme certains l'ont souligné, "*il est vrai que ce soutien défendrait mieux les intérêts commerciaux de la France au Maroc*"[1397], ils évoquent la déclaration effectuée par le président français concernant les objectifs de sa politique étrangère qui sont : "*promouvoir nos intérêts économiques et commerciaux*"[1398].

[1394] Le Matin, « *La visite du Président Sarkozy au Maroc. Appui sans équivoque à la cause marocaine au Sahara* », 31/10/2007.
[1395] Ibid.
[1396] Le Matin, 25 octobre 2007.
[1397] Le Quotidien l'Expression, 23 octobre 2007.
[1398] Ibid.

Dans le même angle, certains estiment que la position favorable du président Nicolas Sarkozy ne devait même pas susciter ces sentiments d'étonnement. Déjà, " *en matière de présidentielles françaises le Maroc*, rappellent-t-ils, *«vote» traditionnellement à droite. Valéry Giscard d'Estaing et surtout Jacques Chirac ont toujours affiché un soutien indéfectible au royaume chérifien. Nicolas Sarkozy, candidat déclaré à la présidentielle, ne devrait pas déroger à la règle et présente de nombreux avantages pour le Maroc. Non seulement son parti, l'UMP, a largement de quoi financer sa campagne et, en tant que ministre de l'Intérieur, il travaille déjà avec les autorités marocaines sur des dossiers aussi importants que l'immigration, le terrorisme et le trafic de drogue. Nicolas Sarkozy aime le Maroc. En plus de ses déplacements professionnels, il s'y rend souvent à titre privé. Il a aussi des amis au sein du gouvernement marocain, comme le ministre de l'Intérieur Chakib Benmoussa. Politiquement, il est convaincu qu'il faut associer les Etats de la Méditerranée à la politique européenne…Pour le Maroc, Nicolas Sarkozy n'hésite pas non plus à donner de sa personne …*"[1399]. Encore, comme l'a raconté l'hebdomadaire, Jeune Afrique, lorsque Mohammed VI a reçu M. Sarkozy, en octobre 2006, au palais de Casablanca, la séance était plutôt chaleureuse, particulièrement, bien en Cour : " *à peine installé, le ministre français de l'Intérieur a lancé au roi : «Majesté, je suis venu recueillir vos recommandations». Le monarque l'interrompt prudemment. «Je n'ai pas de recommandations à vous faire. Tout au plus vous donnerais-je quelques conseils…»*"[1400].

En conclusion, voici un constat des plus évidents : les relations entre le Maroc et la France sont exceptionnelles. En effet, depuis 1995, date d'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée, la France est devenue l'allié inconditionnel du Maroc.

S'agissant de la question du Sahara occidental, la France est l'Etat occidental dont la position est la plus conciliante envers la position marocaine. A plusieurs reprises, Jacques Chirac, avait qualifié le Sahara occidental de ″provinces du Sud″. Depuis quelques années, la diplomatie française s'est ralliée à la position marocaine en évitant de mentionner le plan de règlement et en mettant l'accent, de plus en plus, sur la notion de solution politique. Il faut dire, également, qu'avec l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée, la France continue, encore, à soutenir la proposition marocaine d'autonomie du territoire[1401]. A cet égard, on ne manque, évidemment,

[1399] Le journal Hebdo, octobre 2001.
[1400] L'Hebdomadaire, Jeune Afrique, octobre 2006.
[1401] La position française est exprimée dans un Communiqué du Quai d'Orsay, au lendemain de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1675 sur le Sahara occidental : *"Le conseil de sécurité vient de renouveler pour six mois supplémentaires le mandat de la MINURSO. C'est une bonne décision, puisque la mission des*

pas de reconnaître que contrairement à l'Espagne, la question du Sahara est méconnue en France et n'a aucune influence sur le plan interne. Effectivement, la société civile est peu concernée privilégiant pour la majorité de conserver de bons rapports avec le Maroc. En outre, au-delà de sa relation avec le Maroc, il importe de dire que la constitution d'un Etat sahraoui non francophone au milieu du Maghreb ne peut que soulever l'inquiétude de Paris et pourrait servir les intérêts d'autres puissances dans la région et particulièrement ceux de l'Espagne et des Etats-Unis.

nations unies continue de jouer un rôle utile et stabilisateur. La France espère que les prochains mois seront mis à profil par les parties et les Etats de la région pour reprendre le chemin du dialogue et de la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable. A cet égard, l'annonce par le Royaume du Maroc de futures propositions constitue un développement important et encourageant", voir site officiel du Ministère français des affaires étrangères.

Conclusion

S'il fallait tirer des conclusions des développements consacrés à notre étude, il serait, sans doute, possible de conclure que la diplomatie française avec les Etats du Maghreb ne saurait être perçue comme une donnée immuable, un marbre de Praxitèle figé dans son éternité. Cela veut dire que la politique préconisée par la France en matière de coopération avec les Etats du Maghreb, en particulier, avec ses ex- colonies (le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), s'est caractérisée par le changement.

L'idée de ce changement signifie deux choses à savoir : continuité et évolution.

Continuité car en dépit de toutes les difficultés qui surgissaient dans les contacts franco-maghrébins, la continuité et la consistance caractérisaient ces relations qui se poursuivent malgré les aléas et les changements politiques de part et d'autre.

En fait, le poids du passé, la place des intérêts convergents, les volontés politiques de la part des dirigeants des Etats maghrébins ainsi que de l'Etat français, le rôle de la France en tant que puissance active, expliquent dans une large mesure la continuation et le renforcement des relations franco-maghrébines.

Evolution, car du point de vue de la philosophie générale de la coopération, elle sera de plus en plus portée à respecter la souveraineté des Etats du Maghreb et à faire sienne l'idée de concertation. En d'autres termes, la coopération avec les Etats du Maghreb a fait l'objet d'un grand effort de redéfinition, ce qui a conduit, évidemment, la France post-gaulliste à régir la continuité de la coopération selon un nouveau style en prenant en compte plusieurs points substantiels comme par exemple : le respect mutuel des souverainetés, d'égalité entre partenaires tout en assurant, absolument, leur indépendance et la prédominance des nécessités du développement.

Dans cette perspective, il convient de remarquer que la mise en œuvre, sous la présidence du général de Gaulle, d'une coopération à deux vitesses, privilégiée avec l'Algérie, subsidiaire avec le Maroc et la Tunisie, a laissé la place à une coopération, relativement, équilibrée et impliquant l'élaboration de nouveaux compromis. Aux termes de ceux-ci, les deux anciens protectorats vont pouvoir bénéficier d'un traitement, notamment sur le plan financier, sans commune mesure avec celui qui leur était réservé du temps du fondateur de la V^{ème} République ou, d'ailleurs, de ses prédécesseurs immédiats. L'Algérie, quant à elle, a cessé

d'être le grand accapareur de privilèges au niveau maghrébin. Toutefois, elle continue à coopérer de façon étroite avec la France.

Au niveau des Etats maghrébins, l'évolution qui nous occupe se distingue par l'émergence de l'idée d'équilibre à établir, à travers différents dosages, entre l'Algérie et les deux anciens protectorats d'Afrique du Nord.

Plus précisément, par ce concept, on entend se référer à la nécessité de rompre avec le pré carré franco-algérien, entendu au sens gaullien du terme, de manière à ce que la balance soit plus au moins égale entre Alger et ses deux voisins de l'Est et de l'Ouest.

Or, il convient de remarquer qu'un nouvel élan est, effectivement, donné à la politique avec les Etats du Maghreb, particulièrement, avec les trois pays : le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Toutefois, ce nouvel élan était bien marqué, surtout, depuis l'arrivée du président Jacques Chirac au pouvoir. De ce fait, la France -malgré les vicissitudes de la décolonisation- pourrait occuper la place du partenaire privilégié dans tous les domaines.

On demeure, également, frappé par une autre remarque à savoir que les relations franco-maghrébines constituent un intérêt certain pour l'analyse de relations entre pays à développement inégal, notamment, entre l'ancien Etat colonial et ses anciennes colonies et ceci par l'ampleur des enjeux, leur portée et signification, tant ces relations recèlent des données, des clivages, d'imbrication…etc.

Malgré les différents incidents qui ont perturbé les relations franco-maghrébines aussi bien sur le plan interne qu'externe, la coopération a pu se maintenir, les crises furent surmontées compte tenu des intérêts de part et d'autre, afin de préserver leurs relations. Ces relations, caractéristiques, d'une façon générale, des relations de la France avec ses anciennes colonies, se ramènent à deux phases :

Depuis l'indépendance, jusqu'au début des années soixante-dix, la France ne voulait pas renoncer aux avantages acquis pendant la colonisation.

Cette phase appelée de substitution, selon les observateurs, a constitué un prolongement de la colonisation sous d'autres formes car les moyens et méthodes employés ne sont pas étrangers au comportement français à l'époque coloniale.

Cependant, à partir des années soixante-dix, toutes les conventions signées entre la France et ses anciennes colonies à la veille de l'indépendance ont été révisées.

Par ailleurs, il convient de constater que les politiques extérieures sont, étroitement, imbriquées aux politiques intérieures. Autrement dit, il est difficile de détacher une décision de politique étrangère des considérations internes.

En réalité, les facteurs internes liés à l'environnement de chaque pays sont déterminants dans toute prise de décision.

Mais, même si l'aspect interne de la décision est souvent prépondérant, les acteurs prennent en considération l'aspect externe.

En ce sens, les sous-systèmes politique, économique, social et culturel contribuent à l'orientation du devenir des relations entre la France et les Etats du Maghreb.

Il est, aussi, substantiel de comprendre que les Etats maghrébins concernés par la politique française de coopération ne sont pas seuls. Ils appartiennent à l'Afrique ainsi qu'au monde arabe et à cette vaste entité connue sous le nom de Tiers-monde. En outre, ces Etats ont des relations avec les pays de l'Est. C'est pourquoi l'ex-Etat colonial sera amené à tenir compte de l'environnement international des Etats maghrébins avec lesquels il entend coopérer.

En parallèle, la France ne peut ignorer, lors de la définition de sa diplomatie, qu'elle appartient, elle-même, à l'Europe et au monde capitaliste.

De ce fait, on est conduit à constater que la diplomatie française est le produit d'une interaction de facteurs et qu'elle ne saurait être analysée du seul point de vue de l'ancienne puissance coloniale.

Par ailleurs, au niveau stratégique, il est opportun de faire savoir que la France, depuis son retrait de l'O.T.A.N., cherche une indépendance nationale en matière de défense militaire, cette volonté d'indépendance ne peut être réalisée que par la revivication du poids du passé et la politique de paix en Afrique et en Méditerranée.

En Méditerranée occidentale plutôt maghrébine, il importe de constater que la France a joué un rôle important. En fait, on peut dire qu'elle a garanti, sans doute, la pérennité de cet

exercice, ce qui lui a permis d'affirmer son autorité et de faire prévaloir ses capacités de puissance.

En réalité, on ne peut pas ignorer que la France reste irrémédiablement, la référence la plus proche, vu l'attachement des pays maghrébins à des relations étroites avec elle, c'est-à-dire, qu'elle est qu'on le veuille ou non, une partie vivante de ces sociétés elles-mêmes et de leurs déchirements. Il y'a suffisamment d'intérêts communs et de solidarités de fait entre la France et notamment ses trois ex-colonies d'Afrique du Nord pour qu'il soit possible de trouver une nouvelle méthode de discussion et de travail pour résoudre, ensemble, les problèmes concrets.

Dans ces conditions, face aux risques de crispation et de blocage, l'objectif premier des relations franco-maghrébines paraît très clair : atteindre et préserver au plus haut niveau possible des relations et des échanges entre les deux rives de la Méditerranée, que ce soit entre les personnes, les acteurs économiques et les responsables politiques.

Ainsi, la diplomatie française avec les Etats du Maghreb a fait, avec le temps, preuve d'une grande activité positive. En d'autres termes, a été favorisé un processus de rationalisation ou de " démystification" des relations franco-maghrébines, ouvrant de part et d'autre sur une plus grande maturité dans ces relations, ou une plus grande lucidité politique.

Or, on ne manque pas de confirmer que la consolidation et l'enrichissement de ce lien Nord-Sud en Méditerranée occidentale est une nécessité. La France a le plus grand intérêt à montrer qu'elle est capable d'établir un cadre de relation stable et dynamique avec ses voisins du Sud.

Dans cette perspective, il convient de remarquer que la France, qui a noué dans la région, en particulier, au Maghreb des liens puissants, indestructibles, ceux de l'histoire, mais également ceux du cœur, qui porte l'ambition d'ancrer en Méditerranée l'esprit de coopération, la solidarité et la paix, est, de tous les partenaires de ces Etats maghrébins, la mieux placée pour coopérer à leurs développement, du fait de cette exception franco-maghrébine à laquelle on a fait référence.

Il est indéniable qu'en mobilisant ses ressources européennes dans le champ méditerranéen et dans le cadre du processus de paix, la France valorise son rôle de leader sur la scène régionale. De plus, elle affiche son appartenance à l'Union européenne (UE) selon un jeu à géométrie variable. L'allocation de ressources issues de son appartenance à l'Union

européenne ou de sa participation au Conseil de Sécurité des Nations-Unies employée, de manière cumulative ou soustractive, concourt à produire des effets de puissance.

En outre, il est important de faire remarquer à l'observateur que l'action française, dans cette région du Maghreb, se définit par deux caractéristiques essentielles : la globalité d'une part, et l'efficacité d'autre part.

Globale, car cette action entend contenir tous les domaines de l'humanité : politique, économique, social, culturel…etc., et traite globalement des problèmes de coopération et d'échanges avec les pays du Maghreb, ou, en tous cas, avec les trois principaux d'entre eux (Maroc, Algérie, Tunisie).

Efficace, car elle est porteuse de projet de modernisation et d'ouverture qu'on peut considérer plus stable sur l'extérieur.

Force est cependant de constater que nombre d'obstacles semblent, encore, s'opposer à des progrès décisifs (la dynamique régionale au Maghreb n'a pas tenu jusqu'à présent beaucoup de ses promesses à cause de nombreux facteurs, l'existence de divergence de structure économique entre l'Algérie et ses deux partenaires à savoir : le Maroc et la Tunisie, la non résolution d'un certain nombre de différends politiques bilatéraux, notamment, le conflit du Sahara occidental…etc.). Néanmoins, ceci ne doit nullement nous conduire à penser, comme certains, que l'action de la France à l'égard de Maghreb est passive ou non crédible. De même, ceci ne doit nullement freiner le développement parallèle des relations bilatérales entre la France et ses partenaires maghrébins, là où les intérêts et les projets communs amènent à concentrer les ressources disponibles à tous les niveaux nécessaires.

Un autre point mérite d'être souligné à savoir qu'à partir de l'avènement des conventions d'associations avec l'Union européenne, les privilèges commerciaux, autrefois, consentis à la France par ses anciennes colonies ont été étendus à d'autres pays. Ce qui veut dire que cette association a mis la France en concurrence avec ses partenaires européens sur le marché de ses anciennes colonies. Cela nous conduit à penser que le Maghreb contemporain n'est plus seulement "une affaire française", alors qu'il l'a été pendant pratiquement tout le XX^{ème} siècle. Toute l'Union européenne s'y intéresse et en particulier l'Espagne et l'Italie en tant que voisins immédiats.

Toutefois, ce qui est évident c'est que la coopération avec la France s'avère, pour les Etats du Maghreb, nécessaire, compte tenu du poids du passé. En d'autres termes, l'histoire et la nature complexe des liens tissés avec le Maghreb ainsi que leur dimension symbolique et culturelle autorisent, cependant, la France à y occuper une place particulière. Pour cela, il est fondamental dans l'intérêt de la France de contribuer, de façon déterminante, à la modernisation économique, sociale et politique du Maghreb afin d'assurer paix, justice, sécurité et prospérité de part et d'autre de la Méditerranée et d'éviter que celle-ci ne devienne une zone de fracture.

Dans cette perspective, on peut reconnaître que la France a un rôle tout particulier à jouer dans une démarche volontariste en faveur du monde maghrébin. Non par obligation, par construction intellectuelle ou même par crainte. Mais bien parce qu'elle partage avec la rive Sud de la Méditerranée un destin commun. Pour la France, les rives Nord et Sud de la Méditerranée ne peuvent que travailler ensemble à l'édification d'un monde plus sur, plus prospère et plus tolérant.

Il va sans dire qu'aucun pays riverain de la Méditerranée ne peut s'isoler de ses voisins, ni le Nord du Sud, ni l'Ouest de l'Est. Il y a urgence à rassembler les deux rives de la Méditerranée, avec des peuples qui ont vécu, ensemble, des millénaires.

La mondialisation est un défi. Il faut opérer la liaison entre les deux continents pour s'insérer parmi les acteurs et les facteurs de la concurrence, de la compétition et de l'innovation.

En Méditerranée, il convient de constater que le Maghreb demeure plus que jamais une priorité politique et stratégique de l'action extérieure de la France. Les priorités de cette dernière se sont inscrites, comme on l'a souligné dans les développements de notre étude, dans une démarche plus globale, celle d'une politique maghrébine de la France qu'elle veut plus entreprenante et plus active englobant tous les domaines de l'activité humaine.

Dans cette perspective, il importe de remarquer que parmi les lignes directrices de la diplomatie française, il y'a d'une part, le développement d'une politique ambitieuse de voisinage en direction des pays de la rive Sud de la Méditerranée, dans la perspective de leur association renforcée à l'Europe. Et d'autre part, l'encouragement de ces Etats maghrébins dans la mise en œuvre du processus d'intégration régionale qu'ils ont engagé.

L'objectif de la France est de voir, à ses frontières Sud, un ensemble maghrébin uni et stable qui constitue pour ses populations un espace de démocratie, de liberté et de prospérité.

Par ailleurs, on tient à reconnaître que la coopération de la France avec le Maghreb reste importante en chiffres; et l'investissement politique de Paris dans cet ensemble régional, le niveau de ses relations économiques et la valeur de l'aide qu'elle lui alloue semblent constructifs.

Tout en soulignant le rôle important que joue le Maghreb sur le plan de la politique intérieure de la France puisqu'il intervient dans divers débats hexagonaux (notamment sur l'immigration, l'intégration, la laïcité, la lutte contre le terrorisme…etc.), il est opportun d'observer que pour préserver sa position privilégiée au Maghreb, la France ne manque pas de reconstruire un système de priorités, redéfinir une perspective, se fixer des objectifs intelligibles et réalisables. Pour cela, on la voit tout faire afin de combattre une certaine lassitude observée de part et d'autre et procéder, sans délai, à une réévaluation de sa politique maghrébine pour la situer dans une perspective d'ensemble qui s'inscrive, elle-même, dans l'action globale qu'elle entend mener au niveau méditerranéen et ailleurs dans le monde en fonction des défis qu'elle y rencontre et des priorités qu'elle doit se fixer.

En outre, il est remarquable de constater que les aspects de la coopération franco-maghrébine qu'on vient d'évoquer dans notre étude ne permettent pas d'avoir une vision globale de la politique française de coopération avec les Etats du Maghreb. En fait, il reste encore d'autres volets à traiter, connus également par la multiplication des échanges et le développement des partenariats entre la France et les Etats du Maghreb, en particulier le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Mais malheureusement, on n'a pas eu l'occasion de le faire.

Par ailleurs, il importe de s'apercevoir que l'instabilité sécuritaire du Maghreb inquiète l'Europe toute entière. Les menaces apparentes de ce qui est appelé "Al Qaïda" au Maghreb contre les étrangers ajoutent une intensité à ces craintes. Même si ces menaces ne sont pas nouvelles ni dans la logique, ni dans la philosophie, l'Union européenne (UE), qui veut avoir ses propres mécanismes sécuritaires, entend renforcer la concertation avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée. A cet égard, on voit que les Etats-Unis se déploient, également, dans la région avec la France et l'Union européenne.

Préoccupés par la sécurité, ils ont la conviction que la bande sahélienne sert de base arrière pour "Al Qaïda". Ils trouvent dans les pouvoirs maghrébins des alliés dans leur lutte contre

cette mouvance. De surcroît, leur visibilité dans la région du Maghreb s'explique par la volonté de certains pays maghrébins d'élargir les horizons de leur coopération économique. Les Algériens, par exemple, sont engagés dans une politique de diversification de partenaires économiques. Il en résulte que plusieurs pays et ensembles, de puissances diverses, œuvrent actuellement à intensifier leurs relations avec la zone Maghreb. Cela appelle une question cruciale. Comment, en effet, la France perçoit-elle ses futurs rapports avec cette région sans donner l'impression d'évoluer dans un terrain conquis ?

Un autre point marque une nouvelle étape dans les relations franco-maghrébines. Il s'agit, effectivement, d'un nouvel élan de la coopération entre la France et le Maghreb avec l'arrivée du président Nicolas Sarkozy et son projet de l'Union méditerranéenne (UM). Ce projet appelle une autre question encore plus capitale. La diplomatie française s'achemine-t-elle vers une politique maghrébine différente de celle de Jacques Chirac et de ses prédécesseurs ?

A cet égard, il convient de remarquer, à l'instar de certains observateurs, que le nouveau président français semble manifester une volonté de sortir des liens passionnés et affectifs qui ont marqué la page maghrébine de Jacques Chirac. En l'occurrence, M. Sarkozy ne veut pas porter un regard centré sur l'histoire. D'autant qu'à la différence de ses prédécesseurs, il n'a pas connu, il l'a dit lors de son dernier séjour à Alger, la page sanglante de la guerre d'Algérie. Aux relations bâties sur les rapports personnels, il oppose des relations d'Etat. L'idée est de voir comment donner un nouvel élan à cette coopération ou plutôt ce partenariat franco-maghrébin.

En fait, cette nouvelle démarche du président français peut être conçue comme un signe fort d'innovation de la politique française. En d'autres termes, cette politique est en évolution constante, ce qui nous permet d'espérer des évolutions positives dans un proche avenir.

Il est clair que M. Sarkozy veut mettre l'accent sur le Maghreb et en faire une priorité de politique étrangère. Les ambitions en matière de coopération économique et commerciale, entre autres dans le nucléaire civil, en dépendent. Comme en dépend son projet d'Union méditerranéenne (UM). Pour mettre le cap dans cette direction, il sait qu'il lui faut l'adhésion des pays de la rive Sud de la Méditerranée, au premier rang desquels ceux du Maghreb.

Ce qui est évident, c'est que les points de débats actuels de cette relation franco-maghrébine ne manquent pas. Parmi les sujets maghrébins les plus urgents sur lesquels le nouveau président aura à se déterminer, se trouve le plan marocain d'autonomie du Sahara qui

commence à agiter le landernau international, le débat sur le fameux traité d'amitié entre la France et l'Algérie, la montée en puissance du réseau "Al Qaïda" en Afrique de Nord…etc.

En outre, il convient de remarquer que la France et le Maghreb ont une vision commune des défis qu'ils devront relever ensemble, ce qui aboutit, effectivement, à une relation basée sur des intérêts réciproques. En effet, une convergence d'intérêts et de points de vue assez forts existe entre la France et des pays du Maghreb, que ce soit parmi les chercheurs, les acteurs du terrain ou les pouvoirs publics...etc.

Sur le plan multilatéral, on s'aperçoit que les pays du Maghreb ont, selon M. Sarkozy, naturellement vocation à être les piliers de l'Union méditerranéenne qu'il a proposée pendant sa campagne présidentielle. La conviction du président de la République c'est que l'avenir de l'Europe et de la France se joue aussi et peut-être d'abord, en Méditerranée.

Effectivement, son projet tend à créer "un espace de solidarité et de coopération" axé sur la lutte contre l'insécurité, le développement durable, l'intégration énergétique, le co-développement et la gestion concertée de l'immigration. Puisque l'idée a rencontré un écho très favorable chez tous les partenaires méditerranéens, il faut, donc, désormais s'interroger sur la manière dont la France pourrait construire cette Union de la Méditerranée.

A nos yeux, on considère tout à fait illogique le fait de ne pas être favorable à ce nouveau projet français si effectivement l'Union méditerranéenne est un projet complémentaire du processus de Barcelone et de la politique européenne de voisinage (PEV), et si naturellement tous les Etats membres de l'Union européenne (UE) sont d'accord et peuvent aussi y être associés. Et, ce qui est très important aussi, si elle apporte une valeur ajoutée. On entend par là, si elle prévoit, par exemple, un partenariat pour des projets concrets dans le domaine de l'industrie, des PME-PMI, des projets dans le domaine de l'eau, l'environnement…etc. A cet égard, une hypothèse s'impose : peut être que le moment est-il venu de franchir un pas supplémentaire qui peut être décisif et de démontrer par les actes plutôt que par les discours la force de cette amitié franco-maghrébine.

Force est cependant de constater que de tels projets concrets sont déjà prévus et développés dans le cadre du processus de Barcelone et de la politique européenne de voisinage (PEV), quel est donc ce "plus" dont pourrait se prévaloir une éventuelle Union méditerranéenne ?

Ce qui est évident, c'est que le partenariat Euromed et la politique européenne de voisinage sont les bases, elles sont là et elles vont le demeurer. Elles bénéficient d'instruments financiers qui sont très importants. On pense qu'il y a toujours place pour des projets concrets qui peuvent s'y ajouter et permettre de rapprocher encore plus les deux rives de la Méditerranée, entre les partenaires Sud et les partenaires Nord-méditerranéens. Si cette possibilité d'une valeur ajoutée est présente, pourquoi ne pas être favorable à une telle idée, car on doit, si on veut avancer, être convaincus de l'idée de changement, de mutation, d'innovation, de nouveauté, afin d'ouvrir le chemin et la voie à d'autres perspectives…

Comme on constate, la main de la France est partout au Maghreb, qu'il s'agisse du niveau régional ou autre, les points de débats de cette relation franco-maghrébine sont tellement abondants. Néanmoins, parmi les débats actuels, on a choisi, dans notre étude, d'évoquer, comme exemple concret, le conflit du Sahara occidental pour la simple raison que la question du Sahara occidental est complexe et toujours d'actualité; c'est ce qui lui donne toute son ampleur. L'idée est de savoir que ce conflit, vieux de plus d'une trentaine d'années puisque datant du début des années 1970, empoisonne plus que jamais les relations entre les deux plus grands pays du Maghreb, l'Algérie et le Maroc, et freine la construction politique entre tous les pays de cette zone de l'Afrique du Nord. Pour cela, le règlement de cette question est de nature à ouvrir des perspectives pour renforcer l'unité, la stabilité et l'intégration du Maghreb.

S'agissant de la politique étrangère française sur le Sahara occidental après les élections présidentielles, il importe de remarquer une continuité et non pas une rupture.

En fait, la France considère que tous les efforts allant dans le sens d'une solution doivent être encouragés. Elle continue à estimer qu'un dialogue de confiance entre les Etats de la région serait indispensable pour sortir ce dossier de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement. Le Maroc s'est engagé à présenter un plan d'autonomie de cette région. La France avait pris connaissance de ses grandes lignes. Ces dernières lui paraissent aller dans le sens de l'ouverture d'un dialogue entre les parties. La France espère que cette démarche constructive et sérieuse constituera une opportunité pour la reprise des négociations qui aboutiront à une solution politique acceptable pour l'ensemble des parties dans le cadre des Nations- Unies.

Comme dans toutes les négociations, la recherche d'un compromis s'impose car il n'est pas de l'intérêt des Etats maghrébins de s'enliser dans une impasse totale. C'est pourquoi d'ailleurs, les négociations doivent aboutir, en dehors du règlement de la question saharienne,

à la relance de l'idée maghrébine par la mise en œuvre d'une politique réelle d'intégration économique. En fait, au lieu d'être un élément de division, le Sahara peut constituer un tremplin entre les Etats divergents.

Cependant, rien ne peut nous garantir pour le moment quels seront les développements politiques ultérieurs et on peut s'attendre à des revirements dans la région. Il faut que la solution du problème saharien se trouve dans un cadre maghrébin, et les négociations à venir risquent, peut être, d'être longues et difficiles.

Pour conclure de façon générale, on peut faire remarquer que la position singulière de la France en cette région de la Méditerranée est un legs de l'histoire. Elle procède tout à la fois de sa présence séculaire au levant et de la colonisation française en Afrique du Nord. Sur la base de cet héritage s'est développée une politique marquée d'une grande continuité et bénéficiant d'un réel consensus.

En effet, on continue à estimer que la présence française dans le monde maghrébin est notable pour plusieurs raisons :

Le réseau diplomatique reste le plus implanté. La présence culturelle et commerciale est, certes, concurrencée, mais, demeure primordiale. Des centaines de milliers de Français vivent et travaillent dans la zone. La France y conduit avec presque tous les pays des opérations de coopération ambitieuses (coopération multiforme au Maghreb, intérêts énergétiques…etc.).

La diplomatie française, à l'exception de celle des Etats-Unis, est, incontestablement, la plus active et la plus constante dans les prises de positions régionales. Elle a à son crédit, par exemple, un ensemble d'initiatives saluées par la Communauté internationale. Cette politique franco-maghrébine participe à l'image internationale, française et lui vaut tout à la fois crédibilité, authenticité et soutien, mais aussi contestation dans le camp occidental.

Force est cependant de savoir que si les relations nouées depuis des siècles dans la région valent à la France assurément estime et considération, elles suscitent aussi des attentes et des déceptions.

Au Maghreb, les gouvernements attendent de la France son concours et, pour chacun d'entre eux, le soutien exclusif. Les populations sont plus attentives à la coopération, à la liberté de circulation et à la situation des immigrés chez elle.

Par ailleurs, il faut reconnaître que les perspectives pour la France dans tous les domaines y sont remarquables. En témoigne, sans doute, la coopération renforcée avec les Etats du Maghreb. Avec les pays de ce dernier, il est opportun de constater qu'il y'a, en effet, beaucoup à faire. A vrai dire, la relation entre les deux groupes de pays est unique et leur avenir est commun. Lorsque l'on voit la croissance des pays du Maghreb, lorsqu'on voit cette jeunesse dans les pays du Maghreb, lorsque l'on voit cette envie, qu'a la France, de parler avec eux, de travailler avec eux, et quand on voit les jeunes du Maghreb aimer aussi la France, on croit évidemment qu'ils ont beaucoup de choses à faire ensemble. Ceci nous conduit à penser que la France a, effectivement, la particularité de conduire une vraie politique maghrébine.

Il est à noter, par ailleurs, que l'objectif visé par la politique française de coopération avec les Etats du Maghreb ne consiste pas seulement à rester une grande puissance économique, un pays compétitif, un pays qui pèse sur la scène internationale, mais réside également dans sa volonté d'accompagner les pays du Maghreb vers davantage de liberté et de démocratie, car la France, comme on le sait, est le pays des droits de l'homme et doit toujours les défendre et en être fière.

Telles sont les observations qui pouvaient être faites, et au regard de tous ces éléments précédents, peut-on se permettre de dire que l'identité nationale française inclut cette dimension maghrébine ?

La réponse peut, à l'instar des diplomates, être simple : ce sont les vagues migratoires, successives qui ont façonné l'identité française. C'est une richesse. Cette identité n'est fondée ni sur une religion, ni sur des critères ethniques, mais bien sur la volonté et la capacité du "vivre ensemble", comme l'a rappelé Ernest Renan. La France croit, donc, que dans la mondialisation, la diversité de son pays est une richesse et une force. La présence de Français d'origine maghrébine est un pont jeté entre les deux rives de la Méditerranée. C'est un outil extraordinaire de rayonnement économique et culturel.

Finalement, il est substantiel de constater que la diplomatie française avec les Etats du Maghreb demeure marquée par le passé. Ce témoignage appelle une question plus cruciale. Comment peut-on concevoir cette relation franco-maghrébine dans le siècle qui s'ouvre ? Ou encore, est ce que la France va pouvoir assumer les défis de cette relation sachant que ses partenaires ne sont pas seulement les héritiers de la relation historique ?

ANNEXE 1

Figure 1 : Carte du Maghreb

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- DOCUMENTS OFFICIELS

ACCORDS - TRAITES

Accord dans « *De Gaulle et le Tiers- Monde* », annexe II, Editions A. Pedone, Paris, 1984.

L'Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1962, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 1962; brochure du ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, « Les accords d'Evian *»,* Documentation française, Paris, 1962.

Déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara. Titre III et Titre IV.

Les Accords d'Evian, déclaration générale, chapitre II, II 2b, et déclaration des garanties II^{ème} partie, chapitre II, 7.

Les Accords d'Evian, déclaration des garanties II^{ème} partie, chapitre II, article 13.

Le protocole annexe à la déclaration franco-marocaine, relative à l'établissement de « *L'indépendance dans l'interdépendance* » du 2 mars 1956; la convention financière et économique franco-tunisienne du 3 juin 1955; la déclaration sur la coopération économique et financière des Accords d'Evian (Titre II et III).

Texte de l'Accord conclu entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie le 14 novembre 1975, A.A.N, Paris, CNRS 1975.

Texte du Traité dans Mémoire marocain présenté à la C.I.J., document n° 25.

Table ronde sur « *Le Sahara Occidental : causes et coûts de l'impasse et le moyen d'en sortir* », Rapport Moyen- Orient/Afrique du Nord, n° 65, Institut royal britannique des Relations internationales (Chatham House), 11 juin 2007.

CONSEIL DE L'EUROPE

Charte du Conseil de l'Europe adoptée, à Strasbourg, 2/10/1992 et soumise à la signature et à la ratification des Etats membres.

Signature intervenue le 7 mai 1999 à l'occasion du 50ème anniversaire de la création du Conseil de l'Europe.

CONVENTIONS

Article 19 de la convention de coopération administrative et technique franco-tunisienne du 3 juin 1955.

Article 26 de la convention de coopération administrative et technique franco-marocaine du 6 février 1957.

L'article 11 de la convention franco-marocaine de coopération culturelle, scientifique et technique du 31 juillet 1984, l'article 12 de la convention franco-tunisienne de coopération culturelle, scientifique et technique du 29 mai 1985 et les articles 2 et 3 de la convention franco- algérienne de coopération culturelle, scientifique et technique du 11 mars 1986.

Convention franco-tunisienne, signée le 4 décembre 2003 (à l'occasion de la visite d'Etat du président de la République).

Convention franco-tunisienne, signée le 7 décembre 2004.

Convention franco-tunisienne, signée le 1er juillet 2004.

Convention franco-tunisienne, signée le 11 juillet 2005.

Convention franco-tunisienne, signée le 18 novembre 2004.

Protocole de coopération économique France- Algérie, 21 juin 1982.

CIJ (cour internationale de justice) LA HAYE

Documents présentés par le Maroc à la Cour internationale de Justice de la Haye (CIJ) sur le Sahara occidental, mars 1975.

Rapport sur l'aide à apporter aux Sahraouis réfugiés et adressé au Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU, Document A/A 96/534- 9, août 1978.

NATIONS UNIES

Lettre adressée le 26 février 1976 au Secrétaire général de l'ONU par le représentant permanent de l'Espagne, Document d'actualité internationale, Documentation française, n° 18, 1976.

Rapport sur l'aide à apporter aux Sahraouis réfugiés et adressé au Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU, Document A/A 96/534- 9, août 1978.

Résolution 1514 (XV) du 14/12/1960 dans résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la 15ème session du 20/09/1960, volume 1.

Résolution 1514 (XV) du 14/12/1960 dans résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de la 15ème session, volume 5.

Signature intervenue le 7 mai 1999 à l'occasion du 50ème anniversaire de la création du Conseil de l'Europe.

Table ronde sur « *Le Sahara Occidental : causes et coûts de l'impasse et le moyen d'en sortir* », Rapport Moyen- Orient/Afrique du Nord, n° 65, Institut royal britannique des Relations internationales (Chatham House), 11 juin 2007.

PARLEMENT EUROPEEN

Extrait de la Résolution du Parlement européen sur « *La construction de la zone de libre-échange euro- méditerranéenne (ZLE)* », 15 mars 2007.

Rapport de LALUMIERE (Ch.), Délégation ad hoc Sahara occidental, Parlement européen (PE 313. 354).

Réunion des présidents d'Assemblées parlementaires des pays membres du ″dialogue 5 + 5″sur les thèmes « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* » sous la présidence de M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

FRANCE

CONSTITUTION

Article 19 de la Constitution de 1996.

ASSEMBLEE NATIONALE

DEBATS PARLEMENTAIRES

Journal officiel de la République française (J.O.R.F), n° 94, Assemblée nationale (A.N.), 1964- 1965.

Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Débats parlementaires, Assemblée nationale (A.N.), (94), 21 octobre 1975.

Déclaration de principes relative aux questions militaires : L'article 2 - 3 - 4.

JOURNAL OFFICIEL

J.O.R.F., 14 janvier 1960.

Le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 19 décembre 1965.

(J.O.R.F.), 1er octobre 1969.

Le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 5 juin 1969.

Le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 17 septembre 1969.

Le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), 10 août 1982.

Le Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), (12), 26 mars 1983.

PROJETS LOIS

BACQUET (J.P), Rapport sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord France-Algérie relatif à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée, n° 2170, Assemblée nationale, 12ème législature, 22 mars 2005. (NB : Le texte de l'accord figure en annexe au projet de loi "n° 1861").

BARNIER (M.), Document n°1861, Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne

démocratique et populaire, relatif à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée. Assemblée nationale, 25 octobre 2004.

Décret n° 2001-374 du 25 avril 2001 portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume du Maroc relatif à la coopération en matière de sécurité (ensemble d'un échange de notes), signé à Paris le 30 mai 2000.

Document n°1861, Assemblée nationale (AN), Projet de loi, 23 octobre 2004.

HERMANN (Ch.), Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'avenant à la convention d'assistance administrative, mutuelle, internationale du 10 septembre 1985 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays, n° 3568. Assemblée nationale, 30 janvier 2002.

Proposition de loi d'orientation relative à la lutte contre les toxicomanies et sur la géopolitique des drogues, n° 135, Assemblée nationale, 24 juillet 2002.

Rapport n°1202, annexe du procès-verbal de la séance du 1er décembre 1964 à l'Assemblée nationale.

AFFAIRES ETRANGERES

Le Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T.) du Ministère français des Affaires étrangères, 1972.

Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1968/69.

Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1970.

Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1972.

Ministère des Affaires étrangères (M.A.E.), Rapport d'activité de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques (D.G.R.C.S.T), 1971.

Rapport, « *Coopération internationale et développement* », France -diplomatie- rapport d'activité 2000.

Rapport d'Information, n°62 (2004-2005), déposé le 10 août 2005, Groupe d'amitié France-Maroc, mission effectuée au Maroc du 25 avril au 1er mai 2005.

Rapport d'Information, n°83 (2000-2001) de M. CHARASSE (M.), fait au nom de la Commission des Finances, déposé le 16 novembre 2000.

Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de Forces armées à la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999, par MM. VILLEPIN (X. de), Mme BRISEPIERRE (P.), MM. PELCHAT (M.) et ROUJAS (G.), Sénat, session ordinaire de 1999-2000, Annexe au procès verbal de la séance du 8 décembre 1999.

Rapport d'Information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 23 octobre 2002 sur « *L'avenir du processus euro-méditerranéen* », Assemblée nationale, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2003.

Rapport d'Information n° 123 (1999-2000) de M. VILLEPIN (X. de), Mme BRISEPIERRE (P.), MM. PELCHAT (M.) et ROUJAS (R.), fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, déposé le 8 décembre 1999 (la suite d'une mission effectuée au Maroc du 30 septembre au 3 octobre 1999).

Rapport d'Information déposé, en application de l'article 145 du Règlement, par la Commission des Affaires étrangères en conclusion des travaux d'une mission d'information constituée le 23 octobre 2002 sur l'avenir du processus euro- méditerranéen.

Rapport, Maghreb- Moyen-Orient, « *Contribution pour une politique volontariste de la France* », 23 avril 2007.

Rapport d'ABOU ASSI (J.), Grands dossiers de PanEurope, 03/09/2007.

Rapport sur l'aide à apporter aux Sahraouis réfugiés et adressé au Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU, Document A/A 96/534- 9, août 1978.

Réunion des présidents d'Assemblées parlementaires des pays membres du ″dialogue 5 + 5″sur les thèmes « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* » sous la présidence de M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

DOCUMENTATION FRANÇAISE

Direction des Archives et de la Documentation, 23 décembre 1977.

CADENAT (P.), « *La France et le Tiers-monde : vingt ans de coopération bilatérale* », la Documentation française (N.E.D.), Paris, 1983.

La Documentation française, (2266), 27 juillet 1957.

La Documentation française, Notes et Etudes documentaires (N.E.D.), (2359), 11 décembre 1957.

« *Les relations culturelles extérieures* », la Documentation française, Paris, septembre 1979.

HIBOU (B.), MARTINEZ (L.), « *Le Partenariat euro- maghrébin : un mariage blanc ?* », Etudes du Centre d'Etudes et de Recherches internationales, Fondation nationale des Sciences politiques, n° 47, novembre 1998.

IP/06/341, Bruxelles, 21 mars 2006.

Lettre au Ministère de l'Education nationale, par M^{me} BADINTER (F.), FONTENAY(F.de), KINTZLER (C.), MM. DEBRAY (R.) et FINKIELKRAUT (A.), le Nouvel Observateur, n° 1304, 2- 8 novembre 1989.

Lettre adressée le 26 février 1976 au Secrétaire général de l'ONU par le représentant permanent de l'Espagne, Document d'actualité internationale, Documentation française, n° 18, 1976.

LEVEAU (R.), « *La Méditerranée dans la politique française* », Etudes, septembre 1987.

MARTINEZ (L.), avec la collaboration de PAOLI (A.), RENDON (M.), CHECLAT (K.) et TOUMI (A.), « *L'Algérie, l'Union du Maghreb Arabe et l'intégration régionale* », Projet

de recherche EuroMeSCo mené sous les auspices du Centre d'Etudes et de Recherches internationales (CERI), Paris, France et Institut national des Etudes stratégiques et globales (INESG), Alger, Algérie, octobre 2005.

SUR (S.), « *Le Maghreb : un objet incertain et flottant* », Questions internationales, n° 10, novembre- décembre 2004, la Documentation française, Paris, (numéro consacré au Maghreb).

Sondage Sofrès réalisé lors de la visite d'Hassan II, en France, en novembre 1976.

Sondage réalisé par la SOFRES en 1976.

ECONOMIE ET FINANCES

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, « *Accord France-Tunisie sur le financement de 30 rames pour le métro léger de Tunis* », 29/07/2004.

Bulletin mensuel de Statistiques « *Estimation de la croissance de la population tunisienne au cours de la décennie 1961- 1970* », n° 179 et 180.

Bulletin n° 1, CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), mai 2002.

Bulletin n° 5 du CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), « *La dette du Maroc* », janvier 2003.

Document cadre de Partenariat France-Tunisie, DCP, « *L'aide publique au développent, la dette et le commerce international placés au centre du dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement* », (2006-2010).

Document de Travail n° 90, juillet 2003, « *Les enjeux de l'intégration maghrébine* », royaume du Maroc (Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction de la Politique économique générale, Division de l'Environnement national et international).

Actualisation au 11 août 2004, MINEFI - DREE/TRÉSOR Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001.

Le 15ème Rapport du Conseil français des Investisseurs en Afrique (Cian), « *Les entreprises françaises et l'Afrique* », 20/01/2004.

JORF (Journal officiel de la République française) CES (Conseil économique et social)

DURANT-REVILLE (L.), Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.) et intitulé « *Principes et méthodes d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement* », Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 14, 28 juillet 1962.

Etude présentée par la section des relations extérieures sur le rapport de M. HUNTZINGER (J.), Avis et Rapport du Conseil économique et social n° 10, JORF, 21 mai 1987.

GUILLARD (J.), « *Méthodes et techniques de l'exportation* », Rapport présenté au nom de Conseil économique et social (C.E.S.), Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 471, 26 juillet 1964.

LA FOURNIERE (X. de), « *Les problèmes monétaires de la zone franc* », Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.), Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Conseil économique et social (C.E.S.), (3), 15 avril 1970.

Le Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S.) par REVILLE (L.D), « *Principes et méthodes d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement* », Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), C.E.S., n° 14, 28 juillet 1962.

MAGAUD « *Les orientations de la politique française à l'égard des pays les moins avancés* », Rapport du Conseil économique et social, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Conseil économique et social (C.E.S.), 10/06/1982.

MILLOT (R.), « *Statut et compétences des experts de la coopération technique* », Rapport présenté au nom du Conseil économique et social (C.E.S) par le Journal officiel de la République française (J.O.R.F), C.E.S., (3), 20 février 1959.

SENAT

CHARASSE (M.), Rapport d'Information fait au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la nation sur les crédits d'aide

publique au développement affectés aux pays du Maghreb, n° 83, Sénat, session ordinaire de 2000-2001 (Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 2000).

Colloque Sénat- Ubifrance sur la Tunisie, 24 juin 2004.

Compte rendu du Sénat, « *Les relations bilatérales Tunis (Tunisie)* », du 3 au 5 décembre 2003.

DEL PICCHIA (R.), Rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, relatif à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée, n° 51, Sénat, session ordinaire de 2005-2006, Annexe au procès-verbal de la séance du 26 octobre 2005.

L'intervention de COT (J.P), ex-ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures chargé de la Coopération et du Développement, devant le Sénat, Journal officiel de la République française (J.O.R.F.), Débats parlementaires, Sénat, (129), 8 décembre 1982.

ROYAUME DU MAROC

Le Bulletin officiel du royaume du Maroc (B.O.R.M.), 22 juillet 1957.

Le Bulletin officiel du royaume du Maroc (B.O.R.M.), 21 juin 1963.

Document de Travail n° 90, juillet 2003, « *Les enjeux de l'intégration maghrébine* », royaume du Maroc (Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction de la Politique économique générale, Division de l'Environnement national et international).

Documents présentés par le Maroc à la Cour internationale de Justice de la Haye (CIJ) sur le Sahara occidental, mars 1975.

MAP, document « *Renaissance d'une Nation* », Imprimerie royale, Rabat, mai 1980.

RASD (République arabe sahraouie démocratique) P0LISARIO

Document du Front Polisario, « *RASD- Front Polisario, VIIème anniversaire du déclenchement de la lutte de libération nationale. L'ALPS de la colonisation espagnole à l'agression marocaine* », mai 1980.

Document du Front Polisario, « *Le peuple sahraoui en lutte* », mai 1975.

II- ARTICLES DE PRESSE, DISCOURS, DECLARATIONS

A

Ach- Chark Al-Awsat (saoudien) sur la visite en France de M. BENAISSA (M.), 7 mai 1999.

Acte du colloque SENAT-CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.

ADLENE (M.), « *L'Union méditerranéenne : nouvelle politique arabe ?* », El Watan, 27 octobre 2007.

AFP, « *La France premier partenaire commercial du Maroc avec 26,2% des échanges* », 6 septembre 2003 (Page économique du 13 octobre 2003).

AFP, « *Maroc/France : poursuite d'une relation économique très privilégiée* », 7 octobre 2003 (Page économique du 13 octobre 2003).

AFP, « *Sahara occidental : le Maroc écarte tout projet de référendum* », Alger, 07/11/2002.

Afrol news, 25 mai 2002.

Afrol news, 27 mai 2003.

Afrol news, 7 juin 2003.

AHMADY (A.), « *Maghreb des peuples, Maghreb des Etats* », le Matin du Sahara, 08 juin 2005.

Al Alam, 7 janvier 1956.

Al Alam, 22 décembre 1982.

ALAOUI (A. D), « *Les premiers jalons d'un marché arabe : La vitesse de croisière* », Maroc Hebdo international, n° 464, du 11 au 17 mai 2001.

Al Bayane, 27 mai 1982.

Al Bayane, Editorial intitulé « *Double jeu* », 4 février 1982.

Al Bayane, 16 juillet 1982.

ALLOCUTIONS

ABDELWAHED

Allocution de M. ABDELWAHED (A.), Clôture des travaux de la 12ème session de la conférence des ministres des Affaires étrangères des pays du Forum méditerranéen « *Approfondir des formes de coopération plus participatives pour l'édification d'un espace régional intégré et solidaire* », Hammamet, 2 octobre 2005.

BARNIER

Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant la communauté française, Rabat, 31 mai 2004.

Allocution du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), devant le Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat franco-marocain, Rabat, 31 mai 2004.

Allocution de M. BARNIER (M.), devant la communauté française de Tunisie, la Marsa, 18 juillet 2004.

CHIRAC

Allocution de M. CHIRAC (J.), Tunis, 5 octobre 1995.

Allocution du président de la République, lors du dîner d'Etat offert par Sa Majesté Mohamed VI, roi du Maroc, Fès, 9 octobre 2003.

Allocution de S.M. le roi Mohammed VI, lors du dîner officiel, offert en l'honneur du président CHIRAC (J.), au palais royal de Fès, 9 octobre 2003.

Allocution de M. CHIRAC (J.), prononcée lors du dîner d'Etat donné en son honneur par Son Excellence M. BEN ALI (Z.El.A), Tunis, 3 décembre 2003.

Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant le Conseil économique et social tunisien. Tunis, 4 décembre 2003.

Allocution prononcée par M. CHIRAC (J.), devant la communauté française établie en Tunisie, Tunis, vendredi 5 décembre 2003.

Allocution du président CHIRAC (J.), au cours d'une conférence de presse à Tunis, 04/12/2003.

Allocution du président CHIRAC (J.), au cours d'une conférence de presse à Tunis, 06/12/2003.

Allocution de M. CHIRAC (J.), à l'occasion du diner d'Etat offert, en son honneur et en l'honneur de M^{me} CHIRAC, par M. BOUTEFLIKA (A.), Alger, 2 mars 2003.

Allocution de M. CHIRAC (J.), lors du dîner d'Etat offert en son honneur par Sa Majesté Mohammed VI, Fès, Maroc, 9 octobre 2003.

DELANOE

Allocution de M. Delanoë (B.), « *L'inauguration de l'esplanade Bourguiba à Paris* », 6 avril 2004.

GISCARD D'ESTAING

Allocution de M. GISCARD D'ESTAING (V.) à l'occasion du dîner offert à son hôte le roi du Maroc, le 23 novembre 1976.

MOHAMMET V

Allocution de Sa Majesté le roi Mohammed VI, lors du dîner offert en l'honneur du souverain par le président CHIRAC (J.), Paris, 20/03/2000.

Allocution prononcée par SM le roi Mohammed VI à l'occasion du dîner officiel, offert, à Fès, en l'honneur du président français M. CHIRAC (J.), 9 octobre 2003.

Allocution de Sultan du Maroc, Mohamed V, lors de l'audience accordée à une délégation mauritanienne le 27 juillet 1956.

Allocution de M^{me} MICHELE (A.M), devant la communauté française lors de la réception à la Résidence de France, Tunis, 2 juin 2006.

MITTERRAND

Allocution du président MITTERRAND (F.) le 27 janvier 1983, lors du diner offert à Rabat par le roi Hassan II en l'honneur du président français.

VILLEPIN

Allocution de M. VILLEPIN (D. de), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 14 novembre 2002.

Allocution de M. VILLEPIN (D. de.), Rabat, 16 novembre 2005.

WILTZER

Allocution de M. WILTZER (P.A), devant la communauté française de Tunisie, Tunis, 27 juin 2003.

Appel du Front Polisario au peuple français, Comité des Relations extérieures du Front, 27/12/1977.

Archives du mois du mai 2006, « *Le premier ministre rencontre la communauté tunisienne en France* », 08/05/2006.

Archives du mois du mai 2006, « *Tunisie-France : accélérer le rythme des investissements directs et instaurer un partenariat effectif avec les entreprises tunisiennes* », 04 / 05/ 2006.

A.R.S.O., 22 mars 1998.

AUDITIONS

Audition de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Paris, 11 avril 2006.

Audition de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), par la Commission d'Enquête parlementaire du Sénat sur « *L'immigration clandestine* », Paris, 17 janvier 2006.

Audition de M. SIJILMASSI (F.), ambassadeur du royaume du Maroc en France, Compte rendu n° 18 (Application de l'article 46 du Règlement), Assemblée nationale, Commission des Affaires étrangères, 18 janvier 2006.

Audition du ministre des Affaires étrangères, M. VEDRINE (H.) et du ministre de la Défense, M. RICHARD (A.), devant la Commission de la Défense nationale et des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, « *Lutte contre le terrorisme* », 9/10/2001.

Aujourd'hui le Maroc, 6/2/2007.

AYAD (Ch.), le Quotidien, « *Le rêve d'Union méditerranéenne* », Envoyé spécial à Marrakech, 23 octobre 2007.

B

BAGHZOUZ (A.), « *Offensive diplomatique algérienne pour relancer l'UMA* », la Tribune (Alger), 4 Juin 2002.

BALTA (P.), « *Le Sahara occidental suscite les convoitises de ses voisins* », le Monde diplomatique, août 1975.

BALTA (P.), le Monde des 10- 11 octobre 1976.

BARLUET (A.), « *Sarkozy teste l'Union méditerranéenne au Maghreb* », le Figaro, 10 juillet 2007.

BARNAVI (E.), « *Quelle politique pour quelle francophonie* », le Point, 27 avril 2001.

BARNIER (M.), « *Immigration clandestine et sécurité, défis majeurs du sommet euro-maghrébins* », AFP, 4 décembre 2003.

BELARBI (A.), « *Chroniques algériennes, 1939- 1958* », Point de presse, 25 octobre 2005.

BELARBI (A.), « *Des indigènes aux Beurs, en passant par les Français musulmans…* », Point de presse, 25 octobre 2005.

BELLIL (R.), « *Identité et identification* », Point de presse, 25 octobre 2005.

BENHAMADOUCHE (M.) et BELLIL (R.), « *Introduction à Culture savante, culture vécue de M. Mammeri* », Point de presse, 25 octobre 2005.

BENYOUREF (N.), « *Accord d'Agadir : Les circulaires d'application en cours de finalisation* », le Matin (Maroc), 3 mars 2007.

BERRADA(M.), « *Le Sahara et l'histoire* », le Monde, n° 14539, 26 octobre 1991.

BOLE- RICHARD (M.), « *Les cinq chefs d'Etat maghrébins sur la voie de la coopération* », le Monde, 18 février 1989.

BOULENOUAR (A.), « *L'UMA des Etats est en panne* », l'Expression, 24 novembre 2005.

C

Le Canard enchaîné, 24 juillet 1991.

CARRINTON (S.), « *La lutte pour l'indépendance du Sahara espagnol* », le Monde diplomatique, août 1974.

CHAABOUNI (K.), « *Nier le protectorat français comme un âge d'or de la Tunisie, reviendrait à nier l'âge d'or de l'Espagne musulmane !!!* », Point de presse, 28 décembre 2005.

CHAKER (S.), « *L'enseignement du berbère en France : une ouverture incertaine* », Point de presse, 11 avril 2005.

Challenge Hebdo Maroc, « *EuroMed - France - Maroc- Méditerranée* », 31 août 2007.

CHAOUI (M.), *« Accord libre- échange : Nous voulons aller au-delà du processus de Barcelone* », l'Economiste, Casablanca 29/03/2004.

CHERFAOUI (Z.), El Watan, 26 mars 2006.

COMMUNICATIONS- COMMUNIQUES DE PRESSE

Communication de M. BOULARES (H.), « *Le partenariat aujourd'hui : Projets en cours* », Institut Euro-méditerranéen, Paris 7 et 8 décembre 2004.

Communication de M. GHOZALI (S.A) au Forum international de Réalités, Tunis 24 et 25/04/2002.

Communication de S.E.M. BEN YAHIA (H.), « *Union du Maghreb Arabe : Acquis et perspectives* », Bruxelles, 17 avril 2007.

Communiqué du ministre français des Affaires étrangères du 12 mai 1964.

Communiqué de Maghreb Arabe Presse (MAP), 11 novembre 2003.

Communiqué de presse, « *Appel d'offres pour convertir les dettes du Maroc* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 16 octobre 1996.

Communiqués de presse, « *Maroc : appel d'offres pour la cession de créances* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 17/12/1997.

Communiqué de M. LOOS (F.) relatif à « *L'accord franco-algérien sur la conversion de dettes en investissements* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 01/10/2002.

Communiqués de presse, « *Nouvel appel d'offres pour convertir des dettes du Maroc à l'égard de la France* », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 06/10/1998.

Communiqué de presse AG/10364, Assemblée générale 106ème et 107ème séances plénières, 27/06/2005.

Communiqué du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, SARKOZY (N.), Paris, 29 juillet 2004.

Communiqués France- Maroc, visite de M. JOSPIN (L.), au Maroc, Déclaration commune des premiers ministres (Rabat, 18 décembre 1997).

Communiqué de Presse du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Paris, 11 février 2006.

Communiqué commun franco- marocain du 13 avril 1979.

Communiqué commun franco- marocain du 24 janvier 1981.

Conférence de presse du roi Hassan II, à Paris, le 29 janvier 1982.

Communiqué commun FLN algérien- PCF du 30 août 1979.

Communiqué commun FLN- PCF du 14 décembre 1977.

Communiqué de presse, 14 février, 2007.

Communiqué commun FLN algérien- PS, publié le 22 décembre 1982 à Alger.

Communiqué sur la mise en place d'un programme d'urgence de lutte anti- acridienne, Secrétariat général de l'UMA, Rabat, juin 2004.

Communiqué final de la 20ème session, Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UMA, Alger, janvier 2004.

Communiqué de presse, « *Signature de l'accord d'Agadir en présence du commissaire Patten* », 22/05/2004.

Communiqué de presse « *Agadir : la voie de la prospérité* », 25/02/2004.

COMPTES RENDUS ET CONFERENCES DE PRESSE

Compte rendu du voyage d'étude effectué, au Maroc, par une délégation du groupe interparlementaire France- Maroc, du 25 avril au 1er mai 2005.

Compte- rendu des séances de la Cour internationale de Justice (C.I.J.) sur l'affaire du Sahara occidental, 25 juillet 1975, CR75/28.

Compte- rendu de M. BECKOUCHE (P.), « *Union Méditerranéenne, cette chimère* », le Monde, 11 juillet 2007.

CONFERENCES

Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Tunis, 19 juillet 2004.

Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Rabat, 31 mai 2004.

Conférence de presse en présence des ministres des 9 autres pays, présidée par M. BORLOO (J.L), au centre de conférences internationales Kléber, 10 novembre 2005.

Conférence de presse de M. CHIRAC (J.), président de la République, à l'issue de sa visite en Tunisie (Tunis), 1er décembre 2001.

Conférence de presse conjointe de M. CHIRAC (J.) et de M. MOUBARAK (H.), le Caire, 7 avril 1996.

Conférence de presse, document de Tunis, 3 octobre 2005.

Conférence de presse conjointe de M. CHIRAC (J.), et de M. ZAPATERO (J.L), lors du Sommet franco-espagnol, Saragosse - Espagne - 17 décembre 2004.

Conférence de presse de M. CHIRAC (J.), à l'issue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale, Tunis, Tunisie, 6 décembre 2003.

Conférence prononcée par M. EMIE (B.), « *La politique de la France dans la zone Afrique du Nord - Moyen-Orient : les principaux enjeux* », 10 mai 2003.

Conférence de presse de M^me^ GIRARDIN (B.), Paris, 30 mars 2006.

Conférence de presse de S.M. Hassan II le 17 septembre 1974.

Conférence de presse d'Hassan Il, Rabat, 23 septembre 1974, Dépêche de la M.AP.

Conférence de presse de M^me^ MICHELE (A.M), Tunis, 3 février 2003.

Conférence de presse de M^me^ MICHELE (A.M), Tunis, 2 juin 2006.

Conférence de presse de M. MITTERRAND (F.), Tunis, 11/07/1991.

Conférence de presse de M. MITERRAND (F.), à Marrakech, le 29 janvier 1983.

Conférence prononcée par M. MUSELIER (R.), « *La politique méditerranéenne de la France* », devant les auditeurs des SMHES (Méditerranéenne des Hautes Etudes Stratégiques), 15 novembre 2003.

Conférence sur « *La politique de voisinage de l'Union européenne (UE) : une réponse franche et positive à la demande de statut avancé formulée par le Maroc* », Rabat, 28/04/2004.

Conférence de presse, à l'issue d'un entretien avec le président de la Commission européenne, M. PRODI (R.), 31/ 7/ 2003.

Conférence de presse du mardi 25 avril de M. SEVERINO (J.M), directeur général de Groupe, Agence française de Développement (AFD), mardi 25 avril 2006.

Conférence de presse, document de Tunis, 3 octobre 2005.

Conférence de presse, « *L'ambassadeur de France à Tunis : les relations tuniso- françaises sont excellentes, très fortes et très spécifiques* », Tunis, 12 décembre 2005.

Conférence internationale, « *Rôle de la recherche scientifique pour l'élaboration de politiques de lutte contre la drogue* », Cercle national de l'Armée, à Béni Messous, à Alger, 3 et 4 décembre 2006.

Conférence de presse de M. VILLEPIN (D. de), Tunis, 14 novembre 2002.

Conférence sur « *Le Maghreb Arabe : sa réalité et son avenir* », première séance plénière du Vème Colloque international de Réalités, l'évolution du Maghreb à l'horizon 2005 : Constat d'échec, Réalités n° 853, semaine du 2/05 au 8/05/2002.

Conférence sur « *Les réformes du secteur financier et l'intégration financière au Maghreb* », Rabat, 20 et 21 décembre 2006.

DECLARATIONS

Déclaration d'Alger, 2 mars 2003.

Déclaration de M. BARNIER (M.), Conférence euro- méditerranéenne, Luxembourg, 31 mai 2005.

Déclaration de BEN SALAH (A.), secrétaire d'Etat tunisien, au 4ème colloque de l'AUPELF, 12 décembre 1968.

Déclaration de BEN YAHIA (H.), lors du Symposium sur le coût du non- Maghreb, Madrid, 24- 26 mai 2006.

Déclaration commune, 4 et 5 novembre 1999.

Déclarations de M. BOUATTA (D.), « *Les enjeux* » dans « *Révolution Africaine* », numéro spécial « *L'Afrique et le Sahara occidental* », 24 juin 1981.

CHIRAC (J.), déclarations officielles publiées par le Ministère des Affaires étrangères, Rabat, 20 juillet 1995.

Déclaration de M. CHIRAC (J.) devant les ambassadeurs français à l'étranger, « *Nos relations avec le Maghreb, plus que jamais une priorité* », El Watan, 29 août 2004.

Déclarations officielles de DUMAS (R.) publiées par le Ministère des Affaires étrangères, Rabat, 9 novembre 1990.

Déclaration de DOUSTE-BLAZY (Ph.) à l'issue de son entretien avec BOUTEFLIKA (A.), Alger, 10 avril 2006.

Déclaration franco-algérienne du 1er décembre 1981.

Déclaration de M. GISCARD D'ESTAING (V.) au cours du dîner offert au roi du Maroc lors de sa visite en France, 24 novembre 1976.

La Déclaration du souverain HASSAN II dans Maroc- Soir, 31 octobre 1974.

Déclaration de premier ministre JETTOU (D.) à l'issue d'un entretien accordé par le chef de l'Etat français, le palais de l'Elysée, 12/12/2006.

Déclaration du porte- parole de l'Elysée, M. LECAT (J. Ph), rapportée par Maroc- Soir du 29 décembre 1976.

La déclaration de MITTERRAND (F.), Bonn 4 novembre 1988 au cours d'une conférence de presse conjointe au chancelier KOHL (H.), « *La politique étrangère de la France* », novembre- décembre 1988.

Déclaration de l'ambassadeur, représentant permanent du Maroc auprès des Nations- unies, M. SAHEL (El. M), New York, 11 avril (MAP) 2007.

Déclaration de M. SARKOZY (N.) dans un entretien à l'Agence marocaine, Map, 22/10/07.

Déclaration de M. VEDRINE (H.) lors de sa visite au Maroc le 28 et 29 juillet 1997.

Déclaration de VILLEPIN (D.de) à l'aéroport d'Oujda lors de la 7ème rencontre marocain des chefs de gouvernement, 29/ 09/ 2005.

Déclaration commune franco-marocaine, deuxième rencontre annuelle des chefs de gouvernement, M. YOUSSOUFI, premier ministre du Maroc, en visite officielle à Paris, « *Les relations financières franco-marocaines* », (1er et 2 octobre 1998), Ambassade de France au Maroc, Service de Presse, d'Information et de Communication.

Déclarations du ministre français des Affaires étrangères en réponses aux questions arabes des députés en décembre 1979, le Matin du Sahara, 9 décembre 1979.

Déclaration à la presse, 14 juin 1978.

Déclaration du PS (Parti socialiste) de décembre 1975.

Déclaration du porte-parole adjointe du Quai d'Orsay, Paris, 22 juillet 2005.

Déclaration du porte- parole, conférence euro- méditerranéenne de Valence, Point de presse du 19 avril 2002.

Déclarations des ministres des Affaires étrangères du Forum méditerranéen, 04/06/2007.

Déclarations du porte-parole, point de presse, Paris, 10 juillet 1997.

DJENNAD (N.), « *L'Union de la Méditerranée : un projet stratégique pour Nicolas Sarkozy ?* », le Monde, 08/06/2007.

DEURE (M.), « *Tripoli menace de quitter l'Union du Maghreb arabe* », le Monde, 17 mai 1992.

DISCOURS

Extraits de la Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Tunis, 19 juillet 2004.

Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Strasbourg, 22 juin 1993.

Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Carthage, 6 août 2004.

Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Carthage, 15 janvier 2004.

Extraits des discours et allocutions du président BEN ALI (Z. El. A), Strasbourg, 22 juin 1993.

Discours du président BOURGUIBA (H.) du 12 mai 1964, A.A.N (*Annuaire de l'Afrique du Nord), 1964*.

Discours prononcé par M. CHIRAC (J.) sur l'espace Euro- Méditerranéen suivi d'un dialogue avec les participants (Tanger), Tanger - Maroc, 10 octobre 2003.

Discours d'ouverture de M. CHIRAC (J.), lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis, 5 décembre 2003.

Discours de clôture de M. CHIRAC (J.), à l'issue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Méditerranée occidentale (dialogue 5+5), Tunis - Tunisie, 6 décembre 2003.

Discussion de M. CHIRAC (J.), avec des élèves du Lycée Pierre-Mendes-France, Tunis, 5 décembre 2003.

Discours de M. CHIRAC (J.), devant le Parlement algérien, Alger, 3 mars 2003.

Discours de M. CHIRAC (J.), président de la République, lors du dîner officiel, offert par Sa Majesté le roi Hassan II, Rabat, Maroc, 20 juillet 1995.

Discours de M. CHIRAC (J.), président de la République, lors du dîner officiel, offert par Sa Majesté le roi Hassan II, Rabat, Maroc, 20 juillet 1995.

Extrait de discours de M. CHIRAC (J.), « *Nos relations avec le Maghreb, plus que jamais une priorité* », El Watan, 29 août 2004.

Discours de GAUDIN (J.C), sénateur- maire de Marseille, « *Marseille doit être à la Méditerranée ce que Strasbourg est à l'Europe* », Marseille, juin 2000.

Discours de S.M. le Roi HASSAN II depuis son intronisation, Ministère de l'Information, Rabat, 25 mai 1964.

Discours de M. HOLLANDE (F.), Alger, 8 juillet 2006.

Discours de M. MITTERRAND (F.) devant la Chambre des Représentants le 27 janvier 1983.

Discours du Trône de Sa Majesté MOHAMMED V, « *Le Maroc à l'heure de l'indépendance* », 18 novembre 1956, Ministère de l'Information et du Tourisme, Rabat, Tome 1, 1955-1957.

Discours du trône du roi Mohammed VI, 30 juillet 1999.

Discours de S.M. Mohammed VI du 6 novembre 1999, à l'occasion du vingt-quatrième anniversaire de la "Marche verte".

Discours de S.M. Mohammed VI du 7 novembre 2002, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la "Marche verte".

Discours du roi Mohammed VI à l'occasion de trentième anniversaire de la "Marche verte", 7 novembre 2005.

Discours de M. SARKOZY (N.), réunion publique, Toulon, 07 février 07.

Discours de M. SARKOZY (N.), Tanger, 23 octobre 2007.

Discours prononcé par M. VILLEPIN (D.de) à l'Institut national de la Magistrature, Dossier de presse -19 janvier 2006 France Expo 2006- Images de la France.

Discours prononcé par M. VILLEPIN (D.de), devant des représentants d'Associations d'Anciens combattants, Paris, 27 septembre 2006.

Discours prononcé à la réunion des agents du réseau de coopération et d'action culturelle « *Les sens de la Francophonie* », Paris, 23 juillet 2001.

E

ECONOMISTE (L') voir L'ECONOMISTE

Ech- Chorouk El Yaoumi, Quotidien indépendant national, 06/09/2004.

Editorial, Bulletin n°1, CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde), mai 2002.

Editorial d'Al Bayane, 1ère avril 1982.

Editorial, « *France- Maroc : des relations confiantes et sereines* », le Matin du Sahara, 2 avril 1988.

El Moudjahid, « *Medelci à Paris pour discuter de la dette et des relations algéro-françaises* », 09 mai 2006.

El Moudjahid, « *Medelci : un signe de confiance du Club de Paris et de la France* », 12 mai 2006.

El Moudjahid, 15 décembre 1977.

EMIE (B.), Conférence sur « *La politique de la France dans la zone Afrique du Nord - Moyen-Orient : les principaux enjeux* », 10 mai 2003.

ENTRETIENS

Entretien publié par le journal égyptien, Al- Ahram, 4 avril 2004.

Entretien accordé au journal londonien, Al Hayat, 7 juillet 2007.

Entretien de M. ABOU AYOUB (H.), ambassadeur marocain en France, « *Ne ratons pas cette chance historique* », Réalités n° 856 du 23 au 29/05/2002, Tunis.

Entretien de M. BARNIER (M.) avec le président tunisien BEN ALI (Z.Al.A), au Palais de Carthage (Tunis, 19/07/2004).

Entretien du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), avec l'Agence de Presse marocaine, Maghreb Arabe Presse, MAP, Rabat, 30 mai 2004.

Entretien accordé par le président de la République à la télévision algérienne et à l'Agence, Algérie Presse Service, « *La politique étrangère de la France* », la Documentation française, novembre- décembre 1983.

Entretien de M. CHIRAC (J.) avec l'Agence marocaine de presse, 8 octobre 2003.

Entretien de M^{me} COLONNA (C.) avec la chaîne de télévision marocaine, 2 M, Barcelone, 1er mars 2007.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec RTL, Paris, 13 avril 2006.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec RMC INFO, Paris, 19 avril 2006.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec l'Agence de presse, Algérie Presse Service, Paris, 5 avril 2006.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), RFI, sur la question des droits de l'homme, Hammamet, 2 octobre 2005.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec la presse tunisienne, Tunis, 1er octobre 2005.

Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec le Quotidien marocain, le Matin, Rabat, 12 juillet 2005.

Entretien du M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec des radios françaises et l'Agence, France Presse, lors de la réunion ministérielle du dialogue 5+5, la Valette, 30 juin 2005.

Entretien à FRANCE 24, « *Analyse de la politique française au Maghreb* », 22 octobre 2007.

Entretien du président de la République M. SARKOZY (N.) avec la revue trimestrielle "Politique internationale", Paris, mai 2007.

Entretien avec MALKI (H.), l'Economiste, 26 mars 2007.

Entretien de MEDEA, « *Le processus d'Agadir* », Bruxelles, 9 octobre 2001.

Entretien accordé au journal Quatariote, Erraya, 2510/2007.

Entretien avec le Quotidien d'Oran, Oran, 12 juillet 2004.

Entretien avec SCHMID (D.), « *L'influence des Etats-Unis et de l'Europe sur le Maghreb* », l'Institut français des Relations internationales (IFRI), 10 février 2005.

Entretien avec SCHMID (D.), « *L'Union méditerranéenne* », l'Institut français des Relations internationales (IFRI) ,10/10/2007.

Entretien avec M. VEDRINE (H.), « *Un enjeu de première importance* », Confluences Méditerranée, n° 35, Automne 2000.

VEDRINE (H.), entretien donné à la Revue, *Arabies*, Paris, le 30 avril 1998.

Entretien de M. VILLEPIN (D. de) avec des radios françaises, Tunis, 14 novembre 2002.

EL WATAN

El Watan, 29 août 2004.

El Watan, « *Une tragédie inexcusable* », 8 mai 2005.

El Watan, 25/10/2007.

El Watan, 04/09/2004.

El Watan, 17 mai 2006.

EL Watan, 21 septembre 2005.

El Watan, 16/03/2006.

El Watan, « *Alger favorable au projet d'Union méditerranéenne* », 12 juillet 2007.

Exposé de M. BENNANA (A.), « *Histoire des Amazighes Berbères* », 3 mars 2004.

F

FASSI FEHRI (T.), « *La politique de voisinage de l'Union européenne, " une réponse franche et positive" à la demande de statut avancé formulée par le Maroc* », Rabat, 28/04/2004.

FIGARO (Le) voir LE FIGARO

Fondation Méditerranéenne d'Etudes stratégiques, « *La Méditerranée occidentale, un espace à partager* », Actes de la table ronde de Bandol, 8- 9 février 1991.

France Soir, 12 juillet 2006.

FRITSCHER (F.), « *Cinq pays créent l'Union du Maghreb arabe* », le Monde, 19 février 1989.

G

GHEZALI (A.), « *L'Algérie attend de la France un acte de repentance* », la Tribune, 1er novembre 2005.

GHORBAL (S.), « *Tunis, capitale de la Méditerranée* », Envoyé spécial à Tunis, Tunisie, 7 décembre 2003.

INTERVENTIONS

Intervention de M. CHAREF (M.), directeur de l'Observatoire régional des Migrations, Espaces et Sociétés (l'ORMES), lors d'une conférence régionale sur « *Les migrants dans les pays de transit : partager les responsabilités relatives à la gestion et la protection* », Istanbul, 30 septembre et 1er octobre 2004.

Intervention de M. LOUNES (B.) lors d'une conférence de presse donnée à Rabat, 10 août 2005.

Intervention de M. ABOU AYOUB (H.), première séance plénière du Vème Colloque international de Réalités, « *L'évolution du Maghreb à l'horizon 2005 : constat d'échec* », Réalités n° 853, semaine du 2/05 au 8/05/2002.

Intervention d'EL ALAMY (M. H) sur « *Les facteurs de compétitivité et de cohésion sociale pour la construction d'un espace intégré euro- méditerranéen* », au Sommet EUROMED des CES, Athènes 15/10/2007.

Intervention de M. DOUSTE- BLAZY (Ph.), réunion informelle des ministres des Affaires étrangers des Etats membres du Sud de l'Union européenne, Toulouse, 4 novembre 2005.

Intervention de M. BEN YAHIA (H.), 21ème session des journées de l'entreprise sur le thème « *L'Entreprise Maghrébine : Concurrence et Complémentarité* », Sousse, 1-2/12/2006.

Intervention de M. CHIRAC (J.), Sommet Euro- méditerranéen, Barcelone, 28 novembre 2005.

Intervention de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), au Quai d'Orsay, 20 mars 2007.

Intervention de Mme COLONNA (C.), lors de l'ouverture du Séminaire sur le statut avancé du Maroc, Barcelone, 1er mars 2007.

Intervention du président de l'Assemblée de la République portugaise, lors de la réunion au Sénat sur le thème « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* », sous la présidence du sénateur M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

Intervention de M. CHIRAC (J.), à l'occasion du Sommet euro- méditerranéen, Barcelone, 28 novembre 2005.

Intervention de M. VILLEPIN (D. de), « *Le devoir des cultures* », Mykonos, 20 mai 2002.

INTERVIEWS

Extraits de l'interview dans le Monde du 2 février 1976.

Interview au Club de la Presse d'Europe 1, 7 mai 1978.

Interview accordée au Nouvel Observateur, 2 février 1977.

Interview accordée à la Revue, Top- Africa, reprise par Maroc- Soir du 30 avril 1975.

Extraits de l'interview accordée par le ministre à la presse, le Monde, 12 novembre 1977.

Interview réalisée le 25 février, Paris, 1992.

Interview de M. AL HADRAMI (O.) par SOUDAN (F.), « Quant un rallié livre sa vérité *»,* *Jeune- Afrique*, n° 1503, 23 octobre 1989.

Interview d'AYACHE (G.), le Monde du 2 juillet 1980.

Extraits de l'interview accordée par M. BEN ALI (Z. El. A) au Figaro, 2 août 1994.

Interview accordée par M. BEN ALI (Z. El. A.) à Asahi Shimbun, 8 juillet 1996.

Interview de BEN SAID (M.), le Monde 2 juillet, 1980.

Interview de M. BOUABID (A.), le Monde du 19- 20 octobre 1975.

Interview accordée par le président BOUMEDIENE (H.) à M. LAMBOTTE (R.), envoyé spécial du Quotidien l'Humanité, 22 novembre 1975.

Interview du président BOURGUIBA (H.), 14 janvier, Tunisie, 1969.

Interview de M. CHIRAC (J.), 8 octobre 2003.

Intervention de M. DUPUY devant la Cour internationale de Justice (C.I.J.), CR/75/12.

.Interview de M. GUIRINGAUD (L.de) accordée à France- Inter, le Monde, 24- 25 mai 1977.

Interview de roi Hassan II du 25 novembre 1975.

Intervention du roi devant la conférence au sommet de l'OUA. MAP Document, juin 1981.

JEUNE AFRIQUE

Jeune- Afrique, (1315), 29 mars 1986.

Jeune- Afrique, (892), 28 février 1978.

Jeune- Afrique, « *Le coût du non Maghreb!* », 01/06/2007.

Jeune- Afrique, n° 2148, du 11 au 17 mars 2002.

Jeune- Afrique, 1ère octobre 1980.

Jeune- Afrique, octobre 2006.

Interview à l'Hebdomadaire, Jeune- Afrique, 14/11/2006.

JUNQUA (D.), « *La redistribution des enjeux dans le conflit du Sahara occidental* », le Monde diplomatique, juin 1981.

K

KACIMI (M.), « *Le partenariat euro- méditerranéen : Bilan et perspectives, dix ans après Barcelone* », l'Economiste, 16 avril 2006.

KOLELA (J.), « *Sahara, l'enjeu d'une guerre* », l'Economiste du Tiers- monde, n° 22, 1978.

KOUTTROUB (S.), « *Les économies maghrébines à l'épreuve de l'élargissement de l'Union Européenne* », Multipol, juillet 2007.

KRIMI (K.), « *Vers une euro- méditerranéité à la carte* », l'Economiste maghrébin, Tunisie, 8 Août 2006.

KRIMI (Y.), « *Le coût du non Maghreb : Les conférences se suivent… et se ressemblent !*», Point de presse, 22/01/2007.

L

LA CHAPELLE (F.de), « *Esquisse d'une histoire du Sahara occidental* », Communication du VII[ème] Congrès de l'Institut des Hautes études marocaines sur « *L'intérêt du Sahara occidental pour l'étude du Maroc* », tome XI, 30 mai 1930.

La Gazette du Maroc, n° 321, 23 juin 2003.

La Gazette du Maroc, 7 octobre 2003.

Le Canard enchaîné, 24 juillet 1991.

La Gazette du Maroc, 14 mai 1999.

LAHLOU (K.), « *La visite de S.M. le Roi en France : La voie royale* », Envoyé spécial à Paris, 14 juillet 1996.

La lettre du PROMEX, n°47, (publication mensuelle à caractère commercial de l'Office algérien de Promotion du Commerce extérieur), mars 2003.

La Libération, 24 juillet 2001.

La Liberté, 2 janvier 2005.

La Liberté, « *La dette de l'Algérie en baisse continue* », 6 mai 2006.

La presse (Tunis), 8 décembre 2006.

La Tribune, 20 mars 2006.

La Tribune, 03/12/2001.

La Tribune, 7 février 2005.

L'ECONOMISTE

L'Economiste du 12/03/2004.

L'Economiste, 25 Mai au 8 Juin 2005.

L'Economiste, 9 octobre 2003.

L'Economiste, « *Accord d'Agadir : C'est enfin parti !* », Casablanca, 01 mars 2004.

L'Economiste maghrébin, n° 354, quinzaine du 10/ 12/ 2003 au 24/ 12/ 2003.

L'Economiste, « *Agadir, la voie de la prospérité* », Casablanca, 25 juillet 2005.

L'Economiste, 12 février 2004.

L'Economiste du 12 octobre au 26 octobre 2005.

L'Economiste maghrébin : Quinzaine du 26/ 11/ 2003 au 10/ 12/ 2003.

L'Economiste du Maroc, 10/07/2006.

L'Economiste du Maroc, 19/04/2006.

L'Economiste maghrébin, n° 352, quinzaine du 12/11/2003 au 26/11/ 2003.

L'Economiste du 01 mars au 15 mars 2006.

L'Economiste du 02 février au 16 février 2005.

Le discours prononcé par Charles de Gaulle à Constantine, « *Discours et Messages* », tome III.

L'Editorial du journal le Monde, 28 octobre 2004.

LE FIGARO

Le Figaro, 7 mai 1975.

Le Figaro, 7 mai 1977.

Le Figaro, 31 octobre 1977.

Le Figaro, 28 octobre 1976.

Le Figaro, « *Le projet d'une union méditerranéenne* », 08 mai 2007.

Le Figaro, « *Pour une Union méditerranéenne* », 10 juillet 2007.

Le Jeune indépendant, 4 septembre 2004.

Le Jeune indépendant, 13 novembre 2005.

Le journal Hebdomadaire, 3 au 9 janvier 2004.

Le journal Hebdo, octobre 2001.

Le journal Chrétien, 14 avril 2006.

Le journal marocain, Maroc soir, 28 mars 1980.

Le journal marocain, l'Opinion, 30 novembre 1976.

L'Elysée, « *Sarkozy au Maroc pour insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales* », 22 à 24 octobre 07.

LE MATIN

Le Matin du Sahara et du Maghreb, 19 mars 2001.

Le Matin du Sahara, 22 août 2001.

Le Matin du 11/02/2004.

Le Matin du Sahara, 3 mars 2006.

Le Matin du Sahara, 21 mars 2006.

Le Matin, 11 mars 2006.

Le Matin du Sahara, 20 mars 2006.

Le Matin, « *Nous ne voulons pas d'une opération sale* », Alger, 09/01/1996.

Le Matin, 30 octobre 1974.

Le Matin du Sahara (Maroc), 5 janvier 1977.

Le Matin, 25 octobre, 2007.

Le Matin du Sahara, 17 septembre 1998.

Le Matin, 8 juin 2004.

Le Matin, 19 juillet 2006.

Le Matin, 07/ 05/ 2005.

Le Matin, 12 octobre 1997.

Le Matin Maroc : entretien exclusif avec MICHELE (A.M), ministre français de la Défense, 30 novembre 2005.

Le Matin, « *La visite du Président Sarkozy au Maroc. Appui sans équivoque à la cause marocaine au Sahara* », 31/10/2007.

Le Matin, 25 octobre 2007.

Le Matin du Sahara, 8 mai 2006.

Le Matin du Sahara, 26 avril 2006.

Le Matin du Sahara, 22 novembre 2005.

Le Matin du Sahara, 28 août 2006.

Le Matin (Quotidien marocain), 2 mai 1975.

LE MONDE

Le Monde, 26 octobre 1977.

Le Monde, 15 mars 1978.

Le Monde, 10 mai 1977.

Le Monde, 16 décembre 1977.

Le Monde, 5 mai 1977.

Le Monde, « *Les diplomates européens sceptiques sur l'Union méditerranéenne* », Bureau européen, Bruxelles, 24/10/07.

Le Monde, « *M. Sarkozy lance un "appel solennel à bâtir l'Union méditerranéenne* », Tanger, envoyés spéciaux, 24/10/07.

Le Monde, « *Mare nostrum* », 24/10/07.

Le Monde, 18 octobre 1975.

Le Monde, 24- 25 mai 1977.

Le Monde, 9 novembre 1977.

Le Monde, 20 décembre 1977.

Le Monde, 26 octobre 1977.

Le Monde, 12 janvier 1978.

Le Monde, 25- 26 décembre 1977.

Le Monde, 27- 28 février 1977.

Le Monde, 31 janvier 1976.

Le Monde, 27 novembre 1981.

Le Monde, 12 août 1981.

Le Monde, 12 août 1982.

Le Monde, 4 décembre 1981.

Le Monde, 22 janvier 1980.

Le Monde, 18 juin 1982.

Le Monde, 11 février 1965.

Le Monde, 20 novembre 1991.

Le Monde diplomatique, « *Le Maghreb colonial* », 4 avril 2006.

Le Monde, 17 décembre 1964.

Le Monde, 12 septembre 1981.

Le Monde, 21 décembre et 23- 24 décembre 1990.

Le Monde, 23 juillet 1991.

Le Monde, 8 octobre 2003.

Le Monde, 15 décembre 1982.

Le Monde, 14 janvier 1971.

Le Monde, 3 décembre 1981.

Le Monde des 4 et 5 février 1982.

Le Monde, 6 juin 2006.

Le Monde, 31/03/2001.

Le Monde, 6 mai 1969.

Le Monde, 10 novembre 1984.

Le Monde, 29 novembre 1985.

Le Monde, 29 août 1981.

Le Monde, 29 octobre 1983.

Le Monde, 27 mai 1986.

Le Monde, 27 janvier 1983.

Le Monde, 30 et 31 janvier 1983.

Le Monde diplomatique, « *Les revendications marocaines sur les territoires sahariennes* », janvier 1967.

Le Nouvel observateur, 2 février 1976.

Le numéro spécial du journal marocain, Maroc Soir, 28 mars 1983.

LE QUOTIDIEN

Le Quotidien d'Oran, 4 mars 2007.

Le Quotidien algérien d'Information, la Nouvelle République, « *L'union méditerranéenne au menu* », 25/10/2007.

Le Quotidien d'Oran, 17 octobre 2006.

Le Quotidien d'Oran, 25 octobre 2007.

Le Quotidien l'Expression, 23 octobre 2007.

Le Quotidien Liberté, 29 novembre 2006.

Le Quotidien d'Oran, 14 novembre 2006.

Le Quotidien d'Oran, 11/01/2006.

Le Quotidien le Figaro, jeudi juin 2004.

Le Quotidien le Monde, 04/03/2003.

Le Quotidien français, le Progrès, Lyon, 11/09/2000.

Le Quotidien marocain, le Matin, 12 juillet 2005.

Le Quotidien, le Matin du Sahara, 10/ 07/ 2006.

Le Quotidien, Assabah de Tunis, 9 juin 2003.

Le Quotidien d'Oran, 19 août 2006.

Le Quotidien, la Presse, Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.) avec M. CHATTY (J.), 1er octobre 2005.

Le Quotidien tunisien, Ach-Chourouq, Entretien de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), Tunis, 1er octobre 2005.

Le Quotidien marocain, le Matin du Sahara, 29 janvier 1983.

Le Quotidien marocain, l'Opinion, 30 novembre 1976.

Le Renouveau, 5 mai 2006.

Le Renouveau, 09 2005.

Le Reporter, 15 mai 2002.

Les Débats, hebdomadaire, n° 130, Alger, semaine du 12 au 18 mai 2004.

Le Soir, 02/12/2001.

Le Soir d'Algérie, 31 janvier 2006.

L'Expression, « *L'Union méditerranéenne : Chimère ou utopie?* », 23 juillet 2007.

L'Expression, 24 juillet 2006.

L'Expression, 15/05/2006.

L'Expression, « *Dette extérieure de l'Algérie : le règlement sur la bonne voie* », 12/03/2006.

L'Expression, « *Sarkozy compromet l'Union méditerranéenne* », 23 octobre 2007.

L'Express, mardi 23 août 2005.

L'Hebdomadaire international africain, 1er février 2005.

Libération, 26 décembre 1977.

Libération, 24 juillet 2001.

Libération, 2 juin 2004.

Libération, 1er juin 2004.

Libération (Casablanca), 9 octobre 2003.

Libération (Quotidien français), 7 avril 1982.

Liberté, « *Il faudrait préciser l'idée d'Union méditerranéenne* », 29 octobre 2007.

L'Opinion (Quotidien marocain), 26 novembre 1976.

L'Opinion, 2 février 1982.

L'Opinion, 7 avril 1982.

L'Opinion, 12 octobre 1982.

L'Opinion, 29 janvier 1983.

L'Opinion, 28 janvier 1983.

L'Opinion, 30 janvier 1983.

L'Opinion, 17 avril 1983.

M

MAKRAM- EBEID (M.), « *France et Egypte peuvent jouer un énorme rôle moteur pour cette Union* », Al Ahram Hebdo, le Caire- Paris, 20 octobre 2007.

MAP, Quotidien du peuple, 30 octobre 2006.

MAP, New York, 11 avril 2007.

MAP, Alger, 04/12/07.

MAP, 19/12/2007.

M.A.P. du 21 juillet 2002.

M.A.P. du 19/4/2004.

Maroc Hebdo international, n° 539, du 27 décembre 2002 au 9 janvier 2003.

Martin (O.), « *La contribution de l'Union européenne à la stabilité de son voisinage : le cas du Maghreb* », Point de presse, 27 novembre 2006.

MERZAN (K.), « *Maghribi foreign policies and the internal security dimension* », The Journal of North African Studies, volume 3, n° 1, printemps 1998.

Message de M. BOUABID (A.) à M. MITTERRAND (F.) du 11 mai 1981 dans Al Mouharrir du 12 mai 1981.

Message du secrétaire général du PPS au secrétaire du PS du 11 mai 1981 dans Al Bayane, 12 mai 1981.

Message du premier ministre, LARAKI (A.), à ROCARD (M.), le Matin du Sahara, 7 novembre 1990.

MONDE voir Le MONDE

MOURLEVAT (P.), « *Les entreprises françaises ne doivent pas attendre* », El Watan, 24 mai 200.

O

OPINION voir L'OPINION

OULD OUMERE (M.F), « *Le Sahara occidental et nous* », la Tribune, Nouakchott, 25 novembre 1998.

P

PANCHO (P.), « *Union du Maghreb arabe* », le Monde, 31 janvier 1995.

Parole de M. OUKACHA (M.), « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* », Sénat, 8 décembre 2004.

POINT DE PRESSE

Point de presse, 14/11/2006.

Point de presse, 05 février 2007.

Point de presse, 16/04/2007.

Point de presse de M. CHIRAC (J.), Alger, 15 avril 2004.

Point de presse conjoint de M. VEDRINE (H.) et de M. BELKHDEM (A.), Alger, 1er octobre 2001.

Point de presse, « *L'Algérie, un pays éprouvé qui a besoin de l'Europe* », 16 juin 2003.

Point de presse du M. BARNIER (M.), Paris, 25 octobre 2004.

Point de presse, Propos de M. DOUSTE-BLAZY (Ph.), la Valette, 30 juin 2005.

Point de presse, « *Sarkozy au Maghreb pour défendre son "Union méditerranéenne"* », 9 juillet, 2007.

Point de presse du ministre des Affaires étrangères, M. VILLEPIN (D. de), réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères du ″dialogue 5+5″, Saint- Symphorien-le- Château, 30 octobre 2003.

Point de presse du ministre des Affaires étrangères, M. BARNIER (M.), Paris, 25 octobre 2004.

Point de presse, 27 octobre 2006.

Point de presse, 23 janvier 2001.

Point de presse de M. CHIRAC (J.), Alger, 15 avril 2004.

Point de presse de M.TEKKARI (B.), 15 mai 2006.

Point de presse, Tunis, 2 décembre 2003.

Point de presse, « *Renforcer le partenariat Marseille-Provence-Tunisie* », 3 avril 2006.

Point de presse, 2 mai 2006.

Point de presse, « *Union méditerranéenne* », 18 octobre 2007.

Point de presse, Alger, 14 novembre 2006.

Point de presse, Déclarations du porte-parole, Paris, 12 novembre 2002.

Point de presse, « *Le Maroc pour une coopération internationale étroite et concertée dans la lutte contre le terrorisme nucléaire* », Rabat, 30/10/2006.

Point de Presse, 17/7/2007.

Point de presse, 10/07/2007.

Point de presse, 13 janvier 2007.

PONCELET (Ch.), président du Sénat, « *Les promesses de la transition marocaine* », Groupe interparlementaire, France-Maroc, Actes du colloque du 7 novembre 2002.

Propos rapportés par l'A.R.S.O., 3 mai 1996.

Propos rapportés par l'A.R.S.O., 26 octobre 1997.

Propos de M. BARNIER (M.), conférence de presse conjointe, Alger, 13 juillet 2004.

Propos repris par BILALI BICHARI (N.E), lors de l'émission « *L'homme en question* » sur 2M International, 26 septembre 1989, Traduction par M. CHENGUITI.

PULJAK (N.), « *Sarkozy au Maroc : Union méditerranéenne et accords économiques au programme* », AFP, 22 octobre 07.

R

RATO (R.), « *Intégration économique au Maghreb : Sur le chemin de la prospérité* », l'Economiste (Maroc), 15 juin 2005.

Réception par S.M. le roi du Maroc des congressistes de Tioumliline, Palais de Rabat, 29 août 1956.

Réunion des présidents d'Assemblées parlementaires des pays membres du ″dialogue 5 + 5″sur les thèmes « *Coopération décentralisée et coopération interparlementaire* » sous la présidence de M. PONCELET (Ch.), 8 décembre 2004.

S

Sahara Info, n° 102, avril- juillet 1998.

SAINT MAURICE (Th. de), « *Sahara occidental 2001 : prélude d'un fiasco annoncé* », Actualité et droit international, février 2002.

SEHIMI (M.), « *Pour une Union réaliste* », Maroc Hebdo international, n°596, mars 2004.

SERFATY (A.), Référendum sur fond d'or, Maroc Hebdo international, 27 février à 24 mars 1998.

SIJILMASSI (F.), Compte rendu n°18 (Application de l'article 46 du Règlement).

SIMON (C.), « *La République sahraouie, otage de la rivalité algéro- marocaine* », le Monde, 29 février 1996.

SLIMANI (S.), « *L'intégration économique maghrébine n'est pas pour demain* », El Watan, 26 mai 2005.

SMITH (S.), « *Quand les Sahraouis parlent d'Intifada* », Libération, Paris, 9 mai 1996.

STUDER (E.), « *Message de Mohammed VI vers la France et l'Espagne* », le Blog Finance, 16 novembre 2005.

T

TESTAS (A.), « *The advantages of an intra-Maghrib free trade area* », The Journal of North African Studies, volume 7, n° 1, printemps 2002.

The Guardian, Londres, 28 mars 1996.

THORY (F.Z), « *Méditerranée : Union sur le modèle de l'Union européenne ?* », l'Economiste (Maroc), 22/10/07.

TOSSA (M.), « *Nicolas Sarkozy pose les jalons de l'Union méditerranéenne à Tanger* », Aujourd'hui le Maroc, 22/10/07.

Tribune libre, Paris, 09/03/2003.

Tribune de M. BARNIER (M.) dans Charq et Awsat, « *Vers un partenariat euro-méditerranéen approfondi et renouvelé* », Paris, 29 mai 2005.

Tribune de Genève, « *L'Afrique du Nord la main dans la main* », 18 février 1989.

TURQUOI (J.P), « *Education, emploi, Sahara occidental : les dossiers chauds* », le Monde, 17 mars 1998.

TURQUOI (J.P), « *Le casse tête du Sahara occidental* », le Monde, 18 juillet 1998.

TURQUOI (J.P), « *Chirac l'ami du Maroc* », le Monde, 9 mars 2006.

TURQUOI (J.P), « *La tenue du référendum au Sahara occidental est compromise* », le Monde, 26 janvier 1998.

TUQUOI (J.P), « *Le contentieux entre l'Algérie et le Maroc torpille le sommet du Maghreb arabe de Tripoli* », le Monde, 25 mai 2005.

U

Un point de presse, « *La France demeure un partenaire stratégique de premier ordre pour le Maroc* », Casablanca, 12/07/2005.

ZOUBIR (Y.), « *Algerian- Moroccan relations and their impact on Maghribi integration* », The Journal of North African Studies, volume 5, n°3, automne 2000.

III- Ouvrages, Mémoires, Thèses, Colloques

ABDELAZIZ (B.). *Vérité sur le Sahara*. Edition Horvath, 1977.

ACTES de l'université d'été Paris, 29-31 août 2001 /*apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, 2002. (Actes de la DESCO).

Acte du colloque SENAT-CFCE sur « *l'Algérie, le champ des coopérations* », 9 octobre 2003.

Acte du Colloque international organisé par l'Association des Economistes marocains, « *Intégration économique des provinces sahariennes et développement national* », Editions Maghrébines, Rabat, 9- 10 janvier 1984.

ADDA (J.), SMOUTS (M.C). « *La France face au Sud, le miroir brisé* ». Paris : Khartala, 1989.

AHMADY (A.), « *Le détroit de Gibraltar, essai d'analyse de la situation géopolitique et du statut juridique* ». Thèse de troisième cycle : sciences politique : Casablanca, 1977.

ALOUANE (Y.), « *Vivre en France* ». Tunis : Cérès Productions, 1979.

ALOUANE (Y.), « *L'immigration maghrébine en France* ». Tunis : Cérès Productions, 1979.

Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain [Texte imprimé] : actes de l'université d'été Paris, 29-31 août 2001 / sous la dir. de Dominique Borne, Jean-, Louis Nembrini et Jean-Pierre Rioux ; Programme national de pilotage. Buc : CNDP de Versailles, 2002. (Actes de la DESCO).

ARIES (R.), « *L'anatomie économique des phosphates du Sahara ex- espagnol* ». Thèse de Doctorat : Strasbourg : 1976.

ARON (R.), « *Paix et guerre entre les nations* ». Paris : Calmann-lévy, 1984.

ARRIGONI (MICHAEL G MARIO). « *La dimension militaire du conflit au Sahara occidental : enjeux et stratégies* ». Thèse : Science politique : Reims : 1997.

ASSIDON (E.), « *Le Sahara occidental, un enjeu pour le Nord- ouest africain* ». Paris : Maspero, 1978.

Association "Les Amis de la R.A.S.D.", « *Le Sahara occidental : aspects historiques et géographiques* », 2005. Support diffusé par eux.

AUBERT (B.), ministre conseiller près de l'Ambassade de France au Maroc, « *Le Maroc : entre dynamisme et transition* », Colloque du 15 décembre 2005.

AYACHE (G.), « *Etude d'histoire marocaine* ». Rabat: SMER, 1979 (Atlas).

BABA MISKE (A.) « *Le Front Polisario, l'âme d'un peuple* ». Paris : Editions Rupture, 1978.

BABINET (C.). « *Le Général De Gaulle, le pétrole et le tiers- monde* ». Paris : Pédone, 1984.

BADIE (B.), WITHOL DE WENDEL (C.). « *Le défi migratoire, questions de relations internationales* ». Paris : Presses FNSP, 1993.

Le défi migratoire [Texte imprimé] : questions de relations internationales / sous la dir. de Bertrand Badie, Catherine Wihtol de Wenden.- Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.- (Le temps mondial ; 1994)

BADUEL (P.R). « *Enjeux sahariens* ». Paris : CNRS, 1984.

BALTA (P.); RULLEAU(C.). «*Algérie des Algériens : Vingt ans après* », avec la collaboration de Mireille Duteil. Paris : Les éditions Ouvrières, 1981. (Collection Enjeux internationaux).

BALTA (P.). « *Le Grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000* ». Paris : La Découverte, 1990.

BALTA (P.). « *La politique arabe de la France* ». Paris : Sindbad, 1973.

BALTA (P.). « *La stratégie de Boumediène* ». Paris : Sindbad, 1978.

BARBIER (M.). « *Le conflit du Sahara occidental* ». Paris : l'Harmattan, 1982.

BARDONNET (D.). « *La succession d'Etat à Madagascar* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), 1970.

BARREA (J.), « *Théorie des relations internationales* ». Bruxelles : Editions CIACO, 1991.

BEAUCHAMP (D.), « *La fin d'une illusion : la politique arabe de la France* », Commentaire, été 1992, n° 58.

BEAUD, BERNIS et MASINI, « *La France et le Tiers-monde* ». Paris : Presses universitaires de Grenoble, 1983.

BELAL (A.), « *L'investissement au Maroc (1912-1964)* ». Casablanca : Les Editions maghrébines, 1976.

BELAID (S.), « *Traité de Marrakech et la construction de l'Union du Maghreb Arabe* ». Paris : Editions A. Pédone, 1991.

BELKACEM (H.), « *L'immigration algérienne en France, origine et perspectives de non retour* ». Paris : C.I.E.M., l'Harmattan, 1985. (Recherches universitaires et migrations ; 2)

BENABDELLAH (A.), « *Vérité sur le Sahara* ». Roanne : Edition Horvath, 1977.

BEN BAREK (A.), « *Les problèmes posés entre le Maroc et divers pays au sujet du Sahara (1975)* ». Thèse de 3°cycle : Droit Public : Bordeaux I, 1976.

BENDOUROU (S.), « *Maroc : entre dynamisme et transition* », Actes du colloque Sénat-Unifrance sur le Maroc, 15 décembre 2005.

BENHLAL, « *Le Sahara dans la conscience nationale marocaine* » dans Enjeux sahariens : table ronde du CRESM, novembre 1981. Editions du CNRS, Paris, 1984.

BERARD (A.), « *Un ambassadeur se souvient, l'O.N.U., oui ou non ? 1959- 1970* ». Paris : Plon, 1979.

BERRAMDANE (A.), « *Le Maroc et l'Occident* ». Paris : Edition Karthala, 1987.

BERRAMDANE (A.). « *Le Sahara occidental, enjeu maghrébin* ». Paris : Khartala, 1992.

BERRAMDANE (A.), « *Le Sahara occidental : enjeux maghrébin* ». Paris : Karthala, 1990.

BERRAMDANE (A.), « *Le Maroc et l'Occident* ». Thèse : Droit Public : Poitiers : 1984.

BISTOLFI (R.), « *Euro- méditerranée, une région à construire* ». Publisud, 1995.

BLOCH-LAINE et collaborateurs, « *La zone franc* ». Paris : P.U.F, 1956.

BONTEMS (C.), « *La guerre du Sahara occidental* ». Paris : PUF, 1984. (Perspectives internationales).

BORNE (D.), NEMBRINI (J.L) et RIOUX (J.P), « *Enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain* », Ministère de l'Education nationale, Direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol, avril 2002. (Actes de la DESCO).

BOUDJEDRA (R.), « *FIS de la haine* ». Paris : Denoël, 1992.

BOUFROURA (S.), « *L'Algérie et le conflit du Sahara occidental* ». Thèse : 3ème cycle : Droit public : Rouen : 1985.

BOURELY (M.), *« Droit public marocain* ». Editions la Porte, 1965. Tome 1.

BOURGI (A.), « *La politique française de coopération en Afrique : le cas du Sénégal* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J) ; Dakar : Nouvelles éditions africaines, 1979. (Bibliothèque africaine et Malgache ; 30).

BOURGUIBA (H.), « *La Tunisie et la France : vingt cinq ans de lutte pour une coopération libre* ». Paris : Julliard, [1954]. Articles, interviews et lettres de 1933 à 1954.

BRENNEISEN (CH. M), « *Les ressources exploitables du Sahara occidental* », l'OUEST SAHARIEN. Paris : l'Harmattan, sous la direction d'E. Martinoli, 1998.

BURON (R.), « *Le carnets politiques de la guerre d'Algérie* ». Paris : Plon, 1965.

Cahiers du CRESM, (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes) « *Le Maghreb musulman en 1979* ». Paris : CNRS, 1981.

CALLIES de SALIES (B.), « *Le Maghreb en mutation, entre tradition et modernité* ». Paris : Maisonneuve et Larose, 1999.

CAMARA (S.S), « *La Guinée sans la France* ». Paris : Presses de la F.N.S.P., 1976.

CARD (R. de), « *Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIème et les XIXème siècles* ». Paris : Pédone, 1905.

CASSAIGNE (J.), « *La situation des Français au Maroc depuis l'indépendance (1956-1964)* ». Paris : F.N.S.P, 1964. (Centre d'Etude des relations internationales. Série. G Etudes maghrébines ; 3).

CASTERAN (Ch.) et LANGELLIER (J.P), « *L'Afrique déboussolée* ». Paris : Plon, 1978.

CELERIER (J.), « *L'intérêt du Sahara occidental pour l'étude du Maroc* » dans *« Etudes, Notes et Documents sur le Sahara occidental* », Paris, 1930.

Études, notes et documents sur le Sahara occidental présentés au 7ème Congres de l'Institut des Hautes-Etudes Marocaines : Rabat, 30 mai 1930.- Rabat : Institut des Hautes-Etudes Marocaines- ; Paris : E. Larose, 1930.

CELERIER (J.), « *Le Sahara occidental : problèmes de structure et de morphologie* ». Paris : Larose, 1930. (HESPERIS ; 11).

CHAFFARD (G.), « *Les carnets secrets de la décolonisation* ». Paris : Calmann- Lévy, 1968-1972. 2 vol.- Tome 1, 1968.- Tome 2, 1972.

CHAIGNEAU (P) « Enjeux diplomatiques et stratégiques » dans CEDS (Centre d'études diplomatiques et stratégiques). Paris : Economica, 2004.

CHIKH (S.) « *L'Algérie en armes ou le temps des certitudes*. Paris : Economica, 1981.

CHRAIBI (A.E), « *Analyse théorique et concrète des effets migratoires : Application au cas des pays Maghrébin*s ». Thèse : sciences économiques : Aix- Marseille : 1981.

CLAISSE (A.), « *Le Grand Maghreb* ». Paris : Economica, 1988.

CLAISSE (A.), CONAC (G.), « *Le Grand Maghreb, données socio- politiques et facteurs d'intégration* ». Paris : Economica, 1988.

CUBERTAFOND (B.), « *La République algérienne démocratique et populaire* ». Paris : P.U.F, 1979.

Colloque sur « *La politique de voisinage de l'Europe élargie et les pays du Maghreb* », Bruxelles, 24 octobre 2003.

Colloque Maroc, 7 novembre 2002.

Colloque Sénat-Ubifrance sur la Tunisie, « *Les relations franco-tunisiennes au lendemain de la visite d'Etat du président de la République française* », 24 juin 2004.

DAVANTURE (S.), « *Les limites de l'application du droit sur les ressources naturelles : le cas des territoires palestiniens et du Sahara occidental* ». Mémoire Online 2007 (voir : webmaster@memoireonline.com), Université du Québec à Montréal.

DELAFOSSE (M.), « *Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges* ». (HESPERIS, 1924 ; 4).

DELMOS (V.), « *Sahara espagnol : des richesses convoitées* », Encyclopedia Universalis, 1975

DILLINGER (G.), « *L'Algérie et la France, malades l'une de l'autre* ». Paris : Publication G.D. 1995.

DIOURI (M.), « *Réquisitoire contre un despote* », Edition Albatros, 1972.

DOLLFUS (O.), « *L'espace géographique* ». 3ème éd.- Paris : PUF ,1980.

DOUCY (A.) et MONHEIM (F.), « *Les relations algériennes* ». Paris : Editions Fayard, 1971.

DUMAS SOULA (L.), Dir « *Méditerranée occidentale : sécurité et coopération* », FEDN, 1992 [Groupe d'études et de recherches sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (France)]. Paris : Fondation pour les études de défense nationale, impr. 1992.

DURAND-AUZIAS (R.), « *La succession d'Etat à Madagascar* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J), 1970.

DUROSELLE (J.B), « *Histoires des relations internationales de 1945 à nos jours* ». Paris : Armand Colin, 2002.

EDGARAD (W.), « *Maghreb Arabe et Occident Français : jalons pour une reconnaissance interculturelle* ». Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 1989.

EL HOUDAIGUI (R.), « *La politique étrangère sous le règne de Hassan II* ». Paris : l'Harmattan, 2003.

El OUARZAZI (M.), « *Les travailleurs immigrés marocains* ». Thèse : Sciences Economiques : Paris I : 1986.

ETIENNE (B.), « *La coopération culturelle franco-maghrébine* », dans « *Mutations culturelles et coopération au Maghreb par Ch. Debbasch et al ...* ». Paris : Editions du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.), 1969. (Centre de recherches sur l'Afrique méditerranéenne. France. Section contemporaine).

Etudes géographiques offertes à Jean DESPOIS (J.), « *Maghreb et Sahara* ». Paris : Société de Géographie de Paris, 1973. N° spécial de : "*Acta geographica"*.

FABRIES- VERFAILLIE (M.), « *L'Afrique du Nord et le Moyen- Orient dans le nouvel espace mondial : Une marge stratégique ou un croisement fracturé ?* ». Paris : Presses Universitaires de France, 1988.

FAURE (J.) et PROST (Y.), « *Relations internationales* ». Paris : Ellipses, 2004.

FENAUX (P.), REMACLE (E.), « *La Méditerranée vue par l'Occident, un objet stratégique* » dans « *L'Europe et la Méditerranée* », l'Harmattan, Academia, 1994.

FINAN (K.M), « *Sahara occidental : les enjeux d'un conflit régional* ». Paris : Editions CNRS Histoire, 1997.

FISHTALI (historien arabe), « *Manahil as safâ* ». Editions A. Gannoun, 1964.

FLORY (M.), « *La Méditerranée, espace de coopération* ». Economica, 1994.

FLORY (M.), « *Coopération et dépendance au Maghreb* », dans « *Indépendance et interdépendances au Maghreb* », Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés méditerranéennes (C.R.E.S.M.) Aix en Provence. Editions du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.), 1974. (Coll. Du CREM).

FROBERVILLE (M.), « *Le Sahara occidental : la confiance perdue* ». Paris : l'Harmattan, 1995.

GAILLARD (H.), « *L'histoire et l'organisation du protectorat marocain* ». Rabat, 1915.

GARCIA CIFO (P. J), « *Le lac français, une stratégie de puissance* ». Mémoire : géopolitique : Paris -IV, Sorbonne : 2003.

GAUDIO (A.), « *Les populations nomades de l'Ouest Saharien face à la modernité*». Thèse : Lettres : Paris 5 : 1980.

GAUDIO (A.), « *Allal el Fassi ou l'histoire de l'Istiqlal* ». Paris : Editions Alain Moreau, 1972.

GAUDIO (A.), « *Le dossier de la Mauritanie* ». Paris : Nouvelles éditions latines, 1978.

GAUDIO (A.), « *Guerre et paix au Maroc* ». Paris : Karthala, 1991.

GAULLE (Ch. de), « *Mémoires de Guerre (Le salut) : 1944-1946* ». Paris : Plon, 1959.

GAULLE (Ch. de), « *Mémoires d'espoir; le renouveau (1958- 1962*) ». Paris : Plon, 1970. Tome I, 1970.

GAULLE (Ch. de), « *Discours et Messages* ». Paris : Plon, 1970. Tome IV.

GAUTIER (E.F), « *Le Sahara* ». Paris : Editions Payot, 1928.

GENET (L.) et collaborateurs, « *Le monde contemporain* ». Paris : Hatier, 1962.

GILETTE (A.) et SAYAD (A.), « *L'immigration algérienne en France* ». Paris : Editions Entente, 1984.

GIZARD (X.), « *La Méditerranée inquiète* », DATAR : Editions de l'Aube, 1993.

GONIDEC (P.F), « *L'Etat africain* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), 1984.

GONIDEC (P.F), « *Droit d'outre-mer* », [1959-1960]. Tome II « *Les rapports actuels de la France métropolitaine et des pays d'Outre-mer* ». Paris : Editions Montchrestien, 1960. (S : III consacrée à « *La coopération, mythe ou réalité ?* ».

GONIDEC (P.F), « *Relations internationales* ». 2ème édition. Editions Montchrestien, 1981.

GRIMAUD (N.), « *L'introuvable équilibre maghrébin* ». F.N.S.P., 1985.

GRIMAUD (N.), « *La politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)* ». Editions Karthala, 1984.

GROSSER (A.), « *Affaires extérieures : la politique de la France 1944-1984* ». Paris : Flammarion, 1984.

GUERMOUNE (M.), « *L'unité du Maghreb jusqu'à l'affaire du Sahara occidental* ». Thèse : Histoire : Paris I : 1988.

GUILHAUDIS (J.F), « *Le droit des peuples à disposer d'eux- mêmes* ». Presses universitaires de Grenoble, 1976.

GUIHO (P.), « *La nationalité marocaine* ». Tanger : Editions marocaines et internationales, 1997.

HANNOUN (A.), « *L'ambivalence des stratégies marocaines sur le problème du Sahara occidental* ». Thèse : Droit Public : Perpignan : 2006.

Hassan II, « *la Mémoire d'un roi* » : entretiens avec Eric LAURENT. Paris : Plon, 1993.

Hassan II, « *Le défi* ». Paris : Albin Michel, 1976. (Mémoires).

HENRY (J.R), « *La France et le mythe méditerranéen* » dans « *La Méditerranée en question, conflits et interdépendances* », [actes du] colloque, du 7 au 9 décembre 1989, [Casablanca] / [organisé par la] Fondation du roi Abdul-Aziz, Casablanca; sous la dir. de Habib El Malki. Casablanca : Fondation du roi Abdul-Aziz; Paris : Ed. CNRS, 1991.

HENRY (J.R), « *Le Maghreb dans l'imaginaire français* ». Aix-en-Provence : Edisud, 1985.

HINZ (M.), « *Le droit à l'autodétermination du Sahara occidental* ». Bonn : Editions PDW, 1978.

HODGES (T.), « *Le Sahara occidental : origines et enjeux d'une guerre du désert* ». Paris : l'Harmattan, 1978.

HUSSON (Ph.), « *La question des frontières terrestres du Maroc* ». Thèse : Droit : Aix-Marseille, 1959.

JOLLY (J.), « *L'Algérie de Bouteflika : la fin d'une époque* ». Paris : Durante, 2004.

JOUVE (E.), « *Le droit des peuples* ». Paris : Presses universitaires de France, 1986; (Que sais- je ?; 2315).

JOUVE (E.), « *Les relations internationales du Tiers-monde* ». Paris : Berger- Levrault, 1976.

JUNQUA (D.), « *Manière de voir le Maghreb colonial* ». Paris : CFPJ, 1995.

KABBAJ (M.), « *L'affaire du Sahara occidental* ».Thèse : Droit public : Paris 2 : 1979.

KAMIL (M.), *«La Mauritanie et la question du Sahara occidental* ». Mémoire DESS : Paris1, 1979.

KARMOUS (A.), « *Les ressources naturelles d'un territoire non autonome : le Sahara Occidental* », Colloque des Juristes sur le Sahara occidental, (2001 : Paris, Ass. Nat.) 28 avril 2001, Assemblée nationale, Paris. Organisé par l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique. Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2001.

KASBAOUI, « *Les relations internationales maghrébines et le conflit du Sahara occidental* ». Rabat : Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales, 1976.

KHELFAOUI (M.), « *Le conflit du Sahara occidental et l'unité territoriale du Maroc* ». Thèse 3ème cycle : Droit Public : Toulouse 1, 1981.

KHERRATI (L.), « *Le problème du Sahara occidental dans les relations intermaghrébines et interafricaines* ». Thèse 3ème cycle : Science politique : Paris 2 : 1984.

KISSINGER (H.), « *Diplomatie* ». Paris : Fayard, 1996.

LACHAPELLE (F.), « *Esquisse d'une histoire du Sahara occidental* ». Hespéris, 1930 ; 11.

LACOUTURE (J.), « *Le décolonisateur* » In « *Charles de Gaulle* ». Editions Hachette, 1973. (Collection Génies et Réalités).

LACOUTURE (J.), « *Cinq hommes et la France* ». Editions du Seuil, 1961.

LACOUTURE (J.), « *Le Maroc à l'épreuve* ». Paris : Esprit, 1958.

LAFFONT (P.), « *L'expiration : de l'Algérie de papa à l'Algérie de Ben Bella* ». Plon, 1968.

LA FOURNIERE (X. de), *« La zone franc* ». Paris : P.U.F., 1971. (Collection Que sais-je ?).

LAMOURI (M.), « *Le contentieux relatif aux frontières terrestres* ». Rabat, 1979.

LARBI (T.), « *La migration maghrébine dans les rapports entre l'Europe industrielle et le Maghreb retardé* ». Editions du C.N.R.S., 1974. (Collection du C.R.E.S.M).

LARBI F(T.), « *Maghrébins en France* ». Paris : CNRS, 1984.

LAROUI (A.), « *L'Algérie et le Sahara marocain* ». Casablanca : Edition SERAR (Maroc) ,1975 et 1976.

LAROUI (A.), « *Esquisses historiques* ». Casablanca : Centre culturel arabe, 2001.

LAROUI (A.), « *L'histoire du Maghreb*, un essai de synthèse. 1 ». Paris : F. MASPERO, 1976. (Petite collection Maspero ; 134).

LAROUI (A.), « *L'histoire du Maghreb*, un essai de synthèse. 2 ». Paris : F. MASPERO, 1976. (Petite collection Maspero ; 135).

LAROUI (A.), « *L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse* ». Paris : F. Maspéro, 1970.

LAROUI (A.), « *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)* ». Paris : F. Maspéro, 1977.

LAULAN (Y.). « *La politique étrangère française : une interprétation* ». 1974 (Contrepoint ; 15).

« *Le défi* ». Paris : A. Michel, 1976.

LE PAUTREMAT (P.), « *La politique musulmane de la France au Xème siècle, de l'Hexagone aux terres d'Islam : Espoirs, réussites, échecs* ». Paris : Maisonneuve et Larose, 2003.

LESSARD (J.M), « *Sijilmassa : la ville et ses relations commerciales au XIème siècle El Bekri* », HESPERIS, 1969 ; vol 10, fasc. 1- 2,

Le TOURNEAU (R.), « *Evolution de l'Afrique du Nord musulmane : 1920-1961* ». Paris : Armand Colin, 1962.

Livre blanc sur la Mauritanie. Rabat : Ministère des Affaires étrangères, 1960.

LOOS (B.), « *L'Europe et l'Algérie* ». Genève : Institut européen de l'Université de Genève, le 26 mai 1999 (revu et augmenté le 13 mars 2000).

MAAZOUZI (M.), « *Tindouf et les frontières méridionales du Maroc* ». Casablanca : Editions Dar el- Kitab, 2001.

« *Maghreb* ». Paris : Centre d'Etudes et de Recherches internationales, 1964- 1972.

MALEK (A.), « *Renaissance du Monde Arabe* ». Paris : Duculot, 1972.

MALEK (B.), « *La question du Sahara occidental et le droit international* ». Thèse : Droit public : Nancy 2 :1981.

MAZOUNI (A.), « *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb* ». Paris : F. Maspéro, 1969.

.MEREBBI REBBO (A.), « *Le Sahara dans l'imaginaire marocain* ». Paris : Edition Autrement, 1990.

MEROUANI (A.), « *Le Maghreb stratégique* ». Editeur : DUFOURCQ (J.), Assistante de publications : AMMOUR (L.), Collège de Défense de l'OTAN ″NDC (Occasional Papers Series″, Research Branch, Rome, juin 2005.)

MISKE (A.B), « *Front Polisario : l'âme d'un peuple* ». Paris : Editions Ruptures, 1978.

MOATASSIME (A.) «*Arabisation et langue française au Maghreb. Un aspect sociolinguistique des dilemmes du développement* ». Paris : PUF, 1992. (Tiers Monde ; 1992).

MOHSEN- FINAN (Kh.), « *Sahara occidental, les enjeux d'un conflit régional* ». Paris : CNRS Histoire, 1997.

MOHSEN FINAN (Kh.), « *Fonctions et enjeux du conflit du Sahara occidental : conflit régional et politiques intérieures* ». Paris : IEP, 1995.

MONHEIM (F.), « *Les relations algériennes* ». Edition Fayard, 1971.

MORIN (G.). «*L'Algérie* ». Paris : Le Cavalier bleu, 2003. (Idées reçues ; 61)

MOSTEFAOUI (B.), « *La télévision française au Maghreb* ». L'Harmattan, 1996.

MOULAY (A.), « *Les Nouvelles règles du droit international de la mer et leur application au Maroc* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1981.

NOUSCHI (A.), « *La France et le monde arabe depuis 1962, mythes et réalités d'ambition* », Paris : Librairie Vuibert, mai 1994. (Thémathèque Histoire)

NOUAILLE-DEGORCE (B.), « *La politique française de coopération avec les Etats africains et Malgache au Sud du Sahara : 1958- 1978* ». Talence : CEAN, IEP, 1982. (Institut d'Etudes politiques de Bordeaux, Collection du Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 1982 ; 16). Thèse : Science Politique : Bordeaux 1 : 1982.

NYSSEN (H.), « *L'Algérie en 1970, telle que je l'ai vue* ». Paris : B. Arthaud, 1971.

OFFREDO (J.), « *Algérie : avec ou sans la France ?* ». Cerf, 1973.

OSMAN (A.), « *Stratégie de négociation et de récupération du Sahara* » dans « *Edification d'un Etat moderne le Maroc d'Hassan II*», ouvrage collectif sous la direction de Driss Basri et autres. Paris : A. Michel, 1986.

OUALALOU (F.), « *L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc* ». Les Editions maghrébines, 1969.

PALAZZOLI (C.I), *« Le Maroc politique* ». Paris : Sindbad, 1974.

PANET (L.), « *Première exploration du Sahara occidental* ». Pays Bas : Edition le Livre africain, 1968.

PARISOT (Ch.), « *The interplay of domestic and regional security in the Maghrib since the Independences* », Genève, 1999.

PASSERON, André. De Gaulle parle des institutions, de l'Algérie, de l'armée, des affaires étrangères, de la Communauté, de l'économie et des questions sociales [Texte imprimé] / [Anthologie analytique par] André Passeron. Préf. de J. R. Tournoux.- [Paris] : Plon, [1962]. Notes : Discours et propos du général de Gaulle, mai 1958-mai 1962.

PASSERON (A.), « *De Gaulle parle (1958- 1962)* ». Paris : Plon, Paris, 1962.

PASSERON (A.), « *De Gaulle parle 1962-1966* », ». Paris : Plon, 1962.

PICHON (R.), « *La succession d'Etat à Madagascar* ». Paris : Librairie générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J.), 1970.

PONTAULT (M.), « *Arabo- francophonie / Ed. Haut Conseil de la Francophonie* ». Paris : Documentation française; l'Harmattan. (Collection les Cahiers de la Francophonie, n° 10).

POINTIER (L.) « *Sahara occidental* ». Paris : KARTHALA- Institut Maghreb-Europe, 2004.

POINTIER (L.), « *Sahara occidental, la controverse devant les Nations unies* ». Paris : Editions Karthala, 2004.

PUIGAUDEAU (O. de), « *Le passé maghrébin de la Mauritanie* ». Rabat : Ministère des Affaires islamiques, 1962.

RAJAB (A.), « *Le Maroc et l'affaire du Sahara occidental : les données historiques, politiques, économiques et juridiques du problème (1956- 1975)* ». Thèse : Histoire : Lyon 2 : 1989.

RIFFI (El.M), « *Le statut de coopérant français au Maroc* ». Mémoire de D.E.S. : Sc. Po. Droit : Rabat : 1971.

RIFFI, (El.M) « *La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb (1955-1987)* ». Paris : Edition Publi Sud, 1989.

RICHE (Pl.), Association des Amis de la R.A.S.D (République arabe, sahraouie, démocratique), Paris, 15 septembre 2004.

REZETTE (R.), « *Le Sahara occidental et les frontières marocaines* ». France : Nouvelles éditions latines, 1975.

RIVET (D.), « *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation* ». Paris : Hachette Littérature, 2002.

RUF (W.), « *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine* ». Paris : CNRS, 1975.

RULLEAU (Ci.), « *La politique arabe de la France* ». Paris : Sindbad, 1973.

RULLEAU (Ci.), « *La stratégie de Boumediène* ». Paris : Edition Sindbad, 1978.

SALON (A.), « *L'action culturelle de la France dans le monde* ». Editions Fernand Nathan, 1983. (Collection Francophonie)

SAINT MAURICE (T. de), « *Sahara occidental 1991-1999, l'enjeu du référendum d'autodétermination* ». Paris : l'Harmattan, 2000.

SAINT MAURICE (T. de), « *Sahara occidental 1991- 1998* ». Paris : l'Harmattan, Paris, 2000.

SANTUCCI (J. C), « *Chroniques politiques marocaines 1971- 1982* ». Paris : CNRS, 1985.

SCHUMAN (R.), « *Pour l'Europe* ». Paris : Editions Nagel, 1963.

Séminaire de chefs d'entreprises français et algériens, Alger, 1er octobre 2002.

Séminaire sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, secrétariat général de l'UMA, Tanger, 1er - 3 mars 2005.

SIBIUDE (J. L), « *Une relation bilatérale en mouvement* », Colloque Libye 2006.

SIDATI (M.), « (*Actes du) Colloque des juristes sur le Sahara Occidental*. Paris. Assemblée Nationale 28 Avril 2001 ». Torino : l'Harmattan ; Paris : Assemblée Nationale, 2001.

STEPHANE (R.), « *La Tunisie de Bourguiba : sept entretiens avec le président de la République tunisienne* ». Plon, 1958.

STORA (B.) et ELLYAS (A.). « *Les 100 portes du Maghreb* ». Paris : Editions de l'Atelier, 1999.

STEPHANE (R.), « *La Tunisie de Bourguiba : sept entretiens avec le président de la République tunisienne* ». Paris : Plon, 1958.

TERKI (B.), « *La République Arabe Sahraouie Démocratique : un processus d'édification* ». Thèse : Toulouse 1 : 1986.

Texte paru dans « *Enseignement des langues d'origine et immigration nord- africaine en Europe : langue maternelle ou langue d'Etat ?* ». Paris : Inalco, 1997.

TOUMI (M.) « *Le Maghreb* ». Paris : P.U.F., 1982. (Que sais- je ? 2024).

TOUMI (M.), « *Le Maghreb* ». Paris : PUF, 1988. (Que sais-je ? 2024).

TOUSCOZ (J.), « *La normalisation de la coopération bilatérale de la France avec les pays africains francophones* », Etudes internationales, volume V, (2), juin 1974.

TORRES (C.), Traité élémentaire du droit colonial espagnol, Madrid, 1941.

TROUT (F.E), « *Morocco's saharan frontiers* ». Genève : Droz, 1969.

VAN BUU (E.), « *L'évolution des modalités juridiques de la coopération franco-maghrébine (1956-1973)* » in « *Indépendance et interdépendances au Magheb »*. Editions du Centre national de la Recherche scientifique (C.N.R.S.), 1974. (Collection du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés Méditerranéennes) (C.R.E.S.M.).

VERGNIOT (O.), « *L'identité sahraouie* ». Mémoire de DEA : Aix- Marseille III, 1977.

VIRALLY (M), « *Le Droit international au service de la paix, de la justice et du développement* ». Paris : Editions A. Pedone, 1991.

VISIER (C.), « *L'Etat et la coopération la fin d'un monopole : L'action culturelle française au Maghreb* ». Paris : l'Harmattan, 2003.

VISSCHER (Ch. de), « *Théories et réalités en droit international public* ». Paris : Pédone, 1970.

WEIL (P.), « *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration* ». Paris : Calmann- Lévy, 1991.

WEIDNITZER (E.), « *L'Union du Maghreb Arabe, problèmes de la coopération maghrébine et la recherche d'un nouveau partenariat avec la CE* ». Berlin : Institut allemand du Développement, 1992.

YATA (A.), « *Le Sahara occidental marocain à travers les textes* ». Casablanca : Editions El Bayane, 1982. - Tome I « *De la Revendication à la Concrétisation* », 1973-1975.- 1982.

YATA (A.), « *Le Sahara occidental marocain* ». Rabat : Imprimerie Mâarif, 1972.

YARA (A.), « *La question sahraouie et la mutation stratégique du Maghreb* ». Thèse Doctorat : Science Politique : Paris10 : 1991.

ZAYANI (A.), *« Les relations algéro- marocaines à travers la crise du Sahara occidental »*. Thèse de Doctorat : Science politique : Paris 11 : 1990.

ZEIN (S.), « *Les chemins sahraouis de l'espérance* ». Paris : Harmattan, 1987.

IV- ARTICLES DE REVUES, ANNUAIRES ET ENCYCLOPEDIES

AGERON (Ch.R), *«* L'immigration maghrébine en France : un survol historique. Vingtième siècle », *Revue de l'Histoire*, F.N.S.P. (7), Paris, juillet- septembre 1985.

.Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N), 1964.

Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.), 1971, (Ensemble de 4 ordonnances, 6 décrets et 1 instruction, *Journal officiel de la République algérienne "J.O.R.A")*, 1971, 13 avril.

ARDANT (Ph.), « Vingt ans de coopération culturelle et technique avec le Maroc. Echec ou réussite *? »*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1974, vol 13.

AYARI (Ch.), « Structure du financement extérieur en Tunisie : 1960- 1968 », *Revue tunisienne des Sciences sociales*, septembre 1968, 14.

AYISSI (A.), « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », *Annuaire français de Relations internationales*, 2000 vol 1.

BADDAY (M.), « L'affaire du Sahara, une vieille histoire politico-économique », *le Mois en Afrique*, avril-mai 1980, n°172- 173.

BALTA (P.), « La politique maghrébine de la France », *Grand Maghreb*, (53), 10 novembre 1986.

BARAH (M.), « L'Union méditerranéenne, une réitération annoncée d'ambitions déçues ? », *Revue de Presse de L'IRIS (Institut de Relations internationales et stratégiques)*, 24 octobre 2007.

BARBIER (M.), « Les pays d'Afrique noire et le problème du Sahara occidental *»*, *le mois en Afrique*; juillet, août, septembre 1985.

BAROUDI (A.), *« Les temps modernes* », 1979, 34e Mai, n° 394.

BARRADA (H.), « Dette, complicité et thé à la menthe… *»*, *Jeune- Afrique*, 6-12 oct. 1998, n° 1969,

BARRADA (Y.), MASSON (A.) et MAXENCE (R.), « *Fais un fils et jette-le à la mer* », Marseille/Tanger, Paris : Editions Atelier, 2003.

BASFAO (K.), HENRI (J.R), « Le Maghreb, l'Europe et la France », *Annuaire de l'Afrique du Nord,* 1990.

BASFAO (K.), HENRI (J.R), « Le Maghreb et l'Europe, que faire de la Méditerranée ? », *Revue du 20ème siècle*, octobre- décembre 1991.

BELAL (A.), « Evolution comparée des politiques économiques maghrébines » dans « *Du Maghreb* », *les Temps modernes*, octobre 1977, 375 bis.

BENNANI (D.), « Beaucoup de bruit pour rien », *Tel Quel*, n° 181.

BENNANI (D.), Interview TAMEK (A.) « L'indépendance, mais quoi encore ? », *Tel Quel*, n° 171.

BEN YAHMED (B.), « Sahara peut- on doit éviter la guerre ? », *Jeune- Afrique* n° 881, 1977.

BERNIS (G. D. de), « La Tunisie et la zone franc », *Les Cahiers de Tunisie*, 1959, 25.

BERQUE (J.), « Action culturelle française et décolonisation », *Démocratie nouvelle*, juin 1962, 6.

BLANC (F.P), « La genèse de l'Union du Maghreb Arabe » *dans «* Les rapports entre l'Union du Maghreb arabe et l'Union européenne », *Revue franco maghrébine de Droit*, Presses universitaires de Perpignan, 1977.

BLIN (L.), « L'Algérie et la route transsaharienne ». *Maghreb-Machrek*, 1978 n°82, octobre/novembre/décembre.

BOKEL (A.), « Les aspects internationaux de la loi tunisienne du 12 mai 1964 portant sur la nationalisation des terres à vocation agricole », *Revue générale de Droit international public (R.G.D.I.P.)*, 1967.

BOURGUES (Y.), « La coopération franco-africaine et malgache », *Revue de la Défense nationale*, 1970.

BRENNEISEN (CH. M), « Les ressources exploitables du Sahara occidental », *l'OUEST SAHARIEN*. Paris : l'Harmattan, sous la direction d'E. Martinoli, 1998. (Cahiers d'études pluridisciplinaires).

BROUSTE (H.), « Le troisième acteur », *l'Echo du Polisario*, n° 5, juin 1996.

Cahiers du CRESM, (Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes) « Le Maghreb musulman en 1979 *»*. Paris : CNRS, 1981.

CHAREF (M.), « Les migrants marocains, passerelles entre l'Europe et le Maghreb », *Hommes et Migrations*, n° 1242, mars- avril, Paris, 2003.

CHARPENTIER (J.), « Pratique française du droit international », *AFDI*, 1978).

CHENAL (A.), « La France et le proche Orient ». *Relations internationales et stratégiques* ; 1993 ; 9.

CHENAL (A.), « Méditerranée, notre passé, notre avenir », *Nouvelle Revue socialiste*, n° 47, mars- avril 1980.

Collectif, « Révélations sur la crise du Sahara », *Jeune- Afrique*, n° 880, 1977.

COLIN (J.P), *Revue française d'Eudes politiques africaines*, octobre 1978.

COUSQUER (Y.), « Les entreprises françaises exportant en Algérie ne seront plus seulement des fournisseurs mais des partenaires », *l'Exportation Magazine, numéro hors série consacré à «* France-Algérie *»*, janvier 1986.

DAHMANI (A.), « Mais d'où vient le Polisario ? », *Jeune- Afrique*, 1980 n° 1019, 16 juillet.

DAOUD (Z.), « La création de l'Union du Maghreb Arabe », *Maghreb Machrek* 1989, Avril-Mai-Juin n° 124.

DEBBASH (Ch.), « *La* politique de Bizerte », *Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.)*, note, 1963, 23.

DEBBACH (Ch.), « De la coopération », *Annuaire de l'Afrique du Nord* (A.A.N.), 1967.

Déclaration du Bureau politique de l'USEF, dans *Maghreb- Machrek*, n° 94, 8 septembre 1981,

DELAFOSSE (M.), *«* Les relations du Maroc avec le Soudan à travers les âges *»*, (*HESPERIS*, 1924 ; 4).

DELECLUSE (R.), « France- Algérie : vers des relations nouvelles ». *Faim développement*, janvier 1972.

DELMOS (V.), « *Sahara espagnol : des richesses convoitées* », Encyclopedia Universalis, 1975.

Etudes géographiques offertes à Jean DESPOIS (J.), « Maghreb et Sahara ». Paris : Société de Géographie de Paris, 1973. *N° spécial de : "Acta geographica*".

DESSENS (P.), « Le litige du Sahara occidental », *Maghreb Machrek*, n° 71, janvier/février/mars/1976.

Document A-C4-SR 2117.

DOMENACH (J.M), « L'empire culturel », *Esprit*, avril 1969 N°380.

DOUENCE (J.C), « La mise en place des institutions algériennes ». Paris : F.N.S.P. (Centre d'Etude des Relations internationales), *Etudes maghrébines*, 1964 n° 2.

Encyclopaedia universalis, Corpus 14, Paris, 2002.

ETIENNE (B.), « Chronique diplomatique », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1969.

ETIENNE (B.), « Succession d'Etat et conditions des habitants », *Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.)*, 1966.

Europe- Outremer, n° 552, janvier 1976.

FLORY (M.), « Chronique diplomatique », *Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.)*, 1964.

FLORY (M.), « Chronique diplomatique », *Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N)*, 1962.

FLORY (M.), « Décolonisation et succession d'Etat », *l'Annuaire français de Droit international (A.F.D.I.)*, 1966.

FLORY (M.), « La succession aux traités lors de la décolonisation de l'Afrique du Nord », *l'Annuaire de l'Afrique du Nord (A.A.N.)*, *19*66.

FLORY (M.), « La notion de territoire arabe et son application au problème du Sahara », *Annuaire français de Droit international*, Centre national de la Recherche scientifique, Paris, 1957.

FOUILLOUX (G.), « La succession des Etats de l'Afrique du Nord aux biens publics français », *Annuaire de l'Afrique du Nord* (A.A.N.), 1966.

FRANCE-PAYS ARABES spécial Algérie Avril 1975.

GHARBI (A.), « La surenchère nationaliste », *Afrique- Asie*, n° 198, 15 octobre 1979.

GHERARI (H.), « L'Union du Maghreb Arabe ». *Studia Diplomatica*, Bruxelles 1990, vol 43.

GRIMAUD (N.), « Sahara occidental : une issue possible ? », *Maghreb- Machrek*, n° 121, juillet- août- septembre 1988.

GRIMAUD (N.), « France-Algérie : le protocole de coopération économique du 21 juillet 1982 », *Maghreb-Machrek*, *(99*), janvier 1983.

GRIMAUD (N.), « Nouvelles orientations des relations entre la France et l'Algérie », *Maghreb-Machrek*, (103), janvier-février 1984.

HERAUD (G.), « Aperçu sur l'organisation des territoires espagnoles d'outre- mer », *Revue juridique et politique de l'Union française* 8 ,1954 n° 3 juillet, septembre.

HEYMAAN (E.), « France- Algérie : vers des relations nouvelles », *Faim Développement*, janvier 1972.

Hommes et Migrations, 2004 n°1252, novembre- décembre.

HOTTINGER (A.), « La lutte pour le Sahara occidental », *Politique étrangère*, Mars 1980.1, 45.

HZAINE (El. H) « Le commerce inter- maghrébins: bilan actuel et perspectives d'avenir », *Revue franco-maghrébine de Droit*, n° 5, Presses universitaires de Perpignan, Toulouse, 1997.

ISMAÏL (F.), *l'Echo du Polisario*, n° 3, avril 1996.

ISOART (P.), « Réflexions sur les liens juridiques unissant le Royaume du Maroc et le Sahara occidental », *Revue juridique, politique et économique du Maroc* (4), juin 1978.

JANATI- IDRISSI (A.), « La politique étrangère du Maroc d'après la déclaration générale du premier gouvernement d'alternance », *Revue marocaine d'Etudes stratégiques*, n° 2, janvier 1999.

JUNQUA (D.), « Les enjeux du Sahara occidental », *Croissance des jeunes nations*, décembre 1975, n° 166.

KHADER (B.), « L'Europe et la Méditerranée, géopolitique de la proximité ». *Les Cahiers du Monde arabe*, 1994, n° 112.

LA GUERIVIERE (J. de), « La baraka de rabat » *dans* « Les maîtres de l'Islam », *par le Nouvel Observateur*, n° 3. (Coll. Portrait).

LACHAPELLE (F.), « Esquisse d'une histoire du Sahara occidental ». *Hespéris*, 1930 ; 11.

LAMRANI (S.) et LAIRINI (N.), « Le Maghreb et le système régional et international : crises et mutations ». *Etudes internationales*, 1991, vol 22, 2.

LARAB (M.), BOUATTA (D.) et autres, « Dossier sur la R.A.S.D. », *Révolution africaine* 888, 27 février- 5 mars 1981.

LA SERRE (F. de), « Les revendications marocaines sur la Mauritanie », *Revue française de Science politique*, avril 1966.

L'autre Tunisie (Revue pour favoriser l'émergence d'une Alternative démocratique en Tunisie), 19 avril 2003.

LECA (J.), « Idéologie de la coopération », *Etudes internationales*, (2), volume V, juin 1974.

LESSARD (J.M), « Sijilmassa : la ville et ses relations commerciales au XI^{ème} siècle El Bekri », *HESPERIS*, 1969 ; vol 10, fasc. 1- 2,

LEVEAU (R.) et FINAN (K.), « L'affaire du Sahara occidental », *Etudes*, n° 1, 2000.

LEVEAU (R.), « La France, l'Europe et la Méditerranée : un espace à construire », *Politique étrangère*, 2002, 4.

LIEUTENANT LA CHAPELLE (F. de), « Esquisse d'une histoire du Sahara occidental », *Hespéris*, *tome 11*, (1930).

LOUET (S.), *l'autre Tunisie* (Revue pour favoriser l'émergence d'une Alternative démocratique en Tunisie), 4 décembre 2003.

Maghreb- développement, n° 2, mai 1977.

*Maghreb-Machre*k (53), « *La coopération culturelle et technique franco-tunisienne* », septembre-octobre 1972.

Maghreb- Machrek, n° 75, 1977

Maghreb- Machrek, n° 79, 1978.

Maghreb- Machrek, n° 83, janvier/février/mars, 1979.

Maghreb- Machrek, (97), juillet- septembre 1982.

Maghreb-Machrek, (99), janvier-mars 1983.

« Maroc- France : nouvelle politique, nouveaux équilibres », *Lamalif*, n° 182, novembre 1986.

MAHIOU (A.), « L'Union du Maghreb Arabe : des Etats en quête de coopération », *IDARA*, *Revue de l'Ecole nationale d'Administration*, volume 9, n 1, Alger, 1999.

MARCHAT (H.), « Ifni », *Revue de Défense nationale*, n° 14, janvier 1958.

MEROUANI (A.), « Le Maghreb stratégique », Editeur : DUFOURCQ (J.), Assistante de publications : AMMOUR (L.), Collège de Défense de l'OTAN ″NDC *(Occasional Papers Series", Research Branch, Rome, juin 2005.)*.

MITTERRAND (F.), « Une Méditerranée de paix », *Nouvelle Revue socialiste*, septembre-octobre 1980.

MOATASSIME (A.), « Le bilinguisme sauvage : blocage linguistique, sous-développement et coopération hypothéquée. L'exemple maghrébin. Cas du Maroc », *Revue du Tiers- monde*, tome 15, (59- 60), juillet- décembre 1974.

MOHAMMADI (B.), *«* Rabat entérine l'accord de libre-échange *»*, *la Gazette du Maroc*, n° 357, 1er Mars 2004.

MOHSEN FINAN (Kh.), « Sahara occidental : de la prolongation du conflit à la nécessité de son règlement *»*, *Politique étrangère*, n° 3/96, autonome 1996.

MOHSEN FINAN (Kh.), « Sahara occidental : le sens d'un référendum d'autodétermination *»*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome 33, CNRS, 1994.

MURGUE (B.), « Les échanges franco-maghrébins en 1976 *»*, *Maghreb- Développement*, mai 1977.

OUALAHLOU (F.), « Le Maghreb nécessaire, la marocanité du Sahara et l'Algérie *»*, *Lamatif 71*, juin 1975.

OUALALOU (F.*)*, *B.E.S.S.M*, n° 128- 129, 1976.

OUAZANI (Ch.), « Le casse tête marocain *»*, *Jeune- Afrique*, n° 1899- 28 mai- 3 juin 1997.

PAUTARD (A.), « Dix ans de relations franco- maghrébines *»*, *Revue française d'Etudes politiques africaines,* (63), mars 1971.

PRAIRE (L.), « Méditerranée, notre passé, notre avenir *»*, *Nouvelle Revue socialiste*, n° 47, mars- avril 1980.

RAVENEL (B.), « Mémoire, histoire et politique *»*, *Confluences Méditerranée*, n°19, automne 1996.

Collectif, « Révélations sur la crise du Sahara *»*, *Jeune- Afrique*, n° 880, 1977.

Revue de presse, « Construire l'Union méditerranéenne sur le modèle de la CECA *»*, 25/10/2007.

ROUSSEAU (Ch.), « Chronique des faits internationaux », *Revue générale de Droit international public (R.G.D.I.P.)*, 1964.

ROOSENS (C.), « La question du Sahara occidental *»*, *Studia Diplomatica*, 1979.

ROY (J.), « France- Maghreb, paroles des deux Rives. Les Tunisiens et la France : réalités et passions, paternalisme et rapports passionnels », *Revue des deux Mondes*, SCD Lille1, décembre 2000.

ROY (O.), « La politique arabe de la France », *Maghreb- Machrek*, n° 132, avril- juin 1991.

RUCZ (C.), « Un référendum au Sahara occidental ? », *Annuaire français du Droit international*, n° 40, 1994.

SALLES (N.), « En marge de la visite du roi Hassan II à Paris », *Maghreb- Machrek*, n° 75 1977.

SEHIMI (M.), « Regards sur la coopération franco-algérienne », *Révolution africaine*, n°153, janvier 1966.

SILVERA (V.), « Les rapports franco-tunisiens depuis la nationalisation des propriétés agricoles étrangères en Tunisie », *Revue de la Défense nationale*, avril 1965.

SOUDAN (F.), « Bruits de bottes au Sahara », *Jeune- Afrique*, n° 1857- 7/13 août 1996.

Spécial Algérie, *France- Pays arabes*, avril 1975.

SPIRE (A.), « L'histoire du peuple sahraoui ou l'émergence d'une identité nationale », *La Nouvelle critique*, avril 1978, n° 113.

Statistiques et Etudes financières :

Vol 1962 : n° 190, octobre 1964 et n° 204, décembre 1965.

1963 : n° 240, décembre 1968.

1964-1967 : n° 251, novembre 1969.

1968-1969 : n° 276, décembre 1971.

THIERY (H.), « La cession à la Tunisie des terres des agriculteurs français », *Annuaire français de Droit international (A.F.D.I.)*, 1963.

TOUSCOZ (J.), « La normalisation de la coopération bilatérale de la France avec les pays africains francophones », *Etudes internationales*, 1974 volume 5, n°2, juin.

USEF.-Déclaration du Bureau politique de l'USEF, dans *Maghreb- Machrek*, 1981 n° 94, 8 septembre.

VATTAIRE (J.), *«* L'industrie française et la coopération technique *»*, *Revue juridique et politique, Indépendance et Coopération*, (3), juillet- septembre 1965.

VELLAS (P.), « La diplomatie marocaine dans l'affaire du Sahara occidental *»*, *Politique étrangère* 1978, Vol 43, n°4.

WIEL (P.), *«* La politique française d'immigration *»*, *Pouvoirs*, 1988, 47.

WILLOT (D.), *Cahiers Industries*, 2005 n° 106, 9 juillet- août.

YARA (A.O), « Genèse politique de la société sahraouie *»*, *hors série de la Revue*, *l'Ouest saharien*, l'Harmattan, Paris, 2001.

YOUSSOUFI (A.), « Maroc : Interrogations et inquiétudes *»*, *Confluences Méditerranée*, n° 46, 2003.

ZENATI (H.), « Le roi sans armée ? *»*, *Afrique - Asie*, 1978 n° 170, 18 septembre.

ZENATI (H.), « De la dynamite dans le sable *»*, *Afrique- Asie*, 1975 n° 97.

V- RESSOURCES INTERNET

AGHETTA (L.), « *Les Français en Tunisie* », le fardeau de l'homme blanc : www// : http://haineoccident.caloucaera.org/tunisie.html.

BELGHICHE (T.), « *Le sommet d'Alger n'aura pas lieu* » : www.afrik.com, 23 décembre 2003.

CAMAU (M.), « *Le projet maghrébin: Occident arabe, Afrique du Nord française et région méditerranéenne* » : www.utexas.edu, 24 avril 2003.

FINAN (K.M), « *Le Sahara occidental : le maintien du statu quo* », mai 2004 : http://www.ceri-sciences-po.org.

MAHROUG (M.), « *L'UMA dans le regard des autres* » : webmanagercenter.com.

Interview de M. BOULARES (H.), « *Pour une union réaliste* » : http://www/maghrebarabe.org/fr/Espace_Information/interview/int.

« *Vers un espace économique régional plus intégré* » : http://www.exporter.gouv.fr/exporter/Pages.aspx?iddoc=302&pex=1-2-40-115-302.

http://www.inst.at/trans/13Nr/sebaa13.HTM.

http://www.ftfq.ulaval.ca/AXL/afrique/maroc.htm.p.

http://www.lepoint.fr/content/monde/article?id=206734.

http://fis.ucalgary.ca/francophonie/4Intro.htm.

http:// www.instat/trans/11Nr/tcheho11.htm.

http://pages.ifrance.compagesinfoskabyle.htm.

http://fr.news.yahoo.com/050805/5/4j3c5.html.

http://www.medea.beindex.htmldoc=30.

http://www.kabyle.com.

http://www.primoeurope.orgshowdocs.phprub=4.php&numdoc=Do-269039124.

http://www.memo.frarticle.aspID=PAY_AFR_005.

http://www.measuredhs.compubspdfFR4001Chapitre1.pdf.

http://www.mincom.gov.ma/frech/regards/Balta.htm.

http://www.leblogfinance.com/2005/10/usa_ptrole_et_s_1.html.

http://www.maroc.online.fr/.

http://www.ph-ludwigsburg.dehtml2b-frnz-s-01overmannbaf44m.htm.

http://www.geotourweb.comnouvellepage88.htm.

http://www.geocities.com/macosmet/maghreb2.html.

http://www.tlfq.ulaval.caAXLAFRIQUEalgerie-2Histoire.htm.

http://www.wikipédia.com.

http://www.tlfq.ulaval.caAXLAFRIQUEtunisie.htm.

http://www.memo.frarticle.aspID=PAY_MAR_000#Som0.

http://www.ifrane.com/Confluences/Introductions/intro22.htm.

http://www.FranceMorocco.fr.

http://www.toungaranke.net.

http://www.algerie-dz.com/article974.html.

http://www.islam-fraternet.com/maj-0598/alger2.htm.

http://www.groupe-crc.org/article.php3?id_article=2679.

http://www.anciencombattant.com/article.cfm?id=101720.

http://www.drogue-danger-debat.org/page_det.php?id=511&theme=actualite&chemin=archive.

http://www.china.org.cnBeijingReviewBeijingBeijingReviewFrench2000Julbjr2000-28f-11.htm.

http://193.194.138.190/huricane/huricane.nsf/view01/FF1D88E2A6D2F43CC1257193002EA6FE?opendocument.

http://www.elysee.frelyseefrancaisressources_documentairesafrique_du_nordalgerie2004les_relations_franco-algeriennes.5663.html.

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/afrique_1063/sommets-afrique-france_326/dette-les-matieres-premieres-14eme-sommet-antibes-1987_1576.html.

http://www.cmf.ch/_sEuroMed/2005Dec/index.php?l=fr.

http://www.europeplusnet.info/article43.html.

http://www.anamnesis.fl.ulaval.ca/wordpress/?p=415.

http://www.usgs.gov.

http://www.geopolitique.com.

http://www.maerskoil.dk.

http://www.ihsenergy.com.

http://www.aujourdhui.ma.

http://saharanews.org/index.php?option=com_content&task=view&id=38&Itemid=1.

http://saharanews.org/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=1.

http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=61536.

http://www.france.diplomatie.fr/ (Site officiel de Ministère des Affaires étrangères).

TABLES DES MATIERES

Résumé: ... 8

Abstract: ... 9

Introduction ... 11

PARTIE I : ... 23

LA MEDITERRANEE MAGHREBINE : ESPACE DE COOPERATION PRIVILEGIE PAR LA FRANCE ... 23

Chapitre I : Les approches historique, géographique, culturelle et politique des relations France- Maghreb ... 29

Section I : Les liens historiques et géographiques ... 29

Sous- section I : Le processus colonial ... 29

Paragraphe 1 : La conquête du Maghreb ″central″ ... 31

Paragraphe 2 : Les effets de colonisation : de la ″domination″ à la coopération ... 38

Sous section II : Les spécificités de contexte regroupant des liens entre les Etats du Maghreb et la France ... 55

Paragraphe 1 : Le cadre géographique ... 55

Paragraphe 2 : Le dualisme arabo-berbère ... 69

Section II : Les liens culturels et politiques ... 85

Sous section I : Le phénomène migratoire ... 86

Paragraphe 1 : Les Maghrébins en France ... 86

Paragraphe 2 : Les flux migratoires comme moteur des discours politiques et publics ... 94

Sous section II : La proximité linguistique ... 100

Paragraphe1 : L'usage "courant" de la langue française ... 100

Paragraphe 2 : Le domaine de la Francophonie ... 111

Chapitre II : Les relations politico-économiques contemporaines entre la France et les Etats du Maghreb ... 127

Section I : De l'époque de la décolonisation… ... 127

Sous section I : Une politique de coopération à caractère "restrictif" à l'égard des Etats du Maghreb..... 128

Paragraphe 1 : Le début d'une coopération jugée trop "ferme" à l'égard des Etats maghrébins 128

Paragraphe 2 : Le passage à une coopération "modulée" selon les Etats maghrébins 143

Sous section II : Une politique de coopération à caractère "ouvert" à l'égard des Etats du Maghreb..... 157

Paragraphe 1 : Les principaux facteurs et aspects de la politique d'ouverture 157

Paragraphe 2 : L'émergence d'un nouveau style de relations de coopération entre la France et les Etats maghrébins 167

Section II : …A l'époque actuelle..... 179

Sous section I : La coopération France-Maghreb pour le développement économique 180

Paragraphe 1 : Les principales actions de coopération menées par les Etats du Maghreb et la France pour la réalisation des programmes ou projets de développement économique..... 181

Paragraphe 2 : Les efforts substantiels de la France en matière de traitement de la dette des pays maghrébins..... 217

Sous section II : La coopération France-Maghreb pour le développement politique 237

Paragraphe 1 : Un dialogue politique intense et permanent entre la France et les Etats maghrébins 238

Paragraphe 2 : Une forte collaboration franco-maghrébine en matière de sécurité dans le respect des droits de l'homme..... 264

PARTIE II : 304

LES DIFFERENTS ASPECTS DE L'ACTION DIPLOMATIQUE FRANÇAISE VIS-A-VIS DES ETATS DU MAGHREB 304

Chapitre I : Un autre cadre relationnel de la coopération franco-maghrébine 307

Section I : La France vise à encourager le rapprochement entre les Etats du Maghreb et l'Union européenne (UE) 307

Sous section I : Au niveau du processus euro- méditerranéen de Barcelone 308

Paragraphe 1 : Des propositions françaises ambitieuses en faveur d'une relance du processus de Barcelone 308

Paragraphe 2 : Un soutien fort de la France à la demande marocaine d'un statut avancé dans ″l'association euro méditerranéenne″ 322

Sous section II : Au niveau d'autres enceintes informelles de dialogue entre le Nord et le Sud de la Méditerranée 333

Paragraphe 1 : Le dialogue ″5+5″ 333

Paragraphe 2 : Le Forum méditerranéen 349

Section II : La France favorise l'intégration régionale entre les Etats du Maghreb .. 359

Sous section I : Le constat de la faiblesse de l'intégration régionale 361

Paragraphe 1 : Le cas de l'Union du Maghreb arabe (l'UMA) 361

Paragraphe 2 : Le Maghreb reste un modèle sous régional : l'initiative d'Agadir : un pas dans la bonne direction? 381

Sous section II : La France propose des initiatives ambitieuses pour le projet d'intégration maghrébine 395

Paragraphe 1 : L'intégration comme une nécessité incontournable 396

Paragraphe 2 : L'union méditerranéenne comme un projet à venir 408

Chapitre II : Le rôle de la France dans la gestion des crises régionales maghrébines : le cas du conflit du Sahara occidental 424

Section I : Le Sahara occidental : un enjeu régional 424

Sous section I : Le Sahara occidental : un territoire convoité 424

Paragraphe 1 : Un bref aperçu historique sur le conflit du Sahara occidental . 425

Paragraphe 2 : Les enjeux du Sahara occidental 444

Sous section II: Les fondements de la position marocaine quant au problème du Sahara occidental 462

Paragraphe 1 : Les liens historiques du Maroc avec le Sahara occidental 462

Paragraphe 2 : Les liens d'un autre ordre 476

Section II : L'intervention de la France dans le conflit du Sahara occidental 493

Sous section I : La politique saharienne de la France n'est pas récente 493

Paragraphe 1 : Un engagement actif de la France giscardienne 494

Paragraphe 2 : Un engagement balloté de la France socialiste 507

Sous section II : La France face aux nouvelles données du conflit sahraoui 520

Paragraphe 1 : La promotion d'une solution politique : la proposition marocaine d'autonomie du Sahara 520

Paragraphe 2 : Le soutien de la France à la proposition marocaine 531

Conclusion 547

Annexe 1 559

Références bibliographiques 560